

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Répondant à l'exigence d'information et de transparence qui s'impose à l'administration, ce deuxième rapport d'activité du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) rend compte des principales actions conduites par l'ensemble des directions et services du ministère en 2001.

Reflétant l'ampleur des compétences du ministère et la diversité de ses interventions, il présente les actions conduites par les 25 directions et services du MINEFI, en mettant en évidence leur complémentarité et la place croissante des synergies et coopérations inter-directionnelles ; il témoigne de l'importante contribution apportée par chaque service à un exercice amélioré des trois missions essentielles du ministère :

- la gestion efficace des finances publiques,
- le développement de notre potentiel économique,
- le renforcement de la sécurité des biens et des personnes.

Le rapport d'activité 2001 rend compte, de manière indissociable, du franchissement d'une nouvelle étape dans le processus de réforme-modernisation du MINEFI, qui s'appuie sur les démarches de projet concernant l'ensemble des missions du ministère, le travail en réseau et les technologies de l'information et de la communication, le dialogue et la concertation. La démarche, engagée depuis avril 2000, vise à faire du ministère un acteur majeur de la réforme de l'État et à le mettre en situation de mieux répondre, dans une économie de plus en plus internationalisée et complexe, aux attentes fortes de ses partenaires, tant publics que privés, et plus généralement de la société civile.

Dans tous les domaines, l'amélioration et l'enrichissement du service rendu, la modernisation de l'environnement de travail des agents, au travers notamment du développement de l'administration électronique et des nouveaux modes de travail, et l'ouverture indispensable du MINEFI sur ses nombreux publics constituent les axes essentiels de cette démarche d'adaptation et de consolidation du service public économique, financier et industriel.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

Contenu du rapport d'activité 2001

L'action des services centraux

est présentée selon la répartition des missions du ministère en trois grandes fonctions et un engagement commun :

- bien gérer les finances publiques, pour une croissance solidaire et plus sûre,
- développer le potentiel économique,
- assurer la sécurité économique,
- franchir une nouvelle étape dans le processus de réforme-modernisation du MINEFI.

L'action des services déconcentrés

est ensuite présentée sur une double page régionale.

En raison de la très grande diversité des missions de tous les services déconcentrés, leur activité est illustrée par la présentation de quelques actions ayant marqué l'année 2001. Cette présentation n'a pas pour ambition de couvrir de manière complète et détaillée les responsabilités de chacun des services.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
sommaire général

Sommaire

L'action des directions et services

I	BIEN GÉRER LES FINANCES PUBLIQUES, POUR UNE CROISSANCE SOLIDAIRE ET PLUS SÛRE	12
I.1	ALLÉGER, SIMPLIFIER ET MIEUX RECOUVRER L'IMPÔT	12
1.1.1	Alléger et simplifier les prélèvements fiscaux	12
1.1.1.1	La poursuite du plan de réforme et d'allègement de la fiscalité	12
1.1.1.2	Le plan de consolidation de la croissance	14
1.1.2	Établir et simplifier l'assiette de l'impôt	14
1.1.3	Mieux recouvrer l'impôt	14
1.1.4	Contrôler plus efficacement la perception des impôts et taxes	15
I.2	RÉNOVER LA GESTION PUBLIQUE	16
1.2.1	Une gestion publique plus efficace et plus transparente	16
1.2.1.1	La nouvelle constitution budgétaire (LOLF) et sa mise en œuvre progressive.	16
1.2.1.2	Le plan de rénovation de la gestion publique dans le réseau du Trésor public (5 engagements)	17
1.2.2	Élaborer et suivre les lois de finances : le PLF 2002	17
1.2.2.1	L'environnement économique de la loi de finances (prévision économique)	17
1.2.2.2	Les principaux enjeux budgétaires	18
1.2.3	Optimiser l'investissement public	24
1.2.4	Renforcer la rapidité d'exécution des dépenses publiques, en garantissant leur régularité	24
1.2.4.1	Améliorer les délais de paiement et la réactivité	24
1.2.4.2	Moderniser les contrôles de régularité	25
1.2.4.3	Améliorer la performance dans l'attribution des droits à pension	26
1.2.5	Moderniser la comptabilité de l'État et la comptabilité nationale	26
1.2.5.1	Améliorer et accélérer la présentation des comptes de l'État	26
1.2.5.2	Poursuivre l'harmonisation européenne des comptes nationaux	26
1.2.6	Rénover la gestion de la dette publique et sécuriser les opérations de trésorerie de l'État	27
1.2.7	Recentrer l'activité d'épargne du réseau du Trésor public	27
1.2.8	Valoriser les participations financières de l'État et piloter le secteur public	28
1.2.8.1	Moderniser l'intervention de l'État actionnaire	28
1.2.8.2	Mieux piloter le secteur public	28
1.2.8.3	Préserver, en l'adaptant, la mission de service public de La Poste	29
1.2.9	Améliorer la gestion du domaine de l'État	29
I.3	REPRÉSENTER L'ÉTAT DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES	30
I.4	DÉVELOPPER LE SOUTIEN RAPPROCHÉ DU SECTEUR PUBLIC LOCAL	30
1.4.1	Les missions traditionnelles	30
1.4.1.1	Définir les bases des impôts locaux	30
1.4.1.2	Moderniser la comptabilité du secteur public local	31
1.4.2	Les missions en développement	32
1.4.2.1	Conseiller les collectivités locales pour le développement de l'intercommunalité	32
1.4.2.2	Développer l'expertise du réseau comptable	33
1.4.2.3	Fournir aux collectivités locales des données statistiques et des analyses	33
I.5	ÉLARGIR LA COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE	33

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

2	DÉVELOPPER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE	36
2.1	RÉUSSIR LE PASSAGE À L'EURO	36
2.1.1	L'action de coordination de la mission interministérielle " euro "	36
2.1.2	Les actions de communication	37
2.1.3	Les grandes étapes du passage à l'euro	38
2.1.4	Les actions des directions du MINEFI	39
2.2	CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRISES DANS UNE ÉCONOMIE OUVERTE SUR LE MONDE	41
2.2.1	Développer le soutien aux entreprises sur le terrain : MINinfo	42
2.2.2	Développer l'attractivité du territoire	42
2.2.3	Développer des outils souples et efficaces de régulation des marchés financiers	43
2.2.3.1	Les enjeux internationaux de la régulation financière	43
2.2.3.2	Mieux réguler les marchés financiers	46
2.2.4	Faciliter l'internationalisation de l'économie française et de ses entreprises	46
2.2.4.1	La France et l'OMC : définir le cadre et les règles des échanges	46
2.2.4.2	Soutenir le développement international des entreprises	47
2.2.5	Adapter en permanence la politique énergétique pour une croissance soutenue et un développement durable	49
2.2.5.1	Mettre en place les conditions économiques d'un développement volontariste des filières des énergies renouvelables (EnR)	49
2.2.5.2	Favoriser la sécurité d'approvisionnement, dans des conditions permettant la meilleure compétitivité de l'économie.	49
2.2.5.3	Moderniser le secteur énergétique et mettre en place de nouveaux partenariats	50
2.2.5.4	Mettre en œuvre les mécanismes de flexibilité (protocole de Kyoto) et les engagements volontaires de réduction de gaz à effet de serre avec les industriels	51
2.2.6	Assurer le service postal universel	51
2.3	CONNAÎTRE ET INFORMER, POUR MIEUX ANTICIPER	51
2.3.1	Structurer le dialogue avec les entreprises	52
2.3.2	Répondre aux attentes des entreprises en matière d'information et d'analyse, dans le domaine des échanges internationaux	52
2.3.3	Mettre à disposition des entreprises les statistiques du commerce extérieur	53
2.3.4	Développer un système statistique performant et réactif	53
2.3.4.1	Domaine démographique et social	53
2.3.4.2	Domaine entreprises	54
2.3.4.3	Domaine de la diffusion des données	54
2.3.4.4	Missions d'audit en 2001 dans le domaine statistique	55
2.4	SOUTENIR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE POUR ACCROÎTRE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	55
2.4.1	Favoriser le développement de la société de l'information	55
2.4.1.1	Développer la concurrence du secteur des télécommunications pour favoriser l'accès de tous à la société de l'information	55
2.4.1.2	Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication	56
2.4.2	Soutenir l'innovation technologique	56
2.4.2.1	Renforcer le soutien à la recherche industrielle.	56
2.4.2.2	Adapter les centres techniques industriels aux évolutions de l'économie	57
2.4.2.3	L'espace européen de l'innovation	57
2.4.2.4	Protéger la propriété intellectuelle	57
2.4.2.5	Favoriser les transferts de technologie vers les entreprises artisanales	58

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

2.5	FAVORISER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	58
2.5.1	Le projet de loi d'orientation de la petite entreprise et de l'artisanat	58
2.5.2	Dynamiser les réseaux des partenaires économiques	59
2.5.3	Mieux aider les créateurs d'entreprise	60
2.5.3.1	La création d'entreprises en chiffres	60
2.5.3.2	Mobiliser les réseaux pour faciliter la création ou la reprise d'entreprise.	60
2.5.3.3	Les aides financières à la création	60
2.5.4	Favoriser le développement des petites et moyennes industries	61
2.5.4.1	Les moyens d'action pour favoriser le développement des PMI	61
2.5.4.2	Les actions prioritaires conduites en 2001	61
2.5.4.3	Une action particulière dans le domaine industriel : la promotion du design	62
2.5.5	Favoriser le développement des PME du commerce, de l'artisanat et des services	63
2.5.6	Augmenter le niveau de formation et de qualification	64
2.5.7	Promouvoir la qualité et la normalisation	65
2.6	AIDER LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ ET LES SECTEURS EN RESTRUCTURATION	65
2.6.1	Accompagner les mutations industrielles	65
2.6.2	Détecter et prévenir les difficultés des entreprises, aider à les surmonter	66
2.7	AIDER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT	67
2.7.1	Moderniser l'aide publique au développement	67
2.7.2	Dynamiser la coopération technique internationale	67
3	ASSURER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE	70
3.1	CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT ÉQUILIBRÉ DU MARCHÉ	70
3.1.1	Favoriser une concurrence loyale	70
3.1.2	Favoriser un accès équitable à la commande publique	71
3.1.2.1	Réformer le code des marchés publics	71
3.1.2.2	Former et mieux conseiller les acheteurs publics	71
3.1.2.3	Garantir la concurrence dans la commande publique	72
3.2	VEILLER À LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS ET DES ENTREPRISES	72
3.2.1	Lutter contre les pratiques commerciales frauduleuses	72
3.2.2	Améliorer l'information des consommateurs, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	72
3.2.3	Aider les ménages surendettés	73
3.2.4	Lutter plus efficacement contre les divers trafics	73
3.2.5	Renforcer la lutte contre la fraude	73
3.2.6	Garantir la fiabilité des instruments de mesure	74
3.3	CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ET À LA SALUBRITÉ PUBLIQUE	74
3.3.1	Prévenir les risques industriels ou miniers et protéger les sites	74
3.3.1.1	La sécurité des sites industriels	74
3.3.1.2	Le traitement des anciens sites miniers et le contrôle des carrières	75
3.3.1.3	La sécurité des appareils à pression et des explosifs	75
3.3.2	Assurer la sécurité et la conformité des produits alimentaires, industriels et de services	75
3.3.2.1	Le renforcement de la coopération interdirectionnelle dans le domaine des analyses	75
3.3.2.2	La sécurité des produits alimentaires	76
3.3.2.3	Le contrôle de la qualité des produits	76
3.3.2.4	De nouvelles méthodes pour assurer la sécurité des produits industriels	76
3.3.2.5	La sécurité des véhicules	77
3.3.3	Garantir un développement durable : le volet énergétique	77

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

3.3.4	Contrôler le nucléaire pour protéger les hommes et l'environnement	78
3.3.4.1	La sûreté nucléaire	78
3.3.4.2	Le contrôle des matières nucléaires et sensibles	79
3.3.5	Moderniser les méthodes de contrôle, pour assurer la sûreté portuaire et aérienne	79
3.3.6	Garantir les télécommunications des organes de défense et de sécurité	79
3.4	GARANTIR LA SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	79
3.5	ÉLARGIR LA COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE	80
4	2001 : UNE NOUVELLE ÉTAPE DU PROCESSUS DE RÉFORME-MODERNISATION DU MINEFI	82
4.1	PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL	82
4.1.1	Offrir de nouveaux services dans le domaine fiscal : vers l'interlocuteur fiscal unique	82
4.1.1.1	Pour tous	82
4.1.1.2	Pour les particuliers	83
4.1.1.3	Pour les entreprises	84
4.1.2	Améliorer l'information et le conseil aux entreprises	85
4.1.3	Moderniser nos relations avec les partenaires du MINÉFI	86
4.1.4	Proposer de nouveaux services aux collectivités locales	86
4.2	ETABLIR UNE NOUVELLE RELATION AVEC LES USAGERS ET LES CITOYENS	86
4.2.1	Vers la création d'un médiateur du MINEFI	86
4.2.2	La démarche d' e-ministère	87
4.2.3	Des modalités d'accueil innovantes : MINÉFI Services-Contact	87
4.2.4	La mise en œuvre de nouvelles formes d'écoute et de dialogue avec le public	88
4.3	ADAPTER L'ADMINISTRATION, POUR UN MEILLEUR SERVICE À L'USAGER	88
4.3.1	Développer la politique " qualité ", dans tous les services du MINEFI	88
4.3.2	Assurer l'évolution de l'organisation des services, pour une meilleure efficacité	89
4.3.3	Développer les missions de conseil, audit et évaluation	91
4.3.3.1	L'action des corps d'inspection et de contrôle	91
4.3.3.2	La contribution au respect du droit au sein de l'administration	93
4.3.4	Moderniser l'environnement de travail	94
4.3.4.1	Développer des moyens de travail modernes	94
4.3.4.2	Améliorer les conditions de travail	95
4.4	VALORISER LE DIALOGUE ET LES COMPÉTENCES	95
4.4.1	Renforcer le dialogue social	95
4.4.1.1	Promouvoir la concertation et l'expérimentation comme méthode de modernisation	95
4.4.1.2	Concrétiser les résultats des élections professionnelles de fin 2000	95
4.4.1.3	Développer la politique d'hygiène, de sécurité et de prévention médicale	96
4.4.1.4	Moderniser l'action sociale	96
4.4.2	Valoriser les ressources humaines	96
4.4.2.1	Faire de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT*) un vecteur de modernisation	96
	des emplois et des compétences et faire évoluer les cadres de la gestion	97
4.4.2.3	Promouvoir une gestion plus adaptée à la diversité des agents	97
4.4.2.4	Développer une politique de formation active	98
4.5	POURSUIVRE LA COOPÉRATION TECHNIQUE INTERNATIONALE	100

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général**L'action des services déconcentrés**

ALSACE	106
AQUITAINE	108
AUVERGNE	110
BASSE-NORMANDIE	112
BOURGOGNE	114
BRETAGNE	116
CENTRE	118
CHAMPAGNE-ARDENNE	120
CORSE	122
FRANCHE-COMTÉ	124
HAUTE-NORMANDIE	126
ILE-DE-FRANCE	128
LANGUEDOC-ROUSSILLON	130
LIMOUSIN	132
LORRAINE	134
MIDI-PYRÉNÉES	136
NORD - PAS-DE-CALAIS	138
PAYS DE LA LOIRE	140
PICARDIE	142
POITOU-CHARENTES	144
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	146
RHONE-ALPES	148
GUADELOUPE	150
GUYANE	152
MARTINIQUE	154
RÉUNION	156

Points de repère

SYNTHÈSE DE LA RÉFORME-MODERNISATION	160
CALENDRIER 2001 DES EVENEMENTS MARQUANTS	166
PRESENTATION DES DIRECTIONS ET SERVICES	170
PUBLICATIONS ET RAPPORTS	178
GLOSSAIRE	182
INDEX	196

Sigles des directions et services

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

Sigle	Désignation
CDE	Service du contrôle des dépenses engagées
CGM	Conseil général des mines
CGTI	Conseil général des technologies de l'information
CODET	Service du contrôle d'Etat
DAJ	Direction des affaires juridiques
DARPMI	Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie
DB	Direction du budget
DECAS	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGCP	Direction générale de la comptabilité publique
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DGEMP	Direction générale de l'énergie et des matières premières
DGI	Direction générale des impôts
DiGITIP	Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes
DIRCOM	Direction de la communication
DP	Direction de la prévision
DPMA	Direction du personnel, de la modernisation et de l'administration
DREE	Direction des relations économiques extérieures
DSIN	Direction de la sûreté des installations nucléaires
DT	Direction du Trésor
IGF	Service de l'inspection générale des finances
IGIC	Service de l'inspection générale de l'industrie et du commerce
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MM	Direction des monnaies et médailles
SP	Service des pensions

Légende et clés de lecture

Les données chiffrées sont exprimées en euros. Les unités de mesure sont le milliard d'euros (Md€) ou le million d'euros (M€).

Les mots suivis d'un astérisque sont explicités dans le glossaire (fin de document).

Les caractères gras mettent en relief les idées clés du texte, afin d'en faciliter une lecture rapide.

Les directions et services du ministère sont présentés en détail en fin de rapport, page 170.

L'action



des directions et services



■ 1. Bien gérer les finances publiques, pour une croissance solidaire et plus sûre 12

- 1.1 Alléger, simplifier et mieux recouvrer l'impôt
- 1.2 Rénover la gestion publique
- 1.3. Représenter l'État devant les juridictions judiciaires
- 1.4. Développer le soutien rapproché du secteur public local
- 1.5. Élargir la coopération technique internationale

■ 2. Développer le potentiel économique 36

- 2.1. Réussir le passage à l'euro
- 2.2. Créer un environnement favorable aux entreprises dans une économie ouverte sur le monde
- 2.3. Connaître et informer, pour mieux anticiper
- 2.4. Soutenir l'innovation technologique pour accroître la compétitivité des entreprises
- 2.5. Favoriser la création et le développement des entreprises
- 2.6. Aider les entreprises en difficulté et les secteurs en restructuration
- 2.7. Aider les pays en développement

■ 3. Assurer la sécurité économique 70

- 3.1. Contribuer au fonctionnement équilibré du marché
- 3.2. Veiller à la protection économique des consommateurs et des entreprises
- 3.3. Contribuer à la sécurité et à la salubrité publique
- 3.4. Garantir la sécurité des transactions immobilières
- 3.5. Élargir la coopération technique internationale

■ 4. 2001 : une nouvelle étape du processus de réforme- modernisation du MINÉFI 82

- 4.1. Proposer de nouveaux services et développer de nouveaux modes de travail
- 4.2. Établir une nouvelle relation avec les usagers et les citoyens
- 4.3. Adapter l'administration, pour un meilleur service à l'utilisateur
- 4.4. Valoriser le dialogue et les compétences
- 4.5. Poursuivre la coopération technique internationale

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Bien gérer les finances publiques, pour une croissance solidaire et plus sûre

La première des trois grandes politiques mises en œuvre par le MINEFI est la bonne gestion des finances publiques au service d'une croissance durable. Plusieurs directions et services du ministère concourent à cet objectif, en exerçant les trois fonctions :

- > **fiscale** : par la définition des politiques et procédures fiscales, tant dans le domaine de l'assiette et du recouvrement de l'impôt que dans celui du contrôle, cette première fonction est essentielle pour assurer un « service public aux contribuables » fondé sur les principes démocratiques et fortement constitutif du lien social.
- > **budgétaire** : cette seconde fonction recouvre l'élaboration et l'exécution du budget de l'État, la tenue de ses comptes et la gestion de sa dette.
- > **comptable** : cette troisième fonction est celle de la définition des politiques et procédures de gestion financière et comptable des collectivités publiques. En expansion avec le mouvement de décentralisation, cette fonction est particulièrement importante pour les collectivités territoriales et pour les établissements publics locaux, notamment hospitaliers et sociaux.

1.1 Alléger, simplifier et mieux recouvrer l'impôt

1.1.1 Alléger et simplifier les prélèvements fiscaux

Deux directions, la DGI et la DGDDI, mettent en œuvre la politique ministérielle d'allègement et de simplification des prélèvements fiscaux et sociaux.

1.1.1.1 La poursuite du plan de réforme et d'allègement de la fiscalité

> La poursuite de l'allègement des impôts

La baisse des taux d'imposition applicables aux revenus 2001 a été adoptée dans la loi de finances pour 2001. Les quatre premiers taux du barème ont été réduits de 0,75 point et les deux derniers taux de 0,5 point. Au titre de 2001, l'impôt sur le revenu sera allégé de 1,98 milliard d'€.

Pour les entreprises, la deuxième des trois étapes de la suppression de la contribution additionnelle de 10% représentera en 2002 une baisse nette de 810 M€. Les petites entreprises bénéficieront en 2002 d'un taux réduit de l'impôt sur les sociétés, d'un montant de 15% sur leurs 38 112 premiers euros de bénéfice, après avoir été de 25% en 2001, ce qui représente un allègement de 590 M€. Pour toutes les entreprises, la poursuite de la suppression de la part salariale de la **taxe professionnelle**, avec un abattement à 914 600 €, représentera une nouvelle baisse de 1,33 Md€.

> Le soutien à l'emploi et les solidarités

- **La création de la prime pour l'emploi**
 La réduction du chômage utilise des leviers portant sur sa composante conjoncturelle (stimulation de la demande de travail par un soutien à la demande, réduction du temps de travail, etc.). La réduction du chômage porte également sur sa composante structurelle, qui affecte principalement les travailleurs les moins qualifiés (abaissement du coût du travail, incitation financière).

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Pour les travailleurs les moins qualifiés, spécialement lorsqu'ils sont employés à temps partiel, le retour à l'emploi s'accompagnait d'un très faible gain financier, du fait de la perte de prestations sociales sous conditions de ressources.

Afin d'inciter les travailleurs les moins qualifiés à reprendre une activité, la **prime pour l'emploi** a été créée en 2001 pour compenser une partie des prélèvements sociaux et des charges fiscales pesant sur les revenus d'activité et améliorer ainsi la rémunération que procure le revenu du travail. Elle sera doublée en 2002.

Pratiquement, la PPE* devrait procurer, sous réserve du respect d'une condition de revenu global, un complément de revenus à tous les actifs dont les revenus d'activité sont inférieurs à 1,4 SMIC ou à 2,1 SMIC pour les foyers de parents isolés et pour ceux dans lesquels un seul conjoint travaille.

Au total, près de 8,7 millions de foyers (sur quelque 20 millions au total) ont bénéficié de la PPE* en 2001 pour une dépense globale de 1,26 milliards d'€, soit un montant moyen de 144,37 € (947 F) par foyer et un montant minimum de 24,39 € (160 F).

- D'autres mesures ont également été adoptées en faveur du **logement social** (exonération de taxe foncière portée à vingt ans pour les constructions qui respectent des critères de qualité environnementale, incitation à la construction de logements sociaux et déduction forfaitaire des revenus fonciers) pour faciliter l'accès au logement des personnes ayant des revenus modestes.
- Les **personnes handicapées** ont bénéficié de la solidarité nationale avec la mesure d'extension de l'application du taux réduit de TVA* à certains appareillages.
- Pour les **personnes âgées**, l'âge permettant de bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération de redevance audiovisuelle, ou du dégrèvement de taxe foncière sur la résidence principale, a été abaissé à 65 ans.

> La protection de l'environnement et l'économie d'énergie

Pour les particuliers, l'acquisition d'un véhicule « propre » est favorisée grâce à l'extension du crédit d'impôt aux véhicules fonctionnant exclusivement ou non au gaz naturel véhicule (GNV) et aux dépenses de transformation d'un véhicule de moins de trois ans destinées à permettre son fonctionnement au moyen du gaz de pétrole liquéfié (GPL). Les particuliers sont également incités à effectuer des travaux de nature à économiser l'énergie puisque le plafond des dépenses de gros équipement de l'habitation principale ouvrant droit à un crédit d'impôt a été relevé et que son champ d'application a été étendu. Pour les entreprises, l'incitation passe par une réduction significative de

la valeur locative, pour l'établissement de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, des installations destinées à la lutte contre la pollution.

> La simplification de la fiscalité

L'exonération de vignette automobile a été étendue à tous les véhicules de moins de 3,5 tonnes possédés par les particuliers et à trois de ces véhicules détenus par chaque entreprise.

A l'égard des entreprises, les délais et les durées d'option des petites entreprises pour les **régimes fiscaux simplifiés** ont été harmonisés.

Le régime fiscal des opérations de **développement des entreprises** ont fait l'objet d'aménagements, afin de les rendre plus modernes et transparentes.

Le régime simplifié d'imposition des **revenus fonciers** a été porté de 9 150 € à 15 000 €, ce qui bénéficiera à plus de 100 000 propriétaires bailleurs. En outre, ce régime s'appliquera désormais de plein droit.

Les **modalités de paiement de la TVA*** ont été modifiées pour les **très petites entreprises** ; celles-ci pourront payer la TVA* par trimestre, et non par mois, si elles ne versent pas plus de 4000 €, au lieu de 1829 € auparavant. Cette mesure, qui sera également appliquée en matière de taxe sur les salaires, simplifiera les formalités administratives d'environ 150 000 entreprises.

La **franchise** permettant aux **associations et aux fondations de ne pas être assujetties aux impôts commerciaux** sur leurs recettes commerciales accessoires est portée de 38 120 € à 60 000 €, soit une augmentation de plus de 50 %. Les associations non concurrentielles restent exonérées des impôts commerciaux, quel que soit le montant de leurs ressources.

Les **modalités de dispense de versement des acomptes d'impôts directs** ou de **réduction** de leur montant ont été allégées : les contribuables n'auront plus désormais à remettre une déclaration datée et signée au comptable du Trésor.

La **lisibilité des avis de taxe d'habitation et de taxes foncières** a été améliorée. Les locaux taxés seront identifiés plus précisément (appartement, maison, dépendance), pour réduire les incompréhensions et le contentieux avec les contribuables.

Les **avis de taxe d'habitation seront fiabilisés**. Les contribuables ayant déménagé se verront demander, sur un message imprimé sur leur déclaration de revenus, des renseignements sur l'adresse précise de leur logement (bâtiment, escalier, numéro du lot), pour éviter les erreurs d'imposition à la taxe d'habitation.

Les procédures de **télédéclaration et télépaiement** se sont développées : téléTVA en mai 2001, téléDEB en juin 2001. De nouveaux services seront offerts en 2002 : téléréglement

de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises, nouvelle version de téléIR. La dimension européenne de l'économie a été pleinement intégrée dans le cadre de la simplification permettant à une personne établie dans un autre État membre de la communauté européenne, mais redevable en France de la taxe sur la valeur ajoutée, de s'identifier directement auprès de l'administration fiscale¹.

En matière de législation fiscale, et plus particulièrement dans le cadre des lois de finances, plusieurs mesures de simplification administrative touchant aux domaines de compétence de la **DGDDI*** ont été adoptées, dont les principales sont :



© Photo DIRCOM

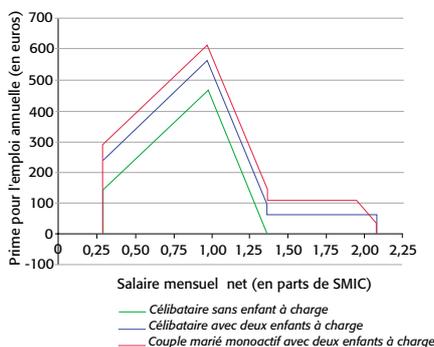
- dans le domaine de la **fiscalité écologique**, les différentes déclarations relatives à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ont été regroupées en une seule et les échéances des différentes composantes de cette taxe ont été harmonisées, la périodicité devenant annuelle ;
- en ce qui concerne les **contributions indirectes**, la date de dépôt de la déclaration de récolte de vendanges a été uniformisée. Le droit de recherche, qui était perçu lors de la délivrance ou du visa par l'administration d'attestations, de certificats ou d'autres pièces analogues, a été supprimé. Les règles applicables en matière de surtaxe sur les eaux minérales ont été simplifiées ;
- en matière comptable, l'obligation de paiement par virement a été élargie notamment à la cotisation sur les boissons alcooliques et à certaines cotisations et taxes sur les céréales et les graines oléagineuses et le seuil général de celle-ci a été abaissé à 50 000 euros.

¹ Ces nouvelles facilités sont développées en partie 4 du rapport, dans le cadre de la modernisation du MINEFI.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général1.1.1.2 Le plan de consolidation
de la croissance

Dans le cadre du collectif budgétaire de fin d'année, la politique fiscale a d'abord été un acte de politique économique destiné à accompagner l'évolution de l'économie, principalement en développant les revenus du travail et de l'emploi.

➤ Ainsi, pour conforter la consommation des ménages et l'emploi, les foyers qui ont eu droit à la **prime pour l'emploi (PPE*)** à raison de leurs revenus de l'année 2000 bénéficient d'un **complément** égal au montant de la prime pour l'emploi versé en 2001 pour un coût budgétaire estimé à 1,2 milliard €.



➤ L'investissement des entreprises a été stimulé par la création d'un amortissement exceptionnel des biens éligibles à l'amortissement dégressif, soit une économie estimée à 60 M€ au titre de l'année 2002.

➤ Enfin, dans le cadre de l'aide aux secteurs les plus touchés de l'économie, et dans un contexte d'accroissement des risques, des aménagements dans le régime fiscal des provisions des entreprises d'assurance permettent à ces dernières de mieux faire face aux risques.

1.1.2 Établir et simplifier
l'assiette de l'impôt

En charge de cette mission, la DGI* a continué à œuvrer en 2001 en faveur de l'amélioration du service aux usagers et à l'application de mesures exceptionnelles.

Impôt sur le revenu**La progression dans l'usage des nouvelles technologies**

Les nouveaux services offerts par les nouvelles technologies ont connu un succès croissant en 2001 :

- plus de trois millions d'accès au calcul de l'impôt sur le revenu sur Internet ont été relevés, contre 1,5 millions en 2000 ;
- 470 000 formulaires déclaratifs ou notices explicatives ont été téléchargés ;
- plus de 76 000 imprimés fiscaux ont été commandés par Internet, Minitel ou grâce à un serveur vocal ;

Recouvrements par les réseaux du MINEFI en 2001

Chiffres provisoires, les éléments n'étant pas tous disponibles à la date de parution du rapport.

	Montant en M€	Montant en MF
Direction générale de la comptabilité publique	176 400	1 157 000
Direction générale des impôts	160 600	1 053 500
Direction générale des douanes et droits indirects	57 600	377 800
Totaux	394 600	2 588 300

- 35 000 réponses aux questions des internautes ont été apportées par les agents, dans un délai généralement inférieur à 48 heures ;
- quelque 16 600 contribuables ont choisi de télédéclarer leur déclaration de revenus, contre 4 500 en 1999.

La refonte des avis d'imposition

Enfin, une refonte complète des avis d'imposition a contribué à améliorer la transparence et la compréhension de l'impôt sur le revenu. D'une part, les avis adressés aux contribuables imposés mentionnent désormais le taux moyen d'imposition et la variation du montant de l'impôt à revenus constants d'une année sur l'autre. D'autre part, leur impression sur un feuillet de quatre pages a permis de supprimer, dans la quasi-totalité des situations, l'envoi séparé d'un « avis suite », contenant les informations n'ayant pas pu être intégrées dans l'avis faute de place.

Fiscalité directe locale

L'année 2001 a vu s'achever la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation et se poursuivre la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle.

Deux autres changements sont intervenus : l'informatisation des rôles supplémentaires et des dégrèvements de taxe professionnelle et la mise en place des dégrèvements automatiques de taxe foncière sur les habitations principales pour les personnes âgées de 70 à 75 ans, sous conditions de ressources.

Fiscalité immobilière

Une refonte complète de la notice accompagnant la déclaration de succession a été engagée pour répondre aux préconisations conjointes de la commission des simplifications administratives (COSA*) et du comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (COSLA). Elle sera mise en service au premier semestre 2002 pour intégrer la réforme du droit du conjoint survivant.

Par ailleurs, le recours aux téléprocédures s'est accru, puisqu'environ 20 000 formulaires ISF ont été téléchargés en juin 2001, contre 5 000 en 2000.

1.1.3 Mieux recouvrer l'impôt

Le recouvrement des recettes fiscales (Etat et collectivités locales) est assuré par la DGCP (dont l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et les impôts directs locaux), la DGI (dont principalement la TVA* intra-communautaire) et la DGDDI (dont les droits et taxes à l'importation, la TVA* extra-communautaire, les taxes et droits indirects).

➤ L'action de la DGCP en 2001

Les recettes fiscales recouvrées par le réseau du Trésor public s'élèvent en 2001 à 176,4 Md€.

Evolution du taux de recouvrement brut sur les trois dernières années

1999	2000	2001
95,97 %	96,46 %	96,38 %

(Résultats au 31 décembre N+1 sur les émissions d'impôt de N.)

• L'expérimentation et la généralisation des centres d'encaissement

Le centre d'encaissement de Créteil a connu une forte montée en charge.

Près de 2 millions d'opérations ont été régulièrement traitées, avec des pointes de 75 000 documents/jour lors des périodes de forte échéance (mi-octobre).

Le bilan de l'expérimentation dressé en mars 2001 a permis de constater l'efficacité du centre de Créteil, reconnue par l'ensemble des postes comptables, les agents pouvant ainsi mieux se consacrer à l'accueil des usagers. Le bilan a



Centre d'encaissement de Créteil © DGCP

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Taux d'adhésion à la mensualisation par type d'impôt

Impôt	1998 *	1999 *	2000 *	2001 **
Impôt sur le revenu	53,77 %	54,58 %	51,74 %	53,30 %
Taxe d'habitation	24,44 %	25,04 %	25,51 %	28,22 %
Taxe foncière	16,31 %	17,39 %	18,16 %	19,32 %

* Résultats au 30 juin des années concernées (pour l'impôt sur le revenu, l'évolution du taux s'explique par la variation du nombre de contribuables imposés).

** Résultats provisoires au 31 décembre 2000 (les données définitives au 30 juin 2001 ne sont pas disponibles).

également permis de tirer des enseignements sur le fonctionnement du centre lui-même, essentiellement en matière d'ergonomie.

Au regard de cette évaluation, le ministre a décidé d'implanter un nouveau centre d'encaissement à Lille, dont l'ouverture est prévue pour fin 2002.

● L'expérimentation et la généralisation des pôles de recouvrement contentieux

L'expérimentation du pôle de recouvrement contentieux (PRC*) s'est déroulée dans 8 départements (le Calvados, l'Isère, le Pas-de-Calais, les Hautes-Pyrénées, la Somme, le Tarn, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise) d'octobre 2000 à juin 2001. Son but est de renforcer l'efficacité du recouvrement contentieux en ciblant l'action sur le recouvrement offensif, de lutter contre l'organisation d'insolvabilité, et de renforcer l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Le bilan réalisé en juillet 2001 a permis de mettre en évidence les aspects positifs de l'expérimentation, tant sur le plan quantitatif (progression constante du nombre de dossiers traités) que qualitatif (développement d'actions offensives complexes et inhabituelles, amélioration des relations avec les administrations financières et les professions juridiques...).

La généralisation des PRC* a pu dès lors être décidée en octobre 2001 dans le souci de renforcer la professionnalisation du recouvrement contentieux offensif. Elle se déroulera tout au long de l'année 2002 sur l'ensemble du territoire national.

> L'action de la DGI en 2001

Les résultats du recouvrement en 2001 sont en augmentation par rapport à ceux de l'année 2000. Les recettes publiques encaissées par la DGI en 2001 se sont élevées à 160,6 Md€ (chiffres provisoires).

Les seules recettes fiscales budgétaires brutes (recettes de l'Etat) ont atteint 143 Md€. Elles affichent en 2001 une évolution de 3,16 %. Dans cet ensemble, la part de la TVA* s'établit à 83,63 %.

Le taux de couverture des charges de l'exercice, qui mesure la part de l'ensemble des encaissements par rapport aux sommes exigibles au

cours de ce même exercice, se maintient au même niveau que celui de 2000 (98 %). Le coefficient de paiements à l'échéance qui s'établissait à 95,7 % en 2000 retrouve en 2001 le niveau de 1999 (96,0 %).

> L'action de la DGDDI en 2001

L'ensemble des recettes douanières recouvrées en 2001 pour l'État, l'Union européenne, ainsi que pour les organismes sociaux et collectivités locales, s'est élevé à 57,6 milliards d'euros.

Pour l'État, les perceptions en 2001, qui recouvrent notamment la TVA* à l'importation et la fiscalité pétrolière, représentent 40,8 milliards d'euros. Dans cet ensemble, la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) représente 23,4 milliards d'euros ; la TVA* recouvrée s'élève à 16,8 milliards d'euros.

Pour l'Union européenne, la douane a recouvré 1,57 milliard d'euros, au titre des ressources propres de la Communauté, essentiellement des droits de douanes.

Pour les organismes sociaux, les collectivités, et les autres bénéficiaires, les perceptions douanières en 2001 sont de 15,2 milliards d'euros, dont 10,1 milliards d'euros pour le seul FOREC (fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale).

Depuis l'année 2000, les efforts en matière d'amélioration du recouvrement portent sur la transmission des paiements, avec l'instauration de l'obligation de virement à partir de 76 224 € (500 000 F) depuis mars 2000, seuil réduit à 50 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2002, et sur la mise à disposition quotidienne des sommes recouvrées ; cette mise à disposition quotidienne, effective pour le FOREC*, sera généralisée en 2002 pour l'ensemble des recettes perçues par la douane.

1.1.4 Contrôler plus efficacement la perception des impôts et taxes

> L'action de la DGI*

La DGI* a résolument poursuivi au cours de l'année 2001 sa démarche d'amélioration de la **qualité du contrôle fiscal**.

Au premier semestre 2001, la totalité des plans interrégionaux de contrôle fiscal ont été mis en place. Ils ont pour but d'améliorer le pilotage du contrôle et d'introduire une cohérence accrue entre les directions agissant dans une même inter-région. Ils fixent les axes stratégiques du contrôle et les actions à mettre en œuvre. Ils établissent également la répartition des compétences entre les différents niveaux de direction. Ils définissent si nécessaire des domaines de spécialisation.

Dans ce cadre interrégional, la première année de plein exercice des 10 directions de contrôle fiscal (DIRCOFI), créées au 1^{er} septembre 2000 et dédiées au contrôle des entreprises de taille intermédiaire, s'est traduite par leur forte implication dans la mise en œuvre de ces plans et leur bonne contribution aux résultats de la DGI, tant en nombre d'interventions qu'en montant de droits rappelés.

Cette réorganisation permet d'étendre la compétence territoriale des services vérificateurs et donc de mieux appréhender l'activité de groupes d'entreprises, dont la dimension excède généralement le ressort territorial des départements ou des régions. En sus de leurs activités de contrôle, les DIRCOFI assurent la coopération entre les structures de contrôle de l'interrégion et fédèrent l'activité des services départementaux de recherche, sur des axes communs d'investigation.

> L'action de la DGDDI*

La DGDDI a pour mission d'exercer des contrôles lors du dédouanement des marchandises en vue de l'application de la réglementation douanière et du recouvrement des droits et taxes.

Le contrôle douanier a donc pour finalité non seulement de lutter contre les trafics illicites et de veiller à la conformité des produits au regard des règles de qualité, mais également de s'assurer de la correcte perception des droits et taxes.

Dans le domaine fiscal, le champ des compétences de la douane s'est considérablement élargi. C'est ainsi que la douane exerce des contrôles sur la perception de taxes aussi diverses que celles portant sur les véhicules routiers commerciaux, sur les navires mais aussi sur l'ensemble du secteur des contributions indirectes, et depuis peu sur la fiscalité écologique, avec la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).



Contrôle poids lourd © Bureau d'information et communication DGDDI

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

La douane a diversifié ses méthodes en adoptant des méthodes d'analyse de risque et de ciblage permettant une meilleure efficacité des contrôles.

Depuis la création de la communauté européenne, cette mission fiscale s'est développée en matière de protection des intérêts financiers de l'Union. Ses contrôles se sont considérablement accrues dans le domaine du transit et de la politique agricole commune qui constituent des secteurs d'activité pouvant générer d'importants risques de fraude.

1.2 Rénover la gestion publique

1.2.1 Une gestion publique plus efficace et plus transparente

L'année 2001 aura été l'année de la promulgation de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Après 36 tentatives infructueuses pour réformer l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, le Parlement a adopté le 28 juin 2001, en un vote conforme de l'Assemblée nationale et du Sénat, la nouvelle « constitution budgétaire » de la France. La nouvelle loi organique doit permettre au Parlement et, au-delà, au citoyen, à travers un débat budgétaire profondément renouvelé, de demander au Gouvernement et à son administration d'explicitier les finalités de l'action publique et de mesurer les résultats obtenus au regard des objectifs de performance assignés aux services.

1.2.1.1 La nouvelle constitution budgétaire (LOLF) et sa mise en œuvre progressive.

> La direction du budget (DB*) : force de proposition dans le débat et coordonnateur des travaux préparatoires

La nouvelle loi organique est issue d'une proposition de loi déposée le 11 juillet 2000 par M. Didier Migaud, rapporteur général du budget à la commission des finances de l'Assemblée nationale. Adoptée dans les mêmes termes par les deux assemblées après deux lectures dans un délai très court - entre le 8 février 2001, vote de l'Assemblée nationale en première lecture et le 28 juin 2001, vote du Sénat en seconde lecture - et n'ayant fait l'objet d'aucun amendement du gouvernement, elle est le résultat d'un **consensus** entre la quasi-totalité des sensibilités politiques exprimées au Parlement, d'une part, l'exécutif et le législatif, d'autre part.

La direction du budget a joué un rôle de tout premier plan dans cette phase préparatoire à la réforme de l'ordonnance de 1959. Elle a en effet assuré une veille active, en tenant en

permanence et de façon itérative un état de l'ensemble des rédactions de la loi proposées par les différents intervenants. Tout au long de l'examen du texte, elle a proposé les modifications de nature à garantir la cohérence indispensable à un texte juridique ayant une portée financière aux enjeux lourds. Dans ce processus, la direction a été au centre de la concertation entre les acteurs, que ce soit lors des auditions formelles organisées par les deux assemblées, lors des nombreuses réunions de travail tenues durant toute la procédure législative avec les services des assemblées ou par l'assistance apportée aux ministres lors de leurs discussions avec les commissions des finances et lors des débats plénières dans les hémicycles.

La loi organique introduit un véritable bouleversement dans la gestion publique. C'est pourquoi, à peine la réforme était-elle mise en débat que la direction du budget s'organisait pour mobiliser et sensibiliser tous les acteurs de la gestion publique.

Dès l'hiver 2000-2001, la direction a piloté, avec la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat, 7 groupes de travail interministériels consacrés aux grands enjeux de la future loi organique : la gestion de l'emploi public et des personnels, la nouvelle architecture des programmes d'action ministériels orientés vers la mesure des résultats et sous-tendus par des démarches de performance, la gestion des moyens à travers la déconcentration et la délégation en faveur des gestionnaires, les contrôles *a priori* et *a posteriori*, l'organisation des services et l'évolution des métiers, la pluriannualité des autorisations budgétaires et la conduite du changement. L'ensemble des ministères ont participé à ces travaux dont les conclusions ont donné lieu à la production de rapports transmis au Parlement.

Toute cette phase de débat sur la loi organique a été facilitée, pour la direction du budget, par le travail qu'elle avait engagé depuis plusieurs années avec les ministères pour créer une dynamique de la gestion publique orientée vers la recherche d'indicateurs de suivi des politiques et l'appréciation des résultats obtenus par les services.

A cet égard, le PLF* 2002 a constitué une nouvelle étape dans l'enrichissement de la présentation des agrégats caractérisés par cette logique de performance. Les comptes rendus

de gestion budgétaire annexés à la loi de règlement déclinent depuis la gestion 2000 la même approche, appliquée à l'exécution de la loi de finances.

Par ailleurs, la direction du budget a contribué à l'élaboration des plans de développement ministériels du contrôle de gestion, qui s'appuie sur le guide d'auto-évaluation qu'elle avait rédigé durant l'année 2000. Les travaux conduits avec l'ensemble des ministères sur le développement du contrôle de la gestion immobilière et sur les coûts complets de certaines fonctions transversales, telles que la fonction informatique, ont également permis de capitaliser un savoir-faire et de le diffuser dans les administrations.

Dans la même perspective, la DB a promu la réforme du cadre budgétaire et comptable des établissements publics scientifiques et techniques. En 2001, la circulaire de **gestion des établissements publics** a été profondément remaniée au profit d'une présentation comptable plus proche du plan comptable général faisant mieux ressortir l'équilibre du compte d'exploitation et du tableau de financement. De plus, un travail d'envergure a été mené avec la DGCP* pour rénover la circulaire M-9-5 relative aux EPIC* et faire évoluer les missions de l'agent comptable des établissements publics nationaux.

L'ensemble de ces travaux constituent autant d'éléments d'anticipation et de préparation de la rénovation de la gestion publique.

> Assurer toute sa responsabilité dans la mise en œuvre de la réforme

Dès la promulgation du texte le 1^{er} août 2001, la direction du budget a organisé, avec le soutien actif de la direction de la communication, un plan de communication destiné à informer l'ensemble des partenaires et des acteurs sur le contenu de la loi, sur son entrée en vigueur progressive d'ici 2006, sur le chantier considérable de mise en œuvre de la réforme.

Dans cet esprit, plusieurs dispositifs ont été mis en place : deux numéros de la lettre « *Vers une nouvelle gestion publique* » (septembre et décembre 2001), l'organisation d'un colloque ouvert aux responsables des services centraux et déconcentrés de l'État le 10 octobre 2001, la participation de la direction au colloque organisé par le ministère chargé de la réforme

La création du conseil pour la nouvelle constitution budgétaire

Le 30 octobre 2001 a été créé au sein du MINEFI un **conseil pour la nouvelle constitution budgétaire**. Ce conseil organise le pilotage et assure le suivi des grands chantiers de la loi organique du 1^{er} août 2001, en veillant au respect de son calendrier. Il pilote, en cohérence avec ces chantiers, les projets de réforme de la gestion publique. Le conseil fédère l'action des directions et services du ministère concernés. Sont membres à titre permanent la directrice du budget, le directeur général de la comptabilité publique, le chef de l'Inspection générale des finances. La directrice du budget préside le conseil dans sa formation administrative.

[RETOUR AU SOMMAIRE] de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

de l'État le 20 novembre 2001, la programmation de journées régionales de mobilisation, la mise en place d'un Internet et d'un Intranet.

Le 15 novembre 2001, le comité interministériel à la réforme de l'État (CIRE*), qui a arrêté le dispositif de mise en œuvre de la loi organique, a identifié pas moins de **11 grands chantiers**, dont 7 seront directement conduits par le MINEFI (direction du budget ; DGCP).

Il s'agit en premier lieu du chantier d'élaboration du **nouveau contenu des budgets ministériels** où, en concertation étroite avec les ministères, la direction du budget va s'engager progressivement, par des préfigurations, vers la cible du PLF pour 2006. Il s'agit également du chantier de refondation des standards interministériels des **outils et des procédures financières**, copiloté par la DB et la DGCP : l'organisation et le fonctionnement des **budgets locaux**, la reconfiguration de la **chaîne des contrôles interne et externe**, l'évolution des **systèmes d'information**, recouvrant notamment l'adaptation à la réforme du progiciel interministériel ACCORD* en cours de déploiement dans les ministères.

Dans cette logique de mise en cohérence de l'ensemble des chantiers, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet ACCORD* ont été réunies dans une seule et même structure, un service à compétence nationale rattaché conjointement à la DB et à la DGCP. De la même manière, deux missions placées sous la double tutelle - direction du budget et direction générale de la comptabilité publique, la mission modernisation comptable et la mission normes comptables, ont pour objectif l'élaboration des nouvelles règles comptables.

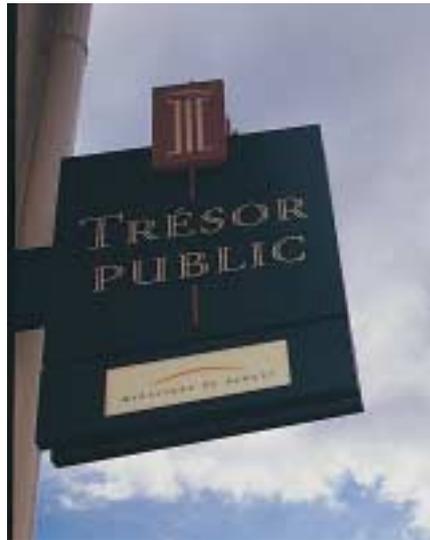
Pour assurer le pilotage de l'ensemble, la direction du budget met en place, en son sein, une équipe projet dédiée au pilotage des chantiers de la loi organique et à la gestion de la transition d'ici 2006.

Telle est l'objet de la mission de modernisation financière de l'État, confiée à la direction du budget et à la direction générale de la comptabilité publique.

1.2.1.2 Le plan de rénovation de la gestion publique dans le réseau du Trésor public (5 engagements)

La contribution de la DGCP*, placée au cœur des flux financiers, à la rénovation de la **gestion publique** se traduit par la mise en œuvre d'un plan reposant sur des actions concrètes, des projets précis au bénéfice des usagers et des partenaires du MINEFI. Ce plan a été élaboré dans un cadre participatif faisant largement appel aux agents du réseau du Trésor public. Après une phase de conception (« chantiers de la gestion publique »), mise en œuvre selon la méthodologie de conduite de projet, le plan doit désormais entrer en application.

Tenant compte de l'évolution du contexte (la nouvelle loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ; le nouveau code des marchés publics issu du décret du 7 mars 2001 ; l'intervention de la loi portant « nouvelles régulations économiques » du 15 mai 2001, sur le délai global de paiement), ce plan, qui recouvre l'ensemble des missions de la DGCP, se traduit par **5 engagements**.



© DGCP

1) Simplifier la relation avec l'utilisateur et les partenaires

- pour les particuliers, grâce au développement du paiement par Internet ou dématérialisé (prélèvement, virement, mise en place du porte-monnaie électronique) ;
- pour les organismes publics, grâce à la carte d'achat (premières expérimentations en 2002), qui permettra de simplifier les commandes de faibles montants et de dématérialiser les factures ;
- pour les entreprises, grâce au délai moyen de paiement du comptable public*, qui doit passer de 8,5 jours à 7,5 jours en 2003 ;
- pour les collectivités locales, grâce à la signature de chartes de partenariat, pour réduire le délai global de paiement et rénover le service financier du Trésor public (recours facilité aux nouveaux moyens de paiement ; information en continu sur la trésorerie).

2) Offrir de nouveaux services aux décideurs locaux

Un espace Internet dédié aux élus locaux sera créé d'ici 2002 au sein du portail www.minefi.gouv.fr. La dématérialisation des opérations de masse (titres de recettes, bulletins de paye, factures répétitives) sera développée et l'offre de services du pôle de conseil aux acheteurs publics sera enrichie. L'objectif est également d'accélérer la production des comptes, de renforcer l'offre de conseil

financier et d'accompagner la dynamique de l'intercommunalité, avec des outils d'analyse financière prospective.

3) Renforcer l'efficacité des circuits financiers

La mise en œuvre d'un contrôle hiérarchisé et la suppression de certains contrôles *a priori* seront expérimentées.

4) Améliorer la transparence des comptes publics avec :

- la mise en place d'une véritable comptabilité d'exercice pour l'État ;
- la poursuite de la modernisation des comptabilités locales. Une méthode de consolidation des comptes des collectivités locales sera définie en 2002.

5) Garantir aux agents un environnement de travail performant

grâce notamment aux projets informatiques ACCORD* pour la dépense de l'État, HELIOS* pour le secteur local et COPERNIC* pour le compte fiscal simplifié.

1.2.2 Élaborer et suivre les lois de finances : le PLF 2002

1.2.2.1 L'environnement économique de la loi de finances (prévision économique)

> **La direction de la prévision (DP*)** est chargée d'anticiper la **situation macroéconomique** dans laquelle devra s'exécuter la loi de finances et plus généralement les comptes publics, de façon à mettre en évidence les marges de manœuvre ou les contraintes qui pourraient en résulter pour l'action publique. Les perspectives de recettes sont naturellement très sensibles à l'évolution du cycle économique, mais dépendent également des décisions de politique fiscale. L'évolution des dépenses publiques, qui est avant tout le reflet des grandes orientations gouvernementales, est beaucoup moins sensible au cycle économique.

L'ensemble des prévisions et des évaluations de l'impact des politiques publiques ou des données externes (hausse du prix du pétrole, du dollar...) supposent la mise en œuvre d'instruments formalisés ; à cet effet, la DP a achevé en 2001 l'élaboration d'un nouveau modèle trimestriel de l'économie française « MESANGE » et poursuivi ses travaux d'approche quantitative de la conjoncture de la zone Euro.

Associées à la préparation de la loi de finances, les **perspectives économiques** sont présentées au parlement en octobre (rapport économique, social et financier, le RESF, déposé avec le PLF*). Les perspectives économiques sont par ailleurs présentées à la commission économique de la nation (CEN), qui réunit

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

quatre fois par an autour du ministre 20 personnalités qualifiées et dont la DP assure le secrétariat général. Les différents rapports ont été enrichis par des dossiers destinés à éclairer un public assez large tant sur des questions de politique économique que sur la dynamique des différentes économies : écarts de croissance et d'inflation dans la zone euro, compétitivité de la France, le partage des fruits de la croissance, la politique française en faveur du développement durable*.

L'impact possible des attentats terroristes du 11 septembre 2001 sur les perspectives de croissance a été évalué dans le rapport économique, social et financier d'octobre 2001, en recherchant dans l'histoire économique des chocs qui auraient pu affecter le comportement des agents économiques de façon comparable. A titre d'exemple, le graphique ci-dessous montre comment, sur le passé, la confiance des ménages est apparue sensible aux chocs.

Une information accessible
par Internet

Les **perspectives économiques** sont en ligne sur le site du ministère, www.finances.gouv.fr/minefi/publicuel/macroeconomie/index.htm, sous les rubriques « prévisions » ou « macroéconomie ».

La DP met également en ligne sur le même site, depuis décembre 2000, sa **note de conjoncture internationale**, publiée quatre fois par an, en même temps que celle de l'INSEE concernant la France.

> A côté de son activité de prévision économique, la **DP** assure une fonction de **conseil et d'évaluation de politique publique**, tant macroéconomique que structurelle.

Au cours de l'année 2001, elle a contribué aux réflexions et aux évaluations sur les sujets suivants :

- analyse des chocs liés à l'environnement international et des réponses de politique économique possibles, au niveau européen et français. L'année 2001 a été particulièrement marquée par le ralentissement américain et le choc du 11 septembre, dont les analyses ont été présentées dans les dossiers des **Notes de Conjoncture Internationale** : impact sectoriel aux États-Unis, ampleur du surinvestissement américain, impact sur les pays émergents, analyse des canaux de transmission, étude du marché pétrolier ;
- développement des instruments d'analyse quantitative de la situation conjoncturelle au sein de la zone euro, qui ont montré, dès le printemps, les risques de détérioration des économies européennes, notamment du fait de l'économie allemande ;
- les analyses développées par la DP sur le potentiel de croissance de l'économie française et le partage des fruits de la croissance ont directement servi à la confection du programme pluriannuel de finances publiques et à l'élaboration de scénarios à long terme pour étudier les problèmes posés par le vieillissement de la population, notamment à la demande du conseil d'orientation des retraites ;
- en collaboration avec la DB, la DP a contribué à la réflexion du ministère dans les domaines de l'assurance dépendance, de l'assurance maladie et de la réforme des retraites ;
- la DP a joué un rôle moteur dans la conception de la prime pour l'emploi (PPE*) et l'analyse de ses effets sur la distribution des revenus et les incitations financières au retour à l'emploi ;
- évaluation de l'impact économique, budgétaire et redistributif des mesures portant sur les prélèvements fiscaux et sociaux (cf. **rapport économique social et financier**, sur le site du MINEFI) ;
- baisse des prélèvements obligatoires, abaissement du coût du travail dans le cadre de

la mise en place de l'ARTT* ;

- fiscalité du capital dans l'Union européenne et réforme de la fiscalité locale ;
- les études sur le troisième aéroport parisien, l'ouverture du secteur gazier, la réforme de la politique agricole commune, le comportement de la grande distribution ;
- deux rapports dans le cadre de la mission économie numérique, sur les questions de concurrence et sur les aspects micro et macro-économiques des nouvelles technologies.

De façon plus transversale, la DP a été chargée :

- de la préparation française de la réunion des ministres de l'environnement et des finances de l'OCDE sur la politique environnementale ;
- du secrétariat du comité de politique économique de Bercy ;
- de l'information des organisations syndicales et patronales françaises sur le dialogue macro-économique européen, qui associe, à Bruxelles, ministres des finances, président de la BCE* et dirigeants syndicaux et patronaux européens.

La DP organise un séminaire périodique réunissant économistes et juristes autour de questions de concurrence.

1.2.2.2 Les principaux enjeux
budgétairesRappel des axes de la politique
budgétaire

La préparation de la loi de finances constitue une des missions essentielles de la direction du budget. En 2001, outre la préparation de la loi de finances pour 2002, les procédures budgétaires auront comporté un débat d'orientation budgétaire au printemps, un collectif à l'automne et deux décrets d'avance (mai et octobre).

Pour la préparation de la loi de finances, la **DB***, s'appuyant sur les perspectives économiques fournies par la direction de la prévision, mène les travaux préparatoires de négociation et de confection du budget, puis assiste les ministres lors des débats parlementaires. Elle participe au cours de l'année au comité de stratégie fiscale de la **DGI***. La préparation du projet de loi de finances pour 2002, adopté en conseil des ministres le 19 septembre 2001, a été l'occasion d'une poursuite de la remise en ordre des conditions de la budgétisation initiale, en particulier par l'application, pour la deuxième année consécutive, de la charte de budgétisation publiée pour la première fois avec le PLF* 2001.

Une élaboration
dans le cadre européen

La stratégie budgétaire de l'Etat s'est construite dans le cadre de la programmation pluriannuelle



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Toutefois, le ralentissement économique aura pesé sur les recettes fiscales, conformément aux évaluations révisées du collectif fin d'année, conduisant à un déficit de 32 Md€, proche du solde révisé de LFR*.

Afin d'améliorer la connaissance en temps réel de l'exécution du budget, la direction publie au mois $n + 2$ la situation du budget de l'Etat du mois n , le 5 sur le site Internet du MINEFI et le 15 dans les « Notes bleues de Bercy ».

Synthèse des budgets 2002 de tous les ministères

> Rémunérations et pensions de l'État (civil et défense), charges sociales incluses : 117,2 Md€ (+ 4,2 %)

En 2001, la direction du budget a activement participé aux négociations salariales dans la fonction publique, qui ont débouché sur l'annonce unilatérale de mesures de revalorisation du point en avril 2001. En amont des négociations, elle a éclairé le gouvernement sur les enjeux macrobudgétaires de ce débat puis, tout au long du processus, elle a pu chiffrer les différents scénarios envisagés et se prononcer sur leur opportunité budgétaire.

Dans la continuité des travaux entamés en 2000, la direction a aussi poursuivi l'amélioration de ses outils de budgétisation : l'approche en « coût réel » des dépenses de personnel a été approfondie et un nouvel outil a été développé, permettant le passage d'un schéma d'emplois budgétaires à un effectif réel rémunéré puis à des crédits inscrits. Dans la perspective de l'élaboration du PLF* 2003 et de la mise en œuvre de la LOLF*, cet outil, encore perfectible, a été partagé avec les ministères.

En participant aux très nombreuses réunions interministérielles portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique, la direction a contribué à la définition des mandats de négociation des ministères et expertisé les textes de mise en œuvre.

Elle a également participé aux travaux de l'observatoire de l'emploi public, qui s'attache à mieux cerner les contours de la fonction publique, à classer et à décompter ses agents.

Par ailleurs, la direction a poursuivi son activité de conception, d'adaptation et de modernisation de la réglementation du statut des corps des fonctionnaires des trois fonctions publiques. En matière indemnitaire, elle a notamment réalisé, conjointement avec le ministère de la fonction publique, la refondation des textes relatifs au travail supplémentaire, en lieu et place des décrets de 1950, 1963 et 1968, devenus obsolètes avec la mise en œuvre de l'ARTT* dans la fonction publique.

> La justice : 4,7 Md€ (+ 5,7 %)

La direction a participé à l'élaboration et à l'évaluation budgétaire des textes réglementaires pris en application des réformes législatives portées par la Chancellerie dans le cadre du plan de réforme de la justice lancé en octobre 1997 : réforme du statut des magistrats, loi renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes du 15 juin 2000, loi du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives, loi du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Elle a participé à la mise en œuvre, au plan budgétaire, des protocoles signés par la Garde des Sceaux les 18 octobre, 1^{er} décembre et 18 décembre 2000 à l'issue des négociations menées avec les représentants des professions de greffiers des services judiciaires, de surveillants pénitentiaires et d'avocats, ainsi qu'à la mise en œuvre du vaste programme immobilier pénitentiaire lancé par le Premier ministre le 8 novembre 2000, qui a conduit à la création d'un établissement public administratif de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice.

Elle a participé aux travaux interministériels ayant précédé la vaste concertation menée par la

des finances publiques. Elle s'intègre aux procédures propres à l'Union Economique et Monétaire. La direction du budget, en collaboration avec la DP et l'INSEE, a participé au processus de notification des comptes et des prévisions de finances publiques auprès de l'Union européenne.

Dans le cadre des procédures du pacte de stabilité et de croissance, elle a contribué à la **révision du programme de stabilité**, couvrant la période 2002-2005, en liaison avec la direction de la prévision. Ce programme révisé de stabilité a été déposé à la commission européenne début décembre 2001, après avoir été présenté aux commissions des finances du Parlement.

Le rapprochement de la date de dépôt du programme de stabilité de celle des PLF* et projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) renforce la mise en cohérence de la stratégie pluriannuelle des finances publiques et de la procédure annuelle de préparation des lois de finances. Dès 2002 (pour 2003), la présentation de la stratégie du programme de stabilité devra être concomitante à celle des lois de finances, conformément à la loi organique du 1^{er} août 2001.

La loi de finances pour 2002 adoptée par le Parlement a été publiée au journal officiel du 29 décembre 2001, accompagnée des décrets de répartition des crédits ouverts pour chaque ministère. La LFI* 2002 se traduit par une évaluation du montant de recettes, avant prélèvements au profit des collectivités locales et de l'Europe (51,6 Md€), de 285,5 Md€. Les dépenses nettes du budget général de l'Etat s'élèvent à 266,4 Md€.

Le solde de la LFI* 2002, y compris comptes spéciaux, s'établit à 30,4 Md€.

Un suivi plus transparent

Pour mieux assurer le suivi de l'exécution budgétaire, la DB a optimisé les outils informatiques à sa disposition. Des **tableaux de bord ministériels de l'exécution budgétaire** ont été publiés. De nouveau, comme l'an dernier, la maîtrise de l'exécution budgétaire a été acquise à l'aide de « contrats de gestion » passés avec les ministères gestionnaires.

Comme au cours des derniers exercices, la norme d'évolution des dépenses (+ 0,3 % en volume) prévue en LFI* 2001 a été respectée.



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Garde des Sceaux avec les acteurs du monde judiciaire à l'occasion des entretiens de Vendôme d'avril 2001.

Enfin, elle a contribué à la mise en œuvre, au plan budgétaire, des décisions du conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 relatif à la lutte contre la délinquance des mineurs.

> Les services généraux du Premier ministre : 1,2 Md€ (+ 9,3 %)

La direction du budget a participé à la traduction budgétaire de l'indemnisation des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation. Elle a accompagné le développement de deux autorités administratives indépendantes : le Médiateur de la République avec la mise en place des délégués de proximité, et le Défenseur des enfants. La préparation du projet de loi de finances pour 2002 a permis de créer un emploi de commissaire général à l'exposition internationale de 2004.

> Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : 14,4 Md€ (+ 2,1 %)

Le processus de transparence budgétaire, engagé depuis quelques années, a été poursuivi avec les directions concernées du MINEFI, en intégrant dans le budget du ministère, les frais de fonctionnement de la direction générale des impôts précédemment supportés par les conservateurs des hypothèques. Par ailleurs, les crédits correspondant aux frais d'actes des huissiers, imputés jusqu'alors sur une dotation non limitative du budget des charges communes, ont été inscrits sur les moyens de fonctionnement du Trésor public.

Le PLF* 2002 est également marqué par la reconnaissance à part entière du réseau des DRIRE* par la création d'un agrégat spécifique

et le transfert au directeur de la DARPMI des pouvoirs de gestion des crédits et des personnels.

La direction a participé à la transformation en GIP* de l'association pour le développement des échanges en technologie économique et financière (ADETEF*).

> Education nationale : 61,4 Md€ (+ 3,8 %)

Dans le domaine de l'enseignement scolaire, la direction du budget a poursuivi son expertise de l'utilisation des emplois par le ministère. Elle analyse plus particulièrement la répartition des effectifs enseignants entre différentes missions. Elle a également expertisé certaines réformes pédagogiques récentes (soutien en seconde, travaux personnels encadrés) afin de rapprocher leur coût pour les contribuables de leur efficacité pour les administrés.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la direction du budget a cherché à contribuer à l'amélioration de la gestion des universités en expertisant l'utilisation des emplois, en préparant la mise en œuvre des services d'activités industrielles et commerciales et en encadrant le recours aux filiales. Elle a également suivi l'application du plan " Universités du troisième millénaire " et les conditions du déménagement de l'université de Jussieu.

> Jeunesse et sports : 541 M€ (+ 3,5 %)

La direction du budget a été associée à la préparation financière du championnat du monde d'athlétisme de Paris en 2003 ainsi qu'au suivi financier de la liquidation de la candidature de Paris aux jeux olympiques de 2008. Elle a été associée à la mise en place du nouveau laboratoire national de dépistage du dopage et a engagé une réflexion sur l'avenir du fonds national de développement du sport (FNDS), à la suite de l'adoption de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances.

> Audiovisuel : (redevance et subventions) 2,4 Md€ (+ 3,4 %)

Dans le domaine de l'audiovisuel, la direction s'est engagée en 2001 dans la négociation des contrats d'objectifs et de moyens des sociétés de l'audiovisuel public. Dans ce cadre, après de très nombreux échanges, est intervenue la signature, le 20 décembre 2001, de celui de la société France Télévision. S'agissant du financement du cinéma et de l'audiovisuel, la direction a contribué à transformer le mode de suivi de cette politique via la constitution d'un comité financier au centre national de la cinématographie (CNC).

> Culture et communication : 2,6 Md€ (+ 2,0 %)

La direction a été étroitement associée aux grands projets du ministère de la culture : loi Musée, loi sur l'établissement public de coopération culturelle, mise en place du droit de prêt en bibliothèque, abaissement du prix du livre dans les DOM et réforme statutaire des théâtres nationaux.

La direction a également participé aux travaux préparatoires à la mise en place de l'établissement public de recherche archéologique qui remplace l'association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN). Elle a poursuivi l'analyse détaillée des dépenses d'intervention du ministère de la culture, de sa structure d'emploi et de l'organisation de ses services déconcentrés. L'année a été marquée par les discussions liées aux projets de contrats d'objectifs avec le Louvre, la Réunion des Musées nationaux et la réforme du centre national des arts plastiques (CNAP).

> Recherche et politique de l'innovation : 8,7 Md€ (+ 2,2 %) (6,2 Md€, soit + 0,91 %, pour le ministère de la recherche et de la technologie)

L'année 2001 a été marquée par la préparation de la réforme du cadre budgétaire des établissements publics scientifiques et techniques (EPST), destinée à assurer une meilleure lisibilité des moyens, des objectifs et de la performance de ces établissements de recherche, notamment par la préparation de contrats avec des établissements tels que l'IFREMER. Ces engagements contractuels permettent de clarifier la stratégie, les objectifs et l'évaluation des performances des établissements. La direction a aussi participé à la définition des conditions de financement de l'A380 et des autres projets aéronautiques.

> Défense : 37,7 Md€ (+ 1 %)

Au cours de l'année 2001, la direction a notamment travaillé sur :

- la préparation du projet de loi de programmation militaire 2003-2008, transmis au



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]

sommaire général



© CEMA/Coulon

Parlement à l'été 2001. Ce projet de loi, qui définit l'enveloppe financière des crédits d'équipement et les programmes lancés ou exécutés durant cette période, a donné lieu à de nombreuses réunions et débats interministériels ;

- **le changement de statut de la direction des constructions navales (DCN)**, annoncé en juillet 2001 par le gouvernement et qui a fait l'objet d'une disposition de la loi de finances rectificative pour 2001. Cette réforme, qui s'appuie sur des groupes de travail entre le ministère de la défense, la DCN et le MINEFI, doit être menée dans un calendrier resserré (transformation en société au 1^{er} janvier 2003).

Comme les années précédentes, la direction a examiné les **grands programmes majeurs d'armement** dans le cadre de la procédure interministérielle mise en place avec le ministère de la défense. **L'exécution budgétaire**, en particulier les dépenses nouvelles liées aux engagements extérieurs de la France et aux décisions faisant suite aux attentats du 11 septembre 2001, a également fait l'objet d'un suivi attentif.

> **L'intérieur : 9,5 Md€ (+ 5,4%)**

La DB continue de suivre la mise en œuvre des accords passés en 1999 : contractualisation de l'évolution des moyens des préfectures pour les années 2000-2002 et expérimentation de la globalisation des crédits de fonctionnement et de rémunération en contrepartie d'engagements sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion et la qualité de service rendu aux usagers applicable en 2000-2003. Cette expérimentation, préfigurant la mise en œuvre de certaines dispositions de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, est étendue de 14 à 18 préfectures en 2002.

Plusieurs sujets ont concerné la police nationale : la poursuite de la mise en œuvre de la police de proximité, les mesures prises dans le cadre du renforcement de la lutte contre le terrorisme et la délinquance, le passage à l'euro-fiduciaire, la préparation de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

L'actualité a amené la direction à suivre de très près la situation du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles ainsi que les mesures prises dans le cadre de la Caisse centrale de réassurance relatives au risque terroriste.

> **L'Outre-Mer : 1,08 Md€ (+ 3,6%)**

L'année 2001 a été marquée par la mise en œuvre des principales dispositions de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer et par le vote de la loi sur l'évolution du statut de Mayotte.

> **Les collectivités locales (hors prélèvements) : 8,098 Md€**

L'année 2001 a été marquée par le développement de l'intercommunalité et le suivi de son financement, par les mesures d'exonération de la vignette et d'allègement de la taxe d'habitation qui donnent lieu à compensation aux collectivités locales.

La DB a participé étroitement à l'élaboration du rapport que le gouvernement doit remettre au Parlement avant la fin de cette législature sur les voies et moyens de la réforme des finances locales. Elle a également coordonné les travaux inter-directionnels sur la constitution d'une base de données budgétaires et fiscales des collectivités locales et participé aux travaux du Commissariat général du plan sur la péréquation.

Enfin, la préparation de la LFI* 2002 et de la LFR* 2001 s'est traduite par la prorogation en 2002 du contrat de solidarité et de croissance, la compensation aux départements des pertes de recettes résultant de mesures supplémentaires d'exonération de la vignette, la modification du mode de financement des communautés d'agglomération tout en poursuivant l'objectif de péréquation au sein des dotations de l'État aux collectivités locales.

> **Équipement et logement : 11,6 Md€ (stable)**

La direction a été sollicitée pour l'expertise de chantiers importants et pilotés par le secrétariat d'État au logement : plan de relance de la construction de logements sociaux, éradication de l'habitat « indigne », amélioration de la qualité de services dans les logements sociaux, expérimentations dans le domaine de l'accession sociale, relance de la politique de démolition.

Un important travail a été également mené dans le cadre de la négociation de deux avenants à la convention de 1998 avec l'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) au printemps

et à l'automne 2001, en vue notamment de définir les modalités de la contribution du 1 % logement à la politique de renouvellement urbain souhaitée par le Gouvernement et la mise en place d'une société foncière chargée de favoriser la mixité sociale.

Les travaux de la direction ont également porté sur les modalités d'intervention de la nouvelle agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) dans le cadre de l'extension de ses compétences à la gestion des aides en faveur des propriétaires occupants et sur l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle Caisse de garantie du logement locatif social qui succède à l'ancienne CGLS.

Dans le contexte de la montée en puissance de la réforme des aides personnelles au logement, l'expertise de la direction a été également sollicitée sur les mesures décidées dans le cadre de la conférence de la famille, en particulier celles en faveur des jeunes adultes, et sur une meilleure prise en considération des charges annexes de logement supportées par les ménages dans le cadre de la revalorisation annuelle des aides.

De nombreux travaux ont été menés avec le secrétariat général des grandes opérations urbaines (SGGOU) pour déterminer les conditions de fermeture de certains établissements publics d'aménagement des villes nouvelles et de l'établissement public d'aménagement de La Défense (EPAD), qu'il s'agisse des modalités de transfert des actifs aux collectivités locales ou de l'avenir des personnels de ces établissements.

Des travaux ont été également menés sur la relance de la politique foncière en Ile-de-France, à travers la convention Etat/région ou le contrat d'objectif avec l'agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), et sur l'aménagement régional en Ile-de-France (démarrage du nouvel établissement public Seine-Arche Nanterre et mise en place de l'établissement public Plaine-de-France) ou hors Ile-de-France (création de l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur et extension géographique du champ de compétences de l'établissement public de la métropole lorraine).

Les mesures en matière de relogement des sinistrés de la Somme et de Toulouse ont également mobilisé la direction.

Enfin, la direction a participé à la réflexion interministérielle sur l'évolution de l'ingénierie publique et sur les conséquences pour l'Institut géographique national (IGN) de l'élaboration d'un référentiel à grande échelle (RGE).

> **Transports et mer : 10,3 Md€ (+ 5,6 %)**

Le secteur des transports est marqué par une très forte implication de l'État dans l'organisation et le financement des transports collectifs (SNCF, RATP...) et dans la réalisation et l'exploitation des

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

© DIRCOM

infrastructures. L'État est par ailleurs, de longue date, impliqué dans la gestion de services de transport au travers des grandes entreprises nationales du secteur des transports, qui font l'objet d'une vigilance particulière.

En 2001, les principales évolutions dans ce secteur ont porté sur les points suivants :

- Concernant l'organisation et le financement de l'exploitation des transports collectifs, des avancées fondamentales ont été réalisées en 2001 dans la séparation des fonctions d'autorité organisatrice, chargée de la définition du service public, de celles d'opérateur de transports, chargé de la mise en œuvre dudit service public :

- dans le domaine des services ferroviaires d'intérêt régional, la compétence d'autorité organisatrice antérieurement assurée par la SNCF pour le compte de l'État, a été transférée aux régions à compter du 1^{er} janvier 2002, au terme d'une année 2001 marquée par la négociation des compensations financières aux régions ;

- en Ile-de-France, l'entrée de la région au conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France au 1^{er} octobre 2001 contribue à l'affirmation d'une autorité organisatrice forte, face aux grands opérateurs de transport d'Ile-de-France.

- Concernant les infrastructures, une attention particulière a été portée à la maîtrise de la demande dans un contexte de forte pression à la réalisation de nouvelles infrastructures, ainsi qu'au développement de la gestion déléguée d'infrastructure. Ainsi, dans le secteur autoroutier, l'année 2001 aura été marquée par la négociation et l'attribution des concessions du viaduc de Millau et de l'autoroute A28. Dans le secteur ferroviaire,

le lancement fin 2001 d'un appel à concurrence pour la gestion déléguée de la ligne franco-espagnole entre Perpignan et Figueras constitue également une étape significative.

- Enfin, l'année 2001 a été marquée par des réflexions sur l'évolution des modes de financement des grandes entreprises nationales, leur solidité financière et la stabilisation de leurs relations avec l'État. Dans le domaine ferroviaire, ces réflexions ont permis de maîtriser le coût du transfert aux régions de la compétence d'autorité organisatrice des services ferroviaires d'intérêt régional. Elles ouvrent des perspectives quant à d'éventuelles nouvelles étapes dans la réforme du secteur. Dans le secteur routier, l'achèvement de la réforme autoroutière a permis d'initier l'opération de cession de participations de l'État dans ASF (autoroutes du Sud de la France) à la fin de l'année.

**> Aménagement du territoire :
285 M€ (+ 6,7 %)
et Ville : 369 M€ (+ 0,4 %)**

Deux événements ont mobilisé la direction : la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT), le 9 juillet 2001 à Limoges et celle du comité interministériel des villes (CIV*) du 1^{er} octobre 2001. Les textes relatifs à la sortie du dispositif des zones franches urbaines (ZFU) et à la refonte du dispositif des zones de revitalisation urbaine (ZRU) ont été élaborés ainsi que ceux relatifs à l'extension du dispositif des adultes-relais*.

L'année 2001 constitue la première année de mise en œuvre des attributions de la prime d'aménagement du territoire (PAT) dans le cadre du nouveau zonage et du nouveau décret relatif aux modalités de cette aide. La direction a été

également mobilisée pour la mise en place de la nouvelle agence financière pour les investissements internationaux (AFII*) qui reprend les compétences des bureaux à l'étranger de la DATAR* et de la délégation aux investissements internationaux (DII).

**> Emploi et solidarité :
31,6 Md€ (stable)**

Dans le secteur de l'emploi, l'activité s'est concentrée sur la mise en œuvre de la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail : discussions interministérielles relatives à la mise en place effective du fonds de réforme des cotisations sociales patronales (FOREC), précisions des conditions de mise en place de la réduction du temps de travail dans certains secteurs professionnels (hôtels cafés restaurants par exemple) ou dans les entreprises de moins de 20 salariés à compter du 1^{er} janvier 2002.

La mise en œuvre des dispositions relatives aux nouvelles conditions d'indemnisation du chômage dans le cadre de la convention UNEDIC du 1^{er} janvier 2001 et de la mise en place du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) a également donné lieu, en liaison avec la DGEFP et l'ANPE à d'importants travaux préparatoires à la signature des conventions entre l'État, l'ANPE et l'UNEDIC.

La direction a été étroitement associée à l'élaboration du plan annoncé par le Gouvernement en juin 2001 relatif à la consolidation des emplois-jeunes. Ont été également étudiés :

- le volet emploi du nouveau programme de prévention et de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales de juillet 2001 qui vise notamment à favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ;
- la mise au point de dispositions du PLF* 2002 : réforme du contrat initiative-emploi et du contrat de qualification adulte, création de la bourse d'accès à l'emploi qui vise à sécuriser la situation financière des jeunes bénéficiaires du programme TRACE*, aide à la souscription d'une assurance complémentaire maladie pour les personnes situées à proximité du seuil de la couverture maladie universelle (CMU*).

En matière de politique de la **famille**, la direction a contribué à l'élaboration des mesures annoncées par le Gouvernement en juin dans le cadre de la conférence de la famille, comme la création du congé paternité. La direction a, en outre, participé aux réflexions interministérielles concernant la situation des jeunes adultes.

En matière de politique de **santé**, le gouvernement a décidé en mai 2001 un ensemble de mesures visant à améliorer la maîtrise des remboursements de médicaments. En matière de dépenses hospitalières, la direction a participé à la définition des modalités d'appli-

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

cation de l'ARTT* dans les établissements hospitaliers. Les menaces relatives au bioterrorisme ont conduit à la mise en place fin 2001 de crédits nouveaux dans des délais très brefs.

La DB a poursuivi en 2001 la politique de **développement des relations pluriannuelles** avec les organismes de la sphère sociale en signant des conventions axées sur une logique de résultats et de modernisation de la gestion. Dans le secteur des caisses de sécurité sociale, l'année 2001 a vu la négociation de la convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). Dans le domaine de la santé, a été négociée la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En matière de **retraites**, la direction a participé aux travaux menés par le Conseil d'orientation des retraites qui a remis son premier rapport fin 2001 au Premier ministre. Elle a plus particulièrement conduit des travaux pour analyser les perspectives de réforme des régimes du secteur public.

Enfin, elle a effectué des premières études en liaison avec la direction de la prévision pour apprécier l'impact du vieillissement à long terme de la population sur les finances publiques.

> **L'agriculture et la pêche :** **5,11 Md€ (stable)**

L'année 2001 a continué à être dominée par les crises dans le secteur de l'élevage. La direction du budget a participé à la définition des mesures de sécurisation des circuits alimentaires ainsi que des mesures de soutien liées à la crise de l'ESB* visant à détruire la viande excédentaire (avec cofinancement communautaire), à préserver le revenu des éleveurs et à favoriser la restructuration des entreprises transformatrices. Au total, 530 M€ de crédits exceptionnels ont été mis en place.

Parallèlement, elle a participé à la définition d'un plan de construction d'unités de destruction des farines animales par cogénération, largement soutenu par l'État, et des conditions d'indemnisation des éleveurs dont le troupeau est abattu suite à la découverte d'un cas d'ESB*.

Toujours dans le secteur de l'élevage, la forte inquiétude liée à l'épidémie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni, a conduit à des mesures préventives immédiates sur le territoire français (24 M€).

Suite aux tempêtes de décembre 1999, la direction a été associée à la préparation de la loi d'orientation forestière (promulguée le 7 juillet 2001) et à ses décrets d'application, et à la définition des conditions de prolongation du dispositif de soutien au transport du bois (coût : 180 M€).

Sur les autres actions structurelles, la DB a participé à une refonte du plan de maîtrise des

pollutions d'origine agricole, après sa validation par la Commission européenne (coût budgétaire du programme : 114 M€ pour des investissements prévisionnels de 1,37 Md€). De même, elle a participé pleinement à la réforme de l'association nationale du développement agricole et la remise en ordre du financement des syndicats d'exploitants agricoles. S'agissant des offices agricoles, elle a poursuivi la mise en conformité de l'ensemble de leurs interventions avec les règles d'encadrement communautaire et a participé à la rédaction d'un projet de règlement financier et comptable spécifique destiné à mieux encadrer l'action de ces établissements.

Enfin, la DB a poursuivi sa participation à la rédaction de nombreux contrats d'objectifs d'établissements publics (ONF, CNASEA, ADEME*,...) dans le souci d'améliorer la transparence et l'évaluation des politiques publiques que ces derniers conduisent.

> **L'environnement : 0,77 Md€ (+ 7,5 %)**

La direction du budget a participé au réexamen de plusieurs politiques conduites par le ministère de l'environnement dans un contexte de forte croissance des dotations budgétaires (gestion des déchets, résorption des « points noirs » en matière de bruit, renforcement de la politique de prévention des risques à la suite de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, rénovation des outils de mise en œuvre du plan POLMAR).

Enfin l'élaboration complexe du projet de loi sur l'eau a mobilisé la direction, en veillant à la mise en œuvre des principes de stabilité des prélèvements obligatoires et de « pollueur-payeur ».

> **Les affaires étrangères :** **3,6 Md€ (+ 7,8 %)**

La direction du budget a participé aux évaluations préalables au renforcement des moyens de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPROA), pour permettre à cet établissement de faire face à l'augmentation du

nombre des demandeurs d'asile constatée au cours de l'année 2001.

Elle a contribué à la réforme de la rémunération des personnels de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), afin de réduire l'écart entre la situation des personnels résidents dans les pays étrangers et celle des personnels expatriés.

Elle a participé aux réflexions menées par le ministère des affaires étrangères sur la réforme de l'assistance technique dans le but de conforter les capacités de réaction de la France face aux situations d'urgence sur la scène internationale. Elle a en outre contribué à la mise en place d'un dispositif piloté par le SGDN permettant d'aider les pays qui sortent d'une situation de crise. Elle a participé aux réflexions interministérielles sur le financement de l'aide au développement suite au Conseil de Göteborg.

> **La contribution française au budget communautaire : 16,9 Md€**

La direction du budget assure le suivi de l'ensemble des activités de l'Union européenne susceptibles d'avoir des incidences budgétaires, celles-ci étant déterminantes dans le calcul de la contribution française au budget communautaire. L'année a été marquée par une négociation budgétaire intense avec le Parlement compte tenu des crises sanitaires intervenues en 2001 (ESB*, fièvre aphteuse) et du contexte international suite aux événements du 11 septembre.

La direction a par ailleurs consacré une large partie de ses activités au renforcement du suivi de l'élargissement afin de préparer la négociation 2002, à l'encadrement de la négociation du 6^e programme de recherche-développement de la Commission, à la préparation de la revue à mi-parcours de la politique agricole commune, à la mise en œuvre des politiques extérieures de l'Union et au suivi du chantier de la réforme administrative et financière de la Commission.



Site SEVESO

© DRIRE

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les régimes de retraite

Afin d'assurer la pérennité de certains régimes de retraite de base, confrontés au vieillissement de la population, un **fonds de réserve pour les retraites** est créé au 1^{er} janvier 2002 par la loi du 17 juillet 2001. Il a pour mission de gérer les réserves qui lui sont affectées jusqu'en 2020. Les travaux de coordination pour sa mise en place opérationnelle, amorcés en 2001, devraient s'achever en 2002.

1.2.3 Optimiser l'investissement public

Créées progressivement depuis 1995 dans un contexte de déconcentration croissante, les **missions d'expertise économique et financière** (MEEF) ont pour vocation d'apporter une aide à la décision aux ordonnateurs locaux en matière de **projets d'investissement public**.

Dans l'attente de la création, programmée, de pôles économiques et financiers dans les autres DOM, qui bénéficient actuellement de concours ponctuels des MEEF* de métropole, une MEEF* a été créée en 2001 à la Réunion.

Placées auprès des trésoriers-payeurs généraux de région, ces missions sont prioritairement au service des commanditaires de l'État : préfets, directeurs d'agences régionales d'hospitalisation, recteurs.

La prestation de conseil des MEEF* repose, pour chaque projet sur la mobilisation des compétences du réseau du Trésor public, mais aussi celles des autres services déconcentrés du MINEFI.

L'expertise porte sur les aspects économiques, financiers et juridiques du projet et offre au commanditaire des éléments globaux et synthétiques d'appréciation. Elle n'a aucun caractère obligatoire et applique une déontologie rigoureuse : neutralité, indépendance et confidentialité.

Depuis leur origine, les MEEF* ont été saisies de 1 401 projets dans des domaines diversifiés dont 204 au cours de l'année 2001. L'enjeu financier moyen d'une opération représentait 25,52 M€ en 2001.

Les MEEF* ont obtenu fin 2000 la certification* qualité ISO 9002 pour l'ensemble de leurs prestations. L'audit annuel de l'AFAQ* fin 2001 a confirmé la qualité de la démarche des MEEF*.

1.2.4 Renforcer la rapidité d'exécution des dépenses publiques en garantissant leur régularité

1.2.4.1 Améliorer les délais de paiement et la réactivité

La rapidité et la rigueur sont deux orientations constantes de la gestion publique mise en œuvre par le réseau du Trésor public.

> **Les délais de paiement** des dépenses de l'État s'améliorent au fil des années. Pour 2001, le délai moyen de paiement* du comptable du Trésor est de 7,7 jours. Ce résultat s'inscrit dans l'objectif communautaire de réduction des délais de règlement de la dépense publique, prévu par la directive du 29 juin 2000. La diminution de 0,7 jour est d'autant plus significative que l'année 2001 a été marquée par plusieurs événements exceptionnels, qui ont fortement mobilisé l'ensemble du réseau du Trésor public pour la satisfaction des besoins de première urgence des populations affectées par ces événements.

> Une forte réactivité aux événements

Qu'il s'agisse des inondations de la Somme, de l'évacuation du dépôt de munitions de Vimy ou de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, les agents du Trésor public ont su intervenir

rapidement dans la mise en place des procédures de secours au profit des populations et des acteurs économiques.

- Les services du Trésor public toulousains ont participé au dispositif exceptionnel mis en œuvre à la suite de la catastrophe du 21 septembre 2001 (Toulouse). Dans le domaine de la dépense de l'État, la mise en place d'un fonds de concours permettant de **payer des secours d'urgence aux victimes** a constitué l'action la plus significative. Suite à la demande de la cellule de crise installée dès le 21 septembre à la préfecture, et au terme d'un processus de réflexion au sein des services de la trésorerie générale, il a été décidé de s'appuyer sur l'application NDL de dépense de l'État pour produire des « lettres-chèques » d'un modèle spécifique répondant aux vœux des donateurs, qui souhaitaient que leur identité apparaisse sur le moyen de paiement. Le souci d'automatiser au maximum la procédure a constitué un critère essentiel des choix opérés. La nouvelle procédure était opérationnelle dès le mardi 25 septembre 2001, date d'impression des premières lettres-chèques spécifiques « catastrophe ». Un rythme moyen de 1 000 à 2 000 lettres-chèques imprimées a été enregistré au quotidien, soit près de 35 000 au total.
- Au cours des premiers mois de l'année 2001, les services se sont mobilisés pour effectuer rapidement le remboursement exceptionnel de la **TIPP*** au profit des agriculteurs et des bateliers, décidé en fin d'année 2000 par le Gouvernement. Plus de 238 000 dossiers ont été traités.
- Les services ont également participé activement à l'**indemnisation des professionnels du tourisme**, suite au naufrage de l'ERIKA.

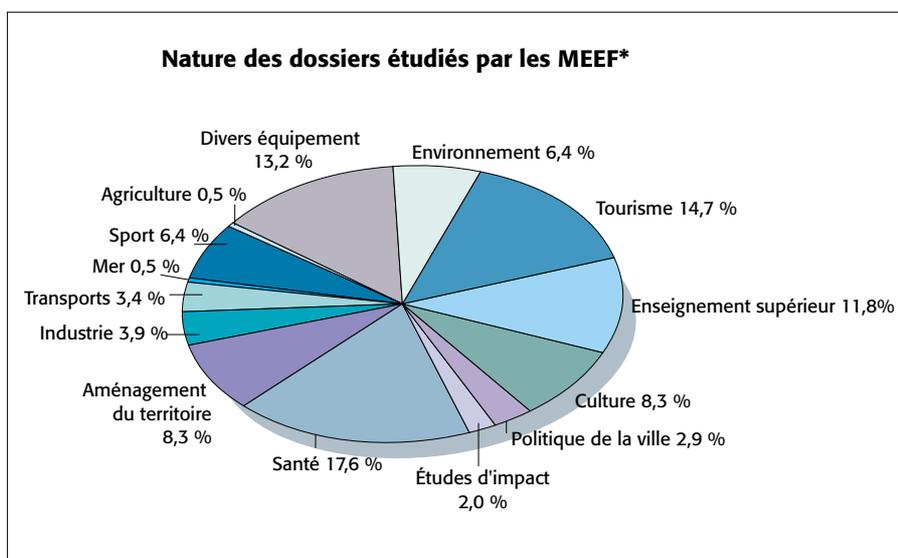
> Une participation dynamique à la mise en œuvre de la politique de la ville

Outre les différentes aides qu'il verse dans le cadre de la politique de la ville, le Trésor public participe au dispositif « adulte-relais* », visant à améliorer les rapports sociaux entre les habitants et les services publics des quartiers relevant de la politique de la ville. Les trésoreries générales de région interviennent dans ce cadre très en amont de la dépense, puisque ce sont elles qui liquident la dépense et versent directement les aides aux employeurs.

> **Une mise en œuvre rapide et efficace de la prime pour l'emploi**, grâce aux efforts conjugués du Trésor public (DGCP*) et des services fiscaux (DGI*).

La présentation le 31 janvier 2001 au conseil des ministres du projet de loi portant création de la prime pour l'emploi, mesure d'aide au retour à l'emploi, a entraîné une forte mobili-

Nature des dossiers étudiés par les MEEF*



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Usine AZF de Toulouse

Les chiffres de la prime pour l'emploi

Au total, près de 8,7 millions de foyers (sur quelque 20 millions au total) ont bénéficié de la PPE* en 2001 pour une dépense globale de 1,26 milliard d'euros, soit un montant moyen de 144,37 euros (947 F) par foyer et un montant minimum de 24,39 euros (160 F). Sur ces 8,7 millions de foyers, environ 1,6 million ont été bénéficiaires de la PPE* grâce au dispositif de relance mis en place par la DGI.

Fin décembre 2001, le nombre de chèques émis par le Trésor public s'est élevé à quelque 5,4 millions. La quasi totalité (98 %) de ceux-ci étaient encaissés par leur bénéficiaires à la même date, essentiellement sous forme d'encaissement bancaire.

Le versement du **complément de PPE*** décidé par le gouvernement a débuté comme prévu à la fin du mois de décembre 2001. Un mécanisme de traitement accéléré des demandes complémentaires a été mis en place en coopération entre la DGI et la DGCP. Tous les foyers bénéficiaires recevront une lettre-chèque PPE* d'un montant égal à celui de la PPE* déjà perçue, dans le courant du premier trimestre 2002.

> La fin de l'indemnisation des emprunts russes

En application des accords franco-russes du 27 mai 1997, l'État français s'est engagé à verser les 400 millions de dollars payés par la Russie, augmentés des intérêts, aux porteurs de valeurs mobilières et aux personnes victimes de dépossession en Russie ou dans les territoires annexés



© DIRCOM

sation et une étroite coopération des deux administrations fiscales tout au long de l'année 2001, pour faire de cette mesure gouvernementale une réussite et respecter sa prise d'effet fin août, début septembre :

- les services fiscaux pour le calcul de la prime pour l'emploi (PPE*) ;
- le Trésor public, pour l'édition et l'envoi des chèques aux bénéficiaires ;
- les deux administrations, en étroite coopération, pour la prise en compte des réclamations relatives à la prime.

La DGI* a **adapté les déclarations dans un délai exceptionnellement bref**. Cette mesure s'est accompagnée d'une campagne d'information, puis d'un **dispositif de relance personnalisé** des usagers au cours de la campagne d'impôt sur le revenu. Environ 3,7 millions de personnes ont été reçues dans et hors des centres des impôts et 2,9 millions d'appels téléphoniques ont été traités au cours de cette période.

Les chèques PPE* ont été édités par les services informatiques du Trésor public et remis à La Poste entre le 23 et le 28 août. Pour assurer aux bénéficiaires de la PPE* destinataires d'un chèque une réception dans les meilleurs délais de leur chèque, le Trésor public a veillé à :

- être en mesure de renseigner immédiatement les usagers sur la PPE* (droit à celle-ci ; si oui, date et adresse d'envoi du chèque),
- réexpédier sans délai à la bonne adresse les chèques retournés au Trésor public.

Afin de **limiter au maximum les démarches administratives** des bénéficiaires, les réclamations des contribuables, dont le traitement relève normalement des services fiscaux, ont été enregistrées indifféremment aux guichets des deux réseaux. De la sorte, les personnes concernées ont obtenu un examen rapide de leur demande.

Le même souci de réduire les déplacements et formalités a prévalu en cas de perte ou de vol de chèque PPE* : le bénéficiaire a pu signaler la perte ou le vol auprès de toute trésorerie, après quoi le montant de PPE* qui figurait sur le chèque disparu lui a été versé très rapidement.

par l'ex-URSS. 316 000 déclarants ont déposé près de 9,2 millions de titres entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999.

La DGCP est chargée de liquider l'indemnisation solidaire des porteurs d'emprunts russes dont le montant total s'élève à 2,642 milliards de francs. 310 285 indemnités ont été liquidées.

Au 31 décembre 2001, 305 469 règlements ont été effectués, soit plus de 98% des indemnités. 4 816 créances n'ont pas encore pu être payées pour des motifs techniques (successions, éléments incomplets...).

1.2.4.2 Moderniser les contrôles de régularité

Le contrôle financier (CF), qui intervient aussi bien au niveau des administrations centrales (CFC*) que des administrations déconcentrées (CFD*), joue un rôle déterminant dans le contrôle de la régularité de la dépense publique d'Etat. Il s'exerce, pour l'essentiel, au stade amont de l'engagement de la dépense.

> Le service du contrôle des dépenses engagées (CDE*), contrôleur financier "central" du ministère, est chargé de veiller à la régularité financière des dépenses du MINEFI, ainsi qu'à celle de 12 établissements publics ou associations para-publics relevant de la tutelle de celui-ci. Le CDE* a validé en 2001 environ 17 000 propositions d'engagements comptables, 64 000 ordonnances de paiements et traité 29 000 engagements juridiques et demandes diverses, soit un total de 110 000 opérations. Ce nombre est en baisse d'environ 5% par rapport à l'année 2000. En effet, en 2001, dans le cadre de la politique de simplification des formalités et de la responsabilisation des gestionnaires, le service a formalisé plusieurs **allègements des procédures de contrôle** et **ciblé son contrôle préalable** sur les types de dépenses à plus fort enjeu financier ou juridique.

> S'agissant plus particulièrement des **services déconcentrés**, le décret du 16 juillet 1996 a ouvert la voie de la modernisation des modalités de contrôle financier, en introduisant la notion d'examen global.

Dans la mesure où les services ordonnateurs sont dotés d'outils de prévision des dépenses et de suivi de la consommation de leurs crédits budgétaires, une grande marge de manœuvre leur est accordée pour engager des dépenses, sans obtenir préalablement le visa du contrôleur financier.

Dans la perspective de la mise en place de la **nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF*)**, cette modernisation s'élargit progressivement aux contrôles financiers auprès des administrations centrales.

Dans ce contexte de réforme, le contrôle financier est appelé à se repositionner sur les **principaux enjeux de la dépense publique**

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

et sur la **prévention des risques**. Sous la condition de la mise en place d'un contrôle interne au sein des services ordonnateurs, au visa préalable des dépenses devrait se substituer, dans une large mesure, une démarche d'examen global suivi du compte rendu, a posteriori, des dépenses effectivement réalisées.

Parallèlement, le contrôle financier va évoluer vers une fonction de conseil, d'information et d'alerte sur l'utilisation des moyens, en lien avec les résultats.

1.2.4.3 Améliorer la performance dans l'attribution des droits à pension

En 2001, le **service des pensions (SP*)** a assuré la liquidation et la concession des pensions de retraite de tous les fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires, ainsi que des allocations temporaires d'invalidité et pensions militaires d'invalidité, pour un montant consolidé (hors pensions militaires d'invalidité) d'environ 32,7 Md€.

Dans le cadre du plan d'action triennal adopté en 2000, le SP* a développé en 2001 son action suivant les neuf axes d'objectifs définis. Le premier vise à mieux **répondre aux attentes des usagers** ; il porte principalement sur la garantie des délais de traitement des demandes de pensions, notamment celles urgentes des conjoints en cas de décès de l'agent en activité ou après décès du titulaire de la pension (réversions). En 2001, le service a également poursuivi la simplification de ses principaux formulaires. Les autres objectifs du plan sont également déclinés dans les actions du service pour améliorer la qualité et l'efficacité des contrôles, améliorer la communication externe et interne, développer la coopération avec les partenaires, favoriser la mobilité interne et externe, supprimer les tâches répétitives, connaître les coûts et construire l'avenir.

Dans la perspective de l'accroissement attendu de ses charges au cours des prochaines années et afin de continuer à améliorer la qualité des prestations, le service des pensions s'est engagé vers la polyvalence des agents pour le contrôle des attributions des pensions civiles et militaires. Les formations nécessaires ont débuté en octobre 2001.

Trois groupes de travail associant notamment le **service des pensions**, la DGCP et la DB ont été créés pour étudier **l'évolution de la chaîne de traitement des pensions** et remettontr le résultat de leurs travaux début 2002 :

- le premier (associant SP et DGCP) est chargé de la simplification et de l'optimisation des processus de travail, pour la gestion de l'après - concession des pensions ;

- le second (associant également SP et DGCP) est chargé de la rénovation du système d'information de la chaîne des pensions, en vue de préparer la création du compte unique du pensionné. Est notamment prévue la création d'une base consolidant les données actuellement dispersées dans les différentes applications du SP et de la DGCP, pour alimenter le répertoire national des retraites ;

- le troisième (associant la DB, la DGCP, la DPMA et le ministère de la fonction publique) est chargé d'étudier la mise en place d'un compte individuel de retraite accessible aux agents, mettant à leur disposition des informations actualisées sur leur future retraite, tout au long de leur carrière.

1.2.5 Moderniser la comptabilité de l'État et la comptabilité nationale

1.2.5.1 Améliorer et accélérer la présentation des comptes de l'État

> La réforme du système comptable de l'État

La loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 fixe les bases du futur système budgétaire et comptable de l'État. Elle opère une distinction entre le budget, acte d'autorisation dont l'exécution est retracée en caisse, et les comptes de l'État fondés sur le principe de la constatation des droits et obligations. Ce texte conforte les travaux engagés depuis 1999 pour faire évoluer la comptabilité de l'État vers une logique de comptabilité d'exercice et à étendre progressivement le périmètre des opérations enregistrées en comptabilité, afin de mieux décrire les actifs et passifs de l'État.

Dans le cadre des structures mises en place pour définir le nouveau cadre comptable de l'État (cf. paragraphe 1211) la « **mission de modernisation comptable** » est chargée de définir les modalités d'application du plan comptable élaboré par la « **mission normes** » et de concevoir le nouveau système d'information financier et comptable de l'État.

Parallèlement, les efforts d'**amélioration des comptes de l'État** se sont poursuivis en 2001, notamment par la réalisation d'une évaluation des charges à payer des ministères. Cette amélioration de l'information sur les finances de l'État a également permis de préparer les ordonnateurs aux mécanismes de la comptabilité d'exercice. Des réflexions sont menées pour recenser de façon plus exhaustive les engagements financiers de l'État dans l'annexe hors bilan. Pour accroître sa lisibilité, le rapport de présentation du compte général de l'administration des finances (CGAF) clarifie les données relatives à la dette de l'État.

Dans le prolongement de la création de l'agence France Trésor, des travaux ont été entrepris en 2001 pour déterminer le cadre comptable du suivi de la dette négociable de l'État. Il s'agit de développer les opérations du compte de commerce de gestion active de la dette, dans une comptabilité proche de celle utilisée par les établissements de crédit.

L'amélioration de la lisibilité des comptes de l'État est accompagnée depuis deux ans par une action destinée à valoriser l'information financière des **établissements publics nationaux**. Outre sa contribution essentielle à la définition du plan comptable unique des organismes de sécurité sociale, le MINEFI a en effet engagé plusieurs actions. Généralisé en 2001 à tous les établissements, le remplacement de la période complémentaire par une **période d'inventaire** permet de prendre en compte et restituer plus rapidement tous les droits constatés au cours de l'exercice. Un nouveau cadre budgétaire, reprenant les concepts en usage dans les entreprises, est applicable aux établissements publics administratifs depuis 2001 et sera étendu aux établissements à caractère industriel et commercial à partir de 2003.

> La production accélérée des comptes de l'État

Les **délais de production des comptes de l'État** ont été sensiblement **réduits** au cours des dernières années. Le dépôt du projet de loi de règlement 2000 est intervenu le 4 juillet 2001, soit près de quatre mois plus tôt que celui du projet de loi de règlement 1998. Pour 2001, la transmission à la signature du compte général de l'administration des finances 2001 (CGAF) est prévue le 22 mars 2002, et le dépôt du projet de loi de règlement le 26 juin 2002. Dans les prochaines années, le calendrier de fin de gestion devra être encore resserré de manière à se rapprocher progressivement des dispositions de la loi organique, qui fixe au 1^{er} juin la date du dépôt du projet de loi de règlement.

1.2.5.2 Poursuivre l'harmonisation européenne des comptes nationaux

L'INSEE* participe aux groupes de travail coordonnés par EUROSTAT* sur la **comptabilité nationale et les statistiques des balances des paiements** ainsi qu'à ceux du comité des statistiques financières, monétaires et des balances des paiements (CMFB).

Ces travaux visent à affiner l'interprétation du manuel européen de comptabilité nationale, afin d'harmoniser plus avant les méthodes. Les principaux problèmes conceptuels examinés en 2001 ont été le traitement des swaps*, les principes d'enregistrement en droits constatés dans le compte des administrations publiques, la définition des prélèvements obligatoires et le traitement du crédit d'impôt.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les **méthodes d'évaluation** et les **délais de mise à disposition des résultats** sont également débattus dans ces groupes. En 2001, ont été discutés les méthodes de désaisonnalisation* des comptes trimestriels et les problèmes liés au relèvement des seuils de déclarations pour la balance des paiements. Une première réflexion a eu lieu sur les projets d'élaboration d'estimations rapides dites du produit intérieur brut (PIB) et de ses composantes, ainsi que, plus généralement, sur le rapprochement des pratiques européennes et américaines en matière de délais.

Fin 2001, grâce aux progrès réalisés par les comptables nationaux quant aux délais de transmission des données relevant du plan d'action statistique, la France satisfait désormais entièrement à la demande de ce plan en matière de comptes nationaux. L'avancement des travaux fait régulièrement l'objet d'un rapport au conseil des ministres de l'économie et des finances des pays membres de l'Union européenne (ECOFIN*).

Outre la transmission de statistiques à EUROSTAT*, dans le cadre de différents règlements statistiques, les comptables nationaux notifient à la Commission européenne les données suivantes :

- critères de Maastricht concernant les finances publiques, notifiés deux fois par an, en collaboration avec les comptables nationaux de la DGCP*, de la DP* et de la Banque de France ;
- produit national brut (PNB), une fois par an, afin de permettre l'évaluation de la participation du budget de l'État au titre des ressources propres de l'Union.

1.2.6 Rénover la gestion de la dette publique et sécuriser les opérations de trésorerie de l'État

Un nouvel outil au service d'une gestion active de la dette

> Créée par décret le 8 février 2001, l'**agence France Trésor** est un service à compétence nationale rattaché à la direction du Trésor (DT*). Sa mission centrale, qui consiste à **gérer la trésorerie** et la **dette** de l'État, doit s'effectuer au mieux des intérêts du contribuable, c'est-à-dire en maximisant le rendement des éventuelles disponibilités et en limitant autant que possible le service de la dette (versement des intérêts et remboursement d'emprunts venus à échéance).

La gestion de la trésorerie s'effectuera dans le souci de **faire fructifier tout solde créditeur** des opérations de l'État ; la gestion de la dette consistera à **utiliser tous les instruments du marché** pour émettre au cours le plus favorable et racheter de même les divers véhicules de la dette souveraine : bons du Trésor

à taux fixe et intérêts précomptés (BTF) à court terme (3 mois à un an) ; bons du Trésor à taux fixe et intérêts annuels (BTAN) à moyen terme (2 à moins de 5 ans) et obligations assimilables au Trésor (OAT) à long terme (cinq ans et plus).

Pour mener à bien sa mission, l'agence répartit sa tâche entre six cellules de travail : Trésorerie, Dette, Contrôle des risques et post-marché, Recherche et Stratégie, Macro-économie et Information.

Le nouveau groupe des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) a été défini en juillet 2001. Il compte désormais vingt et un établissements, répartis entre sept établissements français et quatorze établissements étrangers (cinq dans la zone euro et neuf en dehors). Les établissements sélectionnés ont un mandat de deux ans renouvelable, dont l'application sera régulièrement évaluée.

> L'agence France Trésor doit exercer un rôle d'entraînement en matière d'innovation et s'est vue fixer deux objectifs : une politique active de « swaps* », en vue d'**ajuster à la baisse la durée moyenne de la dette de l'État, et la création d'obligations indexées sur l'inflation européenne**.

En octobre 2001, une OAT* indexée sur l'inflation européenne a été émise, pour un montant de 6,5 milliards d'euros.

L'agence France Trésor a effectué au cours de l'année 2001, toutes maturités confondues, un montant nominal de contrats d'échange de taux d'intérêt de 37,225 Md€. Ces « swaps* » ont permis de réduire de 54 jours la durée de vie moyenne de la dette négociable, qui s'établit fin décembre 2001 à 5 ans et 358 jours.

Le **montant d'emprunts bruts à moyen et long terme** pour l'année 2001 a atteint 94,5 Md€ répartis entre 43,7 Md€ d'OAT* à taux fixe, 8,8 Md€ d'OATi et 42 Md€ de BTAN. Par ailleurs, 15 Md€ de titres ont été rachetés au travers, notamment, de quatre adjudications à l'envers et de plusieurs opérations de gré à gré.

La baisse globale des taux en 2001 par rapport à 2000 et le renouvellement de la dette ont conduit à une **diminution de la charge moyenne de la dette** : le taux moyen d'endettement ressort ainsi à 4,46 % pour les BTAN et à 6,17 % pour les OAT* à 10 ans à fin 2001 au lieu respectivement de 4,51 % et 6,37 % à fin 2000.

L'**internationalisation** de la dette française s'est également poursuivie : le taux de détention par les non-résidents qui était de 27,8 % à fin décembre 2000, atteignait 32 % à fin août 2001.

> Pour être en mesure de **maîtriser l'ensemble des risques** auxquels l'agence est exposée (risques de contrepartie, risques opérationnels, informatiques...), plusieurs chantiers ont été

ouverts. L'agence France Trésor a été dotée d'un cahier des procédures et d'une charte de déontologie (arrêté du 18 septembre 2001). Le cahier des procédures reprend les grands principes de la réglementation bancaire et financière relatifs au contrôle interne des établissements de crédit. Adapté aux spécificités et à la finalité des missions de l'agence, il définit le cadre général dans lequel celle-ci opère et détaille les normes de gestion, d'organisation et de contrôle auxquels elle devra se conformer. La charte de déontologie s'inspire des textes existants dans le secteur financier. Elle précise l'ensemble des règles auxquelles doit se plier toute personne travaillant pour le compte ou dans le cadre de l'agence.

Un rapport d'audit contractuel, portant notamment sur les **procédures prudentielles** mises en œuvre par l'agence, sera publié chaque année et transmis par le ministre au Parlement.

Dans le domaine comptable, la mise en place d'un cadre comptable inspiré de la comptabilité bancaire et des contrôles qui l'accompagnent est un élément majeur du système de contrôle des risques. Il est en cours de finalisation. Il complètera l'information publiée selon le principe de la comptabilité budgétaire et patrimoniale.

Un audit du système d'information a été réalisé par un cabinet spécialisé. Le déploiement des nouvelles solutions devrait démarrer en fin d'année 2002.

1.2.7 Recentrer l'activité d'épargne du réseau du trésor public

> Le désengagement des fonds particuliers

Après une analyse approfondie des activités « Épargne » du Trésor public, la décision a été prise de mettre un terme à l'intervention des trésoriers-payeurs généraux dans la tenue des comptes « fonds particuliers » et de recentrer les activités de gestion bancaire sur la tenue des **comptes des déposants obligatoires*** au Trésor et sur les **fonctions de préposé*** de la **Caisse des dépôts et consignations**.

Un arrêté du 2 février 2001, qui a fixé au 31 décembre 2001 la date de cessation définitive de l'activité fonds particuliers, a défini les conditions de clôture des comptes et d'accompagnement des clientèles.

Huit banques, sélectionnées par une commission *ad hoc*, se sont engagées par convention à accueillir les clients des fonds particuliers qui en faisaient la demande, à accepter les transferts de domiciliation et à prolonger pendant deux ans l'offre de services et de tarifs du Trésor public.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

D'avril à décembre 2001, plus de 473 000 comptes à vue et plus de 143 000 comptes-titres ont été clôturés, après transfert des avoirs. Les comptes restants feront l'objet d'une procédure de consignation début 2002.

> Le renforcement du partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations et CNP Assurances

Dans le domaine de la gestion bancaire, le réseau du Trésor public intervient désormais au bénéfice d'un ensemble cohérent d'acteurs économiques, directement ou indirectement attachés à la gestion publique ou en charge de la gestion de fonds pour le compte de tiers.

La convention conclue le 15 juin 2001 avec la Caisse des dépôts et consignations redéfinit les fonctions de préposé de cet établissement, que les comptables du Trésor exercent depuis sa création. Dans le domaine de la gestion bancaire, cette convention précise la nature des « **clientèles intermédiées*** » au sein des professions juridiques gestionnaires de fonds de tiers (notaires, administrateurs judiciaires huissiers de Justice etc.) et parmi les « **déposants d'intérêt général*** », qui ne sont pas soumis à une obligation de dépôt au Trésor, mais peuvent y recourir parce que leur action s'inscrit dans le prolongement d'une action publique (secteur du logement social, associations bénéficiaires de subventions, etc.).

La mesure périodique de la qualité des services rendus aux clients constitue une clause essentielle et innovante de cette relation partenariale. Une première enquête conduite en 2001 auprès des offices notariaux a confirmé l'attachement des clients à la relation de proximité, qu'ils peuvent développer avec les guichets du Trésor public.

Le réseau du Trésor public distribue auprès de ses usagers les produits de CNP Assurances. La DGCP* et CNP Assurances ont conclu le 4 mai 2001 une nouvelle convention, destinée à mieux inscrire leur partenariat dans le périmètre rénové des activités financières des comptables du Trésor.

1.2.8 Valoriser les participations financières de l'État et piloter le secteur public

Comme tout actionnaire, l'État doit veiller à la santé financière et au développement de l'entreprise, comme à la juste rémunération des capitaux investis par la collectivité.

Mais les objectifs de l'État ne se limitent pas à la valorisation de son patrimoine. L'État prend aussi en compte les orientations générales qu'il a fixées en matière d'emploi, de stratégie industrielle, de développement durable*, et veille à ce que l'égal accès de tous au service public soit organisé ou préservé.

1.2.8.1 Moderniser l'intervention de l'État actionnaire

> En matière de gestion des participations publiques, les efforts de la DT* en 2001 ont plus particulièrement porté sur :

- la recherche d'une **plus forte unité de la représentation de l'État**. Cet effort a été poursuivi afin que ses représentants constituent un véritable collège, apte à porter les préoccupations de l'État actionnaire au sein du conseil d'administration ou de surveillance. Une coordination spécifique entre représentants de l'État pour préparer ces conseils a été organisée systématiquement ;
- le **développement des comités d'audit**, de nature à améliorer le fonctionnement des organes sociaux des entreprises. Après France Télécom en 1997, puis Air France, la SNCF, EDF et GDF en 1999, une seconde vague de création a été enregistrée au premier semestre 2001 (RATP, Aéroport de Paris, La Poste, AREVA*). A ce jour, les grandes entreprises publiques sont toutes dotées d'un comité d'audit ;
- l'**amélioration de l'information financière** : délai de production des comptes raccourci, informations contenues dans l'annexe plus conséquentes et pertinentes. Cette démarche commune à toutes les entreprises publiques, qu'elles établissent ou non des comptes consolidés et fassent ou non appel public à l'épargne, a été fortement soutenue par les administrateurs représentant l'État.

Les représentants de l'État ayant un rôle particulier pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise, il est primordial qu'ils aient une connaissance approfondie de leurs droits et obligations et disposent des outils techniques nécessaires pour remplir leurs fonctions. C'est dans ce but qu'a été poursuivie en 2001 l'organisation par le MINEFI d'un **cycle de formations adaptées** aux missions spécifiques des représentants de l'État.

1.2.8.2 Mieux piloter le secteur public

Le secteur public fait l'objet d'un **contrôle économique et financier spécifique**, qui s'accompagne de la recherche d'une **réelle autonomie des entreprises** et établissements qui le composent. L'accent mis sur l'adéquation des contrôles internes et externes et sur le développement de la contractualisation, à travers les contrats d'objectifs et les contrats de plan, illustre cette démarche de modernisation, notamment dans le secteur de l'énergie et dans celui de La Poste.

> Le contrôle du secteur public par le CODET

Le contrôle d'État (CODET*) est un service dont la vocation est d'informer, alerter et conseiller les ministres et les directeurs du budget et du Trésor, pour optimiser l'emploi des deniers publics et la valeur du patrimoine public - et donc défendre les intérêts des contribuables -, dans la gestion quotidienne du secteur public et dans l'emploi des aides, conformes à la réglementation communautaire, accordées aux entreprises privées.

En 2001, dans le secteur des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes, **des commissions consultatives des marchés** ont été créées, dans lesquelles siègent les contrôleurs d'État. Les groupements d'intérêt public (GIP) au nombre d'une centaine, répartis sur l'ensemble du territoire, ont vu préciser les conditions d'application du contrôle économique et financier auquel ils sont assujettis. Plus largement encore, la **politique salariale** dans les entreprises publiques, dont la coordination relève du contrôle d'État, a fait l'objet d'une modernisation s'appuyant sur la prise en compte de l'autonomie des entreprises et la nécessité d'assurer une meilleure information de l'État.

Par ailleurs, conformément aux orientations retenues par le ministre dans la lettre de mission du contrôle d'État pour l'année 2001, une attention particulière a été portée à l'adéquation du contrôle interne et du contrôle externe. C'est ainsi que les contrôleurs d'État ont encouragé la création de **comités d'audit dans les entreprises publiques** et participé assidûment aux travaux de ces comités lorsqu'ils existent déjà. Cette institution, relativement récente en France, permet en effet à la fois de vérifier l'existence et la pertinence du contrôle interne et d'orienter le travail des commissaires aux comptes. Il se confirme ainsi que les comités d'audit peuvent jouer un rôle considérable dans la bonne gouvernance des entreprises publiques.

Pour développer son action de conseil, le CODET a par ailleurs institué en juillet 2001 une mission « Gestion Publique Conseil (GPC) », dont les premières actions sont évoquées au paragraphe 4331 du rapport.

> Promouvoir la méthode contractuelle, pour fixer des objectifs clairs aux entreprises publiques

L'État développe une politique de contrats d'objectifs avec les entreprises publiques sous tutelle, pour que leur action s'inscrive dans un cadre pluriannuel clair, précisant leurs missions, leurs objectifs de performance et de qualité et leurs moyens. Ces contrats permettent de mieux encadrer l'exercice des obligations de service public, en s'assurant de leur financement, de préciser les conditions dans lesquelles les risques sont partagés et de clarifier la stratégie des entreprises.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- Dans le domaine de l'énergie et de la recherche, de nouveaux contrats ont été signés en 2001 avec le commissariat à l'énergie atomique (CEA*) et l'institut français du pétrole (IFP - contrat signé en août 2001 pour la période 2001-2005). Le premier **contrat d'objectifs** avec l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA*) a été signé le 6 juillet 2001.
 - Le **contrat de plan** signé avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME*) pour la période 2000-2006 introduit une gestion innovante par objectifs et permettra d'améliorer le pilotage de la mise en œuvre de politique visant à maîtriser l'énergie.
 - Les **contrats de groupe** avec EDF et GDF couvrant la période 2001-2003, signés en mars 2001, prévoient la mise en place d'indicateurs de performance et la définition de ratios économiques et financiers comparables avec ceux des autres opérateurs énergétiques. Ils constituent donc un élément déterminant pour permettre aux deux opérateurs de définir une stratégie industrielle et sociale, prenant en compte leur développement européen et international et l'accomplissement de leurs missions de service public.
 - Un **contrat de plan** entre l'État et le bureau de recherche géologique et minière (BRGM*), signé le 12 mars 2001, fixe les grands axes du programme de travaux de cet établissement dans le domaine de la recherche, du service public et de la coopération internationale.
- En 2001, l'évolution du capital des entreprises publiques ou à participation publique a été marquée par les opérations suivantes :
- cession de la SFP à Euromédia Télévision associé avec la société Bolloré Investissement, au terme d'une procédure de gré à gré avec mise en concurrence, conduite sous le contrôle d'une personnalité indépendante ;
 - cession de la banque Hervet au CCF, au terme d'une procédure de gré à gré avec mise en concurrence dans le cadre d'un cahier des charges ;
 - annonce de l'ouverture minoritaire du capital de la Snecma (environ un quart du capital) et de son introduction en bourse ; cette opération a été ajournée en septembre compte tenu des conditions de marché ;
 - annonce, dans le cadre du plan de consolidation de la croissance, de l'ouverture minoritaire du capital de la Société des Autoroutes du Sud de la France (ASF), dont une part sera affectée au fonds de réserve des retraites ; cette opération doit être menée à bien en 2002.



1.2.8.3 Préserver, en l'adaptant, la mission de service public de La Poste

La Poste a engagé avec la DiGITIP*, la DB* et la DT*, au second semestre 2001, les travaux préparatoires du prochain contrat de plan. La diversification des formes de la présence postale territoriale a continué à progresser, notamment grâce à un meilleur consensus autour de la création d'agences postales communales et à l'étude de nouveaux partenariats avec des personnes privées. Le nouveau cadre-type des agences postales a été diffusé par une circulaire du secrétaire d'État à l'industrie et du ministre de l'intérieur ; elle invite les préfets à favoriser la diffusion de ces agences là où les élus locaux le souhaitent. Conduite en 2001, la négociation de la prochaine convention entre l'État et La Poste sur la présence postale dans les zones urbaines sensibles (ZUS) sera signée début 2002.

L'expansion et l'internationalisation des activités de **La Poste** et de **France Télécom** s'accompagnent d'une évolution des statuts des personnels. Au terme de deux années de travail, deux décrets ont mis en extinction le corps des administrateurs des PTT et permis à ceux qui le souhaitent d'intégrer le corps des administrateurs civils. Par ailleurs, le cadre de gestion de La Poste a été modernisé, la loi lui donnant désormais pleine capacité pour la gestion de son parc immobilier.



En tant que très grande entreprise, essentielle au bon fonctionnement de l'économie, **La Poste** a mené en 2001 des opérations de croissance externe, qui en font peu à peu un groupe international. La Poste a achevé la prise de contrôle d'un opérateur de transport express industriel de premier plan en Allemagne, Deutsche Packet Dienst. Les activités de publicité non adressée de La Poste et de Havas ont été fusionnées. Un projet de participation au capital de la Poste grecque a été mis à l'étude. Ces dossiers sont instruits par la DT* et la DiGITIP*.

1.2.9 Améliorer la gestion du domaine de l'État

Le service du domaine, qui relève du directeur général des impôts (DGI*), participe, sous un angle juridique et financier, à la constitution, à la gestion et aux opérations d'aliénation du patrimoine de l'État. Il a notamment pour mission de valoriser au mieux le patrimoine de l'État. Expert immobilier et opérateur foncier pour le compte des services de l'État, des collectivités territoriales et organismes publics, il gère également certains patrimoines privés (successions vacantes et non réclamées, biens placés sous séquestre). Il apporte en outre son concours à l'élaboration de la législation et traite le contentieux administratif et judiciaire.

➤ Législation domaniale

En 2001, le service a apporté son concours à l'élaboration de la loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier. Celle-ci a rénové les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et les personnes qui en dépendent ont l'**obligation de consulter le service des domaines** sur les conditions financières de leurs projets d'acquisition immobilière et de prise en location.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> Ventes mobilières

La réforme des ventes mobilières, entrée en application le 1^{er} septembre 2000, a donné en 2001 des premiers résultats encourageants. **L'ensemble de l'activité a été reprise par la direction nationale d'interventions domaniales**, qui avait compétence pour la seule région Ile-de-France. En province, les ventes sont désormais organisées par **9 commissariats aux ventes**, dont les responsabilités ont été clarifiées, les moyens renforcés, et les circonscriptions élargies. Parallèlement, une expérimentation consistant à confier les ventes mobilières domaniales effectuées avec publicité et concurrence à un commissaire-priseur a été engagée début 2001 en région Rhône-Alpes.

Engagé en vue d'une meilleure valorisation du patrimoine national, le plan de **relèvement des redevances** d'occupation du domaine public de l'État s'est poursuivi en 2001.

Après avoir activement participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation des juifs de France, le service des domaines apporte son concours à la commission pour **l'indemnisation des victimes des spoliations**, qui a pris le relais de cette mission.

En sa qualité d'expert immobilier, le domaine s'attache à fournir **les évaluations** demandées par les collectivités publiques, qui sont tenues de le consulter préalablement à toute opération immobilière, dans un délai n'excédant pas un mois.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des patrimoines privés, une double expérimentation d'exercice de la mission à un échelon supra-départemental a été lancée dans le Puy-de-Dôme et en Meurthe-et-Moselle.

1.3 Représenter l'État devant les juridictions judiciaires

L'agent judiciaire du Trésor, dont les fonctions sont exercées par le directeur des affaires juridiques du MINEFI, dispose en application de l'article 38 de la loi du 3 avril 1955 d'un mandat exclusif de représentation de toutes les administrations de l'État devant les tribunaux judiciaires, dès lors qu'une créance ou une dette étrangère à l'impôt et au domaine fait l'objet d'un contentieux.

L'originalité et l'importance de ce rôle interministériel lui confèrent une large connaissance dans tous les domaines du droit relevant du juge judiciaire. L'AJT* se présente ainsi comme un **pôle d'expertise judiciaire complet**, apte à définir la meilleure stratégie de défense de l'État dans les situations les plus variées, tout en conservant le souci de la bonne foi.

Dans ce cadre, il recourt aux services d'avoués et d'avocats, qui font l'objet d'arrêtés de nomination en application de l'article 3 du décret du 29 décembre 1992. En conséquence, l'agent judiciaire du Trésor dispose d'un réseau de plus de 200 avocats et avoués.

Les **accidents** (accidents de la circulation et accidents divers), les **dossiers en demande** au pénal (agressions, préjudices matériels) et les **dossiers en défense** souvent très sensibles juridiquement et mettant en jeu le budget de l'État pour des montants non négligeables (internements psychiatriques, fonctionnement des services de la justice, indemnité de détention provisoire, appel en garantie en matière de construction, contrefaçons de sociétés privées, rupture de bail ou réparations locatives...) constituent les trois principaux secteurs d'activité.

L'AJT intervient également dans le domaine très spécifique du **droit maritime**. A ce titre, la DAJ a piloté les travaux des différents ministères sur la refonte de conventions datant de 1992 sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. L'AJT assure pour l'État le suivi des contentieux relatifs à des pollutions maritimes diverses ; au cours de l'année 2001, le traitement du dossier de la pollution causée par le naufrage de l'Erika a été poursuivi.

L'AJT gère un stock de 7 324 dossiers. Au cours de l'année 2001, 3 674 nouveaux dossiers ont été ouverts.

Au cours de l'année écoulée 4 381 décisions de justice, dont 3 140 définitives, ont été rendues. **Les enjeux financiers sont importants**. Dans les contentieux en demande, l'AJT a obtenu 78,3 M€ au titre de condamnations. Dans les contentieux en défense, le montant des sommes réclamées à l'AJT était de 15,75 M€ et l'État a finalement été condamné au paiement de 4,2 M€.

Par ailleurs, la direction des affaires juridiques met en œuvre la **protection des fonctionnaires** en faveur des agents du MINEFI d'une part lorsque ceux-ci sont victimes de menaces ou violences dans l'exercice de leurs fonctions, d'autre part lorsque qu'ils sont pénalement mis en cause pour des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions (hors faute personnelle).

1.4 Développer le soutien rapproché du secteur public local

La montée en puissance de l'intercommunalité après la réforme législative de 1999, qui s'est traduite par une forte augmentation des structures intercommunales à fiscalité propre et la transformation des communes, conduit le

MINEFI à s'impliquer davantage dans le **conseil aux collectivités locales** et à dynamiser sa fonction comptable. La complexité du droit et la pénalisation de la vie administrative renforcent en effet l'attente des élus locaux dans le domaine de la sécurité juridique, tandis que l'autonomie financière des collectivités et l'ampleur des investissements réalisés du fait de l'extension de leurs compétences accroissent le besoin de conseil et d'expertise. Pour répondre à cette attente et en concertation avec **l'ensemble des services déconcentrés** du MINEFI concernés, le réseau du Trésor public a inscrit dans son plan d'amélioration de la gestion publique la mobilisation des compétences du ministère au bénéfice des élus locaux.

1.4.1 Les missions traditionnelles

1.4.1.1 Définir les bases des impôts locaux

Définir les bases des impôts locaux relève de la **DGI***. La campagne de notification des bases prévisionnelles et compensations d'impôts locaux a permis de mettre en œuvre **les dispositions fiscales nouvelles** comprises dans la loi rectificative de 2000, la loi de finances pour 2001, la loi « solidarité et renouvellement urbain » (dite SRU) du 13 décembre 2000 ; ces dispositions fiscales nouvelles sont : la prolongation de cinq ans des exonérations de 15 ans accordées à certains locaux situés dans une zone de sauvegarde et financés par un prêt en accès à la propriété, la majoration forfaitaire s'appliquant à la taxe foncière non bâtie pour la part communale ou intercommunale et l'abattement de 30 % de taxes foncières sur les propriétés bâties pour les logements sociaux situés en zones urbaines sensibles.

> De nouveaux services ont été rendus aux collectivités locales :

- un guide des relations entre la DGI et les collectivités locales a été élaboré et mis en ligne, afin de répondre aux principales interrogations des élus locaux ;
- les informations relatives au taux et au montant moyen des articles, au regard du produit attendu, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, communiquées depuis 2000 par courrier à toutes les communes et à tous les groupements de communes concernés, ont été élargies en 2001 à tous les produits syndicaux ;
- des actions de sensibilisation à l'euro ont été conduites. En avril 2001, les collectivités locales se sont vu notifier leurs bases prévisionnelles 2001 en euro à titre d'information. En octobre, elles ont reçu communication de leurs bases et de leurs produits définitifs en franc et en euro, afin de disposer d'une base de comparaison en 2002.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Évolutions des principales entités gérées par le cadastre

	1998	1999	2000	2001
Bâtiments	20 002 476	20 225 461	20 453 523	20 682 566
Locaux	42 221 960	42 677 830	43 135 449	44 477 550
Parcelles	87 658 153	87 593 603	87 675 733	87 790 822
Comptes communaux de propriétaires	31 566 254	31 946 602	32 391 371	32 799 536

Évolutions de l'activité des services du cadastre

	1998	1999	2000	2001
Extraits d'actes exploités	2 222 937	2 304 863	2 377 314	2 490 000
Déclarations des propriétés bâties traitées	1 557 336	1 534 392	1 557 680	1 600 000
Documents cadastraux délivrés	7 212 646	7 708 127	7 844 552	7 850 000
Documents d'arpentage reçus des hypothèques	290 617	282 797	275 911	300 000

> Le service du **cadastre**, qui relève de la DGI*, joue un rôle central dans la mise à jour des bases des impôts directs locaux.

Gestionnaire de « l'état civil » de la propriété, le cadastre recense les terres et les immeubles bâtis, recherche leurs propriétaires (apparents ou réels), représente la localisation de ces propriétés sur le plan et fixe leur valeur locative. Il diffuse la documentation ainsi constituée, participant à cette occasion à la gestion et au contrôle des aides compensatoires accordées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune.

La documentation du cadastre est tenue à jour des changements qui affectent les propriétaires et les immeubles.

Les comptes communaux de propriétaires permettent de rattacher, pour la constitution des avis de taxes foncières et pour chaque commune, les locaux et les parcelles aux personnes qui détiennent un droit sur ces biens. Le nombre de locaux et de personnes gérées par les services du cadastre est en constante progression. Le nombre de parcelles est globalement stable, des fluctuations apparaissant en fonction de la proportion d'opérations d'urbanisme et de remembrement.

L'exploitation des extraits d'actes par les services du cadastre permet la mise à jour du débiteur correct des taxes foncières. La charge d'extraits d'actes, révélatrice du dynamisme du marché immobilier, est en augmentation constante depuis plusieurs années.

Le nombre de déclarations de propriétés bâties, rédigées par les propriétaires au moment de la construction ou lors de travaux importants, est un indice de la vitalité de la construction. Le nombre de déclarations est stable depuis plusieurs années.

1.4.1.2 Moderniser la comptabilité du secteur public local

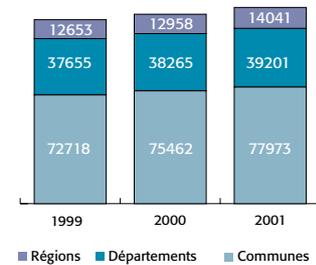
Le **comptable public** tient les comptes de la collectivité ou de l'établissement public local. Il est seul chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses. Présent au quotidien, il est l'interlocuteur privilégié des décideurs locaux, leur conseiller juridique et financier et dispose à ce titre de l'appui de services spécialisés départementaux, régionaux, voire nationaux en tant que de besoin.

> Recouvrement des recettes et paiement des dépenses

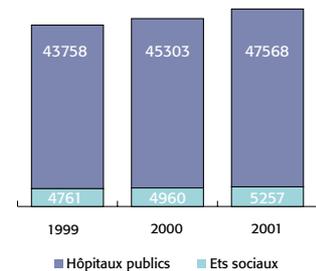
Le réseau du Trésor public est chargé du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses du secteur public local.

En 2001, les recettes des collectivités territoriales sont estimées à près de 130 Md€ dont plus de 41 Md€ au titre de la fiscalité directe.

Dépenses réelles des collectivités territoriales (données estimées en millions d'euros)



Dépenses des établissements sanitaires et sociaux (en millions d'euros)



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

Les dépenses totales sont estimées à 131,21 Md€, dont 48,88 Md€ en dépenses d'investissement, soit une augmentation de 5,78 % par rapport à l'année précédente.

En 2001, les dépenses des hôpitaux publics et des établissements publics sociaux et médico-sociaux sont estimées à 47,57 Md€ et 5,26 Md€ soit des augmentations respectives de 5 % et 6 % par rapport à 2000.

Les recouvrements effectués par les comptes publics sur les produits à la charge des usagers des hôpitaux publics et des établissements sociaux (facturation des soins hospitaliers, de l'hébergement en maison de retraite) sont stables par rapport à 2000.

Les produits des offices d'HLM sont constitués, pour l'essentiel, des loyers. Le montant des loyers recouverts est en légère baisse sur les trois dernières années (- 1,6 %).

> Comptabilité du secteur public local

Les lois de décentralisation ont consacré l'élargissement des compétences des collectivités locales, leur montée en puissance économique et la libéralisation de leur financement. Autant d'évolutions qui impliquent que les élus disposent d'informations et d'indicateurs fiables et précis sur l'impact financier de leur action.

Ce souci de transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires, notamment financiers, conduit à l'adoption de cadres comptables proches du plan comptable de droit commun (PCG), qui permettent de mieux appréhender leur situation financière tout en prenant en compte les spécificités de la gestion locale, et en particulier les règles d'équilibre budgétaire.

La modernisation des plans comptables qui a commencé par les communes se poursuit pour les départements. Seize départements ont expérimenté depuis le 1^{er} janvier 2001 le plan comptable M52.

L'association des départements de France a pris position pour une généralisation du passage à la M52 au 1^{er} janvier 2004, afin de tirer des enseignements complets de l'expérimentation. En outre, cinq départements ont proposé leur candidature pour rejoindre l'expérimentation au 1^{er} janvier 2003.

Les travaux de rénovation du cadre comptable des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ont été achevés et un plan comptable (M61) élaboré. Des actions d'information et de formation spécifiques ont été mise en place au cours de l'année 2001 afin de permettre l'expérimentation à compter du 1^{er} janvier 2002 dans vingt et un départements.

Produits des hospitalisés et des consultants			
En milliards d'euros			
	2001	2000	1999
Données estimées*	2,30*	2,32	2,30

Produits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux			
En milliards d'euros			
	2001	2000	1999
Données estimées*	2,40*	2,38	2,23

Produits des loyers HLM			
En milliards d'euros			
	2001	2000	1999
Données estimées*	3,00*	3,01	3,05

> Gestion de la trésorerie du secteur public local

Le Trésor public fournit régulièrement aux collectivités locales les éléments utiles à la gestion de la trésorerie. Le comptable du Trésor détermine, de concert avec la collectivité ou l'établissement public, un plan de trésorerie dans le cadre d'une gestion active de la trésorerie.

Encours journalier moyen en 2001	
(données provisoires en millions d'euros)	
Communes	8 349
Départements	1 360
Régions	688
EPCI et autres EPL	5 197
Santé logement	2 072
Total	17 666

> Territoires d'outre-mer et collectivités territoriales assimilées

L'effort de mise à niveau des dispositions juridiques et comptables s'est poursuivi en 2001.

1.4.2 Les missions en développement

1.4.2.1 Conseiller les collectivités locales pour le développement de l'intercommunalité

L'intercommunalité est au cœur de l'action publique locale et modifie en profondeur l'architecture du secteur public local. Au total, on dénombre fin 2001, 2 175 groupements de communes à fiscalité propre, constituées de près

de 27 000 communes rassemblant plus de 45 millions d'habitants, soit environ 75% des français. Au sein du MINEFI, l'intercommunalité mobilise les services centraux et déconcentrés de la DGCP* de la DGI* et de l'INSEE*.

> La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a donné une forte impulsion à l'intercommunalité.

L'aide aux élus prend la forme d'une étude de projets, qui associe les informations du Trésor public, de la préfecture et de la direction des services fiscaux et est axée autour de 3 thèmes principaux :

- le périmètre géographique : Il s'agit d'aider les élus et le préfet à délimiter un périmètre permettant d'asseoir le projet sur une véritable cohérence géographique ;
- les compétences retenues : Il s'agit de vérifier la concordance des choix des élus avec les dispositions de la loi du 12 juillet 1999, d'examiner les modes de gestion appropriés à l'exercice de ces compétences et de préparer l'évaluation des dépenses et des recettes transférées des communes vers la communauté ;
- la fiscalité et les budgets prévisionnels : Le choix de la fiscalité appelle inévitablement des études préparatoires menées en étroite liaison avec les centres départementaux d'assiette de la DGI. Le TPG*, pour sa part, dispose d'un logiciel qui lui permet de réaliser, à la demande des collectivités locales, des simulations en matière fiscale et d'estimation de la dotation globale de fonctionnement des groupements à fiscalité propre.

> Une cellule nationale de coordination, associant la DGI, la DGCL (ministère de l'intérieur) et la DGCP a été mise en place à compter de janvier 2001. Cette cellule, qui a vocation à examiner les dossiers les plus délicats qui lui sont transmis par les réseaux, s'est réunie six fois en 2001.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

1.4.2.2 Développer l'expertise du réseau comptable

L'expertise du réseau comptable de la DGCP* a été développée en 2001 auprès des élus locaux et auprès des préfets et directeurs d'agence régionale d'hospitalisation.

> Auprès des élus locaux :

Le réseau d'alerte, qui permet de détecter les communes en difficultés financières, a été renouvelé, en concertation avec le ministère de l'intérieur. Trésoriers-payeurs généraux et préfets ont ainsi été en mesure d'appeler l'attention des élus concernés au printemps suivant la clôture de l'exercice détecté, ce qui constitue un gain d'un an par rapport à l'ancienne procédure.

Les élections municipales de mars 2001 ont été l'occasion pour les comptables locaux de présenter aux équipes municipales l'offre globale de services du Trésor public et notamment de développer des analyses financières de la collectivité, d'évaluer l'impact de l'effort d'investissement sur l'endettement et la fiscalité.

> Auprès des préfets et des directeurs d'agence régionale d'hospitalisation :

Les **missions d'expertise économique et financière** (MEEF*) du Trésor public expertisent à la demande des agences régionales de l'hospitalisation les projets d'investissement hospitaliers. A ce titre, elles mesurent l'impact budgétaire de ces programmes et les surcoûts induits en matière de financement des hôpitaux. Cette action qui suppose **l'analyse approfondie de la situation financière** de l'hôpital concerné s'appuie sur un logiciel d'analyse prospective développé par les services du Trésor public.

1.4.2.3 Fournir aux collectivités locales des données statistiques et des analyses

L'action régionale de l'INSEE

La mise en place des « trois lois » sur les pays, l'intercommunalité et les schémas de cohérence territoriale a provoqué en 2001 une **forte demande de données et d'analyses finement territorialisées**. Le réseau d'action régionale de l'INSEE a répondu à cette demande par un ensemble de prestations de description et d'études, portant sur les aires urbaines (délimitées de nouveau au début 2001), les zones d'emploi, les départements et les régions, ainsi que sur des territoires infra-communaux en milieu urbain : quartiers standard « IRIS2000 » et zones de la politique de la ville.

Ces prestations ont été fournies le plus souvent dans le cadre de conventions avec des collec-

	1998	1999	2000	2001
Nombre de conventions d'opérations en partenariat	150	120	130	135
Recettes de partenariat	4,12 M€	2,67 M€	1,88 M€	2,32 M€

Les indicateurs chiffrés « nombre de conventions » et « recettes de conventions » sont liés à la réalisation d'enquêtes originales ; l'existence, dans ces conventions, de conventions d'enquêtes (en particulier pour les enquêtes sur les déplacements urbains) entraîne des fluctuations très importantes dans ces séries.

tivités locales ou avec d'autres administrations d'État régionales, permettant de réunir des moyens conséquents autour des opérations prioritaires. En particulier, des atlas ont été produits dans de nombreuses régions grâce à de tels partenariats : atlas démographiques départementaux, atlas de l'industrie ou des services, atlas de la pauvreté ou atlas multi-domaines. Les « tableaux de bord » liés à des politiques publiques localisées sont un autre d'exemple d'utilisation des données statistiques dans les débats publics locaux.

La disponibilité des **résultats complets du recensement de 1999** a permis d'inclure dans ces prestations des **informations détaillées** sur les déplacements domicile-travail, les migrations définitives, la répartition des métiers sur le territoire. Des projections démographiques ont été établies aux niveaux régions-départements pour les années 2000-2030, et un service de projections du même type pour des zones particulières a été ouvert. D'autres sources ont également été très utilisées, notamment les déclarations annuelles des données sociales, pour l'analyse des salaires et des flux sur le marché du travail, et les sources administratives sur les entreprises, pour l'étude du développement des secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans les régions. Dans un certain nombre de cas, des enquêtes originales ont été réalisées : estimation de l'impact des activités portuaires sur le secteur des transports dans les Bouches-du-Rhône, utilisation des NTIC par les entreprises de Poitou-Charentes...

1.5 Elargir la coopération technique internationale

> La mondialisation des échanges, l'émergence des pays en transition et les perspectives d'élargissement de l'Union européenne ont conduit la **DGI*** à développer prioritairement ses actions de coopération au profit des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), tout particulièrement ceux candidats à l'Union européenne. En vue de leur adhésion, ces derniers sont en effet amenés à :

- reprendre « l'acquis communautaire » ;
- compenser la réduction des recettes douanières par un accroissement des recettes fiscales ;
- maîtriser les nouveaux risques de fraude européenne.

C'est pourquoi, s'appuyant sur les relais à l'étranger des postes d'expansion économique et des ambassades, la DGI s'est fortement mobilisée en 2001 sur les **programmes de « jumelages » financés par la commission européenne** (programmes PHARE*).

Cette **nouvelle forme de coopération**, tripartite, constituée de programmes de jumelages, a été mise en œuvre par la commission européenne à partir de 1998 dans les PECO. Les **contrats de jumelage** sont

Les instances de pilotage de la coopération technique internationale ADETEF* et CODICTI*

La coopération technique internationale mise en œuvre par les directions du MINEFI est pilotée par deux instances :

- le comité de direction de la coopération technique internationale (CODICTI*). Présidé par le secrétaire d'État au commerce extérieur, le CODICTI* définit les priorités de l'action internationale en liaison avec le ministère des affaires étrangères ; il veille à la transparence des informations ;
- l'association pour le développement des échanges en technologie économique et financière (ADETEF*). Elle exerce les fonctions de relais pour le financement public, d'assembleur de programmes et de coordonnateur entre les directions du MINEFI. Le projet de transformation de l'ADETEF en groupement d'intérêt public a été mis au point en 2001 et devrait aboutir au 1^{er} semestre 2002.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

négociés entre le pays candidat à l'accèsion à l'UE*, le pays européen partenaire et l'UE*. Ils prévoient une obligation partagée de résultats sur la reprise de l'acquis communautaire et la présence d'un expert de l'État membre dans le pays candidat, pour assurer la coordination. Cette forme de coopération mobilise des experts sur le long terme.

La coopération internationale de la DGI dans le cadre des programmes européens « PHARE »

En 2001, la DGI :

- a conduit 3 jumelages européens sur les thèmes de :
 - l'amélioration du recouvrement, en Roumanie ;
 - la formation, en Pologne (dans le cadre d'un consortium avec la Suède) ;
 - la modernisation du cadastre, en Pologne (dans le cadre d'un consortium avec l'Allemagne) ;
- a remporté (en qualité de chef de file) 2 importants projets, dont 1 avec la DGDDI :
 - la modernisation des administrations fiscale et douanière, en République tchèque ;
 - la modernisation de l'administration fiscale en Pologne (dans le cadre d'un consortium avec la Suède).

Parallèlement, la DGI a poursuivi et développé ses actions de coopération bilatérale avec la plupart des PECO (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Roumanie, République tchèque, Russie). En 2001, ont été réalisés pour les pays de l'Est européen, dans les cadres multilatéral et bilatéral, près de 100 opérations (accueils de fonctionnaires étrangers et missions d'expertise ou de formation à l'étranger). Les principaux thèmes abordés concernent le pilotage des administrations fiscales, le service aux usagers et le contrôle fiscal.

Enfin, la DGI a participé activement aux travaux de l'IOTA (Intra-European Organisation of Tax Administrations), organisation qui regroupe la plupart des administrations fiscales de l'Est européen.

> La DGCP* a élargi le champ géographique de sa coopération technique.

- La DGCP mène une coopération technique traditionnelle avec les pays d'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Asie du sud-est, pays avec lesquels la France entretient des relations de longue date. Depuis la création de « Trésors publics » dans les pays de l'ex-URSS, des relations ont été initiées avec les

structures nouvellement formées. L'objectif est d'assister les nouvelles administrations dans leur construction et leur positionnement.

Comme la DGI, la DGCP redéploie son activité vers les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'Union européenne. La perspective de l'entrée de ces pays dans l'UE a rendu cette coopération prioritaire et exigeante en moyens humains et financiers.

Enfin, la demande de coopération est globalement en constante augmentation. Pour répondre à des demandes nouvelles, la DGCP est engagée dans l'assistance à la mise en place d'un Trésor public en Ouzbékistan, une coopération plus active et plus dynamique est menée avec le Chili et les relations intra-européennes se poursuivent (Italie, Portugal, Norvège et Grande-Bretagne).

- En constante évolution, les modes d'intervention se diversifient.

Une coopération « traditionnelle » se poursuit en Afrique sub-saharienne, par la présence, dans les pays partenaires, d'assistants techniques qui ont un rôle de conseil direct aux autorités auprès desquelles ils sont placés. Une coopération bilatérale « classique », un peu plus récente, mobilise l'expertise à court terme. Les relations avec 46 pays partenaires s'inscrivent dans le cadre de programmes annuels, négociés en fonction des attentes et portant sur des sujets techniques précis.

La DGCP participe également à la nouvelle forme de coopération constituée des programmes tripartites de jumelage, mis en œuvre par la commission européenne dans les PECO et évoqués précédemment. Beaucoup de jumelages portent en particulier sur le contrôle financier.

La DGCP continue à développer une politique active de relations avec les organismes internationaux, le FMI* et la banque mondiale, avec des détachements d'experts, mais aussi une concertation et une coordination accrues. Elle réalise des actions communes, notamment en participant à des programmes d'évaluation et de formation.

La DGCP développe, en partenariat avec le ministère des affaires étrangères, le progiciel comptabilité publique « ASTER ». Cet outil informatique de tenue des comptabilités s'adapte aux différentes situations budgétaires et comptable et gère l'ensemble des opérations réalisées par le réseau du Trésor, du poste comptable de base jusqu'au poste chargé du compte général. Ce progiciel est actuellement utilisé par la Côte d'Ivoire, pays pilote, et pourra l'être par d'autres pays dont l'informatisation est peu développée.

> En 2001, le contrôle d'État (CODET*) a structuré son offre de coopération en matière d'analyse financière et comptable et de systèmes d'information associés. Les pays bénéficiaires ont été la Chine, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc.

La coopération couvre le transfert d'expérience méthodologique et logicielle. L'offre est déclinée en modules correspondant au stade d'avancement du partenariat :

- présentation globale des travaux menés et de l'outil logiciel (VALORIS) qui les accompagne ;
- appropriation, l'accent étant mis sur les concepts, la place dans le système d'information, le détail des traitements réalisés ;
- mise en œuvre par les pays partenaires ;
- partage d'expériences.

> A la DGDDI*, une nouvelle convention bilatérale d'assistance administrative mutuelle internationale a été signée en 2001 avec l'Argentine ; elle est en cours de ratification, tout comme les accords bilatéraux signés en 2000 avec le Surinam et l'Algérie. Des progrès significatifs ont été accomplis en 2001 afin de faire aboutir notamment les conventions bilatérales avec le Cameroun et avec Chypre. La convention avec le Royaume des Pays-Bas, relative à l'assistance mutuelle et à la coopération dans la région de la Caraïbe et plus particulièrement sur l'île de Saint-Martin, sera signée en janvier 2002.

Au sein de l'Union européenne, la convention du 18 décembre 1997 dite « convention de Naples II », entrée en vigueur au premier semestre 2001 à la suite de sa ratification par six pays dont la France, la Suède, les Pays-Bas et l'Espagne (qui l'ont déclarée d'application immédiate) va augmenter de façon considérable les possibilités de coopération offertes entre les Etats-membres. Elle présente des dispositions particulièrement innovantes, notamment en matière de droit de poursuite et d'observation transfrontalière. Elle prévoit également la possibilité de réalisation d'enquêtes ou la constitution d'équipes communes d'investigation.

> Les actions de coopération de la DP* en 2001, concernant principalement trois zones géographiques (l'Europe Centrale, l'Afrique du Nord et la Chine), ont porté sur quatre grands thèmes : analyse conjoncturelle et méthodes de prévision, techniques de modélisation, soutenabilité des finances publiques à moyen terme, modalités et impact économique des réformes structurelles.

Des séminaires macroéconomiques annuels se tiennent avec nos homologues des ministères de l'économie, des finances et des banques centrales. Ils ont eu lieu en 2001 à Paris (Tchèques, Polonais), à Budapest et Pékin.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

La coopération internationale de la DGCP en quelques chiffres

Nature des actions	2001	2000	1999
● Nombre de pays avec lesquels la direction a exercé des actions de coopération *	46	42	46
- dont zone Afrique, Caraïbes, Pacifique	22	18	22
● Nombre de missions à l'étranger	261	136	82
- pays de destination	28	31	28
- experts envoyés	150	98	79
● Nombre de visites en France	64	82	79
- pays d'origine	48	57	29
- experts accueillis	400	507	435
● Nombre de coopérants permanents détachés dont :	33	37	45
- assistants techniques coopération française	27	30	36
- assistants techniques FMI*	4	4	4
- conseillers financiers dans les Services de Coopération et d'Action Culturelle	2	3	5
● Nombre de personnes détachées au siège d'organisations internationales	3	3	3
● Nombre de Conseillers Pré-Adhésion détachés dans les PECO	8	5	1
● Nombre d'élèves étrangers admis à l'ENT	20	25	24
- pays d'origine	13	16	15
● Nombre de stagiaires de l'Institut International d'Administration Publique admis en stage dans le réseau	5	4	9

* soit missions d'experts à l'étranger, soit accueil d'experts en France, soit présence de coopérants à l'étranger, soit demandes d'expertises sur documents.

Ces actions sont complétées par des **missions d'experts** dans les différents domaines évoqués et par l'accueil des stagiaires et de délégations des différents pays. La DP a ainsi contribué à un séminaire de formation à l'analyse macroéconomique organisé par l'INSEE à Libourne pour 20 fonctionnaires chinois.

> La coopération technique de **INSEE*** s'est poursuivie en 2001 par :

- des **jumelages européens** : Le jumelage entre l'INSEE et l'office central de statistique de Pologne a démarré en juillet 2001, avec le détachement du conseiller de pré-adhésion à Varsovie, pour une durée de 12 mois. Il se terminera en 2003. Consacré aux statistiques régionales, ce jumelage permettra d'approfondir un partenariat fructueux commencé au début des années 1990.
- une **assistance technique aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO)**, restée à un niveau élevé :
 - 115 missions, 122 visiteurs et 25 stagiaires au profit des pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion ;
 - 28 missions, 79 visiteurs et 12 stagiaires au profit des pays de la CEI.

Cette coopération se déroule pour l'essentiel dans le cadre des programmes PHARE* et TACIS*. L'ADETEF* finance des projets bilatéraux permettant de renforcer les relations de l'INSEE avec ses partenaires, ainsi que l'organisation de séminaires tant en France que dans les pays bénéficiaires.

[**RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL**]
 sommaire général

Développer le potentiel économique

Soutenir le potentiel de développement des entreprises françaises constitue le deuxième axe des politiques publiques mises en œuvre par le MINEFI dans ses trois composantes (financière, économique et industrielle). En 2001, le ministère a poursuivi son action stratégique en faveur du développement des entreprises et en particulier des PME, en France comme sur les marchés étrangers, dans un environnement caractérisé par la mondialisation de l'économie. Il contribue à la défense des intérêts de la France dans les négociations internationales sur les questions monétaires, financières, énergétiques, industrielles ou commerciales, en vue de soutenir l'emploi. L'engagement vers un développement durable*, dans ses dimensions environnementale, économique et sociale, oriente de plus en plus fortement l'action des services du MINEFI.

2.1 Réussir le passage à l'euro

Réussir le passage à l'euro, un des premiers objectifs du MINEFI en 2001, a mobilisé de nombreuses directions et services ainsi que l'ensemble de leurs réseaux territoriaux. Cette mobilisation a été couronnée de succès.

2.1.1 L'action de coordination de la mission interministérielle

« euro »

La mission interministérielle de préparation des administrations publiques au passage à l'euro a parachevé au cours de 2001 le travail de publication de documents et guides pratiques sur l'euro commencé en 1996 :

Avril 2001 :

- « Du bon usage des constats de conversion », complément du *vade mecum* sur le passage des marchés publics à l'euro.

Mai 2001 :

- Guide du basculement à l'euro des établissements publics nationaux, des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements publics locaux d'enseignement agricole (document de la direction générale de la comptabilité publique).

Juin 2001 :

- L'État et l'euro : le basculement de la comptabilité de l'État au 1^{er} janvier 2002 (le basculement des trésoreries générales).

Juillet 2001 :

- Recommandations sur le passage à l'euro de la paie des agents des collectivités et établissements publics locaux.
- Euro-guide « Élus et collectivités locales ».
- Scénario de basculement à l'euro scriptural : modalités pratiques (document de la direction du Trésor).

Au total, près de 40 documents auront été conçus et publiés à l'initiative de la mission euro et en coopération avec d'autres directions du MINEFI, entre 1996 et 2001.

En 2001, la préparation des administrations à l'euro a notamment porté sur le passage de la paie des agents de l'État à l'euro à compter du 1^{er} juillet, la formation systématique à l'euro de tous les agents, l'achèvement du plan d'action informatique, la préparation du secteur public local et la conversion des contrats et marchés publics à l'euro.

Le bilan de la préparation de l'État et des services publics apparaît exemplaire :

- 2 500 000 fonctionnaires de l'État formés de 1997 à 2001 ;
- 1 000 logiciels adaptés à l'euro ;

[**RETOUR AU SOMMAIRE**]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- 1 700 seuils législatifs et réglementaires arrondis en euro de façon neutre ou favorable aux contribuables ;
 - tous les marchés publics et contrats de l'État libellés en euro depuis juillet 2000 ;
 - la paye de tous les agents de l'État en euro depuis juillet 2001 ;
 - toutes les pensions civiles et militaires de l'État payées en euro depuis décembre 2001 ;
 - près des deux tiers des dépenses de l'État payées en euro en décembre 2001 ;
 - 60 % de la TVA* payés en euro en décembre 2001 ;
 - les URSSAF toutes passées à l'euro depuis le 1^{er} juillet 2001 ;
 - les caisses de sécurité sociale (assurance maladie) passées à l'euro depuis le 1^{er} octobre 2001 ;
 - les ASSEDIC toutes passées à l'euro depuis le 1^{er} décembre 2001 ;
 - passage anticipé à l'euro en 2001 des grands facturiers (EDF-GDF, France Télécom, La Poste...) et des entreprises de transport public de voyageurs (SNCF, RATP, Air France) ;
 - les collectivités locales et l'ensemble du secteur public local (hôpitaux, établissements scolaires, services sociaux, associations...) mobilisés depuis trois ans pour préparer leur passage à l'euro sous l'égide des préfets et des trésoriers-payeurs généraux.
- Enfin pour faire connaître des difficultés éventuelles et y répondre, une « Cellule Urgence Euro » (CELURO*) a été mise en place à la mi-décembre 2001 dans chaque département, pour assurer une assistance administrative permanente sur l'euro à l'ensemble des administrations, services publics et collectivités locales, jusqu'au 28 février 2002.
- Tous ces travaux ont été menés pour permettre, à compter du 1^{er} janvier 2002 :
- la tenue intégrale des comptabilités de l'État et de l'ensemble du secteur public en euro ;
 - la gestion de l'euro fiduciaire (pièces et billets en euros) et le rendu de monnaie systématiquement effectué en euro par l'ensemble des comptables publics et des régisseurs (soit environ 100 000 caisses publiques) ;
 - le renseignement de toutes les déclarations fiscales des entreprises et des particuliers en euros ;
 - le paiement en euros de tous les agents publics (État, collectivités locales, établissements publics) ;
 - le basculement des organismes sociaux qui n'étaient pas passés à l'euro en 2001 : caisses d'allocations familiales, caisses de retraite,...
 - le paiement en euro de toutes les prestations sociales aux échéances habituelles.

2.1.2 Les actions de communication

Sous la conduite de la **DIRCOM***, relayée en régions par l'action des centres d'information et de communication (CICOM), la communication sur le passage à l'euro a comporté trois phases en 2001 : l'installation du calendrier de l'euro de janvier à mars, l'apprentissage de l'euro de mars à octobre et le basculement à l'euro fiduciaire à partir de novembre. Elle s'est adressée à trois types de publics : le grand public, les entreprises et commerçants, et les publics sensibles, auxquels une attention particulière a été portée, afin que le passage à la nouvelle monnaie ne soit pas un facteur supplémentaire d'exclusion.

> Des outils d'information mis en place en 2000, ont continué à être largement utilisés. La **plate forme téléphonique d'information** (numéro vert 0 800 01 2002) a répondu à 100 000 appels et le site Internet www.euro.gouv.fr a recensé 1 million de visites

sur l'année 2001. La **Lettre de l'euro** a été éditée tous les 15 jours et diffusée à 60 000 exemplaires à tous les relais et partenaires locaux du MINEFI.

> La première phase de communication, de janvier à mars 2001, a été consacrée à l'installation du **calendrier de l'euro**.

- Le **grand public** a été informé sur les grandes étapes du passage à l'euro par une large campagne dans tous les médias (presse, radio et télévision) et par la diffusion de plus de 10 millions d'exemplaires du « guide officiel du passage à l'euro ».
- Une communication de mobilisation a été menée en direction des **entreprises, commerçants et artisans**, par des insertions dans la presse économique et professionnelle et une campagne radio. Cette campagne d'incitation à la préparation pour le passage de l'euro avait été lancée par la signature, le 16 février 2001, de la « Charte de mobilisation pour la préparation à l'euro ».

Les actions spécifiques de communication en direction des publics fragiles

Les publics fragiles (personnes en situation de précarité économique et sociale, personnes atteintes d'un handicap physique, sensoriel ou mental, personnes non francophones) ont été accompagnés et soutenus dans leur préparation à l'euro tout au long de l'année 2001, grâce à de nombreux programmes d'information et de sensibilisation, menés en partenariat avec des organismes du secteur social et associatif.

- Les publics en situation de précarité économique ont été soutenus par plus de 20 000 travailleurs sociaux qui avaient été préalablement formés à l'euro dans le cadre du programme « Tous prêts pour l'euro » mené en partenariat avec la **Caisse des Dépôts et Consignations**.
- Les personnes âgées ont été formées par plus de 4 000 retraités bénévoles ayant eux-mêmes reçu une formation de 3 jours, qui sont intervenus auprès d'eux avec le soutien des élus locaux et des organismes pilotes départementaux mis en place par l'Inrac (Institut National pour la Retraite Active), partenaire du programme « **les euro-formateurs** ».
- Les déficients visuels ont été sensibilisés à l'euro par plus de 500 animateurs départementaux qui avaient été formés en partenariat avec le Comité National de Promotion des Aveugles et Amblyopes, dans le cadre du programme « **Euro Vision France** ». Tous les guides grand public ont par ailleurs été édités en braille et en gros caractères.
- Un partenariat avec la Fédération Nationale des Sourds de France a permis de diffuser plus de 500 000 cassettes vidéo en langue des signes, ainsi que des dépliants et guides, pour informer les personnes sourdes et malentendantes.
- Les personnes handicapées physiques et mentales ont été soutenues par l'Association des Paralysés de France, et l'UNAPEI (Union nationale des parents et amis des personnes handicapées mentales), qui ont respectivement créé un jeu pédagogique, en partenariat avec le MINEFI, et formé les personnes handicapées mentales travaillant dans les Centres d'Aide au Travail.
- Des dépliants en langue turque (en collaboration avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes) et en trois langues usitées en Guyane Française (en collaboration avec l'association Solidarité Guyane), ainsi qu'un document bilingue français-arabe (en partenariat avec la Sonacotra) ont été édités.
- 1 300 000 convertisseurs ont été diffusés à ces publics par des grandes associations caritatives et humanitaires et d'aide à domicile fin novembre 2001.

Le choix d'associer tous les acteurs de terrain en contact permanent avec ces publics au plan local, a permis de leur proposer des formations adaptées à leur handicap ou à leur situation. La partie territoriale du rapport se fait largement l'écho des opérations menées dans les régions.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services ». Le « guide PME », actualisé, a été retiré à 800 000 exemplaires.

> La seconde phase, de mars à octobre 2001, a été consacrée à l'**apprentissage de l'euro**.

Il s'agissait d'encourager tous les publics à se créer des référentiels de prix en euros, notamment par le biais des paiements scripturaux en euros, et de soutenir les entreprises dans leur préparation à l'euro.

- Une campagne média visant le **grand public**, dans la presse et à la télévision, a présenté, sous un angle ludique, des référentiels de prix exclusivement en euros. Une série de films courts, « les jours euros », a été diffusée en partenariat avec les chaînes de télévision du service public, pour sensibiliser le grand public de manière humoristique aux implications pratiques du passage à l'euro. Enfin, une campagne d'incitation au paiement scriptural en euros a été programmée à la radio (opération « euro-bienvenu »). Le « guide pratique du passage à l'euro » a été distribué dans la majorité des foyers (27,5 millions d'exemplaires).

- Les dispositifs de communication et d'information en direction des **entreprises, commerçants et artisans**, ont été intensifiés. 450 000 exemplaires du kit « euro-bienvenu » (autocollants, dépliants d'information) ont été diffusés auprès des **commerçants**, et une brochure destinée aux artisans commerçants a été diffusée à 2 millions d'exemplaires. De nombreuses actions ont également été menées en partenariat avec les relais professionnels et consulaires, pour soutenir les entreprises dans leurs démarches de préparation à l'euro (bascullement comptable, informatique, adaptation des matériels de paiements, facturation...). Le « train de l'euro » (opération menée en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables) a fait étape dans 19 grandes villes de France, à la rencontre des professionnels et entreprises, qui ont trouvé des réponses et des solutions auprès des experts comptables, financiers et techniques, largement mobilisés pour l'opération. L'efficacité de ces actions a été suivie par un baromètre mensuel de préparation des entreprises. Un sondage Louis Harris, réalisé entre le 24 et le 28 janvier, a révélé que « la mise en place de l'euro a été jugée facile par 85 % des entreprises de 0 à 499 salariés. ».

- Les publics **scolaires** ont été mobilisés pour se faire les relais d'information sur le passage à l'euro auprès de leurs aînés. La « semaine de l'euro » qui s'est déroulée dans tous les établissements scolaires en octobre leur a permis de s'informer, de se documenter et de travailler sur l'information relative au passage à la nouvelle monnaie.



2.1.3 Les grandes étapes du passage à l'euro

> Le développement des paiements en euro tout au long de l'année

L'année a été marquée par le développement de l'usage des paiements en euros par carte et par chèque, par la pré-alimentation massive de l'économie en billets et en pièces en euro, par l'achèvement de la préparation des administrations publiques au passage à l'euro, par la mise en place d'un dispositif de surveillance des prix et par une information très large de tous les publics. Ces efforts ont porté leurs fruits puisque selon une enquête réalisée par la Sofres les 11 et 12 janvier 2002 pour le MINEFI, l'arrivée de la nouvelle monnaie s'est bien passée pour 94 % des Français.

> La préparation du passage à l'euro scriptural

Le Comité National de l'Euro a adopté le 3 juillet 2001 le « scénario de basculement à l'euro scriptural ». Son but était de promouvoir l'usage des paiements en euro par carte et par chèque dès 2001, afin que les Français se familiarisent avec la nouvelle monnaie et n'aient pas à réaliser le double effort de s'adapter aux paiements scripturaux et fiduciaires en euros au début 2002. A cette fin, les représentants des banques et de La Poste, des commerces et des entreprises ont pris des engagements : calendrier de diffusion des chèquiers en euros, de basculement des comptes en euros, d'acceptation des paiements scripturaux en euros etc. Une campagne de communication a accompagné ces engagements.

Cet effort a porté ses fruits puisqu'à la fin de l'année 2001, plus de 60 % des paiements scripturaux en valeurs étaient effectués en euros et que plus de 70 % des Français avaient au moins réalisé un paiement en euros. Ces résultats sont sans équivalent en Europe.

> Le passage à l'euro fiduciaire

Le 1^{er} janvier 2002 a marqué le début de la mise en circulation de la monnaie métallique en euro.

Le Trésor public a participé activement aux différentes étapes du schéma d'introduction des pièces et des billets en euros, il a ainsi mis en circulation environ 500 000 sachets premiers euros auprès des particuliers et assuré la pré-alimentation de toutes les caisses publiques (régies, EPN, etc.).



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

L'euro fiduciaire en quelques chiffres

La direction des monnaies et médailles a produit 7,8 milliards de pièces. Au total 6,7 milliards de pièces et 580 millions de billets ont pré-alimenté l'économie, ce qui représente une prouesse logistique puisque plus de 30 000 tonnes de pièces ont été transportées.

Deux milliards de pièces ont été diffusées dans 50 millions de sachets de « premiers euros » vendus aux particuliers à partir du 14 décembre par les débiteurs de tabac, les banques et la Banque de France, les bureaux de poste et le Trésor public. Un milliard de pièces a été diffusé dans des « kits » destinés aux commerçants et le reste des pièces a été vendu aux commerces, aux banques, à La Poste et au Trésor public. Au total 112 pièces par habitant ont ainsi irrigué l'économie.

Près de 170 millions de billets de 5 euros destinés au rendu de monnaie ont été mis à la disposition des commerces, des agences bancaires, des bureaux de poste et du Trésor public pour le rendu de monnaie. Les banques et La Poste ont par ailleurs reçu près de 350 millions de billets de 10 et de 20 euros largement utilisés dans les distributeurs automatiques de billets dont 90 % ont basculé à l'euro dès le 1^{er} janvier 2002.

> L'arrivée des pièces et des billets en euros le 1^{er} janvier 2002 a été symboliquement marquée par l'illumination des douze arches du Pont-Neuf aux couleurs de l'euro, le soir du 31 décembre 2001.

La fin du cours légal du franc, le 17 février 2002 à minuit, a été célébrée par un spectacle visuel dans la Cour d'Honneur du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au cours duquel des oriflammes représentant des billets en francs faisaient place à ceux représentant les billets en euros. Cette cérémonie a également été l'occasion de remercier tous les acteurs qui ont permis le succès du passage à l'euro.

2.1.4 Les actions des directions du MINEFI

> Activement impliquée dans le processus de passage à l'euro depuis plusieurs années, la DGCP a apporté tout au long de l'année 2001 une contribution particulièrement importante aux travaux et études réalisés pour adapter le dispositif budgétaire, comptable et financier de l'État et des collectivités locales. Cette action a été relayée localement par les trésoriers-payeurs généraux. La DGCP a assumé près du cinquième de la charge globale de l'administration concernant la bascule informatique à l'euro (près de 17 000 jours/homme d'études-tests-développements), la charge du MINEFI représentant près de la moitié du chantier global pour l'État.

La communication de novembre 2001 à mars 2002, pendant la phase de basculement à l'euro fiduciaire

Durant cette période **d'intense communication**, utilisant tous les supports média (presse, radio, télévision, affichage, cinéma, événementiel), les actions à tous les niveaux ont permis une mobilisation de tous les publics, qui se sont sentis très concernés et portés par les enjeux du passage effectif à l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002.

- Deux brochures d'information ont été diffusées auprès du **grand public** : une planche de pièces et billets en euros prédécoupés diffusée à 10 millions d'exemplaires et un mini guide "l'euro pratique" diffusé à 14 millions d'exemplaires. Une campagne d'information a rappelé l'existence du numéro vert dans la presse hebdomadaire et à la télévision.
- Une campagne sur les bénéfices de l'euro a été lancée dans la presse quotidienne nationale et régionale, pour mettre en perspective le sens de ce changement monétaire historique.
- Les particuliers ont été familiarisés avec le maniement des pièces et des billets en euros par plusieurs opérations de simulation d'achats grandeur nature, dans certaines villes test (notamment à Doullens, dans l'Oise) et à Paris, lors d'une animation ludique dans le métro, en partenariat avec la RATP.
- Un film TV, "La première fois", a été diffusé sur toutes les chaînes du 29 décembre 2001 au 7 janvier 2002, célébrant les premiers pas du passage à l'euro fiduciaire et invitant tous les français à y jouer leur rôle. Ce même film a été visionné dans toutes les salles de cinéma de Paris et d'Ile de France et dans 17 grandes villes de province.
- Une campagne d'affichage, déclinée sur plus de 12 000 panneaux dans toute la France, du 1^{er} au 8 janvier 2002, a mis en avant la nécessité d'une mobilisation de chacun et d'un esprit d'entraide et de solidarité pour le passage à l'euro.
- Enfin une campagne de remerciements a été menée dans la presse quotidienne nationale et régionale le 28 janvier 2002. Cette campagne salue et souligne les efforts individuels et collectifs de tous les Français qui ont permis un passage à l'euro rapide et serein, pour tous.

La définition du cadre réglementaire a constitué la pierre angulaire du dispositif de préparation au basculement définitif. Les actions d'ajustement des procédures comptables et d'adaptation des applications informatiques ont été poursuivies, mobilisant l'ensemble des équipes réglementaires et informatiques. En 2001 encore, l'accent a été mis sur la formation. Des modules adaptés à chacune des missions ont été dispensés aux personnels concernés. Pour les collectivités locales, un module spécifique a été conçu et démultiplié à l'attention des agents territoriaux, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le groupe de travail « les collectivités locales et l'euro » a recommandé la passation de tous les marchés publics à l'euro dès le 1^{er} juillet 2001. Dans le même temps, le guide « du bon usage des constats de conversion » est paru. En fin d'année, les mesures d'assouplissement prévues dans le cadre du passage à l'euro et concernant notamment les tolérances possibles en matière d'écarts de niveau de conversion constatés dans les décomptes des marchés publics et d'établissement des décomptes en francs jusqu'au 31 mars 2002 ont été précisées.

Un suivi régulier de la préparation au basculement à l'euro des collectivités locales a été effectué. Une enquête exhaustive a été réalisée à la date du 30 septembre 2001. Un suivi sur un échantillon de collectivités ainsi que sur les collectivités en retard dans leur préparation a été mené jusqu'au 31 décembre 2001.

Les **trésoriers-payeurs généraux** ont été investis par le Premier ministre de responsabilités particulières, notamment en tant que relais au plan local de la mission euro, et dans le cadre des CELURO* (cellule urgence euro) créées dans chaque département. Les TPG* ont également activement participé aux comités techniques de place.

Ils ont veillé à la préparation des autres administrations publiques, au travers notamment des différentes enquêtes réalisées ou encore en s'assurant de la bonne circulation de l'information et ont été associés à la mise en œuvre des actions de communication du Gouvernement. De nombreuses actions de terrain témoignent de leur engagement soutenu :

Dans leur rôle d'expert de la technique comptable et financière...

Dans le cadre de leur mission traditionnelle, les comptables du Trésor public ont assisté les collectivités locales et les ordonnateurs de l'État dans leurs travaux de préparation. Un diagnostic, établi par enquête, a permis une meilleure appréhension de la situation de chaque collectivité, qui peut naturellement faire appel aux CELURO*.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Vente de sachets de premiers euros à la trésorerie générale de la Réunion

...Et de relais de la stratégie de communication.

Par l'organisation de manifestations de grande ampleur, à fort retentissement ou d'actions quotidiennes de proximité, les TPC* et leurs collaborateurs ont participé à l'information de la population. Ils ont joué un rôle pédagogique pour expliquer, informer et convaincre.

Ils ont coordonné toutes les actions des différents relais des opérateurs nationaux, ainsi que les actions locales, notamment en animant le sous-groupe de travail « public fragile ».

Les pages régionales du RAM rendent largement compte de ces multiples actions.

> La **DGI** a également contribué à la réussite du passage à l'euro à plusieurs niveaux :

- par la prise en compte des conséquences dans l'ensemble des instruments de gestion de l'impôt (applications informatiques, procédures de contrôle et de redressements, obligations fiscales, déclarations fiscales, documentation fiscale...);
- par la notification aux collectivités locales des bases prévisionnelles en euro, pour leur fournir des éléments de comparaison pour 2002, et l'incitation des tiers déclarants à indiquer les sommes versées en euro dans la perspective de la déclaration des revenus de 2001, qui devra être souscrite dans la nouvelle monnaie ;
- par l'incitation des usagers à utiliser l'euro avant le 1^{er} janvier, pour leur paiement, à travers la distribution des kits « euro-bienvenu » et l'adaptation anticipée de terminaux de paiement électronique pour accepter les transactions en euro. Cette opération a accompagné la préparation du public à l'euro scriptural et a concerné l'ensemble du secteur public et privé. L'ensemble des directions concernées s'est mobilisé par ailleurs dans le cadre de l'opération « le train de l'euro ».

> La direction des monnaies et médailles (**MM**) a contribué de manière capitale à la réussite du passage à l'euro fiduciaire, par l'actualisation de la législation et la confection des pièces mises en circulation.

Sur la base d'un règlement communautaire définissant les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces, un dispositif réglementaire national, daté du 31 décembre 2001, a défini les types des faces nationales des pièces françaises en euro.

Rappel des types des faces communes :

- 1, 2, 5 centimes : l'Europe par rapport au monde ;
- 10, 20, 50 centimes : l'Union en tant que groupe de nations ;
- 1, 2 euros : l'Union, ensemble unitaire.

Types des faces nationales :

- 1, 2, 5 centimes : nouvelle Marianne, personnifiant la République française;
- 10, 20, 50 centimes : la Semeuse, à la fois moderne et intemporelle ;
- 1, 2 euros : l'arbre illustrant la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ».

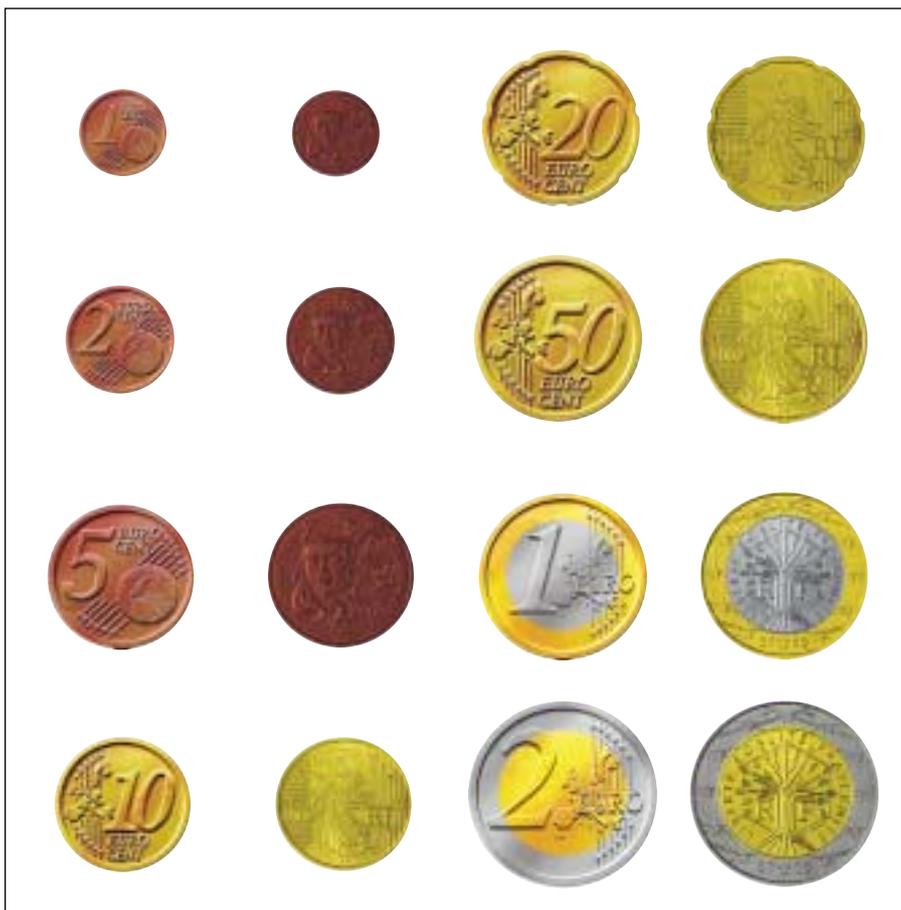
Conformément à la décision des États membres de favoriser l'émission de **pièces de collection** libellées en euros, un décret du 4 octobre 2001 a autorisé l'émission des pièces

de collection en euros qui auront cours légal en France, prévoyant la création dix-sept valeurs faciales. La première de ces pièces de collection en euros, « l'euro des enfants », sera présentée les 7 et 8 mars 2002, à la Monnaie, en présence de 150 enfants. Le concours de dessin organisé en 2001 auprès de toutes les classes de CM1 pour définir le motif de cette pièce a été gagné par l'école Jean Jaurès à Bort-les-Organes en Corrèze, le blister de présentation ayant été peint par l'école publique de Salmagne dans la Meuse.

Quart d'euro "des enfants"



Pour réussir l'introduction des pièces en euro au 1^{er} janvier 2002, la Banque de France et la direction du Trésor ont défini un **programme de frappe** sur plusieurs années. Commencé le 11 mai 1998, l'établissement monétaire de Pessac (relevant de la direction des monnaies et médailles) avait fabriqué au 31 décembre 2001 **7,8 milliards de pièces**, soit 98 % des objectifs fixés.



[RETOUR AU SOMMAIRE] de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Le stock de pièces disponibles se répartit par coupures de la manière suivante :

Coupures	Total en millions de pièces
2 euros	466
1 euro	749
50 cents	561
20 cents	859
10 cents	890
5 cents	1 113
2 cents	1 461
1 cent	1 700
Total des délivrances	7 799

> Mise en place d'un dispositif de surveillance des prix

A l'occasion du passage à la monnaie unique, une proportion non négligeable de ménages a exprimé assez tôt sa crainte d'une évolution des prix.

Afin d'éviter toute dérive, la DGCCRF a mis en place un dispositif spécifique d'observation. Il couvrira une période assez large, de juin 2001 à une date postérieure à la fin de double circulation des euros et des francs (17 février 2002).

Ce dispositif poursuit trois objectifs :

- mesurer la progression de la pratique du double affichage ;
- vérifier, en cas de prix affichés en francs et en euros, le respect des règles de conversion et d'arrondis ;
- détecter le plus tôt possible toute amorce de dérapage des prix.

Plus de 300 enquêteurs relèvent tous les mois les prix de plus de 20 000 produits et services de grande consommation dans 2 900 points de vente (hypermarchés, supermarchés, magasins d'alimentation générale, boulangeries pâtisseries et divers prestataires de services). Ces enquêtes, qui interviennent dans un contexte de liberté des prix, ont toutefois un effet préventif important. Dans la plus grande transparence, leurs résultats ont été rendus publics, afin de faire connaître les secteurs d'activité où des dérapages ont été constatés.

A la suite de la constatation de ces dérapages, le ministre et le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation ont appelé les représentants des entreprises à plus de responsabilité. Localement, sous la présidence des préfets, les observatoires départementaux de l'euro ont évoqué l'évolution des prix. Des vagues supplémentaires de relevés ont été lancées, contribuant au retour d'une situation plus saine. Dès les enquêtes de début octobre, une première inflexion était perceptible. Le mouvement de ralentissement de l'évolution des prix s'est confirmé fin octobre et

consolidé en novembre. Cette mobilisation a facilité la transition d'une monnaie à l'autre.

Par ailleurs, la DGCCRF a continué à animer une large concertation dans le cadre du Conseil national de la consommation (CNC) réunissant consommateurs, professionnels et Pouvoirs publics. La concertation engagée au niveau national a été relayée au niveau départemental par les observatoires départementaux, qui ont créé, en leur sein, des instances de conciliation, pour assurer le règlement des litiges nés de l'utilisation de l'euro.

> La situation spécifique des PME/TPE*, des artisans et des commerçants

S'agissant des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services et notamment des plus petites d'entre elles, la DECAS* s'est efforcée, par des mesures ciblées, de leur faciliter, dans leur quotidien professionnel, le passage à l'euro. Les principales actions de 2001, spécifiques aux petites entreprises, ont porté sur :

- l'adaptation du dispositif national (pré alimentation des commerçants et artisans en monnaie fiduciaire, rendu de monnaie, paiements scripturaux de faible montant,...) ;
- la mobilisation des réseaux institutionnels et professionnels dans le cadre d'une charte de mobilisation ;
- le soutien actif aux opérations d'information (euro-bienvenu, train de l'euro, opération 10 000 commerçants pilotes) ;
- la participation aux dispositifs de veille et d'alerte de la fin 2001 et du début 2002.

2.2 Créer un environnement favorable aux entreprises dans une économie ouverte sur le monde

L'accélération, depuis dix ans, de l'ouverture des économies aux échanges et aux flux de capitaux soulève d'importantes interrogations. Pour profiter pleinement des gains attendus de la globalisation de l'économie, chaque pays doit en effet réussir à **s'insérer au mieux dans les flux d'échanges internationaux**, tout en **préservant** en son sein **équilibres humains et écologiques**. C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire à la fois **d'encourager les entreprises exportatrices** et **d'accroître l'attractivité des territoires**, en s'appuyant sur le respect des personnes et de l'environnement, pour que la globalisation de nos économies stimule la croissance et réduise les inégalités. C'est avec ces objectifs que la France et ses partenaires européens s'attachent à faire évoluer le cadre dans lequel agissent les entreprises.

> Suivant l'impulsion des nombreuses conférences internationales tenues depuis le

sommet de la Terre à Rio en 1992, qui ont consacré la notion émergente de **développement durable***, une attention particulière est désormais portée aux caractéristiques des stratégies de développement des acteurs de l'économie, qui doivent tenir compte de l'environnement, sur la base de principes de responsabilité et d'éthique. Cet engagement est présent dans les orientations des acteurs institutionnels et financiers, dans le domaine de l'environnement (développement d'énergies durables, prévention des pollutions), mais aussi dans ceux du commerce, de l'industrie, des modes de consommation. L'aide publique au développement contribue au niveau mondial à promouvoir un développement durable*.

Le MINEFI et le développement durable*

Au cours de l'année 2001, Le MINEFI s'est fortement impliqué dans les travaux communautaires et internationaux relatifs au développement durable et à l'environnement mondial :*

- rapport des « politiques à l'appui du développement durable » de l'OCDE* ;
- stratégie de développement durable de l'Union européenne (Göteborg),
- groupe de travail sur le développement durable du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

La DP a en particulier préparé et coordonné les travaux du comité de politique économique et financière consacré au développement durable*. En lien avec l'OCDE* et les autorités danoises, la DP a co-organisé une réunion exceptionnelle de l'OCDE*, au cours de laquelle les ministres des finances et leurs collègues chargés de l'environnement ont élaboré en commun le programme d'action de l'OCDE* en matière de développement durable*.*

> Deux nouvelles instances stratégiques de coordination ministérielle ont été créées par le ministre en octobre 2001, afin de mobiliser l'ensemble des compétences des directions et renforcer les synergies, pour mieux faire face aux nouveaux enjeux de l'internationalisation de l'économie.

Le conseil du développement économique et de la stratégie industrielle

Ce conseil contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques du MINEFI, dans le domaine économique et industriel, mobilise l'ensemble des compétences, anticipe et

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

définit les stratégies et positions utiles sur les nouveaux enjeux, qu'il s'agisse de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement durable*, des nouvelles réglementations économiques, de la société de l'information ou de l'évolution du secteur public local.

Cette instance collégiale permet de piloter les travaux sur les thèmes d'actualité, souvent transverses, et formule des recommandations, éclairées par des études d'impact auprès des acteurs économiques concernés.

Le conseil du développement économique et de la stratégie industrielle est présidé par le ministre, assisté des secrétaires d'État à l'industrie et aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Sont membres à titre permanent du conseil, la directrice générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes, le directeur du Trésor, le directeur général de l'énergie et des matières premières, le directeur des relations économiques extérieures, le directeur de la prévision, le directeur des entreprises commerciales, artisanales et de services, le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Le conseil pourra entendre ou s'adjoindre, en fonction de son ordre du jour, toute personne appartenant ou non au MINÉFI, susceptible d'éclairer ses travaux. Il s'appuiera, en tant que de besoin, sur l'expertise des réseaux territoriaux du ministère. Le conseil se réunira mensuellement.

Assuré conjointement par un représentant de la DT*, la DiGITIP* et la DGEMP*, le secrétariat permanent du conseil est chargé de l'animation de ses travaux et assure la liaison avec les directions. Il prépare les séances du conseil, propose l'ordre du jour et veille à l'ouverture des travaux du conseil aux milieux économiques.

Le conseil stratégique « Globalisation et Europe »

Dans un souci de définition d'une stratégie coordonnée du ministère, au service du développement économique, le conseil stratégique « Globalisation et Europe » est chargé de réfléchir aux grands enjeux économiques européens et internationaux. Placé sous la présidence du ministre, assisté des secrétaires d'État au commerce extérieur et à l'industrie, ce conseil fédère l'action des directions, organise le pilotage d'actions transversales, procède à une analyse stratégique et prospective des grands sujets internationaux : la globalisation, la stratégie commerciale internationale, l'Europe à 15 et l'élargissement. Il harmonise les analyses et les orientations du ministère, dans la perspective des négociations internationales et assure le suivi des décisions prises.

Le directeur du Trésor, le directeur des relations économiques extérieures et le directeur de la prévision sont membres à titre permanent du conseil, qui comporte également quatre personnalités qualifiées.

Le conseil, qui se réunit une fois par mois, peut également s'adjoindre, en fonction de son ordre du jour, toute personnalité appartenant ou non au MINÉFI, susceptible d'éclairer ses travaux. Son secrétariat est assuré conjointement par un représentant de la DT* et de la DREE*.

En s'appuyant sur l'expérience du « comité de stratégie commerciale », qui avait été mis en place, avant la conférence ministérielle de l'OMC* à Seattle, pour traiter des thématiques propres aux échanges, le conseil de stratégie « Globalisation et Europe » donne une nouvelle impulsion à la définition de la stratégie du ministère sur des sujets internationaux. Il s'est réuni pour la première fois le 3 décembre 2001, autour du thème des « enjeux de l'Aide Publique au Développement* ».

2.2.1 Développer le soutien aux entreprises sur le terrain : MININFO

Au terme de l'expérimentation réussie de MINInfo, nouveau service d'appui aux entreprises, en 2001, le ministère a décidé sa généralisation progressive sur l'ensemble du territoire avant fin 2002.

Réseau territorial d'appui et de conseil, le nouveau service MINInfo permet d'informer, d'orienter et d'accompagner les entrepreneurs, en facilitant leur accès aux nombreuses prestations proposées par les services du ministère : création, transmission et développement de leur entreprise, accès aux marchés publics, qualité et sécurité des produits, ou encore, comment faire face aux difficultés financières. Le réseau MINInfo est conçu pour offrir un accès multiple et facilité à ses prestations : par messagerie électronique ou par les voies d'accueil plus traditionnelles, téléphone et guichet.



Un réseau d'interlocuteurs spécialisés

Les correspondants du réseau MINInfo, issus des huit services locaux à vocation économique du ministère, traitent de façon fiable et rapide les demandes des entreprises. Un seul contact suffit, et la recherche d'information, de conseil ou de prestation de l'entreprise est orientée vers le ou les spécialistes les mieux à même d'y

répondre. A toute demande, une réponse personnalisée est garantie dans les meilleurs délais (48 à 72 heures) et dans le strict respect du secret statistique et fiscal ; charte déontologique à l'appui, le réseau MINInfo s'engage clairement sur la qualité de sa prestation et sur la confidentialité des informations recueillies.

www.mininfo.minefi.gouv.fr : le portail de l'information économique

Dans l'esprit de l'engagement du MINEFI vers l'e-ministère, les chefs d'entreprise peuvent également trouver une première réponse à leurs questions sur l'Internet dédié du réseau MINInfo : informations générales regroupées par entrée thématique et bouquet de services en ligne.

Pour les entreprises des départements et régions où MINInfo est d'ores et déjà implanté, le site propose une rubrique spécifique qui donne accès aux informations économiques locales régulièrement mises à jour. Les entreprises ont la possibilité d'envoyer directement par e-mail leur question à l'interlocuteur de leur choix, identifié nominativement par domaine de compétence, avec coordonnées téléphonique et électronique.

Poursuivi et pérennisé dans les 4 sites pilotes ouverts en 2001 (2 régions : Pays-de-la-Loire et Centre, 2 départements : Meuse et Doubs), MINInfo est élargi à l'ensemble des régions Lorraine et Franche-Comté, ainsi qu'aux régions Alsace, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et au département des Hauts-de-Seine d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2002, et sera généralisé à l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année 2002.

2.2.2 Développer l'attractivité du territoire

Dans une économie mondialisée, la France doit être en mesure d'attirer des entreprises.

> De nouveaux moyens d'action pour attirer les investissements internationaux

Un nouvel outil : l'AFII*

Afin de disposer d'un acteur national unique, chargé de mobiliser tous les moyens de l'État pour attirer les entreprises étrangères sur le territoire français, faciliter leurs démarches et accompagner leur installation, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII*)

a été créée en 2001. Etablissement public industriel et commercial, placé sous la double tutelle du MINEFI (DREE et DT) et du ministre chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'agence réunit les bureaux à l'étranger de la DATAR*, la délégation aux investissements internationaux du MINEFI et les moyens de l'association « Invest in France Network ».

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

• Une bonne articulation entre les divers outils : Grâce à la signature d'un protocole entre la DREE* et l'AFII*, une coopération étroite et de nombreuses synergies vont se mettre en place ou être renforcées dès 2002, entre les bureaux à l'étranger de la nouvelle agence et les « missions économiques » du ministère. Un accord conclu entre la DiGITIP et l'AFII* a défini les méthodes communes de travail, exposées lors d'un séminaire rassemblant les responsables de l'agence et ceux des différents secteurs de la direction.

• A titre d'exemple, quelques actions coordonnées, menées en 2001 :

En liaison avec la DATAR* et l'AFII*, la DiGITIP a concouru à l'élaboration d'offres territoriales visant les investissements internationaux, dans le cadre des expérimentations décidées en juillet 2001 par le comité interministériel sur l'aménagement du territoire.

La DiGITIP a contribué à l'adoption du nouveau **régime des primes à l'aménagement du territoire** (juin 2001), qui met désormais l'accent sur leur effet d'incitation pour les investissements internationalement mobiles.

Certaines actions s'inscrivent dans le cadre d'initiatives européennes plus larges. Ainsi, les perspectives de coopération entre les acteurs européens de la filière du transport maritime ont fait l'objet d'une promotion vigoureuse.

> Dresser une cartographie des atouts de la France : l'action de la DiGITIP

Une déclinaison régionale de l'étude prospective « Technologies-clés 2005 » a été entreprise. La cartographie française des compétences techniques et scientifiques établie en mai 2001 a été largement diffusée. Des analyses régionales des technologies-clés en émergence ont

débuté, en appui aux travaux initiés par les DRIRE avec des partenaires locaux. Une réflexion a été lancée sur l'évolution de l'exercice Technologies-clés, à la lumière des deux expériences de 1995 et 2000.

> Utiliser également le levier fiscal, l'action de la DGI

Afin de favoriser l'implantation d'activités sur le territoire, des **avantages fiscaux** peuvent être accordés aux entreprises à raison d'opérations particulières qu'elles y réalisent. L'octroi sélectif de ces aides fiscales, notamment sur agrément de la DGI, s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire en faveur des régions les plus défavorisées, pour compenser leurs handicaps en réorientant vers elles l'implantation des agents économiques. Elle se développe avec la mise en place de zones éligibles, où s'appliquent des dispositifs différenciés d'aides fiscales, conformément aux prescriptions de la Commission européenne destinées à préserver la concurrence au sein du marché commun.

Réservées pour l'essentiel aux activités industrielles et tertiaires hautement spécialisées (informatique, ingénierie, etc.) et conditionnées à la réalisation d'investissements et à la création ou au maintien d'emplois, ces aides passent principalement par :

- une exonération de taxe professionnelle de 5 ans ou 2 ans ;
- une exonération d'impôt sur les bénéfices de 5 ans ou 2 ans ;
- une réduction des droits de mutation pour l'acquisition de fonds de commerce.

En 2001, près de 300 demandes d'agrément au titre de l'aménagement du territoire ont été déposées, 60 % d'entre elles ayant reçu une suite favorable.

Ces aides s'appliquent tant en France métropolitaine qu'aux départements et territoires d'outre-mer, au bénéfice desquels un régime de **défiscalisation** des investissements productifs est également prévu (loi « Paul »). Le régime, dit « de défiscalisation » est destiné à créer ou maintenir les emplois **Outre-Mer** en favorisant les investissements dans des secteurs prioritaires pour le développement économique et social des DOM-TOM : l'industrie, la pêche, l'hôtellerie, le tourisme, les énergies nouvelles, l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, le transport, l'artisanat, les services informatiques, la production et la diffusion cinématographique et audiovisuelle, la maintenance des investissements nécessaires aux activités éligibles et les investissements nécessaires à l'exploitation des concessions de services publics à caractère industriel et commercial. En 2001, 673 demandes d'agrément pour ce régime de faveur ont été déposées.

La DGI privilégie une politique de **déconcentration des décisions** d'agréments fiscaux, décisions individuelles qui autorisent l'application de régimes particuliers. Pour les opérations significatives (montant d'investissements élevés, affaires particulières ou évoquées, etc), les agréments sont délivrés par les services centraux (bureau des agréments - AGR).

2.2.3 Développer des outils souples et efficaces de régulation des marchés financiers

La mondialisation ayant accéléré l'intégration croissante des marchés financiers, les formes d'action de l'État évoluent. L'outil d'une réglementation nationale, parfois lente et lourde, cède la place à une action de régulation plus large. Le MINEFI s'attache à définir et mettre en place les outils d'une régulation du secteur financier.

2.2.3.1 Les enjeux internationaux de la régulation financière

> Renforcer la régulation du système monétaire et financier international

Depuis plusieurs années, le MINEFI s'emploie, au sein des institutions financières internationales, à mettre en place les outils d'une meilleure régulation internationale, pour lutter contre les risques d'une mondialisation mal maîtrisée. L'année 2001 a vu avancer plusieurs chantiers importants, suivis par la DT*.

La France a œuvré pour renforcer la gouvernance et la légitimité du FMI*, dont l'action, souvent mal comprise, fait l'objet de critiques de la part d'une partie de la société civile. A l'initiative de la création du comité monétaire et financier international (CMFI), la France a poursuivi ses efforts pour conforter le rôle politique de cette enceinte et mettre en place les conditions d'un



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

véritable dialogue entre les actionnaires de l'institution, afin notamment de permettre aux pays en développement d'être pleinement associés aux mécanismes de prise de décision. Dans cette même optique, **la France a fortement soutenu la mise en place en 2001 d'un bureau d'évaluation indépendant (BEI)**, en militant pour un lien fort entre ce bureau et le CMFI, afin de renforcer la capacité de ce dernier à donner les orientations politiques que souhaitent lui imprimer ses Etats membres.

Le MINEFI a approuvé les actions entreprises par le FMI* au cours des dernières années pour renforcer sa transparence, notamment par la publication de plus en plus de documents sur son site Internet et la consultation du public sur des questions de politique générale (réforme de la conditionnalité, initiative en faveur des pays pauvres très endettés, etc.).

S'appuyant sur le caractère universel du FMI*, la France a également soutenu les actions du FMI* en faveur de la réduction de la pauvreté, via notamment la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, destinée à ses membres les plus pauvres. L'accent a été porté sur la nécessité de sanctuariser les dépenses sociales, notamment les dépenses de santé et d'éducation, dans les plans d'ajustement structurel, pour éviter que le moins disant social ne l'emporte dans les pays en crise.

> Contribuer à la stabilité financière internationale

Depuis les crises asiatique et russe de 1997 et 1998, la communauté internationale a lancé des travaux et des initiatives en faveur d'une nouvelle architecture financière internationale. La France a promu l'idée d'une meilleure régulation du système financier. Cette action comporte deux volets principaux, qu'il importe d'articuler : la **prévention des crises et le traitement des crises**.

Prévenir les crises

Dans le domaine de la **prévention**, des efforts significatifs ont été accomplis. La définition de 12 codes et standards reconnus par le Forum de Stabilité financière (FSF) a permis de diffuser les bonnes pratiques en matière économique et financière au sein des États ; le FMI* a renforcé sa politique de transparence ; la création d'une ligne de crédit conditionnelle offre la possibilité aux États, ayant une bonne politique économique, de se prémunir contre des retournements soudains du marché. Par ailleurs, l'accent est mis sur la nécessité de mieux aider les pays émergents à définir les conditions d'ouverture de leur compte de capital, dans un cadre ordonné et progressif. Enfin, la France soutient les initiatives du FSF en faveur d'une meilleure régulation de l'activité des fonds d'investissement spéculatifs (*hedge funds*), ainsi que d'un renforcement prudentiel des centres offshores.

Gérer les crises

Dans le domaine du traitement des crises, la communauté internationale (G7, CMFI) a recherché les conditions d'une meilleure implication financière du secteur dans la résolution des crises. L'Union européenne a plus particulièrement recherché les moyens de mettre en œuvre le cadre agréé en avril 1999 par la communauté internationale en adoptant en avril 2001 une position commune. Ce cadre prévoit un spectre d'interventions, allant d'une participation volontaire des créanciers privés jusqu'à des méthodes plus coercitives.

La direction générale du FMI* a proposé la création d'un nouveau mécanisme de restructuration des dettes souveraines pour compléter l'architecture actuelle : à côté du Club de Paris* en charge des créances publiques bilatérales et du Club de Londres pour les créances privées bancaires, ce nouveau mécanisme aurait vocation à faciliter les restructurations de créances privées obligataires. Cette initiative se rapproche des idées défendues par la France et l'UE depuis de nombreuses années en faveur d'un règlement ordonné des crises financières.

Le marché mondial de la réassurance connaît depuis le 11 septembre 2001 une pénurie sans précédent

Les attentats du 11 septembre aux États-Unis ont provoqué une forte contraction de l'offre de réassurance au niveau mondial et rendu très difficile l'assurance du risque de guerre et de terrorisme. Cette assurance joue cependant un rôle important notamment dans le domaine des transports. La garantie contre les actes de terrorisme est de plus obligatoirement associée, en France, aux autres garanties des contrats d'assurance de dommages aux biens.

C'est pourquoi le MINEFI a mis en place dans un délai très bref des dispositifs exceptionnels de garantie publique afin de restaurer une couverture pour le risque d'attentat.

Dans un cadre communautaire d'une part, en faveur du transport aérien, particulièrement pénalisé par le retrait de ces garanties, la caisse centrale de réassurance complète la part de couverture que le marché reste en mesure d'offrir pour le risque de guerre. Dans un cadre national d'autre part, afin de prévenir les graves difficultés visant l'assurance de biens des entreprises et des collectivités locales, la garantie de l'Etat a été apportée à un dispositif de marché destiné à mobiliser le plus efficacement possible les capacités de réassurance privée existantes afin de maintenir la garantie du risque d'attentat. Parallèlement, plusieurs dispositions prudentielles et fiscales ont été prises afin de favoriser le retour des assureurs sur ce type de risque.

> Alimenter les débats démocratiques et assurer transparence de l'information

Le MINEFI a continué à améliorer sa communication sur ses différentes missions. En 2001, il a de nouveau publié le rapport du gouvernement au Parlement sur les activités des institutions de Bretton Woods, en explicitant les positions qu'il a défendues au sein de ces institutions. Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec les ONG*, notamment via le haut conseil de la coopération internationale (HCCI*), afin de les informer des activités du FMI* et de la Banque mondiale, contribuant ainsi à la progression du débat démocratique.

> La voix spécifique de l'Union européenne dans le débat sur la globalisation

La France a activement contribué à ce que le Conseil des ministres Ecofin* du 16 octobre 2001 confie à la Commission un mandat pour établir un rapport sur les enjeux de la mondialisation, dont les deux volets principaux portent sur la lutte contre la volatilité des marchés financiers et le financement du développement. Ce rapport devrait être achevé en février 2002 et faire l'objet d'un débat large et approfondi.

> Assurer un suivi macroéconomique et financier accru des pays candidats à l'Union européenne

Conformément aux travaux entamés par le Conseil des ministres Ecofin* sous présidence française, la DT* a préparé l'examen par les ministres du premier rapport de la Commission sur la surveillance budgétaire et sur les premiers programmes économiques de pré-adhésion, et suivi les progrès effectués sur la voie de la convergence économique avec l'Union et les perspectives économiques des pays de la zone. Parallèlement, la direction du Trésor a effectué le suivi des chapitres économiques des négociations d'adhésion, en particulier ceux ayant trait à la libre circulation des capitaux, aux services financiers ou à l'Union économique et monétaire, en vue de préparer des éléments de position pour la délégation française. Enfin, l'année 2001 a été l'occasion d'effectuer des travaux sur le coût de l'élargissement, son impact sur l'Union monétaire et de manière plus générale sur le cadre institutionnel de l'Union européenne.

> Accélérer l'intégration des marchés financiers européens

Suite à la réflexion sur la régulation des marchés européens des valeurs mobilières lancée à l'initiative de la présidence française, la DT* a participé à la préparation du Conseil européen de Stockholm, qui a validé les conclusions du Groupe des Sages présidé par M. Lamfalussy.

L'effort législatif entamé par l'Union en 2001 est comparable par son ampleur à celui réalisé

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

il y a dix ans au moment du marché unique et va se poursuivre en 2002. Des accords ont été trouvés fin 2001 sur plusieurs textes communautaires essentiels tels que la lutte contre le blanchiment des capitaux, la fourniture de services financiers à distance, les abus de marché, les normes comptables internationales, les paiements transfrontaliers en euros et les contrats de garantie financière.

Au-delà de ce travail législatif, l'intégration des marchés financiers se traduit par la mise en place d'instances et la réalisation de travaux tels que :

- création du comité des valeurs mobilières et du comité des régulateurs de valeurs mobilières issu de l'ancien forum des régulateurs boursiers européens (FESCO) ;
- négociation du règlement sur la normalisation comptable, réponse aux consultations de la Commission européenne sur les directives « services d'investissement II » et « information régulière et permanente des sociétés », négociation au sein du Conseil et avec le Parlement européen et la Commission des directives OPCVM*, OPA, services financiers à distance, contrats de garantie financière, prospectus et abus de marché.

> Accroître les relations financières extérieures de l'Union européenne

Les travaux du MINEFI ont porté en 2001 sur l'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI*) et les relations financières extérieures de l'Union européenne avec les pays ACP*. La DT* a notamment participé :

- aux réflexions en cours sur la rationalisation des instruments d'assistance macro-financière et budgétaire ;
- aux décisions communautaires d'assistance financière prises en 2001 en faveur des pays des Balkans (République Fédérale de Yougoslavie, Macédoine) ;
- à l'extension du mandat de la BEI* en Yougoslavie ;
- à un mandat spécifique dans le bassin russe de la Mer Baltique en faveur de projets environnementaux.

> Contribuer à la lutte contre la délinquance financière

Organisme intergouvernemental composé de 29 États membres, dont la France, et de deux organisations régionales, dont la commission européenne, le groupe d'action financière internationale (GAFI*) conçoit des stratégies de lutte contre le blanchiment des capitaux. En tant que chef de la délégation française, la DT* pilote les travaux de celle-ci au GAFI*.

Le GAFI* a poursuivi son action à l'encontre des pays et territoires non coopératifs en identifiant 6 nouvelles juridictions et en retirant 4 de la liste, compte tenu des progrès accomplis. La poursuite de ces travaux et les résultats obtenus

confirment le bien-fondé de la démarche adoptée par le GAFI* à l'encontre des États ne respectant pas les standards internationaux.

A la suite des événements du 11 septembre, la lutte contre le financement du terrorisme est devenue un enjeu majeur sur la scène internationale. La mobilisation du MINEFI (DT) a permis à la France de jouer un rôle moteur dans les instances internationales (G7, G20, GAFI*), qui s'est traduit par l'extension du mandat du GAFI* à la lutte contre le financement du terrorisme et l'adoption de 8 recommandations spéciales, que les États membres se sont engagés à mettre en œuvre au 30 juin 2002 au plus tard.

Enfin, la direction du Trésor pilote pour la France les activités de l'OCDE* en matière de lutte contre la corruption et le suivi de la convention de l'OCDE* sur ce sujet.

En matière de lutte contre le blanchiment, la douane (DGDDI*) participe à la cellule de veille animée par TRACFIN* (traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins), qui regroupe des représentants de l'office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), de la Gendarmerie, de la Banque de France et de la Commission bancaire. Cette cellule permet l'échange de données opérationnelles entre ces différents services.



© Bureau information et communication - DGDDI

En 2001, la loi sur les nouvelles réglementations économiques a renforcé les compétences du service TRACFIN* et élargi le nombre des professions assujetties au dispositif de la déclaration de soupçon (responsables de casinos et marchands de biens de grande valeur), dont le nombre a fortement augmenté (+ 50 %). 226 affaires ont été portées en justice, contre 156 l'année précédente.

L'adoption à la fin de l'année 2001 de la nouvelle directive européenne sur le blanchiment permettra d'accroître encore le champ d'action de TRACFIN*, d'autant que ce service a renforcé ses liens avec ses homologues étrangers. Deux nouveaux accords de coopération ont été signés l'an dernier avec Guernesey et Panama, ce qui porte à 21 le nombre total d'accords de cette nature. Des négociations sont en cours avec la Suisse et Jersey.

Aux frontières, la douane a obtenu des résultats très positifs. Sur les neuf premiers mois de 2001, 1 272 manquements à l'obligation de déclarer ont été constatés, soit une augmentation de 35 % par rapport au nombre de constatations réalisées au cours de l'année 2000. Les sommes en infraction sont aussi très importantes, puisqu'elles s'élèvent à 106,71 M€ et pourraient atteindre pour 2001 environ 150 M€ .

Bien que la plupart de ces affaires n'aient pas encore connu de traitement contentieux, 11 plaintes pour blanchiment de capitaux provenant du trafic des stupéfiants ont été déposées.

Le contrôle des changeurs manuels a également été renforcé. La douane exerce en effet la police de cette profession pour le compte de la Commission bancaire. L'activité de change étant particulièrement sensible au blanchiment, la période d'échange des billets dans le cadre du passage à l'euro a conduit la douane à mettre en place un programme d'action spécifique, afin de prévenir les risques de blanchiment et de faux-monnayage. Dans cette optique, le partenariat avec l'office central de répression du faux-monnayage de la police judiciaire a été développé, afin que les services douaniers participent pleinement à la détection des faux euros.

> Lutter plus intensivement contre le financement du terrorisme

Suite aux attentats du 11 septembre, le MINEFI a intensifié ses efforts en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

La direction du Trésor a en particulier permis que soient prises, très rapidement, des mesures nationales de gel d'avoirs terroristes et à assuré l'information des intermédiaires financiers sur le dispositif réglementaire (en particulier, réponse aux interrogations sur les cas d'homonymie). Elle contribue à améliorer le cadre juridique communautaire et national en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Une nouvelle cellule de lutte contre le financement du terrorisme (FINATER*)

La nouvelle cellule FINATER a été mise en place au sein du MINEFI le 27 septembre dernier et rassemble six administrations ou services du MINEFI ; la DT* en assure la présidence, la DGDDI* le secrétariat. Cette cellule, qui se réunit depuis lors à un rythme régulier, a pour mission d'assurer une coopération renforcée entre les différents acteurs compétents en matière de connaissance des grands trafics, de transparence des comptes, de lutte contre le blanchiment d'argent et de liens entre les trafics.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

La position stratégique de la **DGDDI*** en matière d'observation et de contrôle des flux transfrontaliers de personnes, de marchandises et de capitaux, ses pouvoirs, ainsi que la place réservée au renseignement dans son action quotidienne lui permettent d'intervenir efficacement, pour appréhender les acteurs ainsi que les moyens logistiques et financiers des réseaux criminels. Après les attentats du 11 septembre aux États-Unis, l'administration des douanes a procédé immédiatement à la mobilisation de l'ensemble de ses agents et à l'adoption d'un plan d'action spécifique en vue de renforcer la sécurité nationale mais également de lutter contre le financement du terrorisme.

2.2.3.2 Mieux réguler les marchés financiers

L'année a été marquée par le vote définitif et la préparation des textes d'application de la **loi relative aux nouvelles régulations économiques** du 15 mai 2001, qui réforme le droit des offres publiques d'acquisition, renforce les pouvoirs des autorités de régulation et introduit de nombreuses règles nouvelles en matière de droit des sociétés.

Le projet de loi de **réforme des autorités financières** a été présenté en conseil des ministres le 7 février 2001. Il vise notamment à fusionner en une seule « autorité des marchés financiers » les autorités de régulation (commission des opérations de bourse, conseil des marchés financiers et conseil de discipline de la gestion financière). Les dispositions qu'il prévoyait s'agissant de l'élargissement de la définition du délit d'initié, ont été introduites par anticipation dans la loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

La **modernisation des structures financières** a été illustrée au cours de l'année par la mise en place d'un groupe franco-belgo-néerlandais, pour accompagner les développements d'Euronext* (ancienne Bourse de Paris) et encadrer le protocole de coopération entre régulateurs des trois pays. Des dispositions législatives permettant un fonctionnement plus sécurisé des entreprises de marché et des organismes de compensation et de règlement livraison de titres et une harmonisation du droit financier français avec le droit européen ont été prises dans la loi MURCEF du 11 décembre 2001.



© DIRCOM

Par ailleurs, un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, adopté en conseil des ministres en mars 2001 mais non encore voté par le Parlement, comporte plusieurs dispositions visant à moderniser le droit financier. Il prévoit notamment une réforme du démarchage, la mise en place d'un encadrement de la profession de conseiller en investissements financiers, une refonte du régime d'émission des valeurs mobilières afin de la simplifier, la création d'OPCVM* réservés aux investisseurs professionnels.

2.2.4 Faciliter l'internationalisation de l'économie française et de ses entreprises

La mondialisation modifie l'horizon de la politique économique et des stratégies des entreprises. Afin que l'économie française bénéficie pleinement de son insertion internationale, celle-ci doit être accompagnée par des accords internationaux qui définissent le

cadre et les règles des échanges et par des politiques qui visent à lever tous les obstacles au développement international des entreprises françaises, aussi bien dans leurs exportations que dans leurs investissements internationaux : déficits d'information et de contacts, risques financiers, problèmes d'accès au marché.

Pour pleinement valoriser les savoir-faire des différents acteurs au sein du ministère, afin de servir la compétitivité des entreprises françaises, tout en renforçant la sécurité des échanges et des marchés, plusieurs mesures d'organisation ont été prises en octobre 2001. En premier lieu, un conseil stratégique globalisation et Europe a été créé et placé auprès du ministre, afin de mieux bénéficier des synergies et définir une stratégie coordonnée (voir présentation de ce conseil dans l'introduction de la partie 22).

L'unification des services du MINEFI à l'étranger constitue un second élément de cette action destinée à favoriser les synergies. Faciliter l'internationalisation de l'économie est en effet en particulier la tâche des « missions économiques », le nouveau réseau international unifié du MINEFI, s'appuyant sur les services à l'étranger de la DREE* et de la DT* et associant, dans le respect de la spécificité de leurs missions, les attachés fiscaux et douaniers.

2.2.4.1 La France et l'OMC : définir le cadre et les règles des échanges

En 2001 un nouveau cycle de négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC* a été lancé à **Doha**. La délégation française, conduite par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, a pu souligner que ce cycle répond largement aux aspirations françaises, en faisant entrer dans le champ de la négociation à la fois les nouvelles dimensions de l'échange international (investissement, concurrence), les enjeux du développement et les relations entre règles commerciales et autres normes internationales (environnement, précaution). La conférence ministérielle de Doha a également permis d'apporter les premiers éléments de réponse aux incertitudes mises en avant par les pays en développement sur les politiques de lutte contre les pandémies et la propriété intellectuelle. Les travaux et propositions françaises élaborées par la DREE* en liaison avec son homologue britannique ont permis, sur cette question prioritaire pour les PED*, de conférer à l'Union européenne un rôle moteur dans la recherche d'un compromis. Enfin, la France a été attentive à ce qu'un accent particulier soit mis sur l'insertion des pays en développement dans les échanges internationaux, tout en veillant à l'équilibre des concessions. Le travail du MINEFI, coordonné par la DREE, et associant de nombreuses directions, dont la DIGITIP*, a ainsi trouvé à Doha un résultat concret de ses efforts en faveur d'une globalisation maîtrisée.

La création du réseau unifié du MINEFI à l'étranger

Le 5 juillet 2001, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé que le MINEFI disposerait désormais « d'un seul réseau à l'étranger dont les représentations prendront l'intitulé de missions économiques et regrouperont l'ensemble des agents du ministère exerçant des fonctions économiques sous l'impulsion d'un responsable unique ».

Le réseau du MINEFI à l'étranger assurera la cohérence des implantations du MINEFI, offrira à l'ensemble de ses directions une projection internationale de plus en plus indispensable à l'exercice de leurs missions et proposera aux partenaires du MINEFI et aux agents économiques des analyses convergentes sur l'ensemble des questions économiques, commerciales et financières internationales.

Cette mesure de rationalisation s'inscrit dans le cadre de la réforme-modernisation du MINEFI, en dotant ce dernier d'un outil renforcé d'analyse et d'action au service d'une part d'une globalisation régulée et maîtrisée, d'autre part du développement économique et du soutien aux entreprises.

Au 1er janvier 2002, les missions économiques ont officiellement été substituées aux postes d'expansion économique (PEE), missions économiques et financières et agences financières.

[RETOUR AU SOMMAIRE] de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

2.2.4.2 Soutenir le développement international des entreprises

> Fonder notre diplomatie bilatérale sur la connaissance des marchés et des entreprises

La France renforce ses liens avec le reste du monde. En 10 ans, les échanges de biens ont progressé de plus de 80 %, les échanges de services de plus de 50 % et les investissements directs ont été multipliés par sept. Pour comprendre cette internationalisation accélérée des entreprises, et être à même de l'accompagner efficacement, l'analyse des mécanismes économiques sous-jacents est cruciale. L'étude des entreprises qui participent aux échanges de biens, de services et de capitaux constitue donc une base essentielle pour expliciter les enjeux de la mondialisation et guider la stratégie française. Comprendre l'impact des nouvelles technologies sur la répartition des activités dans le monde, analyser les gains attendus de l'abaissement des barrières aux échanges et son effet sur certaines catégories de personnes, s'interroger sur l'attractivité du territoire français sont autant de champs d'analyses qui fondent les positions françaises dans les négociations bilatérales.

> Renforcer la présence des entreprises à l'étranger

Le Programme de Formation au Commerce Extérieur (FACE)

Dans le cadre des mesures d'encouragement des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2 à effectuer un stage à l'étranger dans une entreprise locale, la DREE, qui gère le programme de formation au commerce extérieur (FACE) en partenariat avec les régions, a octroyé 592 bourses de 2300 € en 2001. Plus de 100 établissements d'enseignement supérieur ont été affiliés au programme cette même année.

Le Volontariat International en Entreprise

Destiné à remplacer la Coopération en entreprises (CSNE), le Volontariat International a rencontré un vif succès chez les jeunes, puisque 30 000 candidatures ont été enregistrées par le Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI) en 2001. Au terme de la première année de mise en place de cette nouvelle procédure d'appui à l'internationalisation de nos entreprises, gérée par UBIFRANCE*, 983 jeunes ont été affectés à l'étranger au sein des filiales de sociétés françaises. Soixante jeunes VIA (Volontariat International en Administration) ont été engagés par la DREE pour les missions économiques.

> Adapter les organismes d'appui : la réforme d'UBIFRANCE*



site Internet UbiFrance

Une réforme en profondeur du CFME-ACTIM*, devenu UBIFRANCE* au début du mois d'octobre 2001, a été engagée sur la base de la sectorialisation des opérations montées par l'organisme, la mise en place d'une comptabilité analytique, le développement des actions en compte propre, la contractualisation des relations avec la tutelle et le rapprochement avec le CFCE*.

UBIFRANCE* a organisé 153 manifestations collectives en 2001 (3 200 entreprises françaises et plus de 45 000 visiteurs étrangers) et démarré le projet de mise en place, en partenariat avec le groupe Usine Nouvelle, d'une galerie virtuelle présentant sur Internet les produits de plus de 20 000 entreprises.

> Faciliter l'accès au dispositif d'appui : Le médiateur des PME à l'international

Rattaché à la mission PME de la DREE, le médiateur des PME à l'international est chargé d'aider les entreprises à régler les problèmes rencontrés avec un membre du réseau public d'appui au commerce extérieur ou à l'occasion d'une exportation ou d'une implantation. Il intervient aussi en cas de difficulté d'accès à une procédure. Il a traité 79 dossiers en 2001. Il peut être contacté à l'adresse e-mél : alain.rochon@dree.org.

> Accompagner le développement des PME à l'international

Les Ateliers Techniques Régionaux

La concertation avec les partenaires locaux (régions, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers...) dans le cadre des Ateliers Techniques Régionaux (ATR*), a permis de repérer des secteurs d'excellence dans sept régions nouvelles et abouti à la signature de 12 Programmes d'Actions Régionaux pour le Développement International (PARDI) pour la réalisation d'opérations collectives de PME sur pays cibles. Ceci porte à un total de 30 PARDI* formalisés et signés dans quatorze régions de France depuis le lancement des ATR* par le secrétaire d'État au commerce extérieur en février 2000.

Partenariat France

La DREE a soutenu les initiatives de l'association Partenariat France, qu'elle héberge et dont elle assure le secrétariat général, en faveur du portage de PME à l'international par les grands groupes. 61 actions individuelles ont été conduites en 2001 tandis que plus d'une centaine de PME-PMI ont participé à des actions de portage collectif menées par des groupes leaders sur les grandes expositions internationales montées par UBIFRANCE* à Mexico (mai) et Beijing (novembre).

> Aider les entreprises à maîtriser les risques liés à leur internationalisation

En vue de maîtriser les risques liés à l'internationalisation des entreprises, l'assurance-crédit a été marquée par une forte augmentation des garanties d'exportations civiles et une baisse significative dans le domaine militaire. Grâce à une gestion rigoureuse, les résultats de 2001 restent bénéficiaires (+ 1 Md€, contre + 800 M€ en 2000).

La simplification de l'assurance-prospection a reçu un accueil très positif de la part des entreprises. Le nombre de leurs demandes a augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente. Plus du tiers de ces demandes ont été transmises par Internet et la nouvelle instruction accélérée, qui permet à l'entreprise d'obtenir une garantie dans les 10 jours, a concerné 40 % des contrats.

> Veiller à un traitement non-discriminatoire des entreprises françaises à l'étranger

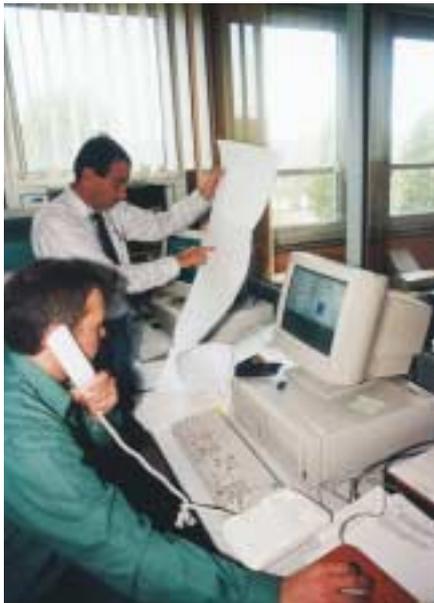
L'identification des cas de discrimination subies par les entreprises françaises sur les marchés tiers constitue l'une des tâches de la mission « accès aux marchés » de la DREE*. Contribuent directement à cet exercice les rapports sur l'accès au marché élaborés par les missions économiques, ainsi que les contacts noués par la mission « accès aux marchés » avec les entreprises et les fédérations professionnelles.

Sur le plan communautaire, la DREE apporte un soutien à nos entreprises au travers de la mission « marché unique », particulièrement sollicitée en 2001 (une vingtaine de cas traités contre une douzaine en 2000). La DREE bénéficie d'une visibilité accrue du fait de sa désignation, en juillet 2001, comme point de contact unique auprès de la Commission européenne pour l'ensemble des dossiers relatifs aux entraves à la liberté de circulation des biens et des services et à la concurrence.

Afin de promouvoir et d'accompagner les entreprises travaillant sur les marchés internationaux, la DGDDI* contribue à faciliter les procédures douanières. La France et les autres États du G7 ont ainsi achevé en 2001 une simplification et harmonisation des formalités douanières déclaratives, dont l'organisation mondiale des douanes assurera la promotion auprès de ses adhérents.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Au niveau national, des simplifications réglementaires et procédurales ont été mises en place en 2001 par la DGDDI, en particulier la procédure de dédouanement à domicile avec domiciliation unique, qui permet aux entreprises dont l'activité est répartie sur plusieurs sites de centraliser les formalités de dédouanement auprès d'un seul bureau de douane, réduisant ainsi leurs coûts.



© Bureau information et communication - DGDDI

La réforme des régimes économiques communautaires en juillet 2001, contribue à l'objectif d'harmonisation des pratiques communautaires, en donnant plus de lisibilité à la réglementation.

> Accompagner les stratégies de développement international des grandes entreprises

La plupart des métiers historiques des entreprises publiques sont passés d'une échelle nationale à une échelle internationale. Pour continuer à être performantes industriellement et commercialement, les entreprises publiques investissent hors de France ; la majorité des investissements internationaux réalisés en 2001 par La Poste en matière de courrier ou par Aéroport de Paris (ADP) ont répondu à cette préoccupation.

Cette politique de développement international vise également à permettre de compenser la perte inévitable d'activité en France liée à l'ouverture à la concurrence des marchés de ces entreprises. Les entreprises dont le marché s'est internationalisé cherchent également à éviter d'être marginalisées lors des mouvements de concentration qui s'opèrent concomitamment à l'élargissement des marchés. La politique d'acquisition conduite en 2001 par EDF ou GDF participe, notamment, de cette démarche.

En 2001, la réorganisation du secteur nucléaire a été achevée avec la création d'AREVA*, groupe industriel intégré, dont la constitution s'inscrit dans une stratégie industrielle visant à valoriser les actifs publics, à faire jouer les complémentarités entre les différents métiers du nucléaire et à permettre un développement durable* des activités du secteur (voir § 2253 sur la modernisation du secteur énergétique).

Par l'organisation de multiples contacts officiels et administratifs, la DGEMP* favorise d'autre part les chances de l'industrie nucléaire française à l'exportation, notamment en Chine et au Viêt-Nam.

La réorganisation du secteur de la défense et de l'aéronautique a également été poursuivie. La baisse des commandes militaires, la concurrence accrue dans les domaines aéronautiques et militaires et l'importance croissante des coûts de développement de nouveaux programmes ont conduit le secteur à continuer sa rationalisation. Snecma a poursuivi sa croissance externe. SNPE et Snecma étudient la constitution d'une filiale commune dans le domaine de la propulsion solide.

Dans le secteur parapétrolier, l'État a favorisé à travers la holding ISIS, dont l'IFP est l'actionnaire majoritaire, le rapprochement des entreprises Technip et Coflexip, pour créer, sur la base de leur complémentarité, un groupe d'envergure mondiale pouvant proposer des solutions intégrées pour la production d'hydrocarbures en mer.

L'ouverture à l'international d'EDF et GDF

Les stratégies d'EDF et GDF à l'international s'inscrivent dans le cadre des contrats de groupe conclus avec l'État. Les deux opérateurs doivent consacrer une part substantielle de leurs ressources à leur développement en Europe et à l'international, en privilégiant les zones géographiques à forte croissance, notamment les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). EDF prévoit de réaliser, à l'horizon 2005, 50 % du chiffre d'affaires hors ventes d'électricité en France.

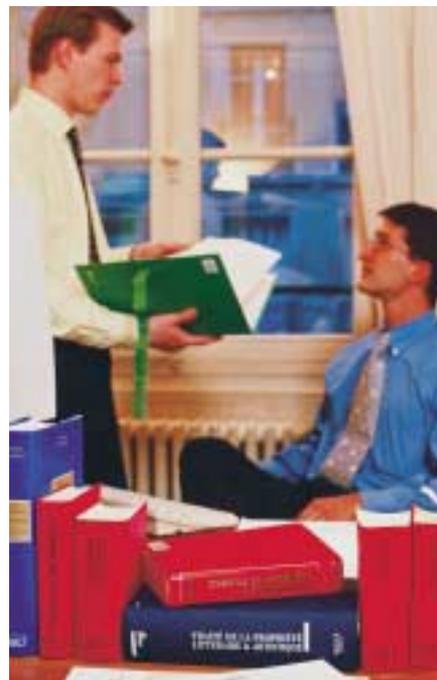
Avec l'accord des pouvoirs publics, les deux groupes ont accru leur « portefeuille » de participations. EDF a investi 6 Md€, notamment dans EnBW et Montedison. GDF a pris des participations pour 500 M€, par exemple en Norvège et en Grande-Bretagne.

> Mener une politique industrielle offensive au plan international

La DiGITIP*, au travers de sa participation aux travaux communautaires et internationaux, contribue à la promotion des entreprises françaises à l'étranger.

Les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne : un esprit de coopération qui n'exclut pas la vigilance

La question stratégique de la protection des médicaments par le brevet* et par le certificat complémentaire de protection a été réglée par un compromis avec tous les pays candidats, réalisant un équilibre entre les considérations de santé publique et la protection des intérêts des industriels des pays de l'Union.



© DIRCOM

Observant avec vigilance la mise en œuvre des dispositions déjà acquises concernant le respect et l'application effective des règles de l'Union sur les aides d'État aux industries, en particulier dans le cadre des processus de restructuration, la DiGITIP a obtenu que le chapitre « concurrence » demeure ouvert à la négociation.

Dans le cadre du programme d'assistance PHARE* pour aider les pays d'Europe centrale et orientale à reprendre l'acquis communautaire, la DiGITIP a participé au projet de mise en conformité des régimes des aides d'État en République Tchèque et en Hongrie. Elle a soutenu l'action de l'AFNOR* en Pologne sur l'acquis communautaire en normalisation et accréditation.

Assurant le suivi du contrôle communautaire des aides d'État, elle a activement participé aux débats portant sur la refonte de certains encadrements, d'une portée importante pour l'industrie (encadrement des aides à la R&D*, encadrement multisectoriel sur les grands projets d'investissements).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

La promotion de l'industrie française : un effort particulier en faveur des biotechnologies

La DiGITIP coopère avec les **associations bilatérales de recherche et de technologie**, en participant à la définition de leurs programmes d'activité.

Parmi les actions de promotion de l'industrie française organisées en 2001 en France ou à l'étranger, on citera celles concernant deux secteurs :

- **les biotechnologies** : un carrefour d'information interne sur les politiques de soutien aux biotechnologies dans le monde a été organisé conjointement par la DiGITIP, la DREE et le ministère des affaires étrangères. Une rencontre sur les politiques française et espagnole de soutien des biotechnologies a été organisée à Paris en collaboration avec le ministère de la recherche et les associations professionnelles de biotechnologies.

Des conventions cadres ont été signées au début de l'année avec l'agence française pour le développement international des entreprises (UBIFRANCE*), pour la réalisation de campagnes d'image et de publications. Une brochure consacrée à Biotech a été publiée; quatre autres documents conçus avec la participation de la DiGITIP paraîtront en 2002.

- **les matériaux composites** : dans le cadre des « Journées européennes des matériaux composites », à l'étranger, une table ronde a réuni français, allemands, autrichiens, finlandais, portugais et une délégation brésilienne.

2.2.5 Adapter en permanence la politique énergétique pour une croissance soutenue et un développement durable

L'année 2001 a été marquée par de profonds bouleversements économiques et politiques dans la communauté européenne et mondiale, rappelant notamment que les pays développés ne sont pas à l'abri de ruptures d'approvisionnements, y compris dans le domaine électrique, et que la stabilité des prix des énergies de base n'est jamais acquise. La sécurité d'approvisionnement est devenue une préoccupation légitime sur le plan mondial, favorisant la convergence des politiques entre l'Europe, les États-Unis et le Japon. Le retour sur le devant de la scène du débat énergétique implique la révision des schémas classiques d'analyse et la recherche de la compétitivité de notre économie dans le contexte de la mondialisation.

Dans ce contexte, les secteurs électrique et gazier ont vu de sensibles progrès dans l'ouverture des marchés et l'émergence de nouveaux acteurs. D'une manière générale, la

recomposition et la concentration dans le secteur énergétique a connu une étape importante.

La France doit consolider les atouts de sa politique énergétique. La sécurité de ses approvisionnements reste une préoccupation essentielle de la France, qui ne doit pas abandonner ses prérogatives propres en matière de choix de la structure de production nationale, de choix fondamentaux en matière de service public et de protection sociale. Les préoccupations de développement durable* conduisent à poursuivre une politique de maîtrise de l'énergie et de développement d'énergies propres. A cet égard, il convient de rappeler les bonnes performances du système énergétique français en terme d'émissions de CO₂ (6 t CO₂ par habitant contre 11 t par habitant pour la moyenne OCDE*), grâce au parc nucléaire.

L'État a disposé de plusieurs moyens d'action pour atteindre les objectifs de sa politique : l'exercice de la tutelle (renouvée par une politique de contractualisation par objectifs), les missions de régulation de la concurrence, les pouvoirs régaliens de réglementation et de contrôle, les travaux relatifs aux instruments économiques incitatifs au développement des filières et à la lutte contre le changement climatique.

L'engagement du MINEFI dans le développement durable*, tout en préservant l'indépendance énergétique de la France, comporte des objectifs environnementaux qui se traduisent par des politiques en faveur de la recherche, une utilisation rationnelle des énergies et l'amélioration de la compétitivité des énergies renouvelables.

La conception et la mise en œuvre des politiques de l'énergie et des matières premières est de la responsabilité de la DGEMP*.

2.2.5.1 Mettre en place les conditions économiques d'un développement volontariste des filières des énergies renouvelables (EnR)



© ADEMI/L. Perquis

Le ministère a poursuivi son action visant à réaliser l'objectif ambitieux de produire en 2010 21 % de l'électricité consommée grâce aux **filières renouvelables**, conformément à la directive européenne sur les EnR*. Outre certaines incitations fiscales, la loi du 10 février 2000 sur le service public de l'électricité a institué une obligation d'achat de l'électricité produite à partir d'EnR*. De nombreux arrêtés ont fixé en 2001 les tarifs d'achat, qui tiennent compte des objectifs de développement de chaque filière. Un groupe chargé des simplifications administratives a été mis en place pour alléger les formalités administratives. Les évolutions du budget de l'ADEME* dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique (PNAEE*) lui ont permis d'amplifier considérablement les programmes qu'elle met en œuvre pour le développement des EnR* thermiques (production de chaleur, comme la biomasse ou le solaire thermique).

2.2.5.2 Favoriser la sécurité d'approvisionnement, dans des conditions permettant la meilleure compétitivité de l'économie

La sécurité d'approvisionnement est un axe majeur de la politique énergétique française.

Dans le domaine de l'électricité, conformément à la loi du 10 février 2000 sur le service public de l'électricité, la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) constituera le cadre destiné à favoriser la continuité et la compétitivité de la fourniture d'électricité. Le MINEFI a été au cœur de la réflexion initiée dans un groupe de travail présidé par M. Charpin, commissaire au Plan.

La DGEMP s'est attachée à ce que le groupe GDF contribue à la sécurité d'approvisionnement en poursuivant une politique de diversification des approvisionnements gaziers, aujourd'hui assurés essentiellement par quatre pays fournisseurs. GDF devra produire à l'horizon 2003 des quantités de gaz au moins égales à 15 % de ses ventes de gaz sur le marché français.

La DGEMP a participé aux travaux communautaires sur le projet de directive européenne concernant les spécifications qui seront imposées à partir de 2005 au secteur du raffinage pétrolier, en vue notamment de diminuer la teneur en soufre des carburants. Afin de ne pas obérer la compétitivité de ce secteur, ces exigences de nature environnementale devront être limitées aux seules mesures judicieuses (notamment pour les émissions globales de CO₂) et figées le plus tôt possible, afin de permettre la programmation des très lourds investissements nécessaires pour l'adaptation de l'outil de raffinage et de la logistique pétrolière.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© G. Donati

Raffinerie de Grand Puits

S'agissant du secteur industriel des matières premières non énergétiques, qui représente plus de 150 000 emplois et un chiffre d'affaire de l'ordre de 35 Md€, la DGEMP a conduit un ensemble d'actions pour faciliter l'accès aux ressources des minéraux industriels et des matériaux de construction et permettre aux industries de ce secteur d'exercer leurs activités en conformité avec les exigences environnementales. Il s'agit par exemple de la recherche de solutions par des procédures visées à l'article 109 du code minier, qui permet à l'industriel d'obtenir un permis d'exploitation d'une substance d'importance économique par une décision des pouvoirs publics. Les risques de rupture de flux d'approvisionnement sur des marchés étroits et à haute valeur ajoutée (palladium, tantale, etc.) font l'objet de procédures de veille stratégique.

2.2.5.3 Moderniser le secteur énergétique et mettre en place de nouveaux partenariats

> **L'année 2001 a été celle de l'ouverture réelle et significative des marchés électrique et gazier**

Ouverture du marché de l'électricité

30 % du marché français de l'électricité est ouvert (1 500 consommateurs éligibles). La part de marché des nouveaux fournisseurs représente près de 15 % du marché ouvert à la concurrence ; ce pourcentage situe la France dans le haut de la moyenne européenne en termes d'ouverture effective de son marché. La vente par EDF de droits de tirage sur ses capacités de production et la création d'une bourse d'électricité à Paris constituent un cadre favorable au droit de la concurrence. Par ailleurs, la mise en place de partenariats européens a été encouragée. ENDESA a pris 30 % du capital de la SNET. Un accord a été signé entre EDF et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour la création d'une filiale de commercialisation commune.

Poursuite de la mise en œuvre de la loi électrique du 10 février 2000

Sur un total de 40 décrets et de 20 arrêtés d'application de la loi électrique, 24 décrets et 12 arrêtés ont été publiés en 2000 et 2001.

Les textes publiés en 2001 portent essentiellement sur :

- *le service public : décrets relatifs aux observatoires régionaux du service public de l'électricité, à l'aide aux personnes en situation de précarité, aux tarifs de vente aux clients non éligibles, à la négociation collective dans la branche et à la commission supérieure nationale du personnel des industries électriques et gazières, à la modification du statut national du personnel de ces industries ;*
- *la politique énergétique et la sécurité d'approvisionnement : décret et arrêtés relatifs à l'obligation d'achat en faveur des énergies renouvelables, décret relatif au fonds du service public de la production d'électricité ;*
- *l'efficacité concurrentielle : décrets relatifs aux lignes directes, aux tarifs d'utilisation des réseaux, aux informations sensibles détenues par les gestionnaires de réseaux.*

En début d'année 2002, 5 textes sont dans la phase des consultations obligatoires et 3 arrêtés sont en cours de publication. L'ensemble des textes d'application de la loi électrique devrait être adopté d'ici la fin de l'année 2002.

Ouverture du marché gazier

Même si la directive n° 98-30 sur « le marché intérieur du gaz » n'est pas formellement transposée en droit français, le marché du gaz

est réellement ouvert en France depuis le 10 août 2000. Les opérateurs ont en effet mis en place les conditions d'accès des tiers au réseau (ATR) pour que leurs clients, dont la consommation dépasse le seuil d'éligibilité, puissent choisir librement leur fournisseur. A la fin de l'année 2001, des consommateurs, représentant 15 % de la consommation totale des éligibles, soit 12,1 térawattheures, avaient changé de fournisseur.



Gaz de France © T. Dalban

En outre, les discussions communautaires ont commencé sur la nouvelle proposition de directive du 13 mars 2001, prévoyant une accélération de l'ouverture des marchés électrique et gazier d'ici 2005.

> L'année 2001 a aussi été celle de **nouveaux partenariats** favorisant un développement compétitif des filières.

La **filiale nucléaire française** a été réorganisée, donnant lieu à la création du groupe AREVA* le 3 septembre 2001, issu de CEA-Industrie, COGEMA* et FRAMATOME. AREVA*, détenu à 79 % par le CEA*, assure le développement de deux pôles d'activité : le pôle nucléaire et le pôle nouvelles technologies. Cette réorganisation favorise la lisibilité et la transparence des activités du secteur, et par là-même de nouvelles coopérations internationales.

> Sécuriser le système électrique français et faire évoluer la tarification : un avis du CGM*

Le conseil général des mines (CGM*) a apporté sa contribution au bon fonctionnement et à la modernisation du secteur énergétique par deux études : l'une porte sur la **sécurisation du système électrique français face aux événements naturels** extrêmes, l'autre sur l'évolution de la **tarification de l'électricité** dans le cadre de l'ouverture à la concurrence d'une partie du marché.

Le conseil estime que l'enfouissement systématique du réseau basse et moyenne tension n'est pas justifié ; il suggère d'affiner la connaissance des coûts, pour les abonnés, des kWh non distribués, ainsi que le coût global pour la collectivité, afin de bien calibrer l'effort de sécurisation ; il souligne l'importance de la mise en place d'un dispositif informatisé, qui permette de bien localiser et caractériser les équipements du réseau pour en suivre les modifications et comptabiliser les défauts de qualité de service.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

2.2.5.4 Mettre en œuvre les mécanismes de flexibilité (protocole de Kyoto) et les engagements volontaires de réduction de gaz à effet de serre avec les industriels

Le MINEFI a activement participé aux travaux de la conférence des Nations-Unies sur le **changement climatique**, qui ont permis de trouver en juillet 2001 à Bonn un accord sur les modalités d'application du protocole de Kyoto.

Un accord, intervenu à Marrakech le 10 novembre 2001 à l'issue de la conférence des Parties sur le climat (COP 7), ouvre la voie à la ratification par l'Union européenne du protocole de Kyoto sur la **réduction de gaz à effet de serre**. Lors de la conférence de Marrakech, un membre de la DP* a été élu au comité exécutif du mécanisme pour un développement propre, haute instance internationale chargée de mettre en œuvre les **mécanismes de flexibilité** du protocole de Kyoto.

Le MINEFI est en effet très impliqué dans la mise en œuvre des mesures prévues par le plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC), pour respecter les engagements de Kyoto.

Alors que les secteurs de l'industrie et de la transformation d'énergie sont responsables du tiers des émissions de ces gaz, la consommation d'énergie va continuer à croître et les marges de manœuvre françaises, résultant du faible niveau d'électricité produite à partir d'énergies fossiles et de l'amélioration constante du taux d'efficacité énergétique, ne seront pas suffisantes. Mettant en œuvre la décision du gouvernement de faire appel aux nouveaux instruments économiques que sont les **engagements volontaires de réduction des émissions** et les **échanges de droit d'émission**, le secrétaire d'État à l'industrie, en collaboration avec le MATE*, a lancé le 18 décembre 2001 une concertation avec 18 grands groupes industriels à l'origine à eux seuls de plus des deux tiers des émissions du secteur industriel et énergétique. L'objectif est de fixer un cadre leur permettant de souscrire des engagements de réduction à partir de 2002, et de faire ensuite évoluer le dispositif pour le rendre compatible avec la directive sur les permis d'émission, actuellement en cours de négociation et applicable à partir de 2005.

2.2.6 Assurer le service postal universel

Sur le plan international, une réforme de l'**Union postale universelle** (UPU), au sein de laquelle la France joue un rôle moteur, a été engagée. Un « groupe de haut niveau »

est chargé de cette réforme, la France ayant formulé de nombreuses propositions au sein des instances décisionnelles de l'Union (conseil d'administration et conseil d'exploitation postale).

Sur le plan national, un décret de février 2001 a modifié le cahier des charges de La Poste pour inclure les dispositions relatives au **service universel** dans le cadre du service public assuré par La Poste. En octobre 2001, les ministres des Postes de l'Union européenne ont conclu un accord pour garantir aux citoyens de l'Union un service universel postal ambitieux et évolutif.

Parallèlement, le MINEFI met en place un **médiateur du service universel postal**. Institué très prochainement par décret en conseil d'État, celui-ci est une instance de recours pour les clients du service universel postal.

2.3 Connaître et informer, pour mieux anticiper

L'**analyse et la prospective** font parties des missions du MINEFI. Au-delà des structures institutionnelles dédiées, une attention particulière est portée à la recherche active d'information et au développement du concept d'**intelligence économique**. L'avantage compétitif des entreprises est de plus en plus déterminé par leur capacité à disposer d'informations de qualité, analysées et parfois protégées, pour permettre la prise de décisions stratégiques. La qualité de l'action des administrations est, elle aussi, liée à leur capacité à mobiliser efficacement les informations et à restituer aux acteurs économiques des informations ouvertes qu'elles produisent ou qu'elles détiennent.

Le **Haut fonctionnaire de défense** (HFD*), traditionnellement en charge de la défense économique et de la sécurité des systèmes d'information, **coordonne l'activité du ministère en matière d'intelligence économique**, volet offensif de son action.

En 2001 le HFD* a mené des opérations de sensibilisation à l'intelligence économique auprès des entreprises, des associations et des administrations :

- Sur le plan national, deux colloques menés en partenariat avec l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, l'Association Française pour le Développement de l'Intelligence Economique et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie ont réuni à l'Ecole Militaire et au Centre Pierre Mendès France à Bercy environ 1000 participants publics et privés.
- Sur le plan local, les chargés de mission de défense économique placés par le Haut fonctionnaire de défense auprès des trésoriers-payeurs généraux de région ont mené en partenariat avec les DRIRE, les CCI*, les trésoreries générales, les Universités et les DRCE des opérations de sensibilisation et de formation à l'intelligence économique qui ont concerné près de 800 entreprises.

Un exemple de l'aide aux entreprises pour le développement de l'intelligence économique : l'action des DRIRE

Pour aider les entreprises à développer des démarches d'intelligence économique, la DARPMI* et les DRIRE ont engagé depuis plusieurs années un vaste programme de sensibilisation, de formation et d'accompagnement. Réalisé au niveau national, un document, composé d'une affiche et d'un livret explicatif, est diffusé dans les entreprises au cours des visites des agents des DRIRE et de leurs partenaires ; il est destiné à faire prendre conscience aux dirigeants de l'importance de l'information et des actions à entreprendre pour la maîtriser. Ce document complète un outil plus technique préalablement diffusé aux intervenants en entreprises.*

Par ailleurs, les DRIRE ont mis en place des actions collectives de sensibilisation des chefs d'entreprise, de formation et d'accompagnement de leurs projets d'intelligence économique. En 2001, 42 opérations de ce genre étaient en cours.



Les services du HFD* ont participé à la diffusion de l'intelligence économique et aux actions menées par les autres directions du ministère dans le cadre de multiples instances.

Le HFD* conseille les directions impliquées dans les opérations d'intelligence économique, notamment en matière d'éthique et de déontologie, de protection physique des personnes et des données, de sécurité des

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

systèmes d'information. En 2001, il a notamment contribué sous cet angle à FINATER* et à diverses actions menées à Paris et en province par la DARPMI et les DRIRE. Il a en outre collaboré avec la DiGITIP et l'AFNOR à l'élaboration d'un « référentiel de qualité de la confiance » que peuvent accorder les entreprises à leurs sous-traitants ou à leurs partenaires, à paraître début 2002.

Le HFD* est attentif aux risques de dépendances stratégiques, que subissent ou pourraient subir certains secteurs de notre économie sur la base de travaux internes de veille, d'études et de groupes de travail inter-directionnel. A titre d'exemple, en 2001 l'un de ces groupes a abouti à la mise en place de deux groupes de travail sur les dépendances stratégiques, et sur le renforcement des mesures de sécurité du réseau des cartes bancaires.

Il réalise à ce titre une veille permanente sur l'évolution des moteurs de recherche des informations sur Internet. Il a réalisé en 2001 les études préalables au développement d'un atelier de veille, permettant des recherches poussées mais discrètes d'informations ouvertes.

2.3.1 Structurer le dialogue avec les entreprises

La veille réalisée par les services du MINEFI au profit des entreprises n'est pleinement efficace que par une diffusion performante de ces informations et l'établissement d'un dialogue organisé, utilisant les technologies de l'information et de la communication.

> Développer l'information en faveur de l'industrie, en utilisant les nouvelles technologies de l'information

En développant ses outils de communication, la DiGITIP* participe à l'amélioration du dialogue État/entreprises. En 2001, elle a mis à leur disposition le rapport de la commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI), qui comprend un diagnostic annuel sur l'industrie et son financement ainsi que deux dossiers sur les besoins de l'industrie en services et le financement de l'innovation technologique, les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprises (réalisée par le SESSI*) et une sélection de résultats définitifs. Des résultats personnalisés sont désormais remis par Internet aux entreprises qui répondent aux enquêtes de branche par ce moyen. La « Lettre de la DiGITIP », nouvelle publication destinée à la fois à un public externe (entreprises, relais, partenaires...) et interne, présente l'actualité et les métiers spécifiques de la DiGITIP.

Elle a préparé le lancement de réseaux industriels destinés à faciliter la communication entre entreprises d'un secteur et pouvoirs publics, sur les sujets stratégiques (recherche et développement, formation, réglementation, international...). Seront opérationnels début 2002 un réseau sur le textile et l'habillement et un autre sur l'automobile.

La DiGITIP expérimente depuis plus d'un an la collecte de données statistiques via Internet. Une enquête de satisfaction sera réalisée début 2002 aussi bien auprès d'entreprises utilisant ce moyen que d'entreprises fidèles aux moyens papier classiques. Les avantages recherchés par les unes et par les autres seront analysés afin d'améliorer le dispositif.

La DiGITIP a poursuivi en 2001 sa politique de mise en ligne d'un maximum d'informations. Les sites web www.industrie.gouv.fr/accueil.htm et www.telecom.gouv.fr sont désormais accessibles directement ou par le portail du MINEFI (www.minefi.gouv.fr). Des initiatives menées par d'autres organismes ont été soutenues. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets* AQCEN*, la création d'un site Internet sur la réglementation européenne des produits de construction a été pilotée par la DiGITIP en coopération avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et l'Association Française de Normalisation (AFNOR).



www.industrie.gouv.fr/accueil.htm

> Développer l'information en faveur de l'artisanat, du commerce et des services

La DECAS*, qui remplit dans son champ d'activité la fonction de « service statistique de ministère » et intervient en complémentarité des services de l'INSEE, rassemble, mobilise et met en forme les différentes sources de la statistique publique sur l'artisanat, le commerce, les services et les professions libérales. Les informations recueillies sont mises à la disposition des entreprises par des publications (« Chiffres clés ») et par la mise en ligne de données sur le site du MINEFI. Grâce à sa présence dans les différents salons organisés, la DECAS participe à la diffusion des informations vers des acteurs socio-économiques bien ciblés.

Elle a notamment en 2001 étudié les entreprises libérales, en partenariat avec leurs représentants.

Constituées à 97 % de très petites entreprises, les professions libérales entrent dans le cadre de la politique menée par le ministère à l'égard des PME/TPE* et font l'objet d'un suivi statistique et économique par la DECAS*.

Un groupe de travail réunissant administrations et professionnels a défini le champ économique des entreprises libérales, qui comprend d'une part l'ensemble des professions réglementées (professions juridiques, comptables, architectes, métteurs, géomètres, professionnels de la santé, pharmaciens), d'autre part les entreprises indépendantes dans les professions non réglementées que sont les services informatiques, les activités d'étude et de conseil, les intermédiaires du commerce, l'indépendance étant reconnue, sur le plan statistique, pour toutes les entreprises de moins de 20 salariés.

Sur ces bases ont été dénombrées en 1999, près de 500 000 entreprises libérales, employant environ 1 300 000 personnes, dont 850 000 salariés et réalisant près de 60 milliards d'euros de valeur ajoutée. La majorité des entreprises n'ont pas de salariés (58 %) ou sont des micro entreprises (de 0 à 9 salariés) (32 %). Ces données figurent dans la première édition des « Chiffres clés des activités libérales » publiée et mise en ligne sur le site Internet de la DECAS.

2.3.2 Répondre aux attentes des entreprises en matière d'information et d'analyse, dans le domaine des échanges internationaux

> Répondre aux attentes d'information des entreprises sur les marchés et les opérateurs extérieurs

La DREE* a profondément renouvelé son offre de fourniture de contacts et d'informations aux entreprises françaises grâce à l'application par son réseau, depuis l'été 2001, d'une nouvelle instruction de service aux entreprises, qui met l'accent sur la montée en gamme des actions de soutien personnalisé et l'élargissement de l'offre d'information numérisée et gratuite. L'information sur Internet sur les marchés extérieurs a été rendue plus riche et plus attractive, avec l'harmonisation des 118 sites pays. Ces sites mettent désormais en ligne plus de 10 000 documents (contre 5 200 début 2001), régulièrement actualisés. 1 300 000 documents ont été consultés sur les sites des missions économiques en 2001, représentant une progression de plus de 50 %.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> Répondre aux attentes d'information des entreprises sur les échanges internationaux

La DGDDI a développé en 2001 son action d'information, d'expertise et de soutien aux entreprises, afin de développer leur compétitivité dans les échanges internationaux, dans les domaines suivants :

- le développement de l'espace Internet douanier, avec l'accès gratuit aux informations générales ou réglementaires et la mise à disposition de services à distance. Des données conjoncturelles, notamment les « chiffres du commerce extérieur » et leur analyse, y sont disponibles chaque mois ;
- la modernisation des centres de renseignements douaniers réglementaires et statistiques qui, grâce à des données détaillées au niveau national et régional relatives aux produits ou aux pays partenaires, peuvent réaliser des études pour les entreprises désireuses de prospecter de nouveaux débouchés ;
- la mise à disposition de brochures spécialisées permettant d'améliorer la qualité de service en offrant une information accessible à l'ensemble des usagers.

La douane soutient l'activité des entreprises grâce à son réseau de **cellules-conseil**, chargées de faciliter l'accès des entreprises au commerce international en évaluant leurs besoins et en leur proposant les procédures de dédouanement les mieux adaptées.

2.3.3 Mettre à disposition des entreprises les statistiques du commerce extérieur

Il appartient à la DGDDI* de produire et mettre à disposition des entreprises les statistiques du commerce extérieur. L'action de la douane en 2001 s'est articulée autour de trois axes :

- amélioration de la qualité des statistiques du commerce extérieur ;
- allègement de la charge statistique des entreprises ;
- amélioration de l'offre statistique.

1. Amélioration de la qualité des statistiques du commerce extérieur

Les premiers résultats de l'enquête auprès des entreprises sur le coût des services liés au commerce international lancée au début 2000 ont été exploités en 2001. Ils ont permis à la douane, en relation avec l'INSEE et la Banque de France, d'affiner les résultats statistiques.

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système INTRASTAT ont été poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées.

2. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2001, le projet de classification des produits dans la nomenclature du commerce extérieur selon les libellés commerciaux utilisés par les entreprises a été poursuivi, sous l'égide de la Commission et en liaison avec les fédérations professionnelles, le but étant de constituer un outil couvrant tous les secteurs et toutes les langues de l'Union européenne.

Au niveau réglementaire, la charge statistique des entreprises a été allégée en 2001 par un relèvement du seuil de déclaration à l'intra-communautaire qui est passé de 250 000 francs (38 112 euros) à 100 000 euros.

3. Amélioration de l'offre statistique

En 2001, l'élaboration de la balance commerciale de la France, établie à partir de la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers et la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne a nécessité le traitement par la douane de plus de 4 millions de lignes de déclarations chaque mois.

Cette année, un effort particulier a été porté sur l'amélioration de l'offre statistique, notamment au travers de la publication des douze numéros mensuels des chiffres du commerce extérieur, du bilan annuel ainsi que des analyses sectorielles et des résultats détaillés par pays et par produit.

Les informations statistiques sont disponibles dans les centres de renseignements de la douane et accessibles sur Internet (lekiosque.finances.gouv.fr), sur CD-ROM ou par la banque de données BEATRICE. Ce dernier moyen de diffusion est en cours de refonte de manière à être intégré à l'Intranet de la direction générale des douanes. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

Au plan régional, la douane a développé son offre statistique sur le commerce extérieur en poursuivant ses actions de diffusion par le biais de ses services déconcentrés. L'accès sur Internet aux données régionales a été ouvert en 2001.

Enfin, la douane continue, dans le domaine de la statistique, à mettre l'accent sur son action économique auprès des entreprises en développant la promotion des produits destinés aux entreprises (statistiques détaillées, publications).

2.3.4 Développer un système statistique performant et réactif

L'INSEE* a poursuivi en 2001 son action en faveur d'un système statistique performant et réactif, qui porte sur les domaines développés ci-dessous.

2.3.4.1 Domaine démographique et social

> Travaux de microsimulation

Le modèle INES*, permettant d'évaluer l'impact des transferts et des prélèvements concernant les ménages sous l'angle budgétaire et redistributif, est partagé avec la DREES* (ministère de l'emploi et de la solidarité). Il a en particulier été utilisé pour estimer les effets de la prime pour l'emploi (PPE*).

> Bilan de la situation sociale en France

Le bilan annuel de la situation sociale en France contient en 2001 la première édition d'un tableau de bord annuel sur la situation comparée des hommes et des femmes (« Femmes et hommes - Regards sur la parité »).

> Démographie

- Rénover le **recensement** de la population

Les acteurs nationaux et locaux peuvent conduire dans de meilleures conditions leurs politiques économiques et sociales, s'ils disposent d'**informations régulières et récentes** sur les grandes caractéristiques des populations concernées. La rénovation des méthodes du recensement de la population répond à ce souci. Chaque année, le recensement rénové fournira la population légale des communes et des statistiques significatives sur tous les territoires où s'exerce l'action publique. Les enquêtes de recensement se feront dans le respect de la confidentialité des informations individuelles et de l'égalité de traitement des communes ; elles s'appuieront sur un partenariat entre l'État et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale.

Ce projet de recensement rénové a bien progressé en 2001. La loi nécessaire à sa mise en œuvre a été votée en première lecture par l'Assemblée nationale en juin. Le recensement restera placé sous la responsabilité de l'État. La réalisation des enquêtes de recensement reposera sur un partenariat étroit entre l'État et les communes. Tout au long de l'année 2001, l'INSEE et la direction générale des collectivités locales (MININT) ont informé les élus et recueilli leurs réactions, positives à la perspective de disposer d'informations régulières et récentes.

Un important programme de tests a permis de préciser les modes opératoires à retenir et d'adapter les procédures de collecte selon la taille des communes.

Le conseil national de l'information statistique (CNIS) a poursuivi en 2001 la mise en relation des producteurs et des utilisateurs des statistiques issues du recensement, permettant une meilleure compréhension du projet de rénovation et une définition optimale des questions qui seront posées à la population.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les premières enquêtes du recensement rénové auront lieu début 2004 et les informations sur les premières « populations légales annuelles » issues du nouveau système seront publiées fin 2008.

- État civil et **répertoire** des personnes physiques

La révision électorale de 2000-2001 a été plus importante que prévu. Au début de l'année a été appliqué un décret relatif aux personnes nées en Algérie : changement de numéro d'inscription au répertoire (NIR*).

- Enquêtes et études démographiques

En 2001 s'est achevée la collecte de l'enquête " Handicap, incapacité, dépendance " (HID*), d'ores et déjà largement valorisée par plusieurs colloques.

- Infrastructures géographiques

L'application CICN2*, qui permet de constituer les bases de données cartographiques nécessaires à l'INSEE, a été mise en production au printemps 2001.

> **Emploi et revenus d'activité**

Dans le domaine du suivi statistique du marché du travail, l'INSEE a continué la modernisation de ses outils de collecte et leur alignement sur les normes européennes :

- nouvelle formule de l'enquête européenne sur le coût de la main-d'œuvre, à présent biennale ;
- lancement de la nouvelle enquête emploi dite "en continu", ayant vocation, dès 2003, à remplacer totalement l'enquête annuelle sur l'emploi (meilleur suivi des évolutions infra-annuelles du chômage au sens du BIT*).

Des efforts particuliers ont été réalisés sur le traitement et la valorisation des sources administratives :

- achèvement de la refonte de la chaîne de traitement et de diffusion des déclarations de mouvements de main-d'œuvre ;
- refonte de la chaîne de traitement statistique des déclarations annuelles de données sociales et accélération de la mise à disposition de leurs résultats avancés ;
- enrichissement des sources sur l'emploi public en informations sur la localisation des emplois.

> **Ressources et conditions de vie des ménages**

La phase de collecte d'une enquête très innovante sur les personnes sans domicile a été réalisée en janvier et février sur demande du conseil national de l'information statistique, avec le concours du ministère de l'emploi et de la solidarité, de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion et des grandes associations caritatives. Cette collecte était délicate tant

du point de vue technique que du point de vue humain. Ses premiers résultats ont été présentés en décembre à l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion et une première publication est prévue en janvier 2002.

> **Indice des prix à la consommation**

L'INSEE assure la production et la diffusion de l'indice des prix à la consommation (IPC*) et de sa version harmonisée au niveau européen (IPCH*). Les effets du changement d'unité monétaire sur l'évolution des prix ont été analysés. La couverture de l'IPC* national a été étendue ou améliorée, en particulier dans le champ de la protection sociale et dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les services hospitaliers ont été intégrés dans l'IPCH*.

Un " contrôle de conformité " de l'IPCH* français par Eurostat* a eu lieu avec succès.

2.3.4.2 **Domaine entreprises**

L'INSEE a réalisé des **enquêtes** ponctuelles, sur des thèmes spécifiques :

- réseaux d'enseigne dans le commerce de détail ;
- échanges internationaux intra-groupes menée en collaboration avec le SESSI.

D'autres enquêtes ont été lancées en 2001, notamment sur l'innovation dans le commerce et les services (en collaboration avec le SESSI*, le SCEES* et le service statistique en charge de la recherche), et sur la demande de services par les entreprises du commerce et des services.

Les **délais de production** de l'indice de la production industrielle ont été réduits.

2.3.4.3 **Domaine de la diffusion des données**

> **Offrir des services valorisant les résultats du recensement de 1999**

En 2000, une première vague de résultats (« exploitation principale ») avait été diffusée. La diffusion de la seconde vague (« exploitation complémentaire ») a eu lieu à l'automne 2001. Fin 2001 à peu près tous les produits de diffusion étaient en place.

L'adaptation à la variété des besoins et des publics s'est faite en diversifiant la gamme de produits selon plusieurs axes :

- variété des **médias** : les traditionnels fascicules imprimés régionaux de l'exploitation complémentaire ont été publiés ; ils seront complétés en 2002 par des **cd-roms** (nationaux et départementaux) adaptés aux nouvelles habitudes de travail du public ; tous les résultats sont progressivement mis en ligne sur un **site Internet spécifique** : www.recensement.insee.fr.

- variété des **utilisateurs** : un large public, à la recherche d'informations de cadrage ou d'analyses a pu s'informer dans les articles d'INSEE Première et des publications régionales, l'ouvrage Portrait de la France, les fascicules régionaux ou départementaux de résultats essentiels, les rubriques Données de synthèse ou les Populations légales disponibles sur Internet ; des bases de données détaillées ont été proposées aux utilisateurs ayant une approche plus professionnelle du traitement de l'information, sur cd-rom et sur Internet ; un service de tabulation « sur mesure » est développé à la demande.

- variété des **niveaux géographiques** : les données des tableaux standard sont proposées à tous les publics pour tous les niveaux et zonages administratifs de l'IRIS à la région, à la Métropole et aux DOM ; les collectivités territoriales et les établissements publics ayant une mission de création ou de gestion de service public ont pu disposer de ces données au niveau de l'îlot ; la tabulation à la demande sur des zones spécifiques est possible aussi, pour autant que ces zones correspondent aux critères arrêtés après avis de la commission nationale informatique et libertés.

> **Poursuivre la commercialisation des services**

Recettes INSEE (en millions d'€)			
	1999	2000	2001
Recettes totales	24,5	27,8	31,3
dont Sirène	11,9	12,2	12,5
dont RP99	0,2	1,1	2,8
dont conventions de travaux	7,6	9,9	10,7

Les recettes globales enregistrent une progression de + 11 % essentiellement due à la commercialisation des résultats du recensement de la population de 1999 (exploitation principale et depuis octobre 2001 début de l'exploitation complémentaire).

> **Ouvrir les données publiques à la rediffusion**

Depuis 1980, l'INSEE met ainsi à la disposition des opérateurs privés notamment la base de diffusion du **répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE)**, à des fins de rediffusion commerciale. Cette initiative a largement contribué au développement du marché relatif à l'information sur les entreprises. La multiplication des canaux d'accès aux statistiques favorise une meilleure diffusion. Plusieurs sociétés apportent une valeur ajoutée importante aux données avant de les rediffuser.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Une quarantaine de sociétés rediffusent, fin 2001, les données INSEE, le nombre de celles-ci ayant pratiquement doublé au cours de ces deux dernières années. 52 licences ont été signées et sont en cours de validité.

Cette rediffusion commerciale permet d'offrir des services plus personnalisés et a été étendue à la plupart des grandes bases de données électroniques de l'INSEE. Un cadre général pour la rediffusion commerciale des bases de l'INSEE a été défini par un arrêté du 10 octobre 2000. Les informations sur la rediffusion sont disponibles sur le site web de l'INSEE (www.insee.fr).

La rediffusion commerciale porte aujourd'hui sur 10 grandes bases de données, dont cinq issues du **recensement général de la population** de 1999. Les données localisées provenant des fichiers des entreprises et des résultats du recensement de la population, alliées aux instruments de cartographie développés par l'INSEE pour mieux visualiser la localisation de phénomènes, ont fortement contribué au développement du secteur du géomarketing, en lui offrant le fonds de données qui lui était nécessaire.

> Développer la diffusion sur Internet

Dès sa création en 2000, le nouveau site Internet de l'INSEE a donné accès au texte intégral des principales publications de l'INSEE, et aux **grands indicateurs de conjoncture** comme **de comptabilité nationale**. Les réalisations de 2001 ont porté sur un large développement des données accessibles et sur l'offre d'une fonction de **commerce en ligne**.



Le site spécifique ALISSE est consacré à l'information sectorielle sur les entreprises (adresse : www.alisse.insee.fr) et est destiné aux utilisateurs professionnels : grandes entreprises, entreprises au service d'autres entreprises comme les experts comptables, cabinets de conseil et d'études, banques, organisations professionnelles. Il offre un niveau fin par rapport à la nomenclature d'activités : données de cadrage, informations sur la démographie des entreprises, données financières, et pour certaines variables comme l'emploi ou la démographie des entreprises, données régionales. Seize sources statistiques différentes, produites par plusieurs directions et ministères sont regroupées dans un site unique. Deux millions

Fréquentation des sites internet de l'INSEE : nombre de visites dans l'année

Année	Insee.fr	Indices pour les entreprises	Recensement insee.fr	Alisse
1998	240 000	-	-	-
1999	750 000	-	-	-
2000	1 569 929	-	-	-
2001	1 788 268	106 453	292 000	Site ouvert le 10/12/01

de données sont disponibles pour chaque année sur cinq ans, l'extension à dix ans étant prévue.

Le site « indices pour les entreprises » (adresse : indicespro.insee.fr), qui s'adresse aux professionnels, est consacré aux indices de prix de vente industriels, aux prix agricoles à la production ou sur les marchés de gros, ainsi qu'aux prix des services aux entreprises. Ces indicateurs sont universellement utilisés pour l'indexation de contrats entre professionnels. La fréquentation de ce site est forte, malgré la spécificité de son contenu.

Un ensemble complet de fonctions de **commerce électronique** est offert depuis 2001, permettant de commander, payer et livrer en ligne les produits électroniques.

2.3.4.4 Missions d'audit en 2001 dans le domaine statistique

L'IGIC et l'Inspection générale de l'INSEE ont mené une mission sur le raccourcissement de délais de publication de l'indice de production industrielle, permettant de ramener celui-ci de 54 à 45 jours. Une évaluation des résultats effectuée au cours de 2001 a confirmé ce résultat et ouvert la perspective d'une nouvelle amélioration.

L'IGIC s'est vu confier une nouvelle mission dans le domaine des statistiques sur la collecte locale des statistiques énergétiques.

2.4 Soutenir l'innovation technologique pour accroître la compétitivité des entreprises

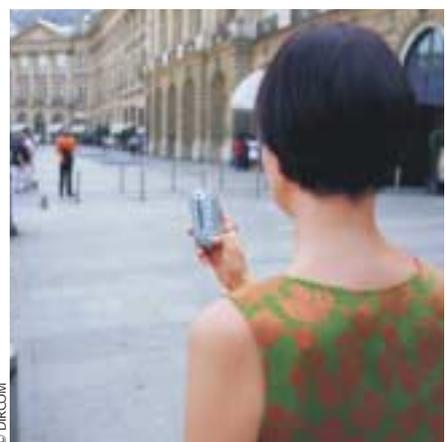
Dans le prolongement des actions du MINEFI déjà initiées, les services se sont attachés à renforcer en 2001 le rôle de l'innovation, pour promouvoir la croissance et l'emploi. Les technologies de l'information et de la communication restent un axe prioritaire de l'action du ministère, pour entretenir la dynamique française de l'innovation.

2.4.1 Favoriser le développement de la société de l'information

2.4.1.1 Développer la concurrence du secteur des télécommunications pour favoriser l'accès de tous à la société de l'information

Les technologies de l'information et de la communication sont un axe prioritaire de l'action du MINEFI, afin d'entretenir la dynamique de l'innovation technologique française. Il importe de favoriser l'**accès du plus grand nombre aux réseaux et services de la société de l'information**.

Dans le contexte difficile marqué par le dégonflement de la « bulle Internet » et les difficultés rencontrées par les entreprises du secteur, moins porteur, l'action publique, plus délicate, a néanmoins été poursuivie résolument. La **DiGITIP*** a préparé les **autorisations UMTS*** attribuées en 2001. Dans ce cadre, un appel à candidatures complémentaires, pour l'attribution de deux autorisations, a été lancé.



L'évolution des tarifs de France Télécom a fait l'objet d'un examen attentif. Plus de 80 décisions tarifaires ont été examinées ; une douzaine ont été refusées ou suspendues. Plusieurs dizaines de demandes de licence et d'extension ont été examinées.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Un rapport sur la **couverture du territoire par les réseaux de mobiles** a été remis au Parlement en juin 2001. Ce rapport a servi de fondement aux décisions du Comité interministériel sur l'aménagement du territoire du 9 juillet 2001, qui devraient aboutir à une couverture totale du territoire par l'un des trois réseaux GSM en 2003.

La transposition des directives européennes sur les télécommunications s'est poursuivie, donnant lieu notamment à l'ordonnance du 25 juillet 2001. Elle a aussi veillé à la mise en œuvre opérationnelle des tarifs sociaux. Elle a continué à préparer le **nouveau cadre européen des communications électroniques**, notamment à l'occasion de quatre réunions du Conseil Télécommunications (réunion de tous les ministres des Télécommunications de l'Union européenne). Elle a aussi finalisé le **projet de loi sur la société de l'information** qui a été présenté au conseil des ministres en juin 2001.

En 2001, la DiGITIP a participé à la préparation du cadre réglementaire de la télévision numérique de terre, notamment en ce qui concerne les signaux, les terminaux, la puissance d'émission radio-électrique et le rôle des collectivités locales.

2.4.1.2 Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication

Développer l'usage, par les particuliers et les entreprises, des **technologies de l'information et de la communication**, constitue le volet externe de la démarche « e-ministère » (voir partie 4).

> Les transactions interentreprises représentent plus de 80 % du **commerce électronique**, et pourtant 8 % de ces transactions seulement sont effectuées via Internet. Leur volume a été multiplié par quarante entre 1998 et 2000. Dans le cadre d'un projet de l'OCDE* associant dix pays membres, une étude prospective a été réalisée en 2001 pour mieux appréhender les mécanismes du commerce électronique interentreprises dans les secteurs de l'automobile et du textile - habillement.

Dans le prolongement des actions entreprises depuis 1998, un nouvel appel à projets* « utilisation collective d'Internet par les PME (UCIP) » a été lancé en 2001, qui donne la priorité aux actions permettant de favoriser le développement de groupements de PME grâce à l'usage collectif d'Internet. Plus de 1 000 projets ont déjà été déposés.

> La DECAS* a apporté son soutien à différents projets axés sur l'**appropriation des technologies de l'information** par le secteur des **TPE***, à hauteur de 963 000 € (par exemple la création sur Internet d'un centre de ressources mutualisant les outils de diagnostic et de

réparation des produits électroniques, la création de services en ligne pour les artisans d'une région, ou encore une expérimentation de mise en réseau des grossistes et des détaillants dans les espaces ruraux).

Fin 2001, la DECAS a instruit et sélectionné aux côtés de la DiGITIP, les dossiers des demandeurs répondant à l'appel à projets* UCIP (utilisation collective d'Internet par les PME). Sur 54 demandes reçues par la DECAS, 26 projets intéressant directement les petites entreprises commerciales et artisanales ont été retenus, pour un montant total de 3,58 M€.

> La DiGITIP et le service sécurité des systèmes d'information (SSI*), placé auprès du HFD*, ont coopéré pour la mise au point des textes législatifs et réglementaires nécessaires à la **sécurité de la société de l'information**, en particulier ceux qui concernent la **signature électronique**. Le service SSI* anime également un groupe de travail interministériel sur les problèmes techniques et juridiques que pose la cybersurveillance, quand elle est mise en œuvre à des fins de SSI*.

> Les travaux de la section scientifique et technique du CGTI* recouvrent des sujets de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le CGTI a joué le rôle de rapporteur du groupe de travail au Conseil Stratégique des Technologies de l'Information sur la R&D dans le domaine des TIC.

> Une étude, associant l'IGIC*, l'Inspection générale des postes et télécommunications et le CGM*, a été entreprise en 2001 afin d'évaluer la contribution des chambres de commerce et d'industrie à la promotion des NTIC* auprès des PME et de proposer les mesures qui conduiront les petites entreprises à mieux apprécier l'intérêt des TIC*.

> Dès 1997, le CGM* et le CGTI* ont développé une analyse des principaux **impacts d'Internet sur les entreprises** en France, avec comme premier objectif une meilleure prise de conscience, de la part des PME, des enjeux que cet outil représente pour elles.

Accessible à la fois à partir du site du ministère et de celui du Premier ministre, ce rapport, actualisé chaque année, a été consulté en ligne par plus d'un million d'internautes. 2001 a été une année de consolidation, enrichie de cinq faits marquants :

- l'émergence du **Peer to Peer**, véritable retour aux sources sur le plan conceptuel, mais qui n'a pas encore trouvé sa place opérationnelle ;
- le démarrage effectif de « **l'entreprise virtuelle** », permettant de faire fonctionner en flux tendu l'entreprise et toute sa cascade de donneurs d'ordre et de sous-traitants, tant pour la conception de nouveaux produits que pour leur production ;

- le développement des usages « **nomades** » de l'Internet, avec l'intégration progressive des innombrables types de terminaux mobiles, l'explosion de l'usage des "texto" (SMS) pour effectuer des transactions ou même téléopérer des machines (palliant l'échec de la norme WAP), le démarrage du GPRS et l'attribution des licences UMTS* ;
- la remise en cause des principes mêmes de la « **normalisation** », élément majeur de toute stratégie industrielle : les processus traditionnels, basés sur l'élaboration diplomatique de consensus entre entités institutionnelles, n'ont pas la capacité de suivre le rythme qu'impliquent les NTIC ; des forums informels, regroupant les quelques acteurs déterminants, se sont substitués à eux, les reléguant au rôle de spectateurs régularisant des « **voies de fait** » ;
- la prise de conscience des risques de sécurité et de stabilité inhérents aux systèmes d'exploitation et le développement des logiciels libres.

2.4.2 Soutenir l'innovation technologique

Réaffirmé lors des assises de 1998 et du colloque de Lyon en 2000, le soutien à l'innovation technologique est demeuré au premier plan des préoccupations de la DiGITIP* en 2001. Les activités dans ce domaine ont privilégié quatre thèmes principaux :

- le soutien à la recherche industrielle ;
- les centres techniques industriels* ;
- l'espace européen de l'innovation ;
- la propriété intellectuelle.

2.4.2.1 Renforcer le soutien à la recherche industrielle

> La DiGITIP a participé aux travaux d'un groupe de travail ministériel sur la politique de l'innovation, qui a proposé notamment des **mesures fiscales pour les jeunes pousses ou un soutien financier accru à l'amorçage**. Elle a publié en novembre 2001 un ouvrage intitulé « La R&D industrielle, une clé pour l'avenir, 6 cas exemplaires d'entreprises ». Rédigé à partir d'entretiens avec des chefs d'entreprise et des collaborateurs de la DiGITIP, il vise à inciter les acteurs industriels à s'engager dans la R&D.

> Afin d'améliorer le fonctionnement du **programme ATOUT*** (aide aux PMI à maîtriser les nouvelles technologies), une note a orienté le soutien public à l'innovation, un plan d'action pour les biotechnologies a été élaboré et le « *vademecum* des aides à l'industrie » a été refondu.

> Une intense activité a été menée en 2001 en ce qui concerne les « **appels à projets** » et les **réseaux de recherche et d'innovation technologiques** (RRIT).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les appels à projets

Le soutien à la recherche industrielle et à l'innovation s'effectue par les **appels à projets***, permanents ou temporaires, que la DiGITIP ouvre et instruit.

Principaux appels à projets ouverts en 2001

- Réseau National des Technologies Logicielles (RNTL)
- Programme européen e-Content - 2^e appel à propositions
- Programme « 2002 : Bio-ingénierie pour la santé » du réseau national technologies de la santé (RNTS)
- Réseau GenHomme
- Fonds francophone des inforoutes - 8^e appel à propositions
- Le Forum de l'Innovation pour les Biotechnologies - Marché aux projets 2001
- Réseau pour la Recherche et l'Innovation en Audiovisuel et Multimédia (RIAM)
- Accès à la qualité, à l'évaluation de la Conformité aux Essais et à la Normalisation - AQCEN* 2001 et 2002
- Partenariat industrie distribution
- OPPIDUM « Produits et services de sécurité pour la société de l'information »
- « Utilisation collective d'Internet par les PME »
- Faciliter l'Accompagnement des Mutations Industrielles
- Jeunes dans l'industrie, clos le 15 mai 2001
- Performances - Pour une production performante et des produits à fonctions enrichies

Dynamiser les RRT*

Après avoir contribué, avec le ministère de la recherche, à la mise en place de nouveaux **réseaux de recherche et d'innovation technologiques*** (RRT*), la DiGITIP a privilégié le pilotage et l'animation de ces derniers, dont la plupart ont connu une activité soutenue en 2001. De nouveaux réseaux ont néanmoins été créés au cours de l'année : réseau de recherche et innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (RIAM), héritier du programme PRIAMM.

Le RNRT (réseau national de recherche en télécommunications) a examiné 220 projets, le RNTL (réseau national des techniques logicielles) 120.

Lancé en 1999, le RRT « Piles à combustible » (PACO), qui a achevé sa montée en puissance

en 2001, a été l'un des principaux participants à la première rencontre « Recherches et perspectives industrielles sur la pile à combustible et l'hydrogène », organisée en décembre 2001 par le CEA* à l'intention des chercheurs, industriels et représentants des administrations.

Lancé en novembre 2000, le plus récent des RRT en fonction, le réseau « Eau et technologies de l'environnement », a labellisé en 2001 vingt-cinq projets, dont six ont été orientés vers un financement de la DiGITIP.

Le CGTI* entretient des actions de partenariat avec différents réseaux de recherche. Les présidents du RNRT et du RNTL sont membres du CGTI. Le CGTI participe aux comités d'orientation du RNRT et du RIAM et à des groupes de travail du RNRT (Internet du futur - Cartographie de la recherche en télécommunications).

> La DiGITIP soutient les actions de R&D* des organismes publics dont elle a la tutelle. Un nouveau contrat Etat-CEA* a consolidé le programme de recherches du laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation (LETI).

> Les moyens de favoriser création et développement des entreprises de demain font par ailleurs l'objet de réflexions : capital-amorçage, capital-risque, incubateurs. Un colloque sur les « **business angels** » a eu lieu au MINEFI, au mois de décembre 2001.

2.4.2.2 Adapter les centres techniques industriels aux évolutions de l'économie

En majorité placés sous tutelle de la DiGITIP, les **centres techniques industriels***, qui intéressent plus de la moitié de l'industrie manufacturière française, soutiennent le progrès technique dans de nombreux secteurs et doivent devenir des acteurs clés de l'innovation.

L'encadrement de leur action par des **contrats d'objectifs** a été amorcée. En 2001, la DiGITIP a validé les contrats d'objectifs du centre technique des industries de la fonderie (CTIF),



© G. Donati

du centre technique des industries mécaniques (CETIM) et du centre technique de l'industrie du décolletage (CTDEC) ; elle a suivi la préparation des contrats du centre technique industriel de la construction mécanique (CTICM) et du centre technique des industries aérouaériques et thermiques (CETIAT).

La DiGITIP a accompagné :

- la restructuration du centre technique du papier (CTP), engagé dans un plan social ;
- les premiers pas de l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), né de la fusion de l'ITF et du CETIH ;
- les évolutions du comité de développement et de promotion des industries du textile et de l'habillement (DEFI*). Cet établissement d'utilité publique a engagé une refonte de sa stratégie et de ses procédures.

2.4.2.3 L'espace européen de l'innovation

Dans le prolongement du sommet européen de Lisbonne en 2000, quatre conseils « Industrie », officiels ou informels ont eu lieu en 2001.

La DiGITIP participe aux négociations, depuis le printemps 2001, relatives au **6^e programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne**, où la France défend les priorités suivantes : biotechnologies, technologies de l'information, transports, technologies permettant un développement industriel de long terme. Une meilleure articulation est recherchée entre le PCRD* et les actions menées au sein du programme Euréka*.

2.4.2.4 Protéger la propriété intellectuelle

> Des progrès réels en matière de brevets européen communautaire

Exerçant la **tutelle de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI)**, la DiGITIP* a réaffirmé les choix stratégiques dans le domaine de la propriété industrielle.

Avec l'expertise de l'INPI*, le MINEFI est chef de file dans les négociations sur le **brevet* européen** et le **brevet* communautaire**, objet de discussions délicates.

En 2001, le protocole de Londres sur le régime linguistique du brevet* européen réaffirme le principe des trois langues officielles de l'Organisation Européenne des Brevets (OEB), dont le français. Les mesures d'accompagnement sont en cours d'élaboration avec les acteurs institutionnels et économiques : ANVAR*, conseils en propriété industrielle, MEDEF*, etc.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© DIRCOM

Un groupe de travail interministériel, auquel a participé le CGM*, a rédigé un rapport sur la **brevetabilité des inventions logicielles**, pour préparer la position communautaire, en cherchant à y rallier le Japon. Le CGM* et le CGTI* ont par ailleurs poursuivi la réflexion engagée en 2000 sur ce sujet.

> La DiGITIP a contribué à l'action de la France en vue de maintenir le régime d'épuisement communautaire de la **marque***.

Une rencontre en juin 2001 entre les membres du comité national anti-contrefaçon et les présidents des offices nationaux de protection de la propriété industrielle de quatre pays d'Asie, Singapour, la Thaïlande, le Vietnam et les Philippines, a permis à chaque participant de présenter son système de protection et de lutte contre la **contrefaçon***.

> En avril, un numéro « hors série » de la revue Industries intitulé « **Propriété intellectuelle : 25 fiches conseil** » a fait le point sur ce thème. Destiné principalement aux petites et moyennes entreprises, ce document pratique apporte des éléments de réponse à des situations concrètes. Un site Internet consacré à la contrefaçon* et au comité nation anti-contrefaçon est en préparation.

2.4.2.5 Favoriser les transferts de technologie vers les entreprises artisanales

> La DECAS* poursuit le développement du réseau des **pôles d'innovation**, dont la vocation est de faciliter les transferts de technologies vers les entreprises artisanales. En 2001, deux nouveaux établissements ont rejoint les quinze « pôles d'innovation » : le premier à Rennes sur le machinisme agricole, le second au Mans spécialisé dans la facture instrumentale. Des projets destinés à soutenir et à diffuser les produits, les équipements et les procédés innovants ont été sélectionnés (pour des subventions de 225 000 €).

La DECAS a poursuivi sa collaboration avec l'ANVAR* pour faciliter l'accès des TPE* innovantes aux aides proposées par l'Agence.

2.5 Favoriser la création et le développement des entreprises

Dans le prolongement des « états généraux de la création d'entreprise » en 2000, le MINEFI attache une importance primordiale au soutien de l'initiative privée, pour la création de richesses et d'emploi. Cette action mobilise plusieurs directions et de multiples leviers.

2.5.1 Le projet de loi d'orientation de la petite entreprise et de l'artisanat

Le 16 novembre 2000, lors du 25^e anniversaire de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), le gouvernement a annoncé le principe d'une **loi visant à dynamiser le secteur des petites entreprises, et notamment des entreprises artisanales**. Plusieurs services du MINEFI, dont la DECAS* et l'IGIC*, ont participé en 2001 aux travaux préparatoires de cette loi.



© conseil régional de Basse-Normandie

Au nombre de deux millions, les entreprises de moins de 50 salariés (ou petites entreprises) représentent 99 % des entreprises non agricoles et non financières de l'ensemble « Industrie, Commerce et Services » (ICS). À elles seules, les entreprises de moins de 20 salariés sont 1,9 million.

Avec un chiffre d'affaires global de 762 Md€ et une valeur ajoutée de 228 Md€, les petites entreprises représentent 36 % du chiffre d'affaires et 38 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises des secteurs industrie, commerce et services. Elles emploient 5,5 millions de salariés et ont créé 600 000 emplois entre 1993 et 1999, soit 40 % des créations totales d'emplois sur cette période.

Au-delà des données chiffrées qui illustrent le poids économique et social des petites entreprises et leur contribution essentielle à la croissance et à l'emploi, trois constats fondent l'action en leur faveur :

- elles constituent un puissant moyen de promotion des hommes et des femmes ;
- elles jouent un rôle moteur dans l'aménagement du territoire, dans l'animation des

le projet de loi d'orientation de la petite entreprise et de l'artisanat (LOPEA)

Pour réfléchir aux fondements de la loi, le Premier ministre, a confié en février 2001, à MM. Didier Chouat et Jean-Claude Daniel, députés, une mission destinée à « identifier les améliorations en matière financière, fiscale, sociale, juridique, administrative et culturelle de nature à encourager la croissance et la pérennité de ces entreprises ». Leur rapport, intitulé « L'homme au cœur de l'économie », a été remis officiellement au Premier ministre le 18 octobre 2001.

Les nombreuses auditions auxquelles ont procédé les parlementaires, leurs rencontres de terrain et les contributions recueillies, notamment sur le forum mis en place à cet effet sur le site du MINEFI, leur ont permis d'identifier les principales mesures susceptibles de corriger les handicaps des petites entreprises et de faciliter leur modernisation et leur développement.

Un travail de réflexion a été mené par les services du MINEFI, sur la base :

- des préconisations de ce rapport parlementaire,
- de l'expertise technique conduite sur les 55 propositions, formulées dans un document élaboré en commun par l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM*),
- de l'analyse des contributions de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI*) et de celles des organisations professionnelles des différents secteurs économiques.

Le projet de loi a pour but **de corriger les handicaps structurels** dont souffrent les petites entreprises, qui pèsent sur leur compétitivité et freinent leurs capacités de développement, d'améliorer leur environnement en **atténuant les disparités de traitement** entre petites et grandes entreprises, de **renforcer leur attractivité en matière de ressources humaines** et d'accroître la **culture entrepreneuriale**. Il vise également à favoriser le développement de ces entreprises aux différents stades de leur vie en **facilitant leur financement**, assurer les conditions d'une **transmission** qui permettent leur sauvegarde, **sécuriser l'entrepreneur individuel** et son conjoint en consolidant le statut de ce dernier.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

zones urbaines et rurales et dans le soutien à la croissance ;

- elles sont également parmi les plus réactives et innovantes.

Le développement des petites entreprises est cependant freiné par des difficultés, dont :

- l'inertie des perceptions et des modes de fonctionnement ;
- un poids limité sur un marché de plus en plus ouvert ;
- un fort souci d'autonomie, qui limite les regroupements voire le recours à des capitaux externes nécessaires au développement de l'entreprise ;
- la disparité entre leurs conditions de travail et celles des grandes unités qui s'accompagne parfois de la déqualification de la main-d'œuvre provoquée par les années de crise ;
- les complexités administratives d'autant plus lourdes que l'entreprise est petite ;
- le poids des cotisations sociales au démarrage de l'activité.

Les dispositions figurant dans ce projet de loi, qui a été examiné en première lecture à l'Assemblée Nationale en février 2002, prennent place dans un ensemble de mesures dont certaines relèvent d'autres procédures législatives, réglementaires ou conventionnelles. Cet ensemble constitue un projet global et cohérent d'action des pouvoirs publics en direction des petites entreprises et des entreprises artisanales pour favoriser leur croissance.

2.5.2 Dynamiser les réseaux des partenaires économiques

> Renforcer le rôle des DRCA

Pour mettre en œuvre ses orientations, la DECAS* s'appuie sur ses antennes régionales, les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat (DRCA), ainsi que sur ses partenaires locaux (chambres consulaires, organisations professionnelles et associations).

En 2001, le rôle des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat a été renforcé dans la gestion des crédits aux secteurs de l'artisanat, du commerce et des services : conseils aux demandeurs et avis sur la qualité et l'intérêt des dossiers présentés. Les DRCA peuvent être qualifiés de « personnes-ressources », leur tâche étant de faciliter l'accès des entreprises aux crédits (FISAC*, crédits DECAS, contrats de plan Etat-régions).

> Refonder le partenariat avec les organismes relais

La DECAS* entretient des relations partenariales avec le réseau des chambres consulaires (chambres du commerce et de l'industrie CCI* et chambres des métiers CM).

Les chambres consulaires, porte-parole des entreprises

*Établissements publics départementaux souvent dotés d'antennes locales, les **chambres de métiers** constituent un réseau de conseil et d'appui aux projets de développement du secteur artisanal. Elles emploient près de 10 000 agents, notamment les agents de développement économique et les enseignants des centres de formation d'apprentis, creusets de futurs chefs d'entreprise, créateurs ou repreneurs. Au sein de leur assemblée permanente (APCM*), les chambres se mobilisent sur des projets collectifs, notamment pour l'emploi de nouvelles technologies et le développement de la qualité.*

*Les **chambres de commerce et d'industrie** jouent un rôle similaire auprès de leurs ressortissants, en complément des services publics industriels et commerciaux qu'elles gèrent.*

Les chambres de métiers

La DECAS s'emploie à faire évoluer les relations de partenariat en rénovant les modalités de l'appui financier de l'État. Les concours budgétaires destinés aux actions de développement économique menées par les chambres de métiers font désormais tous l'objet d'**engagements contractuels**. La DECAS a soutenu l'évolution des réseaux consulaires (et des réseaux de conseils aux entreprises) vers des démarches visant à clarifier leurs prestations et améliorer leur niveau de qualité.

Les chambres de commerce et d'industrie

La DECAS a conclu en janvier 2001 avec l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI*) une convention-cadre destinée à mieux coordonner les actions d'intérêt commun. Le 23 octobre 2001, pour la deuxième fois consécutive, les **rencontres nationales de l'assistance technique** ont permis aux experts des chambres consulaires d'échanger leurs expériences sur l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC).

A l'occasion de ses contrôles, L'IGIC incite à la rationalisation des actions des organismes consulaires en matière de développement économique afin de favoriser l'émergence au niveau **régional** et national d'une **stratégie de réseaux**.*

La DECAS a participé aux travaux prospectifs du conseil économique et social, qui a publié un avis sur "l'avenir des chambres de commerce et d'industrie".

Les réseaux associatifs

La DECAS met en œuvre de manière sélective la procédure d'appel à projets*, avec les réseaux les plus actifs. Comptant sur l'effet de levier induit, elle soutient financièrement les projets exemplaires et performants des TPE* artisanales, commerciales et de services.

Elle organise également débats, échanges d'idées et d'expériences avec d'autres structures administratives publiques et les socio-professionnels.

Création de l'agence des PME

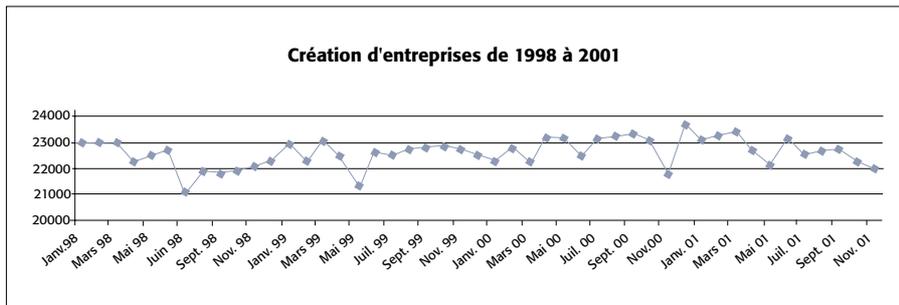
L'agence des PME (ADPME), créée le 6 juillet 2001, a vocation à fédérer les initiatives publiques destinées à faciliter la création, le financement et le développement des PME. Elle remplit trois objectifs : la création, puis la gestion, d'un portail d'information en direction des PME, la mise en place d'un observatoire des TPE et l'évaluation des réseaux d'accompagnement.*

L'ADPME est instituée sous la forme d'un groupement d'intérêt économique (GIE), constitué de la caisse des dépôts et consignations, de la banque des PME (BDPME) et de l'agence pour la création d'entreprise (APCE). Elle est dotée de moyens autonomes et sera pleinement opérationnelle dès 2002.*



© G. Donati

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



2.5.3 Mieux aider les créateurs d'entreprises

La modernisation et la compétitivité de l'économie passent par un renouvellement permanent du tissu productif et la création des conditions favorables à l'émergence des jeunes entreprises.

Les efforts en faveur des créateurs d'entreprises se sont poursuivis, en particulier en simplifiant leurs démarches administratives et en facilitant leur accès au financement.

2.5.3.1 La création d'entreprises en chiffres

Depuis 1998, les créations d'entreprises s'inscrivent dans une tendance **stable**, bien qu'irrégulière, aux alentours de 22 500 par mois, avec un « pic » de 23 500 en décembre 2000 (meilleur chiffre depuis 4 ans). Pour l'année 2001, on relève une tendance à la baisse des créations mensuelles, qui s'élèvent en moyenne sur l'année à 22 500 par mois.

2.5.3.2 Mobiliser les réseaux pour faciliter la création ou la reprise d'entreprise

Conformément aux engagements du gouvernement lors des « états généraux de la création d'entreprise » le 11 avril 2000, les services du MINEFI ont porté une attention particulière à la qualité de l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans la phase de préparation de leur projet et dans les premiers temps de la vie de leur entreprise.

Ainsi, la DECAS* a mis l'accent sur la visibilité et la qualité des prestations que les **réseaux consulaires et associatifs** peuvent apporter aux créateurs et repreneurs d'entreprise.

Au delà des travaux conduits par le passé avec la mise en place d'une norme de qualité pour les **pépinières d'entreprise**, à laquelle de plus en plus de ces structures essaient de se conformer, la DARPMI* a quant à elle développé à l'égard des **réseaux d'accompagnement de la création d'entreprises** une approche adaptée à leur grande diversité, sous la forme d'une charte qualité.

> La mobilisation des réseaux

Une « **charte qualité des réseaux d'accompagnement des créateurs** », signée en mai 2001, définit les engagements des réseaux vis à vis des créateurs, dont le plus important porte sur les compétences que doivent posséder les interlocuteurs des créateurs. Des référentiels de compétences sont en cours de définition, qui permettront d'adapter l'offre de formation et de définir les plans de formation des personnels de ces réseaux.

Cette charte a été signée par quatorze réseaux. Sept d'entre eux mettent en commun leurs compétences et leur savoir-faire au sein d'un réseau dénommé « **FORCE** ». Cette démarche, qui comporte neuf engagements à l'égard des créateurs, a pour objectif, à terme, de permettre la reconnaissance de véritables métiers dans le domaine de l'accompagnement des créateurs d'entreprise. Un référentiel des métiers de l'accompagnement a ainsi été présenté au conseil national de la création d'entreprise (CNCE*).

> Soutien au montage de projet

355 000 € ont été engagés en 2001 en faveur des réseaux qui aident par leur savoir-faire les créateurs/repreneurs à monter leur projet. En ont bénéficié : France Initiative Réseau (FIR), le Réseau des Boutiques de Gestion (RBG), l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE*), « Action'elles ».

> Une orientation vers des projets exemplaires et innovants

L'association « Solidarité Entreprise », qui a présenté un projet de duplication des réussites de jeunes entrepreneurs en faveur des créateurs et de leur mise en réseau, a bénéficié en 2001 d'une subvention de 76 225 €, dans le cadre d'une convention triennale.

Un guide pratique : « Devenir chef d'entreprise »

Ce guide simple et pédagogique édité par la DECAS en 2001 comporte les rubriques suivantes : le métier de chef d'entreprise commerciale, artisanale et de services ; conseils pour bâtir un projet (stratégie, chiffrage, appuis) ; formalités et obligations, statut juridique adapté, imposition des revenus, obligations comptables, protection sociale, adresses utiles.

> La formation des créateurs d'entreprise

Chaque année, près de 70 000 candidats à la création d'entreprise sont accueillis, formés ou conseillés par les chambres de commerce. L'adaptation de la formation aux besoins des futurs créateurs d'entreprises commerciales, notamment dans le domaine des nouvelles techniques de communication, a été réalisée en 2001 sur la base d'une étude de l'ACFCI* et du réseau des CCI*.

2.5.3.3 Les aides financières à la création

Un effort particulier a également été développé pour faciliter l'accès des entreprises en création au financement bancaire et en capital.

> 2001, année du lancement opérationnel du « prêt à la création d'entreprise » (PCE*)

Ce prêt, réservé aux entreprises de moins de trois ans, vise à répondre à l'insuffisance de fonds propres, ou quasi-fonds propres, des entreprises porteuses de petits projets, en confortant le plan de financement au démarrage et en allégeant le coût d'instruction. Sa gestion est assurée par la banque de développement des PME (BDPME). Sans garantie ni caution personnelle, il concerne toutes les entreprises (personnes physiques ou morales) en phase de création qui n'ont pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme. Accompagné obligatoirement d'un prêt bancaire à moyen ou long terme, il est destiné à financer en priorité les besoins immatériels de l'entreprise (constitution du fonds de roulement, frais de démarrage,...). D'un montant compris entre 3 000 euros et 8 000 euros sur une durée de 5 ans, son remboursement s'effectue en 16 échéances trimestrielles constantes. Le PCE* est garanti à 100 % par l'Etat et le prêt bancaire complémentaire peut également être garanti à hauteur de 50 %, voire 70%, par SOFARIS*. La distribution du PCE*, assurée par les réseaux bancaires, a été facilitée par la mise en place d'un réseau extranet entre la BDPME et ses partenaires.

Ce **prêt à la création d'entreprise**, qui a fait l'objet d'une large communication, a su trouver son public. **7000 PCE*** ont été accordés en 2001 ; près de 800 PCE* sont désormais signés chaque mois. Ce dispositif a drainé près de 50 M€ de financements bancaires au profit des créateurs d'entreprises.

> Réforme du système de garantie et d'accès au crédit

Depuis 1999, l'action de l'État en faveur des entreprises a été réorientée, la politique de **bonification** d'intérêt s'étant achevée le 31 décembre 2001. Les marges budgétaires dégagées par cette réorientation ont permis un redéploiement progressif vers le système de la

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

garantie, s'appuyant sur la SOFARIS*, qui a signé avec les réseaux bancaires des conventions de délégation de sa garantie, afin de mieux répondre aux besoins des TPE*. Ces conventions ont été reconduites en 2001 et étendues aux réseaux de la SIAGI* et des SOCAMA*.

En 2001, l'action de la SOFARIS en garanties en faveur des PME et des TPE* a concerné plus de 11 000 dossiers en création, 1 400 en transmission et 4 600 en développement (soit au total 17 000 des 20 000 dossiers de PME et TPE*).

La dotation de l'Etat aux fonds de garanties TPE* gérés par la SOFARIS a contribué à aider près de 4 000 entreprises (40 % appartiennent au secteur des services et 23 % à celui du commerce), la grande majorité concernant des besoins de financement à moyen et long terme.

> L'appui de la DGCP* dans l'attribution d'aides directes aux entreprises en création ou en développement

Le TPG* est associé à l'ensemble des **commissions économiques d'attribution des aides** aux entreprises en création ou en développement ; le Trésor public réalise une étude économique et financière, qui peut être succincte ou détaillée en fonction de l'importance du projet présenté par l'entreprise. Cette activité représente chaque année plus de 6 000 réunions ou comités d'attribution, pour lesquels sont rendus environ 150 000 avis économique et financier (simple avis sur la régularité fiscale et sociale du demandeur, analyse financière sommaire, ou analyse financière approfondie), qui, au total, permettent d'aider 140 000 entreprises bénéficiaires.

> **Le financement de l'innovation** a fait l'objet d'une très grande attention, dans un contexte de retournement du marché et de fragilisation des conditions de financement des entreprises innovantes. Constitué dans le cadre de la mission économie numérique, un groupe de travail réunissant professionnels et représentants des divers composantes du MINEFI, a élaboré un plan d'actions pour améliorer les dispositifs existants et mettre en place rapidement des outils permettant de pallier les difficultés temporelles des marchés.

Le développement et la structuration du marché du **capital risque** a été poursuivi. Le besoin de financement des entreprises innovantes est en effet rarement couvert par le secteur bancaire, du fait de leur caractère risqué, de leur absence d'actifs et de leur positionnement technologique, qui requiert de la part de l'investisseur une expertise précise ; le capital risque apparaît donc comme le principal mode de financement des entreprises innovantes. Un second fonds public de capital risque de 150 M€, abondé à parts égales par l'État, la Caisse des dépôts et consignations et le Fonds européen d'investissement a été mis en place en juin 2001. Son rôle est

d'investir dans de jeunes fonds de capital risque. Ce fonds assure la succession du fonds public pour le capital-risque (FPCR) et du fonds BEI*, qui en trois ans d'activité ont financé 19 fonds de capital-risque, qui ont eux-mêmes investi 380 M€ dans 271 entreprises.

Le cadre législatif et réglementaire a, en outre, été adapté au profit de l'investissement dans les entreprises non cotées, au travers notamment de l'assouplissement des règles d'investissement des acteurs institutionnels et de l'aménagement du cadre fiscal des véhicules dédiés au capital-risque, que sont les sociétés de capital-risque (SCR) et les fonds de placement commun à risque (FPCR).

Les outils de financement des entreprises innovantes de l'ANVAR* ont été adaptés, dans le respect des préoccupations des divers acteurs du financement des entreprises émergentes, en permettant à celles-ci, de manière expérimentale et limitée, d'apporter des fonds propres aux entreprises sollicitant son concours.

De plus, il a été décidé en octobre 2001 de mettre en place un fonds d'investissement de 150 M€ destiné à répondre aux difficultés actuelles de refinancement des jeunes entreprises technologiques. Le fonds sera opérationnel dès février 2002.

Enfin, il a été décidé de constituer un fonds de garantie réservé aux entreprises de biotechnologies afin de favoriser l'apport de fonds propres ou de concours de long terme aux entreprises de ce secteur.

2.5.4 Favoriser le développement des petites et moyennes industries

Part essentielle de la richesse et de l'emploi, **l'industrie et les services à l'industrie** doivent répondre efficacement à l'évolution accélérée des marchés, de la concurrence et des technologies, voire en tirer partie pour affermir leur position et se développer. Les services du MINEFI ont pour mission de les y aider. En raison de leur part significative dans le secteur et du potentiel de création de richesse et d'emplois qu'elles représentent, l'appui public porte en particulier sur les petites et moyennes industries (PMI*), qui, dans cette compétition, disposent d'atouts mais souffrent aussi de handicaps. La politique en leur faveur comprend d'une part une action sur leur environnement, d'autre part l'accompagnement de projets individuels. Elle s'articule autour de quelques grandes priorités : la technologie, l'investissement immatériel, la modernisation des structures de production, l'internationalisation et la création ou la reprise d'entreprise. Elle mobilise l'ensemble des moyens du ministère, au niveau central (DARPMI*, DiGITIP notamment) comme au niveau régional (DRIRE*), en étroite coopération avec les autres acteurs publics.

2.5.4.1 Les moyens d'action pour favoriser le développement des PMI

> L'action sur l'environnement des entreprises

L'action ministérielle et souvent interministérielle, qui tend à procurer aux PMI un environnement aussi favorable que possible à leur développement, revêt des formes multiples et s'intéresse à de nombreux aspects :

- l'environnement juridique, qui concerne notamment la création, la transmission, les formalités administratives, le droit de la sous-traitance ou la propriété industrielle ;
- l'environnement financier, qui comprend les relations avec les banques, les problèmes de cautions et garanties, le coût de l'argent, le renforcement des fonds propres des entreprises innovantes ;
- l'environnement éducatif, qui se rapporte à la formation ou à la validation des compétences ;
- l'environnement social, qui nécessite l'adaptation de certaines modalités du droit du travail aux PMI ou allègement des charges sociales ;
- l'environnement technologique ;
- l'intelligence économique.

> L'accompagnement des projets individuels

Incombant principalement au réseau des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la démarche consiste, avant tout, à aller au devant des entreprises pour :

- bien les connaître,
- identifier les défis auxquels elles sont confrontées,
- aider les chefs d'entreprises à élaborer les projets permettant d'y répondre,
- favoriser et accompagner la mise en œuvre de ces projets.

C'est ainsi que les DRIRE ont visité 11 507 entreprises en 2001.

2.5.4.2 Les actions prioritaires conduites en 2001

Outre les actions à court terme, comme celles destinées à faciliter le passage à l'euro, exposée dans la partie territoriale du rapport (actions de sensibilisation active menées par les DRIRE* en relation avec leurs partenaires locaux), des actions à long et moyen terme, qui sont menées par le réseau DARPMI-DRIRE* pour répondre aux évolutions structurelles plus profondes, portent sur les priorités suivantes : la technologie, l'investissement immatériel, l'adaptation aux nouvelles données industrielles.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Au total, toutes les interventions du réseau DARPMI-DRIRE évoquées ci-dessous se traduisent en 2001 par l'accompagnement financier de 5 675 projets et la mobilisation de 240,075 M€ d'aides, financées sur crédits de l'État, des conseils régionaux et de la communauté européenne.

> La technologie

Afin d'aider les PMI à s'ouvrir davantage à la technologie, moteur essentiel de l'industrie, les services du MINEFI (réseau DARPMI-DRIRE), en étroite liaison avec le ministère chargé de la recherche et de la technologie et les agences sous leur tutelle, mettent en œuvre une politique comportant trois volets :

Le transfert de technologie

La politique publique de soutien au transfert technologique en faveur des PMI repose sur quatre grandes actions :

- la stimulation et la mise en évidence de la demande, par le conseil aux entreprises afin de les aider à identifier leurs besoins technologiques ; cette action est menée en particulier dans le cadre des réseaux de développement technologique, qui mobilisent administrations, agences sous tutelle, centres technologiques et autres partenaires locaux ;
- la mise en place d'une offre technologique adaptée aux besoins et aux demandes des PMI ;
- l'introduction dans l'entreprise de personnes à fort bagage technologique sous diverses formes (recrutement de techniciens de R&D*, stages de doctorants, recrutements de chercheurs,...) ;
- l'encouragement à la création d'entreprises technologiques, grâce notamment aux incubateurs régionaux.

L'innovation

L'action publique destinée à encourager l'innovation, moteur du développement industriel (voir aussi § 242 du rapport), utilise deux principaux leviers :

- le partage du risque de l'innovation : l'agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR*) soutient ainsi l'innovation en prenant en charge une partie du risque encouru par des PMI du fait du lancement de procédés ou de produits nouveaux (près de 50 %) ;
- le développement des outils de financement à long terme des entreprises innovantes (nouveau marché, FCPI*).

La diffusion des technologies essentielles pour l'avenir des PMI

Les PMI sont incitées à se mettre au niveau technologique de leurs concurrents, grâce à la diffusion dans le plus grand nombre de PMI des technologies cruciales pour leur développement

déjà éprouvées par les grandes entreprises ou les PMI de haute technologie. A cette fin les services du MINEFI ont identifié ces technologies-clés, au niveau national comme au niveau régional, et en assurent la diffusion dans les entreprises à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement des projets (voir aussi § 221 du rapport).

L'incitation publique porte en particulier sur les technologies de l'information et de la communication (TIC*), qui concernent également les PMI et non seulement la grande industrie ; elle se traduit par des actions de sensibilisation, l'encouragement à des projets exemplaires pouvant servir de référence et l'usage pédagogique des TIC dans les procédures administratives (voir aussi § 2412 du rapport).

En 2001, le réseau des DRIRE a mobilisé 750 000 € de crédits d'étude et soutenu 806 projets de diffusion des technologies pour 36,391 M€ (fonds État, fonds des conseils régionaux et fonds européens), en augmentation par rapport à 2000 (716 projets en 2000 pour 28,727 M€).

> L'investissement immatériel

L'investissement immatériel (capital humain ; intelligence), également indispensable au développement des PMI, passe par le recours à des compétences spécialisées extérieures à l'entreprise, l'intégration de ces compétences par le recrutement de spécialistes ou la formation du personnel déjà présent dans l'entreprise. A cette fin et selon les trois éléments évoqués, les DRIRE* :

- mettent en œuvre les fonds régionaux d'aide au conseil (FRAC*), pour encourager les entreprises à recourir au conseil extérieur, dans le cadre soit d'une première expérience, soit du recours à un conseil externe d'un niveau qualitatif supérieur. 1 165 projets ont été soutenus en 2001, pour 8,503 M€ ;
- soutiennent le recrutement de spécialistes, pour créer de nouvelles fonctions dans l'entreprise et renforcer leur encadrement, à travers l'aide au recrutement de cadres (ARC). Cette action a représenté en 2001 1 111 projets, pour 25,629 M€ ;
- coopèrent avec les services du ministère de l'emploi et de la solidarité sur la formation du personnel d'exécution et encouragent, à travers des actions collectives, la formation des dirigeants d'entreprise et du personnel d'encadrement.

> L'adaptation aux nouvelles données industrielles

Afin d'aider les PMI à moderniser leur outil de production pour s'adapter aux évolutions technologiques et à prendre en compte les nouvelles situations commerciales (disparition de gros « donneurs d'ordres », délocalisations, etc.), les DRIRE accompagnent des

programmes ambitieux conjuguant investissements matériels et immatériels. Cette intervention prend la forme :

- d'un conseil pour l'élaboration des projets ;
- d'une expertise renforçant leur crédibilité ;
- d'un accompagnement financier, constitué des aides citées précédemment ou de celles du fonds de développement des PMI (FDPMI). Ce fonds a été mobilisé par le réseau DARPMI-DRIRE à hauteur de 122,242 M€ en 2001, pour soutenir et accompagner 1973 projets de modernisation technologique de l'outil de production des PMI.

> Au-delà des projets individuels, les DRIRE accompagnent des projets collectifs, constitués soit d'actions communes à un groupe d'entreprise, soit d'actions portées par un partenaire institutionnel visant un large public d'entreprise. Ainsi 513 actions collectives ont été lancées en 2001 pour 44,073 M€, ce qui représente une augmentation par rapport à 2000 (372 projets pour 27,376 M€ en 2000).

2.5.4.3 Une action particulière dans le domaine industriel : la promotion du design

Facteur de compétitivité des produits dont l'importance est encore généralement mal perçue par les entreprises, le design fait l'objet d'une active politique de promotion, articulée autour de trois axes :

- le développement d'une offre de design de qualité, qui passe en particulier par l'ENSCI (école nationale supérieure de création industrielle), dont le MINEFI assure la tutelle conjointement avec le ministère de la culture ;
- l'encouragement et la promotion du design français ; à cette fin, en novembre et décembre 2001, une exposition à la cité des sciences et de l'industrie a lancé l'édition 2002 de « l'Observateur du design ». Vitrine de la qualité du design français notamment à l'occasion de ses présentations à l'étranger (Prague et Pékin en 2001, après Séoul en 2000), cette manifestation comporte un musée virtuel sur Internet et délivre un prix du design (les « Etoiles de l'Observateur »). La DARPMI a d'autre part lancé en 2001 deux études, sur la pratique du design dans les PMI et sur la caractérisation de l'offre de design en France, afin de définir des repères fiables dans le paysage français du design ;
- l'encouragement des PMI à recourir au design ; la DARPMI a encouragé le développement, dans les principales régions industrielles, de centres régionaux de design, où les entreprises peuvent trouver les compétences nécessaires à leurs démarches de création industrielle. Les DRIRE accompagnent d'autre part les projets individuels de recours au design, notamment à travers l'aide au conseil.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Artisanat, activités libérales, commerce et services : entreprises, emploi et valeur ajoutée

	Nombre d'entreprises		Emploi (salarié et non-salarié)		Valeur ajoutée	
	Unité	En % de l'ICS	En milliers	En % de l'ICS	En milliards d'euros	En % de l'ICS
Artisanat	679 000	33	2 253	15	62	9
Activités libérales	480 000	23	1 246	8	59	8
Commerce	515 000	25	3 070	21	121	18
Services	684 000	33	3 900	26	152	22
Ensemble sans double compte	1 949 000	94	9 202	62	349	51

I.C.S. : Industrie, Commerce, Services

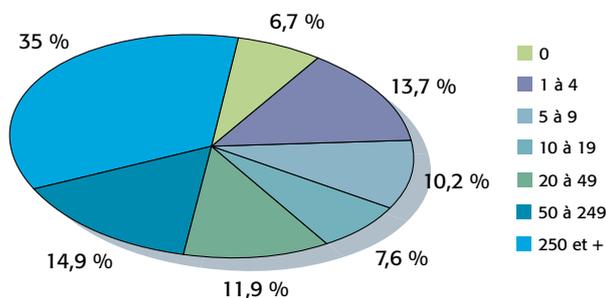
Source : INSEE; DECAS A1, base de données fiscales SUSE

N.B. : Certaines entreprises de l'artisanat ou des activités libérales sont également dénombrées au titre du commerce ou des services ; on ne peut donc faire une sommation sans retirer les doubles comptes.

actions spécifiques exceptionnelles comme les aides attribuées à des entreprises sinistrées à la suite d'intempéries ou de circonstances particulières.

Doté de 64,8 M€ en 2001, le FISAC* a financé près de 650 dossiers, instruits par la DECAS après avis des préfets, des DRCA*, des professionnels locaux ou de leurs organismes consulaires et après examen en commission. En milieu urbain, 284 dossiers ont fait l'objet d'un financement représentant globalement 21,7 M€. En milieu rural, 352 opérations ont été financées dans ce cadre pour un montant total de 8,5 M€. De plus, en 2001, le FISAC* est intervenu, avec deux dotations complémentaires de 2,3 M€ chacune, pour indemniser les préjudices liés, d'une part, aux inondations de l'hiver 2000-2001 en Bretagne et, d'autre part, aux conséquences de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, en septembre dernier.

Répartition de l'emploi total selon la taille des entreprises



2.5.5 Favoriser le développement des PME du commerce, de l'artisanat et des services

Pour favoriser le développement des PME, trois leviers sont mis en œuvre par la DECAS*.

> Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce

Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC)

Le FISAC a été créé par une loi de 1989 pour répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales, menaces liées notamment à la désertification de certains espaces ruraux, au développement de la grande distribution, en particulier à la périphérie des villes, ainsi qu'aux difficultés des zones urbaines sensibles.

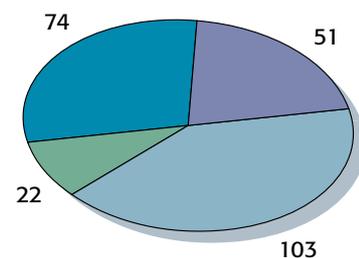
Le FISAC* constitue l'instrument privilégié de l'État, en liaison avec les collectivités locales, les chambres consulaires et les personnes privées, pour la sauvegarde des services de proximité et le maintien du lien social.

Le dispositif est fondé sur la solidarité financière entre les petites entreprises commerciales et artisanales et la grande distribution. Le FISAC* est alimenté par un prélèvement sur l'excédent du produit de la Taxe d'Aide au Commerce et à l'Artisanat (TACA), acquittée par la grande distribution (entreprises dont la surface de vente est supérieure à 400 m²).

La réforme du FISAC* en 1999 l'a fait évoluer d'un simple dispositif de sauvegarde à un outil au service du développement local et de la vitalité des territoires, grâce aux cofinancements, généralement de 2 à 5 fois supérieurs, qu'il permet de mobiliser dans les opérations de modernisation et de restructuration, au bénéfice des commerçants et artisans.

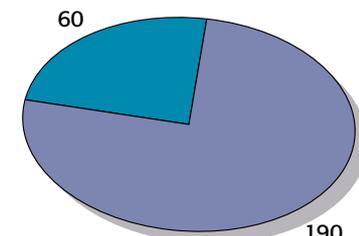
Catégories d'opérations au financement desquelles il a vocation à participer : opérations rurales (individuelles ou collectives), opérations urbaines, études préalables aux opérations rurales collectives et aux opérations urbaines,

Les interventions en faveur des PME du commerce, de l'artisanat et des services en 2001



- Interventions à caractère social (indemnité de départ, formation prof.)
- Interventions à caractère économique (aides à la compétitivité des PME, FISAC)
- Interventions à caractère financier (bonifications d'intérêt, fonds de garantie d'emprunts)
- Prélèvement exceptionnel au profit de l'État sur l'excédent du produit de la TACA

Les sources de financement en 2001 (soit 250 M€)



- Loi de finances initiales
- Taxe d'aide au commerce

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> Le développement économique des PME, par l'intermédiaire des chambres de métiers et les organisations professionnelles

Le dispositif d'aide au développement économique des entreprises artisanales vise à soutenir les programmes d'action que conduisent le réseau des chambres de métiers et les organisations professionnelles en fournissant des services collectifs et individuels, gratuits ou quasi gratuits, aux entreprises artisanales. Sur une base conventionnelle, la DECAS apporte un soutien financier à ces organismes, selon les axes privilégiés suivants : création et transmission d'entreprises, démarches qualité, maîtrise des risques (hygiène, sécurité, environnement, etc.) développement de l'utilisation des TIC* et promotion de l'innovation. Pour l'exercice 2001, 303 conventions ont été signées : 129 avec les membres du réseau consulaire pour un montant de 16,5 M€ et 174 avec les organisations professionnelles pour un montant de 4,3 M€.

L'instruction décentralisée des demandes par les délégués régionaux au commerce et l'artisanat (DRCA) a amélioré la qualité des dossiers présentés. Cette amélioration sera poursuivie en 2002 par un effort de simplification des règles d'attribution des subventions et l'accélération des procédures de paiement : les critères d'éligibilité aux aides ont été précisés, les taux de cofinancement sont prédéterminés et différenciés selon les priorités définies ; les décisions attributives de subvention seront prises au fur et à mesure du traitement des demandes et leur versement interviendra immédiatement. Enfin, le dispositif ouvre la possibilité aux organismes concernés de présenter soit un programme d'action pluriannuel, soit un programme partenarial avec d'autres organismes sur une base régionale, soit un programme individuel et annuel comme par le passé.

> Les contrats de plan Etat-région 2000-2006 (CPEP)

L'appui financier au développement des secteurs du commerce et de l'artisanat se traduit aussi par le financement d'actions conduites dans le cadre des contrats de plan État-région (CPEP*). La DECAS est chargée du volet « commerce-artisanat » des CPEP* 2000-2006, qui fait l'objet d'un engagement de l'État à hauteur de 91,89 M€ sur l'ensemble de la période, soit plus du double de celui de la période précédente.

2001 est la première année d'exécution des nouveaux CPEP* et conventions d'application signés en 2000. Sur ces deux premières années, 13,87 M€ inscrits au budget du MINEFI ont permis d'assurer le financement de la phase de démarrage des CPEP* (6,56 M€ de délégations sur l'exercice 2000, et 9,25 M€ y compris les reports sur 2001).

2.5.6 Augmenter le niveau de formation et de qualification

Parmi les facteurs de compétitivité, les entrepreneurs placent le plus souvent en premier lieu la qualification de leur personnel.

> La formation professionnelle, facteur de compétitivité dans l'industrie

La DiGITIP* a renforcé en 2001 son action en faveur du développement des compétences. Une deuxième édition de l'appel à projets* FAMI (« faciliter l'adaptation aux mutations industrielles ») a été organisée, ainsi que l'étude des compétences clés de l'industrie.

Ont été publiés en 2001 : un guide des formations et un guide sur les métiers de la maintenance. Le seront en 2002 : un guide pour la création de groupements d'employeurs et un autre sur les métiers de l'environnement.

La procédure AQCEN* a permis d'apporter un soutien significatif en 2001 aux démarches qualité d'organismes de formation, publics ou privés. Des travaux de normalisation permettront d'améliorer le fonctionnement des organismes professionnels de qualification (OPQ).

Afin de rendre l'industrie française attractive aux yeux des jeunes, des réflexions sont menées par la commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) et par les branches industrielles du GFI, qui ont formulé des propositions d'action en faveur des métiers de l'industrie. La DiGITIP a géré en 2001 la deuxième édition de l'appel à projets* « Jeunes dans l'industrie ».

Suite aux décisions du comité interministériel pour la société de l'information de juillet 2000, les écoles du groupe des écoles des télécommunications (GET* : école Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, école Nationale Supérieure des Télécommunications de Bretagne, Institut National des Télécommunications d'Evry, etc.) et Supélec ont connu en 2001 un développement important. A l'appui d'un financement public accru, ces écoles se sont ainsi engagés dans un plan ambitieux d'accroissement des diplômés et de modernisation des équipements

Au sein des écoles du GET* et des écoles des mines, des formations à l'entrepreneuriat sont incluses dans les cursus et des incubateurs ont été mis en place. Au total, vingt-cinq projets sont actuellement incubés au sein du GET* (dont près de la moitié à Télécom Paris) et quinze projets sont accompagnés hors incubateurs, tandis que soixante projets le sont au sein des écoles des mines. Près de deux mille cinq cents étudiants ont été diplômés en 2001.

> La formation au profit des PME du commerce, de l'artisanat et des services

Pour améliorer le niveau de formation dans les entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, particulièrement dans les secteurs du commerce et du bâtiment, la DECAS* contribue au développement de la formation, prioritairement à l'intention des PME*, suivant cinq axes :

- un diagnostic de l'évolution des secteurs en matière d'emploi et de formation conduit à soutenir les actions destinées aux **adultes demandeurs d'emploi** mises en œuvre par l'institut de formation commerciale permanente (IFOCOP*) et par les instituts de promotion commerciale (IPC). Près de 3000 stagiaires sont intégrés chaque année dans les entreprises sur des fonctions administratives, commerciales et plus récemment le commerce électronique ;
- la promotion des programmes en faveur des jeunes, en particulier au travers de l'**apprentissage**, voie particulièrement développée au sein des entreprises de très petite taille ;
- la **professionnalisation des assistants techniques** chargés de conseiller les ressortissants des chambres de métiers et des chambres de commerce et d'industrie, professionnalisation mise en œuvre par deux organismes de formation : le centre d'études et de formation des assistants techniques du commerce (CEFAC) pour le commerce, et l'institut supérieur des métiers (ISM) pour l'artisanat ;
- l'accompagnement des créateurs d'entreprise ;

L'institut de formation commerciale permanente (IFOCOP)

Outil d'intervention du MINEFI en matière de formation professionnelle, l'IFOCOP* contribue à l'élévation du niveau des compétences dans les entreprises, notamment les plus petites d'entre elles. Conventionné par la DECAS, il a formé en 2001 près de 2900 stagiaires aux fonctions commerciales et administratives de l'entreprise et aux métiers du commerce et des services.

La qualité de ces formations de longue durée (1200 h), et notamment leur adéquation aux besoins des entreprises, a conduit à un taux d'insertion professionnelle de 85,5 %.

Parmi les nouveaux cycles mis en place en 2001, à la demande des TPE* et PME/PMI de la région parisienne, ceux de gestionnaire paie, manager système qualité, technicien comptable, ont été très demandés par les entreprises et les stagiaires.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- le suivi des dispositions législatives et réglementaires relatives à la **formation professionnelle continue des artisans** chefs d'entreprise, de leurs conjoints non salariés et de leurs auxiliaires familiaux ; en veillant à la bonne affectation des ressources collectées auprès des artisans, la DECAS contribue à structurer le financement des demandes de formation.

2.5.7 Promouvoir la qualité et la normalisation

> Élément important de la compétitivité des entreprises, la qualité répond aussi à une forte attente des consommateurs, particulièrement en matière alimentaire.

Il s'agit en premier lieu d'assurer la qualité que le consommateur est en droit d'attendre d'un produit ou d'un service, en dehors de toute référence à une qualité supérieure annoncée. Les entreprises mettent elles-mêmes en place des démarches-qualité qui sont déjà très présentes et s'appuient, par exemple, sur des normes internationales de type ISO 9000. Une autre démarche consiste, pour les professionnels, à élaborer des « guides de bonnes pratiques hygiéniques », validés par la DGCCRF* et les directions générales de la santé et de l'alimentation. En 2001, des guides nouveaux ont été élaborés (la chocolaterie-confiserie, les poissonniers détaillants, la charcuterie artisanale, la distribution automatique de produits frais)

Il s'agit en second lieu de commercialiser des produits et services de qualité supérieure qui vont répondre à certaines caractéristiques particulières. Toujours volontaires, certaines de ces démarches sont encadrées réglementairement et conduisent à l'attribution de signes officiels de la qualité (labels, agriculture biologique,

contrat « approuvé »). De plus en plus, ces signes officiels relèvent de procédures dites de certification* de produits ou de services, qui reposent sur le principe d'une définition préalable des caractéristiques particulières d'un produit ou d'un service dans un cahier des charges (ou un référentiel) et d'un contrôle régulier par un organisme tiers. Ce système est la règle, en France, pour les produits industriels et les services, mais aussi pour les denrées alimentaires. Les appellations d'origine constituent toutefois une exception puisqu'elles sont accordées par voie réglementaire. Par ses contrôles, la DGCCRF est le garant de cette qualité supérieure annoncée.

> Dans le secteur des entreprises commerciales, artisanales et de service, la constitution de **référentiels de qualité de service** a concerné les métiers de l'artisanat du bâtiment (six référentiels publiés). La qualité des produits alimentaires de fabrication artisanale a fait l'objet d'une aide à l'institut national de la boulangerie pour le développement de tests organoleptiques.

La DECAS, en partenariat avec l'AFNOR, a achevé d'évaluer l'impact des initiatives menées dans les années 1990 et a déterminé quel type de **certification*** convenait le mieux aux petites entreprises, dans le contexte de la montée en puissance des normes ISO 9000 révisées en 2000. L'INC* réalisera une étude pour améliorer le dialogue entre organisations professionnelles et organisations de consommateurs, afin d'accroître l'impact des certifications* de services dans les comportements d'achat.

Avec l'appui de la DECAS, l'AFNOR* et le groupe interministériel aux normes assurent la promotion de la **normalisation** au sein des activités commerciales, artisanales et de services.

© DGCCRF



Contrôle qualité de fruits

2.6 Aider les entreprises en difficulté et les secteurs en restructuration

2.6.1 Accompagner les mutations industrielles

> Au-delà de la réflexion permanente sur l'accompagnement des mutations industrielles et économiques, et de l'observation régulière du climat social dans les entreprises industrielles, la DiGITIP* a contribué en 2001 à l'élaboration du **projet de loi de modernisation sociale**, notamment en ce qui concerne ses volets congé de reclassement des salariés, réindustrialisation et validation des acquis. Elle a poursuivi les travaux engagés en 2000 sur la gestion des âges dans les entreprises et formulé des propositions sur le développement du télétravail.

Pour faciliter la mise en œuvre de la réduction du temps de travail, la DiGITIP a participé en 2001 aux travaux d'évaluation du Plan, piloté une étude ADEPA-ANACT* consacrée aux effets des 35 heures sur la productivité des entreprises et contribué à l'élaboration des dispositions en faveur des très petites entreprises.

Un appui direct a été apporté à des actions menées par différents partenaires :

- expériences, en liaison avec la DATAR*, de développement local du dispositif Alizé*, que le comité interministériel sur l'aménagement du territoire a, en juillet 2001, décidé de renforcer ;
- mesures en faveur de la transmission d'entreprises, étudiées avec le MEDEF*, les CCI* et les CRA* ;
- actions des réseaux de développeurs, en liaison avec la DARPMI et la DGEFP.

La DiGITIP a contribué à la mission interministérielle de M. JP Aubert sur les outils et le **rôle des acteurs pour l'anticipation des mutations industrielles**. Elle a formulé des propositions sur l'évolution du rôle de l'Etat en matière de restructurations industrielles et participé aux réflexions communautaires sur le dialogue social. Elle a apporté son concours au traitement de plusieurs dossiers importants de restructuration des entreprises et des secteurs en difficulté, comme le plan de sauvetage de Bull, les négociations sur le devenir de Moulinex, le suivi des décisions d'Alcatel, les fermetures de sites Bata et Philips.

> Pour accompagner les mutations industrielles, la DARPMI* intervient au niveau local et national.

- Au niveau local, les DRIRE* assurent une veille permanente afin d'identifier les zones d'emploi les plus sensibles et les sites les plus menacés. Leur valeur ajoutée la plus impor-

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

tante se situe en amont, lorsqu'anticipant les conséquences de mutations industrielles, elles soutiennent par exemple la diversification des sous-traitants. Lorsque des difficultés surviennent, elles contribuent à la définition et à la mise en œuvre du plan d'action des pouvoirs publics.

- Au niveau national, la DARPMI participe au montage des programmes de réindustrialisation, lorsqu'une restructuration industrielle nécessite l'intervention de l'État, c'est à dire essentiellement lorsque le dynamisme de la zone d'emploi concernée est insuffisant pour lui permettre de faire face au sinistre industriel et lorsque l'entreprise responsable n'est pas en mesure d'assumer ses obligations. Pour cela elle s'appuie sur des sociétés de conversion, dont elle suit l'action.

En 2001, la DARPMI, avec l'appui des autres directions du ministère, a conçu et mis en place de **nouvelles modalités de conversion**, plus souples et immobilisant moins de crédits publics. Ce dispositif repose sur le recours à des prestataires extérieurs, choisis par mise en concurrence et en partie rémunérés en fonction de leurs résultats en terme de création effective d'emplois. Il est mis en œuvre pour la première fois dans le cadre de la réindustrialisation des zones d'emploi affectées par la crise du groupe Moulinex.

Séminaire de formation à l'accompagnement des mutations industrielles

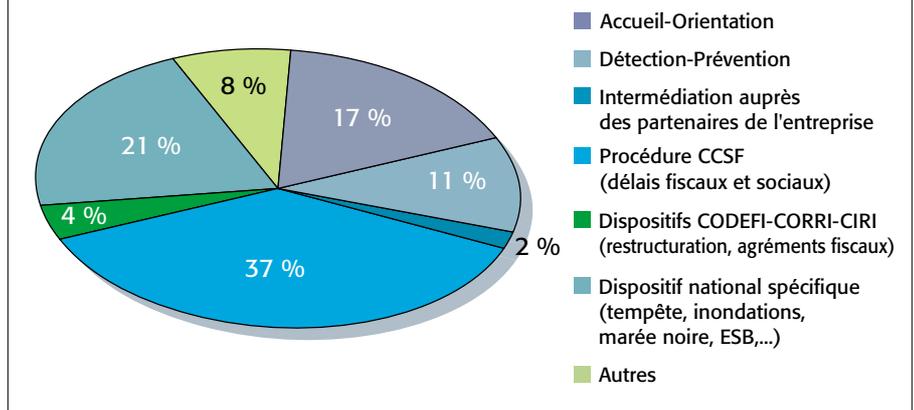
L'IGIC a organisé un séminaire de formation à l'accompagnement des mutations industrielles, dont l'objectif est de faciliter l'anticipation des crises, de dégager une méthodologie d'intervention, de qualifier de futurs intervenants et de constituer un réseau public d'expertise pouvant être mobilisé à l'initiative des pouvoirs publics. Le stage se déroule sur 5 mois à raison de 4 sessions de 2 à 3 jours. Le premier séminaire a réuni des représentants du MINEFI, ainsi que des ministères de l'intérieur, de l'emploi et de la défense.*

2.6.2 Détecter et prévenir les difficultés des entreprises, aider à les surmonter

L'action de l'État pour prévenir les difficultés des entreprises est multiple, notamment par l'ensemble des initiatives visant à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au-delà, le traitement des difficultés, qui peuvent être de degré très divers et requérir des mesures, qui vont de délais de paiement à un plan de restructuration, relève plus spécifiquement du CIRI*, des CORRI*, des CODEFI* et des CCSF*.

Répartition par intervention en faveur des entreprises en difficulté des dossiers étudiés par les DEEF et les SEEF (en pourcentage)

Total 10610 dossiers en 2001



Cette mission repose principalement sur des actions de médiation, d'expertise et d'orientation, ainsi que sur l'octroi de délais de paiement.

> Au niveau national, le **comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI*)**, dont le secrétariat est assuré par la DT*, a traité en 2001 une quarantaine de dossiers d'entreprises connaissant des difficultés, in bonis ou en procédure collective. Le secrétariat général du comité a par ailleurs prêté son concours aux CORRI* et CODEFI*, qui sont des instances régionales et départementales et diligenté une dizaine d'audits financiers ou sectoriels d'entreprises. Les principaux secteurs auxquels appartiennent les entreprises restructurées sont le textile, le travail des métaux, la sous-traitance automobile, la réparation navale, les transports aériens, l'agro-alimentaire et l'électroménager.

> Au niveau local, la mission dévolue aux services territoriaux du MINEFI, sous l'impulsion des TPG*, s'inscrit dans une approche globale de soutien aux entreprises en difficulté, qui requiert une intense mobilisation des secrétariats des **comités locaux** :

- comité régional de restructuration industrielle (CORRI*), qui favorise la négociation globale des plans de restructuration des entreprises industrielles employant moins de 400 personnes ;
- comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)*, qui traite des difficultés de trésorerie ou de financement des entreprises employant moins de 250 personnes ;
- commission des chefs des services financiers (CCSF*), pour l'aide aux entreprises dans le cadre du règlement de dettes publiques.

Les TPG* sont vice-présidents des CODEFI*, CORRI* et présidents des CCSF*.

- Le Trésor public assure au titre du secrétariat du CODEFI* l'accueil et l'orientation de toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité.

Il anime les cellules départementales de « détection-prévention » des difficultés des entreprises. Ainsi en 2001, sur les 1 185 (donnée provisoire) entreprises détectées comme étant en difficulté, près de 40 % (donnée provisoire) ont été contactées par les secrétariats des commissions ad hoc.

Il joue un rôle d'intermédiation avec les partenaires de l'entreprise pour le règlement des difficultés conjoncturelles, voire structurelles.

Les services d'action économique des trésoreries générales ont ainsi été en mesure de répondre aux sollicitations de près de 10 610 (donnée provisoire) entreprises confrontées à des difficultés, et d'explicitier les mesures gouvernementales.

- **L'intervention des CCSF*** en appui aux entreprises en difficulté, dans le cadre du règlement des **dettes publiques**

Implantées dans chaque département et placées sous la présidence des TPG*, les commissions des chefs de services financiers regroupent les créanciers publics. Elles peuvent être saisies par les sociétés en retard dans le paiement de leurs impôts ou de leurs cotisations de sécurité sociale.

Les commissions des départements d'outre-mer ont été particulièrement mobilisées au titre du dispositif mis en place dans le cadre de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'Outre-Mer (plus de 2000 plans accordés - données provisoires).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

2.7 Aider les pays en développement

Le MINEFI poursuit la modernisation de la politique d'aide au développement, pour la rendre plus responsable, efficace et transparente. L'aide aux pays en développement s'exprime également par une coopération technique fructueuse, confortée chaque année ; de multiples liens sont aujourd'hui solidement établis entre services français et étrangers, dans les différents domaines d'action et métiers du MINEFI.

2.7.1 Moderniser l'aide publique au développement

Au cours de l'année 2001, la DT* a concrétisé le recentrage des **banques de développement** sur la réduction de la pauvreté. La priorité est donnée au continent africain et aux secteurs sociaux. La France a notamment obtenu la possibilité, par les banques multilatérales, que des dons soient accordés à certains projets sociaux dans les pays les plus pauvres. Ce recours encadré à des dons, en complément des prêts existants, permettra de ne pas réendetter ces pays, alors même que la majeure partie de leur dette vient d'être annulée dans le cadre de l'initiative en faveur des « pays pauvres très endettés » (PPTTE).

Des négociations ont été conduites par la DT*, en vue d'un **réabondement** des ressources financières de **trois grands fonds de développement et environnement** : l'AID* (fonds concessionnel de la Banque mondiale), le Fonds africain de développement et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Dans le cadre des travaux du G7 pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des banques de développement, la DT a élaboré un plan de travail sur la **qualité et l'impact de l'aide**.

Au sein du comité d'aide au développement (CAD*) de l'OCDE*, un accord a été conclu sur le **déliement de l'aide*** dans les pays les moins avancés (PMA). De plus, des travaux sur l'harmonisation des procédures des donateurs (bi et multilatéraux) ont été lancés.

La DT* assume la présidence et le secrétariat du **Club de Paris***, qui regroupe les principaux États créanciers prêts à renégocier de manière concertée avec les pays débiteurs, notamment pour mettre en œuvre l'initiative d'**allègement de la dette** des pays pauvres très endettés (PPTTE). Le Club de Paris* a tenu 18 sessions de négociations en 2001, dont 11 dans le cadre de l'initiative PPTTE, les autres sessions ayant été consacrées au règlement de la situation de pays émergents, parmi lesquels l'Ukraine, la République Fédérale de Yougoslavie et le Pakistan. En 2001, sous l'impulsion de la France, le Club de Paris* s'est engagé dans une politique

active de **transparence**, qui a donné lieu au lancement le 25 avril du site Internet du Club de Paris* (www.clubdeparis.org). Le Club de Paris* a également organisé une réunion de travail avec les créanciers privés. Au niveau français, le ministre des finances a rencontré à plusieurs reprises les ONG, notamment pour discuter de la mise en œuvre de l'initiative PPTTE. La France a annoncé à Yaoundé en janvier 2001 la décision de porter à 100 %, dans le cadre de l'initiative PPTTE, l'annulation des créances commerciales éligibles.

2.7.2 Dynamiser la coopération technique internationale

La coopération technique internationale est un complément indispensable de l'aide publique au développement. Elle implique la plupart des directions et services du MINEFI, dans leur métier respectif.

> En 2001, la **DGCP*** comptait 32 assistants techniques dans la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique. Détachés au ministère des affaires étrangères ou au FMI*, la plupart sont en poste auprès des ministres des finances, des directeurs du Trésor ou du budget. Ils interviennent dans le cadre de programmes d'appui à la réforme des administrations financières, qui constituent un maillon essentiel de la politique d'aide publique au développement. En effet, dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté, les administrations financières sont sollicitées pour garantir la bonne affectation des fonds versés aux secteurs et objectifs poursuivis (éducation, santé, aménagement du territoire).

> La **DGI*** mène une action soutenue en matière de coopération technique internationale à destination des pays en développement et en transition. Son objectif n'est pas d'exporter en l'état le « modèle français » mais, sur la base d'un dialogue permanent avec ses partenaires étrangers, d'offrir des pistes d'évolution adaptées aux besoins de leurs administrations fiscales. La DGI s'appuie sur un important réseau de « correspondants » : assistants techniques en Afrique subsaharienne, chefs de mission responsables d'un pays, etc.

Les priorités géographiques sont :

- les pays de l'Est européen et plus particulièrement les pays candidats à l'Union européenne (voir § 15) ;
- les pays du Maghreb, engagés dans une phase de développement des échanges économiques avec l'Union européenne ;
- les pays d'Afrique subsaharienne, avec lesquels on s'oriente progressivement vers une coopération de projet, pour une meilleure maîtrise des recettes fiscales ;
- le Liban ;
- plus ponctuellement l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine.

Les actions menées sont :

- environ 200 opérations d'accueil de fonctionnaires étrangers et de missions d'experts à l'étranger ;
- une participation active aux travaux des organisations internationales de coopération fiscale : le CREDAF (Centre de Rencontres et d'Études des Dirigeants des Administrations Fiscales) pour les administrations francophones, l'IOTA (Intra-European Organisation of Tax Administrations) pour l'Est européen, le CIAT (Centro Interamericano de Administraciones Tributarias) pour l'Amérique latine ;
- la formation des cadres étrangers à l'école nationale des impôts ou à l'université de Paris-Dauphine. A cela s'ajoute l'action de nombreux cadres de la DGI résidant à l'étranger pour apporter une assistance technique permanente aux administrations d'accueil.

> La **DGCCRF*** poursuit une politique active en matière de coopération technique internationale, sous l'angle de l'expertise et du transfert de savoir-faire, dans le cadre d'actions bilatérales et multilatérales. Au total, en 2001, 41 délégations étrangères ont été accueillies et 33 missions d'experts à l'étranger ont été assurées. La majorité des missions et accueils ont concerné les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), candidats à l'adhésion à l'Union européenne, les pays du Maghreb (Maroc et Tunisie), ainsi que le Vietnam et la Chine. A titre d'exemple, en matière de coopération bilatérale, une convention triennale a été conclue avec le comité gouvernemental des prix du Vietnam, afin d'aider à la sortie du contrôle des prix et de mettre en place une formation adaptée des fonctionnaires. La coopération multilatérale s'est illustrée notamment par une convention de jumelage avec l'office pour la protection des consommateurs et la concurrence de Pologne, dans le cadre du programme PHARE*, programme communautaire de coopération pour favoriser la création d'une économie de marché dans les PECO.

> Sur le plan bilatéral, la coopération en matière énergétique menée par la **DGEMP*** a été axée sur quelques pays cibles, offrant des perspectives en termes de développement de leur infrastructure énergétique. En 2001, plusieurs groupes de travail se sont réunis. Un groupe de travail franco-indien a constitué un cadre de coopération sur l'ensemble de la filière énergétique et pour toutes les formes d'énergies, qui a permis de valoriser la qualité et la compétitivité de l'offre française. Un séminaire, organisé le 1^{er} novembre 2001 sur le gaz naturel, a offert l'occasion de présenter l'expertise française technologique et managériale du secteur. La visite du Président de la République du Venezuela a été l'occasion de créer un groupe de travail franco-vénézuélien spécifique à l'énergie, dont la première réunion a lieu début 2002. Une collaboration

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

a été mise en place avec le Maroc, pour aider ce pays à créer un observatoire de l'énergie, la DGEMP disposant déjà d'un tel observatoire. Par ailleurs, l'ADEME* a engagé avec le centre de développement des énergies renouvelables (CDER) un accord de coopération (signé en novembre 2001) portant sur le développement des énergies renouvelables au Maroc et particulièrement sur des programmes d'électrification rurale décentralisée.

> En matière de soutien aux petites et moyennes entreprises, deux accords de coopération sont venus, en 2001, concrétiser les priorités géographiques de la **DECAS*** (États du Maghreb, pays candidats à l'Union européenne), avec le Maroc, plus spécifiquement pour le développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (3 mai) et avec la Pologne, pour la création d'une agence de développement des PME (28 septembre).

> Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'**INSEE*** participe activement aux travaux du consortium Paris 21, qui regroupe les donateurs bilatéraux et multilatéraux en vue de mieux coordonner l'assistance technique en matière statistique apportée aux pays pauvres très endettés ; il développe ses actions de formation en France et dans les pays bénéficiaires. L'assistance qu'apporte l'INSEE aux pays d'Afrique subsaharienne a continué d'évoluer, avec la diminution du nombre des assistants techniques dans le domaine statistique et le développement des activités d'Afristat, qui constitue l'élément central du dispositif d'appui de l'INSEE à ces pays. L'étude du devenir d'Afristat après 2005, date à laquelle le fonds qui finance les activités statutaires d'Afristat sera épuisé, a été lancée en mai 2001, lors d'un séminaire qui a reconnu la contribution importante qu'Afristat a d'ores et déjà apportée au renforcement des capacités statistiques en Afrique.

> L'**IGIC*** a réalisé une mission d'évaluation du programme d'appui à la création de centres techniques industriels* au Maroc, mis en place par le ministère des affaires étrangères à partir de 1997. La mission consistait à déterminer la pertinence de l'engagement de la coopération française, la cohérence du programme et son impact, l'efficacité et l'efficience des ressources mobilisées et la visibilité de cette intervention française du Maroc.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Assurer la sécurité économique

Assurer la sécurité économique constitue le troisième axe des politiques ministérielles mises en œuvre par les directions du MINEFI. Concourent à la sécurité économique les missions de protection des consommateurs face aux évolutions des marchés et aux mutations industrielles, le développement harmonieux de la concurrence, la lutte contre la fraude, la corruption et la délinquance financière, les trafics illicites et l'argent « noir », la maîtrise des risques relatifs aux produits et activités industriels et à la sécurité des approvisionnements énergétiques.

3.1 Contribuer au fonctionnement équilibré du marché

3.1.1 Favoriser une concurrence loyale

> Adoptée le 15 mai 2001, la **loi sur les nouvelles réglementations économiques (NRE*)** comporte des dispositions visant à renforcer la concurrence. Modifiant le code du commerce, ces dispositions s'articulent autour de trois axes :

- le renforcement de la **lutte contre les pratiques anticoncurrentielles** : amélioration de l'efficacité de leur traitement par un renforcement des pouvoirs d'enquête des agents, aménagement de la procédure devant le conseil de la concurrence, possibilité de transaction et clémence, relèvement du plafond des sanctions ;
- l'amélioration des **relations entre les producteurs et les distributeurs** : meilleure définition des abus et des pratiques discriminatoires, nullité des clauses les plus inacceptables, création d'une commission d'examen des pratiques commerciales (lieu de débat, d'observation et d'étude), transposition de la directive sur les retards de paiement ;
- l'adaptation du **contrôle des concentrations** pour le rendre plus proche du modèle communautaire et plus compatible avec lui (notification obligatoire, préalable à l'opération et suspensive au-delà de certains seuils), dans un objectif de transparence, de rapidité et de sécurité juridique des opérateurs.

> Dans le secteur du commerce, la **DECAS*** a engagé la mise en place des **schémas de développement commercial**, qui modifient l'organisation des observatoires départementaux d'équipement commercial. Cette réforme a pour objectif de renforcer l'efficacité de ces structures, au sein desquelles intervient la réflexion des milieux professionnels et consulaires sur l'**organisation du commerce local**.



Les dispositions juridiques relatives aux ventes réglementées ont fait l'objet de travaux en 2001, qui ont conduit à l'élaboration d'un projet de réforme de la réglementation des **marchés**

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

d'intérêt national et du régime d'autorisation des foires et salons. Par ailleurs, une **date nationale unique de début des soldes d'hiver** a été fixée, à titre expérimental et pour la deuxième année consécutive, après un accueil très favorable des professionnels et des consommateurs en 2000.

Ces évolutions ont été préparées selon deux principes directeurs : **adapter la réglementation à l'évolution économique et sociale** et aux pratiques en cours dans les autres pays européens, **simplifier au maximum ses modalités de mise en œuvre**, sans remettre en cause la politique d'équilibre, de transparence et de loyauté qui la fonde.

> Outre la transposition de la directive sur les véhicules hors d'usage, la DiGITIP* a contribué à la préparation d'un nouveau règlement communautaire sur la **distribution automobile**. Au terme d'un important travail mené avec d'autres directions du MINÉFI, une position française a été arrêtée et communiquée à la Commission européenne.

3.1.2 Favoriser un accès équitable à la commande publique

3.1.2.1 Réformer le code des marchés publics

Chaque année, la commande publique représente environ 115 Md€, soit plus de 8 % du PIB et fait l'objet d'environ 250 000 marchés publics. Or, les retards qui s'étaient accumulés depuis plusieurs années dans la réforme du code des marchés publics conjugués au rigorisme croissant dans son application avaient conduit à une crispation des acheteurs publics.

La réforme du code des marchés publics était donc urgente et nécessaire. La **DAJ*** a piloté un vaste travail interministériel et une concertation avec les élus, les associations et les entreprises, qui ont abouti à la publication du décret du 7 mars 2001. Le nouveau code des marchés publics est entré en vigueur le 9 septembre 2001.

> La réforme vise trois objectifs : simplifier les procédures et clarifier les règles, harmoniser les normes nationales avec le droit communautaire, faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Simplification des procédures et clarification des règles

Le texte du code est considérablement allégé : le nombre des articles a été réduit des deux tiers. Sa lecture est facilitée par l'adoption d'un déroulement chronologique : définition, passation, exécution et contrôle d'un marché public.

De nombreux points ont été précisés : définition du marché public, méthode de comptabilisation des seuils, recours aux avenants. Des procédures qui avaient conduit à de nombreuses dérives ont été supprimées ou encadrées (marché d'entreprise de travaux publics - METP -, marchés fractionnés).

La distinction entre les règles applicables aux collectivités locales et celles applicables à l'État a été supprimée.

Modernisation et harmonisation avec le droit communautaire

Afin d'éviter les confusions et l'insécurité juridique qui pouvaient résulter du décalage entre les normes nationales et communautaires, le nouveau code est très proche des dispositions contenues dans les directives.

Le nouveau code adopte une structure simple, en trois étages. Il comporte un relèvement du seuil des achats sur facture jusqu'à 90 000 € HT. Au-delà de ce seuil s'applique une procédure simplifiée qui combine la transparence de l'appel d'offres et les avantages du marché négocié. Les règles prévues par les directives communautaires s'appliquent à partir des seuils communautaires de 130 000 € HT pour l'État et 200 000 € HT pour les collectivités territoriales.

Un régime allégé est défini pour certains marchés, comme les marchés de services sociaux et sanitaires, les services d'éducation et d'insertion professionnelle ou encore les services récréatifs, culturels et sportifs. L'allègement de ces contraintes devrait faciliter la coopération entre les collectivités publiques et le secteur associatif.

Le code des marchés publics prévoit désormais la possibilité de prendre en compte les conditions sociales et environnementales de l'exécution d'un marché public. Ces dispositions nouvelles traduisent le souci d'ouvrir le droit de la commande publique à d'importantes préoccupations qui n'étaient jusqu'alors qu'imparfaitement intégrées. Parallèlement, l'accent est mis sur l'ouverture à l'innovation, les entreprises candidates pouvant proposer toutes les variantes qui leur semblent de nature à améliorer le projet élaboré par l'administration.

Enfin, le nouveau code permet les transactions par voie électronique. Une expérimentation d'enchères électroniques est intervenue en juillet 2001 à la DPMA*.

Ouverture plus large aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux artisans

Afin de réduire les formalités dont l'accumulation dissuadait de nombreuses PME de se porter candidates à un marché public, le contrôle de la régularité de la situation fiscale et sociale est simplifié, les modalités de retenue de garantie sont réformées et les collectivités publiques

doivent désormais s'engager contractuellement sur des délais de paiement globaux auprès de leurs fournisseurs. Tout retard de paiement sera sanctionné par le versement d'intérêts moratoires.

Le recours à l'allotissement (répartition d'un marché en plusieurs lots) et au groupement des offres sont facilités pour permettre de lever les obstacles techniques limitant l'accès des PME à la commande publique.

> Le nouveau code est accompagné d'une **instruction d'application**, qui se substitue à toutes les circulaires existant précédemment en matière de procédures de passation des marchés publics.

Plusieurs textes d'application du code sont parus ; ils développent les conditions dans lesquelles doivent s'appliquer certaines règles du code ou réorganisent le mode de désignation et de fonctionnement des commissions spécialisées des marchés de l'État ou des commissions de règlement amiable des litiges.

L'adoption depuis le 1^{er} janvier 2002 d'une nomenclature de produits et services permet aux acheteurs publics d'apprécier la procédure à mettre en œuvre pour passer leurs marchés.

Le nouveau code des marchés publics peut être consulté sur le site Internet du MINEFI (www.minefi.gouv.fr), à la rubrique « vie publique », mot clé « marchés publics », ainsi que les réponses aux questions les plus couramment posées par les acheteurs publics.

3.1.2.2 Former et mieux conseiller les acheteurs publics

L'adoption du nouveau code a été accompagnée d'un dispositif ambitieux de formation des acheteurs publics et d'une amélioration du dispositif de conseil aux acheteurs publics.

> La formation des acheteurs publics

Avant l'entrée en vigueur du code, des actions de formation de grande ampleur ont été menées :

- la « formation de formateurs », destinée à des responsables de différents ministères et à de nombreux agents des services déconcentrés du MINEFI, a permis de former rapidement un grand nombre de formateurs-relais et de toucher indirectement plusieurs milliers de responsables de services acheteurs ;
- de nombreuses formations menées sur l'ensemble du territoire, auxquelles la **DGCP*** et la **DAJ*** ont largement participé, permettent de présenter, à un large public (ordonnateurs, élus locaux, gestionnaires, universitaires, etc.), les différents aspects du

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

nouveau code, des procédures de passation à l'exécution et au règlement des marchés publics. Les pages territoriales du rapport évoquent ces actions.

Outre ces formations, des documents pédagogiques ont été très largement diffusés ; la conception d'un didacticiel pour les utilisateurs du nouveau code a été entreprise, avec le concours de l'IGPDE*, qui a programmé plusieurs cycles de formation à l'achat public.

> Le conseil aux acheteurs publics

Parallèlement à l'entrée en vigueur du nouveau code, un nouveau **dispositif déconcentré** a été mis en place à la DGCP*, dans le but d'améliorer le conseil aux acheteurs locaux, tout en préservant l'unité de l'interprétation du droit de la commande publique.

Une **cellule de conseil aux acheteurs publics**, a été créée en janvier 2001 à la trésorerie générale du Rhône à Lyon pour fournir des renseignements juridiques aux acheteurs publics des services déconcentrés de l'État et des collectivités et établissements publics locaux des régions Rhône-Alpes et PACA. A l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics, son champ de compétence géographique a été étendu à **l'ensemble du territoire**. En répondant aux questions juridiques les plus courantes, cette structure contribue à renforcer la sécurité juridique. Les questions complexes ou portant sur un point de droit susceptible d'interprétation sont transmises à la DAI, qui procède à leur examen. La DAI continue à traiter directement les questions posées par les administrations centrales et les établissements publics nationaux. La capacité de réponse aux acheteurs publics étant ainsi grandement améliorée, la DAI concentre ses moyens sur la rédaction de documents (formulaires, guides, recommandations), dont la mise en ligne rapide sur Internet facilite la diffusion.

La cellule nationale de conseil aux acheteurs publics

Composée de dix personnes, la cellule de conseil peut être contactée par téléphone (04 72 56 10 10), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, par les acheteurs publics ou leurs comptables. Elle apporte directement ou au plus sous 48 heures une réponse juridiquement stabilisée aux questions les plus courantes.

3.1.2.3 Garantir la concurrence dans la commande publique

Au-delà de l'information et du conseil, la DGCCRF* et de la DGCP* veillent à garantir la concurrence dans la commande publique.

> Les deux directions participent aux **commissions d'appel d'offres**. La DGCCRF participe à environ 25 000 commissions chaque année. Le comptable public et le représentant de la DGCCRF, qui siègent en qualité de fonctionnaire de l'État, ont voix consultative. Si leurs observations orales ne sont pas prises en compte, elles sont mentionnées au procès-verbal de la réunion, transmis au contrôle de légalité.

> Les deux directions participent également au **contrôle de légalité**, notamment par des avis donnés à la demande des services préfectoraux.

> Les agents de la DGCCRF qui ont connaissance, dans l'exercice de leurs fonctions, de comportements susceptibles de recevoir une qualification pénale (délit de favoritisme ou délit de prise illégale d'intérêt) transmettent le dossier au procureur de la République.

> Les infractions relevées peuvent enfin donner lieu à enquête et procédure devant le conseil de la concurrence.

Les marchés publics peuvent donner lieu à des **ententes** et à des abus de **position dominante**. Ces pratiques sont le plus souvent détectées par des anomalies dans le résultat des procédures, constatées notamment lors de la participation aux commissions d'appel d'offres. L'analyse de ces anomalies peut ensuite conduire au lancement d'une enquête par la DGCCRF et aboutir à une saisine du conseil de la concurrence.

Les marchés publics ont ainsi représenté en 2001 une part sensible des saisines du conseil de la concurrence. Plusieurs décisions du conseil ont concerné des marchés de travaux routiers qui, du fait de la gravité des pratiques en cause, ont donné lieu à des sanctions importantes comme par exemple les décisions de mai relative à des marchés de fabrication et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux sur les routes départementales de l'Isère et de septembre relative à des marchés de travaux routiers dans le Var.

3.2 Veiller à la protection économique des consommateurs et des entreprises

3.2.1 Lutter contre les pratiques commerciales frauduleuses

Les consommateurs doivent trouver sur le marché des **produits et des services sûrs et loyaux**, conformes à ce qu'ils sont en droit d'attendre ou à ce qui est annoncé. La DGCCRF* a pour mission de veiller au respect de cette exigence au travers :

- du contrôle de la **loyauté des pratiques commerciales**, telles que la publicité, le démarchage à domicile, les ventes à distance, les soldes et rabais. A titre d'exemple, le démarchage à domicile et la vente à distance peuvent donner lieu à des pratiques lésant des consommateurs vulnérables (personnes âgées, isolées...), leurs auteurs pouvant être sanctionnés pour abus de faiblesse ;
- du contrôle de la **qualité** et de la bonne utilisation des **signes de qualité** ;
- de la lutte contre le **paracommercialisme** et les **contrefaçons***.

Elle a exercé en 2001 une **vigilance particulière dans des secteurs** qui peuvent être à l'origine de problèmes en raison de leur **nouveauté** ou de leur **complexité**, comme la téléphonie mobile, l'accès à Internet ou le commerce électronique, notamment grâce à l'action du centre de surveillance du commerce électronique de Morlaix.

Mobilisation de la DGCCRF à Toulouse

A la suite de l'accident industriel survenu à Toulouse le 21 septembre 2001, la DGCCRF a mis en place un dispositif de surveillance particulier dans le département de Haute-Garonne et les départements voisins.

L'action a porté sur la surveillance du marché et des produits et services nécessaires à la réparation des dommages, ainsi que sur la recherche de toutes les infractions aux règles de protection des consommateurs, notamment celles exercées au détriment des consommateurs les plus vulnérables. Plusieurs procédures contentieuses ont été engagées.

3.2.2 Améliorer l'information des consommateurs, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

La DGCCRF* assure l'information des consommateurs sur les produits et services offerts à la vente : règles de publicité des prix, information sur la qualité des produits. L'étiquetage est rigoureusement contrôlé.

Des **fiches pratiques** régulièrement publiées portent sur des thèmes récurrents en matière de consommation : soldes et rabais, vente à distance, petits litiges, signes de qualité. Des **brochures d'information** sont diffusées au moment des vacances d'été (locations saisonnières, campings, transports) et lors des fêtes de fin d'année (produits festifs, jouets, restaurants). En 2001, une brochure sur le commerce électronique (15 questions/15 réponses) et un dépliant sur les associations de consommateurs ont été diffusés.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© DGCCRF/P. Vedrune

La DGCCRF tient à jour des informations destinées aux consommateurs sur le serveur Internet du MINEFI (<http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique « infos pratiques », mot clé « consommation »). Outre les documents précités, ce site présente des informations détaillées sur la qualité et la sécurité des produits et des services, sur les questions de consommation de la vie quotidienne et depuis 2001, sur les **résultats des contrôles alimentaires**. Le site comprend une rubrique « actualités » et une boîte à lettres pour les demandes de renseignements et les réclamations des internautes.

L'institut national de la consommation (INC)

Créé par une loi de décembre 1966, placé sous la tutelle du MINEFI, l'institut national de la consommation est un établissement public national à caractère industriel et commercial au service des consommateurs et de leurs associations, pour leur meilleure information.

Centre de ressources et d'expertise à destination des associations de consommateurs et des pouvoirs publics, l'INC* réalise des essais comparatifs de produits et services, conduit des études techniques, économiques et juridiques, mène des actions de formation et d'éducation à la consommation.

L'INC* guide les particuliers dans leur recherche d'information et les oriente, en cas de litige, vers les associations de consommateurs ou la DGCCRF, s'il y a présomption d'infraction pénale relevant de sa compétence.

Ses travaux sont diffusés à travers :

- le magazine grand public « 60 millions de consommateurs » ;
- la revue « INC Hebdo », hebdomadaire d'information spécialisé ;
- les émissions télévisées CONSUMAG, sur France 2 et France 3 ;
- le site Internet www.conso.net.

Commissions départementales de surendettement Interventions en faveur des particuliers

	2001	Depuis 1990 Cumul	Depuis 1995 Cumul
Nombre de dossiers examinés	137 882	1 165 953	/
Nombre de plans conventionnels de redressement (phase amiable)	81 097	581 049	/
Nombre de mesures recommandées (phase de recommandation depuis 1995)	32 329	/	129 353

3.2.3 Aider les ménages surendettés

Sous la vice-présidence des TPG*, des commissions départementales examinent les situations des familles ou des particuliers connaissant des difficultés liées au surendettement ; elles assurent une mission de conciliation entre le débiteur surendetté et ses créanciers.

Depuis leur création au 1er mars 1990, ces commissions restent très actives même si le nombre des dossiers déposés est en baisse de près de 7 % par rapport à 2000.

L'année 2001 a été marquée par la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de solidarité prises par le gouvernement pour venir en aide aux chômeurs surendettés et aux personnes en situation de grande difficulté sociale.

3.2.4 Lutter plus efficacement contre les divers trafics

> Avec en moyenne 80 % du volume des saisies effectuées par l'ensemble des services de contrôle, la DGDDI* joue un rôle de premier plan en matière de **lutte contre le trafic de drogue**. Au cours des 9 premiers mois de 2001, 34,1 tonnes de drogues et plus de 987 000 doses d'ecstasy ont été appréhendées. Les résultats définitifs de l'année 2001 devraient être en **hausse de près de 18 %** par rapport à ceux de l'année précédente.

> La douane intervient également dans la **lutte contre la criminalité organisée**. Elle participe aux travaux du groupe d'experts constitué au sein du G8 et joue un rôle pilote dans les instances internationales comme Europol* ou l'organisation mondiale des douanes (OMD). Elle participe au développement du nouvel instrument informatique de lutte contre la fraude CEN (customs enforcement network), créé à l'initiative de l'OMD*. Elle s'est dotée d'une structure chargée de la surveillance des nouveaux moyens de communication et a développé ses échanges avec ses partenaires dans ce domaine.

> En matière de **lutte contre le trafic d'armes, de munitions et d'explosifs**, la douane a réalisé 934 constatations durant les neuf premiers mois de l'année 2001. Ces constatations ont abouti à la saisie de 1 638 armes (dont 463 armes à feu) et de 36 826 munitions.

> En ce qui concerne l'**immigration clandestine**, le service est de plus en plus souvent confronté au développement de filières structurées, souvent liées à la criminalité organisée. Le nombre de personnes interceptées au cours des neuf premiers mois de 2001 est de 4 437 personnes, dont 47 passeurs, ce qui traduit une hausse des constatations par rapport à 2000.

3.2.5 Renforcer la lutte contre la fraude

> Au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, la DGDDI* a relevé 43 024 infractions dans le domaine de la **fraude commerciale**, dont 6 492 pour les produits agricoles et 36 532 pour les produits industriels. Ces constatations mettent en jeu 146,65 M€ de droits et taxes, soit un montant sensiblement équivalent aux droits fraudés sur la même période de 2000, pour un nombre d'infractions en progression de 16 %.

> Dans le domaine des **contributions indirectes**, les constatations réalisées au cours des neuf premiers mois de l'année 2001 portent sur 32,05 M€ de droits fraudés contre 22,11 M€ pour toute l'année 2000, soit une augmentation de 45 %. Les fraudes portant sur l'alcool figurent toujours parmi les plus importantes. Toutefois, la contrebande de cigarettes ne faiblit pas, la France demeurant un point de passage obligé pour les chargements de fraude destinés principalement au marché clandestin britannique. Avec près de 186 tonnes saisies au cours des neuf premiers mois, les résultats sont supérieurs à ceux de l'année 2000 sur la même période.

> En matière de **contrefaçon***, les résultats enregistrés à l'issue des neuf premiers mois de l'année 2001 s'inscrivent en hausse par rapport à l'année passée. Pour la première fois, des contrefaçons* de brevets ont été découvertes par la douane, qui a également intercepté en très grand nombre (plus de 300 000 pièces saisies) les premières contrefaçons* de produits dérivés pour la prochaine coupe du monde de football de 2002.

> En 2001, la **direction des monnaies et médailles** a participé à la mise en place de deux organismes spécialisés dans la lutte contre la **contrefaçon* des monnaies métalliques**, en application des directives de la banque centrale européenne (BCE*) :

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© DIRCOM

Contrefaçon de jouet

- le **centre national d'analyse des pièces** (CNAP). Installé à proximité de l'usine de Pessac, le CNAP est chargé d'analyser et d'expertiser les pièces présumées fausses, mais également de contribuer à l'arrestation des contrefacteurs. Le laboratoire de Pessac a pour mission d'affiner les examens, en cas de besoin. Les expertises réalisées sont intégrées dans une base de données (le CMS : counterfeit monitoring system) commune à tous les CNAP européens, et accessibles uniquement par le CTSE, la BCE*, Europol* et l'office central de la répression de la fausse monnaie ;

- le **centre technique et scientifique européen** (CTSE). Dirigé par un fonctionnaire européen, le CTSE est chargé de coordonner et d'harmoniser l'action de tous les CNAP ; il est implanté à Paris, dans les locaux de la direction des monnaies et médailles, jusqu'à fin 2003, date à laquelle sera décidé le siège définitif de ce centre européen.

> La **DGI*** s'est engagée à accroître le caractère dissuasif du **contrôle fiscal** en améliorant sa programmation et son impact sur les fraudes les plus graves. Elle poursuit trois finalités : la finalité **dissuasive**, destinée à couvrir les différentes catégories de contribuables, de manière réfléchie et proportionnée aux enjeux, dans une optique de meilleure maîtrise de l'assiette, la finalité **budgétaire**, pour obtenir le recouvrement le plus rapide des droits éludés, et la finalité **répressive**, destinée à sanctionner sévèrement les comportements les plus frauduleux, sur le plan financier comme sur le plan pénal.

Pour chacune de ces finalités, un **indicateur d'efficacité** a été mis en place : taux de contrôle des dossiers à forts enjeux, pour la finalité dissuasive ; taux net de recouvrement DGI en N+2 des droits et pénalités suite à contrôle fiscal, pour la finalité budgétaire ; part des opérations présentant un caractère répressif, pour la finalité répressive.

La lutte contre les comportements les plus frauduleux et la plus grande réactivité envers les contribuables les moins vertueux se sont traduites par une augmentation de près de 50 % du nombre d'opérations de perquisition entre 1999 et 2001. Les redressements effectués sur des transferts de bénéfices à l'étranger ont été multipliés par 7 en 6 ans, mesurant les efforts de la DGI pour accroître son action en matière de contrôle de la fiscalité internationale.

3.2.6 Garantir la fiabilité des instruments de mesure

Le transfert de l'approbation de modèle d'instruments de mesure au laboratoire national d'essais (LNE*), amorcé en 2000, s'est achevé en 2001. Un arrêté du 18 juillet 2001 permet désormais aux installateurs de taximètres de procéder eux-mêmes aux contrôles périodiques des instruments qu'ils ont installés, en lieu et place des agents chargés de la métrologie légale.

Une forte mobilisation de tous les professionnels concernés et des agents de la **DARPMI*** en charge de la métrologie légale a permis un **passage à l'euro** sans difficulté majeure de 300 000 balances, 150 000 pompes à essence et de 50 000 taximètres. Trois instructions techniques, établies en concertation avec la DGCCRF, ont été largement diffusées en milieu d'année, ce qui a permis de procéder à temps aux modifications nécessaires.

Le décret du 3 mai 2001 sur le **contrôle des instruments de mesure** et son arrêté d'application du 31 décembre 2001 réorganisent les contrôles techniques des instruments réglementés, en permettant de confier les contrôles de premier niveau à des organismes privés.

En coopération avec les ministères de l'intérieur et de l'équipement, la DARPMI et le service SSI*, placé auprès du HFD*, ont engagé des travaux destinés à améliorer la sécurité des chronotachygraphes électroniques, dont doivent être prochainement équipées les flottes des transporteurs routiers, en application des réglementations européennes.

3.3 Contribuer à la sécurité et à la salubrité publique

3.3.1 Prévenir les risques industriels ou miniers et protéger les sites

3.3.1.1 La sécurité des sites industriels

> La sécurité des sites

L'explosion de l'usine AZF, le 21 septembre 2001 à Toulouse est la plus importante catastrophe industrielle survenue sur le sol français depuis la seconde guerre mondiale. Les services déconcentrés du MINEFI et tout particulièrement la DRIRE Midi-Pyrénées ont activement contribué :

- à l'enquête administrative réalisée au titre des installations classées ;
- à la constitution immédiate et à l'action de la cellule d'urgence mise en place par le préfet ;

- aux actions conduites pour venir en aide aux entreprises durement touchées.

Suite à cette catastrophe, des débats régionaux associant tous les services de l'Etat concernés ont été organisés ; leurs conclusions ont été débattues lors d'une table ronde nationale le 11 décembre 2001.

Parallèlement, les directions du MINEFI ont contribué à l'élaboration d'un projet de loi visant à mieux maîtriser l'urbanisation autour des sites industriels à risques, à favoriser la concertation entre les acteurs et à renforcer le rôle des représentants du personnel.

La DARPMI* prépare l'accueil et l'intégration du personnel supplémentaire, qui sera affecté aux DRIRE pour renforcer sa capacité d'action dans le domaine de l'inspection des installations classées.

> La protection des sites et infrastructures sensibles

La sécurité des sites comporte également leur protection contre une agression extérieure.

En 2001, le **HFD*** a exercé ses missions de protection au travers notamment du contrôle de la sécurité des « points et réseaux sensibles », des inspections des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE), du contrôle des sites CEA*, COGEMA* et des installations chimiques, ainsi que par le développement de l'étude des infrastructures vitales.

A la suite des événements du 11 septembre 2001, des inspections ont été entreprises dans le cadre du plan « Vigipirate renforcé » : l'ensemble des CNPE et des sites du CEA et de la COGEMA* ont fait l'objet de contrôles de la part des services du HFD* ; de même, des sites chimiques, gaziers, pétroliers et informatiques particulièrement sensibles du point de vue du potentiel économique et de la sécurité des populations, ont été contrôlés.

Sept **infrastructures vitales** sont sous la responsabilité du MINEFI : moyens de paiement et circuits financiers, échange et traitement des informations, courrier, électricité, gaz, carburants et combustibles, logistique de la distribution alimentaire. Un programme d'étude a été réalisé en collaboration avec les directions du MINEFI, afin d'identifier clairement leurs composantes et de définir les « plans ressources » visant à mieux assurer leur protection :

- un plan « **ressources hydrocarbures** » est en voie de finalisation avec la DGEMP ;
- un plan « **moyens de paiement** » sera défini avec, notamment, la Banque de France et le GIE cartes bancaires ;
- l'étude de la sécurité des **grands barrages** a été engagée.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Une étude du CGM* sur la sécurité des installations les plus dangereuses

Le CGM* a comparé la structure des principaux règlements relatifs à la sécurité des installations les plus dangereuses : grands barrages, canalisations de transport de fluides dangereux, installations relevant de la directive SEVESO, installations nucléaires. Cette étude montre que :

- la réglementation technique continue à se développer sous la double demande de l'opinion et aussi des industriels, qui y voient une protection contre les concurrences déloyales ;
- prises à des époques différentes par des administrations dont la culture est différente, les diverses réglementations n'incitent pas de la même façon les exploitants à prendre en compte leur propre responsabilité et à limiter les risques qu'ils peuvent faire courir à leur voisinage.

Le CGM a proposé un ensemble de recommandations pour structurer ces réglementations techniques.

Le GIP GEODERIS, créé en partenariat par l'INERIS* et le BRGM* en septembre 2001, apportera son expertise technique aux DRIRE concernées par les problèmes d'« après mine », à partir de 3 implantations géographiques : Metz, Alès et Caen.

Le CGM* a poursuivi en 2001 son étude des **problèmes juridiques** posés par l'**arrêt des exploitations minières** et le désengagement consécutif des exploitants. A l'occasion de l'examen de renoncements à des concessions du bassin ferrifère lorrain, il a souligné la nécessité de la vigilance des pouvoirs publics à l'égard des titulaires des titres miniers et de leurs obligations. Il a examiné la question de l'« après mine » pour les exploitations de gisements de sel et présenté un premier programme de travaux. Il a proposé la généralisation de la démarche et des pratiques de la DRIRE Rhône-Alpes, appliquées aux procédures d'arrêt des travaux miniers et de renoncement aux titres miniers pour les exploitants de charbon dans le bassin de la Loire.

> Pour accroître la **sécurité du travail dans les carrières** et renforcer l'action menée par les DRIRE lors des 2000 visites réalisées dans ces exploitations, un arrêté du 31 décembre 2001 impose que les agents des organismes extérieurs de prévention soient certifiés. Cette mesure favorisera l'harmonisation des pratiques sur les chantiers et contribuera à améliorer la formation de ces agents.



Carrières de Bailloy

Dans le domaine des carrières de granulats, le CGM* a examiné l'encadrement des extractions de granulats alluvionnaires dans la vallée de la Seine par les schémas départementaux des carrières de l'Aube, de la Marne et de la Seine-et-Marne.

3.3.1.3 La sécurité des appareils à pression et des explosifs

> Mission traditionnelle de la DARPMI*, le **contrôle des appareils à pression**, qui peuvent présenter des dangers pour la sécurité des personnes, évolue dans son organisation.

L'année 2001 a en effet marqué la fin des contrôles de premier niveau réalisés par les agents de l'administration. Ces derniers se consacrent désormais à la surveillance du marché et à la **surveillance des organismes agréés**.

La complexité croissante de la réglementation technique des appareils à pression impliquant d'apporter, en temps réel et à toutes les parties concernées, les interprétations nécessaires, validées par un groupe d'experts, les fiches questions-réponses sont mises en ligne sur le site Internet du ministère www.minefi.gouv.fr (rubrique « sécurité industrielle »).

Après la mise à niveau en 2000 de la réglementation des équipements sous pression dits « fixes », l'année 2001 a notamment été consacrée à la transposition de la directive européenne d'avril 1999 sur **les équipements sous pression transportables** (décret du 3 mai 2001), c'est-à-dire essentiellement 40 000 citernes routières et ferroviaires, et 50 millions de bouteilles de gaz. Pour améliorer la sécurité de leurs réservoirs de stockage domestique de butane-propane et sur incitation de la DARPMI, les professionnels ont mis au point un programme pluriannuel de remplacement d'environ un million de soupapes non réglementaires.

Une réflexion interministérielle a été engagée, sous pilotage de la DARPMI, visant à la refonte complète de la réglementation des **explosifs** civils, certains textes datant de plus de 70 ans. Une concertation a été menée avec les professionnels en vue de limiter les charges unitaires des catégories les plus importantes d'**artifices de divertissement** et assurer un meilleur contrôle des dépôts de vente.

Une recommandation du CGM*

Après examen du rapport interministériel sur la sécurité des dépôts d'explosifs vis-à-vis des risques de vols, le CGM* estime qu'il convient de sécuriser toute la chaîne, de la production à l'utilisation des explosifs et recommande d'éviter de mettre sur le marché des produits susceptibles d'être transformés en explosifs (limiter la commercialisation de chlorates solides et abaisser la concentration en azote des ammonitrates).

3.3.2 Assurer la sécurité et la conformité des produits alimentaires, industriels et de services

3.3.2.1 Le renforcement de la coopération interdirectionnelle dans le domaine des analyses

La coopération entre les **laboratoires** de la DGCCRF* et de la DGDDI* a été intensifiée au cours des dernières années, pour répondre à la multiplication des crises, en particulier dans le domaine alimentaire. L'expertise scientifique constitue en effet un élément essentiel pour

3.3.1.2 Le traitement des anciens sites miniers et le contrôle des carrières

> Les problèmes liés à la fermeture des mines et à la mise en **sécurité des anciens sites miniers** constituent une activité croissante de la DARPMI*.

En 2001, 35 chantiers ont représenté un engagement financier de 15 M€, dont 12 M€ sur la seule opération de désennoyage des caves du centre-ville de Moyeuve-Grande, dans le bassin ferrifère lorrain. 66 immeubles ont été expropriés pour risques avérés d'effondrements miniers à la cité Curel de Moyeuve-Grande et 23 immeubles ont donné lieu à indemnisation à la suite d'un sinistre minier à Roncourt, pour un montant de 5,4 M€.

Les décisions suivantes ont été prises, suite aux conclusions, en novembre 2001, de la mission internationale d'expertise du bassin nord exploité par la Société ARBED :

- report de l'ennoyage du bassin à fin 2004, afin de pouvoir traiter l'ensemble des questions de sécurité publique ;
- mise en œuvre de toutes les recommandations des experts ;
- étude de toutes les solutions envisageables pour le traitement des zones à risques ;
- surveillance maintenue pour éviter tout ennoyage accidentel.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

assurer la sécurité et la conformité des produits et des services. Des méthodes analytiques innovantes sont indispensables pour maintenir en permanence un haut niveau de protection face aux nouveautés technologiques et à la complexité croissante des produits.



© DGCCRF

Laboratoire de la DGCCRF

En 2001, la **sous-traitance croisée d'analyses** entre la DGDDI et de DGCCRF a constitué un axe fort de la coopération entre les deux réseaux de laboratoires :

- La DGDDI a réalisé des analyses de qualité des produits pour la DGCCRF, principalement sur les carburants et la bijouterie ;
- La DGCCRF a notamment réalisé pour la DGDDI des analyses bactériologiques de résidus de pesticides, de radioactivité, d'organismes génétiquement modifiés (OGM) et de farines animales. Dans ce dernier secteur, un partage de savoir-faire a été opéré entre les scientifiques des deux réseaux.

Un immeuble à Lyon-Oullins abritera fin 2002 les laboratoires des deux directions. La reconstruction du laboratoire de Bordeaux-Pessac se fera également en coopération entre les deux directions.

3.3.2.2 La sécurité des produits alimentaires

> Les questions liées à la sécurité alimentaire ont continué à mobiliser fortement la **DGDDI*** et la **DGCCRF*** en 2001. Pour assurer la couverture la plus large possible du territoire et de la chaîne alimentaire, la gestion du risque a été effectuée en coordination étroite avec les autres administrations concernées, dont le ministère de l'agriculture. Un protocole de coopération a ainsi été signé en mai 2001 avec la direction générale de l'alimentation (DGAL). La collaboration s'effectue également avec l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA*), pour évaluer les risques.

Les deux directions ont poursuivi l'adaptation des dispositifs réglementaires et de leurs contrôles. Les contrôles douaniers ont notamment été rétablis sur les marchandises de statut communautaire soumises à des restrictions de circulation au sein de l'Union. Ces marchandises « sensibles » comprennent les produits bovins et les farines animales.

> Dans le cadre de la **lutte contre l'ESB*** (maladie dite de « la vache folle »), la DGCCRF a réalisé près de 10 000 contrôles en 2001, pour vérifier le respect des embargos britannique et portugais, l'absence de commercialisation des produits interdits (matériaux à risque spécifiés MRS), l'absence de vertèbres sur les pièces de découpe remises au consommateur, le respect des règles d'étiquetage et de traçabilité. 2000 prélèvements ont été effectués afin de vérifier la bonne application de l'interdiction générale des farines animales dans l'alimentation de tous les animaux de consommation. Depuis mars 1996, début de la crise de l'ESB*, la DGDDI a effectué le contrôle de près de 2 millions de moyens de transport.

> De manière plus générale, la DGDDI a participé à la gestion d'une trentaine d'alertes ou de crises sanitaires liées à la contamination chimique ou bactériologique des aliments ou des cheptels (ESB*, fièvre aphteuse, hydrocarbure dans des aliments, OGM*...). En application du dispositif réglementaire européen renforcé, la DGCCRF a multiplié ses contrôles sur l'étiquetage des OGM* et des allégations « sans OGM* » et intervient en amont, sur les semences.

3.3.2.3 Le contrôle de la qualité des produits

Le **contrôle de la qualité** et de la bonne utilisation des **signes de qualité**, qui s'appuie sur les analyses des laboratoires de la DGCCRF*, a porté en 2001 sur la qualité intrinsèque des produits (fraises, recherche des produits de traitement sur les ananas, qualité des blocs de foie gras sans morceaux commercialisés à bas prix, etc.), sur l'exactitude de la dénomination annoncée (« œufs frais » et « extra-frais », dénomination variétale des raisins de table, etc.), sur l'exactitude d'allégations nutritionnelles (dans le chocolat « sans sucre » ou « sans sucre ajouté », dans certaines boissons aux fruits et boissons à base de lait, etc.) et sur la bonne utilisation des signes de qualité (notamment sur les produits biologiques).

3.3.2.4 De nouvelles méthodes pour assurer la sécurité des produits industriels

> La « nouvelle approche »

Au sein de l'Union européenne, les **normes et règlements techniques** de portée nationale peuvent influencer sur l'environnement concurrentiel des entreprises européennes, spécialement lorsqu'ils traitent de la **sécurité des produits**. La DiGITIP* a poursuivi en 2001 une action systématique d'accompagnement des administrations et des entreprises françaises dans leur travail de veille réglementaire, qui permet de dénoncer d'éventuelles entraves aux échanges.

La démarche européenne de la « nouvelle approche » fait une large confiance aux responsables de la mise des produits sur le marché, supprime tout contrôle a priori des produits par les pouvoirs publics. Une circulaire interministérielle, préparée en 2001 par la DiGITIP rappellera aux services chargés de la réglementation les principes de la « nouvelle approche » (renvoi à des normes donnant présomption de conformité, avec ou sans vérifications de conformité par des organismes tiers) et leurs responsabilités en matière de travaux de normalisation.

*Conçu dès 1985, le principe de la **nouvelle approche** repose sur la participation plus précoce et plus forte des acteurs économiques, particulièrement des industriels, à l'élaboration des directives communautaires. D'autre part, celles-ci ne sont prises que s'il existe un risque majeur pour les utilisateurs et ne définissent alors que les exigences essentielles (santé et sécurité) auxquelles les produits doivent répondre.*

Les spécifications techniques détaillées sont ensuite fixées par les normes européennes harmonisées, établies selon la règle du consensus par l'ensemble des acteurs économiques (Pouvoirs publics, prescripteurs, industriels, collectivités territoriales utilisatrices, laboratoires de recherche et d'essais, etc.) dans le cadre des instances européennes ou internationales (CEN/CENELEC/ETSI ou ISO/CEI/UIT) mandatées par la commission européenne.

Un travail important a été effectué au cours de l'année sur la **notification des organismes chargés de l'évaluation de la conformité**. Au niveau européen, le groupe des hauts fonctionnaires chargé de la normalisation s'est penché en 2001 sur les procédures de notification des différents États membres, afin de rédiger une « grille de lecture » permettant de les comparer.

> Le bon fonctionnement de la « nouvelle approche » suppose aussi des **contrôles a posteriori** efficaces. La DiGITIP, la DGCCRF et la DGDDI ont poursuivi leurs actions en 2001 en privilégiant certains secteurs ou produits :

- Le programme commun DGCCRF-DGDDI de vérification des produits de consommation courante a été axé en 2001 sur certains **matériels électriques** et sur du matériel de **bricolage**.
- Des enquêtes sont programmées par la DGCCRF chaque année dans des **domaines à risque**, tels que les aires de jeux, les piscines ou les appareils électriques. Plusieurs enquêtes ponctuelles ont été menées en 2001 en ce qui concerne les sièges pliants,

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

les sièges auto multifonctions, les équipements de protection individuelle pour la pratique de l'escrime et du hockey sur glace. Pour la première fois, une enquête nationale a été réalisée sur les produits « Halloween ».



Laboratoire DGCCRF de Marseille © G. Donati

En 2001, plusieurs mesures d'urgence ont été adoptées pour risques graves à l'encontre de certains modèles de trottinettes, d'une marque de pneumatiques, d'un type d'autocuisseur et des dispositifs de coupe pour débroussailleuses thermiques. La DGCCRF a assuré le retrait rapide du marché des produits reconnus dangereux. Des mises en garde ont été adressées aux professionnels pour des risques moindres (sièges coques pour enfants ayant une double fonction de siège automobile et de transat, sapins de Noël recouverts de neige artificielle présentant des risques d'inflammabilité).

La DGCCRF veille également à la bonne information du consommateur sur les risques et les conditions d'utilisation des produits en incitant à améliorer l'information sur les produits, à travers les étiquetages et les notices d'emploi, et en participant à des actions nationales de communication : campagnes sur la prévention des accidents de ski, sur la sécurité en montagne pendant l'été et sur les risques de noyade des enfants.

- La **DGDDI*** exerce des contrôles sur la sécurité des produits industriels lors de leur **dédouanement**.

Outre la mise en œuvre du programme de contrôle commun évoqué ci-dessus, une vigilance particulière a été portée en 2001 par les services douaniers sur les **jouets** et articles de **puériculture** : environ 200 contrôles, portant sur 700 000 articles, ont donné lieu à une analyse en laboratoire.

3.3.2.5 La sécurité des véhicules

> Les **DRIRE*** exercent trois activités en matière de **sécurité** :

- la réception des véhicules neufs, transformés ou importés ;
- les visites techniques périodiques des véhicules lourds et des véhicules de transport en commun de personnes ;
- le suivi du bon fonctionnement des centres privés de contrôle technique des voitures et camionnettes.

Pour l'exercice des deux premières missions, les DRIRE disposent d'un **réseau de 162 centres** en métropole et dans les départements d'outre-mer. 900 agents y consacrent tout ou partie de leur activité. En 2001, le réseau des DRIRE a effectué environ 100 000 réceptions de véhicule, 1 300 000 visites techniques et plus d'un millier de visites de **surveillance des centres privés de contrôle technique**.



Contrôle technique DRIRE

La **DARPMI***, qui assure le pilotage et la coordination de l'action des DRIRE dans ces domaines, :

- fixe les priorités et les indicateurs d'activités associés ;
- anime des structures d'échanges permettant le retour d'expérience nécessaire à une harmonisation de l'application de la réglementation ;
- gère la formation et définit les conditions d'habilitation des agents ;
- améliore les moyens techniques mis à disposition des DRIRE pour effectuer les contrôles, en menant chaque année une dizaine de projets de construction ou de rénovation de centres de contrôle de véhicules des DRIRE.

En 2001, le réseau DARPMI-DRIRE, sur la base d'une large concertation, a modernisé les conditions d'intervention dans les centres de contrôle grâce à la « saisie informatique directe » des observations formulées lors de l'examen des véhicules en visites techniques. En liaison avec les services du ministère chargé des transports, la DARPMI a participé au transfert du contrôle des véhicules à usage spécifique de moins de 3,5 tonnes vers les centres privés de contrôle technique, concentrant ainsi son intervention sur les véhicules lourds.

Les actions entreprises en 2000 en matière d'hygiène et sécurité ont été poursuivies, notamment en intégrant la composante ergonomique du poste de travail des agents à l'occasion de la construction ou de la modernisation des centres de contrôle. Le contenu des formations du personnel technique a été actualisé, pour accroître la professionnalisation des interventions.

Le CGM a étudié l'organisation des contrôles techniques des véhicules poids lourds dans les DRIRE. Dans une majorité de pays européens, ces contrôles sont effectués par des opérateurs privés ou confiés à une agence. Dès lors qu'en France ces contrôles sont maintenus au sein de l'administration, celle-ci doit continuer à disposer des moyens adaptés, compte tenu de l'importance du risque engendré par les poids lourds.*

3.3.3 Garantir un développement durable : le volet énergétique

Mise en œuvre par la **DGEMP***, la politique de l'énergie et des matières premières s'est essentiellement développée autour de 4 axes en 2001 : la recherche, l'utilisation rationnelle de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, l'utilisation des véhicules propres, le recyclage des déchets.



Éolienne de Dunkerque

© ADEME/C. Weiss

> **Favoriser la recherche**, dans le cadre de la politique de contractualisation avec les **établissements publics** (cf. paragraphe 1282)

Dans le cadre du deuxième contrat d'objectif entre le commissariat à l'**énergie atomique** (CEA*) et l'État, les programmes de recherche du CEA devront permettre l'optimisation de l'outil industriel actuel et la conception de nouveaux systèmes. En coordination avec l'**ANDRA*** et le **CNRS***, le CEA* a également pour mission de préparer l'examen parlementaire, prévu en 2006, des travaux menés dans le cadre de la **gestion des déchets**

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

de haute activité à vie longue. Un fonds dédié, doté au départ de 756 M€ et de 15% des titres CEA dans AREVA*, a été créé en 2001 pour le démantèlement et l'assainissement des installations nucléaires civiles du CEA, afin d'assurer un dispositif de financement de ces dépenses sur le long terme.

Dans le cadre du premier contrat d'objectifs conclu en 2001 entre l'État et l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA*), qui explicite les missions de l'établissement public, est notamment prévue la création d'un **inventaire national de référence**, fondé sur une nouvelle méthodologie permettant de traiter les données de manière unifiée. S'agissant d'une mission de service public, le principe d'un financement public a été retenu. La première version de cet inventaire est prévue pour 2004.

Le nouveau contrat d'objectif entre l'État et l'institut français du pétrole (IFP*) prévoit le renforcement de la recherche, pour renouveler et diversifier les réserves mondiales d'hydrocarbures et réduire l'impact sur l'environnement lié à leur utilisation (huiles extra lourdes, offshore ultra profond, séquestration du CO2).

L'ADEME* consacre une partie de son budget à la recherche sur les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, ...) et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

> Développer l'information sur les utilisations rationnelles de l'énergie et les encourager

Publié en décembre 2000, le PNAEE* est destiné à re-mobiliser les ménages et les petites entreprises à l'impératif d'économie d'énergie. Il prévoit la création d'un réseau d'information de proximité et une campagne de sensibilisation. Il comporte des mesures réglementaires sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments neufs. La DGEMP a collaboré avec le ministère de l'équipement et des transports pour finaliser cette réglementation. Une directive sur les performances énergétiques des bâtiments a fait l'objet d'une position commune en 2001.

Le fonds d'intervention pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (FIDEME), fonds de conception novatrice, conduit l'État, via l'ADEME*, à assumer le risque de projets pour la maîtrise de l'énergie, habituellement non soutenus par les banques faute de capacités techniques à appréhender le risque. Par effet de levier, les 15,24 M€ dégagés par l'État pourront mobiliser jusqu'à 229 M€ de prêts.

L'État s'est donné les moyens de suivre cette politique par le contrat de plan Etat-ADEME* signé en 2001, qui prévoit un budget d'environ 200 M€ sur l'énergie et des moyens humains supplémentaires. Ce contrat contient notamment des objectifs quantitatifs de performance et des engagements qualitatifs sur la gestion de l'agence.

> Promouvoir les énergies renouvelables (EnR*)

Beaucoup d'EnR* ne sont pas compétitives, notamment dans un contexte d'énergies fossiles bon marché ; aussi est-il nécessaire de mener une politique volontariste en la matière.

Outre la politique de tarifs d'achat adaptés, un fonds spécial a été mis en place pour favoriser le recours aux énergies renouvelables lors de l'électrification des sites isolés. L'ADEME* a développé un programme de chauffe-eau solaires, en métropole et dans les DOM. Le programme « bois énergie » a changé d'échelle en 2001, prévoyant la construction de 1000 chaufferies bois sur la période 2000-2006.

Le CGM s'est intéressé en 2001 aux questions énergétiques, notamment à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. S'agissant de l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques, il a rappelé les conclusions de son rapport sur la valorisation énergétique des déchets (biogaz) et a préconisé de mettre l'accent sur les biocombustibles produits à partir de bois ou de déchets plutôt que sur les biocarburants.*

> Encourager l'utilisation des véhicules propres

Des incitations fiscales ont été adoptées en 2000 et renouvelées depuis pour l'achat et l'utilisation par les particuliers et par les entreprises de véhicules utilisant des carburants moins polluants (GNV, GPL) ou de véhicules électriques.

> La DECAS a privilégié les actions touchant les entreprises artisanales, notamment du bâtiment, en matière de **gestion des déchets de chantiers**, de réduction des **nuisances acoustiques**, d'utilisation des **énergies renouvelables** et des **matériaux recyclables**. En 2001, cinq projets ont été ainsi sélectionnés et financés, à hauteur de 158 000 €. L'un des projets a porté sur les constructions dites de haute qualité environnementale, prenant en compte la santé humaine dans le choix des matériaux et la conception des habitations.

3.3.4 Contrôler le nucléaire pour protéger les hommes et l'environnement

3.3.4.1 La sûreté nucléaire

En 2001 l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a participé activement à la finalisation de la réforme du contrôle du nucléaire civil, qui vise d'une part une meilleure efficacité d'ensemble en rapprochant contrôle de la sûreté nucléaire et contrôle de la radioprotection, d'autre part un renforcement des actions de l'État dans le domaine de la radioprotection.

L'Autorité de sûreté nucléaire

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure le contrôle de la sûreté nucléaire pour protéger les travailleurs, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires, et contribue à l'information des citoyens. Elle est composée de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), du bureau de contrôle des chaudières nucléaires (BCCN) et des 8 divisions des installations nucléaires (DIN) placées au sein des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

L'ASN est chargée :

- d'élaborer et suivre l'application de la réglementation technique de la sûreté nucléaire ;
- de mener les procédures d'autorisation relatives aux installations nucléaires de base et d'organiser leur surveillance ;
- de contrôler la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles à usage civil ;
- d'organiser l'information du public et des médias sur les questions de sûreté nucléaire ;
- de préparer la mise en place de plans d'urgence, en cas d'incident ou d'accident nucléaire.

L'un des volets de cette réforme est la création d'une direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) en remplacement de l'ancienne DSIN. De plus, un nouvel établissement de recherche et d'expertise, l'**Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)**, a été créé, issu de la fusion de l'institut de protection des installations nucléaires et de l'office de protection contre les rayonnements ionisants.

Les actions terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont amené l'ASN à mettre l'accent sur la prévention de la malveillance. Des études menées à la demande de l'ASN sur l'éventualité d'attentats terroristes contre les installations nucléaires, la prévention de telles agressions, la résistance des installations à ces agressions et la gestion des conséquences d'une éventuelle attaque, ont notamment conduit à améliorer la distribution préventive d'iode stable autour des centrales.

En 2001, près de 600 incidents ont été enregistrés et répertoriés sur l'échelle INES* de classement des incidents et accidents nucléaires (637 en 2000) : deux incidents ont été classés au niveau 2 sur cette échelle, qui en comporte 7, plus de 100 incidents ont été classés au niveau 1 et près de 500 au niveau 0.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Aménagement nucléaire de Civaux

© médiathèque EDF/C. Pauquet

En 2001, les centrales exploitées par EDF n'ont pas connu d'événements majeurs en terme de sûreté proprement dite. La rigueur dans l'exploitation reste cependant un sujet de préoccupation. Il est à noter sur ce point que l'ASN a continué d'exercer, durant toute l'année 2001, une surveillance renforcée sur la centrale nucléaire de Dampierre, qui connaît depuis septembre 2000 des problèmes d'exploitation. Constatant une situation améliorée et la poursuite de cette amélioration, l'ASN a décidé tout début 2002 de lever la surveillance renforcée à Dampierre.

Dans le domaine des déchets, les exploitants nucléaires ont présenté à l'ASN en 2001 des « études déchets », qui représentent un progrès dans la prise de conscience des problèmes et dans la construction d'une politique de gestion des déchets, radioactifs ou non.

En 2001, les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire ont effectué 670 inspections sur les différentes installations nucléaires de base (680 en 2000).

3.3.4.2 Le contrôle des matières nucléaires et sensibles

Dans le cadre des engagements de la France pour la non prolifération nucléaire, le contrôle des matières nucléaires, confié au HFD*, porte principalement sur la sécurité des installations détenant ces matières, sur leur comptabilité et sur leur transport.

Les événements du 11 septembre 2001 ont conduit dès le 28 septembre à la vérification simultanée dans les 26 sites nucléaires des procédures renforcées de protection contre la malveillance et le terrorisme. Une réévaluation des risques a ensuite été opérée, qui conduira à l'adaptation des mesures de sécurité.

Conformément aux conventions sur le retraitement, plusieurs transports de déchets nucléaires, vitrifiés dans l'usine de La Hague, ont été organisés en 2001 vers l'Allemagne, le Japon, la Belgique et pour la première fois la Suisse.

Ont été publiés au cours de l'année 2001 la quasi-totalité des textes réglementaires d'application de la loi de 1998, qui met en œuvre la convention sur l'interdiction des armes chimiques ; ce domaine relève également du HFD*. Il s'agit, notamment, d'une part des décrets sur les autorisations et les déclarations, les investigations nationales et les conditions de prélèvements d'échantillons de produits chimiques réalisés dans ce cadre et les inspections par mise en demeure, d'autre part des arrêtés d'application de ces décrets.

3.3.5 Moderniser les méthodes de contrôle, pour assurer la sûreté portuaire et aérienne

La loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne a confirmé la possibilité pour les agents de la DGDDI* de procéder ou de faire réaliser des contrôles de sûreté dans le secteur portuaire ou aérien.



Vedette et hélicoptère de la douane

© Bureau information et communication - DGDDI

En ce qui concerne la sûreté aérienne, la douane a poursuivi la généralisation à l'ensemble des aéroports du nouveau dispositif : un représentant local de sûreté (RLS) est chargé d'encadrer et de contrôler les agents privés effectuant la visite des bagages de soute ou du fret en régime international.

3.3.6 Garantir les télécommunications des organes de défense et de sécurité

Adapter le fonctionnement des communications de défense à l'ouverture à la concurrence et garantir la sécurité des communications de défense est un objectif auquel concourt le MINEFI.

Sous la responsabilité du HFD*, le cadre de fonctionnement des télécommunications de défense a été adapté au nouveau contexte du secteur, fortement impacté par l'ouverture à la concurrence et par l'arrivée de nouveaux réseaux et de nouveaux opérateurs. La Commission Interministérielle de Coordination des Réseaux et des Services de Télécommunications pour la défense et la sécurité publique (CICREST) et le Commissariat aux Télécommunications de Défense (CTD) ont été réorganisés en 2001 par arrêtés. La modernisation des prescriptions aux opérateurs de télécommunications, en matière de défense et de sécurité publique, a été lancée grâce à deux réunions de la CICREST - auxquelles ont notamment participé le CGTI* et la DiGITIP* - et à la création de groupes de travail associant tous les acteurs du secteur : MINEFI et organismes de régulation, autres ministères impliqués, représentants des opérateurs. Les premiers travaux portent sur l'amélioration de l'acheminement des appels destinés aux services d'urgence et sur les priorités que les opérateurs doivent respecter pour que les télécommunications contribuent efficacement à la sécurité des populations, ainsi qu'à la permanence de l'action de l'État et des aspects vitaux de l'activité économique du pays.

3.4 Garantir la sécurité des transactions immobilières

La mission de la publicité foncière est assurée par les 354 bureaux des hypothèques, qui relèvent de la DGI* ; ils gèrent et actualisent le « fichier immobilier », où sont annotées les formalités portant sur les immeubles (publication des actes constatant la constitution de droits ou leur transmission, inscriptions hypothécaires prises notamment en matière de prêts). Ils délivrent aux notaires, avocats, particuliers et

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Nombre de documents reçus par les conservations des hypothèques

1999	2000	2001	Évolution 2000/2001
9 980 693	9 716 475	9 476 257	- 2,47 %

organismes financiers les renseignements qui leur sont demandés, notamment lors de l'établissement des actes relatifs aux mutations d'immeubles ou à la situation patrimoniale des personnes. Ils perçoivent les droits et taxes correspondant à l'enregistrement et à la publication de ces différentes opérations.

Le fichier immobilier exploité par le service de la publicité foncière est en cours d'informatisation. Il est composé des 150 millions de fiches hypothécaires et de bases informatiques.

Le flux des formalités requises au cours de l'année 2001 a diminué de 2,47 % par rapport à l'année 2000.

3.5 Elargir la coopération technique internationale

La coopération technique internationale conduite par les services du MINEFI porte notamment sur leurs missions de sécurité. A titre d'exemple, sont évoquées ci-dessous quelques actions menées en 2001.

> La politique de coopération internationale de la **DGDDI*** évolue tout en restant guidée par quatre objectifs majeurs :

- la mise en œuvre des programmes et des **politiques communautaires** en matière de douane;
- l'adaptation et la modernisation des administrations douanières des **pays partenaires** ;
- le transfert de savoir-faire douanier en matière de lutte contre les **fraudes internationales** ;
- la facilitation du **commerce international** et le contrôle.

Dans son action de coopération, la douane tient compte des priorités que représentent les perspectives d'élargissement de l'Union européenne et les travaux de l'organisation mondiale des douanes (OMD*). Lutter efficacement contre les fraudes internationales est un des axes prioritaires de l'action.

La coopération douanière prend une dimension de plus en plus multilatérale, en raison de l'importance des besoins de modernisation des pays émergents, des enjeux qui y sont liés et de la nécessité de coordonner les interventions. Traditionnellement axée vers le continent africain, elle s'exerce désormais en priorité vers les pays d'Europe centrale et orientale, du pourtour méditerranéen, de la communauté des États indépendants ainsi que dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (61 pays du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie du sud-est, des Caraïbes et du Pacifique).

La coopération douanière française s'appuie sur un réseau d'agents implantés à l'étranger et de plus de 300 experts.

> Le **CGTI*** participe à l'effort de coopération internationale du MINEFI pour soutenir le développement des technologies de l'information et des postes.

Il a réalisé une mission exploratoire au Chili et en Argentine, afin de déterminer les centres d'intérêts des ministères chargés des technologies de l'information et des postes pour une coopération institutionnelle bilatérale.

Il a également été sollicité par les autorités vietnamiennes chargées de la régulation du secteur des postes et télécommunications pour les conseiller en matière de mise en place d'un cadre réglementaire visant à séparer les activités postales des activités de télécommunications au sein de l'opérateur public.

> Pour contribuer à la **sûreté nucléaire à l'Est**, la **DGEMP*** conduit la délégation française au groupe de travail sur la sûreté nucléaire du G7 et encourage une politique de normes de sûreté la plus élevée possible. En outre, elle représente la France aux fonds de démantèlement mis en place pour les centrales à risque (Bulgarie, Lituanie, Slovaquie) ainsi qu'au fonds pour la construction d'un sarcophage pour la tranche accidentée de Tchernobyl.

> La **DSIN*** participe aux travaux de l'association **WENRA***, qui regroupe les chefs des Autorités de sûreté nucléaire d'Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Le directeur de la DSIN est le président de cette association depuis sa création. Après s'être d'abord intéressée à la situation des installations nucléaires et des Autorités de sûreté dans les pays candidats à l'Union, **WENRA*** a commencé en 2001 à travailler sur l'harmonisation des approches de sûreté nucléaire adoptées par ses membres. Ce travail pourrait conduire à des normes de sûreté nucléaire communes à tous ses membres et, en visant un objectif plus lointain, à des normes européennes de sûreté nucléaire.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

2001 : Une nouvelle étape du processus de réforme- modernisation du MINEFI

Engagée en 2000 pour conforter l'action du MINÉFI en faveur d'un développement économique équilibré, solidaire et durable, la **réforme-modernisation** du ministère a franchi une nouvelle étape par de nombreuses évolutions significatives, qui contribuent à améliorer la qualité du service public. Elle s'est traduite par la simplification des relations avec les usagers, l'offre de nouveaux services, l'amélioration des méthodes de fonctionnement, pour renforcer l'efficacité du service. Les actions de modernisation se sont appuyées sur le **dialogue**, l'**expérimentation**, le **pilotage** par projets de nombreux chantiers, la **transparence**, la **formation** et ont trouvé leur prolongement avec le lancement, en juillet 2001, de la démarche d'e-ministère.

Le tableau de marche de la réforme-modernisation, accessible sur le portail Internet du MINEFI, figure au début de la partie « Points de repère ».

4.1 Proposer de nouveaux services et développer de nouveaux modes de travail

4.1.1 Offrir de nouveaux services dans le domaine fiscal : vers l'interlocuteur fiscal unique

4.1.1.1 Pour tous

> Le nouveau « portail fiscal »

Le nouveau **portail fiscal** mis en place en décembre 2001 a pour objet d'offrir aux usagers-internautes un bouquet de services en ligne destiné à faciliter l'accès à l'information fiscale et leurs démarches vis à vis des administrations fiscales (DGI* et DGCP*).



Il est entièrement consacré à la fiscalité et directement **orienté vers les contribuables** :

- consacré aux questions pratiques liées aux impôts, il offre l'ensemble de l'information fiscale et organise l'accès à l'ensemble de l'offre de services interactifs ;
- les informations sont pré-triées dans des espaces thématiques regroupés autour de segments d'usager (particuliers, entreprises...) ou vers un besoin donné (information, télépaiement...);
- le portail est ouvert aux remarques et suggestions des usagers.

[RETOUR AU SOMMAIRE]
de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> L'expérimentation d'un centre d'appels « impôts services » et sa généralisation

L'expérimentation du centre d'appels « impôts services » de la DGI* à Lille (08 20 32 42 52) s'inscrit dans la même démarche d'amélioration du service à l'usager. En complément des dispositifs d'accueil physique des services, elle a pour objet d'assurer aux particuliers comme aux entreprises un service de renseignements, aujourd'hui à caractère général dans tous les domaines de la fiscalité, accessible rapidement, sans déplacement et sur une plage horaire étendue.

Dans le cadre de cette démarche, le centre de Lille, rattaché à la direction des services fiscaux, a été ouvert le 18 décembre 2000 ; les agents ont été associés à la configuration des lieux, au choix de matériels modernes (un ergonomiste a supervisé ces démarches) et ont bénéficié de formations adaptées.

Le centre d'appel « impôts services » a fait l'objet d'une évaluation interne et externe, s'appuyant sur un suivi statistique, une enquête sur la qualité des réponses fournies et des réunions de bilan organisées avec les agents. L'évaluation, largement positive, confirme que le centre d'appel apporte un nouveau service :

- apprécié par les usagers, qui confirment l'utilité des plages horaires élargies (le soir et le samedi) ;
- ayant, en interne, un impact positif auprès des agents du centre, qui ont le sentiment d'un enrichissement et d'une valorisation de leur tâche.



Centre d'appels de Lille

Une structure de projet a été chargée de renforcer les capacités du centre de Lille et de piloter la mise en place, à l'été 2002, de deux centres supplémentaires sur les sites de Rouen et de Nancy, permettant à 50 % des Français d'accéder à ce nouveau service, avant une généralisation du service en 2003.

4.1.1.2 Pour les particuliers

> L'accueil coopératif de la DGI et de la DGCP

Deux expérimentations communes aux services de la DGI* et de la DGCP*, engagées à l'automne 2000, s'inscrivent dans la démarche d'amélioration du service rendu à l'usager, en

simplifiant les relations entre les contribuables et l'administration par la mise en œuvre d'un interlocuteur fiscal unique pour les particuliers.

- Un **accueil physique commun** a été expérimenté dans 9 sites, dans des hôtels des finances où les centres des impôts et les trésoreries étaient présents. Ce nouveau service vise à permettre au contribuable, au travers d'une démarche unique, de disposer d'une information (remise de documents courants), d'obtenir la prise en compte de sa demande, voire son traitement, qu'elle soit du ressort de la DGI ou de la DGCP. Dans les expérimentations les plus élaborées, les demandes, qui ne soulevaient pas de questions trop complexes, ont été traitées directement par le service d'accueil commun (délais de paiement, déclarations rectificatives, réclamations...).
- Un **Intranet commun au réseau de la DGI** (centres des impôts et centres des impôts fonciers) et à celui de la DGCP (les trésoreries), a été mis en place dans 150 sites expérimentaux répartis dans 14 départements, prenant ainsi en compte une diversité de situations. Cette expérimentation tendait également à simplifier les démarches de l'usager en permettant à un particulier, lorsqu'il ne serait pas adressé à un service compétent ou lorsque sa demande concerne plusieurs services, de voir sa demande acheminée vers un autre service, sans opérer une nouvelle démarche.

Ces expérimentations ont fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation approfondis, en concertation avec les personnels et leurs représentants. Le bilan positif réalisé tant auprès des usagers qu'en interne a conduit le ministre à décider de la généralisation de l'intranet commun associé à la messagerie et de l'extension de la démarche novatrice qu'est l'accueil commun à une dizaine de nouveaux sites.

Cet accueil coopératif généralisé à la mi-2002 permettra le traitement, en une seule démarche, des demandes les plus courantes des usagers, dont le changement d'adresse.

> Une offre de téléservices, progressivement enrichie

Dans le cadre du programme informatique COPERNIC qui, associant la DGI* et la DGCP*, vise à la mise en place du compte fiscal simplifié, de nouveaux services ont été développés en 2001.

• Le programme COPERNIC : vers le compte fiscal simplifié des particuliers et des entreprises

Le programme COPERNIC applique au domaine fiscal les orientations gouvernementales pour l'entrée dans la société de l'information. L'administration fiscale électronique enrichira les moyens mis à la disposition des contribuables pour accomplir leurs obligations fiscales.

Les services, dont la mise en œuvre est programmée dans le cadre du programme COPERNIC, permettront à terme une gestion intégralement dématérialisée et à distance des affaires fiscales courantes par les contribuables qui le souhaitent. Ainsi, les contribuables pourront :

- s'informer à tout moment et de manière globale sur leur situation fiscale, actuelle et passée ;
- gérer leurs affaires fiscales courantes à distance ;
- bénéficier de fonctionnalités nouvelles destinées à améliorer la qualité de service et à simplifier la vie des usagers ;
- recevoir sur abonnement des envois d'informations personnalisées sur des nouveautés fiscales ;
- avoir la possibilité de se faire rappeler automatiquement par mél l'approche d'une échéance ;
- disposer de contrôles de cohérence a priori dans les formulaires de téléprocédures limitant les erreurs de bonne foi et le contentieux subséquent pour les services.

Implantation des 9 points d'accueil commun et des 150 sites expérimentaux d'intranet commun



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Le programme COPERNIC a également pour objectif de décloisonner et de moderniser les outils pour permettre aux agents de :

- mobiliser facilement toute l'information utile ;
- bénéficier de plus de souplesse dans la gestion des applications ;
- éliminer les redondances de saisie ;
- disposer d'applications plus ergonomiques ;
- d'accéder à la documentation fiscale en ligne.

COPERNIC

Grâce au programme COPERNIC, chaque contribuable trouvera réunies sur un même compte, via Internet, toutes les informations utiles pour suivre ses impôts : déclaration, calcul, avis d'imposition, paiement, etc. Le « portail fiscal » (www.impots.gouv.fr), ouvert en novembre 2001, constitue le premier bouquet de services offert aux usagers des administrations fiscales dans le cadre du programme COPERNIC.

Pour mener à bien cet important projet, a été créé en 2001 un service à compétence nationale dénommé COPERNIC. Il est placé sous l'autorité conjointe des deux directeurs généraux des impôts et de la comptabilité publique, qui coprésident le comité stratégique. Il rassemble 150 agents de la DGI et de la DGCP. Son implantation principale est située à Val-de-Fontenay (Val-de-Marne).

- En avril 2001, ont été mises en service les téléprocédures **TELESATELIT**, qui permettent, dans des conditions de totale sécurité des transactions, le télépaiement de différents impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxes foncières, etc.) et la gestion en ligne des contrats de mensualisation et de prélèvement à l'échéance (adhésion ou modification).
- Entièrement refondue sur le plan ergonomique et fonctionnel, la **télédéclaration de l'impôt sur le revenu** sera disponible en mars 2002, via le portail fiscal, et sera dotée d'un système de certification* électronique. Dans cette nouvelle version, le contribuable pourra notamment disposer d'un accusé de réception instantané du dépôt de sa déclaration, bénéficiera d'une mise à jour dynamique de celle-ci et, en cas d'erreur ou d'omission, pourra à tout moment rectifier sa déclaration.
- Une base de restitution (ADONIS) des données déclaratives (données déclaratives sur l'impôt sur le revenu, avis d'imposition CSG*-CRDS) permettra la **consultation en ligne des déclarations d'impôt et des avis d'imposition**.

- Au cours de l'année 2001, les travaux relatifs à la mise en œuvre éventuelle de la **déclaration des revenus préremplie** ont été poursuivis dans le double but de renforcer la fiabilité et d'accélérer la transmission des informations détenues par les tiers déclarants (entreprises, administrations, organismes sociaux, maisons de retraite...). Des progrès substantiels ont été accomplis, que les tests effectués pendant l'été 2001 ont permis de mesurer. Des travaux complémentaires sont néanmoins nécessaires et une nouvelle série de tests est programmée pour 2002.

4.1.1.3 Pour les entreprises

> Un interlocuteur fiscal unique pour les grandes sociétés : la DGE

La création d'une **direction des grandes entreprises** (DGE), au sein de la DGI*, qui avait été décidée pour donner un **interlocuteur fiscal unique** aux 23 000 plus grandes entreprises (plus de 600 M€ de chiffres d'affaires hors taxe ou d'actif brut), est en place. S'appuyant sur des équipes spécialisées, elle est le lieu unique de déclaration et de paiement de tous les impôts des grandes entreprises.

La gestion d'un **compte unique** permet à celles-ci de bénéficier de la compensation entre impôts dus et créances sur l'État. Les entreprises pourront opter pour le paiement, auprès de la DGE, de leurs taxes foncières et de la taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage. Le paiement de la taxe professionnelle peut s'effectuer soit par un versement unique, soit établissement par établissement.

L'ensemble des agents (213 personnes installées dans des locaux neufs à Pantin) a bénéficié d'une formation professionnelle adaptée à la spécificité et à la technicité de leur fonction, qui s'enrichira début 2002, en alternance avec les premiers travaux. Un site DGE peut être consulté sur Internet à l'adresse www.finances.gouv.fr/dgi/dge.

> Le rapprochement centres des impôts/recettes au sein de la DGI

Pour les autres professionnels, a été expérimenté en 2001 le **rapprochement de CDI* et de recettes** au sein de la DGI*. L'objectif de cette expérimentation a été de simplifier les relations entre les professionnels et la DGI par la mise en œuvre d'un interlocuteur fiscal unique, regroupant au sein d'une même entité administrative les services les plus couramment rendus par le CDI* et la recette et offrant aux entreprises des correspondants à même d'appréhender l'ensemble de leur situation et de leur fournir un service de meilleure qualité. Plusieurs schémas d'expérimentations (transfert total ou partiel des tâches de gestion courante de la fiscalité professionnelle à la recette, regroupement de l'ensemble de ses tâches dans un

service commun, etc.) ont eu lieu dans 13 villes. Le bilan de ces expérimentations a conduit à les poursuivre de manière différenciée, selon des modalités de mise en œuvre concertée.

> De nouveaux services ont été mis en œuvre sur Internet en 2001 par la DGI* et la DGDDI*

- Ouvert en mai 2001, **TéléTV@** offre aux entreprises un ensemble de services permettant de remplir leurs obligations déclaratives, quel que soit le régime de la TVA* (réel, normal, réel simplifié, mini-réel et allégé). et de payer la TVA* grâce à un échange informatisé unique et sécurisé avec la DGI*. L'offre de services est modulaire, souple et adapté aux équipements informatiques des usagers (EFI/Internet ou offre EDI*). Elle met en œuvre un dispositif de signature électronique.

Les entreprises, dont le chiffre d'affaires hors taxes est supérieur à 100 MF, doivent désormais souscrire par voie électronique leurs déclarations d'impôts sur les sociétés et acquitter la TVA* dont elles sont redevables, par voie électronique. Les entreprises, qui n'entrent pas dans le champ de l'obligation, peuvent bénéficier de ce service et opter pour le dépôt de leurs déclarations de résultats et de TVA* par voie électronique, ainsi que pour le téléversement de la TVA*.



- Le service gratuit « **DEB sur le WEB** » a été mis en ligne par la DGDDI* le 19 juillet 2001. Il permet aux entreprises et aux professionnels effectuant du commerce intra-communautaire d'établir leurs déclarations d'échanges de biens (DEB*) sur Internet. Même si aucun seuil minimum n'a été fixé, le service « DEB sur le WEB » s'adresse prioritairement aux 40 000 redevables, qui transmettent des DEB comportant moins de 20 lignes en moyenne par mois. En se connectant au site : <http://www.deb.douane.finances.gouv.fr>, les entreprises peuvent remplir, corriger et envoyer leurs déclarations grâce à une procédure sécurisée. Fin décembre 2001, près de 1000 entreprises ont déjà utilisé ce service. Les utilisateurs peuvent également accéder aux fonctionnalités du serveur telles que la recherche de nomenclature des produits par mot clé, les codes pays, des informations

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

relatives à la DEB ou encore les taux de change depuis le 1^{er} janvier 1999.

- Près de **70 formulaires** ont été mis en ligne par la DGDDI* en 2001 ; ils concernent les procédures douanières (transport, stockage, importation, exportation, transit...), la fiscalité des contributions indirectes (jeux et spectacles, viticulture, commerce de l'alcool et des boissons...), l'activité pétrolière, la navigation de plaisance, la fiscalité écologique. A partir du site, il est possible de remplir en ligne le formulaire nécessaire ou bien de le télécharger. Ce service « formulaires en ligne » permet également d'obtenir des renseignements quant à la finalité du formulaire et aux documents devant y être joints. Il donne aussi des informations sur les textes de référence ainsi que les coordonnées du service douanier compétent. D'autre part, la nomenclature douanière des marchandises est désormais consultable sur Internet à

l'adresse suivante : « <http://tarif.douane.finances.gouv.fr> ».

> **Projet AGAPE* : gestion des aides publiques**

Le projet AGAPE* (Aide à la Gestion des Aides Publiques aux Entreprises), conduit par la DGCP*, vise à apporter une aide à l'instruction et à la **gestion des dossiers d'aides publiques aux entreprises**. L'une des grandes fonctionnalités attendues de ce projet est d'organiser une **circulation dématérialisée** des dossiers de demande d'aide et du suivi du processus de leur examen, afin, au final, d'offrir un meilleur service aux entreprises. Le nouveau système permettra également d'effectuer un **recensement et un suivi** le plus exhaustif possible des aides publiques dont bénéficient les entreprises, ce qui facilitera l'évaluation des politiques publiques en ce domaine.

4.1.2 Améliorer l'information et le conseil aux entreprises

> **Associant l'ensemble des services, la généralisation du dispositif d'appui au service des entreprises : MINinfo**

Expérimenté à partir de la fin de l'année 2000 et tout au long de 2001 dans 13 départements, **MINinfo**, véritable **réseau territorial de compétences et d'expertises**, a vocation à traiter de façon fiable et rapide les demandes des entreprises, en particulier des PME. Au travers d'une **seule démarche**, celle-ci voit sa demande (demande d'information, de conseil ou de prestations personnalisées) prise en charge par MINinfo, qui s'appuie sur une organisation en réseau de l'ensemble des services du MINEFI. Ce réseau s'appuie sur un réseau de correspondants (172) appartenant à l'ensemble des services, un Intranet dédié incluant un système de suivi des contacts, un site Internet, véritable portail d'information pour les entreprises, et sur une démarche associant engagements de réactivité (délai moyen entre 48 h et 72h) et respect d'une séparation entre le service MINinfo et les missions de contrôle imparties par ailleurs aux services.

Précédées d'une large concertation avec les représentants des personnels et les partenaires locaux, ces expérimentations ont mis en évidence un large consensus sur l'évaluation du projet, malgré une notoriété encore faible : pertinence de l'offre faite aux entreprises, enrichissement des agents au travers du travail en réseau des correspondants issus des différents services locaux du ministère.

Ce bilan a permis au ministre de décider la **généralisation de MINinfo** en 2002, la première vague intervenant à la fin du 1^{er} trimestre 2002 (dans les régions Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et dans le département des Hauts-de-Seine).

> **Plusieurs sites Internet dédiés aux entreprises ont été ouverts par l'INSEE en 2001**

- **ALISSE*** (Accès en Ligne aux Statistiques Structurelles d'Entreprises), ouvert le 10 décembre 2001, vise à diffuser par l'Internet un ensemble complet de données sur les entreprises (2 millions de données chaque année, 10 années en ligne prévues), tirées de 16 sources différentes en provenance de l'INSEE et de plusieurs services statistiques ministériels.

Ce site permet à l'internaute d'accéder gratuitement à un ensemble de fiches prédéfinies et d'acheter des tableaux sur mesure ou des fichiers comportant un nombre important de données. ALISSE est relié au site de commerce électronique de l'INSEE pour ses fonctionnalités commerciales. Il s'adresse

“ e-fiscalité “, que font nos voisins de l'OCDE* ?

Le département “ recherche-études-veille “ de l'**institut de la gestion publique et du développement économique*** (IGPDE) assure pour le ministère une fonction **d'observation des pratiques d'autres pays**. Il a récemment effectué une étude comparative sur les services offerts aux usagers via Internet dans le **domaine fiscal**.

Comme la France, avec son nouveau portail (www.impôts.gouv.fr) destiné aux particuliers, professionnels et partenaires, les pays de l'OCDE* ont ouvert des sites pour simplifier la vie de “ leurs administrés “, où l'on trouve au minimum une information sur la réglementation et parfois la possibilité d'effectuer la totalité des démarches en ligne (remplir des déclarations, payer des impôts...).

Les sites présentés suivants témoignent de cette volonté d'offrir un large service :

Le **Canada** (www.fin.gc.ca) : le site du ministère des finances est rattaché au portail du gouvernement canadien, avec 3 entrées principales : particuliers, entreprises, non canadiens. Les rubriques sont variées. Pour les entreprises, on trouve : aide à la création d'entreprise, financement, gestion des ressources humaines, impôts et taxes... ; pour les particuliers : voyages loisirs, emplois, santé, impôts... Sur le site fiscal on trouve des informations sur la législation. Au-delà de l'information les pouvoirs publics incitent à une large utilisation des TIC* pour déclarer et payer les impôts. Il est possible par exemple de remplir par téléphone sa déclaration de revenus, pour les situations simples.

Les **Etats-Unis** (www.irs.gov), dont le site est aussi accessible par le portail du gouvernement fédéral (www.firstgov.gov) : Ce site très fourni comporte même des incitations au civisme fiscal.

La **Norvège** (www.skatteetaten.no) offre une information complète sur la législation et un très large choix de services. La sécurisation des transactions a permis le développement du paiement en ligne des impôts et des taxes. Les formulaires et les déclarations peuvent être remplies en ligne.

D'autres pays ont développé plus particulièrement les services fiscaux en ligne et permettent aux usagers d'avoir accès 24h sur 24 aux services fiscaux et de remplir leurs obligations par Internet.

En **Espagne** (www.aeat.es) : les services électroniques de l'administration fiscale sont nombreux et de qualité. Outre des informations sur la réglementation et l'organisation administrative, le site permet aux entreprises et aux particuliers de déclarer et payer leurs impôts en ligne, en utilisant une signature électronique.

L'**Irlande** (www.ros.ie) a créé un site très didactique, comportant de larges informations sur la réglementation. Un système de paiement sécurisé des impôts et des taxes a été mis en place ; les déclarations et le paiement peuvent se faire en ligne.

Engagée dans une importante réforme de ses structures fiscales, la **Belgique** (www.minfin.fgov.be) conduit un programme de développement des services en ligne, actuellement limités à l'information (législation, lutte contre la fraude,...).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

principalement à trois grandes catégories d'utilisateurs : les grandes entreprises, les entreprises de service aux entreprises, les organismes représentant les entreprises (CCI*, organisations professionnelles...).

Le progrès introduit par ALISSE réside avant tout dans la visibilité et la facilité d'accès aux statistiques structurelles d'entreprises, quelle qu'en soit l'origine.

- Le site Internet « **Annuaire des CFE*** », permettant à un déclarant de trouver le **centre de formalité des entreprises** qui le concerne, a été ouvert au cours du premier semestre de 2001; il reçoit la visite de 200 à 300 internautes par jour.
- L'INSEE a également ouvert au début d'avril 2001, notamment aux entreprises qui les utilisent couramment pour l'indexation des contrats ou la veille sur les marchés, un **sous-site Internet consacré aux indices des prix de vente à la production dans l'industrie et les services**. En fin d'année, on comptait environ 15 000 utilisateurs différents, qui interrogeaient ce site tous les mois.

> La création du **réseau international unifié du MINÉFI** (voir § 224) offrira aux partenaires du MINÉFI et aux opérateurs économiques des contacts et des analyses sur **l'ensemble des questions financières, économiques et commerciales internationales**.

> A la DGDDI*, le réseau régional de « cellules conseil », en étroite collaboration avec les autres structures d'aide au commerce international (CCI*, DRCE), soutient les entreprises en matière d'échanges internationaux (audit de leur activité prenant en compte les diverses contraintes auxquelles elles peuvent être confrontées, et proposition de solutions personnalisées pour accroître leur compétitivité en simplifiant et accélérant les opérations de douane).

4.1.3 Moderniser nos relations avec nos partenaires du MINEFI

> Le Projet Hélios : au service du secteur public local

Le projet **Hélios** a pour objectif de moderniser les outils dont disposent les comptables du Trésor public pour la **gestion du secteur public local**. La nouvelle application sera mise à la disposition des postes comptables à partir de 2004. En 2001 l'équipe chargée de son étude et de sa réalisation a été mise en place, à Noisy-le-Grand. Constituée à parts égales d'informaticiens et d'experts métiers, elle rassemble une cinquantaine d'agents de la DGCP et du réseau du Trésor public, qui ont été rejoints en fin d'année par une trentaine d'ingénieurs et de consultants externes, chargés de la réalisation de la première version de l'application. Les travaux de conception ont commencé conformément au plan de travail et s'achèveront en

2002. Les développements prendront ensuite dix-huit mois, avant que l'application puisse être évaluée sur une dizaine de sites pilotes.

> Le projet ACCORD

Le MINEFI fait partie des ministères dont les services centraux seront raccordés à la nouvelle **application budgétaire et comptable ACCORD** pour la gestion 2003. L'année 2001 a été marquée par la montée en puissance, avec l'appui interministériel du Centre de Compétences Accord, des travaux de préparation à cette échéance très importante, travaux pilotés par la **DPMA***. A cette fin, une direction de programme a été mise en place, qui couvre les différents aspects de ce projet (fonctionnel, technique et « accompagnement au changement »), et dont l'action est relayée par les équipes dédiées installées progressivement dans les directions. En étroite liaison avec les directions devant faire l'objet de travaux d'interfaçage spécifiques, la DPMA a préparé les marchés d'assistance externe, qui ont été notifiés à l'automne 2001. Elle a coordonné les premières actions de formation des formateurs et mis en place un espace dédié permettant à l'ensemble des agents concernés de se familiariser avec le nouvel outil (plus de 1 000 agents). Fin 2001 ont été engagés les travaux devant conduire à la définition, pour chaque service, d'une organisation nouvelle utilisant au mieux les potentialités offertes par ce nouvel outil applicatif.

4.1.4 Proposer de nouveaux services aux collectivités locales

Dans le cadre de la contribution de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP) à la rénovation de la gestion publique, **la DGCP* s'engage à offrir de nouveaux services aux collectivités locales**.



> La rénovation et la simplification du service bancaire

Le service financier aux collectivités locales (et aux établissements publics locaux : hôpitaux ; offices HLM ; CCAS* ; maisons de retraite...) sera modernisé en vue de proposer de nouveaux services financiers aux collectivités territoriales

(nouveaux moyens de paiement, relevés de comptes, consultation des comptes...). Les études nécessaires à cet enrichissement et à la concertation avec les partenaires ont débuté en 2001 et se poursuivront en 2002 et 2003, afin que ces nouveaux services financiers soient disponibles lors du déploiement de la nouvelle application du secteur local HELIOS*.

> L'ouverture d'un site dédié aux élus locaux sur le portail Internet du MINEFI

Il a été décidé de créer, en liaison avec les autres directions du ministère, au sein du portail MINEFI, un site Internet dédié aux décideurs locaux. Ce site permettra de rendre plus accessible les données juridiques, économiques, sociales, fiscales, budgétaires et financières. L'ouverture du site est prévue pour la fin 2002.

> Le développement de la dématérialisation des échanges

Ce projet privilégie les orientations suivantes : expérimentation de la production du compte de gestion sur chiffres sur CD-ROM, généralisation des expérimentations de dématérialisation des opérations de masse du secteur public local (titres de recettes, fiches de paye). De même, une expérimentation est menée pour le prélèvement des dépenses répétitives.

4.2 Etablir une nouvelle relation avec les usagers et les citoyens

4.2.1 Vers la création d'un médiateur du MINEFI

Les services du ministère sont chargés d'instruire de nombreuses procédures administratives, fiscales et financières, et sont appelés à intervenir, à différents stades, pour informer et orienter les publics, statuer sur les droits des usagers et, le cas échéant, à prononcer des sanctions.

La difficulté intrinsèque de ces missions et l'importance des décisions prises par les représentants du ministère pour les citoyens et les acteurs économiques, suscitent des réclamations dont le traitement exige la plus grande attention afin de concilier l'équité, toujours souhaitable, et le respect nécessaire de la règle de droit.

Si de réels progrès ont été réalisés, il est apparu nécessaire de rechercher si de nouvelles améliorations pouvaient être apportées par la mise en place d'une fonction de médiation, tenant compte du cadre légal et réglementaire dans lequel s'inscrit l'activité du ministère. C'est ainsi qu'au CTPM* du 18 octobre 2001, le ministre a annoncé une mission d'études et de propositions sur la création éventuelle d'un médiateur du MINEFI.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Sur la base des recommandations du rapport de M. Jean Massot, président de section du Conseil d'État, investi par le ministre de cette mission exploratoire, la création d'un médiateur du MINEFI a été décidée, répondant à une double exigence : celle de la simplicité pour l'utilisateur et celle de la subsidiarité par rapport aux procédures existantes.

Placé auprès du ministre, le médiateur pourra être saisi des réclamations nées du fonctionnement des services du ministère dans leurs relations avec les usagers, personnes physiques ou morales. Toute réclamation adressée au médiateur devra avoir été précédée d'une démarche auprès du service concerné, ayant fait l'objet d'un rejet total ou partiel.

Le médiateur pourra se faire assister des services pour son instruction. Il adressera une recommandation au service concerné, qui l'informerait des suites données. Si le service saisi entend maintenir la position initialement portée à la connaissance de l'utilisateur, le médiateur pourra soumettre l'affaire à l'appréciation du ministre.

Le médiateur remet au ministre un rapport annuel, publié, dans lequel il établit le bilan de son activité et formule des propositions de nature à améliorer le fonctionnement des services du ministère dans leurs relations avec les usagers.

Il sera le correspondant du médiateur de la République.

4.2.2 La démarche d'e-ministère

Le 5 juillet 2001, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé l'engagement du MINEFI dans la voie de l'e-ministère. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cours de la réforme-modernisation engagée en avril 2000 et la prolonge, traduit la volonté du MINEFI d'être exemplaire dans l'action que mène le Gouvernement dans le développement des technologies de l'information et de la communication pour un service public plus fiable, plus proche des attentes des citoyens : défense du consommateur, information sur le passage à l'euro ou encore aide à la création d'entreprise.

Par cet engagement dans une telle démarche, qui met en perspective et fédère les nombreux projets développés ou à venir, le MINEFI œuvre pour une amélioration de la **qualité**, de l'**accessibilité** et de la **diversité du service rendu** à l'utilisateur.

Elle recouvre de nombreux projets concrets :

- **pour les citoyens** : un site complet sur l'euro avec des guides pratiques, un nouveau portail fiscal comprenant des informations, des formulaires, des outils de simulation (calcul de l'impôt), des informations sur les métiers du ministère et la consultation des concours ouverts, des espaces dédiés aux forums, à l'avis des usagers sur la qualité de services publics rendus, à l'information économique

et financière, la première version du compte fiscal simplifié au printemps 2002 ;

- **pour les entreprises** : le site MINInfo, les téléservices (téléTVA, etc.), le réseau CFE* pour la création d'entreprise, des services pour le développement à l'international...
- **pour les acteurs de la vie locale et les partenaires du MINEFI** : une documentation très riche (budget, fiscalité, comptabilité, marchés publics, vie économique locale, etc.) accessible en un point d'entrée « collectivités locales » du portail MINEFI, bientôt la refonte du système de gestion des comptes des collectivités locales, le projet ACCORD,... ;
- **au sein du ministère** : 125 000 agents aujourd'hui (et la totalité à la mi-2002) disposent d'un équipement personnalisé, avec messagerie et accès aux Intranets métiers, véritables outils de travail partagés.

L'e-ministère traduit un nouvel état d'esprit, qui conduit les services à s'engager sur une **prestation de qualité**, déclinée en **5 engagements**.

En premier lieu, **la réactivité** : une réponse, dans un délai qui ne dépasse pas 48 à 72 heures pour les questions d'actualité, sera apportée à toute demande déposée sur le site Internet du ministère.

Le MINEFI s'engage également sur **l'écoute** - forums, évaluation en ligne des services -, **la transparence** - accessibilité des textes, tableaux de bord périodiques -, **la déontologie** - séparation des fonctions d'information et de contrôle, développement d'une relation sécurisée, de confiance, garantissant l'anonymat dans la consultation du site du ministère, l'authentification et la confidentialité dans les relations individualisées, grâce à une politique de certification - **et l'équité**.

Pour une société de l'information solidaire, le développement de l'administration en ligne déboucherait sur un accroissement des inégalités sans politique volontariste d'accès public. C'est pourquoi le MINEFI s'engage sur la **mise à disposition de points d'accès à Internet** dans les principaux espaces d'accueil du ministère ou encore la cession gratuite d'ordinateurs à des associations caritatives ou de soutien scolaire.

L'e-ministère c'est aussi une ouverture internationale avec des pages en anglais, allemand et espagnol sur le portail MINEFI, qui ont été réalisées par le centre de traduction de la DPMA.

L'e-ministère conduit également à mettre l'accent sur des problèmes de fond importants tels que celui de la sécurité. Dans ce domaine, le HFD* a poursuivi le travail d'organisation de la SSI* de l'ensemble du ministère, en coopération avec les autorités qualifiées des directions. La politique de sécurité interne du MINEFI a été publiée et son déploiement est en cours, pour

être achevée dans un délai de deux ans. Un audit de la sécurité des réseaux informatiques de l'administration centrale du ministère a également été réalisé.

4.2.3 Des modalités d'accueil innovantes : MINEFI Services-Contact

A la suite des propositions du rapport remis au Premier ministre sur les maisons des services publics économiques et financiers par M. Jean Launay, député du LOT, le ministre a décidé d'ouvrir, à partir d'octobre - novembre 2001, 11 sites-pilotes, points d'accueil de proximité baptisés « **MINEFI Services-Contact** ». Ce projet répond à la volonté de simplifier les démarches de l'utilisateur, quel qu'il soit (particulier, entreprise, collectivité territoriale ou association) en lui donnant, en temps réel, une première information, apportant une réponse fiable à sa question. Répondant à des besoins géographiques, économiques ou sociaux spécifiques d'accessibilité du service public, ces nouveaux points d'accueil ne constituent pas une structure administrative supplémentaire mais, installés dans des services déconcentrés du ministère, constituent une modalité complémentaire et innovante d'action du MINEFI, s'appuyant sur les nouvelles technologies.



MINEFI Services Contact

Ce nouveau service prend appui **sur les trésoreries des 11 sites retenus et sur la mise en réseau des services déconcentrés du MINEFI** : DGCP, DGI, DGDDI, DGCCRF, INSEE, DREE, DARPMI et DECAS, avec l'assistance de la DPMA (pour les outils informatiques et la formation) et de la DIRCOM. Les points d'accueil **MINEFI Services-Contact** offrent, dans les domaines fiscal, économique et financier :

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- une première information générale aux usagers ;
- une orientation vers le bon interlocuteur ou une mise en contact avec celui-ci, quand la question posée nécessite une réponse personnalisée ou une décision administrative spécifique ;
- une transmission des demandes des usagers par courrier ou voie électronique aux services locaux compétents.

Pour chaque site, un comité de pilotage, composé de l'ensemble des chefs de service déconcentré du MINEFI, a été constitué pour élaborer les protocoles définissant les services offerts aux usagers et les engagements des services, à partir d'une analyse locale des besoins des usagers. Les projets sont conduits en concertation avec les représentants des personnels, les agents, les élus, et en liaison avec les préfets des départements concernés.

En fonction des besoins recensés, les travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil des usagers ont été réalisés. Pour assurer leurs missions d'information, d'orientation et de prise en charge des demandes des usagers, les agents s'appuient sur des formations spécifiques, des procédures de travail fiables et simples et sur un Intranet dédié comportant des outils de travail à distance.

4.2.4 La mise en œuvre de nouvelles formes d'écoute et de dialogue avec le public

> La réorganisation de la direction de la communication

Dans le cadre de la réforme de la fonction « communication » au sein du ministère, l'évolution de la direction de la communication (DIRCOM*) a constitué une étape importante en 2001, traduisant la volonté de recentrer cette direction sur ses missions essentielles : définition des orientations stratégiques de la communication, interne et externe, du ministère et coordination de sa mise en œuvre.

L'adaptation du fonctionnement de la direction et l'optimisation de son offre de services aux directions se traduit par une nouvelle organisation interne reposant sur trois sous-directions, chargées respectivement de la stratégie de communication, des supports de communication et des réseaux de communication interne, et un secrétariat général assurant les fonctions transversales et gérant l'offre de services aux directions. Deux étapes essentielles ont été franchies avec la validation par le ministre d'une charte de communication le 14 septembre et d'un plan de communication pour 2002 et 2003, le 7 décembre 2001.

Cette démarche d'ensemble s'est traduite en novembre 2001 par la publication d'un décret de réorganisation.

> Au terme d'une expérimentation d'une **fonction de porte-parole** confiée au directeur de la communication, dont l'euro a constitué un « banc d'essai », il a été décidé d'institutionnaliser, à l'instar d'autres ministères, cette fonction.

4.3 Adapter l'administration, pour un meilleur service à l'utilisateur

4.3.1 Développer la politique « qualité », dans tous les services du MINEFI

Le ministère s'est fortement engagé en 2001, dans le prolongement des décisions du CIRE* d'octobre 2000, dans une démarche d'amélioration de la qualité de services. Cette démarche, dans laquelle s'impliquent l'ensemble des services, est animée par la DPMA* au travers d'un « club » de la qualité.

Témoignant de l'importance attachée à cette démarche, le ministre a signé, le 1^{er} mars 2001, une **déclaration de politique qualité** pour le MINEFI, qui s'inscrit dans le contexte de la réforme de l'État et fixe trois grandes orientations :

- prendre en compte de façon plus systématique les besoins et attentes des usagers ;
- rechercher des modalités de travail plus efficaces et adapter en permanence la qualité du service rendu ;
- valoriser et responsabiliser les agents qui participent directement ou indirectement aux services rendus à l'utilisateur.

Fin 2001, l'ensemble des directions à réseau que compte le ministère se sont dotées d'un plan d'action qualité pluri-annuel, ont mis en place une organisation spécifique, ont engagé ou prolongé les travaux devant conduire à la définition d'engagements de services (DARPMI, DREE, DGCP) ou à l'amélioration de la qualité de service. De la même façon, plusieurs directions ou services centraux ont défini une politique qualité (service des pensions, DIRCOM, DECAS, DiGITIP, direction du Trésor, IGPDE).

Parmi les diverses démarches qualité mises en œuvre au sein du ministère au cours de l'année 2001, trois se dégagent par leur caractère innovant et exemplaire dans la fonction publique :

- La **certification* ISO 9001** (version 2000) obtenue par l'ensemble du **service immobilier de la DPMA**, pour la sous-direction et ses antennes régionales (450 agents au total). C'est le premier service

administratif de ce type à obtenir une reconnaissance officielle de la qualité des prestations offertes. La certification* du réseau des MEEF* (DGCP) a par ailleurs été renouvelée.

- Les engagements de réactivité et de déontologie ont été pris dans le cadre de la **généralisation du service d'appui aux entreprises, MINInfo**, où, en un seul contact, une entreprise peut disposer d'une information, d'un conseil ou d'une prestation personnalisée.
- La mise au point d'un **référentiel sur l'accueil du public**, expérimenté dans cinq directions départementales des services fiscaux, vise l'obtention d'une **certification* de service**, qui serait une « première » dans un service public.

Une application exemplaire : la maîtrise d'ouvrage dans le domaine immobilier

Au terme d'un processus engagé en 1999 et dans le cadre d'une démarche associant les personnels, la sous-direction de l'immobilier de la DPMA est certifiée ISO 9001/version 2000, depuis décembre 2001. Ce label* rend compte et garantit aux « partenaires » de la DPMA la mise en place de procédures assurant la maîtrise, en termes de délais et de coûts de réalisation, des projets de construction qu'elle pilote pour le compte des directions. Désormais, des conventions fixent les rôles et les libertés d'action des différents intervenants, au niveau central et déconcentré du MINEFI. Déjà des opérations sont menées dans cet esprit de partenariat, comme la construction de l'école des douanes de Tourcoing (près de 20 M€) ou celle du laboratoire des douanes de Pessac (près de 8 M€).*

> Quelques exemples des démarches qualité engagées au sein du ministère

- La DGCP* a défini un **plan d'action qualité**, qui sera mis en œuvre sur 2002-2003 et qui s'appuiera sur des engagements qualité pris en direction de chacun de ses publics bénéficiaires : les usagers, les entreprises et les professions juridiques, les collectivités territoriales, les administrations et les établissements publics. En ce qui concerne l'impôt, la démarche sera menée conjointement avec la direction générale des impôts. Une cellule qualité, qui a pour mission d'animer la mise en œuvre de ce plan, a été créée fin 2001.
- Après l'obtention du certificat ISO 9001 pour 6 nouveaux sites pilotes le 20 décembre 2000, la DREE* a décidé de **déployer sa démarche qualité sur l'ensemble des services déconcentrés**, en France et à l'étranger, avec l'objectif d'une **certification***

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© DCCP

globale à l'horizon de juin 2002. Outre la refonte du système documentaire (procédures qualité), le déploiement de la démarche qualité sur l'ensemble du réseau a conduit à concevoir et mettre en œuvre un vaste plan de formation en 3 volets : auditeurs qualité internes, responsables qualité pour chaque site (mission économique, DRCE), agents. Depuis mars 2001, 20 auditeurs internes, 180 responsables qualité et 2 000 agents ont été formés à la qualité. 15 audits internes ont pu être effectués, ce qui a permis à l'organisme de certification* (AFAQ*) d'auditer déjà 2 sites en décembre 2001 dans le cadre de la certification* globale du réseau en 2002.

En outre, la 1^{re} sous-direction (ressources humaines et gestion des moyens) s'est engagée dans la démarche qualité à partir de septembre 2001. Enfin, un logiciel spécifique a été développé pour capter les dysfonctionnements et mutualiser les solutions qui leur sont apportées. En 2001, plus de 500 « fiches de progrès » ont été émises par les services déconcentrés. Les bases d'un autre logiciel (conduite d'audit) ont été jetées à l'automne 2001.

- Afin d'établir durablement de nouvelles relations avec les usagers du service public fiscal et foncier et faciliter l'accomplissement de leurs obligations fiscales, la DGI* s'est engagée dans une **démarche globale de qualité de service**. La généralisation, d'ici la fin 2002, de **5 standards de qualité** s'inscrit dans ce cadre : réception sur rendez-vous, pas d'appel téléphonique sans suite, envoi des formulaires à domicile, systématisation des réponses d'attente lorsqu'une expertise est nécessaire et levée de l'anonymat dans les correspondances et lors de l'accueil physique ou téléphonique.

Une mission qualité de service (MQS) a été mise en place début avril 2001 pour animer cette politique. Elle s'est déplacée dans toutes les interrégions pour mesurer les résultats et les difficultés rencontrées et pour mutualiser les bonnes pratiques. Elle a ouvert un espace de communication sur l'Intranet de la DGI et constitué, avec des correspondants qualité du réseau et des services centraux, un « groupe projet qualité de service ».

Les résultats de la première série de mesures des standards de qualité ont montré les progrès réalisés mais aussi l'ampleur du chemin restant à accomplir.

Parallèlement, une « charte » a été adoptée en administration centrale à la suite du séminaire des 200 cadres tenu le 6 avril 2001. Tous les bureaux ont élaboré un plan d'action qualité pour respecter les standards de qualité vis-à-vis des directions et ont pris des engagements complémentaires.

- En lien étroit avec le projet de service et conformément à la déclaration de politique qualité du ministère, la DECAS* a réalisé ses premiers travaux de mise en place d'un **plan d'action qualité** selon **trois axes structurants** : communiquer sur la mission et les services rendus par la DECAS auprès de ses interlocuteurs, améliorer ses méthodes de suivi et de traitement de l'information, notamment en matière de demande de subventions, informer et former les nouveaux agents de la direction sur les pratiques les plus performantes.

Sont concernés par ce plan qualité tant les agents d'administration centrale que les DRCA* et leurs équipes de terrain. Certaines actions (brochure d'information, traitement du courrier, dossier d'accueil, glossaire professionnel...), déjà lancées dans le cadre du projet de service, sont appelées à évoluer progressivement selon les critères des actions qualité. La conduite de ces actions sera facilitée par la réalisation au sein de la DECAS d'un réseau Intranet. Celui-ci permettra l'accès de l'ensemble des agents de la direction (administration centrale et DRCA) aux informations professionnelles et facilitera le traitement coordonné des dossiers qui recoupent souvent plusieurs aspects (statistiques, économiques, sociaux, fiscaux, organisationnels...).

- **La traduction assistée par ordinateur**

L'ouverture du ministère aux partenaires étrangers est une réalité quotidienne et génère des échanges importants en terme d'information, de conférences, de mémoires. Le centre de traduction de la DPMA*, qui utilise depuis de nombreuses années la traduction assistée par ordinateur en anglais, allemand et néerlandais a élargi ses capacités de traitement en ajoutant l'italien, l'espagnol et le portugais. La traduction assistée par ordinateur, qui se différencie de la traduction automatique, permet d'augmenter considérablement la cohérence des textes et augmente d'autant la qualité du travail rendu tout en facilitant les conditions d'utilisation pour les linguistes.

Par ailleurs, le centre de traduction a, au travers des recherches de ses terminologues, pris une part prépondérante à la préparation

des réunions de la commission spécialisée de terminologie et de néologie en matière économique et financière.

- Pour contribuer au développement durable*, un **plan d'actions « verdissement de l'administration »** a été mis en œuvre par la DPMA*. Il constitue une autre forme de démarche-qualité, recouvrant notamment une maîtrise des consommations et dépenses d'eau et d'énergie, la gestion des déchets et l'achat respectueux de l'environnement. La DPMA a ainsi établi sur le site de Bercy une plate-forme de tri sélectif des déchets, mis en place un dispositif quotidien de récupération de certains papiers auprès des agents en vue de leur recyclage (100 tonnes sur une période de huit mois). Cette politique est développée le plus en amont possible aussi bien pour la constitution du parc véhicule du ministère (automobiles électriques, GPL...) que dans le domaine des achats : ainsi pour les marchés de nettoyage, il est demandé aux différents candidats, lors de l'appel d'offres, de préciser la liste des produits qu'ils envisagent d'utiliser et, éventuellement, « le caractère respectueux de l'environnement de ceux-ci ». Il en est de même pour la composition de certains adhésifs en matière de fournitures de bureau et pour la composition des consommables relatifs à l'impression et la reprographie.
- Dans le cadre de sa réorganisation, la DIRCOM* s'est dotée d'une « mission qualité » placée auprès du secrétaire général. Le programme de cette mission a été arrêté pour 2002 et comprend l'examen de l'offre de service de huit entités de la direction, avec pour objectif d'obtenir la certification* chaque fois qu'elle apparaîtra nécessaire à l'évolution des services concernés.

4.3.2 Assurer l'évolution de l'organisation des services, pour une meilleure efficacité

L'année 2001 a été caractérisée par une intense activité réglementaire, traduisant d'une part l'adaptation de l'organisation des services du ministère à son environnement, aux attentes de ses partenaires et à l'évolution de ses missions, d'autre part la volonté d'assurer un meilleur fonctionnement interne. Sur l'ensemble de ces adaptations fonctionnelles, qui ont été menées sur la base d'une large concertation, la DPMA* a apporté sa capacité d'expertise aux nombreuses directions concernées.

Outre la création déjà évoquée :

- d'un **réseau unifié à l'étranger**, qui donne au ministère la projection à l'international dont il a besoin pour l'exercice de ses missions et qui offre à ses partenaires et aux opérateurs économiques des services plus riches ;

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- de services à compétence nationale (SCN), comme l'« Agence France Trésor », en charge d'une gestion active de la dette, le SCN « COPERNIC », rattaché à la DGI et à la DGCP, qui conduit le chantier informatique de refonte du système d'information fiscal (novembre 2001), ou encore le SCN « ACCORD* », chargé de la conduite du projet interministériel de refonte du système comptable et budgétaire de l'Etat,

les évolutions fonctionnelles présentées ci-dessous illustrent cette dynamique.

> Le projet « Région 2000 » de la DGCCRF* : adapter ses méthodes de travail et assurer la sécurité juridique de ses procédures

Créée en 1985, la DGCCRF*, dont la mission fondamentale est de veiller au bon fonctionnement du marché économique, s'est engagée dans un processus de modernisation reposant sur l'optimisation de ses méthodes de travail et l'adaptation de son organisation pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la jurisprudence sur les règles de compétence territoriale. Alors qu'en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE*) les enquêteurs de la DGCCRF disposent désormais d'une compétence territoriale nationale pour une large part de leurs missions, assurer la sécurité juridique des procédures revêt en effet une importance capitale.

Le volet juridique de ce projet « Région 2000 » s'est traduit par la publication en décembre 2001 de plusieurs textes réglementaires (4 décrets et 8 arrêtés) portant sur :

- l'adaptation du décret fondateur du 5 novembre 1985 ;
- la réorganisation des services déconcentrés, qui renforce notamment le rôle des directions régionales, la compétence territoriale de 8 d'entre elles étant élargie aux missions « concurrence » et « vins et spiritueux » ;
- la création et l'organisation de trois services à compétence nationale : la direction nationale des enquêtes de concurrence, de consommation et de répression des fraudes ; la direction des laboratoires de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; l'école nationale de la concurrence, consommation et répression des fraudes ;
- la définition des conditions dans lesquelles les enquêteurs peuvent se faire assister par d'autres agents de la direction générale ou par des stagiaires ;
- l'adaptation des structures de l'administration centrale (sous-directions et bureaux), principalement pour tenir compte d'une part de priorités telles que l'accueil du public, d'autre part de la création des agences de sécurité alimentaire et de sécurité sanitaire des produits et services de santé.

> L'adaptation de l'organisation de trois directions

- La réorganisation de la DGEMP*, achevée en novembre 2001, a répondu à une double préoccupation :
 - tenir compte de l'évolution de son environnement économique : l'internationalisation de l'économie et des marchés, la mondialisation et la diversification des

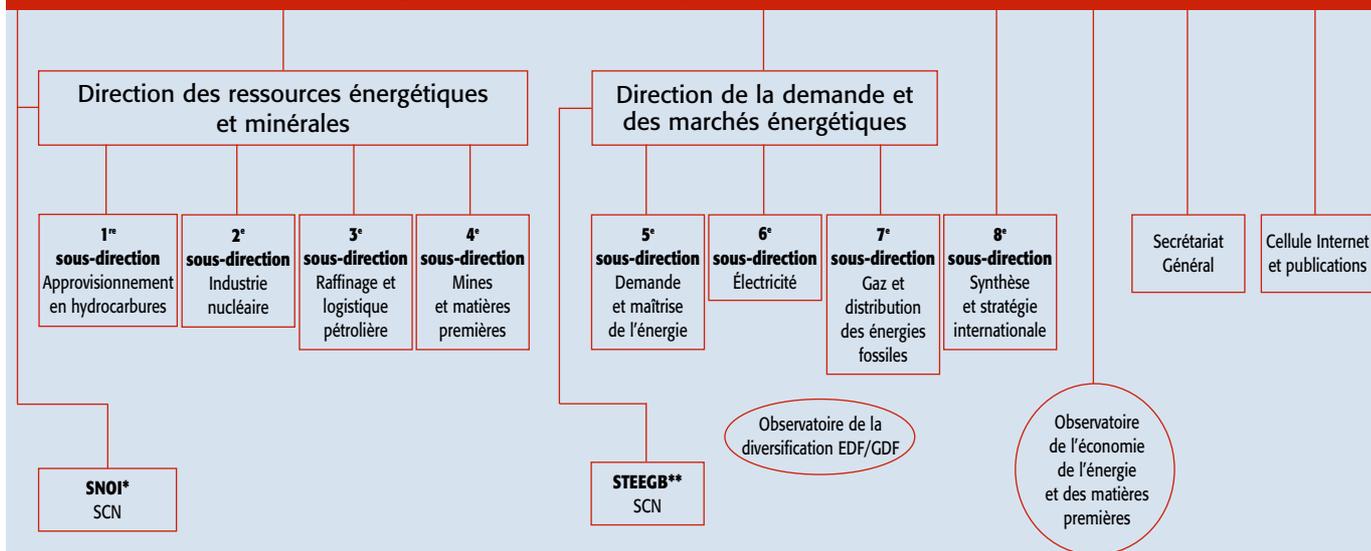
stratégies et des interventions des opérateurs, le renforcement des missions de régulation de l'État ;

- adapter les modes de fonctionnement interne.

Inspirée de celle des acteurs privés et plus adaptée qu'une structuration par énergie, cette réorganisation est caractérisée par :

- la création de deux grands « pôles » opérationnels : **Les activités « amont »** (secteur énergétique et matières premières) ont été regroupées dans la direction des ressources énergétiques et minérales. **Les activités « aval », relatives à la demande et à la distribution des produits énergétiques**, ont été regroupées dans la direction de la demande et des produits énergétiques ;
- la création d'un pôle fonctionnel regroupant les **prestations transversales** au bénéfice des deux pôles opérationnels et assurant des fonctions de synthèse, d'analyse économique et de gestion des ressources.
- Issue en 1998 de la fusion de la direction générale des stratégies industrielles et de la direction générale des postes et télécommunications, la DiGITIP* a également conduit en 2001 un processus de **réorganisation interne**. Ce processus, en voie de finalisation sous l'angle juridique, a également répondu à la volonté de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique, mieux prendre en compte les priorités de l'action gouvernementale (TIC*, innovation, environnement, etc.) et mettre en place une organisation interne plus simple et plus lisible

Direction générale de l'énergie et des matières premières



* SNOI : Service National des Oléoducs Intérralliés

** STEEGB : Service Technique de l'Énergie Électrique et des Grands Barrages

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

pour l'extérieur, en facilitant la prise en compte en son sein de dimensions transversales.

L'organisation nouvelle, qui la rapproche de celle des autres directions du ministère, se met en place, caractérisée par :

- la création d'un service horizontal unique chargé des politiques d'innovation et de compétitivité, répondant au besoin de synthèse sur des thèmes ou politiques transversaux. Ce nouveau service permettra un fonctionnement interne plus harmonieux, assurant une meilleure articulation entre expertises sectorielles, qui demeurent une « valeur ajoutée » importante de la direction, et politiques horizontales et contribuera à renforcer le rôle de proposition de la direction ;
- le regroupement des missions de prospective, d'étude et d'évaluation au sein d'un observatoire des stratégies industrielles ;
- la création d'un secrétariat général auprès de la directrice, pilotant la gestion des moyens humains et budgétaires et la communication interne.

• La direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

Décidée par le Gouvernement dans le cadre de la refonte de l'ensemble du dispositif de sûreté nucléaire et de radioprotection, qui se traduit notamment par la création d'un nouvel établissement de recherche et d'expertise dans les domaines de la radioprotection et de la sûreté nucléaire (l'IRSN*), une nouvelle direction (la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, DGSNR) va, au MINEFI, se substituer à la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN). Cette évolution traduit la volonté de regrouper au sein d'une même direction l'ensemble des services de l'État chargés du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, permettant ainsi une plus grande efficacité de l'action de l'État.

Activités du Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie

L'année 2001 a vu le renouvellement d'une partie du dispositif d'enrichissement de la langue française du ministère. Conformément au décret du 3 juillet 1996, quatre des sept commissions ont été recomposées par arrêtés du ministre, en 2001 : la commission en matière économique et financière, la commission de l'ingénierie nucléaire, la commission des télécommunications et la commission de la chimie. Les trois autres (informatique, pétrole, automobile) le seront en 2002

Un protocole de coopération a été signé avec la DPMA et la direction de la communication, le 21 novembre 2001, définissant l'assistance que ces directions apportent au Haut fonctionnaire.

Les travaux des sept commissions ont permis d'élaborer 215 nouveaux termes d'équivalents à des termes étrangers. Ces termes sont diffusés sur l'intranet du MINEFI (Alizé), par l'intermédiaire de la base de données CRITER.

4.3.3 Développer les missions de conseil, audit et évaluation

4.3.3.1 L'action des corps d'inspection et de contrôle

> L'action du service de l'inspection générale des finances (IGF)

Principes

Les missions de l'IGF sont traditionnellement réparties en quatre grands domaines :

- les **vérifications** : il s'agit de missions de contrôle, principalement en termes de régularité, de services extérieurs du ministère ou d'organismes divers bénéficiant de fonds publics (chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture, OPAC, association bénéficiant d'une subvention de l'État,...) ;
- les **audits** : ces missions consistent en l'étude approfondie d'un organisme ou d'une procédure, tant sous l'angle de la régularité que sous celui de l'efficacité économique ;
- les **enquêtes** : l'objet d'une enquête est l'évaluation globale d'une procédure ou d'une politique publique, s'appuyant désormais le plus souvent sur des comparaisons avec les pratiques en usage à l'étranger ;
- les **missions d'assistance** : centrées sur l'éla-

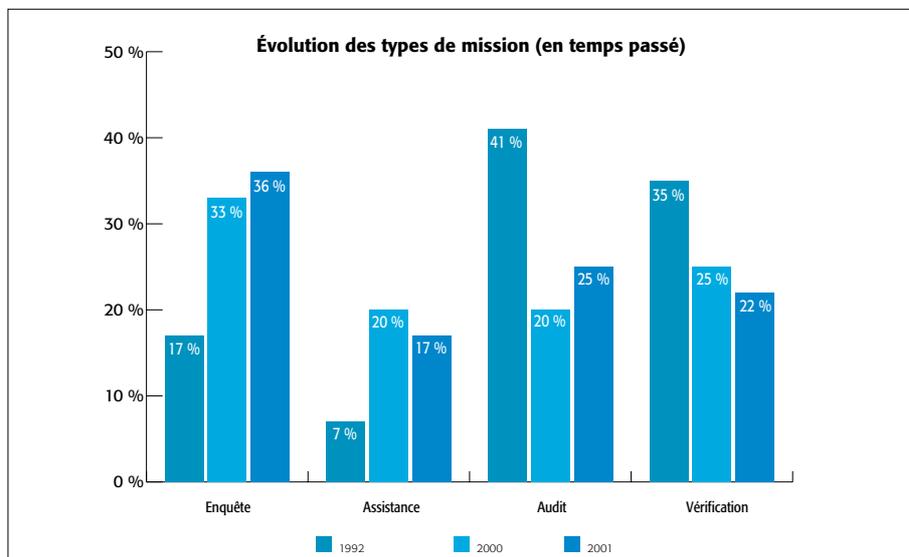
boration ou la mise en œuvre d'un projet, elles sont effectuées en appui et à la demande expresse d'un ministère, d'une direction d'administration centrale ou d'un organisme.

Pour réaliser les missions qui lui sont confiées (53 missions en 2001), le service de l'IGF s'appuie sur une trentaine d'inspecteurs des finances (« la tournée ») et un nombre équivalent d'inspecteurs généraux. Ces derniers sont en charge de la supervision des missions menées par les inspecteurs ou de travaux spéci-

fiques. Les inspecteurs généraux exercent parallèlement la surveillance territoriale des services déconcentrés du ministère. Ils assurent par ailleurs la liaison permanente avec les diverses administrations centrales du ministère ainsi qu'avec les autres départements ministériels. Les inspecteurs généraux jouent enfin un rôle de proposition dans le processus de « réforme-modernisation » du ministère, rôle qui a été consacré par la création de « commissions » au sein du **comité des inspecteurs généraux des finances** (COGEX). Ces **commissions**, au nombre de six (recettes, dépenses et comptabilité, action économique, organisation et contrôles, ressources humaines et moyens des services, technologies de l'information et de la communication) poursuivent notamment leurs réflexions dans le contexte nouveau créé par la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Ces réflexions ont, entre autres, vocation à être exploitées en 2002 au sein du **comité interministériel d'audit** qui supervisera l'audit des systèmes de gestion de la performance mis en place dans les diverses administrations, comité dont la présidence sera assurée par un inspecteur général des finances.

Réalisations

Les graphiques ci-joints (exprimés en temps passé) confirment la diversité des missions de l'IGF.



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

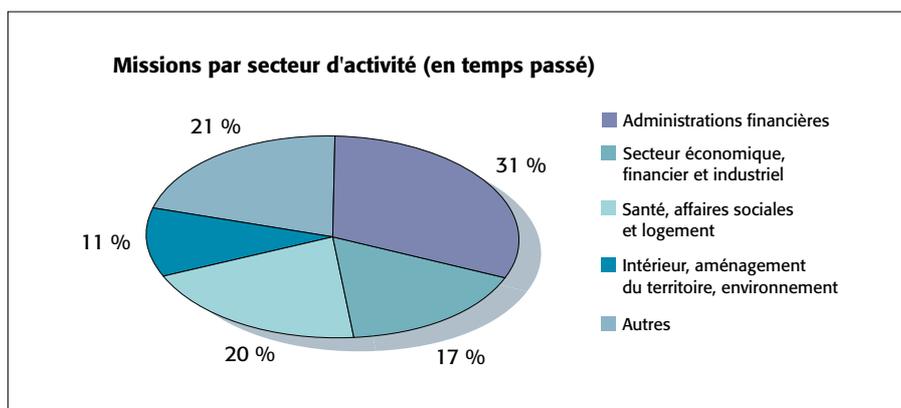
Tout comme pour l'année 2000, les missions d'enquête et d'assistance représentent 53 % des interventions de l'IGF. Ce type de missions est fortement monté en puissance ces dernières années, puisqu'elles ne représentaient que moins du quart du nombre des missions en 1992. Cette évolution correspond à une demande forte, notamment de la part du ministre et des diverses directions, pour voir l'IGF contribuer pleinement à la réforme de l'État et à la modernisation du ministère ainsi qu'à l'amélioration du contrôle de gestion.

Pour l'année 2001, les principales **missions d'enquête** ont concerné l'amélioration des circuits de financement ou l'efficacité financière de différentes politiques publiques (financement du logement social, contrats de ville, aides à la création et au développement d'entreprises, financement des achats d'œuvres d'art, pratique de l'achat public).

Les missions **d'assistance** ont permis la poursuite des travaux engagés en 2000 pour aider les diverses directions du ministère dans la mise en place d'indicateurs de gestion, mais ont aussi eu trait à divers projets concrets de modernisation : évaluation des contrats d'objectifs de certaines directions du ministère (DGI), premier bilan de l'expérimentation du projet interministériel de nouvelle application informatique de traitement de la dépense (projet ACCORD*) au ministère de l'intérieur, mise en place de l'euro, transformation en société nationale de la direction des constructions navales du ministère de la défense.

Dans la même optique de modernisation de l'exercice du rôle de l'administration, les **audits** réalisés en 2001 se sont efforcés d'évaluer les contrats d'objectifs qui pouvaient lier les autorités de tutelle, essentiellement les administrations centrales de l'État, avec les organismes - ou entreprises - publics ; lorsque de tels contrats n'existaient pas, les missions se sont attachées à identifier les principaux éléments qui pourraient par la suite faire l'objet d'une contractualisation. C'est par exemple le cas pour l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) ou encore pour l'INPI (Institut national de la propriété industrielle). Chaque fois que la comparaison s'avérait pertinente, des exemples étrangers ont été étudiés, afin d'en adapter les éventuelles bonnes pratiques. Il s'agit là d'une démarche globale de recherche de l'amélioration des performances ; elle préfigure ce qui pourrait être mis en place après 2006 dans le cadre des futures lois de finances, dont le cadre a été profondément modifié par la loi organique du 1^{er} août 2001.

Enfin, dans le cadre traditionnel des missions de **vérification**, notamment des services déconcentrés du ministère, l'IGF s'efforce de donner aux directions d'administration centrale, outre les résultats de l'exercice d'une mission



de contrôle, un éclairage précis sur l'exercice quotidien de l'activité des services ainsi que des éléments tangibles d'analyse des coûts et des performances dans les missions exercées localement.

La répartition des missions en 2001 par secteur d'activité montre une diminution des interventions dans l'ensemble de la sphère « administrations financières et secteur économique et financier » (moins 12 points entre 2000 et 2001), reflet des besoins croissants ressentis au sein des autres secteurs en matière d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Cette tendance devrait se poursuivre en 2002 : la mise en œuvre de la LOLF* suscitera en effet, pour la mise en place de systèmes de gestion de la performance au sein des différentes administrations, une forte demande d'audit et d'assistance que l'IGF devrait contribuer, avec les autres inspections générales, à satisfaire, compte tenu de l'expérience déjà engrangée au sein du MINEFI, notamment pour la conception des contrats d'objectifs et de moyens des grandes directions à réseaux.

> L'activité de l'**IGIC*** s'est inscrite dans le cadre d'un programme de travail annuel établi en concertation avec les directions et services. Elle s'appuie sur **4 pôles de compétence** :

- **inspection** des établissements et des organismes relevant de la tutelle du ministère (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, centres techniques). Cette activité a représenté un tiers des missions en 2001 ;
- **expertises, études et évaluation** de politiques, de procédures et d'organismes publics ;
- actions d'**accompagnement des mutations industrielles** ;
- missions de **coopération internationale**, en particulier vers les pays du Maghreb.

Pour un tiers de son activité, l'IGIC conduit ses missions en coopération avec d'autres corps de contrôle (dont IGF, IGAENR* et inspection générale des affaires culturelles). Les missions suivantes ont été menées à bien ou largement engagées en 2001 :

- Missions d'inspection et de contrôle :
 - des chambres de commerce et d'industrie de l'Aisne, des Landes, de l'Orne, d'Avignon et de la chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre ;
 - des chambres de métiers du Tarn, de la Réunion, de Haute Corse, de l'Orne ;
 - des actions (de l'ex-direction du commerce intérieur) cofinancées par le FSE* ;
- Missions d'étude, d'expertise, d'audit d'organismes et d'évaluation de politiques publiques :
 - aides à la création d'entreprise ;
 - expertise de la SEMMARIS (marché d'intérêt national de Rungis) ;
 - audit du Centre d'Etudes et de Recherche des Industries du Béton (CERIB) ;
 - évaluation des centres techniques industriels marocains ;
 - appui à la préparation de la loi d'orientation pour les PME ;
 - évaluation de la procédure d'autorisation de dépassement du droit additionnel à la taxe pour frais de chambre de métiers ;
 - conseil méthodologique pour l'évaluation des actions du DEFI* ;
 - expertise du pôle image de Roubaix-Tourcoing ;
 - organisation locale de la collecte d'informations économiques sur l'énergie ;
 - gestion du parc immobilier des Houillères du Bassin du Nord Pas-de-Calais (SOGINORPA) ;
- Missions d'accompagnement des mutations industrielles :
 - organisation d'un premier cycle de formation d'agents du ministère à la maîtrise des mutations industrielles (inauguré par le secrétaire d'État à l'Industrie) ;
 - expertise du site de Magny-Cours ;
 - expertise du Centre Européen de Ressources pour les Reversions et les Mutations (CERRM).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]

sommaire général

> Au **contrôle d'État** (CODET*), la volonté de développer les actions de conseil a conduit à créer en son sein la mission « gestion publique conseil » (GPC), instituée par arrêté du 13 avril 2001. Cette mission a commencé ses travaux et a d'ores et déjà réalisé ou engagé une dizaine d'interventions au cours du second semestre, à la demande :

- **de directions du MINEFI** : définition et étude de faisabilité d'un cycle de formation « hautes études » sur le modèle de l'IHEDN (IGPDE*), examen des circuits et des délais de paiement des indemnités aux sinistrés de l'Erika (cabinet du ministre, DAJ*, DGCP*), modalités de suivi et de comptabilisation de la dette garantie par l'État (direction du Trésor, DGCP*),
- **de missions du contrôle d'État, en liaison avec les organismes concernés et les ministères de tutelle** : réforme des procédures de passation des marchés de communication entre les offices et la SOPEXA (mission « Agriculture » du Contrôle d'État) ; expertise de projets immobiliers de RFO, (ministère de la culture et de la communication, mission « audiovisuel » du contrôle d'État), assistance à l'amélioration de procédures de facturation de certains établissements hospitaliers (mission « ARH » du contrôle d'État),
- **d'instances interministérielles pour la modernisation de la gestion publique** : mission sur « les aides à la mobilité des agents dans l'intérêt du service » (comité central d'enquête sur le coût et les rendements des services publics) ; introduction du contrôle de gestion dans les administrations (direction du budget et délégation interministérielle à la réforme de l'État) ; réflexion sur l'adaptation à moyen terme du contrôle préventif (service du contrôle d'État et direction du budget).

> **Le CGTI***, par son comité de l'inspection (formation d'inspection générale) et ses sections, met son expertise au service de missions d'étude et de conseil pour le ministre et ses services, et autres départements ministériels. Il organise, au nom du ministre, les missions d'enquête, de contrôle et d'évaluation qui lui sont confiées.

Au cours de l'année 2001, les rapports suivants ont été adressés au ministre :

• Missions concernant le secteur des télécommunications

- défense et sécurité dans les réseaux de télécommunications d'entreprises.
- réseau RIMBAUD : situation, évolution, génération suivante.
- risques de dégradation du service public du téléphone en cas de mise en place d'une tarification forfaitaire illimitée de l'accès bas débit à Internet.
- expertise complémentaire sur plusieurs possibilités d'extension du programme ACROPOL.

- interopérabilité des réseaux de sécurité nationaux ou locaux spécialisés à disposition des entités intervenant en situation opérationnelle de crise.

• Missions concernant le secteur postal

- traitement des réclamations de La Poste ; informations fournies à l'État.
- soutien des États de l'Union européenne au transport postal de presse : comparaison européenne.
- facteurs de la qualité du secteur postal.
- évolution du secteur postal en Europe.
- organisation de la lutte contre le blanchissement de capitaux à La Poste.

• Missions concernant l'informatique et les technologies de l'information et de la communication

- évolution des téléprocédures à destination des entreprises ; origines, sélection, positionnement, carrière, formation et soutien des chefs de projets de téléprocédures.
- dimension sociologique des technologies de l'information et de la communication.
- essor du marché de l'infogérance (hébergement, ASP) : opportunités et conséquences pour les administrations.
- financement des technologies de l'information et de la communication par les collectivités locales ; les procédures FEDER*.
- situation des réseaux à hauts débits en Suède.

• Missions relevant de la section commune avec le Conseil Général des mines

- grandes écoles et monde virtuel : un nouveau paradigme pour la formation ?
- action déconcentrée de l'État en matière de télécommunications.
- étude du rapport du groupe de travail relatif à la brevetabilité des inventions logicielles.

Ces rapports, qui constituent la « production » tangible du CGTI, ne reflètent qu'une partie de l'activité de ses membres, qui sont amenés à effectuer une mission de veille technico-économique sur les secteurs concernés et veiller à la prise en compte des préoccupations des missions de service public dans les Postes et Télécommunications. A ces différents titres, le CGTI est amené à participer à de nombreux groupes de travail, y compris interministériels, et à représenter le ministère dans de nombreuses instances.

> L'action du **CGM*** s'est développée en 2001 selon ses trois principales missions :

- **l'activité d'inspection des DRIRE** : 20 inspections ont été réalisées en 2001 sur les différents secteurs d'activité des DRIRE, leur organisation générale et leur fonctionnement ;

• **l'activité régaliennne du conseil**, qui recouvre les avis qu'il doit donner au titre du code minier (permis de recherche ou d'exploitation, concessions, stockages souterrains...) ou sur les modifications de la législation : en 2001 les questions de l'« après mine » (mines de fer, de charbon, de sel) sont restées les principales traitées.

• les missions particulières demandées par les ministres : 8 missions ont donné lieu à des rapports et 10 sont en cours à fin 2001. Les domaines où l'intervention du CGM a été demandée concernent l'énergie (sécurisation du système électrique, tarification de l'électricité, actualisation de la concession de la compagnie nationale du Rhône), les mines, l'utilisation et la promotion des NTIC*, l'évaluation d'établissements publics et d'organismes assurant une mission de service public (INPI*, COFRAC), la formation, l'évaluation de la coopération financière bilatérale.

Le CGM coopère, pour la plupart de ces missions, avec les autres inspections générales et conseils généraux du ministère (IGF, IGIC, CGTI) ; certains de ses membres contribuent également à des missions ponctuelles que le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement confie à son inspection générale (5 missions achevées en 2001, 3 en cours à fin 2001).

4.3.3.2 La contribution au respect du droit au sein de l'administration

La **direction des affaires juridiques** (DAJ*) a apporté son assistance aux directions du MINEFI, contribuant ainsi au respect des règles de droit au sein du ministère.

La DAJ a participé à la préparation de projets de textes législatifs et réglementaires importants pour le ministère (lois de finances, loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et a poursuivi sa mission de conseil en donnant des avis ponctuels sur les difficultés juridiques rencontrées par les directions. Les évolutions des grands services publics (postes, télécommunications, énergie) et leur ouverture sur l'extérieur ont été particulièrement examinées.

Elle a suivi d'un point de vue juridique l'ensemble des opérations du passage à l'euro, tant sur le plan de l'adaptation des textes que sur celui des modalités d'accompagnement adoptées par les pouvoirs publics.

La DAJ a par ailleurs été particulièrement sollicitée sur les questions juridiques liées aux nouvelles technologies de l'information, participant à de nombreux groupes de réflexion sur ce thème portant, notamment, sur les infrastructures de gestion de clés et sur les responsabilités encourues par les gestionnaires de sites.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Outre cette activité de conseil, elle a développé une activité de veille juridique opérationnelle en animant le **comité de veille juridique**. Ce comité a pour objectif d'anticiper les évolutions juridiques susceptibles d'affecter les missions du MINEFI et d'assurer une réflexion commune et une confrontation des expertises en associant outre des représentants de chacune des directions du ministère, un membre du Conseil d'État et un membre de la Cour de Cassation.

Enfin, l'action de formation, d'information et de sensibilisation des agents au droit s'est poursuivie au travers d'actions ponctuelles dans les domaines du droit pénal et d'une forte mobilisation de nombreux moyens en matière de marchés publics, à la suite de l'adoption du nouveau code.

4.3.4 Moderniser l'environnement de travail

4.3.4.1 Développer des moyens de travail modernes

> Développer l'Intranet et la messagerie : un poste personnalisé pour chaque agent mi-2002

Doter chaque agent d'un poste de travail personnalisé constitue un des objectifs de la modernisation du ministère. 100 000 agents du MINEFI disposaient fin 2001 d'un poste personnel, avec l'accès à de nombreux outils (gestion du temps, Intranet, messagerie, etc.), applications et données. En 2001, il y a eu en moyenne 50 000 connections à l'Intranet ministériel par jour. La messagerie électronique, remarquable outil de partage de l'information, a permis d'échanger 2 000 messages par jour en moyenne.

> Offrir de nouveaux services aux agents

Dans le cadre d'une politique d'offre de « bouquet de services » aux agents des services centraux, plusieurs chantiers importants ont été lancés en 2001 par la DPMA* :

- un **annuaire d'entreprise** assurant les accès aux bases de données : clés d'accès, signature électronique, certification et authentification des documents ;
- un **annuaire d'entreprise**, reposant sur des organigrammes détaillés et des attributions, qui permettra des accès privilégiés aux **bases de données de connaissances et aux portails** : diffusion sélective de l'information, accès à des produits documentaires personnalisés ;
- un **système documentaire** novateur, qui permettra la production « sur mesure » de produits sélectifs issus de toutes les sources disponibles (internes, externes) venant de tous les supports (sites Internet, chapitres d'ouvrages, résumés, articles de périodiques, partie de colloques, nouvelles brèves,

extraits d'agences). Une veille documentaire par directions et par thèmes spécialisés sera mise en place ;

- un système d'**archivage** directement accessible sur le poste de travail, permettant, pour chaque document produit (imprimé ou électronique), de déterminer un classement et une durée d'utilité administrative. Ce système reposera sur la politique d'archives informatiques du MINEFI ;
- un suivi des **enveloppes de moyens** informatiques des directions par les gestionnaires déconcentrés d'informatique (inventaire du parc, logiciels téléchargeables, demandes de connectique, commandes en ligne) ;
- une **inscription dématérialisée aux concours** administratifs, aussi bien en interne qu'en externe, engagée en 2001 et poursuivie en 2002 ;
- un gestionnaire d'**agenda**, expérimenté avec succès et qui devrait être disponible en 2002 pour les services qui le souhaitent ;
- un outil d'enregistrement et de **suivi du courrier**, réalisé en interne, qui sera déployé progressivement en 2002 ;
- une application de **gestion des demandes de congés** développée sur la base d'un outil de workflow, qui sera interfacée avec la gestion des horaires variables et déployée en 2002.

La dématérialisation, au service d'un achat public plus performant

La DPMA a réalisé en juillet 2001 une première expérience d'enchères électroniques inversées pour l'achat de fournitures courantes, en dessous du seuil des marchés (cartons d'emballage, agendas et toner d'imprimantes). Avec l'aide d'un prestataire externe, ces enchères ont été organisées en trois étapes : envoi d'un cahier des charges à une cinquantaine de fournisseurs ; établissement d'une liste plus restreinte de fournisseurs (15) ; enfin, tenue sur Internet d'une séance d'enchères d'environ une heure, au cours de laquelle tous les fournisseurs, sous identité masquée, ont présenté des offres concurrentes, selon le principe classique des enchères mais en offres décroissantes.

Cette expérimentation prometteuse a permis d'élargir la concurrence en l'ouvrant aux PME, de réduire les délais de traitement et d'obtenir une baisse significative des prix (jusqu'à 20 % de réduction par rapport aux prix habituellement pratiqués).

Cette expérimentation a également permis de préciser les conditions dans lesquelles le recours à cette technique pourra se développer. Ses résultats ont fait l'objet d'une large mutualisation au niveau interministériel.

> Dans le domaine **immobilier**, la DPMA* a développé un système informatisé de création, de modification et de diffusion des plans (architecte, couches techniques et documents associés aux métiers de l'exploitation-maintenance), baptisé « **armoire à plans** ». Cette armoire peut contenir la plupart des documents liés à un projet immobilier, et toutes les informations indispensables aux dessinateurs et aux corps techniques. Actuellement 400 plans ont été digitalisés, qui couvrent les 63 implantations d'administration centrale représentant 450 000 m² utiles.

La gestion du parc mobilier de l'administration centrale est désormais unifiée au travers de la mise en place d'une application informatique également accessible aux directions et services, afin d'optimiser la gestion des inventaires et de mieux satisfaire les besoins des services.

Le **CGM*** expérimente des méthodes de travail visant à utiliser au mieux les technologies Internet et pilote la réalisation d'un kit extranet (*Mioga*), dont le code source est utilisable par tous. Le produit a été conçu pour faire fonctionner via Internet des communautés de travail, qui gèrent des procédures et prennent des décisions sur des affaires parfois sensibles (confidentialité et sécurité). La confidentialité est assurée par un cryptage des données durant leur transport, de façon « transparente » pour l'utilisateur. Outre les fonctionnalités classiques d'un extranet, il offre, des fonctions de « dossiers partagés », d'agenda électronique, de gestion de fichiers. Un module d'administration permet une gestion fine des droits des utilisateurs pour donner accès en lecture ou en écriture à tout ou partie des fichiers en fonction des profils de chacun.

> La dématérialisation et l'informatisation des missions foncières

L'application **FIDJI***, qui informatise toutes les activités du service chargé des missions foncières, couvre fin 2001, 188 bureaux sur 354. Parallèlement, le scannage du fichier immobilier, composé de fiches tenues manuellement depuis 1956, se poursuit et atteint 156 bureaux en 2001, ce qui permet de libérer, en moyenne, 200 m² au sol par conservation des hypothèques.

Pour poursuivre la modernisation des services de la publicité foncière, de nouvelles simplifications ont été adoptées, dont la normalisation des actes de mainlevée.

Le déploiement de l'application « **SPDC** » a été effectué dans l'ensemble des centres

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

des impôts fonciers (CDIF*). Ce serveur sera bientôt ouvert aux notaires, qui pourront ainsi avoir accès à la documentation cadastrale et confectionner eux-mêmes les « extraits modèle 1 ». L'informatisation du plan cadastral a progressé dans le cadre de la politique conventionnelle de numérisation du plan (PCI-Vecteur), qui concerne 20 % du territoire, soit une centaine de CDIF*. Pour les 80 % du territoire non couverts par une convention avec une collectivité locale, il est prévu de procéder au scannage des plans cadastraux et d'équiper les CDIF* de l'application PCI-IMAGE à compter de septembre 2002.

> La refonte du système d'information de la DREE

Cet ample projet répond au double objectif :

- d'améliorer les services rendus par la DREE* à ses clients (refonte des sites Internet, diffusion en ligne de documents, réponses aux questions parlementaires par le biais d'un module Intranet qui sera étendu au reste du MINEFI en 2002) ;
- d'optimiser et de simplifier les procédures internes : mise en place de l'Intranet « Odysée » comprenant notamment des structures de dialogue modulables (Forums), une nouvelle application de comptabilité (CIRC€), une base d'enregistrement et de référencement des documents (GED), un module de suivi des « fiches de progrès » dans le cadre de la certification* Qualité.

Les étapes importantes franchies en 2001 seront suivies par la création de modules de travail pour les agents du réseau, organisés autour d'une base unique des entreprises clientes des missions économiques*.

4.3.4.2 Améliorer les conditions de travail

Un plan de rénovation des points d'accueil du public

Les conditions d'accueil physique du public, au guichet, sont, pour les agents et pour l'utilisateur, des éléments déterminants de la qualité du service rendu par le ministère ; elles marquent son image.

Pour favoriser dans les services un accueil de qualité permettant de recevoir, d'écouter et de traiter les demandes des usagers dans de bonnes conditions, un plan de rénovation des points d'accueil du public a été décidé, auquel sera consacré 5,3 M€. Ce plan complète l'action régulière que mènent les directions pour rénover et réaménager leurs locaux.



© DGCP

> Répondant aux préoccupations exprimées par les agents vis à vis de l'éclairage dans les bureaux, la DPMA* a engagé une réflexion sur ce sujet et organisé en fin d'année une conférence à l'intention des responsables immobiliers des directions. Avec le conseil de spécialistes reconnus en matière d'éclairage (INRS, AFE, ADEME*, etc.), les acteurs de prévention, l'ergonome et les ingénieurs électriciens de la DPMA ont établi une méthodologie et des préconisations pour les cahiers des charges des prochaines opérations de construction ou de réhabilitation au MINEFI.

4.4 Valoriser le dialogue et les compétences

4.4.1 Renforcer le dialogue social

4.4.1.1 Promouvoir la concertation et l'expérimentation comme méthode de modernisation

Conformément aux engagements pris par le ministre lors du comité technique paritaire ministériel (CTPM*) du 28 avril 2000, le **dialogue social**, animé par la DPMA*, est placé au cœur du processus de la réforme-modernisation du ministère, basé notamment sur les principes de transparence, d'expérimentations et de concertation.

C'est ainsi qu'à la suite de la consultation de l'ensemble des CTP directionnels et de rencontres bilatérales entre le ministre et les fédérations syndicales, un CTPM* a été consacré le 18 octobre 2001 à l'évaluation et au bilan des expérimentations en cours, afin de pouvoir s'engager dans une nouvelle étape de la réforme-modernisation. Lors de ce CTPM*, le ministre a renouvelé son attachement à un dialogue social constructif et éclairé et son souci d'une concertation régulière, à tous les niveaux et à chaque étape du processus de réforme-modernisation.

Cette volonté de dialogue sous-tend tout le processus de modernisation. Ainsi, en 2001, le CTPM* s'est réuni à sept reprises pour connaître notamment de la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail au ministère, et de manière plus générale, de l'ensemble des réformes, qu'elles soient de nature statutaire ou organisationnelle. Une cinquantaine de groupe de travail se sont également réunis au cours de l'année 2001 avec pour objectif de débattre le plus en amont possible avec les organisations syndicales de la politique d'action sociale, de la politique d'hygiène et de sécurité du ministère, de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des questions relatives à la formation, aux qualifications, aux agents non titulaires, aux personnes handicapées.



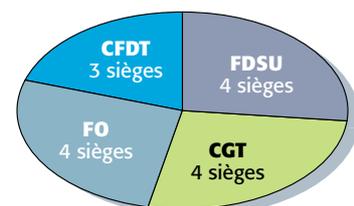
© DIRCOM

4.4.1.2 Concrétiser les résultats des élections professionnelles de fin 2000

L'ensemble des comités techniques paritaires du ministère a été renouvelé en 2001 pour prendre en compte la nouvelle représentativité des organisations syndicales issue des élections des représentants des personnels aux CAP et CTP du 5 décembre 2000. Une recomposition syndicale est ainsi établie pour les trois ans à venir tant au niveau ministériel qu'au niveau directionnel.

Les parités administrative et syndicale de près de 25 CTP nationaux et de plus de 300 CTP locaux ont été redéfinies, auxquels il convient d'ajouter les instances de concertation spécialisées dans la mise en œuvre des politiques d'hygiène, de sécurité et d'action sociale.

La composition du comité technique paritaire ministériel est la suivante depuis le mois de juillet 2001 :



Composition du CTPM

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les fédérations non représentées au CTPM* (FSAFI, CGC et CFTC) sont naturellement associées au dialogue social ministériel. Elles participent à l'ensemble des groupes de travail ministériels en tant que membres à part entière. Elles reçoivent, au même titre que les fédérations siégeantes, les documents et rapports présentés aux CTPM* et sont conviées après chaque comité à une réunion d'analyse, qui leur permet d'exprimer leur remarques et objections sur les textes à l'ordre du jour. Enfin, elles siègent au CNAS* et au CHSM* en tant que personnalités qualifiées.

4.4.1.3 Développer la politique d'hygiène, de sécurité et de prévention médicale

Depuis dix ans, le MINEFI développe une politique d'hygiène et de sécurité de proximité associant les acteurs locaux, les directions ainsi que les représentants des personnels. Au niveau local, cette politique repose sur un important réseau d'acteurs : 18 inspecteurs hygiène et sécurité, 140 médecins de prévention et plus de 500 agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (Acmo), des secrétaires-animateurs et des assistants régionaux à la médecine de prévention.



© DIRCOM

Les priorités d'action sont définies par le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM), à partir de l'analyse des risques professionnels. En 2001, les travaux du CHSM ont permis d'établir un nouveau **cadre des postes à risques**. L'approche disciplinaire engagée dans ce cadre permettra le développement d'une vraie politique de prévention technique, collective et individuelle de ces risques.

Les orientations 2001-2002 ont mis l'accent sur l'organisation des travaux des instances locales et spéciales de concertation. Les 132 comités locaux d'hygiène et de sécurité ont été invités à optimiser l'utilisation des multiples sources d'information dont ils disposent, pour mieux définir leurs priorités d'action locales et utiliser au mieux les 18,73 M€ de crédits spécifiques déconcentrés auprès des présidents de ces instances.

La politique ministérielle « hygiène-sécurité-prévention médicale » accorde de plus en plus de place aux préoccupations liées à l'ergo-

nomie et l'amélioration des conditions de travail. En 2001, des études ergonomiques ont été conduites sur le centre d'encaissement de Créteil (DGCP) et sur le centre d'appels de Lille (DGI).

4.4.1.4 Moderniser l'action sociale

Pour l'ensemble du ministère, la DPMA* met en œuvre une politique de modernisation de l'action sociale au profit des **agents en activité**, de leurs **enfants** et des **retraités du ministère**, dans un souci de réflexion concertée et de transparence, qui s'est traduit par un très important travail de réorganisation, à l'appui d'un dialogue très dense au sein de toutes les instances concernées.

> Responsabilisation et déconcentration :

La lisibilité du rôle des acteurs de l'action sociale a été inscrite dans l'arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale. Il clarifie les compétences des instances de concertation, définit une composition du CNAS* et des CDAS* cohérente avec celle des autres instances paritaires. Le ministère a également clarifié, dans l'arrêté ministériel du 18 décembre 2001, ses relations avec les associations en charge de prestations majeures d'action sociale (EPAF pour le secteur des loisirs, ALPAF pour les prêts aux agents, ATRAF et AGRAF pour la restauration). Cet arrêté applique au MINEFI une loi du 3 janvier 2001 autorisant l'État à confier à des associations, à titre exclusif, la gestion des prestations d'action sociale dont bénéficient ses agents. Parallèlement, des projets de conventionnement ont été élaborés, qui prévoient notamment la mise en place de procédures de contrôle et d'audit internes et externes.

> **Qualité** : la qualité constitue une préoccupation constante de l'action sociale, qu'il s'agisse du respect de normes (normes d'hygiène, notamment dans le secteur particulièrement sensible de la restauration, charte d'engagement et de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les colonies de vacances...), de l'amélioration de l'organisation (réflexion sur la restauration administrative) ou de la satisfaction des agents bénéficiaires (enquêtes de satisfaction). L'amélioration de la couverture du territoire en assistants de service social devrait en outre permettre une meilleure écoute des agents.

> **Sécurité** : l'action sociale doit assurer la sécurité du contenu des prestations, par exemple pour les actions liées à l'accueil des enfants dans les colonies de vacances.

> **Transparence et optimisation** : le respect de ces principes ne peut être obtenu que par l'association étroite des organisations syndicales aux travaux de modernisation, la connaissance des coûts complets et le développement d'indicateurs, du contrôle de gestion et de procédures d'audit, dont la mise en œuvre a commencé au cours de l'année 2001.



© SDAS/G. Fontaine

4.4.2 Valoriser les ressources humaines

4.4.2.1 Faire de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT*) un vecteur de modernisation

Parallèlement à la réduction du temps de travail, l'ARTT* poursuit un double objectif d'amélioration des conditions de travail des agents et de qualité du service rendu aux usagers, par la recherche d'une meilleure organisation du travail et une gestion du temps plus performante.

Prolongeant et amplifiant les travaux lancés dès la mi-2000 par l'équipe-projet de la DPMA*, le processus de mise en œuvre de l'ARTT* s'est déroulé tout au long de l'année 2001, mené selon une méthode de conduite de projet associant toutes les directions, réunies dans un comité de pilotage chargé de préparer les travaux à réaliser au cours des différentes étapes. Les représentants du personnel ont été étroitement associés à la démarche au travers notamment de la mise en place d'un groupe de travail du comité technique paritaire ministériel (CTPM) et d'une intense concertation au niveau local.

Les deux premiers trimestres 2001 ont été consacrés à la mise en place et au suivi d'expérimentations dans des services représentatifs des différentes activités du MINEFI (150 services représentant 4 500 agents), témoignant ainsi de l'inscription de l'ARTT* dans le processus de réforme-modernisation. Cette méthode originale a permis d'apprécier concrètement l'impact de nouvelles modalités d'organisation du travail et du temps de travail sur l'activité des services et les conditions de travail des agents. Parallèlement, des groupes de travail interdirectionnels ont mis en commun les réflexions sur les principales questions liées à l'application du décret du 25 août 2000 et notamment celles relatives aux situations particulières (astreintes- régimes dérogatoires), en vue de l'élaboration des textes correspondants.

Les projets de textes ont été présentés au CTPM* du 11 juillet 2001 et actés par un relevé de conclusions, qui constitue le cadre institutionnel fixant les modalités d'application de l'ARTT* au MINEFI.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Au cours du troisième trimestre 2001, des formations de formateurs (1 100) ont été organisées afin de préparer les responsables de projet et les cadres à la mise en place de l'ARTT*, selon une démarche issue des enseignements des expérimentations qui aide à concilier organisation du travail et attentes des agents. Ce dispositif a permis au ministère d'anticiper très largement la mise en œuvre de l'ARTT*, plus de 60 % des agents bénéficiant de l'ARTT* au mois d'octobre 2001.

En 2002, un dispositif de suivi de l'ARTT* sera mis en place et donnera lieu à un bilan présenté au CTPM*.

4.4.2.2 Mettre en place une gestion prévisionnelle dynamique des emplois et des compétences et faire évoluer les cadres de la gestion

> Les travaux d'analyse prospectifs

L'approche transversale de la **gestion prévisionnelle des effectifs**, engagée par le ministre lors du CTPM* d'avril 1999 sur le thème de l'évolution spontanée des effectifs et présentée aux organisations syndicales en septembre 2000, a fait l'objet d'une actualisation dans le cadre des travaux menés pour le groupe de travail du CTPM* sur la requalification. A partir d'une analyse du passé, ce dernier a engagé une réflexion prospective sur les solutions de nature à faciliter l'évolution de la structuration des emplois, qui se poursuivra en 2002.

L'approche « **métiers informatiques** », élaborée en 1999 et ayant abouti à la création de quatre nouveaux métiers (assistant utilisateurs - niveau A et B -, expert-réseau et concepteur-réalisateur d'application) s'est concrétisée par l'organisation, en 2000, des formations professionnelles aux métiers d'expert-réseau et de concepteur, les deux autres formations ayant été mises en place en 1999. Ces formations se sont poursuivies en 2001 ; elles sont régulièrement adaptées, afin de prendre en compte les observations des stagiaires et des partenaires sociaux. L'évolution rapide des technologies de la communication et de l'information a conduit le ministère à lancer, en fin d'année 2001, un nouveau chantier sur ses besoins en qualification informatique, afin de repérer les compétences nécessaires.

> La poursuite des chantiers de modernisation des systèmes d'information

Plusieurs directions se sont engagées dans la refonte de leurs **systèmes informatiques** de gestion des ressources humaines (INSEE, DGI et DPMA). Ces projets, de grande ampleur et échelonnés sur plusieurs années, s'accompagnent de réformes des procédures et d'une déconcentration de la

gestion. Leur développement et leur réalisation s'inscrivent dans le respect du schéma informatique ministériel, qui met en évidence l'importance majeure qui s'attache à la définition d'un cadre ministériel cohérent (technique et fonctionnel). Ce cadre ministériel est indispensable pour permettre des échanges entre les différents systèmes. Il doit aussi répondre aux besoins d'une approche ministérielle du système d'information des ressources humaines permettant de disposer de données consolidées homogènes et de développer progressivement des éléments de gestion prévisionnelle adaptés aux besoins du ministère.

Des groupes de travail inter-directionnels ont été mis en place pour préciser le contenu de cette approche ministérielle et définir des référentiels communs.

> L'adaptation de l'organisation de la DPMA aux nouveaux enjeux de la gestion des ressources humaines

La DPMA* gère environ 14 000 agents relevant de 80 corps différents, employés par plus de 30 directions, services et organismes rattachés dont les activités sont très diverses. Parmi ces 14 000 agents, on dénombre 2 600 cadres de catégorie A, dont plus de la moitié sont des cadres supérieurs, 3 500 agents exerçant des fonctions techniques, 5 000 agents en fonction à l'échelon régional.

Comme tous les gestionnaires publics de personnel, la DPMA doit concilier la gestion statutaire avec la culture du management et le suivi individuel des personnes, répartir de façon optimale les ressources humaines dans un cadre budgétaire donné sans hypothéquer l'avenir, accompagner les mutations du service public en préservant la qualité des liens sociaux et culturels au sein des collectivités de travail. Pour répondre à ces enjeux, une réflexion approfondie a permis de définir les évolutions nécessaires pour assurer les meilleures prestations en optimisant procédures et moyens, évoluer vers une gestion prévisionnelle des ressources humaines, et améliorer la lisibilité des structures. Cette réflexion a conduit à la mise en place d'une nouvelle organisation de la sous-direction du personnel, qui prend le nom de sous-direction des ressources humaines et qui comprend désormais quatre bureaux, la mission « suivi personnalisé et parcours professionnels » et la cellule recrutement et insertion des personnes handicapées (CRIPH).

4.4.2.3 Promouvoir une gestion plus adaptée à la diversité des agents

> En assurant le suivi individuel des agents et en favorisant l'initiative et la coopération

- Par le développement de dispositifs d'évaluation et le soutien aux projets professionnels. Élément essentiel de l'avancée

dans la gestion individuelle, les pratiques de l'évaluation et de l'entretien individuel, initiées à l'administration centrale, se sont développées dans les réseaux.

- Par une meilleure prise en compte des **besoins de l'encadrement**. La formation de l'encadrement à la gestion des ressources humaines (GRH) et au management trouve également sa place dans l'ensemble des directions, dès la formation initiale et à chaque étape de la carrière lors de la prise de nouvelles fonctions.

> En valorisant les fonctions d'encadrement

La DGI* a ainsi engagé une réflexion sur les missions de « responsable de centre des impôts » (simplification et reconnaissance), l'aménagement de la carrière des cadres et la reconnaissance des fonctions d'expertise.

> En progressant vers l'équilibre des responsabilités entre hommes et femmes

Dans le cadre du plan d'action triennal qu'il a défini en 2000, le MINEFI mène une politique volontariste afin de progresser dans la réalisation de cet équilibre.

Ainsi, début 2002, le ministère comprend 32 femmes sur 143 titulaires d'emplois de direction en administration centrale :

- 5 directrices générales et directrices à la direction du budget, à la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration, à la direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes, à la direction des monnaies et médailles et - au sein de la direction générale de l'énergie et des matières premières - à la direction du gaz, de l'électricité et du charbon ; soit un taux de féminisation de 20,6 % ;

- 2 chefs de service et 25 sous-directrices et directrices de projet, soit un **taux de féminisation de 22,6 %**, traduction de la ferme volonté ministérielle de constituer un vivier de femmes promouvables aux postes à responsabilité.

De façon plus générale, ce sont les femmes de catégorie A qui ont le plus bénéficié d'une promotion depuis 5 ans, la part des femmes promues étant passé de 19 à 29 %, alors que la proportion de femmes dans cette catégorie est restée sensiblement la même.

L'action pour l'égalité hommes-femmes trouve sa traduction dans les directions et se concrétise par des mesures statutaires, comme le relèvement des limites d'âge pour l'accès à certains concours et des mesures de gestion.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> En donnant toute leur place aux personnes handicapées dans la fonction publique

L'insertion professionnelle des personnes handicapées est une obligation pour tous les employeurs, dont l'État. Pour renforcer cette dynamique, le décret du 25 août 1995 a instauré un mode de recrutement supplémentaire, sous la forme contractuelle, pour l'accès des personnes handicapées à la fonction publique. À l'issue de leur contrat, les stagiaires sont titularisés dans leur grade, après avis favorable de la commission administrative paritaire.

Les personnes recrutées sont affectées sur **tous les types de poste**, sans exclusive, dès lors que leur handicap ne conduit pas à une évidente impossibilité.

À la DPMA, la **cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées** (CRIPH) réunit régulièrement les correspondants handicaps des directions, qui sont chargés de travailler avec les services du personnel et de l'immobilier de leur administration pour améliorer les conditions de travail des agents handicapés dans les services.

S'inscrivant dans le cadre d'une politique volontariste, **190 recrutements** sont intervenus en 2001

pour l'ensemble du ministère. Ainsi, à la DGI, 34 personnes atteintes d'un handicap ont pu débiter leur scolarité en 2001, dans des locaux qui ont été spécialement adaptés à leur intention.



© DIRCOM

4.4.2.4 Développer une politique de formation active

Au service d'une stratégie globale, la formation doit permettre une meilleure adaptation des compétences à la diversification et à l'évolution des modes d'exercice des missions. Enjeu fondamental de la modernisation du ministère et élément de la politique de gestion des ressources humaines, elle doit se développer en cohérence avec les progrès de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

> L'élaboration d'une charte ministérielle de la formation

Au sein d'un groupe de travail spécifique du CTPM*, les travaux d'élaboration de la charte ministérielle de la formation se sont poursuivis, avec pour objectif de **fixer un cadre de cohérence de la politique de formation** au sein du ministère, tout en respectant la spécificité des besoins des directions.

Ces travaux ont mis l'accent sur les objectifs de la politique de formation, les actions prioritaires à mener, la modernisation du dispositif et les modalités d'enrichissement de la concertation.

Le club de la formation, associant l'ensemble des directions à réseaux et piloté par la DPMA*, a par ailleurs poursuivi ses travaux, permettant une mutualisation de l'information et des pratiques.

> **L'Institut de la gestion publique et du développement économique** (IGPDE*) a pris le relais, en juillet 2001, du centre de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP). Il a pour vocation de contribuer à la diffusion d'une nouvelle culture

© DIRCOM



de la gestion publique et à l'ouverture de la culture professionnelle du ministère. À cette fin, il développe des actions de formation (110 000 journées stagiaires en 2001) et de nouvelles activités de recherche et d'échange.

L'IGPDE a dorénavant vocation à intervenir au profit de l'ensemble des agents du ministère, et non plus au seul bénéfice des agents de centrale, et donne plus largement accès, pour une partie de ses activités, aux agents des autres administrations publiques. L'Institut interviendra subsidiairement lorsqu'il peut apporter une valeur ajoutée aux formations dispensées par d'autres organismes.

L'ouverture de la culture professionnelle est placée au premier rang des missions de l'Institut.

Aussi, ce dernier développe une fonction de recherche, de veille, d'information et de documentation sur les évolutions de la gestion publique, entendue au sens large des modalités et techniques de l'action publique, en France et à l'étranger. Ont été retenus des thèmes comme : indicateurs et programme, qualité, régulation/tutelle/gouvernance. Un conseil scientifique de l'Institut se prononcera sur le programme de recherche, puis sur le résultat des travaux.

L'Institut organise également des activités d'ouverture et d'échanges, comme par exemple un premier **colloque sur l'e-administration et l'e-gouvernement** le 10 décembre 2001, un cycle de formation dédié aux mutations industrielles, des ateliers permettant de faire état d'expériences extérieures. L'Institut est membre du réseau européen de " benchmarking ". Un cycle de hautes études, à l'image de ceux mis en œuvre par l'IHEDN*, l'IHESI* ou l'IHEDAT*, sera mis au point et lancé en 2002.

La formation reste le cœur de métier de l'Institut. Elle s'organise autour de quatre activités :



- **Les préparations aux concours interministériels (ENA,IRA...) et ministériels.** Chaque année, plus de 27 000 agents s'inscrivent et bénéficient notamment de cours par correspondance. En ce qui concerne les préparations ministérielles, l'Institut s'attache en particulier à recentrer son action en appui des directions. Il assurera la mise au point

Faciliter l'insertion des personnes handicapées

L'aménagement de l'environnement de travail concerne tout particulièrement les personnes handicapées, au bénéfice desquelles le MINEFI, sous l'impulsion de la DPMA, mène une politique volontariste de recrutement et d'insertion professionnelle. En 2001, 169 aménagements de postes ont été réalisés, dont une soixantaine sur le site de Bercy, pour les 190 personnes recrutées. L'aménagement des postes de travail et l'accompagnement au quotidien, grâce notamment aux nouvelles technologies, permettent d'insérer des personnes ayant un handicap lourd.*

Un poste type pour agent non voyant au MINEFI comporte par exemple, outre le micro-ordinateur classique, un terminal braille, des logiciels de synthèse de parole et d'accès spécifique à l'environnement Windows et à l'Internet, un scanner et une imprimante braille. Sur le site de Bercy, un système de guidage vocal est en cours d'installation et fonctionne déjà sur une partie des bâtiments. Il s'agit d'un dispositif qui permet, à partir d'un boîtier dont dispose la personne non voyante (ou remis à l'accueil s'il s'agit d'un visiteur), un guidage vers les points essentiels du site, au moyen de messages sonores émis par des balises disposées le long de son parcours.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

des modules de mise à niveau et des formations aux matières générales (organisation et missions du ministère, note de synthèse, droit, culture générale, etc.), les directions étant désormais les maîtres d'œuvre pour les préparations à leurs concours.

- **La formation aux métiers de la gestion publique** constitue une priorité nouvelle pour l'Institut. Une gamme complète de formations générales est proposée sur l'ensemble du champ des savoirs et des métiers propres à l'action publique : outils de pilotage et de contrôle de gestion ; GRH* ; gestion budgétaire et comptable ; évaluation des politiques publiques ; communication. Pour accompagner les réformes, des programmes ciblés sur des thèmes particuliers de la gestion publique ou sur des aspects spécifiques de la réforme-modernisation, seront mis en œuvre, par exemple une formation à l'« e-ministère ».

- **La formation des cadres** fait l'objet de programmes ministériels spécifiques depuis 1991 :

- le cycle ministériel de formation initiale (CMFI*), destiné aux nouveaux cadres A du ministère, sera adapté aux évolutions des formations initiales dans les écoles du ministère ;
- le centre de perfectionnement des cadres supérieurs (CPCS*) sera renouvelé, afin de prolonger une initiative dont les premiers cycles se sont achevés à l'automne 2001.

- Les actions de **formation continue** sont développées :

- formations aux langues, mêlant l'apprentissage de la langue à la connaissance de la culture du pays correspondant, en particulier dans les domaines administratifs et économiques ;
- formation aux TIC* et formation des informaticiens (initiale ; préparation aux qualifications ; continue) et des utilisateurs (continue) ;
- formations liées à la promotion sociale et au développement personnel.

> Quelques exemples d'actions menées par les directions illustrent l'importance attachée à développer et adapter la politique de formation

- A la DGI*, la modernisation de la gestion des ressources humaines intègre notamment, une **valorisation de la formation** (élaboration d'un plan qualité de formation, mise en place d'un « crédit formation », suivi informatique personnalisé de la formation) et l'ouverture plus large de la formation initiale sur le monde professionnel et l'international (stage d'ouverture à l'entreprise pour les inspecteurs).

- L'action de la DGCP* s'est développée autour de trois axes principaux en 2001 :

- **accompagner les changements de métiers** : l'accent a été mis en 2001 sur les **dispositifs d'adaptation à l'emploi** à l'intention, d'une part, des comptables appelés à gérer des trésoreries spécialisées, d'autre part, des cadres B et C changeant de fonctions en cours de carrière et affectés en poste comptable. Modulaires, ces dispositifs reposent sur une sensibilisation aux enjeux du nouveau métier, complétée par des stages pratiques réalisés dans des services similaires. Les comptables bénéficient, en outre, d'une formation au management axée sur le pilotage d'un poste spécialisé et la gestion des ressources humaines.

- **élargir les compétences de l'école nationale du Trésor public (ENT)** : l'élargissement du champ de compétences de l'ENT s'est poursuivi en 2001, tant en matière de préparation aux concours que d'adaptation à l'emploi, dans le cadre de la modernisation de la formation professionnelle au Trésor public, mise en œuvre depuis 1999. Au terme de la réforme, l'ENT gèrera l'ensemble des préparations aux concours et des formations initiales pour toutes les catégories d'agents. Elle assure également la mise en œuvre de stages d'immersion dans le réseau, de courte durée, et ciblés sur des thèmes stratégiques au profit des inspecteurs et huissiers stagiaires. La rénovation du contenu de la scolarité des cadres B se poursuit dans le cadre d'un groupe de travail associant les formateurs permanents des centres de formation interrégionaux (CFPU*), qui animent le stage théorique des contrôleurs du Trésor public dans l'attente de l'ouverture d'un établissement national de formation à Lyon, début 2004. Comme les cadres A, les contrôleurs stagiaires bénéficient désormais d'un stage d'immersion d'une semaine dans le réseau.

- **réformer la formation initiale des cadres A du Trésor public** : une réflexion pour une réforme en profondeur de la formation initiale des cadres A du Trésor public a été conduite en 2001 par un groupe de travail associant des cadres supérieurs du réseau et de la direction générale. Ce groupe de travail avait pour mission de réfléchir au dispositif de formation initiale, tant dans son architecture globale que sur le contenu des enseignements ou bien les méthodes pédagogiques. Très innovantes, les propositions formulées ont notamment pour ambition d'instaurer une alternance théorie-pratique, de mettre en place une véritable préparation au premier métier (via une phase de formation en alternance ENT/réseau du Trésor public), de faire bénéficier le stagiaire d'un accompa-

gnement tout au long de sa scolarité (tuteurs*, référents*, maîtres de stages*) et de développer les méthodes pédagogiques modernes (pédagogie de la découverte*, intégration des TIC*,...). Le nouveau dispositif de formation devrait être mis en place pour la rentrée 2003, avec des réalisations concrètes dès septembre 2002.

- Dans un centre récent (1996) et bien équipé, le CEFIL (centre de formation de l'INSEE* à Libourne) a accueilli 60 contrôleurs stagiaires, issus des concours externe ou interne, en octobre 2001, pour se familiariser durant un semestre avec les multiples aspects de l'ingénierie statistique, leur stage se poursuivant au sein d'un service statistique, éventuellement dans un autre ministère.

Le programme du centre concerne aussi les agents nommés sur listes d'aptitude comme contrôleur ou comme attaché de l'INSEE, qui y suivent des formations de trois mois accompagnant leur promotion de catégorie (respectivement 17 et 11 en 2001).

Sont enfin organisés des stages d'immersion dans les grands domaines statistiques, organisés après chaque campagne de mutation des cadres statistiques.

- En 2001, traduisant le développement des synergies, la **DGDDI*** a mis en place, avec la DGI et la DGCCRF, des formations communes sur des thèmes transversaux. Avec la DGCP, elle a également testé la **formation ouverte à distance**, dans le cadre d'un projet pilote de l'IGPDE*. L'utilisation des nouvelles technologies dans la formation permet de développer la synergie entre les directions, le partage d'expériences et la mutualisation des moyens.

- En 2001, un groupe de travail a proposé de nouvelles orientations stratégiques pour les **écoles des mines**, placés sous la tutelle du CGM*. Ces orientations visent à renforcer leur action au plan international, à redéployer leur activité de recherche vers de nouveaux domaines (les sciences des technologies de l'information et de la communication ou les biotechnologies) et à développer le recours à des méthodes et contenus de formation privilégiant l'innovation et la capacité d'entreprendre.

Les écoles d'Alès et de Saint-Étienne ont participé à deux projets de nouvelles formations d'ingénieurs en région Provence-Alpes-Côte d'Azur portant respectivement sur :

- l'école de l'Internet à Marseille, pilotée par le groupe des écoles des télécommunications (GET) et les universités locales. Étroitement associée au projet dès son lancement, l'école des mines d'Alès, site de Nîmes, doit être le siège de l'une des options d'enseignement de la nouvelle école ;

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- la microélectronique à Gardanne : sur la base du rapport aux ministres de l'éducation nationale et de la recherche et au secrétaire d'État à l'industrie, le comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire de juillet 2001 a décidé d'engager une étude, confiée à l'école des mines de Saint Etienne, de préfiguration d'un centre de formation supérieure et de recherche en microélectronique à Gardanne.

Les écoles d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes ont également mis au point un nouveau dispositif de formation continue d'ingénieurs, les candidats ayant la possibilité de suivre la partie scientifique de base de la formation à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication (e-learning).

Les écoles des mines de Paris, Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes ont poursuivi la formation d'ingénieurs pour l'administration (ingénieurs des mines par la première, ingénieurs de l'industrie et des mines par les autres), ainsi que des techniciens de l'industrie et des mines (à Douai).

Les écoles des mines constituent un point d'appui essentiel du dispositif de la formation continue proposée aux personnels techniques des DRIRE*, qui exercent des responsabilités variées. Elles participent à l'adaptation à l'emploi destinée aux agents nouvellement recrutés, avec l'objectif de donner une vision globale de l'activité des DRIRE, et aux stages de perfectionnement dans les domaines techniques (véhicules, appareils à pression,...), qualité, management, formation humaine, juridique.

- Le groupe des écoles des télécommunications (GET), placé sous la tutelle du CGTI*, a pour mission l'enseignement supérieur et la recherche, dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication. En 2001, il a commencé la mise en œuvre de son plan stratégique 2001-2005, dont les orientations avaient été approuvées en juillet 2000 par le comité interministériel pour la société de l'information (CISI).

En matière de formation, le flux de diplômés par les écoles du GET* doit être multiplié par 1,5 en cinq ans. En 2001, le nombre d'étudiants a déjà augmenté et Marseille a accueilli en septembre la première promotion de l'institut des applications avancées de l'Internet (IAAI).

Pour atteindre une taille critique au niveau international, les efforts du GET* dans la recherche en technologies de l'information et de la communication, qui doivent également être multipliés par deux dans les prochaines années, sont coordonnés au niveau du groupe.

L'organisation et les modalités de fonctionnement adaptées ont été mises en place en 2001 : comité de direction de la recherche, programmes, crédits incitatifs, plates-formes partagées. Cette organisation vise aussi à faciliter la valorisation des résultats de la recherche.

- Des actions de formation et de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information (SSI*) ont été menées en 2001 : modules SSI inclus dans les stages plus généraux, stages spécialisés organisés par le SGDN auxquels le MINEFI envoie régulièrement des stagiaires, édition d'une plaquette pour les utilisateurs de bureautique et tenue d'une journée de conférences et de démonstrations au profit des chargés de mission « défense économique » (CMDE) placés auprès du HFD*.
- Dans le cadre de la réforme de la fonction communication, la DIRCOM* professionnaliserait l'intervention des agents tant à l'externe qu'en interne. Le plan de formation communication sera étoffé d'actions spécifiques, en liaison avec les directions et l'IGPDE. A ce titre, trois projets sont en cours d'expérimentation tant au niveau central que régional :
 - la formation initiale des chargés de communication locaux ;
 - la formation à l'accueil ;
 - la formation à la communication des cadres intermédiaires.

4.5 Poursuivre la coopération technique internationale

> Chaque année, la DGI* organise des séminaires et des formations à l'intention des responsables d'administrations étrangères. Deux types de formations sont actuellement assurées :

- des formations longues (année scolaire), qui permettent à des cadres étrangers de suivre d'une part les cycles d'enseignement dispensés dans les deux établissements de formation de la DGI (école nationale des impôts et école nationale du cadastre), d'autre part le DESS d'administration fiscale, organisé conjointement avec l'université de Paris-Dauphine ;
- et des formations courtes, qui s'adressent à des cadres supérieurs des administrations fiscales et ont pour objet de susciter chez les participants une réflexion sur les stratégies à adopter dans leur sphère de compétence.

En 2001, la DGI a accueilli 50 stagiaires étrangers en cycle long et 92 en cycle court.

Parallèlement, dans le cadre de ses programmes de coopération bilatérale ou des jumelages qu'elle conduit dans les pays candidats à l'Union européenne, la DGI est amenée à animer à l'étranger des séminaires de formation dans des domaines très divers.

> L'action de coopération de la DGCP* se développe autour de deux axes :

La formation et la gestion des ressources humaines

Ces deux thèmes prennent de l'ampleur dans les programmes de coopération de la direction. De nombreux chantiers sont en cours afin de rénover le dispositif de formation initiale et continue : introduction du recrutement sur concours, développement de l'enseignement à distance, formation à la pédagogie, politique de motivation des formateurs occasionnels. La gestion des ressources humaines constitue une préoccupation grandissante, notamment pour le management des cadres qui est encore peu développé dans de nombreux pays. L'assistance prend la forme d'audit des systèmes de formations, de formation aux outils utilisés par le réseau (ex : SAFIR), de conseils ou de formations directes (à la pédagogie ou au management).

La formation des étudiants étrangers

L'école nationale du Trésor, qui forme les futurs inspecteurs du trésor, accueille chaque année 20 stagiaires étrangers. La plupart sont originaires d'Afrique (Maghreb et Sub-saharienne), mais on compte quelques stagiaires originaires de Roumanie, d'Ukraine et de Russie. Il s'agit d'une formation longue de 9 mois, suivi d'un stage pratique d'une durée de 3 mois environ.

L'ENT offre désormais une formation courte de deux mois, qui couvre l'ensemble des domaines relevant de la compétence du Trésor public : comptabilité, gestion des collectivités locales, budget.

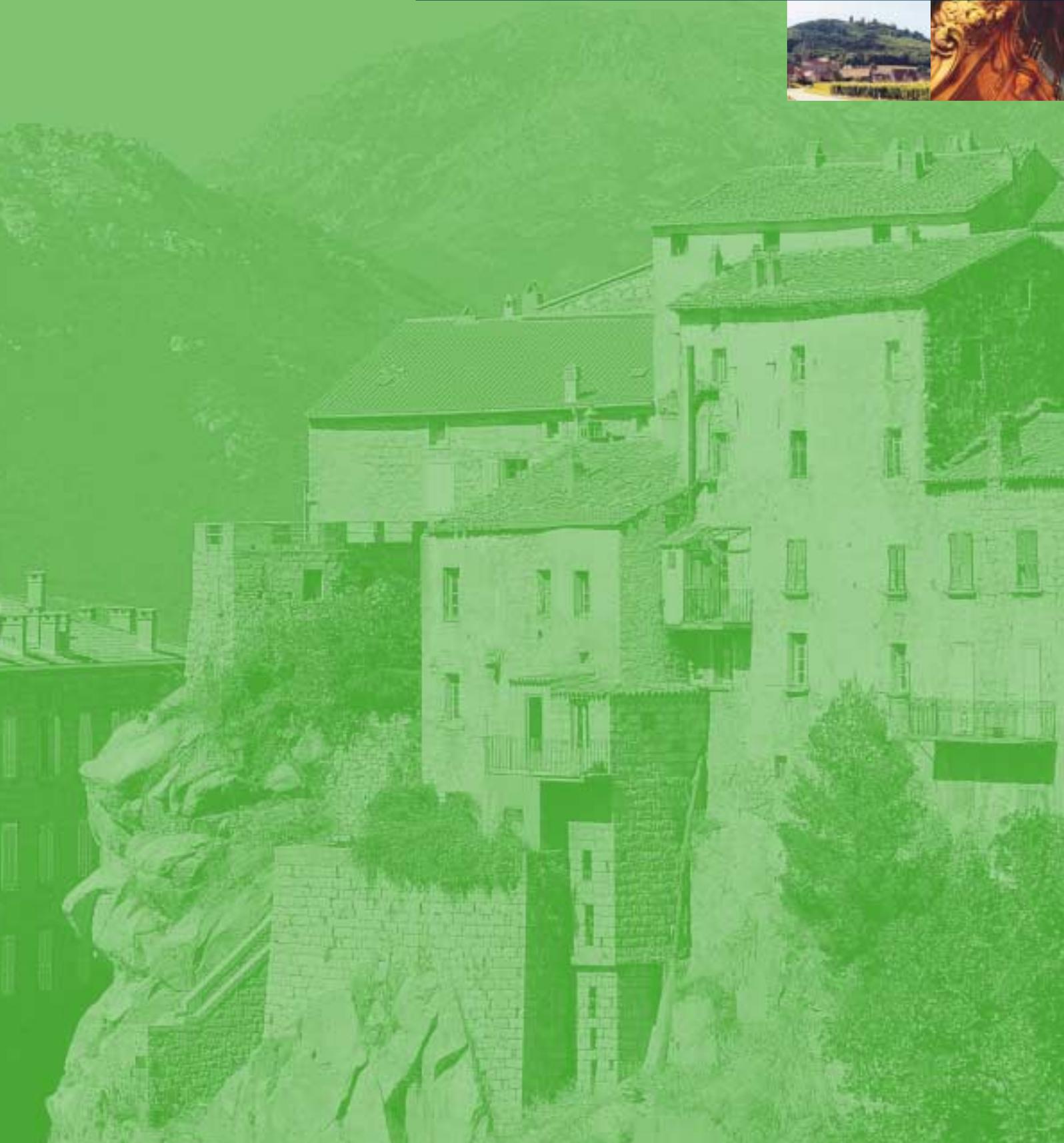
> La DGDDI* accueille chaque année des délégations étrangères au sein des trois écoles des douanes, dans le cadre de formations initiales ou continues. A l'étranger, elle apporte le concours de ses experts qui sont chargés, à la demande de l'État concerné, de délivrer des formations in situ ou de mener des audits dans le domaine douanier.

S'agissant de la formation initiale, 39 stagiaires étrangers ont été accueillis dans les écoles des douanes en 2001, alors que 120 stagiaires l'ont été dans le cadre de formations générales ou techniques portant sur divers domaines de l'activité douanière. Elles ont concerné notamment les marins, les maîtres de chiens, les motocyclistes, etc. Deux stages organisés en 2001 méritent une attention particulière :

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- le module de formation sur le thème de la lutte contre la fraude au bénéfice des douanes partenaires d'Ukraine, de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie. 17 stagiaires représentant les administrations douanières de ces quatre pays ont été accueillis à l'école des douanes de Neuilly en septembre/octobre 2001 ;
 - l'animation d'une partie du programme « Prévision et mobilisation des ressources fiscales et douanières » élaboré par l'Institut international d'administration publique, au profit de 25 cadres étrangers originaires de différents pays.
- > Poursuivant en 2001 le développement de ses actions de formation, l'INSEE* a organisé, via son centre de formation à Libourne (CEFIL), des stages de deux à trois semaines et des séminaires sur des thèmes spécifiques pour contribuer à la formation permanente de statisticiens étrangers :
- des pays d'Europe centrale candidats à l'Union européenne (conjuncture) ;
 - des pays d'Afrique subsaharienne francophones (statistiques agricoles) ;
 - de Chine (macroéconomie) ;
 - de Russie, dans le cadre du programme de la Banque Mondiale STASYS (répertoires d'entreprises) ;
 - de République tchèque, à Ostrava, sur les statistiques régionales ;
 - de ses partenaires d'Europe centrale, à Bratislava (Slovaquie), sur les nomenclatures.
- > Les écoles du groupe des écoles des télécommunications (GET*) et les écoles des mines accueillent de nombreux étudiants étrangers (environ 20 % des étudiants présents dans les écoles) et les élèves diplômés de ces écoles bénéficient d'une formation à l'international, y compris sous forme de stages à l'étranger. Parmi les élèves, les thésards et les enseignants étrangers, plus de cinquante nationalités différentes sont représentées.

L'action



des services déconcentrés



■ Alsace	106
■ Aquitaine	108
■ Auvergne	110
■ Basse-Normandie	112
■ Bourgogne	114
■ Bretagne	116
■ Centre	118
■ Champagne-Ardenne	120
■ Corse	122
■ Franche-Comté	124
■ Haute-Normandie	126
■ Ile-de-France	128
■ Languedoc-Roussillon	130
■ Limousin	132
■ Lorraine	134
■ Midi-Pyrénées	136
■ Nord - Pas-de-Calais	138
■ Pays de la Loire	140
■ Picardie	142
■ Poitou-Charentes	144
■ Provence - Alpes - Côte d'Azur	146
■ Rhône - Alpes	148
■ Guadeloupe	150
■ Guyane	152
■ Martinique	154
■ Réunion	156

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Les services déconcentrés du MINEFI participent activement à la vie locale

Cette partie du rapport d'activité ministériel (RAM) est destinée à évoquer l'action des services déconcentrés du MINEFI en 2001. Elle se présente sous la forme d'une synthèse des actions menées, regroupées en une double page par région, qui n'a toutefois pas pour but de retracer ni même de résumer l'activité et les interventions des services au cours de l'année. Les quelques exemples cités pour chaque région, qui ne sont pas forcément représentatifs de la charge de travail des services déconcentrés du ministère, constituent une illustration de la diversité des domaines d'intervention et de l'engagement dans la modernisation. Ils témoignent de la capacité d'innovation et de la réactivité des services déconcentrés, à la fois pour améliorer leur efficacité, pour s'adapter à un monde changeant ou pour faire face à des défis plus ponctuels comme le passage à l'euro.

Trois idées forces se dégagent :

- Les services déconcentrés du ministère ont un **rôle multiforme de relais des actions du ministère**, tant pour l'exercice de ses fonctions régaliennes que pour l'appui de l'ensemble des secteurs économiques.
- Au-delà, **leur implication dans la vie locale se renforce**, notamment à travers la mise en œuvre des contrats de plan régionaux et le développement de nombreux partenariats, d'une part entre les administrations elles-mêmes, d'autre part avec l'ensemble de leurs interlocuteurs : collectivités locales, entreprises, associations, grand public. Les services s'efforcent d'être toujours plus proches des réalités régionales et départementales.
- L'administration déconcentrée **se veut de plus en plus « réactive »**, d'une part parce qu'elle a une réelle capacité d'initiative et d'adaptation, d'autre part parce qu'elle est l'échelon le plus propice à des expérimentations. Celles-ci ont été particulièrement nombreuses en 2001.



[RETOUR AU SOMMAIRE]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

L'organisation des services déconcentrés du ministère

Les grandes lignes de l'organisation territoriale de chaque direction à réseau sont retracées dans la partie du rapport consacrée à la présentation des directions (p. 170).

Certains services s'appuient principalement sur l'échelon départemental, avec une structure de coordination régionale ou interrégionale et parfois des antennes cantonales ou communales. Il s'agit de :

- la DGI, avec les directions des services fiscaux (DSF) et le réseau territorial de la DGI ;
- la DGCP, avec les trésoreries générales et le réseau territorial du Trésor public ;
- la DGCCRF, avec les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

Les réseaux de la DGI et de la DGCP ont un maillage du territoire particulièrement dense au niveau des communes ou des cantons.

D'autres ont une organisation principalement régionale, avec le cas échéant des bureaux ou des postes déconcentrés :

- les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ;
- les directions régionales du commerce extérieur (DRCE) ;
- les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat (DRCA) ;
- les directions régionales des douanes et des droits indirects (DRDDI) ;
- les directions régionales de l'INSEE.

Les activités traditionnelles des services déconcentrés

La présentation des directions et services du MINEFI (p. 170) rappelle les compétences de chacune de ces administrations. Les modalités régionales de leur mise en œuvre ne sont pas détaillées dans cette partie territoriale. Seules des initiatives originales ou des résultats remarquables sont mentionnés.

Les actions spécifiques à l'année 2001

La encore, seules des actions originales ou significatives sont présentées à titre d'illustration, en sachant que toutes les administrations concernées, dans tous les départements, ont activement participé tout au long de l'année à la mise en œuvre des politiques ainsi illustrées.

Les principales mobilisations ont concerné l'euro, le paiement de la prime pour l'emploi, le soutien aux collectivités locales, l'application du nouveau code des marchés publics, la mise en œuvre des programmes d'action régionale pour le développement international, la vigilance dans le domaine de la sécurité alimentaire, la mise en œuvre de la réforme modernisation du MINEFI.

- Le **passage à l'euro** a été un des principaux engagements de l'année 2001 pour tous les services dans leur domaine respectif. Les trésoriers payeurs généraux ont exercé une responsabilité particulière d'impulsion et de coordination dans chaque département. Grâce à la proximité des différents réseaux avec les utilisateurs de la nouvelle monnaie, les services ont pu exercer des actions pédagogiques d'information, de formation, de familiarisation à l'usage de l'euro fiduciaire, de préparation au basculement des comptabilités. Les actions ont été menées en partenariat multiple avec les collectivités locales, les associations, les organismes consulaires. Les informations se sont adressées à des publics divers : agents de l'Etat, des collectivités locales, des associations, entrepreneurs, grand public, souvent à l'occasion de grandes manifestations commerciales (foires, salons,...) ou d'événements spécialement organisés par les services du MINEFI. Un effort particulier d'information a été fait en direction des publics les plus fragiles. Au-delà de cette mission d'information, des actions de surveillance et de contrôle ont encadré les grandes étapes du passage à l'euro : la surveillance du double affichage et des prix, le respect des règles de conversion et d'arrondi.
- Les services, grâce à une étroite coordination des réseaux (DGCP, DGI), se sont fortement mobilisés pour l'application complète et rapide du dispositif d'incitation au retour à l'emploi constitué de la « **prime pour l'emploi** ». Un effort particulier a été déployé pour l'identification et l'information des bénéficiaires, ainsi que pour le versement de la prime dans les délais.
- Le **partenariat croissant avec les collectivités locales**, qui s'est traduit en 2001 par la signature de nombreuses conventions entre le Trésor public et les collectivités, l'organisation de multiples réunions d'information à l'attention des nouveaux élus et l'implication renforcée du réseau dans son rôle de conseil et de tenue de la comptabilité, notamment dans le cadre de la montée en puissance de l'intercommunalité (en 2001 : +316 communautés de communes ; +30 communautés d'agglomération).
- L'application du **nouveau code des marchés publics** a donné lieu à un dispositif appuyé d'information et de formation au profit de l'ensemble des acheteurs publics locaux.
- Les services déconcentrés du MINEFI s'impliquent également fortement dans la mise en œuvre des **programmes d'action**

régionaux pour le développement international (PARDI). Ils participent par ailleurs au contrôle de la bonne utilisation des **fonds européens** (FEDER, FEOGA), notamment grâce à une informatisation des procédures.

- Après les crises des années précédentes (l'ESB*, etc.) les services du ministère (DGCCRF, DGDDI) ont renforcé leur coopération, en liaison avec les services compétents d'autres ministères (DSV*,...), pour assurer une veille efficace en matière de **sécurité alimentaire**, notamment dans le domaine des farines animales.
- Les efforts de simplification et la recherche d'une plus grande efficacité dans les modes de fonctionnement ont été poursuivis. La dynamique de la modernisation irrigue ainsi l'action des services déconcentrés. Dans le cadre de la **réforme-modernisation** du MINEFI, les nombreuses expérimentations menées en 2001 sur de nouveaux services et de nouveaux modes d'organisation ont donné lieu à évaluation, concertation, validation et décision d'extension. Un Intranet commun entre centres des impôts et Trésor public est effectif dans 14 départements, représentant 150 sites. L'accueil commun est expérimenté dans 9 sites. Un rapprochement entre centres des impôts et recettes est expérimenté dans 13 sites. 8 pôles de recouvrement contentieux ont été créés. Un centre d'encaissement a été créé, ouvrant la voie à la création d'un second en 2002. Un centre d'appel, pour l'information des usagers, est opérationnel depuis 2001, 2 autres devant être créés en 2002. Enfin le réseau d'information et d'appui aux entreprises « MINInfo » est expérimenté dans 13 départements, en vue de sa généralisation. Une meilleure prise en compte rapide et simplifiée des attentes des usagers a par ailleurs été développée grâce à l'expérimentation sur 11 sites des points d'accueil de proximité « MINEFI Services-Contact ».

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Alsace

Bas-Rhin – Haut-Rhin

Population	1 734 145
Superficie	8 280 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	57 424
Entreprises de 10 à 499 salariés	6 836
Entreprises de plus de 500 salariés	71
Montant des exportations	20 728 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	4 798
Implantations tous services confondus	199
Nombre total de déclarations (import, export..)	693 222
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	33,88
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	66,51
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	1,55 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	3
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	106
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	131
Nombre de saisies de stupéfiants	2 182
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	385
Recettes totales recouvrées par la DGI	4,22 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,85 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>3,52 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,38 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	2,59 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,50 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

La politique de partenariat avec les collectivités locales et les hôpitaux s'est poursuivie en 2001, avec la signature de 227 nouvelles conventions. Le Trésor public d'Alsace a également conclu, le 13 décembre 2001, une convention de partenariat globale pour l'ensemble des universités de la région.

Favoriser le développement économique

> Aide au développement international

Suite à l'analyse des domaines d'excellence des entreprises alsaciennes menée par la DRCE, un programme d'action régionale pour le développement international (PARDI*) « mécanique / machines-outils » a été signé en juin 2001 avec le réseau consulaire des CCI. 84 entreprises ont été visitées par la DRCE, pour les aider à définir leur stratégie à l'export.

En 2001, les « cellules conseils aux entreprises » implantées dans les DRDDI ont conduit 30 actions de conseil personnalisé au bénéfice d'entreprises alsaciennes.

> Soutien au développement des entreprises

Les 340 visites d'entreprises effectuées par la DRIRE en 2001 ont permis d'apporter informations, conseils et soutien aux projets de développement des entreprises concernées ; 71 dossiers d'aides aux entreprises ont été instruits, pour un montant de 1,75 M€. La DRIRE a également participé à plusieurs opérations importantes, en partenariat avec le conseil régional, les chambres consulaires et les professionnels, dont :

- le colloque NUMTEX 2001, du 25 au 27 octobre 2001 à Mulhouse, dans le cadre du développement du pôle textile d'Alsace ;
- le lancement d'une opération pilote destinée à aider les PME alsaciennes à maîtriser l'information, dans le cadre du programme régional d'intelligence économique COGITO.

En liaison avec l'ADIRA (association pour le développement des entreprises en Alsace), la DSF du Bas-Rhin assure l'information des créateurs et repreneurs d'entreprises en matière de législation fiscale. Avec la DRIRE, elle a participé en 2001 à l'élaboration du « portail de l'entreprise », ouvert sur le site Internet de l'ADIRA.

La mise en place du réseau MINInfo Alsace, entreprise en 2001, s'achèvera au cours du 1^{er} semestre 2002. Ce nouveau service proposera des prestations spécifiques tenant compte des particularismes locaux : informations sur le droit local, formulaires des administrations des pays voisins, site bilingue,...

> Information économique

L'INSEE Alsace a mis en place le centre de ressources « Stat' Allemagne », afin de faciliter l'accès aux statistiques allemandes ; ce nouveau

Le Parlement européen à Strasbourg

Husserem les châteaux - châteaux du Haut-Eguisheim



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© Christelle Mathis

Eguisheim

service propose des prestations de conseil, de recherche d'informations, d'orientation et de mise en relation.

> Commerce et artisanat

Le DRCA d'Alsace a attribué plus de 1,6 M€ de subventions en 2001, dont 0,5 M€ pour 18 opérations de revitalisation urbaine. Le DRCA a également apporté un soutien financier à la création ou au maintien de commerces de proximité, dans le cadre de l'opération « 1 000 villages de France ».

Préparer le public à l'euro

> L'action du Trésor public en faveur des collectivités locales

Le réseau du Trésor Public du Bas-Rhin a diffusé un périodique départemental à tous les ordonnateurs ; dans le Haut-Rhin, plusieurs formations conjointes d'agents territoriaux et d'agents du Trésor public ont été réalisées.

> Les actions en faveur des entreprises et des professionnels

En collaboration avec l'ordre des experts comptables et les chambres consulaires, le Trésor public et la DSF du Bas-Rhin ont participé au « Train de l'euro », en orientant leur action vers les entreprises, ainsi qu'à la manifestation « Aujourd'hui l'euro », destinée aux petits commerçants et artisans.

La DRIRE a transmis un questionnaire d'auto-évaluation sur le passage à l'euro à plus de 2 500 entreprises d'Alsace. A partir de septembre 2001, tous les courriers à destination des entreprises ont été accompagnés d'un « vade-mecum sur l'euro ».

> La sensibilisation du public

La plupart des services du MINEFI ont tenu des stands d'information communs dans diverses grandes surfaces ou centres commerciaux de la région.

5 279 sachets « premiers euros » ont été vendus dans le Bas-Rhin en 2001 ; 5 200 dans le Haut-Rhin.

Les missions sociales

Plusieurs dispositifs destinés à renforcer la cohésion sociale ont été mis en œuvre par les pouvoirs publics dans la région. Les études menées par l'INSEE Alsace en 2001 ont permis d'approfondir la connaissance des problèmes sociaux :

- 22 conventions « adultes-relais* » ont été signées en 2001 ; le montant des subventions versées s'élève à 130 000 euros ;
- mis en place en 2001, le pôle de compétence « lutte contre la pauvreté et les exclusions », auquel participe le Trésor public et les services déconcentrés de l'État dans le Bas-Rhin, a entrepris la définition d'une série d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des actions de lutte contre la pauvreté menées au niveau local.

- en partenariat multiple, l'INSEE Alsace a publié un « atlas social des quartiers », qui décrit et situe la précarité à l'intérieur des trois grandes agglomérations alsaciennes, ainsi qu'une enquête sur les habitudes de déplacement et les moyens de transport utilisés par les habitants de l'agglomération de Colmar.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité industrielle

La DRIRE Alsace a organisé à Strasbourg, le 23 novembre 2001, une table ronde sur les risques technologiques, qui a rassemblé plus de 300 participants : élus, industriels, organisations syndicales, scientifiques, associations et services de l'État.

La mise en œuvre rapide des mesures gouvernementales

Les DSF et le réseau du Trésor public des deux départements ont participé à la mise en place du dispositif de la prime pour l'emploi : au 31 décembre 2001, le réseau du Trésor public alsacien avait émis des lettres chèques pour un montant de 50,34 M€.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Dans le cadre du développement de nouvelles relations avec les usagers, la DSF du Bas-Rhin a mené une réflexion générale sur l'accueil dans ses services. Dans les 3 centres des impôts de Strasbourg, les horaires d'accueil du public ont été réaménagés : la réception est désormais assurée chaque jour de 8h à 11h 45 et de 13h à 16h.

En 2001, les trésoreries implantées en milieu urbain ont accueilli le public en continu tous les lundis et les 3 jours qui ont précédé les quatre dates d'échéance de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

A Mulhouse, la DSF du Haut-Rhin a poursuivi l'expérimentation fructueuse de rapprochement

de 2 centres et recettes des impôts, destinée à faciliter les démarches des PME.

En 2001, la DGCCRF a étendu les démarches « qualité », déjà initiées dans les laboratoires, à la chaîne « prélèvements-analyses-suites », aux actions de contrôle en entreprise et à l'accueil.

La douane a mis en place 266 procédures de dédouanement simplifiées, domiciliées et personnalisées, au bénéfice de 184 entreprises.

La DRIRE a engagé une démarche de simplification administrative, conduisant à un dépôt unique des demandes d'aides par les entreprises et à la dématérialisation du traitement des dossiers par elle-même et ses partenaires.

Renforcer la coopération transfrontalière

L'intensification des échanges d'informations

Dans le cadre des relations de proximité avec le Bade-Wurtemberg, la Sarre et le canton de Bâle, des rencontres et des actions avec les services de contrôle alimentaire ou les laboratoires ont lieu chaque année de part et d'autre des frontières ; 14 actions communes ont été incluses dans le programme d'activité régional de la DRCCRF.

Les échanges d'information en matière de TVA intra-communautaire et la coopération entre les 11 centres des impôts d'Alsace et les 11 Finanzämter du Land de Bade-Wurtemberg se sont poursuivis.

L'approfondissement de la connaissance des homologues des pays voisins

En 2001, des journées franco-allemandes ont été organisées, en vue de permettre à une vingtaine d'agents des DSF alsaciennes de rencontrer leurs homologues allemands et d'échanger des informations pratiques sur l'organisation et les méthodes de travail. Les rencontres périodiques établies entre la DRCCRF et ses correspondants allemands, autrichiens et suisses répondent à ce même objectif d'approfondissement des échanges d'information.

Une coopération transfrontalière au service des usagers

Un accueil commun des contribuables a été organisé par les agents de la DGI et des Finanzämter, dans les locaux d'Infobest à Kehl. Un contrôleur du Trésor du Bas-Rhin a participé à une des journées du site de Kehl. Dans le Haut-Rhin, le trésorier de Neuf-Brisach a participé à des journées d'information organisées par Infobest à Vogelgrün.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Aquitaine

Dordogne – Gironde – Landes – Lot-et-Garonne – Pyrénées atlantiques

Population	2 908 359
Superficie	41 309 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	133 288
Entreprises de 10 à 499 salariés	9 277
Entreprises de plus de 500 salariés	53
Montant des exportations	12 255 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	8561
Implantations tous services confondus	395
Nombre total de déclarations (import, export..)	201 367
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	31,01
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	66,40
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	9,99 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	4
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	8
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	368
Nombre de saisies de stupéfiants	919
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	213
Recettes totales recouvrées par la DGI	4,28 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,75 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>3,26 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,99 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	2,52 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,57 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

En réponse aux demandes conjointes du conseil économique et social, des services de l'État et de la région, ainsi que des représentants des professionnels, l'INSEE Aquitaine a conçu un nouveau dispositif d'enquêtes ; il permet d'évaluer annuellement l'évolution de l'activité des sous-traitants, fournisseurs et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial. Les évolutions rapides auxquelles ce secteur est confronté conditionnent l'activité de nombreuses entreprises et établissements de la région Aquitaine. En plus des constructeurs et équipementiers, des centaines de PMI et PME sont concernées au travers des commandes qu'elles reçoivent de leurs donneurs d'ordre et clients ; il s'agit d'en mesurer et d'en suivre l'activité, en termes de chiffres d'affaires et d'emplois. Ce nouveau dispositif d'enquête a été mis en œuvre en Aquitaine et en Midi-Pyrénées, selon la même méthodologie, ce qui permet des comparaisons interrégionales.

Favoriser le développement économique

> Le soutien au développement international des entreprises

Dans le cadre de sa mission de conseil et de soutien aux entreprises et en partenariat avec les CCI de la région, la DRCE a participé à l'organisation de 6 réunions d'information/pays ; ces rencontres ont notamment concerné les pays d'Afrique et d'Europe Centrale et Orientale.

En coopération avec le conseil régional, deux programmes d'action régionaux pour le développement international (PARDI*) ont été élaborés dans le domaine des industries de la première transformation du bois et de la santé-pharmacie. La signature des 2 PARDI interviendra au cours du premier trimestre 2002

La DRCE a instruit 22 dossiers permettant aux entreprises concernées de bénéficier des subventions prévues pour le soutien au développement international des PME régio-



© Conseil régional d'Aquitaine Burdin/Alain Benoit

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

nales, dans le cadre du contrat de plan État-région (5 aides au conseil pour des études de marché, 7 aides au recrutement de responsables export, 10 aides à l'approche des marchés extérieurs).

> Le développement des TIC

En 2001, la DRIRE a poursuivi son action d'appui au développement des usages des technologies de l'information et de la communication dans les PME-PMI : 42 projets ont fait l'objet d'un financement dans le cadre du programme ATOUT*.

> Le conseil et le soutien au développement des PMI

Plusieurs actions ciblées d'animation et de structuration du tissu des PME industrielles ont été conduites par la DRIRE : intelligence économique, regroupement d'entreprises afin de proposer une offre de sous-traitance globale, promotion et diffusion des technologies clés, etc. La direction a développé son action de promotion du conseil et de la gestion des compétences au sein de l'entreprise : 60 dossiers FRAC (fonds régional d'aide au conseil) et 64 dossiers ARC ont été traités en 2001.

Dans le cadre d'une coopération renforcée avec le Trésor public, la DRIRE a poursuivi la mise en place de la convention de développement, qui permet de répondre au plus près au besoin de l'entreprise, en étudiant le projet d'investissement de celle-ci dans sa globalité. Une démarche de dématérialisation des flux d'information est engagée en vue d'accélérer le traitement administratif des dossiers de demande d'aide.

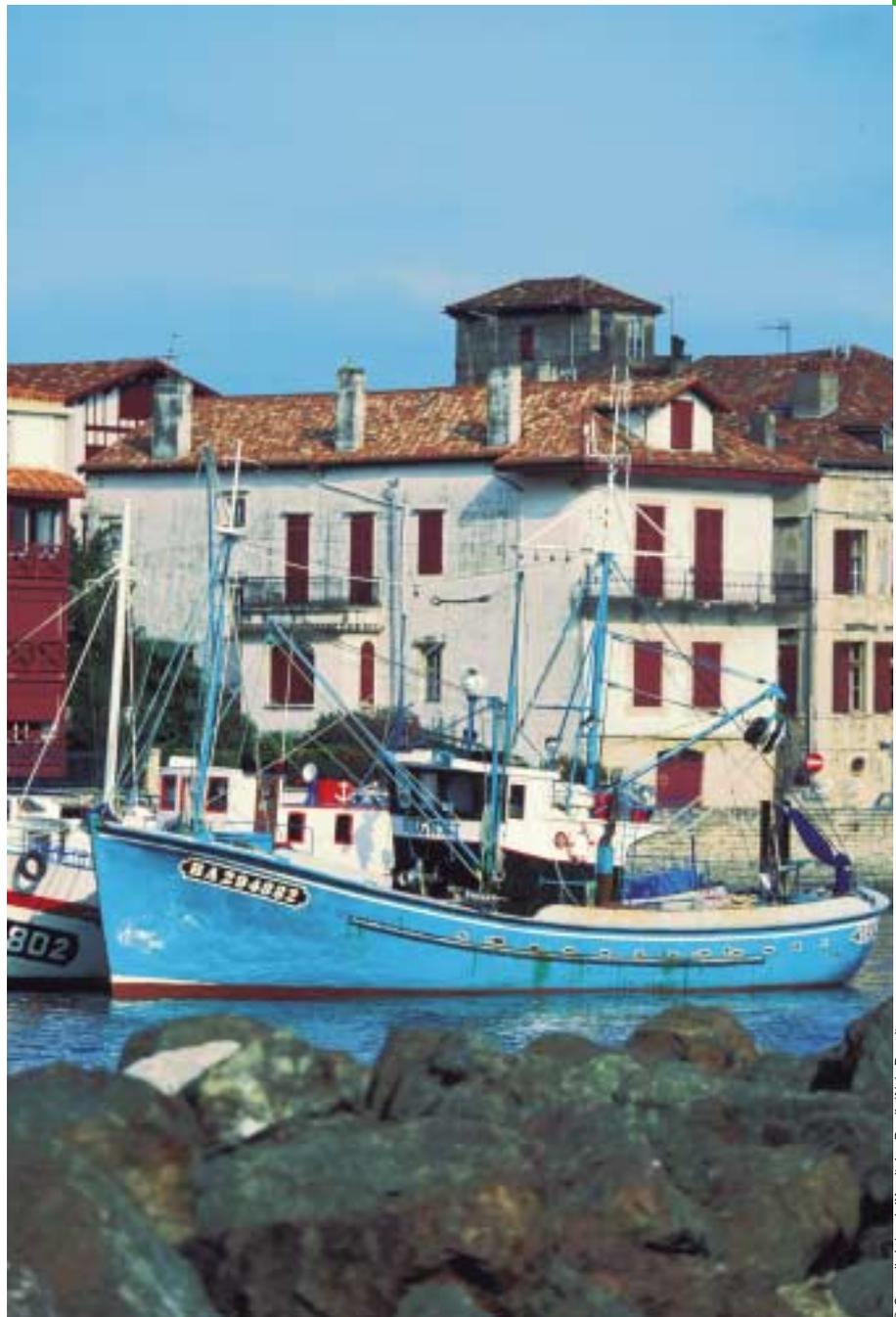
> La diffusion de l'information économique

Plusieurs services du MINEFI (DRIRE, DRDDI, INSEE, DRCE) ont organisé une journée de présentation des produits éditoriaux numériques et des sites Internet du MINEFI, à destination de responsables de PME et d'organisations professionnelles et consulaires de la région. Dans le même esprit, la DRCE a participé au carrefour de l'export, à Agen, et au salon de la création des entreprises, à Bordeaux.

Quelque 560 établissements aquitains ont répondu à l'enquête 2001 de la direction régionale de l'INSEE. Les premières tendances 2001 ont été déclinées selon le département, la catégorie, la taille et l'activité principale des établissements, dans Le Dossier Insee Aquitaine n° 40.

L'enquête 2001 s'est enrichie d'un questionnaire auprès des établissements industriels et de « recherches-études » plus approfondies, autour de trois thèmes :

- méthodes et stratégie,
- relations et politiques commerciales,
- activités et perspectives.



© Conseil régional d'Aquitaine/Burdin/Alain Benoit

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La loyauté des produits et des transactions

En infraction à la réglementation vinicole française et communautaire, la création de noms de châteaux s'est développée dans le Bordelais, pour distinguer les produits d'une exploitation ou pour différencier les circuits de distribution. Face à cette entrave au jeu normal de la concurrence, la DDCCRF de Gironde a mis en place un dispositif de contrôle, qui a abouti à la constatation de nombreuses anomalies : du 1er janvier 2000 à fin mai 2001, le taux d'utilisation incorrecte de noms de châteaux s'est élevé à 26%. La profession, par l'intermédiaire des syndicats viticoles du Bordelais et de leur

fédération, a alors pris l'initiative de recenser les noms de châteaux conformes à la réglementation. Cette action s'est traduite par la parution, en septembre 2001, d'un annuaire des « châteaux de Bordeaux », qui recense environ 12 000 noms.

Le contrôle des fonds structurels européens

Dix contrôles conjoints préfecture/Trésor public ont été réalisés en 2001, dans deux départements, sur des opérations liées à la recherche/développement scientifique (projet universitaire), à la restauration d'un patrimoine architectural (édifice religieux classé) et à la construction d'une médiathèque. Ces projets avaient fait l'objet d'un financement européen de près de 2,5 M€, dans le cadre de programmes régionaux (FEDER, FEOGA).

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Auvergne

Allier – Cantal – Haute-Loire – Puy-de-Dôme

Population	1 308 878
Superficie	25 988 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	53 665
Entreprises de 10 à 499 salariés	4 036
Entreprises de plus de 500 salariés	26
Montant des exportations	4 546 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	5 122
Implantations tous services confondus	218
Nombre total de déclarations (import, export..)	61 101
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	69,73
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	23,92
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	4,16 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	7
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	16
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	491
Nombre de saisies de stupéfiants	237
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	28
Recettes totales recouvrées par la DGI	1,60 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>1,43 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,20 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,75 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,40 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,06 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

La coopération entre le Trésor public et ses partenaires locaux a été renforcée grâce à la signature de plusieurs conventions avec des communes et des établissements hospitaliers. Le partenariat s'est également étendu en 2001 à des établissements publics nationaux, comme l'Université de Clermont II et l'IUFM de Clermont-Ferrand, avec trois objectifs majeurs :

- donner aux ordonnateurs les instruments adéquats pour le pilotage efficace de l'établissement ;
- améliorer la technicité des personnels affectés dans les services financiers et comptables ;
- améliorer l'activité de conseil et les prestations offertes pour la tenue des comptes.

La trésorerie générale de l'Allier a mis en place un dispositif spécifique d'analyse automatique des comptes des associations subventionnées. Ce dispositif d'alerte, fondé sur 15 ratios significatifs, permet aux services gestionnaires de saisir la commission interservices placée auprès du préfet et de prendre toutes les mesures rendues nécessaires par la situation financière de l'association. Ce logiciel devrait fonctionner à court terme sur le SIT* des services de l'Etat et être étendu à l'ensemble du territoire.

L'INSEE a réalisé plusieurs plaquettes d'information, dans le cadre de divers partenariats : « L'Allier en chiffres », en collaboration avec les organismes consulaires ; « La Haute-Loire en chiffres », avec le conseil général ; Le tissu associatif auvergnat », avec la préfecture de région.

Dans le cadre de l'opération à destination des nouveaux élus, les administrations du MINEFI, le CICOM* Auvergne et la cellule audio visuelle de l'ENI* de Clermont-Ferrand, ont collaboré au tournage d'un film de 25 minutes retraçant les différentes étapes de la construction d'une salle polyvalente dans une commune. Le découpage en séquences a permis de présenter aux élus à la fois les services et les métiers de chacun. Plusieurs thèmes ont ainsi été traités : le service du domaine, les recensements de population, l'exécution budgétaire et l'analyse financière, la fiscalité locale, le nouveau code des marchés publics, les contributions indirectes et le paracommercialisme, l'euro.

Favoriser le développement économique

La DRCE Auvergne a reçu une douzaine de décideurs japonais et organisé des rencontres avec 46 entreprises auvergnates dans le cadre de l'opération conduite par la DREE, intitulée « France-Japon, l'esprit partenaire ».

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Les industriels du secteur aéronautique sont confrontés à des difficultés de recrutement et de formation. C'est pourquoi, la DRIRE a poursuivi son soutien à l'association AVIA (Auvergne Valorisation de l'Industrie Aéronautique) entreprise en 2000, grâce à une étude financée et confiée au centre de formation par l'apprentissage (CFA Iris), qui a abouti à la création de deux sections de bac professionnel en spécialité aéronautique. Les premiers contrats d'apprentissage ont été engagés en septembre 2001. Une plaquette de présentation d'AVIA et de ses différents membres a été mise à jour et éditée en 2001.

Préparer le public à l'euro

En partenariat avec la Banque de France et les CCI, les services du MINEFI ont été présents sur les plus grandes manifestations commerciales, en tenant des stands dédiés au grand public et aux professionnels (Foires de Cournon, Moulins, Montluçon, le Puy). A la Foire Nationale de Clermont-Cournon, plus de 10 000 visiteurs ont été accueillis sur le stand MINEFI.

Le Trésor public du Puy de Dôme a organisé le 5 novembre 2001 une table ronde ayant pour thème « l'euro et après », qui a réuni 200 cadres socio-économiques de la région. Trois thèmes ont alimenté les débats : répercussions budgétaires, sociales et sur le monde des entreprises, préparation des pouvoirs publics, gestion des risques du passage à l'euro en terme d'inflation et de consommation.

Dans la Haute-Loire, la trésorerie générale et la CCI* ont monté une pièce de théâtre à destination de tous les publics.

Le Trésor public du Cantal a pris une part active dans l'organisation de la journée départementale de l'euro le 4 octobre 2001, initiée par l'association des maires. La DDCCRF a réalisé un module de présentation de l'euro conçu pour les écoles.

Les DDCCRF ont animé les réunions de l'observatoire de l'euro et ont réalisé des enquêtes mensuelles de relevés de prix.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Sécurité des véhicules

Dans le cadre des opérations de contrôle technique des véhicules poids lourds, la DRIRE Auvergne a été l'une des premières en France à pratiquer la « saisie directe ». Cette opération consiste à saisir, à l'aide d'un boîtier informatique, les remarques et observations de l'expert, au fur et à mesure du déroulement de la visite, puis à délivrer le procès verbal, tout en renseignant une base de données nationale.

Lutte contre les trafics

En 2001 a eu lieu une saisie record en Auvergne, de 83,2 Kg de résine de cannabis à un péage du département du Puy-de-Dôme, grâce à la collaboration des services de la douane et de la gendarmerie

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Le nouveau service de proximité « MINEFI Services-Contact » (voir § 423 du rapport) est destiné aux particuliers, chefs d'entreprises, collectivités territoriales ou encore responsables d'association ; expérimenté depuis le

mois de novembre 2001 dans les trésoreries de Saignes et Riom-ès-Montagnes (Cantal), il est conçu pour simplifier les démarches des usagers, grâce à un Intranet dédié relié à un réseau de correspondants dans chaque direction ; l'agent d'accueil peut ainsi donner les premières réponses et informations utiles et éviter les multiples déplacements. Si nécessaire, le dossier est transmis ou l'utilisateur orienté vers le spécialiste compétent. Les sujets les plus fréquemment abordés depuis la création sont l'euro, la consommation, l'indice du coût de la construction, les impôts, la création et le développement d'une entreprise, le surendettement, l'import-export, les marchés publics, la qualité industrielle, l'artisanat.

Un séminaire sur la qualité du service rendu aux usagers a été organisé par la DSF de l'Allier le 16 novembre 2001 à Moulins. Une quarantaine d'agents du MINEFI ont travaillé en ateliers sur trois thèmes : l'usager, les missions et les agents, le contrôle (un contribuable est-il un « client » comme un autre ; peut-on être à la fois au service de l'usager et le contrôler). Les nombreuses propositions concrètes issues de cette réflexion ont fait l'objet d'un débat en séance plénière ; les plus intéressantes seront insérées dans le plan d'action départemental 2002.

La DSF du Puy-de-Dôme fait partie des services qui, depuis 1999, assurent une réponse « en ligne » aux questions posées par les internautes. Si les demandes affluent en période de souscription de la déclaration des revenus, un flux permanent existe tout au long de l'année, au rythme d'une actualité fiscale parfois chargée (prime pour l'emploi, suppression de la vignette automobile, etc.) ; une équipe d'une dizaine de personnes s'est spécialisée dans le traitement du courrier électronique.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Les recettes locales des douanes de Saint-Pourçain sur Sioule (Allier), des Martres de Veyre et de Champeix (Puy-de-Dôme) ont été érigées en recettes locales de domiciliation, afin d'offrir aux opérateurs un service public de proximité. De même, le service viticulture de l'Allier a été transféré de Moulins à Saint-Pourçain sur Sioule, en plein cœur du vignoble.

La conservation des hypothèques d'Aurillac a achevé son informatisation en 2001, avec la scannérisation du fichier immobilier tenu manuellement depuis 1956. Cette modernisation a permis de remplacer 475 000 fiches cartonnées par des supports plus opérationnels.



Table ronde « l'euro et après » (5 novembre 2001)

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Basse-Normandie

Calvados – Manche - Orne

Population	1 422 193
Superficie	17 589 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	51 170
Entreprises de 10 à 499 salariés	4 336
Entreprises de plus de 500 salariés	23
Montant des exportations	3 676 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	3 664
Implantations tous services confondus	208
Nombre total de déclarations (import, export..)	33 469
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	51,82
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	22,19
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	5,64 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	6
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	22
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	193
Nombre de saisies de stupéfiants	324
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	112
Recettes totales recouvrées par la DGI	1,89 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>1,66 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,46 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,80 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,96 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,21 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

Dans le cadre du développement de l'intercommunalité, le Trésor public a engagé une action visant à fédérer les compétences des différents services de l'État, pour améliorer l'information des responsables des collectivités locales : un groupe de référence, associant les services déconcentrés du Trésor public, de la DGI et des préfetures, a reçu une formation au logiciel « Solidaires », développé par la CDC* et validé par la DGCP*. Les études préalables à tout projet d'intercommunalité sont désormais conduites en concertation étroite entre tous les services de l'État.

Pour la numérisation du plan cadastral du Calvados, la DSF et les collectivités locales ont signé 6 conventions entre 1993 à 1998, concernant 72 communes. En 2001, une convention départementale a été signée par le préfet pour les 633 communes non « numérisées ». La totalité du plan cadastral du Calvados sera ainsi informatisée en 2004.

Favoriser le développement économique

> L'aide au développement international

En Basse-Normandie, 3 programmes d'actions régionaux pour le développement international (PARDI*) ont été signés en 2001, à partir d'un recensement des principales filières bas-normandes réalisé par la DRCE ; ces PARDI concernent :

- les produits de la mer ;
- la filière cidricole : cidre, pommeau, calvados ;
- le cheval et les industries connexes.

Depuis 1988, les différents réseaux d'appui aux entreprises exportatrices (DRCE, CCI, conseil régional,...) se concertent au sein d'une structure unique, le CROCI. En février 2001, le site internet du CROCI (www.maisonexport.org) a été mis en service : il présente le carnet d'adresses des membres du réseau export régional (RER) et leurs domaines d'expertise ; il guide les entreprises dans la définition de leur démarche export et les oriente, grâce à un moteur de recherche intégré, vers les organismes d'appuis techniques et les aides financières appropriées. Depuis son ouverture, ce nouveau service a enregistré près d'un millier de visites par mois, bien qu'il n'ait pas bénéficié, à ce stade pilote, d'une importante publicité.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© Conseil régional Basse-Normandie

> L'information statistique

En 2001, l'INSEE Basse-Normandie a publié dix-neuf numéros du périodique « Cent pour cent Basse-Normandie » et un atlas démographique du Calvados, en partenariat avec le conseil général. Cette diffusion classique est amplifiée grâce au site Internet de l'INSEE, dont la consultation s'établit en moyenne à 50 accès par jour.

Plusieurs conférences consacrées à la présentation des derniers résultats du recensement de 1999 ont été organisées dans les 3 départements, au bénéfice des acteurs économiques et sociaux. Une enquête sur les entreprises de la filière automobile a également été menée, à la demande de nombreux partenaires (conseil régional, CCI, DRIRE...).

Un salon regroupant exposés et démonstrations de produits a été organisé par l'INSEE le 3 mai en direction des entreprises, un autre le 21 juin en direction du public des institutionnels.

Préparer le public à l'euro

La DRCCRF a publié deux fiches thématiques à l'attention des commerçants et des artisans, afin de répondre aux questions pratiques liées au passage à l'euro : étiquetage des prix, règles de conversion, utilisation des moyens de paiement, facturation, mise à jour des équipements. Ces documents ont fait l'objet de trois adaptations au cours de l'année 2001, pour tenir compte de l'évolution des préoccupations à mesure qu'approchait l'échéance du 1^{er} janvier 2002. Au total, 10 000 fiches ont été diffusées dans la région au cours de l'année 2001 : elles ont été systématiquement remises aux professionnels, à l'occasion des différents contrôles effectués par le service, ou au cours de diverses manifestations (journées de l'euro les 14 et 15 mai, journée de la création d'entreprises,...).

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité industrielle

La table ronde sur les risques industriels, organisée par la DRIRE Basse-Normandie le 21 novembre 2001, a réuni de nombreux participants. Les débats ont permis de dégager un ensemble de propositions concrètes, pour contribuer à améliorer la sécurité des installations industrielles, le contrôle des sites et des plans de secours, la maîtrise de l'urbanisation et l'information du public.

La sécurité alimentaire

En 2001, dans le cadre de la lutte contre l'ESB*, la DRDDI a réalisé 169 000 contrôles au débarquement et à l'embarquement des car-ferries ainsi qu'à la circulation.

La lutte contre la fraude et les trafics

La DRDDI a enregistré des résultats importants en 2001, dans 2 secteurs de fraude :

- en matière d'immigration clandestine, 77 personnes ont été interpellées (9 en 2000), ainsi que 2 passeurs ;
- 288 saisies de stupéfiants ont été opérées (+18%), concernant notamment plus de 97 kg de cannabis ; une des saisies réalisées a permis de démanteler un réseau de trafic international.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

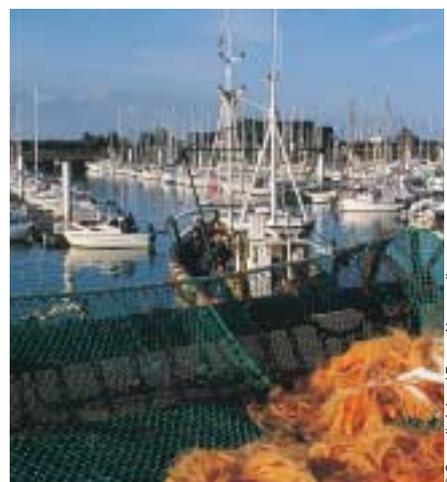
En 2001, La DSF du Calvados a amélioré l'accueil et l'information des usagers par :

- la mise en place d'un nouveau dispositif de réception, à l'hôtel des impôts de Caen, qui permet d'accueillir les contribuables du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h00 ;
- la mise en œuvre d'une campagne de presse informant le public de la possibilité d'envoi à domicile des formulaires et dépliants, sur simple demande écrite ou téléphonique.

Faire face rapidement à des situations de crise

A la suite du dépôt de bilan de la société Moulinex et face aux difficultés des sous-traitants, l'action concertée des services du MINEFI s'est mise en œuvre rapidement au plan local :

- une synergie étroite s'est mise en place entre la DRIRE et les différents réseaux comptables (Trésor, DSF), favorisant ainsi un recensement exhaustif des entreprises sous-traitantes défaillantes ;
- sur la base de ces informations, les commissions des chefs de services financiers (CCSF) de chaque département ont examiné rapidement les demandes de moratoire des dettes fiscales et sociales des sous-traitants ;
- dans le cadre du comité régional de restructuration industrielle (CORRI), un travail d'expertise associant la DRIRE, la Banque de France et le Trésor public, a permis un examen des projets de reprise de certains sites et la mobilisation de prêts du fonds de développement économique et sociale (FDES) pour accompagner la restructuration d'entreprises sous-traitantes.



© Conseil régional Basse-Normandie

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Bourgogne

Côte d'or – Nièvre – Saône-et-Loire - Yonne

Population	1 610 067
Superficie	31 591 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	58 432
Entreprises de 10 à 499 salariés	5 376
Entreprises de plus de 500 salariés	37
Montant des exportations	8 042 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	4 535
Implantations tous services confondus	271
Nombre total de déclarations (import, export..)	96 852
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	54,9
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	45,72
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	4,03 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	8
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	12
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	126
Nombre de saisies de stupéfiants	106
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	111
Recettes totales recouvrées par la DGI	2,14 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>1,91 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>1,65 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,02 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,78 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,26 Md€



Tuiles vernissées Hôtel de Vogué Dijon

Au service de la région

Développer les partenariats

Une enquête réalisée par le CICOM* de Bourgogne a permis d'identifier les difficultés rencontrées par les nouveaux élus dans leurs relations avec les services du MINÉFI. Deux rencontres, organisées en Saône-et-Loire sur les circonscriptions de Mâcon, Charolles et Paray Le Monial, ont permis au Trésor public, à la DSF, à la douane et à la DDCCRF de présenter leurs services et leurs missions. Cette action sera étendue en 2002 aux autres circonscriptions du département.

En Côte d'Or, 140 analyses financières réalisées par le Trésor public ont été présentées aux responsables des collectivités locales et établissements publics concernés (Président du conseil général, maires de différentes communes dont celles de Dijon et Beaune, directeurs d'hôpitaux). Le Trésor public a signé 10 nouvelles chartes de partenariat, notamment avec l'OPAC de Dijon et l'Université de Bourgogne.

Le Trésor public de la Nièvre a apporté son expertise au cours de nombreuses réunions avec les élus locaux, pour mener à bien les nouveaux projets de création de communautés de communes. En 2001, 82 % des communes nivernaises ont déjà adhéré à une communauté de communes. Les services du MINEFI ont participé aux réunions préparatoires à la création de 3 nouveaux « pays* ».

Avec l'Université de Bourgogne, la DSF de Côte d'Or a organisé deux conférences débats sur les thèmes de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. A Dijon, la DSF a participé à plusieurs forums, permettant de rencontrer différents publics professionnels (salon des nouvelles technologies, forum de la CCI ou de la chambre des métiers, réunion de la CGPME).

Favoriser le développement économique

> Commerce et artisanat

Pour le DRCA, le soutien au maintien d'un tissu adapté au milieu rural et urbain, l'incitation à la mise aux normes des marchés et l'aide à la revitalisation économique en milieu rural se sont traduits en 2001 par l'instruction de 126 dossiers représentant 2,15 M€ d'aides, au titre du FEDER*, du FSE* et du contrat de plan Etat-région*.

> Soutien au développement des PME/PMI

La DRCE Bourgogne a réalisé 106 visites d'entreprises en 2001 (+ 33% par rapport à 2000). Ces visites ont abouti à l'élaboration de 17 dossiers de demande de subventions export (+16%). 36 dossiers d'assurance prospection COFACE* et 40 dossiers de demande de subvention pour le développement des entreprises à l'international ont été instruits. Le premier plan d'action régional au développement international bourguignon (PARDI*) a été signé

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Sécurité alimentaire

Dans le cadre de la lutte contre l'ESB*, la DGCCRF a contrôlé la mise en place de la nouvelle réglementation européenne relative à l'étiquetage et à la traçabilité de la viande bovine à tous les stades de la filière, ce qui a donné lieu à une très forte couverture de terrain dans ce domaine en 2001.

Dans le secteur viti-vinicole, la DGCCRF a conduit une action pédagogique et, si nécessaire, répressive pour s'assurer de la qualité des vins et de la loyauté des transactions. En partenariat avec la DGCCRF, la douane a organisé un colloque sur la traçabilité des vins, le 16 mars 2001 à Dijon.

La DDCCRF et la DSV* de la Nièvre ont réalisé une enquête destinée à faire le bilan de la mise en conformité des marchés de plein air, en matière d'équipements hygiéniques mis à la disposition des commerçants. Reconnue satisfaisante, la situation contribue à favoriser le développement du commerce non sédentaire, notamment en zone rurale.

Sécurité industrielle

Depuis le 1^{er} septembre 2001, les contrôles techniques des véhicules légers utilitaires spéciaux, réalisés jusque là par la DRIRE, sont effectués par les centres agréés de contrôles de véhicules légers.

Le débat régional qui a été organisé sur les risques industriels a rencontré un vif succès, avec plus de 230 participants.

La lutte contre la fraude et les trafics

Les trois brigades d'intervention des douanes situées à Dijon, Auxerre et Chalon-sur-Saône ont réalisé 109 saisies de stupéfiants en 2001.

La régularité des marchés publics

En 2001, la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics a donné lieu à un important effort d'information et de formation des acheteurs publics. En Saône-et-Loire le Trésor public et la DGCCRF ont participé à 5 rencontres, qui ont rassemblé 354 élus et 125 agents communaux. Une formation d'une journée, dispensée à l'attention des acheteurs publics des services de l'État et des établissements publics locaux, a regroupé 90 personnes en trois sessions. En Côte d'Or, près de 900 personnes ont été formées par le Trésor public (agents de la préfecture et de la fonction publique territoriale, salariés d'entreprises,...).

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Dans le cadre de la réforme des contributions indirectes, la douane a signé plusieurs conventions en 2001 avec les viticulteurs, négociants et autres intervenants de la filière. Ces conventions mettent en place des mesures de simplification, qui permettent l'expédition de produits 24 heures sur 24, directement depuis les installations des viticulteurs et négociants. L'organisation des services a été adaptée à cette nouvelle réglementation.

La DRIRE Bourgogne a poursuivi son programme de modernisation des locaux, pour un meilleur accueil du public. Après les implantations d'Auxerre et de Fixin en 2000, elle a rénové les accueils de Dijon (siège), de Chalon-sur-Saône et de Macon (centre de contrôles de véhicule).

A la DSF de la Nièvre, un « correspondant entreprises » oriente ses interlocuteurs dans leurs démarches et répond à leurs besoins d'information dans les différents domaines de la fiscalité. L'espace accueil de l'hôtel des impôts de Nevers a été restructuré de façon à permettre un accueil permanent et une réponse rapide aux questions simples. Dans le même espace, une borne interactive d'information du public, à écran tactile, a été expérimentée pendant la campagne d'impôt sur le revenu.

La DDCCRF de la Nièvre a adressé un questionnaire accompagnant les réponses aux courriers que lui adressent les consommateurs, pour connaître leurs attentes et améliorer les relations avec les usagers. Plus de 50% des personnes interrogées jugent la réponse très rapide, les autres plutôt rapide. 80% des consommateurs estiment la réponse claire, même si elle n'a pas toujours permis de régler leurs litiges.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

La DSF de Côte d'Or a réalisé 3 actions significatives en 2001 :

- l'expérimentation à Châtillon-sur-Seine de la fusion du centre des impôts et de la recette, afin de constituer un interlocuteur fiscal unique pour les petites entreprises ;
- l'informatisation complète des deux conservations des hypothèques de Dijon ;
- la création d'un service permanent d'accueil à l'hôtel des impôts de Dijon, ouvert en continu durant les cinq jours ouvrables.



© François Helardot

Le Jacquemard - église Notre Dame à Dijon

en juillet 2001 ; il concerne la filière « pierre ». Plusieurs autres PARDI sont actuellement à l'étude (industries agro-alimentaires, métallurgie...).

En collaboration avec la DRCE, la DRIRE Bourgogne a présenté le 21 juillet 2001 le premier contrat professionnel de progrès avec les professionnels de la plasturgie. Il s'agit de la forme la plus élaborée de contractualisation entre les pouvoirs publics et une profession, en vue de son développement.

Un programme de développement de formations qualifiantes dans les PME a été initié en Saône-et-Loire, avec le soutien financier de la DRIRE Bourgogne. L'opération vise l'élévation du niveau des compétences dans l'entreprise et l'intégration, au sein de celle-ci, de demandeurs d'emplois en difficulté.

Le réseau de développement économique de la Côte d'Or, animé par la DRIRE, a réalisé 130 visites d'entreprises et a entrepris la création d'un extranet pour ses membres.

> Intelligence économique

Une action d'envergure en matière d'intelligence économique, dénommée « stratégie et veille concurrentielle », a été conduite par la CCI de Chalon-sur-Saône avec le soutien de la DRIRE Bourgogne en faveur de trente entreprises du département.

> Commerce électronique

Dans le cadre du premier salon régional sur les TIC, qui s'est tenu les 13 et 14 novembre 2001 à Dijon, la DRIRE Bourgogne a organisé, avec la DRCE, la DRDDI et la DRCCRF, une conférence-débat sur le commerce électronique international. Cette conférence a regroupé une centaine de participants.

Préparer le public à l'euro

Les services du MINEFI de Côte-d'Or, la CCI et la Ville de Dijon ont organisé la « semaine de l'euro à Dijon », du 16 au 20 octobre 2001, qui a permis d'informer 2000 commerçants et plusieurs milliers de consommateurs.

La DGCCRF s'est mobilisée en 2001 pour assurer l'information du public, notamment par sa participation à l'observatoire départemental de l'euro, le règlement des litiges et le contrôle des pratiques commerciales.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Bretagne

Côtes d'Armor – Finistère – Ille-et-Vilaine – Morbihan

Population	2 906 197
Superficie	27 506 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	106 798
Entreprises de 10 à 499 salariés	8 745
Entreprises de plus de 500 salariés	52
Montant des exportations	8 391 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	7 942
Implantations tous services confondus	316
Nombre total de déclarations (import, export..)	136 912
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	41,66
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	43,49
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	8,54 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	11
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	21
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	244
Nombre de saisies de stupéfiants	891
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	116
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,93 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,45 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>3,00 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,77 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	1,94 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,13 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

Les services du MINEFI se sont mobilisés pour présenter le ministère aux nouveaux élus bretons, dans le cadre d'une opération pilotée par les directions de Côtes d'Armor. Dans chaque département, après une présentation des missions, des structures et des interlocuteurs au MINEFI, des agents, spécialistes des finances locales, se sont mis en scène et ont capté l'attention des auditoires en présentant ce sujet complexe sous forme de saynètes. L'originalité de la présentation a permis de donner aux nouveaux élus une image moderne des administrations bretonnes.

Favoriser le développement économique

> Aide au développement international

La mise en place de la nouvelle procédure d'aide à l'accompagnement régional des entreprises bretonnes à l'exportation (A.R.B.R.E.), cogérée par la DRCE et le conseil régional, a permis de valider 115 projets pluriannuels d'entreprises et d'utiliser ainsi plus de 99% des crédits du premier exercice des CPER*.

Le premier programme d'action régionale pour le développement international (PARDI) en faveur du secteur du nautisme de plaisance a été signé le 5 décembre 2001.

Préparer le public à l'euro

En coopération avec les partenaires économiques, les services de la DGCCRF, du Trésor public et de la DGI dans les quatre départements bretons ont organisé de nombreuses actions d'information et de formation en direction de publics variés : animation de stands dans les foires expositions ou les forums, formation des agents des autres administrations et du MINEFI, etc.

La DGCCRF a joué un rôle important dans le pilotage des observatoires départementaux de l'euro : diffusion de l'information, écoute des besoins des professionnels et des consommateurs.

Par ailleurs, la DSF du Finistère a répondu à l'intégralité des questions à caractère fiscal reçues sur le site Internet du ministère et traitant de l'euro.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© Lucide

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

Une importante action de communication a été organisée par la DGCCRF et le Trésor public en direction des acteurs économiques de chaque département, pour présenter la réforme du nouveau code des marchés publics, notamment dans ses aspects de simplification et de modernisation des procédures : une quinzaine de réunions d'information et de formations ont été assurées dans chaque département.

La lutte contre la fraude et les trafics

> Contrôle de l'immigration clandestine

Afin de faire face plus efficacement à l'augmentation de l'immigration clandestine, la complémentarité a été renforcée entre la douane et la police aux frontières, pour le contrôle des personnes. En Bretagne, la douane gère 21 des 22 points de passage autorisés dans les ports et aéroports.

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire a été à nouveau une préoccupation très forte des services du MINEFI en 2001.

Dans le cadre de la gestion des crises de l'ESB* et de la dioxine, la DGCCRF, la douane et les différents services chargés de la sécurité alimentaire (DSV*, etc.) ont étroitement coopéré pour renforcer le contrôle des produits soumis à embargo. De nouvelles mesures de protection ont également été prises pour lutter contre le développement des diverses épizooties apparues en Europe (fièvre aphteuse, peste porcine).

La surveillance du respect de l'interdiction des farines animales a été renforcée. L'instruction et le suivi du stockage des farines animales, ainsi que l'instruction des dossiers d'incinération, ont été particulièrement visés par cette action, suivie principalement par la DRIRE et le cas échéant par les services vétérinaires, en coopération avec la DRIRE.

Sécurité industrielle

Suite à l'accident industriel de Toulouse, la DRIRE a réalisé une action "coup de poing" afin de vérifier les conditions de stockage des engrais à base d'ammonitrates.

Mettre en œuvre rapidement les mesures gouvernementales

Les DSF des quatre départements bretons se sont fortement mobilisées lors de la mise en œuvre de la prime pour l'emploi (PPE), ce qui a permis d'atteindre la totalité de la population éligible à la PPE. Un partenariat avec un réseau bancaire breton a permis la diffusion d'affiches dans 1 400 établissements de la région.

Moderniser et réformer l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

La DSF des Côtes d'Armor a installé des bornes interactives d'information du public dans trois hôtels des impôts.

La réorganisation de l'accueil, déjà réalisée à l'hôtel des impôts de Rennes, a été menée en 2001 dans un autre centre des impôts d'Ille-et-Vilaine.

Rendre plus efficace le fonctionnement des services

Une réflexion a été engagée pour améliorer la formation des chargés de communication locaux à la gestion des sites Intranet régionaux et départementaux du MINEFI.

Le fichier immobilier a été informatisé dans les conservations des hypothèques de Saint Briec et Lannion, ce qui permet de délivrer les renseignements hypothécaires dans un délai de 10 jours.



© Author's image

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Centre

Cher – Eure-et-Loir – Indre – Indre-et-Loire – Loir-et-Cher – Loiret

Population	2 440 329
Superficie	39 151 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	82 192
Entreprises de 10 à 499 salariés	8 102
Entreprises de plus de 500 salariés	65
Montant des exportations	14 080 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	6 279
Implantations tous services confondus	298
Nombre total de déclarations (import, export..)	168 091
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	53,07
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	47,25
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	7,57 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	7
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	90
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	372
Nombre de saisies de stupéfiants	309
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	106
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,75 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,33 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>2,84 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,65 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	2,02 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,07 Md€

© Conseil régional Centre - Pierre Gleizes

Au service de la région

Développer les partenariats

Un groupe de travail régional, copiloté par la DSF et le Trésor public du Loir-et-Cher, a développé un programme de communication sur deux ans, destiné aux élus de la région, pour mieux identifier les interlocuteurs compétents et découvrir les offres de services du MINEFI. Des supports de communication ont été mis à la disposition des services du ministère.

Dans le Loir-et-Cher, une réunion a été organisée le 15 novembre 2001, en liaison avec l'association des maires, sur les thèmes suivants : le budget communal, la présentation de la commission communale des impôts et le centre départemental d'assiette. Le CD-ROM « élus locaux » a été remis aux 200 élus qui ont participé à cette rencontre. Trois autres réunions sont prévues en 2002.

Les services du MINEFI du Cher ont organisé plusieurs réunions avec les élus locaux, pour présenter notamment les budgets communaux, des analyses financières et la réforme du code des marchés publics.

Dans l'Indre, une centaine de rencontres d'information et de formations ont été organisées sur la fiscalité, la gestion publique, les marchés publics, l'euro, etc. ; une brochure a été éditée.

Les services du MINEFI d'Indre-et-Loire ont pris une part très active à l'aide et au conseil apportés au préfet dans la mise en œuvre du projet territorial de l'État. Entrepris sous une forme expérimentale en 1999, ce projet a compris en 2001 la création de 7 pôles de compétences opérationnels, qui ont vocation à fédérer les compétences de l'ensemble des services de l'État dans le département. Chaque pôle définit une stratégie concertée, qui s'appuie sur une analyse des besoins.

Favoriser le développement économique

> Soutien au développement des entreprises

Depuis 2001, les six départements de la région participent au réseau local d'appui aux entreprises « MINInfo », qui vise à offrir un large éventail de prestations se rapportant à la création et à la transmission d'entreprises, à leur développement et à l'accueil des entreprises en difficulté, tout en simplifiant les démarches. Dans chaque département, les services du MINEFI ont réalisé des actions d'information pour promouvoir ce nouveau bouquet de services auprès des entreprises : dépliants, mailings, sensibilisation des organismes relais (CCI,...). Une première évaluation a été réalisée en décembre 2001 en Indre-et-Loire : les délais moyens de réponse aux entreprises n'ont pas dépassé 48 heures pour les informations simples, et 5 à 15 jours pour les prestations complexes ou générales, notamment en ce qui concerne la législation fiscale.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> Compétitivité des PMI

La DRIRE a visité 421 PME-PMI. 212 projets industriels ont été instruits pour le compte de l'Etat et de la région, pour un montant global d'aides de 6,92M€. En 2001, la DRIRE a notamment lancé les nouvelles actions suivantes : étude sur les technologies clés, accompagnement économique des restructurations de défense, programme d'action environnement Centre, soutien aux PME-PMI de la défense et de l'aéronautique et amélioration de la performance industrielle.

> Commerce et artisanat

Le DRCA a attribué 1,1 M€ aux chambres de métiers et organisations professionnelles de l'artisanat, pour des programmes de développement économique des entreprises (soutien à la création, transmission, organisation, innovation, stratégie commerciale...), et aux entreprises artisanales, au titre du contrat de plan Etat-région. Le maillage du territoire par des opérations collectives a été en forte augmentation pour la seconde année consécutive, grâce à l'intervention du FISAC en faveur des restructurations du commerce et de l'artisanat, tant en zone rurale (1,75 M€) qu'en zone urbaine (1,5 M€).

> Soutien au développement international des entreprises

En 2001, la douane a développé son action de conseil et de facilitation auprès des entreprises de la région, avec la réalisation de 11 audits individuels. Des procédures personnalisées de dédouanement ont été mises en place ; 3 d'entre elles sont gérées par un bureau de domiciliation unique, pour l'ensemble des opérations de dédouanement des sociétés concernées.

Dans l'exercice de sa mission d'animation des partenaires du commerce extérieur, la DRCE a organisé 12 journées d'information pays, en liaison avec les CCI, et favorisé la participation d'entreprises à 14 salons internationaux et à 7 missions collectives de prospection sur des marchés étrangers. 164 visites d'entreprises ont été effectuées au cours de l'année, débouchant sur des diagnostics export ou la constitution de dossiers d'aides. 40 dossiers ont été mandatés pour un montant de 112 370 € (737 102 F).

Préparer le passage à l'euro

La DRCCRF a réalisé des enquêtes régulières pour observer l'évolution des prix et suivre la pratique du double affichage. L'action de l'observatoire de l'euro s'est intensifiée et une commission de règlement amiable des litiges a été mise en place.

De nombreuses actions d'information ont été organisées par les services du MINEFI tout au long de l'année 2001 :

- dans l'Indre, 786 formateurs bénévoles, se sont rendus dans tous les lieux de vie des citoyens pouvant avoir des difficultés ;
- dans le Loiret, les agents du ministère ont formé à l'euro 38 « euro-formateurs » pour les personnes âgées, 168 travailleurs sociaux au bénéfice de 52 associations et environ 3 000 agents des administrations de l'Etat ;

des actions de sensibilisation ont été menées en direction de divers publics : population de quartiers défavorisés, publics scolaires, commerçants et artisans (en liaison avec la CCI)... ; une cellule d'urgence euro a été mise en place au niveau départemental.

Contribuer aux missions régaliennes de l'Etat

Prévention des pollutions et des risques industriels et nucléaires

En 2001, la DRIRE a plus particulièrement mené les actions suivantes :

- protocole de réduction de l'extraction de granulats alluvionnaires dans le lit majeur des cours d'eau ;
- finalisation du plan régional de qualité de l'air ;
- concertation sur l'application de la directive SEVESO concernant les 70 établissements les plus dangereux de la région et débat régional (400 participants) après l'accident de Toulouse ;
- levée de la mise sous surveillance renforcée de la centrale nucléaire de Dampierre (Loiret).

La sécurité alimentaire

Des actions de contrôles ont été menées par la DGCCRF, notamment en ce qui concerne l'ESB* (interdiction des farines de viande, traçabilité de la viande bovine, surveillance des produits bovins importés), la recherche des OGM (semences, étiquetage de produits alimentaires), le suivi des conditions d'hygiène dans les restaurants et les commerces, les nombreuses alertes sur des produits susceptibles d'être dangereux (contaminations, incidents de fabrication...).

La lutte contre la fraude et les trafics

Un protocole de coopération entre la douane du Centre et l'union régionale des syndicats des transporteurs a été signé en 2001 ; il vise à prévenir et à réprimer l'utilisation illicite des moyens de transports routiers internationaux par les trafiquants de drogue et initie un échange permanent d'informations entre les parties.

La coopération de la douane avec la DSF du Loiret et la DRCCRF a été renforcée par la signature de protocoles, visant à conforter la complémentarité et la synergie des services du MINEFI.

La régularité des marchés publics

Outre les actions habituelles dans ce domaine, la DRCCRF s'est fortement mobilisée pour préparer et accompagner l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés publics en septembre 2001. En 2001, la DRCCRF a participé à 213 commissions d'appels d'offres.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Dans le Loiret-Cher, la DSF et le Trésor public ont renforcé leur coopération pour mieux renseigner les contribuables pendant la campagne de souscription des déclarations d'impôt sur le revenu et prévenir les renvois d'un service vers l'autre. Cette collaboration s'est concrétisée en 2001 par :

- la participation d'agents du Trésor aux séances de formation technique animées par des agents de la DSF et consacrées aux nouveautés fiscales de la loi de finances ;
- des échanges d'informations et de formulaires, afin de pouvoir fournir des renseignements aux contribuables sans nouvelle démarche de leur part ;
- des permanences tenues par des agents de la DSF dans les locaux du Trésor public.

Dans le cadre de la réforme-modernisation du MINEFI, un intranet, commun à la DGI et à la DGCP (voir § 411 du rapport), a été mis en place en décembre 2000 en Indre-et-Loire, dans la circonscription de Chinon : 182 opérations ont été comptabilisées pendant la période d'expérimentation de ce nouveau dispositif. La limitation des déplacements et l'accès direct aux formulaires du MINEFI ont été très appréciés par les contribuables.

La DGCCRF a mis l'accent en 2001 sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et du traitement des demandes (réduction des délais de réponse, suivi de satisfaction par des fiches d'avis) et sur la protection des consommateurs fragiles (démarchage à domicile, abus de faiblesse...). La permanence d'accueil du consommateur a fourni 1 724 consultations.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Grâce à un parc d'environ 620 micro-ordinateurs, chaque agent du Trésor public du Loiret dispose d'un micro-ordinateur, lui donnant accès à l'ensemble des applications informatiques en réseau (station de travail unique) et à un site Intranet.

un site Internet grand public, « MINEFI Centre », a été mis en place ; les services du MINEFI participent au système d'information territorial (SIT), Intranet ouvert aux services déconcentrés de l'Etat, dont une version régionale est en développement

une mission régionale formation-contrôles (MRFC) a été créée en région Centre en juillet 2001 ; elle a pour vocation d'animer et de coordonner les acteurs des départements de la région dans les domaines de l'audit, du contrôle et de la formation. Le positionnement de la MRFC est exclusivement régional ; elle ne se substitue pas au département, qui reste le niveau de référence et de proximité.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Champagne-Ardenne

Ardennes – Aube – Marne – Haute-Marne

Population	1 342 363
Superficie	25 605 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	42 637
Entreprises de 10 à 499 salariés	4 430
Entreprises de plus de 500 salariés	36
Montant des exportations	6 531 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	3 864
Implantations tous services confondus	221
Nombre total de déclarations (import, export..)	94 254
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	38,81
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	52,32
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	2,64 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	5
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	9
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	104
Nombre de saisies de stupéfiants	2 019
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	170
Recettes totales recouvrées par la DGI	2,18 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>1,97 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,73 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,91 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,68 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,07 Md€



© Région Champagne-Ardenne

Au service de la région

Développer le partenariat local

Dans la Marne, la mission d'expertise économique et financière (MEEF*) du Trésor public a réalisé des analyses financières prospectives pour les établissements hospitaliers ; elle a participé à la diffusion du nouveau logiciel d'analyse financière des hôpitaux IDAHO.

Dans le cadre du suivi des fonds structurels européens, le logiciel PRESAGE est désormais accessible aux différents acteurs de la programmation ; il enregistre les avis émis par le TPG. Plusieurs actions de contrôle de l'emploi des fonds structurels européens ont été menées conjointement avec la préfecture de région.

A la suite des élections municipales, les services du MINEFI ont pris part à plusieurs actions d'information et de conseil en direction des nouveaux élus :

- à Châlons en Champagne, à Charleville-Mézières et à Troyes, le Trésor public et la DGI ont participé aux « universités » des nouveaux maires ;
- le Trésor public a participé à un congrès organisé par l'association des maires des Ardennes, qui a réuni près de 80 élus.
- des réunions d'information, organisées en Haute-Marne par les services de la préfecture et du MINEFI, au profit de 283 nouveaux élus, représentant 150 communes du département, ont permis de développer les thèmes des finances locales, du contrôle budgétaire et du nouveau code des marchés publics.

Favoriser le développement économique

> Soutien au développement international des entreprises

L'action de la DRCE en 2001 a permis d'aboutir à des résultats très significatifs :

- augmentation du nombre des aides individuelles accordées aux entreprises dans le cadre du CPER* 2000-2006 (11 contre 5 en 2000), pour un montant total de 123 000 € ;
- organisation, dans les 4 départements, de réunions d'information sur les améliorations et les simplifications apportées aux aides à l'internationalisation ;
- amélioration de l'identification de la centaine d'entreprises régionales d'envergure mondiale (EREM)* de la région.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Boucle de Meuse

© Région Champagne-Ardenne

> Suivi du contrat de plan Etat-région

En liaison avec la préfecture de région, la trésorerie générale de région participe au suivi du 12^{ème} contrat de plan Etat-région (CPER), via l'outil informatique INDIA. Chaque grand axe du CPER (politique de la ville, enseignement supérieur et recherche...) fait l'objet de réunions spécifiques, pour programmer et suivre les crédits des budgets de l'État et de la région.

> Commerce et artisanat

Le DRCA a conduit plusieurs opérations, afin d'anticiper les difficultés éventuelles liées au changement de monnaie et au passage aux 35 heures. Un effort particulier a été consacré à la qualité alimentaire (HACCP,...) et aux questions liées à la transmission d'entreprises, en liaison avec l'INSEE. Grâce à un accompagnement financier FISAC de 2,3 M€, un nombre significatif d'opérations urbaines et rurales ont pu être engagées.

> Dialogue et conseil aux entreprises

Dans le cadre de la journée textile du 3 février 2001, la DDCCRF a participé à la table ronde « marketing et distribution », qui a notamment traité des nouveaux besoins des consommateurs et des relations des PME avec la grande distribution.

Organisées par la DRIRE les 22 mars et 12 avril 2001, les « journées technologiques » avaient pour but de familiariser les entreprises industrielles aux démarches d'intégration des technologies de l'information et des technologies de la découpe industrielle. Ces rencontres ont rassemblé les représentants de plus de 100 entreprises, venus de cinq régions.

Préparer le public à l'euro

Les services du MINEFI ont multiplié leurs initiatives en 2001, afin de créer les conditions les plus favorables au passage à l'euro.

Dans la Marne, La DDCCRF et le Trésor public ont participé à 5 réunions de l'observatoire de l'Euro et à 30 réunions auprès de différents publics : commerçants, artisans, syndicats professionnels, élèves des écoles et des lycées, etc.

Dans l'Aube, la DDCCRF a participé, en partenariat avec le Trésor public notamment, à de nombreuses réunions avec les élus locaux, les associations de consommateurs, les chambres consulaires, les personnes âgées ou malvoyantes, la préfecture, les communes.

Le Trésor public des Ardennes a formé près de 100 étudiants de l'IUT-GACO de Charleville-Mézières, pour démultiplier les formations à l'euro auprès des publics du département.

Dans la Marne, le Trésor public a organisé 2 actions d'information importantes : « Tous prêts pour l'euro », à destination des publics fragiles (150 relais sociaux formés par le Trésor public), et une formation de 16 « euro-formateurs », qui ont démultiplié l'action auprès de 2 500 retraités dans le département. Les administrations financières ont en outre participé à la foire internationale de Châlons en Champagne (196 000 visiteurs), pour faire connaître l'euro au grand public.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La protection des consommateurs

Dans la Marne, la DDCCRF a structuré son activité autour des 4 objectifs d'actions retenus dans son plan triennal d'objectifs, de moyens et de résultats (2001-2003). Dans ce cadre, la DDCCRF a réalisé 13 260 actions de contrôle et 523 prélèvements pour analyses de conformité ; 1 220 infractions ont été constatées et 147 procès-verbaux transmis à l'autorité judiciaire. L'accueil du public est passé de 2 à 5 jours par semaine et une réduction significative des délais de réponse aux consommateurs a été observée.

La lutte contre la fraude et les trafics

La DRDDI a relevé 709 infractions portant sur les opérations commerciales et sur les contributions indirectes (droits et taxes récupérés : 340 328 €) ; 52 kg de produits stupéfiants, 44 doses de LSD et 16 329 cachets d'ecstasy ont été saisis ; 8 manquements à l'obligation déclarative de capitaux ont été constatés (3 054 122 €).

La mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

En partenariat avec la DGCCRF, le Trésor public a présenté le nouveau code des marchés publics aux comptables publics, maires, services de l'État et responsables des établissements hospitaliers de la région. Des réunions ont notamment été organisées à l'attention des élus locaux : 3 dans la Marne, 7 dans les Ardennes, 3 dans la Haute-Marne. Dans l'Aube, cette action a été étendue au bénéfice des organismes consulaires.

Gestion publique

En 2001, Le Trésor public de la Marne a enregistré son meilleur taux de recouvrement des impôts directs : 99,64%. Le délai de paiement des dépenses de l'État a été réduit à 4 jours.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Pour la DSF de la Marne, la campagne « impôt sur le revenu » représente chaque année un temps fort du service rendu aux usagers : 46 087 personnes ont été reçues dans les centres des impôts pendant les 13 jours de la campagne 2001. Le nombre d'appels téléphoniques s'est élevé à 2508 appels par jour en 2001 contre 1563 en 2000. Un dispositif de réponse aux questions des internautes a également été mis en place. En 2002, un centre d'appels téléphonés sera mis à la disposition des contribuables dépendant des centres des impôts de Reims.

Un point unique de délivrance au public des vignettes, des timbres et des quitus fiscaux a été créé dans les 2 recettes des impôts de Troyes. Un interlocuteur unique en matière de TVA intracommunautaire a également été désigné. A compter du 1er janvier 2002, cette évolution sera poursuivie par la fusion des cellules « enregistrement » des deux recettes.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Plusieurs applications informatiques ont été installées dans les services fonciers de la DGI :

- L'application FIDJI remplace la tenue manuelle du fichier immobilier et a été implantée à la conservation des hypothèques de Charleville-Mézières et dans les quatre conservations des hypothèques de la Marne ;
- L'application PCI-VECTEUR est opérationnelle dans les CDIF* de Châlons en Champagne ; elle permet d'assurer la gestion complète du plan cadastral dématérialisé des collectivités locales qui ont signé une convention de numérisation.

- un serveur professionnel des données cadastrales (SPDC) a été installé en 2001 dans les CDIF* de la Marne et des Ardennes. Ce serveur permettra aux CDIF et aux notaires de consulter, via Internet, les données cadastrales foncières actualisées sur l'ensemble du territoire national et de confectionner les extraits cadastraux.

En 2001, la douane a généralisé la réforme de modernisation et de simplification des contributions indirectes ; l'ensemble du réseau local douanier a été réorganisé (création de recettes locales domiciliées, aide au départ pour 76 correspondants locaux,...).

[**RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL**]
sommaire général

Corse

Corse du Sud – Haute-Corse

Population	260 196
Superficie	8 681 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	17 182
Entreprises de 10 à 499 salariés	739
Entreprises de plus de 500 salariés	1
Montant des exportations	20 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	1 155
Implantations tous services confondus	67
Nombre total de déclarations (import, export..)	2 795
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	1,61
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	12,49
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	0,64 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	4
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	11
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	9
Nombre de saisies de stupéfiants	405
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	/

Plage de palombaggia



Au service de la région

Développer le partenariat local

La DSF de Haute-Corse a piloté l'organisation de plusieurs réunions d'information, visant à présenter les missions des directions du MINEFI aux nouveaux élus. Parmi les thèmes abordés au cours de ces rencontres, on citera la fiscalité directe locale et l'intercommunalité, l'exploitation des gisements d'information comptable, l'euro et l'observatoire de l'euro, les locations saisonnières et les buvettes occasionnelles, le plan cadastral.

L'INSEE a réalisé plusieurs revues en partenariat multiple :

- « Les nouveaux tableaux de l'économie corse » dressent un panorama complet de l'activité économique et sociale de la région ;
- un exemplaire de l'aide-mémoire « La Corse en chiffres » a été adressé à chaque agent du ministère en poste en Corse ;
- outre le bilan annuel, plusieurs études ponctuelles ont été livrées dans l'édition 2001 d'« Économie Corse » : un dossier consacré aux personnes âgées, des articles sur la structuration du territoire et les salaires, deux monographies sur les villes d'Ajaccio et de Bastia ;
- le site Internet www.insee.fr/corse a été enrichi de données sur la conjoncture régionale.

Préparer le public à l'euro

De nombreuses actions d'information ont été organisées par les services du MINEFI à destination des élus locaux, des personnels territoriaux, du monde associatif et du grand public. Plusieurs opérations spécifiques ont concerné les enfants des écoles primaires, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité sociale, la population immigrée et les personnes handicapées.

La trésorerie générale de Corse du Sud est intervenue dans le cadre de la mise en place de l'euro fiduciaire, en participant aux travaux du comité technique de place, qui réunit la Banque de France, les banquiers de la place et les transporteurs de fonds.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Garantir la qualité pour valoriser les produits locaux

En partenariat avec les acteurs des filières agro-alimentaires, la DRCCRF a réalisé des contrôles réguliers, complétés par des analyses, pour assurer le suivi et la protection des produits sous signe de qualité faisant référence à la Corse, comme le miel, le brocciu, la charcuterie, l'huile d'olive. Ces actions ont révélé des pratiques frauduleuses dans l'élaboration ou la vente de

[**RETOUR AU SOMMAIRE**]
de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© Groupe CR SARL

Le village de Zonza et les Aiguilles de Bavella

certaines produits. La DRCCRF a également aidé les organisations professionnelles à mettre en place les procédures d'obtention de signes de qualité (label et certificat de conformité) pour les clémentines, ce qui devrait permettre d'améliorer le niveau de qualité et de valoriser la production de ces agrumes.

La sécurité des produits industriels

La plupart des messages d'alerte lancés à l'échelon national a concerné des produits industriels importés, non conformes et dangereux (jouets notamment). La DRCCRF est intervenue à plusieurs reprises dans des magasins de distribution de produits à bas prix. Au niveau local, une plainte concernant des trottinettes et des peluches a été traitée.

La sécurité des installations industrielles

En 2001, la DRIRE de Corse a procédé à trois « réépreuves » de canalisations d'hydrocarbures. La surveillance de ces conduites est un enjeu important en matière de sécurité publique, comme le démontrent les incidents survenus dans leur exploitation pendant l'année, heureusement circonscrits à des pollutions limitées. L'établissement ajaccien d'Antargaz a développé un système d'assurance qualité lui permettant d'effectuer, par délégation de la DRIRE, les contrôles des bouteilles à gaz de pétrole liquéfiés. Cette délégation permettra à la DRIRE de reporter sur les visites techniques de véhicules lourds treize journées d'expert par an.

La protection des consommateurs

Pilotée par la DRCCRF, l'opération interministérielle « vacances » regroupe les 10 administrations chargées du contrôle des diverses réglementations préservant les intérêts du consommateur en vacances. Ces actions de contrôle sont essentielles dans une région à vocation touristique : en 2001, plus de 3 600 entreprises ont été contrôlées dans les deux départements ; près de 6 tonnes de produits ont été retirés de la vente.

La lutte contre la fraude et les trafics : les résultats de la douane en 2001

Contentieux réalisés	
Types d'affaires	Nombre
Infractions à la TVA intracommunautaire :	
contrôles de facturation	4
contrôles des déclarations d'échanges de biens (DEB).	25
Infractions relatives aux marchandises prohibées :	
stupéfiants	408
armes et explosifs	6
contrefaçons	8

Constatactions réalisées pour le compte d'autres administrations en 2001	
Types d'affaires	Nombre
immigration clandestine	19
travail clandestin	7
réglementation chasse	24
vignettes fiscales	21

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

La qualité du service rendu à l'utilisateur est une orientation prioritaire fixée par la DGI dans son contrat d'objectifs et de moyens pour 2000-2002.

La Corse - Bonifacio



© Groupe CR SARL

La démarche s'articule autour des cinq standards de qualité définis au niveau national :

- la généralisation de la réception sur rendez-vous ;
- pas d'appel téléphonique sans suite ;
- l'envoi à domicile des imprimés, formulaires ou dépliants ;
- l'envoi d'une réponse d'attente lorsqu'une expertise est nécessaire ;
- la levée de l'anonymat dans les correspondances administratives.

En Corse-du-Sud, la DSF conduit cette démarche avec la participation de professionnels (experts comptables ou notaires) et d'associations représentatives des différents publics, pour identifier les progrès à réaliser et mieux mesurer les avancées déjà réalisées (levée de l'anonymat et réception sur rendez-vous notamment).

La DSF de Corse-du-Sud a également procédé à l'affichage de ses engagements qualité ; cette information sera complétée, en 2002, par l'affichage des résultats d'activité les plus significatifs.

Rendre plus efficace le fonctionnement des services

La trésorerie générale de Haute-Corse a enregistré une amélioration du taux de recouvrement des impôts directs en 2001. Cette évolution est le résultat d'une action conjuguée visant la progression du recouvrement spontané à l'échéance, par le développement de la mensualisation et des autres moyens modernes de prélèvement, et le renforcement des actions contentieuses « lourdes ».

L'action en recherche de patrimoine, prise d'hypothèques et ventes immobilières a été poursuivie par le Trésor public. Les assignations en redressement judiciaire réalisées à l'initiative du Trésor n'ont concerné que les entreprises dont les dettes fiscales, en montant ou en ancienneté, justifiaient ces procédures.

La coordination des actions entre la DSF et le Trésor public, dans le cadre du groupe mixte pour le traitement des cotes complexes, a permis de renforcer l'efficacité du dispositif.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Franche-Comté

Doubs – Jura – Haute-Saône – Territoire-de-Belfort

Population	1 117 059
Superficie	16 202 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	38 326
Entreprises de 10 à 499 salariés	3 755
Entreprises de plus de 500 salariés	14
Montant des exportations	8 643 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	3 191
Implantations tous services confondus	200
Nombre total de déclarations (import, export..)	372 715
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	47,54
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	45,60
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	3,64 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	6
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	19
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	197
Nombre de saisies de stupéfiants	1 089
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	197
Recettes totales recouvrées par la DGI	1,36 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>1,22 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,10 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,64 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,33 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	0,89 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

Un important programme d'analyses financières a été développé par le Trésor public en 2001 ; il a concerné 65 communes et une communauté de communes du département du Jura. La sélection des collectivités locales a été effectuée par les receveurs municipaux, après concertation avec les ordonnateurs, en tenant compte de l'intérêt et des enjeux locaux : situation financière, taille démographique, enjeux financiers. Toutes les analyses financières réalisées ont fait l'objet d'une présentation par les comptables aux ordonnateurs concernés.

Près de 42 % des 545 maires du Jura ont été renouvelés lors des élections de 2001. Afin de leur apporter une information concrète sur l'aide que peuvent leur fournir les services fiscaux, une réunion a été organisée en novembre 2001, en concertation avec l'association des maires du Jura. Les activités foncières et domaniales de la DSF et les missions fiscales de la douane ont été exposées aux 240 élus participants. Une présentation sur écran des possibilités offertes par la numérisation du plan cadastral a suscité un vif intérêt.

En juillet 2001, une première convention de partenariat Trésor public - Université a été conclue entre le trésorier-payeur général du territoire de Belfort et le président de l'université de technologie de Belfort – Montbéliard ; elle formalise l'offre de service du Trésor public dans les domaines de la formation, des prestations bancaires, de l'assistance juridique et comptable. Une convention de partenariat avec l'université de Franche-Comté a été signée à Besançon en décembre 2001.



[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Un correspondant Mininfo en entreprise

© DRIRE 25

Cette publication, diffusée très largement, est également disponible sur Internet à l'adresse www.franche-comte.drire.gouv.fr

Préparer le public à l'euro

Dans le Territoire de Belfort, plusieurs actions ont été menées par les services du MINEFI pour faciliter le passage à l'euro :

- des stands d'information, mis en place en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie en mai, avec l'association des commerçants (stand MINEFI quotidien) en juillet ou avec les services de la préfecture (boutique euro, à Delle) en novembre ;
- des séances au profit des élèves de CM1-CM2 en janvier, de responsables d'association en mars, d'intervenants sociaux en septembre et octobre et de 50 retraités ;
- de nombreuses interventions ponctuelles du trésorier-payeur général et du correspondant euro de la trésorerie générale : rencontre avec les cadres du conseil général, réunion de travailleurs sociaux par l'UDAF, colloque des étudiants « carrières sociales » ou encore réunion des élus et des équipes municipales.

En Haute-Saône :

- un forum ouvert au public a été organisé en mai, associant toutes les administrations de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux du département ;
- un annuaire des intervenants sur l'euro a été diffusé en 2000 exemplaires, notamment dans les 545 communes du département.
- Une attention toute particulière a été portée aux mal voyants dans le Doubs : des sachets « premiers euros » ont été remis aux associations représentatives, pour permettre de former leurs membres de la façon la plus concrète et en disposant du temps nécessaire.



La remise des kits euros à la trésorerie générale de Besançon

© GCOM 25

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité des consommateurs

La DDCCRF de Haute-Saône a participé au contrôle de la sécurité des produits pour l'alimentation humaine et animale dans le cadre

de la lutte contre l'ESB* (contrôle des aliments pour le bétail) ; des contrôles ont été réalisés sur les résidus de pesticides, la listéria, la radioactivité, la qualité et la sécurité des produits industriels et électriques.

La régularité des marchés publics

Le Trésor public et la DDCCRF du Territoire de Belfort participent au pôle de compétence sur les marchés publics, piloté par la préfecture, dans le cadre du projet territorial de l'État. Au cours de l'année 2001, le pôle s'est réuni une douzaine de fois et a traité environ 70 dossiers.

La réforme des marchés publics a été présentée par la trésorerie générale et la DDCCRF de Haute-Saône, en juin, lors d'une réunion organisée à la chambre des artisans et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Le département de Haute-Saône a poursuivi l'expérimentation de l'intranet commun entre le Trésor public et les services fiscaux associant le centre des impôts de Lure et cinq trésoreries (Champagny, Héricourt, Lure, Melisey et Villersexel).

Des avancées significatives ont pu être obtenues par la DSF de Haute-Saône dans l'accueil du public :

- élargissement et harmonisation des plages et horaires d'accueil des usagers : l'ensemble des services sont ouverts au public tous les jours ouvrés de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15, soit 5 jours sur 5 pendant 6 heures ;
- mise en place d'un agent d'accueil ayant un niveau de qualification élevé ;
- dans chaque centre des impôts, affichage des engagements de qualité et des résultats obtenus par la DSF.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Les services des douanes ont poursuivi leur mission d'accompagnement du commerce international et de simplification des procédures, en développant la domiciliation des procédures de dédouanement au siège des entreprises et en modernisant la gestion des contributions indirectes. Le délai moyen de restitution des crédits de TVA a été réduit de 30 jours.

Favoriser le développement économique

> Aide au développement international

Dans le territoire de Belfort, la DRCE a mis en œuvre une convention spécifique, signée en mai 2001, destinée à compenser les effets des restructurations industrielles des établissements belfortains du groupe Alstom. Un montant de 610 000 euros devrait permettre, sur une période de trois ans, de soutenir les efforts des PME/PMI du département dans leurs actions à l'international.

> Soutien au développement des entreprises

Le Doubs a fait partie des sites expérimentateurs du nouveau réseau « MINInfo » d'appui aux entreprises (voir § 412 du rapport). Constitué d'interlocuteurs appartenant à tous les services économiques, financiers et fiscaux du MINEFI dans le département, ce réseau est à la disposition des quelque 18 500 établissements marchands du département des secteurs industrie (2 700), construction (2 300), commerce (5 200), transports et services (8 300) ; il leur offre un large éventail de prestations pour répondre à leurs projets d'exporter, de se développer, d'accéder à la commande publique, etc. Il a été ouvert le 15 février 2001.

> Information économique

La DRIRE a publié en 2001 un état de l'environnement industriel en Franche-Comté. Ce document dresse une cartographie des différentes spécificités régionales, en termes de rejet, de risques, de sites pollués et d'exploitation de carrières. Il précise la politique engagée dans le domaine de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Il décrit les principales actions marquantes de 2001. Ce document, disponible sur le site www.franche-comte.drire.gouv.fr, sera mis à jour annuellement.

La Franche-Comté est la première région industrielle en proportion des emplois. En coopération avec le conseil régional, l'INSEE et la DRIRE ont élaboré un ouvrage de référence, « VISAGE INDUSTRIEL », pour mieux connaître le tissu économique régional et mieux contribuer au développement de la région. L'édition 2001 a été enrichie de deux nouvelles analyses thématiques : les services à l'industrie ; les technologies de l'information et de la communication.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Haute-Normandie

Eure – Seine-Maritime

Population	1 780 192
Superficie	12 258 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	54 685
Entreprises de 10 à 499 salariés	5 785
Entreprises de plus de 500 salariés	58
Montant des exportations	18 653 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	4 712
Implantations tous services confondus	198
Nombre total de déclarations (import, export..)	1 075 730
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	27,50
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	73,84
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	3,20 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	3
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	2
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	26
Nombre de saisies de stupéfiants	786
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	1 463
Recettes totales recouvrées par la DGI	2,43 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>2,14 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,81 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,12 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	3,56 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,80 Md€

Site Seveso - Port Jérôme



Au service de la région

Développer le partenariat local

Plusieurs actions d'information et de conseil aux élus ont été conduites par les services du MINEFI, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, notamment à Bernay et Évreux dans l'Eure. En Seine-Maritime, les services du MINEFI ont organisé 5 réunions intercantoniales au Havre, à Neufchâtel-en-Bray, Doudeville, Rouen et Dieppe.

Les services du Trésor public et de la DSF de l'Eure ont apporté leur soutien aux élus pour la création des communautés d'agglomération d'Évreux et de Louviers et pour les projets d'intercommunalité. En Seine-Maritime, les services du Trésor ont participé à la création des 3 communautés d'agglomération du département (Rouen, Elbeuf et Le Havre en 2001).

En association avec le Trésor public, l'INSEE a publié un document sur les finances des communes en Haute-Normandie. Cet état des lieux permet de comparer et de visualiser les grandes masses financières. Pour soutenir le développement de l'intercommunalité, l'INSEE a réalisé une monographie pour chaque pays* ou communauté d'agglomération en projet. Ces documents ont fait l'objet de présentations locales.

Favoriser le développement économique

> Soutien aux entreprises en difficulté

La commission des chefs des services financiers et des organismes de sécurité sociale de l'Eure s'est réunie 10 fois en 2001. Sur les 18 dossiers examinés (13 en 2000, 14 en 1999), 11 plans de soutien accordant des délais fiscaux et sociaux aux entreprises concernées ont été mis en place.

> Soutien au développement international des entreprises

Des ateliers techniques régionaux (ATR*), auxquels participe la DRCE, ont permis de définir trois secteurs prioritaires de développement: la sous-traitance automobile, la chimie fine et les produits de la mer. Un plan d'action régionale pour le développement international (PARDI*) a été signé pour chacun de ces secteurs en 2001.

La DRCE a instruit plus de 80 dossiers de subventions FRAEX dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER). Le montant des 61 subventions accordées aux entreprises a représenté 0,7 M€ en 2001, dont 0,5 M€

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

apporté par l'État, pour soutenir le recrutement de cadres export, des implantations à l'étranger ou des participations à des salons à l'étranger.

En 2001, 75 bourses de stages d'au moins six mois à l'étranger (formation au commerce extérieure FACE) ont été accordées par la DRCE, sur financement partitaire Etat-région.

> Soutien aux entreprises industrielles

En 2001, la DRIRE a réalisé 298 visites d'entreprises. 152 dossiers d'aides individuelles aux PMI ont été instruits pour un montant global de 4,53M€. Parallèlement, plusieurs actions ont été engagées en 2001 par la DRIRE, en partenariat avec d'autres acteurs, dont la création du pôle normand d'échanges électroniques (région, CRCI) et la sensibilisation des industriels aux nouveaux textes sur les équipements sous pression (unions des industries chimiques et métallurgiques, SNCT).

Préparer le public à l'euro

Les services du MINEFI de l'Eure ont organisé plusieurs réunions d'information en direction des entreprises, des publics fragiles ou des publics scolaires. Une semaine « portes ouvertes » a été organisée du 11 au 14 décembre 2000 à la trésorerie générale de l'Eure, avec plusieurs animations et un jeu concours. La pré-alimentation des trésoreries en euro a été réalisée en liaison avec La Poste, la Banque de France et les services de police ou de gendarmerie. Fin décembre 2001, 75% des kits « premiers euros » avaient été vendus.

En Seine-Maritime, les directions du MINEFI ont organisé plusieurs forums de l'euro dans les centres commerciaux de Rouen Saint Sever et Tourville la Rivière, qui ont permis de toucher un très large public. Des démarches plus spécialisées ont été engagées en direction des entreprises (participation au salon des entrepreneurs du Nord-ouest, ...), des publics fragiles et des travailleurs sociaux (formation des relais sociaux, ...), ainsi que des collectivités locales (formation et information des personnels de mairie, ...).

La DRIRE Haute-Normandie a organisé dix réunions d'information à l'attention des PME industrielles ; ces rencontres ont notamment permis de proposer des autodiagnostic sur le passage à l'euro et la mise à disposition du savoir-faire des grandes entreprises.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Prime pour l'emploi

En Seine-Maritime, le versement de la prime pour l'emploi s'est traduit par l'envoi, le 30 août 2001, de 111 595 lettres-chèques, d'un montant moyen de 142,39 €. Parmi celles-ci, plus de 6 000 ont donné lieu à un paiement en numéraire à la caisse d'un comptable du Trésor public. Le département informatique du Trésor de Rouen, « site national » pour le traitement de l'application gérant les fichiers de constitution, de comptabilisation et de suivi des



Saisie de cigarettes de contrebande

chèques sur le Trésor, a géré plus de 8 millions d'articles pour l'ensemble de la France, au titre du complément de prime pour l'emploi, versé dans les premiers jours de janvier 2002.

Sécurité industrielle

A la suite de l'accident de Toulouse, un débat régional sur les risques industriels a été organisé par la DRIRE le 27 novembre à Rouen, avec plus de 550 participants. Il a porté sur les enjeux de la sécurité des installations et sur les impacts socio-économiques liés à la présence de 74 sites industriels SEVESO 2* en Haute-Normandie.

La DRIRE a ouvert le 2 avril 2001, à Saint-Etienne du Rouvray, son nouveau centre de contrôles techniques des poids lourds pour l'agglomération rouennaise. Dimensionné pour réaliser 25 000 visites techniques par an, ce centre est actuellement le plus grand de France.

La sécurité des consommateurs

La douane et la DGCCRF ont signé le 13 novembre 2001 un protocole de coopération régionale, afin de renforcer la synergie des services dans les domaines de la sécurité des consommateurs et de la loyauté des transactions. Le protocole prévoit des actions de formation communes et fixe le cadre des actions conjointes à conduire sur le terrain.

Sécurité alimentaire

La DGDDI et la DGCCRF ont participé aux différents groupes de travail liés à la crise de l'ESB* et aux réunions organisées par la DSV* pour venir en aide aux éleveurs dont le cheptel devait être abattu (2 cas d'ESB dans l'Eure en 2001).

Contrôle des flux migratoires

Le contrôle des flux migratoires à l'entrée et à la sortie de l'espace Schengen incombe à la douane depuis le 21 juin 2001, sur certains points de passage autorisés. En 2001, un protocole de complémentarité a été signé entre la gendarmerie, les services de police aux frontières et la douane.

Comptabilité publique

Le délai moyen des procédures d'engagement et de paiement* des dépenses de l'État, qui était respectivement de 6,7 jours et 7,9 jours en 2000, est passé en 2001 à 5 jours pour les engagements et à 4,4 jours pour les dépenses.

La régularité des marchés publics

En 2001, le Trésor public et la DDCCRF de Seine-Maritime ont organisé 5 réunions d'information à Rouen, Le Havre et Dieppe à destination des services ordonnateurs de l'État ainsi que des représentants des collectivités locales, principaux acteurs de la commande publique ; des formations au nouveau code des marchés publics ont été mises en œuvre au bénéfice des élus et des personnels des collectivités locales et de la préfecture.

Dans l'Eure, 3 réunions de présentation du nouveau code des marchés publics ont été organisées à Vernon, Bernay et Les Andelys pour les comptables et les collectivités locales.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

L'expérimentation d'un Intranet commun entre centres des Impôts et trésoreries a été poursuivie sur les sites du Havre et de Neufchatel-en-Bray ; elle a permis de réaliser plus de 900 échanges d'informations entre les services en 2001.

En Seine-Maritime, la DSF a réduit significativement les délais de traitement des demandes contentieuses et juridictionnelles en 2001.

La DSF de l'Eure a rénové les espaces d'accueil des hôtels des impôts de Vernon, Evreux Sud et Louviers ; des « cellules relations publiques » ont été créées sur ces sites, en vue d'améliorer la fonction accueil-réception du public.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

En Seine-Maritime, la modernisation de la mission foncière s'est caractérisée par le déploiement de l'informatisation des 5 principales conservations des hypothèques de Seine-Maritime. Réalisé en partenariat avec les collectivités locales, le développement de l'informatisation du plan cadastral a permis d'améliorer la qualité et la rapidité de la mise à jour du plan.

Centre de contrôle technique de Saint-Etienne du Rouvray



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Ile-de-France

**Seine – Seine-et-Marne – Yvelines – Essonne –
 Hauts-de-Seine – Seine-Saint-Denis –
 Val-de-Marne – Val-d'Oise**

Population	10 952 011
Superficie	12 012 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	581 094
Entreprises de 10 à 499 salariés	47 473
Entreprises de plus de 500 salariés	532
Montant des exportations	60 308 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	49 130
Implantations tous services confondus	641
Nombre total de déclarations (import, export...)	3 330 866
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	41,44
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	61,36
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	5,93 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	7
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	26
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	395
Nombre de saisies de stupéfiants	4 329
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	3 319
Recettes totales recouvrées par la DGI	82,60 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>71,38 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>59,41 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	18,50 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	11,78 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	11,80 Md€

Au service de la région

Développer les partenariats

L'information des nouveaux élus a été organisée par les trésoriers payeurs généraux, dans chacun des départements franciliens, à travers la réalisation d'études thématiques et la remise de documentation. Ainsi par exemple, près de 200 nouveaux maires ont été sensibilisés en Seine et Marne.

En 2001, la direction régionale de l'INSEE a publié deux études portant sur les transports et la santé en Ile-de-France.

Favoriser le développement économique

> Soutien au développement des PMI

En relation avec la CCI, la DRIRE Ile-de-France a réalisé une étude sur les besoins de financement et les projets de développement des secteurs du biomédical et des biotechnologies. Cette étude vise à soutenir le dynamisme des entreprises franciliennes implantées dans le « Génopôle », les technopôles et les pépinières d'entreprises, notamment sur le plateau de Saclay (Essonne).

> L'aide au développement international

Dans le cadre de sa mission économique de soutien à la compétitivité des entreprises, la DRDDI Ouest a organisé une journée douanes/entreprises, en collaboration avec la CCI, afin notamment de présenter les procédures de télétransmissions de déclaration (« DEB sur le WEB »). La douane a également développé des procédures simplifiées de dédouanement, qui permettent de fluidifier les échanges commerciaux des entreprises concernées et de réduire les coûts de dédouanement.

Préparer le public à l'euro

Plusieurs grandes actions de préparation au passage à l'euro ont été organisées par les services du MINEFI (Trésor public, DGCCRF,...) à destination du grand public et, plus particulièrement, des personnes en situation difficile, des commerçants, artisans et chefs d'entreprise, des administrations et des collectivités territoriales. Une action a notamment été menée dans les Hauts de Seine, en partenariat avec la CCI, la chambre des métiers, la Banque de France et l'ordre des experts comptables, visant à présenter tous les aspects de la préparation aux commerçants et chefs d'entreprise du département.

La recette générale des finances a de même organisé de nombreuses actions en collaboration avec des intervenants extérieurs, comme les mairies d'arrondissement ou bien la RATP.





© PhotoAto

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

L'activité douanière

L'activité import/export de la douane parisienne a progressé de 5% en 2001 ; ont ainsi été traitées 112 000 déclarations d'importation et 166 000 d'exportation, avec pour l'ensemble 24% de procédures informatisées et 50% de procédures simplifiées.

Depuis janvier 2001, la DRDDI Ouest assure la perception, au plan national, de la cotisation à la production sur les sucres, dont le montant s'est élevé à 1,34 M€ en 2001.

La protection des consommateurs

A l'initiative de la DDCCRF des Hauts de Seine, une enquête nationale a été programmée sur les modalités de retrait volontaire, par la grande distribution, des produits alimentaires présentant un risque.

Sécurité industrielle

Un protocole entre la DDCCRF de Seine et Marne et la direction régionale des douanes Est a été mis en place en vue d'améliorer la sécurité industrielle.

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

Afin de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la réforme, le préfet de région, le receveur général des finances, le payeur général du Trésor et le directeur régional de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes ont présenté le nouveau code des marchés publics, à la Sorbonne, à des ordonnateurs

locaux, des directeurs d'établissements publics nationaux, des élus, des cadres territoriaux franciliens ainsi que des représentants des CCI et de la chambre des métiers.

La lutte contre la fraude et les trafics

L'action des deux directions régionales des douanes s'est concentrée sur la protection de l'espace national et européen, et notamment sur la lutte contre le trafic de stupéfiants, la fraude douanière et la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que sur la prévention des actes terroristes. Un taux de contrôle de 100% est appliqué sur le terminal des Eurostars.

La lutte contre l'économie souterraine

La collaboration renforcée entre les services des impôts, de la douane et de la répression des fraudes a donné en 2001 des résultats significatifs, 14 procès-verbaux de travail illégal ayant été établis en 2001 à l'initiative des services de surveillance parisiens. Ce résultat a été obtenu notamment grâce à l'amélioration de la circulation de l'information entre administrations, par l'instauration de fiches de proposition et de suivi. L'exploitation d'informations ponctuelles est importante dans ce domaine, même si elle conduit à s'éloigner des actions programmées.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Dans le cadre de la réforme-modernisation du ministère, plusieurs sites d'accueil expérimentaux ont été mis en place en région Ile-de-

France, notamment à Sceaux et à Sèvres dans les Hauts de Seine.

Des accueils conjoints ont été organisés entre la recette générale des finances et la DSF de Paris centre, dans les mairies, les hôtels des impôts et les trésoreries, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Les deux services ont reconduit en 2001 une réunion de présentation des mesures prévues en faveur des personnes défavorisées, à destination des structures associatives et du bureau d'aide sociale de la ville de Paris.

Une borne interactive a été installée dans une trésorerie parisienne afin de faciliter l'information des usagers. Les services offerts permettent également la délivrance de formulaires et l'accès au site Internet du ministère.

A l'occasion de la campagne d'impôt sur le revenu, les directions des services fiscaux franciliennes ont organisé des réunions visant à sensibiliser et informer les usagers, notamment les personnes en situation précaire, afin qu'elles puissent bénéficier de la prime pour l'emploi (145 000 bénéficiaires par exemple en Seine-et-Marne).

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Un point MINÉFI Services-Contact a été mis en place à la trésorerie de Dammartin en Goële en Seine-et-Marne. Il regroupe l'ensemble des directions départementales du département ainsi que la DRIRE, l'INSEE, la DRCE et le DRCA d'Ile-de-France.



© PhotoAto

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Languedoc-Roussillon

Aude – Gard – Hérault – Lozère – Pyrénées-Orientales

Population	2 295 648
Superficie	27 447 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	113 126
Entreprises de 10 à 499 salariés	6 037
Entreprises de plus de 500 salariés	29
Montant des exportations	4 111 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	6 747
Implantations tous services confondus	362
Nombre total de déclarations (import, export..)	159 880
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	35,72
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	49,23
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	5,71 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	6
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	42
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	166
Nombre de saisies de stupéfiants	1 237
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	57
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,05 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>2,60 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>2,24 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,36 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	1,60 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,18 Md€

Pont du gard



Au service de la région

Développer les partenariats

En 2001, les services du MINEFI ont développé une politique de communication active tant auprès des élus que de ses partenaires ; plusieurs réunions avec les élus ont été organisées et divers colloques très suivis, à Montpellier.

Dans chaque département, les directions du MINEFI ont donné une information aux nouveaux élus sur les services apportés par les administrations financières.

Une politique de partenariat a été initiée, en particulier par les services du Trésor public ; les conventions signées dans l'Hérault avec le SGAR, les universités et les collectivités locales en sont des exemples.

A la demande du préfet de région, un forum européen a été organisé du 2 au 4 octobre, avec une participation de la DRCE, de la trésorerie générale de région et de la préfecture.

La trésorerie générale de région a développé plusieurs actions de coopération internationale, notamment avec la Roumanie, le Maroc et le Chili.

Favoriser le développement économique

> Intelligence économique et stratégique

Un colloque consacré à « l'intelligence économique et stratégique » a été organisé par le Haut fonctionnaire de défense et le TPG* de région à Montpellier ; il a rassemblé 180 personnes, dont près de 130 représentants d'entreprises de la région.

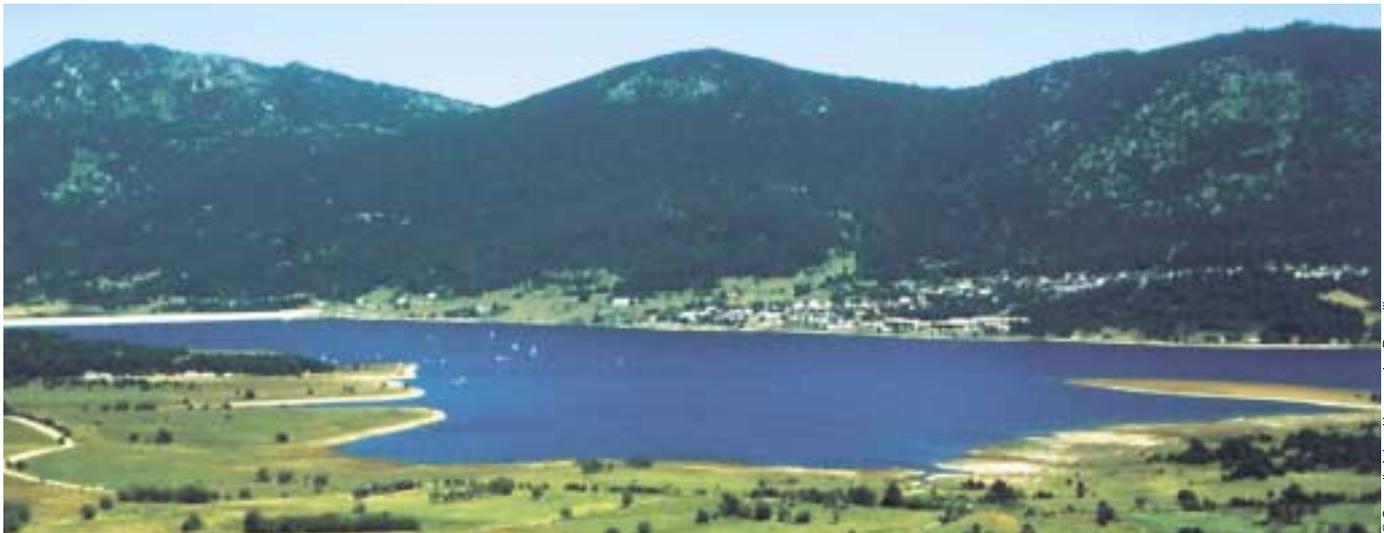
> Développer le service aux entreprises en anticipant les situations de crise

La douane, la DDCCRF, le Trésor public et la DSF ont participé activement au pôle de prévention viticole mis en place par le préfet de l'Aude.

Le développement du réseau MINinfo de proximité, au sein de la région Languedoc-Roussillon, est prévu tout d'abord dans l'Hérault, puis progressivement dans les autres départements de la région. Il sera opérationnel en 2002. Mis en œuvre dans le cadre de la réforme-modernisation du MINEFI, ce nouveau service de proximité a pour objectif d'informer, d'orienter et de faciliter l'accès des entreprises aux prestations du ministère.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Lac des Angles - Pyrénées

© Conseil régional Languedoc-Roussillon

Préparer le public à l'euro

Les actions euro du MINEFI (Trésor public, DRCA, DRCCRF) ont jalonné le calendrier 2001 avec des manifestations grand public, forum, stands. Les entreprises ont bénéficié d'actions ciblées, les publics fragiles de l'aide des euro-formateurs et les collectivités locales d'un suivi attentif de la part des comptables. Les visites du ministre, en juillet à Montpellier et en octobre à Perpignan, et du Président de la République, en octobre à Montpellier, ont conforté la mobilisation des acteurs du passage à l'euro.

La DGCCRF a multiplié ses contrôles sur les prix à la consommation au cours de l'année 2001.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Rénovation de la gestion publique

Le colloque régional sur la loi organique relative aux lois de finances, organisé par la TG de région en décembre, a réuni plus de 200 participants ; cette manifestation a suscité un grand intérêt auprès des ordonnateurs et de la presse spécialisée.

Protection du consommateur et lutte contre la fraude

La DRCCRF a piloté l'opération « Vacances », avec la participation de la douane et de la DSF, pour assurer la sécurité sanitaire et juridique des touristes en Languedoc-Roussillon. En Lozère, la DRCCRF a vérifié, sur les sites touristiques, la bonne information des consommateurs et les règles d'hygiène et de sécurité.

Lutte contre les trafics

La douane des Pyrénées-Orientales a mené une lutte active contre les trafics illicites.

La régularité des marchés publics

Un colloque organisé par la DCCRF et les services du Trésor public sur le nouveau code des marchés publics, a réuni en juin près de 200 personnes.

Moderniser l'action des services

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Dans le cadre de la réforme-modernisation du ministère, de nombreuses actions ont été menées par les services du MINEFI dans la région :

- Regroupement informatique interrégional à la trésorerie générale de région ;

- Informatisation du fichier immobilier des bureaux des hypothèques de Nîmes (Gard) ;
- Création d'un pôle contrôle financier - dépenses à la trésorerie générale de l'Hérault ;
- Réorientation de la mission épargne dans les services du Trésor public ;
- Accueil du public et interlocuteur fiscal unique à la DGI, dans l'Aude ;
- Réforme des contributions indirectes, regroupement du centre et de la recette des impôts avec un point de contact unique pour les responsables des PME-PMI, en Lozère ;
- Intranet commun DGI/CP expérimenté par la DSF et la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales, avec une mutualisation des services des deux administrations, pour un meilleur accueil des usagers.

Un pôle de compétence « après mine » a été créé à la DRIRE Languedoc-Roussillon.

Sète



© Conseil régional Languedoc-Roussillon

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Limousin

Corrèze – Creuse – Haute-Vienne

Population	710 939
Superficie	16 931 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	27 686
Entreprises de 10 à 499 salariés	2 180
Entreprises de plus de 500 salariés	13
Montant des exportations	1 310 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	2 175
Implantations tous services confondus	139
Nombre total de déclarations (import, export..)	47 933
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	55,85
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	35,05
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	3,11 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	1
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	41
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	47
Nombre de saisies de stupéfiants	187
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	55
Recettes totales recouvrées par la DGI	0,85 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>0,76 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>0,64 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,40 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,79 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	0,57 Md€

Au service de la région

Développer les partenariats

A la suite des élections municipales, les services du MINEFI de Corrèze ont organisé une réunion d'information à l'attention des nouveaux élus, en collaboration avec l'association départementale des maires. Cette rencontre a permis aux participants de mieux appréhender l'organisation et les missions de chaque service déconcentré du ministère, et de prendre contact avec leurs futurs interlocuteurs.

Trois conventions ont été signées par l'INSEE en 2001 pour la réalisation d'études locales :

- « Regards sur les échanges de population du Limousin » (paru en octobre 2001), avec le conseil régional du Limousin ;
- « Portrait de la Creuse » (à paraître en 2002), avec la préfecture de la Creuse ;
- l'extension de l'enquête SINE (système d'information sur les nouvelles entreprises), avec la mission régionale pour la création et la transmission d'entreprises du Limousin (MRCTE).

En partenariat avec la CCI, les services du ministère ont été présentés à la 8^{ème} promotion des étudiants de l'institut supérieur du management des industries du bois, avant leur passage dans la vie professionnelle.

Favoriser le développement économique

Au service des entreprises, la DRCE, seule ou en partenariat avec les CCI, l'ARD ou le conseil régional, a organisé des journées pays (Allemagne-Autriche, Maroc, Italie, Algérie, Etats-Unis,...), plusieurs missions d'acheteurs de bois et une rencontre franco-algérienne, du 5 au 7 juin à Limoges, relative au secteur minier.

Préparer le public à l'euro

En Haute-Vienne, le comité départemental de suivi de l'euro, présidé par le trésorier-payeur général, s'est réuni tous les mois à compter de septembre 2001. Le Trésor public et la DGCCRF ont organisé ou ont participé à de nombreuses actions d'information à destination des collectivités locales, des entreprises, des publics fragiles, des consommateurs,...

- réunions cantonales avec les maires et secrétaires de mairie, interventions dans les communes ;
- participation à la table ronde et au « train de l'euro » organisés par l'ordre des experts comptables, ainsi qu'à l'opération « bornes euro » de la CCI en Haute-Vienne ;
- rencontres de relais sociaux ;
- achats simulés en euro, aux halles et sur les marchés.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)



Lac de Vassivière

© CICOM Limousin

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La régularité des marchés publics

Les services du Trésor public de la Haute-Vienne, en liaison avec la DCCRF, sont intervenus à plusieurs reprises pour présenter la réforme du code des marchés publics :

- aux ordonnateurs des collectivités locales (réunions avec les maires et secrétaires de mairie à Bellac, Rochechouart, St Léonard-de-Noblat et St Yrieix), et aux ordonnateurs de l'État ; cette action sera poursuivie en 2002 ;
- aux chefs d'entreprises (deux réunions, à la demande du représentant local de la CGPME*).

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

A l'initiative de la DSF de la Haute-Vienne et dans le cadre du CICOM*, une journée de formation a été organisée sur la qualité de service à l'utilisateur, en vue de valoriser et de sensibiliser les agents qui ont la charge de cette mission ; cette action a regroupé des agents de l'ensemble des directions du Limousin, soit une quarantaine de personnes. Les échanges ont été très constructifs, et une grande majorité des participants (85 %) a souhaité qu'une suite puisse être donnée afin de prolonger la

dynamique collective, qui a permis de faire progresser la qualité de l'accueil de tous les usagers du ministère.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

En novembre, dans le cadre du CICOM*, la DRIRE Limousin et le délégué régional au commerce et à l'artisanat ont présenté les missions, actions et moyens de leurs services aux responsables des autres directions du MINEFI. Après une réunion au siège de la DRIRE à Limoges, l'ensemble des participants s'est rendu au centre de contrôle des véhicules routiers pour assister à une opération de contrôle.

Deux importantes opérations immobilières ont été menées à bien cette année, pour améliorer les conditions de travail des agents et le fonctionnement des services :

- Les nouveaux locaux de la trésorerie générale de la Creuse (2 180 m² de bureaux et 68 m² pour le hall d'accueil), à Guéret, ont été construits en préservant les façades classiques de l'hôtel particulier du 18^{ème} siècle, qui préexistait ;
- La rénovation des bâtiments, qui abritent la trésorerie générale de Limoges, a été achevée fin 2001.



Centre de contrôle technique des véhicules routiers

© CICOM Limousin

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Lorraine

Meurthe-et-Moselle -- Meuse – Moselle - Vosges

Population	2 310 376
Superficie	23 547 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	67 648
Entreprises de 10 à 499 salariés	7 141
Entreprises de plus de 500 salariés	69
Montant des exportations	18 169 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	5 971
Implantations tous services confondus	297
Nombre total de déclarations (import, export..)	270 108
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	62,92
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	33,99
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	5,03 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	9
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	403
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	257
Nombre de saisies de stupéfiants	1 989
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	207
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,33 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,02 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>2,77 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,30 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	1,74 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,74 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

En collaboration avec l'association des maires des départements de Lorraine, les services du MINEFI ont organisé de nombreuses réunions d'information portant sur des thèmes choisis par les élus et sur le nouveau code des marchés publics.

Favoriser le développement économique

La DRIRE a engagé une réflexion stratégique sur les enjeux technologiques clés pour les entreprises lorraines, à l'horizon 2005. Ces travaux, qui seront publiés dans une étude, permettront d'orienter les actions de développement de l'Etat.

La construction de la nouvelle ligne ferroviaire TGV-Est a nécessité l'acquisition de nombreux terrains. Après plusieurs mois de négociation, des protocoles d'indemnisation réalisés par le service du domaine ont été signés par les représentants des exploitants agricoles et des propriétaires forestiers.

La DRCE a instruit 11 dossiers d'aide individuelle FRAEX, dont 14 ont fait l'objet d'un avis favorable ; 11 dossiers d'opérations collectives ont été agréés pour le compte de 62 PME. Deux PARDI* ont été lancés dans la sous-traitance mécanique et l'ameublement (4 autres sont en préparation). La DRCE a par ailleurs participé à l'organisation de 5 « journées pays » (Scandinavie, Italie, Malaisie, Royaume-Uni, Russie) et de 3 forums export.

Préparer le public à l'euro

La trésorier-payeur général de Meurthe-et-Moselle a réuni le 2 février 2001 près de 800 chefs d'entreprise et acteurs économiques. Cette manifestation, qui s'est déroulée en présence du ministre, a permis à quatre sociétés d'apporter leur témoignage sur les conditions d'un basculement réussi à l'euro.

La cellule d'assistance « SOS EURO », mise en place début janvier 2002, a traité tous les problèmes relatifs à l'introduction de l'euro. Les principales réclamations ont porté sur les refus de francs ou de change et les arrondis d'euros traduisant des augmentations de prix.

Avec la participation de partenaires ministériels et consulaires, de nombreuses réunions d'information au passage à l'euro ont été conduites et ont permis de sensibiliser la quasi totalité des publics.



© Phovoir - Metz

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)



© Phovoir - Hattionchatel

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Sécurité industrielle

La DRIRE Lorraine est engagée dans le traitement des séquelles laissées par les anciennes exploitations minières. Par une démarche concertée avec les collectivités et les populations concernées, il s'agit d'analyser et de hiérarchiser les risques, de mettre en place des moyens de surveillance et de traiter les zones les plus dangereuses.

Sécurité alimentaire

La DRDDI a participé aux côtés de la DDCCRF à la mise en place de plusieurs pôles de sécurité alimentaires. Répondant aux interrogations soulevées par les crises sanitaires (épizooties), ces pôles ont défini une stratégie de contrôle pour atteindre une meilleure couverture des établissements concernés et une plus grande efficacité des actions menées.

Une campagne d'information relative à l'hygiène alimentaire sur les marchés de plein air a été conduite par la DGCCRF auprès des commerçants ambulants et des municipalités. Ces efforts ont permis d'améliorer les structures d'accueil et de sécuriser les professionnels et les consommateurs.

A la suite d'un contrôle de la DDCCRF sur des produits alimentaires transportés dans une camionnette, une enquête a été étendue aux principales associations caritatives du département de la Meuse. Des mesures correctives ont été proposées et mises en œuvre par les associations, qui ont été, par la suite, conviés à une réunion d'information et de sensibilisation au respect de la chaîne du froid.

La lutte contre la fraude et les trafics

La mise en application des dispositions des accords de Schengen implique un contrôle à l'entrée et à la sortie de l'espace Schengen, sur les points de passage autorisé d'Epinal,

Mirecourt et Nancy- Essey, pour les vols internationaux en provenance ou à destination des Etats n'appartenant pas à cet espace. Afin de pouvoir compléter leur action, la DRDDI et la police aux frontières ont signé des protocoles de complémentarité, ratifiés par les préfets des Vosges et de Meurthe-et-Moselle.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Le réseau MINinfo d'appui aux entreprises a été inauguré le 8 février 2001 par le secrétaire d'Etat à l'industrie. Ce réseau, associant les 8 directions du MINEFI, offre un nouveau service aux entreprises pour leur permettre, en un seul contact, d'obtenir un traitement fiable et rapide de leur demande. Un Intranet sécurisé, une messagerie et un site Internet dédié sont désormais à la disposition des correspondants MINinfo.

Pour simplifier les démarches des usagers du MINEFI, MINEFI Services-Contact a vocation à fournir aux usagers une réponse appropriée (particuliers, entreprises, collectivités,...) ou à les orienter vers la direction compétente. Un Intranet dédié facilite le dialogue entre la trésorerie, point d'accueil de « MINEFI Services-Contact », et l'ensemble des 8 directions concernées.

Afin de progresser dans la qualité de l'accueil téléphonique, 120 agents du MINEFI dans le département des Vosges ont participé à des sessions de sensibilisation. Un aide-mémoire rappelant les règles essentielles d'un bon accueil téléphonique a été élaboré et diffusé à l'ensemble des administrations financières du département.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Engagée dans une démarche qualité depuis fin 1998, la DRIRE Lorraine a concouru au prix français de la qualité, dans la catégorie « organismes publics ». Ses efforts lui ont permis d'obtenir la plus haute distinction dans cette catégorie.

© Phovoir - Nancy



[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Midi-Pyrénées

**Ariège – Aveyron – Haute-Garonne – Gers – Lot –
 Hautes-Pyrénées – Tarn – Tarn-et-Garonne**

Population	2 251 687
Superficie	45 347 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	117 403
Entreprises de 10 à 499 salariés	7 997
Entreprises de plus de 500 salariés	69
Montant des exportations	20 944 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	7 943
Implantations tous services confondus	402
Nombre total de déclarations (import, export..)	190 636
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	56,97
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	43,99
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	6,14 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	7
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	75
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	218
Nombre de saisies de stupéfiants	605
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	246
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,37 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>2,96 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>2,60 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,64 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	1,45 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,34 Md€

Au service de la région

Développer le partenariat local

Dans les huit départements, l'année 2001 a été notamment marquée par la déclinaison locale de l'offre de service du ministère aux nouveaux maires, dont la mise en œuvre s'est concentrée sur le second trimestre.

Des actions de communication, relayées par les médias locaux, ont permis de sensibiliser les élus en utilisant des supports classiques (brochures, dépliants) et le CD-ROM « Le MINEFI au service des collectivités locales », qui contient l'ensemble de la réglementation.

Le Trésor public a réalisé des analyses financières rétrospectives au bénéfice des communes (par exemple une vingtaine d'analyses dans le département de l'Aveyron).

Favoriser le développement économique

Dans le cadre de ses objectifs annuels 2001, la DRCE Midi-Pyrénées a prospecté 183 nouvelles entreprises exportatrices régionales. Plus globalement, 285 entreprises ont été conseillées en 2001. Plus de trente réunions d'informations pays et de présentations sur le dispositif public de soutien au commerce extérieur ont été organisées.

Par ailleurs, une centaine de PMI/PME ont bénéficié d'aides financières à l'export, dans le cadre d'actions individuelles ou d'opérations collectives.

Préparer le public à l'euro

Deux forums « euro-entreprises » ont été organisés à Saint Paul de Jarrat (Ariège) et à Auch (Gers). Conçus et réalisés en partenariat avec les CCI, les préfetures, l'association bancaire française et le service de communication du MINEFI, ils ont présenté le témoignage de trois entreprises représentatives du tissu professionnel local et ont permis de sensibiliser plus de 200 artisans, commerçants ou chefs d'entreprise à la problématique du basculement et à ses conséquences juridiques, financières, commerciales et comptables.

Dans le Tarn, les services du MINEFI ont tenu des stands, fin 2001, dans les 25 marchés les plus importants du département ; cette action a contribué à familiariser plus de 8 000 personnes à la nouvelle monnaie.

Deux manifestations ont mobilisé une logistique exceptionnelle en 2001 : le tournoi international



[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

© Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées



Côteaux du Gers

des petits as de Tarbes (publics scolaires) et la semaine de l'euro à Rodez, comportant plusieurs actions de familiarisation du public à la nouvelle monnaie (stands et tables rondes à la chambre de commerce et d'industrie, kiosque d'information dans la ville, conférences, jeux pédagogiques, simulations de rendu de monnaie franc euro, modules de formation).

En collaboration avec les préfectures et la délégation interdépartementale à la formation professionnelle, le service de communication du MINEFI a formé 11 000 agents des services de l'État. Ce module de formation a été mis en ligne sur le serveur Internet du ministère.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité des consommateurs

Des contrôles approfondis ont été opérés par les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, notamment dans le secteur de la viande, pour s'assurer de la qualité et de l'efficacité du système mis en place sur la traçabilité des produits.

Dans l'Aveyron, une importante action de contrôle, déjà menée en 2000, a été renouvelée par la DGCCRF en 2001 auprès de 9 fabricants d'aliments du bétail pour s'assurer que les farines animales n'étaient pas utilisées, et, d'une manière générale, vérifier que la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 14 novembre 2000 étaient respectées. Des prélèvements d'échantillon ont été opérés. Au stade de la distribution, les services ont contrôlé l'origine et l'étiquetage des viandes.

La régularité des marchés publics

Le nouveau code des marchés publics et le passage à l'euro fiduciaire ont fait l'objet d'une présentation par le Trésor public et la DGCCRF, par arrondissement ou par canton. Dans le Tarn, le nouveau code des marchés publics a été présenté à près de 500 élus locaux et 200 agents publics, dans le cadre d'une action conjointe Trésor public – direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Les directions des services fiscaux ont défini des standards de qualité, qui ont d'ores et déjà abouti à une amélioration des délais de traitement des réclamations.

Dans le cadre de la campagne d'information du public sur l'impôt sur le revenu, la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées a mis en place un dispositif de réponse aux questions posées par les usagers sur le site Internet du MINEFI.

La trésorerie de Bretenoux, dans le département du Lot, expérimente depuis le 15 octobre 2001, un point d'accueil et d'orientation du public appelé "MINEFI Services-Contact". Ce projet, qui s'inscrit dans la réforme-modernisation du ministère, a pour vocation de faciliter, par des modalités d'accueil innovantes, les démarches de l'usager (particulier, entreprise, collectivité territoriale ou encore association) dans les domaines fiscal, économique et financier. Il entend apporter une solution aux besoins de

proximité du service public, dans une zone de revitalisation rurale, intégrant de nouvelles formes d'organisation des collectivités locales en communautés de communes et pays.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Le Trésor public a mis l'accent sur le développement des moyens modernes de paiement des impôts : mensualisation, prélèvement à échéance, titre bancaire de paiement et règlement par Internet.

Faire face rapidement à des situations de crise

Vendredi 21 septembre 2001, 2 heures après l'accident industriel survenu à Toulouse, la DRIRE Midi-Pyrénées a mis en place une cellule de crise, afin de répondre aux questions techniques posées par les services préfectoraux et les enquêteurs sur le terrain. Dans le même temps, une cellule action de la DRIRE était chargée de procéder à une mise en sécurité du site ; tâche la plus urgente : évacuer le contenu des bacs d'ammoniaque et d'acide nitrique fissurés. Dans les jours qui ont suivi, l'équipe en charge du développement économique a conduit une enquête auprès des entreprises du voisinage, en vue de les aider à retrouver des locaux permettant une reprise de leur activité. Aujourd'hui, des moyens d'accompagnement sont à l'étude pour aider à la reconstruction des entreprises sinistrées.

La DGCCRF a mis en place un dispositif pour éviter les abus sur le marché des produits nécessaires à la réparation des dommages et rechercher d'éventuelles infractions aux règles de protection des consommateurs. L'IGF a été chargée de conduire une mission visant à accélérer le règlement des indemnités d'assurance aux victimes de la catastrophe.



Cahors - Le pont Valentré

© Comité régional du tourisme Midi-Pyrénées

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Nord – Pas-de-Calais

Nord – Pas-de-Calais

Population	3 996 588
Superficie	12 377 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	106 740
Entreprises de 10 à 499 salariés	11 642
Entreprises de plus de 500 salariés	97
Montant des exportations	27 848 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	9 913
Implantations tous services confondus	349
Nombre total de déclarations (import, export..)	680 920
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	48,84
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	52,04
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	3,60 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	5
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	14
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	213
Nombre de saisies de stupéfiants	2 822
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	376
Recettes totales recouvrées par la DGI	7,10 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>6,42 Md</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>5,91 Md</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	2,04 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	4,28 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	3,47 Md€

Centre « impôts service » de Lille



Au service de la région

Développer le partenariat local

Au 31 décembre 2001, 9 conventions d'informatisation du plan cadastral ont été signées entre la DSF du Nord-Pas-de-Calais et les collectivités locales. Elles concernent 2 163 feuilles de plan sur les 9 400 du département, soit 23 % du stock.

Favoriser le développement économique

> Aide au développement international des entreprises

Pilotés par la DRCE en liaison avec l'ensemble des partenaires régionaux, deux programmes d'action régionale pour le développement international (PARDI*) ont été signés le 21 décembre 2000, pour les secteurs des produits de la mer transformés et de l'industrie ferroviaire. Partiellement financés sur le volet commerce extérieur du contrat de plan Etat-région (CPER), ces programmes ont permis aux entreprises concernées de participer à des salons professionnels internationaux ou de réaliser des missions de prospection collective en Espagne et en Europe. D'autres programmes sectoriels devraient se traduire en 2002 par la signature de PARDI, dans les secteurs de l'environnement, de la santé et des textiles techniques. Au total, plus d'une centaine d'entreprises des cinq secteurs concernés aura été accompagnée en 2001, sur des marchés étrangers.

Cinquante-six entreprises de la région Nord-Pas-de-Calais ont participé à la réunion « Douanes-Entreprises » organisée par la direction régionale des douanes de Dunkerque dans les locaux de la CCI*. Au cours de cette manifestation, plusieurs aspects du partenariat de la douane avec les entreprises ont été abordés dans le cadre d'entretiens personnalisés et de tables rondes sur les thèmes suivants : les procédures douanières au service de la compétitivité, l'optimisation des échanges grâce aux nouvelles technologies, les procédures douanières et les régimes économiques.

> Soutien au développement des entreprises

800 créateurs d'entreprises ont reçu la visite d'un représentant de la DSF du Nord-Pas-de-Calais. Cette démarche leur a permis de mieux connaître leur interlocuteur et les obligations légales et réglementaires auxquelles ils doivent souscrire. La DSF a également participé aux

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

formations conduites par la chambre de métiers et les CCI, en direction de 600 créateurs potentiels d'activités.

L'action de la DRIRE en 2001 en faveur du développement endogène des PMI s'est notamment traduite par :

- 25 actions structurantes du tissu industriel (accompagnement des plans régionaux sur le textile-habillement et sur l'innovation ; participation au développement des TIC* ; identification des pôles émergents d'entreprises régionales dans le secteur environnement et éco-industries) pour un montant de 4,09 M€ ;
- 13 opérations d'ingénierie financière (appui aux organismes d'aide à la création d'entreprise) pour un montant de 3,45 M€ ;
- 256 procédures d'accompagnement individuel de l'évolution technologique des entreprises pour un montant de 20,3 M€.

En coopération avec le SGAR* et le Trésor public, la DRIRE a réorganisé la procédure d'attribution des subventions aux entreprises, afin de réduire significativement le délai d'instruction des demandes d'aide. Ainsi, en 2001, 60% des dossiers ont été instruits en moins de 6 mois, contre un délai moyen de 9,5 mois les années précédentes.

Préparer le public à l'euro

En 2001, le Trésor public du Pas-de-Calais a formé les 550 agents de ses postes comptables et plus de 4 000 personnes extérieures (régisseurs des collectivités locales et de l'État, secrétaires de mairie,...). Il a aussi coordonné et participé au programme des euro-formateurs lancé par l'Istitut national pour la retraite active (INRAC) et a piloté, en collaboration avec le conseil général et la DDASS, le programme « Tous prêts pour l'euro », qui avait pour vocation de former les travailleurs sociaux (plus de 700 travailleurs sociaux formés dans le département). De nombreuses manifestations ont également permis de sensibiliser le public : espace euro aux foires d'Arras et de Calais, aux Montgolfiades d'Arras et lors de la semaine de l'euro à Arras en décembre, portes ouvertes dans les trésoreries du département le 30 novembre,...

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Mettre en œuvre rapidement les mesures gouvernementales

L'activité du réseau du Trésor public a été considérablement accrue au cours du 2^{ème} semestre 2001 avec le paiement, aux guichets des trésoreries, de la prime pour l'emploi. Cette mesure a concerné 223 591 personnes dans le Pas-de-Calais ; elle a fait l'objet de 158 154 lettres chèques envoyées par le département informatique de Lille, pour un montant moyen de 147€ (968 francs).

La lutte contre la fraude et les trafics

La DRDDI de Dunkerque a saisi plus de 26 tonnes de tabacs et cigarettes en 2001. A signaler également la saisie de près de 2,9 tonnes de stupéfiants et de 40 000 cachets d'ecstasy, ainsi qu'une augmentation importante des interpellations dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine à destination de la Grande Bretagne (935 interpellations en 2001 contre 397 en 2000). La sécurisation des sites du Tunnel et du port de Calais a entraîné un déplacement du phénomène vers le port de Dunkerque, « point de passage autorisé Schengen », dont le contrôle est assuré par la douane depuis juillet 2000.

La DRDDI de Valenciennes a enregistré une nette augmentation du nombre de saisies, doublée d'un accroissement sensible des quantités de drogue par affaire.

Résultats de la DRDDI de Valenciennes

Nature de la drogue	Bilan 2001	Bilan 2001
Héroïne	8 852 g	25 410 g
Cocaïne	11 842 g	19 108 g
Cannabis	59 346 g	95 770 g
Ecstasy	86 393 doses	301 625 doses

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Lancée à Lille à la fin de l'année 2000, l'expérimentation d'un centre d'appels (voir photo et § 4111 du rapport), comptant 17 agents, avait pour objet d'assurer, aux particuliers comme aux entreprises, un service de renseignements fiscaux à caractère général accessible rapidement, par téléphone ou par Internet, sans déplacement et sur une plage horaire étendue. S'appuyant sur un suivi statistique précis et sur une enquête réalisée auprès des usagers et des agents concernés, l'évaluation du nouveau dispositif a été très positive. La généralisation des centres « impôts service » à l'ensemble du territoire est prévue pour la fin de l'année 2003. Dans cette perspective, les capacités du centre de Lille seront renforcées dès le début de l'année 2002 et deux nouveaux centres d'appels seront créés cette même année à Rouen et à Nancy.

En 2001, la DSF du Nord-Pas-de-Calais a amélioré son dispositif d'information du public pendant la campagne « impôt sur le revenu » :

- 80 800 contribuables ont été reçus dans les hôtels des impôts et lors des permanences

assurées dans les mairies, les locaux occupés par les relais sociaux, ... ;

- 61 200 contribuables ont été renseignés par téléphone, dont 44 000 par le centre départemental de renseignements téléphonés installé à Bruay Labuissière et à Boulogne sur Mer sur la période du 15 au 29 mars ;
- plusieurs partenariats ont été développés avec des lycées et collèges et l'université de Béthune, notamment ;
- des points presse ont été organisés pour présenter les dispositions de la loi de finances et celles relatives à la prime pour l'emploi ;
- L'opération menée en 2000 pour promouvoir le site Internet du ministère et montrer la possibilité de souscrire les déclarations par Internet a été reconduite en 2001, en collaboration avec le cyber centre de Marck en Calaisis.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

Depuis 1998, la DGDDI et la DGI ont mis en place, à titre expérimental, un dispositif d'échange d'agents dans plusieurs de leurs services régionaux, notamment pour faciliter l'échange de renseignements entre les deux directions et mettre en œuvre des contrôles conjoints. En 2001, la DRDDI de Valenciennes a été associée à ce dispositif.

2001 a été l'année d'expérimentation du pôle de recouvrement contentieux (PRC) (voir § 113 du rapport) dans le Pas-de-Calais. Cette nouvelle organisation du recouvrement au Trésor public a pour but de permettre une action rapide et efficace sur des dossiers complexes. Le bilan de la première année de fonctionnement est très positif : sur 82 dossiers dont le PRC a été saisi en 2001, 48 sont aujourd'hui traités ; ils ont abouti à 0,3 M€ de recouvrement effectif et 0,5 M€ de dégrèvement.

Faire face rapidement à des situations de crise

Les services du Trésor public du Pas-de-Calais ont participé activement à l'opération d'évacuation des 12 000 habitants de Vimy et de six communes avoisinantes, due à la nécessité de déplacer 173 tonnes de munitions datant des deux guerres mondiales. Durant une semaine, de nombreux agents du Trésor ont versé des aides financières d'urgence aux populations déplacées, dans des bureaux de paiement installés spécialement à cet effet ou dans les centres d'hébergement. Une fois l'opération terminée sur le terrain, le Trésor public a mis en place les circuits d'indemnisation des entreprises, des particuliers et des services réquisitionnés. L'indemnisation rapide des 10 000 particuliers et des 200 entreprises sinistrés a nécessité une forte mobilisation des services.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Pays de la Loire

**Loire-Atlantique – Maine-et-Loire – Mayenne –
 Sarthe - Vendée**

Population	3 222 061
Superficie	32 081 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	111 209
Entreprises de 10 à 499 salariés	10 723
Entreprises de plus de 500 salariés	78
Montant des exportations	14 117 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	8 645
Implantations tous services confondus	325
Nombre total de déclarations (import, export..)	323 506
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	51,1
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	47,54
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	7,03 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	10
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	146
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	247
Nombre de saisies de stupéfiants	913
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	192
Recettes totales recouvrées par la DGI	5,23 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>4,63 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>4,08 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,86 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	3,10 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	2,58 Md€

Au service de la région

Développer les partenariats

La coopération des services du MINEFI avec les collectivités locales s'est renforcée à travers plusieurs actions :

- plusieurs rencontres consacrées à la fiscalité et aux finances locales ont été organisées par toutes les trésoreries générales et DSF de la région au profit des maires nouvellement élus ; à cette occasion la direction régionale de l'INSEE a présenté à Nantes les évolutions démographiques du département ;
- les DSF de la Sarthe et du Maine-et-Loire ont tenu des réunions d'information sur le rôle du domaine et du cadastre, qui ont rassemblé les représentants de près de 350 collectivités locales ;
- le conventionnement avec le secteur public local, engagé en 2000, a été intensifié en 2001, avec la signature de 20 conventions par le Trésor public de Loire-Atlantique ;
- en Vendée, une 8^{ème} convention de numérisation du plan cadastral intitulée VIRGIL a été paraphée en 2001. Initiée en 1995, cette coopération entre la DSF et les collectivités locales concerne actuellement 239 communes.

Dans le cadre de la dynamique du projet territorial de l'État, le préfet de Mayenne a confié au TPG* le pilotage d'un pôle d'information économique, auquel participent les autres chefs de service du MINEFI, qui pourront conduire des actions spécifiques.

Favoriser le développement économique

La DRIRE a mis en œuvre une nouvelle aide globale aux projets de développement des PMI : le contrat d'appui à la performance (CAP). Inspiré du schéma innovant de la « convention de développement », préconisée dans un but de simplification et de renforcement de l'efficacité des aides publiques, le CAP est une solution originale, qui regroupe en un seul dossier l'ensemble des régimes d'aide aux PMI acceptés par la commission européenne.

La douane a participé au « Rendez-vous du fret aérien nantais », auquel se sont rendues plus de cent entreprises.

Le 1^{er} février 2001, la DRCE a organisé un colloque intitulé « Grand Ouest : une démarche d'internationalisation », auquel ont participé 700 chefs d'entreprise.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)





Tramway de Nantes

Les DSF de la Sarthe et de la Loire-Atlantique ont participé aux ateliers de la création organisés par les CCI, dans le cadre du programme « Entreprendre en France ».

En 2001, l'action du DRCA a permis d'améliorer la connaissance des aides publiques à l'investissement attribuées aux TPE* en milieu rural, dans le cadre des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC).

La douane a organisé une journée d'information et de contacts en faveur des entreprises régionales le 15 mai 2001. Plus de 300 dirigeants ou cadres d'entreprises régionales ont pu bénéficier d'informations sur les procédures douanières et d'entretiens personnalisés.

La direction régionale de l'INSEE a fortement développé son offre de produits et de services, à partir notamment de son site Internet : 3 000 connexions et 12 000 documents téléchargés pour le seul mois d'octobre 2001.

Préparer le public à l'euro

Les trésoreries générales et les DDCCRF de la région ont conduit de nombreuses actions de formation et d'information tout au long de l'année, pour faciliter le passage à l'euro.

Les missions sociales

Après la mise en place en 2000 d'un réseau destiné à améliorer l'intégration administrative des populations défavorisées, les services du MINEFI du Maine-et-Loire ont réalisé un CD-ROM à l'intention des relais sociaux en contact avec les populations défavorisées et des secrétaires de mairie ; 1000 exemplaires de ce CD-ROM ont été diffusés.

A l'occasion du centenaire de la loi de 1901, les DSF de la Loire-Atlantique et de la Sarthe ont participé à différents colloques commémoratifs ; la DSF de la Mayenne a apporté sa contribution à l'établissement d'un guide spécifique élaboré par la préfecture.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité des consommateurs

> Dans le domaine alimentaire

La DGCCRF a dressé plus de 3 500 avertissements et procès-verbaux en 2001 ; 2 500 prélèvements de produits alimentaires et industriels

ont été effectués à des fins d'analyse, le plus souvent en collaboration avec la douane. De nombreux contrôles ont été réalisés dans le domaine des semences pour la détection des OGM et l'action de la DGCCRF est demeurée soutenue en matière de protection contre l'ESB* par les contrôles des centrales de fabrication des farines animales, de la traçabilité des produits carnés et de l'ensemble des circuits de distribution.

Dans la Sarthe, la DDCCRF a vérifié la qualité des produits utilisés dans la composition des repas de fêtes proposés « prêts à servir », en fin d'année dans les grandes surfaces.

La lutte contre la fraude et les trafics

A Nantes, la division garde-côtes de Nantes de la douane a saisi 1 194 kilos de cocaïne.

En collaboration avec les services de justice et de police, la DSF de la Loire-Atlantique a mis en évidence l'existence d'un réseau de fraude spécialisé dans le recyclage des chèques établis sans ordre par la clientèle de certains commerces de détail (86 000 chèques représentant environ 3,3 M€).

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

L'année 2001 a été celle de la mise en application du nouveau code des marchés publics. La formation des agents, ainsi que celle d'un très grand nombre d'acteurs de la commande publique, a mobilisé les services de la DGCCRF et des trésoreries générales au premier semestre.

Montoir - Pont de Saint-Nazaire



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

L'expérimentation de MINEFI-Service-Contact a été menée dans les trésoreries d'Aigrefeuille/Maine et de Le Loroux Bottereau (Loire-Atlantique).

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

La trésorerie générale pour l'étranger a poursuivi la modernisation des structures et des procédures comptables à l'étranger.

Avec le soutien des CCI, les DSF de la Loire-Atlantique et de la Sarthe ont assuré la promotion des téléprocédures (déclarations et paiements) auprès des entreprises.

La douane a achevé l'informatisation des procédures de dédouanement au Port de Nantes-Saint Nazaire.

Le Trésor public a conduit à son terme le désengagement de la tenue des comptes des particuliers, en facilitant leur transfert vers le réseau bancaire.

Faire face rapidement à des situations de crise

Déjà fortement mobilisée par l'application de la directive SEVESO 2* (24 établissements industriels contrôlés), la DRIRE a organisé une table ronde régionale sur les risques technologiques, le 29 novembre 2001 à Nantes, qui a réuni élus, industriels, associations, syndicats et services de l'État.

A la suite du naufrage de l'Erika, les trésoreries générales de Vendée et de Loire-Atlantique ont mis en place un dispositif spécifique d'avances de trésorerie pour aider les entreprises du secteur touristique à surmonter les difficultés, dans l'attente de leur indemnisation par le FIPOL (fonds d'indemnisation de la pollution).

Le dépôt de bilan du groupe Moulinex-Brandt a eu des incidences notables sur l'économie régionale, particulièrement en Vendée et en Mayenne. La CCSF* et le CODEFI* ont été fréquemment sollicités par des entreprises en difficulté, pour envisager la mise au point de plans de règlement dans un contexte marqué par les crises du secteur agricole (ESB*, fièvre aphteuse,...).

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, la douane assure le contrôle des bagages de soute à l'aéroport de Nantes-Atlantique et renforce ses contrôles dans les points d'entrée de l'espace Schengen.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Picardie

Aisne – Oise - Somme

Population	1 857 481
Superficie	19 399 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	53 467
Entreprises de 10 à 499 salariés	5 521
Entreprises de plus de 500 salariés	47
Montant des exportations	11 065 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	8 645
Implantations tous services confondus	325
Nombre total de déclarations (import, export..)	90 402
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	56,56
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	40,24
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	2,10 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	6
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	416
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	128
Nombre de saisies de stupéfiants	369
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	52
Recettes totales recouvrées par la DGI	3,29 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>3,01 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>2,70 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	1,18 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,30 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,49 Md€



© Phovoir

Au service de la région

Développer les partenariats

> Réalisation et diffusion des enquêtes statistiques

La direction régionale de l'INSEE a mené une action d'information en direction de tous les publics, pour communiquer les résultats du dernier recensement de la population. Après la diffusion en 2000 de l'analyse des grandes évolutions démographiques et de l'état du parc de logement en Picardie, trois études ont été publiées en 2001 sur les thèmes suivants : la population active et ses composantes, les migrations quotidiennes, les structures familiales.

Favoriser le développement économique

> Information des entreprises

La DRIRE, le Trésor public et la DSF de la Somme ont organisé le 4 avril 2001 une rencontre avec les porteurs de projet de développement économique. Plus de 80 personnes ont participé aux travaux, qui portaient notamment sur le statut du porteur de projet, la fiscalité et les modalités d'instruction des demandes.

> Soutien au développement des PMI

La DRIRE Picardie et ses partenaires (DRCE, ANVAR*, DRCA, région, CCI*, ...) ont mis en place un contrat de développement de la filière « plasturgie des travaux ». Cette démarche sera prolongée en 2002 par la mise en œuvre de contrats analogues pour la filière santé, l'artisanat et la région du Vimeu.

Plusieurs actions ont été menées par la DRIRE dans le cadre du contrat de plan État-région :

- pour la promotion de la procédure ATOUT* relative à la diffusion des nouvelles technologies dans les PMI, avec les CCI* et le conseil régional ;
- sur le management environnemental, avec l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) du Vimeu.

A l'occasion de l'ouverture du portail Internet des entreprises en Picardie, une conférence sur le thème « Internet et les PME » a rassemblé 250 participants.

> Soutien aux entreprises en difficulté

Présidée par le TPG*, la commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale (CCSF) examine la situation des entreprises ayant des dettes fiscales et sociales, pour envisager des solutions susceptibles de garantir les intérêts du Trésor et la pérennité des entreprises. En 2001, la CCSF de l'Aisne a instruit 51 dossiers (1 411 emplois), représentant 5,65 M€ de dettes.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

Les services du Trésor public et de la DGCCRF se sont associés pour présenter le nouveau code aux acheteurs publics locaux :

- une réunion, présidée par le préfet, a été organisée à l'intention de l'ensemble des élus de la Somme ainsi que de responsables de collectivités publiques ;
- organisée à l'initiative de la fédération du bâtiment et des travaux publics, une autre manifestation a permis de rassembler des élus et des maîtres d'ouvrage, en associant au débat les administrations de l'État concernées.

La lutte contre la fraude et les trafics

La DRDDI a réalisé deux importantes saisies de stupéfiants en 2001 (539 kg et 1034 kg), mettant ainsi en évidence l'intérêt majeur qu'il y a à exercer des contrôles douaniers dans une région caractérisée par un réseau autoroutier dense, mis à profit par les trafiquants pour acheminer les produits illicites.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Un point d'accueil MINEFI Services-Contact (voir § 423 du rapport) a été ouvert, en octobre 2001, dans les locaux communs aux deux trésoreries de Creil. Les points MINEFI Services-Contact ont pour objectif de faciliter l'accès des usagers aux administrations financières et de répondre à leurs attentes en matière de simpli-

fication des démarches administratives, d'orientation et d'information. Sur les 11 points implantés en France, celui de Creil est le seul situé en zone urbaine dense, au centre d'une ville de tradition industrielle aujourd'hui en pleine mutation économique, après la fermeture, en 1996, de l'usine Chausson. Le point MINEFI Services-Contact de Creil a accueilli au cours du dernier trimestre 2001, physiquement ou téléphoniquement, 62 usagers, pour la plupart intéressés par des questions fiscales ; il a pu répondre aussitôt à 36 d'entre eux ; les 26 autres demandes ont été orientées vers le service compétent.

Dans la région, un second point MINEFI Services-Contact est opérationnel à Nouvion en Thiérache.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

> Amélioration de la gestion publique

Le réseau du Trésor public de la Somme expérimente une structure nouvelle depuis le 1^{er} octobre 2000 : le pôle de recouvrement contentieux. Le pôle est constitué d'une petite équipe, spécialisée dans les aspects juridiques et informatiques du recouvrement, et au fait des procédures les plus sophistiquées.

L'objectif est de détecter le plus rapidement possible les dossiers où le risque de difficultés de recouvrement est important, particulièrement dans les cas où il y a organisation d'insolvabilité, et de renforcer le contentieux « offensif » ; à cette fin, les échanges ont été intensifiés avec les partenaires du Trésor public, notamment la DSF, la douane et l'URSSAF.

A l'issue de la première année de fonctionnement du pôle de recouvrement contentieux, le taux brut de recouvrement (98,17 %) a progressé au titre des impositions 2000, et le taux net de recouvrement suite à un contrôle fiscal s'établit à 96,55 %, soit une progression de plus de 18 % par rapport à l'exercice précédent

© Phovoir

> L'aide au développement international

La cellule « conseil aux entreprises » de la DRDDI a contribué à la mise en place de 9 conventions de dédouanement à domicile, qui permettent de fluidifier les échanges commerciaux des entreprises concernées et de réduire les coûts de dédouanement.

La DRCE et ses principaux partenaires ont mené de nombreuses opérations « export » en 2001 : 23 journées d'information, 21 missions collectives sur des marchés étrangers et 7 participations collectives à des salons internationaux. Une centaine de PME-PMI picardes ont été visitées par les agents de la DRCE et 72 entreprises ont bénéficié d'aides au développement international.

La « 2^{ème} convention-cadre pour une politique régionale d'exportation 2001-2006 » a été signée en 2001 ; cet accord renforce la coopération entre les services de l'État (notamment DRCE, DRIRE et DRDDI), de la région, du réseau consulaire et de la COFACE*, pour mieux appuyer les démarches de développement international des entreprises picardes.

Préparer le public à l'euro

Plusieurs actions d'information ont été organisées par les services du MINEFI, pour aller à la rencontre de publics ciblés : « tous prêts pour l'euro », « euro-formateurs seniors », etc.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La protection des consommateurs

Le 19 décembre 2001, la DGCCRF et la DRDDI de Picardie ont signé un protocole d'accord, qui prévoit l'intensification des échanges de renseignements entre les deux directions et la mise en œuvre d'actions de contrôle conjointes.



© Phovoir - Chantilly

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Poitou-Charentes

Charente – Charente-Maritime – Deux-Sèvres - Vienne

Population	1 640 068
Superficie	25 808 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	62 549
Entreprises de 10 à 499 salariés	4 917
Entreprises de plus de 500 salariés	31
Montant des exportations	4 437 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	4 923
Implantations tous services confondus	258
Nombre total de déclarations (import, export..)	47 933
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	55,85
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	35,05
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	2,10 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	2
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	10
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	219
Nombre de saisies de stupéfiants	187
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	90
Recettes totales recouvrées par la DGI	2,86 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>2,34 Md€</i>
<i>dont montant recouverts en matière de TVA</i>	<i>1,57 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	0,94 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	0,79 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	1,24 Md€



© Photoir - Ile de Ré

Au service de la région

Développer les partenariats

Pour répondre aux principales interrogations des nouveaux élus de la région Poitou-Charentes, les services du MINEFI ont conçu une plaquette d'information comprenant la présentation des services territoriaux du MINEFI et 24 fiches thématiques. Diffusée aux élus lors de leurs congrès, manifestations ou rencontres, elle est périodiquement actualisée et complétée.

Avec l'association des maires de Charente-Maritime et le syndicat informatique, les services du MINEFI ont instauré un partenariat étroit et constant, qui a pris une dimension particulière à l'occasion de l'installation des nouveaux élus et du passage à la monnaie unique. A différentes reprises, des informations émanant des services ont été encartées dans la brochure périodique de l'association : « Brèves des maires ».

Plusieurs études ont été menées en 2001 par l'INSEE en partenariat :

- avec la trésorerie générale de région : une étude sur les finances des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;
- avec les caisses d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole : « Une approche de la pauvreté en Poitou-Charentes » ;
- avec la délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité : « Les femmes en Poitou-Charentes » ;
- avec le conseil régional : une enquête sur l'utilisation des TIC* par les entreprises de Poitou-Charentes, dans le cadre du programme européen « Interreg IIc », associant le Limousin et les provinces de Norte-Portugal et de Galice ;

La direction régionale de l'INSEE a engagé une action de coordination des centres de formalité des entreprises (CFE), dans la perspective de la généralisation de l'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE* par voie d'EDI*.

Le projet territorial de l'État a fait l'objet d'une communication du secrétaire général de la préfecture de Charente-Maritime et de deux sous-préfets, au cours d'un séminaire résidentiel de cadres et de journées d'études organisées pour l'ensemble des agents du Trésor public du département.

Favoriser le développement économique

Les services du MINEFI ont réalisé et diffusé une brochure d'information à destination des entre-

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

prises de la région ; elle contient toutes les informations utiles sur les missions et les coordonnées des services du MINEFI en Poitou-Charentes, ainsi que des fiches pratiques sur les questions qui peuvent se poser à chaque étape de la vie des entreprises. Cette brochure est diffusée à l'occasion de rencontres avec les entreprises.

Des « ateliers régionaux de l'intelligence économique », sur le thème de l'information au service de l'entreprise, se sont tenus le 11 décembre 2001 à Poitiers. Organisée par la DRIRE avec le concours du CICOM* et de plusieurs services du MINEFI, cette manifestation avait pour objectif de présenter aux PME-PMI de la région des méthodes et des outils permettant d'améliorer la surveillance de leur environnement (technologique, commercial et concurrentiel) et de montrer comment mieux utiliser les informations disponibles pour définir la meilleure stratégie.

Dans le cadre de sa mission économique, la douane a poursuivi en 2001 ses actions en direction des entreprises ; elle a participé à plusieurs rencontres et salons régionaux, tels que FUTURALIA, en partenariat avec la DRCE, et le Grand Pavois, à La Rochelle.

Préparer le public à l'euro

Le Trésor public et la DDCCRF de la Vienne ont été particulièrement impliqués dans la préparation à l'euro de l'ensemble des acteurs : animation des comités départementaux de suivi par les trésoriers-payeurs généraux, aide aux associations pour la formation des publics sensibles, formation des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, observatoire des prix et de l'euro, participation aux comités techniques de place,...

En Charente-Maritime, une action a été menée à partir d'une plate-forme téléphonique, pour sensibiliser à l'euro les très petites entreprises et les commerçants. Menée en partenariat multiple, l'opération a permis de guider les responsables de ces entreprises vers les formations utiles : 4 000 contacts ont été enregistrés et une vingtaine de sessions de formation a été organisée.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La protection des consommateurs

Dans le cadre de la lutte contre les publicités mensongères, la DDCCRF de la Charente a engagé une procédure contentieuse à l'encontre du responsable d'un hypermarché, lourdement condamné en décembre par le tribunal de grande instance d'Angoulême. Les pratiques relevées consistaient en l'indisponibilité en rayon, dès les premières heures de validité de l'offre publicitaire, d'un cameoscope affiché sur la page de garde d'un prospectus publicitaire distribué à 42 000 exemplaires.

Sécurité industrielle

Pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle réglementation française sur la fabrication et le contrôle des équipements sous pression neufs ou en service, la DRIRE a organisé, le 5 novembre 2001 à Poitiers, un colloque pour les entreprises concernées du Limousin et de Poitou-Charentes. Une centaine de participants se sont retrouvés, autour de spécialistes de la DARPMI, d'organismes délégués et de l'AFNOR*.

Lutter contre l'immigration clandestine

L'ouverture de lignes aériennes régulières avec le Royaume-Uni, par les aéroports de Poitiers-Biard et de La Rochelle-Ile de Ré, a conduit la douane à intensifier ses contrôles en matière de lutte contre l'immigration clandestine, le Royaume-Uni se situant en dehors de l'espace Schengen.

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

En Charente-Maritime, le nouveau code des marchés publics a été présenté à l'ensemble des administrations de l'État, des élus et des professionnels du bâtiment, avec l'association des maires et la fédération du bâtiment. Ces séances d'information, co-animées par le Trésor public et la DDCCRF, ont été prolongées par des formations associant fonctionnaires de l'État et des collectivités locales, élus et professionnels. Des actions similaires ont été engagées dans l'ensemble des départements de la région.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Délivrer des informations de proximité aux internautes de la région et faciliter l'accès à des dossiers utiles et pratiques, tel était l'objectif assigné par le CRICOM* à l'espace régional Internet du MINEFI. Ouvert le 15 janvier 2001 au grand public, ce site enregistre plusieurs milliers de connexions par mois.

L'une des 36 actions inscrites dans le projet territorial de l'État en Charente-Maritime concerne l'accueil et la relation avec le public ; cette action est pilotée par la trésorerie générale. Les travaux sont menés sur la base des résultats d'une enquête interne effectuée au début de l'année 2001, complétés par une enquête auprès des usagers. Ils conduiront à la mise en place d'actions communes permettant de clarifier et de valoriser l'action de l'État dans le département.

Dans le prolongement du séminaire organisé en 2000 pour les agents d'accueil (secrétaires, standardistes, ...), sur le thème de l'accueil des

usagers, un second séminaire a réuni en 2001 les cadres des services du MINEFI de Poitou-Charentes. Pour ces cadres, l'objectif était de prendre en compte les améliorations qui avaient résulté des travaux du précédent séminaire et de proposer de nouvelles mesures.

Plusieurs actions ont été conduites en 2001 par la DSF de la Vienne pour améliorer l'accueil des usagers :

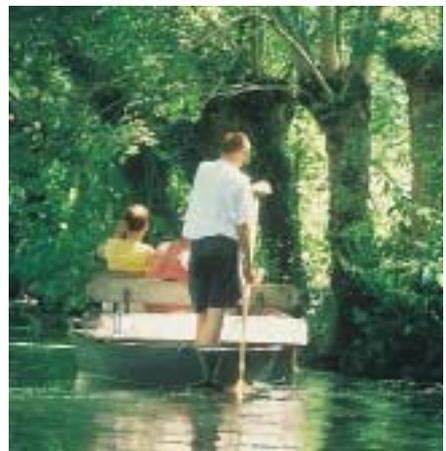
- à Poitiers, l'accueil de l'hôtel des impôts a été entièrement rénové : la gestion des files d'attente est assistée par ordinateur ; les flux sont analysés et la réception du public est assurée tous les jours (au lieu de 2 demi-journées hebdomadaires). Le service d'accueil est relié par un Intranet à celui du Trésor public ;
- tous les autocommutateurs ont été changés ou mis à niveau afin qu'il n'y ait « pas d'appel sans suite » ;
- l'espace et le service d'accueil de l'hôtel des impôts de Soyaux (Charente) ont été réorganisés.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

L'application FIDJI (fichier informatisé des données juridiques immobilières) remplace les documents papiers dans deux des trois conservations des hypothèques du département de la Vienne. A terme, les notaires pourront consulter la documentation hypothécaire à distance.

A la fin de l'année 2001, 85% des agents de la DSF de la Vienne étaient reliés entre eux par un Intranet, qui leur permet de communiquer et d'obtenir des informations professionnelles (en 2002, tous les agents seront équipés). Pour le Trésor public, 100 % des agents sont connectés à l'Intranet Magellan et à la messagerie.

En Charente-Maritime, une action innovante financée par le comité hygiène et sécurité ministériel a été engagée pour améliorer la gestion des archives de l'ensemble des services du MINEFI. Ce projet doit conduire à la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation et organisation des archives, avec pour objectif une dématérialisation des documents.



Marais poitevin © Françoise Roch

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Provence-Alpes- Côte d'azur

**Alpes-de-Haute-Provence – Hautes-Alpes – Alpes-
Maritimes – Bouches-du-Rhône – Var - Vaucluse**

Population	4 506 151
Superficie	31 436 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	248 790
Entreprises de 10 à 499 salariés	14 116
Entreprises de plus de 500 salariés	79
Montant des exportations	13 400 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	8 645
Implantations tous services confondus	325
Nombre total de déclarations (import, export..)	918 277
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	36,51
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	61,88
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	4,32 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	14
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	132
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	170
Nombre de saisies de stupéfiants	3 065
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	1 171
Recettes totales recouvrées par la DGI	7,67 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>6,50 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>5,30 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	3,76 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	5,15 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	4,77 Md€



Vedette et hélicoptère de la douane

Au service de la région

Développer le partenariat local

Sous le pilotage des DSF d'Aix en Provence et de Marseille, les services déconcentrés du MINEFI ont proposé aux élus trois rencontres, en juin et juillet 2001, en partenariat avec l'union des maires des Bouches-du-Rhône. 49 collectivités locales ont participé à ces réunions. Les thèmes étaient généralistes ou en prise avec l'actualité : l'offre de service du Trésor public, l'euro, le rôle d'expert du centre départemental d'assiette, la réforme du code des marchés publics, les relations entre l'INSEE et les collectivités territoriales, etc. Une documentation constituée d'un CD-ROM intitulé « Élus locaux, le MINEFI à votre service » présentant le site Internet du ministère et de fiches thématiques sous forme papier, a été remise à chaque collectivité.

Favoriser le développement économique

Au titre du développement industriel, la DRIRE a instruit 262 dossiers conduisant à la mise en place de 8,8 M€ d'aides, dont 1,7 M€ provenant des fonds européens. 691 visites d'entreprises ont été effectuées. Une étude a été réalisée sur les TIC* en région PACA ainsi que sur la pénétration des technologies clés dans le tissu industriel régional.

Le centre de renseignements douaniers et statistiques de la direction interrégionale des douanes de Méditerranée a édité en 2001 un CD-ROM, qui reprend l'ensemble des statistiques douanières relatives à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et la Principauté de Monaco. Ce CD-ROM annuel est diffusé gratuitement aux principaux décideurs économiques et organismes consulaires de la région ; il comporte :

- une étude économique de la région (la place de la région PACA dans le commerce international de la France y est en particulier examinée) ;
- une étude détaillée des importations et des exportations par département ;
- un tableau de l'ensemble des échanges commerciaux de la région avec les pays du monde.

En 2001, la douane a piloté la mise en place du réseau « correspondants entreprises » des Bouches-du-Rhône. Cette démarche interdirectionnelle, menée dans le cadre du plan de communication du CRICOM, répond à la

[RETOUR AU SOMMAIRE]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

volonté des services du MINEFI de faciliter les contacts des entreprises et d'améliorer la diffusion de l'information, en personnalisant les relations entreprises-administration.

47 entreprises de la région PACA ont bénéficié de près d'1 million d'euros de subventions de l'Etat accordées au titre du contrat de plan Etat-région en 2001. Près de 300 dossiers d'assurance prospection COFACE* ont été examinés, 15 bourses « formation au commerce extérieur » (FACE) ont été accordées à des étudiants et 6 journées de formation ont été dispensées. La DRCE a participé à 52 manifestations et réunions d'information animées notamment par 33 agents des postes d'expansion économique (PEE*) et a réalisé 274 visites d'entreprise.

Rénovation de la gestion publique

Une action de grande ampleur a été engagée en 2001 par le Trésor public, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, qui comprend notamment la modernisation des contrôles de la dépense publique.



Foire de Toulon - stand euro

Préparer le public à l'euro

La préparation au passage à la nouvelle monnaie a largement mobilisé le réseau départemental du Trésor public des Bouches-du-Rhône. C'est ainsi que les directions du MINEFI, sous le pilotage du Trésor public, ont mené une importante action d'information sur l'euro à destination du grand public, au cours de la Foire internationale de Marseille, du 21 septembre au 1^{er} octobre 2001. Un village de l'euro, constitué avec le concours de nombreux partenaires représentant l'ensemble des secteurs socio-économiques, a accueilli à cette occasion près de 30 000 personnes.

De nombreuses sessions de formation ont été organisées en liaison avec divers partenaires en direction notamment des administrations, du secteur public local et des publics en difficulté.

Outre les actions d'information conduites conjointement avec les autres administrations, la DGCCRF a mis en place un observatoire des prix de plusieurs milliers de produits ainsi que des contrôles sur l'affichage et les taux de conversion pratiqués.

Un stand euro a été tenu à la foire de Toulon par une trentaine d'agents du MINEFI. Ce stand a accueilli 3 400 personnes, dont de nombreux

enseignants, responsables d'associations et relais sociaux venus rechercher des documents à des fins pédagogiques.

Un « eurobus » a circulé dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, de juillet à fin 2001, afin d'améliorer la connaissance de l'euro en zone rurale. Cette action de la DDCCRF, conduite avec la participation des autres services du MINEFI, de la fédération départementale des foyers ruraux (FDFR) et du conseil général, a permis de présenter la nouvelle monnaie à plus de 1 700 personnes.

Les missions sociales

Dans le but d'améliorer l'information des publics défavorisés dans le domaine de compétence du MINEFI, deux rencontres avec les travailleurs sociaux de l'Est-Varois ont été organisées en 2001, réunissant 80 relais sociaux. Les questions les plus fréquemment posées ont concerné l'euro, le droit de la consommation et le surendettement.

Contribuer aux missions régaliennes de l'Etat

La sécurité du transport routier

Les contrôles de véhicules pratiqués par la DRIRE ont constitué une activité soutenue, avec 88 000 visites techniques, près de 5 200 réceptions à titre isolé et plus de 17 000 identifications de véhicules importés.

La protection des consommateurs

La DRCCRRF a mis en œuvre les dispositions de la loi relative aux nouvelles régulations économiques (voir § 311 du rapport) en matière de relations commerciales entre les entreprises, de loyauté des pratiques commerciales et de pouvoirs de contrôle des agents.

La lutte contre la fraude et les trafics

Une cellule spécialisée dans le « ciblage » des remorques et des conteneurs suspects, est installée parmi les services douaniers opérant sur le Port de Marseille. Pour exercer plus efficacement ses missions de contrôle et de recherche des trafics illicites elle accède, depuis quelques mois, aux bases de données et aux sites Internet des principales compagnies maritimes de navigation et du système marseillais de prise en charge informatisée « PROTIS ». L'interrogation de ces bases permet de suivre, en temps réel, le trajet d'un conteneur ou d'une remorque depuis le port de chargement jusqu'au port de déchargement. Ces nouvelles techniques de tracking et de ciblage ont donné, en 2001, des résultats remarquables, avec notamment près de 60 tonnes de cigarettes de contrebande interceptées.



Saisie de contrefaçons par la douane

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

La DRCCRRF a mené, conjointement avec le Trésor public, plusieurs actions d'information des collectivités territoriales et des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics.

Le nouveau code des marchés publics a été présenté dans le Var par le trésorier-payeur général et le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes aux 153 maires du Var et à leurs adjoints (250 personnes), ainsi qu'aux acteurs locaux de la commande publique (100 personnes environ), au cours de 6 réunions organisées à Toulon, Draguignan et Brignoles.

Gestion de l'épargne

> Le désengagement des fonds particuliers

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 février 2001, le service de dépôts de fonds particuliers exercé par le Trésor public s'est achevé fin 2001. Comme dans les autres régions, le transfert des comptes vers d'autres établissements bancaires a été organisé dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement destiné à simplifier les démarches des clients et à leur permettre d'obtenir les meilleures conditions de prestations.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

Suite aux travaux menés en 2000 sur l'amélioration de l'accueil, le forum inter-directionnel 2001 de l'accueil a réuni 45 agents d'accueil du MINEFI et leur encadrement, afin de déterminer les orientations et les choix d'actions concrètes à réaliser. Les 9 propositions élaborées au cours de ces débats ont permis de définir la fonction d'accueil comme un « métier à part entière », nécessitant une formation adaptée, des structures, des outils et méthodes appropriés, ainsi que la valorisation de ces compétences.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Rhône-Alpes

Ain – Ardèche – Drôme – Isère – Loire – Rhône – Savoie – Haute-Savoie

Population	5 645 407
Superficie	43 693 km²
Entreprises de 0 à 9 salariés	265 595
Entreprises de 10 à 499 salariés	22 353
Entreprises de plus de 500 salariés	153
Montant des exportations	35 859 M€

Indicateurs d'activité et de moyens

Effectifs des services du MINEFI	14 976
Implantations tous services confondus	582
Nombre total de déclarations (import, export..)	1 762 232
Pourcentage de déclarations simplifiées/ nombre total de déclarations	58,65
Pourcentage de déclarations informatisées/ nombre total de déclarations	42,24
Montant des subventions attribuées aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux services	10,79 M€
Nombre de conventions de partenariat INSEE	4
Nombre cumulé de conventions de partenariat DGCP	31
Nombre d'analyses financières au profit du secteur public local	325
Nombre de saisies de stupéfiants	3 865
Nombre d'analyses réalisées par les laboratoires de la douane	525
Recettes totales recouvrées par la DGI	12,87 Md€
<i>dont montant des recettes fiscales recouvrées au profit de l'État</i>	<i>11,51 Md€</i>
<i>dont montant recouvrés en matière de TVA</i>	<i>10,41 Md€</i>
Montant des rôles d'impôt sur le revenu (émission par DGI)	4,23 Md€
Recettes totales recouvrées par la DGDDI	6,06 Md€
Montant des impôts locaux (émission par DGI)	5,53 Md€

Lyon © Edelpix

Au service de la région

Développer les partenariats

Dans le cadre du projet territorial de l'État, plusieurs services déconcentrés du MINEFI (dont le Trésor public de la Drôme) ont participé au groupe de travail « Couloir rhodanien : développer la coopération institutionnelle sur les deux rives du Rhône ». Ces travaux, qui réunissaient les grands opérateurs (CNR, EDF, CDC,...) et les services de l'État, ont permis d'établir un diagnostic socio-économique partagé, de définir une méthodologie pour atteindre les objectifs fixés et d'élaborer une doctrine opérationnelle commune à la Drôme et à l'Ardèche.

Une étude sur la situation financière des collectivités locales de la Drôme et de l'Ardèche a été réalisée par le Trésor public, dans le cadre de la création d'un observatoire économique permettant de mieux connaître les enjeux de la plaine de Valence et d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques au plan local. La DSF et la DDCCRF enrichiront les données de l'observatoire en 2002.

Dans le cadre de la rénovation du recensement de la population (voir § 2341 du rapport), un site expérimental a été installé entre l'INSEE Rhône-Alpes et trois mairies du Rhône : Lyon, Villefranche-sur-Saône et Anse. Ce dispositif a pour objectif de réaliser des tests avant la généralisation de l'opération en 2004. L'INSEE a également lancé une concertation avec les collectivités locales pour examiner la nouvelle organisation à mettre en place.

Après celles de Roanne et Saint-Étienne, l'INSEE Rhône-Alpes poursuit la réalisation d'enquêtes sur les déplacements des personnes. En novembre 2001, la direction régionale de l'INSEE a engagé une enquête qui porte sur 254 communes de la région grenobloise, à la demande du syndicat mixte des transports collectifs de l'agglomération grenobloise. Environ 11 000 ménages, soit 22 000 individus, seront interrogés jusqu'en mars 2002. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2002.

Favoriser le développement économique

A partir d'un travail de préparation et d'animation mené par la DRCE, avec le soutien de la DRIRE, deux programmes d'action régionaux pour le développement international (PARDI*) ont été signés le 12 décembre. Ils concernent les secteurs des textiles à usage technique et des équipements pour l'industrie chimique.

En novembre 2001, une action collective a été engagée par la CCI* du Nord Isère, la DRIRE, la région Rhône-Alpes et le conseil général de l'Isère pour développer la démarche qualité dans les très petites entreprises (TPE*). Cette opération expérimentale, qui concerne une quinzaine d'entreprises, doit permettre de formaliser une méthodologie d'accompagnement des TPE de la région dans le domaine de la qualité.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Paysage alpestre © Edelpix

Lancé début 2000 à l'initiative du CEA*-Grenoble et de l'institut national polytechnique de Grenoble (INPG), le pôle d'innovation pour les micro et nano technologies MINATECH est entré en phase opérationnelle courant 2001. Le projet mobilisera sur 4 ans plus de 137 M€, apportés par l'Etat, le CEA, le conseil général, la METRO (agglomération grenobloise) et la ville de Grenoble. Le pôle comportera deux écoles d'ingénieurs, des bâtiments de recherche, une plate-forme de valorisation industrielle ainsi qu'une structure d'animation, de promotion et de support des activités.

Les missions sociales

Deux opérations ont été réalisées par la DSF de la Drôme pour expliquer l'impôt à des adultes immigrés peu alphabétisés et des adolescents de quartiers difficiles en action de réinsertion. Le support visuel utilisé, adapté à chaque public, utilise des symboles et des pictogrammes destinés à rendre le message le plus simple et intelligible possible. Ces actions, animées par des agents de la DSF, se sont déroulées en partenariat avec la mission de réinsertion départementale, les relais sociaux et les restaurants du cœur.

Les services du ministère en Isère ont réuni plus d'une centaine de relais sociaux, le 8 novembre 2001 à Grenoble, pour faire connaître les missions du MINEFI, à travers la présentation de la brochure « Citoyens, consommateurs : les droits et démarches ». L'objectif de cette opération pilotée par le Trésor public était d'apporter aux personnes vulnérables les réponses adaptées aux différents besoins recensés. Elle sera reconduite en 2002.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

La sécurité des consommateurs

En Isère, un pôle de compétence sur la sécurité sanitaire des aliments sera mis en place en 2002. Il associera la DDASS, la DSV* et la DDCCRF.

Suite à une enquête sur une embarcation nautique non conforme, la DGCCRF a pris un arrêté de suspension en décembre 2001.

La DDCCRF de l'Isère a réalisé plusieurs séries de contrôles, à la suite de dangers potentiels apparus sur des fourches de trottinettes. Un important groupe de magasins de sports a dû procéder au retrait de ces produits.

La lutte contre la fraude et les trafics

La douane et la DDCCRF de la Drôme ont particulièrement surveillé les relations entre les producteurs de fruits d'été, leurs groupements, et les opérateurs de la grande distribution.

En 2001, la DDCCRF a procédé à 1 347 contrôles sur le marché local et à 1 200 contrôles à l'exportation ; elle a effectué 60 prélèvements d'échantillons pour vérification de la qualité.

Pour lutter contre l'économie souterraine, un groupe de travail a réuni la CCI* et la DDCCRF de la Drôme pour examiner les dossiers signalés par les professionnels, les traiter quand cela est possible ou les orienter vers l'administration compétente. Une trentaine de cas ont été traités en 2001.

En 2001, les équipes maître-chien antidrogue de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry ont été rattachées à la brigade d'intervention de Lyon. La brigade d'intervention de Saint-Etienne a été renforcée d'une équipe maître-chien antidrogue. Une politique de contrôles ciblés des liaisons TGV avec l'Europe du Nord a été mise en place. Ces dispositions ont permis à la douane d'enregistrer sur l'année une forte hausse des saisies de stupéfiants (+284%), notamment de drogues dures.

Les saisies de produits stupéfiants effectuées par la DRDDI de Chambéry sont en forte hausse, pour la troisième année consécutive, principalement en ce qui concerne les drogues dites dures.

	1998	1999	2000	2001	2000/ 2001
Cocaïne	166	5 438	24 421	66914	+174 %
Héroïne	30	1 604	1 067	3 244	+204 %
Ecstasy	117	3 115	5 595	15 252	+172 %
Herbe de cannabis	2 430	1 796	2 784	9 863	+254 %
Résine de cannabis	20 809	21 564	18 398	12 893	-30 %
Divers	3 350	1 506	259	844	NS
TOTAL	26 902	35 023	52 524	109 010	+107 %

Données en grammes, à l'exception de l'ecstasy (nombre de cachets).

La régularité des marchés publics

Une cellule d'information juridique aux acheteurs publics (CIJAP), consultable par téléphone, a été mise en place à la trésorerie générale du Rhône ; elle intervient en amont

de la procédure d'achat. Après avoir été testée au niveau régional, elle répond désormais aux questions juridiques les plus courantes pour l'ensemble du territoire métropolitain. Ce service a été inauguré par le ministre en septembre 2001, à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouveau code des marchés.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

A la douane, la suppression de la direction nationale de la garantie et des services industriels (DNGSI) s'est traduite par l'intégration de ses différents services dans les structures régionales. Les bureaux de garantie de Lyon et Valence ont été rattachés aux recettes principales des douanes et droits indirects de Lyon-Ville et Valence. L'entrée en vigueur des simplifications liées à la réforme des contributions indirectes a conduit à resserrer fortement le maillage territorial des recettes locales et des correspondants locaux.

Les cinq standards de qualité définis par la DGI au plan national (voir § 431 du rapport), ont été mis en œuvre par les DSF de la région. La mesure des actions conduites dans ce cadre a été entreprise fin 2001, et une campagne d'information a été engagée, notamment par une campagne d'affichage à destination des usagers.

Moderniser et simplifier le fonctionnement des services

La DSF de l'Isère a mis en place un plan d'action « administration de service », qui définit le cadre d'exercice des missions de la direction pour la période 2001/2002. Assurer une réception du public 5 jours sur 5, développer la prise de décision au guichet et la capacité de médiation, poursuivre la levée de l'anonymat dans les correspondances comme dans l'accueil physique représentent les aspects les plus significatifs de cette démarche de qualité.



La mer de Glace - Chamonix Mont-Blanc © Edelpix

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Guadeloupe

Population	422 496
Entreprises de 0 à 9 salariés	36 123
Entreprises de 10 à 499 salariés	1 259
Entreprises de plus de 500 salariés	2
Effectifs des services du MINEFI	1217
Implantations tous services confondus	53

Marigot - l'île de Saint Martin © Edelpix



Au service de la région

Développer les partenariats

L'ouverture des services financiers vers les forces vives de la Guadeloupe s'est traduite par un partenariat avec l'Université Antilles-Guyane : trois conférences ont été réalisées, en particulier dans le cadre du passage à l'euro et pour la présentation des missions et métiers du MINEFI.

La finalisation de l'accord de coopération entre les douanes françaises et hollandaises à Saint-Martin leur permet désormais de franchir les frontières terrestres, maritimes et aériennes, de travailler en équipe, de partager leurs informations et de se prêter mutuellement assistance.

Développer l'information économique et sociale

Pour l'INSEE, l'année 2001 a été marquée par l'exploitation du recensement de la population de mars 1999. De nombreuses études ont été produites. Une enquête « budget de la famille » lancée en 2001 permettra de connaître les comportements des ménages guadeloupéens en terme de consommation. Les comptes économiques de la Guadeloupe pour les années 1993 à 1997 sont désormais disponibles sur CD-ROM.

Favoriser le développement économique

Dans le cadre des comités de programmation qui se sont tenus en 2001, 331 demandes de subventions ont fait l'objet d'un agrément, dont 120 pour la prime à la création d'entreprise, 111 pour la prime à la création d'emploi, 28 au titre du fonds de développement des PMI. Le coût total des projets s'est élevé à 17,8 M€, dont 8,1 M€ de dépenses publiques. De son côté, la commission des chefs de services financiers a examiné 52 dossiers et accordé 48 moratoires.

Les aides au secteur industriel gérées par la DRIRE ont représenté en 2001 6,83 M€, pour 44 dossiers instruits.

Au mois d'octobre, la DRCE Antilles-Guyane a présenté ses actions aux chefs d'entreprise de Saint-Martin, l'une des cinq îles de l'archipel de la Guadeloupe. Sa situation en fait un véritable laboratoire en matière de coopération économique dans la zone Caraïbe.

La loi d'orientation pour l'Outre-Mer a donné aux entreprises et aux travailleurs indépendants la possibilité de solliciter un allègement ou un moratoire pour le remboursement de leurs dettes fiscales et sociales : 3 300 dossiers ont été déposés auprès de la trésorerie générale, pour étude conjointe avec la DSF.

[RETOUR AU SOMMAIRE]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



La forteresse Saint-Louis © Edelpix

Les aides au secteur industriel gérées par la DRIRE dans le cadre du « document unique de programmation » (DOCUP) Guadeloupe 2000-2006 ont représenté, en 2001, 44 dossiers instruits (aides à l'investissement matériel et immatériel) pour un montant total décidé de 6,83 M€ (44,8 MF).

Préparer le public à l'euro

La mobilisation des collectivités locales a été particulièrement intense lors des « villages-euros », animés dans les communes par les CCI* de Pointe à Pitre et de Basse-Terre, les services du Trésor public, de la DDCCRF et de l'IEDOM*.

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Finances publiques

La fiscalité locale en matière de taxes sur les tabacs et les carburants, mise en œuvre par la douane, est désormais effective. Par ailleurs, les services de la douane ont saisi 400 kg de cannabis.

Le dossier de la réglementation des prix des carburants a nécessité une très forte mobilisation de la DDCCRF, dans un contexte peu favorable. En outre, la lutte contre le « paracommercialisme » et l'économie souterraine a été poursuivie.

La DSF a engagé une action de répression de la fraude à la défiscalisation : elle s'est traduite par d'importantes procédures judiciaires dans

le secteur agricole et une dizaine de plaintes ont été déposées pour escroquerie ou tentatives d'escroquerie à la TVA.

Sécurité industrielle

Suite à l'accident de Toulouse, la DRIRE a organisé un débat sur les risques industriels, auquel une soixantaine de personnes ont participé.

Dans le domaine de l'environnement industriel, la DRIRE a suivi les industries de la filière canne, qui génèrent une pollution totale équivalente à celle d'un million d'habitants, et mis à jour des études de danger concernant les établissements à risques technologiques.

La régularité des marchés publics

Des actions de formation Trésor public/DDCCRF sur le nouveau code des marchés publics ont permis de sensibiliser plus de 200 intervenants de la commande publique, acheteurs ou fournisseurs. La sensibilisation à la procédure de passation simplifiée et au recours généralisé à l'allotissement devrait améliorer l'accès à la commande publique des PME et des très petites entreprises, très nombreuses en Guadeloupe.

Moderniser l'action des services

Améliorer l'accueil et l'information des particuliers et des entreprises

La réorganisation de la DSF au 1^{er} septembre s'est traduite par l'ouverture d'un nouvel hôtel des impôts dans la commune du Lamentin, qui permet de rapprocher les services de l'usager.

Faire face rapidement à des situations de crise

Une enveloppe globale de plus de 8 millions d'euros a été attribuée le 22 juin 2001, par le gouvernement, au département de la Guadeloupe pour lui permettre de faire face aux conséquences de la sécheresse. Les indemnités ont commencé à être versées dès le mois d'octobre aux professionnels de la canne à sucre et de la banane, aux éleveurs et aux maraîchers.

[[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL](#)]
[sommaire général](#)

Guyane

Population	157 213
Entreprises de 0 à 9 salariés	6 578
Entreprises de 10 à 499 salariés	329
Entreprises de plus de 500 salariés	-
Effectifs des services du MINEFI	517
Implantations tous services confondus	32



Au service de la région

Développer le partenariat local

La commande publique occupe une place importante dans l'économie guyanaise, en raison de la forte poussée démographique et du besoin pressant d'équipements collectifs.

Aussi, pour faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics, les services du Trésor public et la DDCCRF ont participé, à partir du printemps 2001, à une douzaine de réunions avec les ordonnateurs de l'État, les élus locaux et leurs proches collaborateurs, les aménageurs sociaux et les entrepreneurs du BTP.

Favoriser le développement économique

La loi d'orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000 a fait l'objet d'une large campagne d'information auprès des entreprises, conduite par la DSF, la douane et le Trésor public. Un point d'entrée unique a été organisé à la trésorerie générale, pour l'examen des demandes d'apurement des dettes fiscales professionnelles antérieures au 1^{er} janvier 2000. Plus de 500 requêtes ont été déposées, surtout au cours des derniers mois de 2001. Environ 80 dossiers sont d'ores et déjà traités.

La direction des services fiscaux a présenté aux socio-professionnels le nouveau régime du « soutien fiscal à l'investissement dans les DOM ». Elle a délivré 36 agréments pour un montant de 8,3 M€.

L'INSEE a réalisé deux enquêtes sur l'emploi et le budget des ménages. A l'automne, le service a publié des projections de population à l'horizon 2030 pour les Antilles et la Guyane : l'explosion démographique constatée en Guyane et le vieillissement progressif de la population antillaise font apparaître que la population guyanaise pourra atteindre 425 000 habitants, soit plus que la Martinique.

En matière de développement industriel, la DRIRE a instruit 38 dossiers de primes aux PMI pour un montant de 2,33 millions d'euros.

Préparer le public à l'euro

Dans cette région, qui est reconnue comme la plus ultra périphérique de l'Union européenne, l'ensemble des services du MINEFI se sont mobilisés pour assurer le succès du passage à l'euro.

Le trésorier-payeur général et le DDCCRF ont en particulier multiplié leurs actions de terrain.

[[RETOUR AU SOMMAIRE](#)]
[de la partie](#)

[**RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL**]
sommaire général

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Sécurité industrielle

A la suite de l'accident industriel du 21 septembre à Toulouse, la DRIRE a organisé un débat sur les risques industriels. Par ailleurs, elle a achevé la réforme du code minier de Guyane.



Mettre en œuvre rapidement les mesures gouvernementales

La prime pour l'emploi, calculée par les services des impôts et payée par le Trésor public, a concerné 9 424 bénéficiaires guyanais, pour un montant moyen de 182 €.

Sécurité des consommateurs

La DDCCRF et la douane ont accentué leur collaboration dans le domaine du contrôle de la sécurité des produits importés. La douane a renforcé sa coopération avec les autres services de l'État, notamment dans le cadre de la police des pêches.

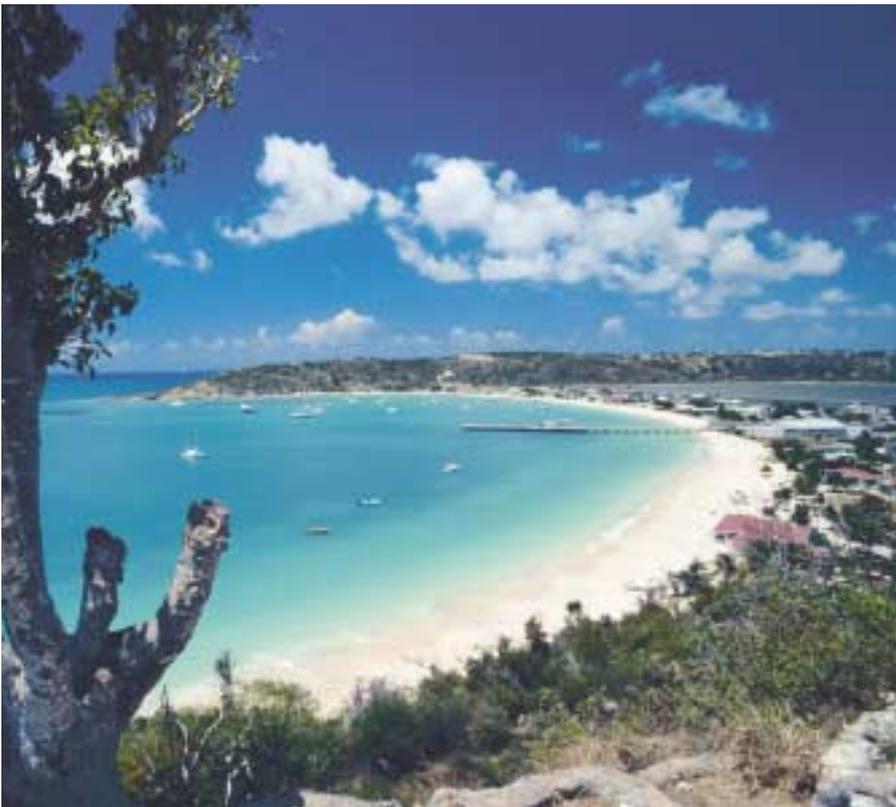
La lutte contre la fraude et les trafics

La lutte contre la contrebande et les trafics illicites est une priorité pour la douane, qui a développé des contacts avec les autorités douanières voisines, brésiliennes et surinamaises.

Fiscalité

Les émissions d'impôts directs n'ont pas été affectées par le sinistre du 20 novembre 2000, qui a rendu l'hôtel des impôts de Cayenne totalement inutilisable.

© PhotoDisc



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Martinique

Population	381 427
Entreprises de 0 à 9 salariés	23 625
Entreprises de 10 à 499 salariés	1 017
Entreprises de plus de 500 salariés	2
Effectifs des services du MINEFI	1266
Implantations tous services confondus	46

© PhotoDisc



Au service de la région

Développer le partenariat local

La signature de plusieurs chartes de partenariat avec des collectivités locales importantes a permis de réaffirmer la présence du Trésor public auprès des élus et d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations offertes.

La trésorerie générale a réuni les maires nouvellement élus en 2001 pour leur présenter les prestations d'expertise et de conseil du Trésor public.

L'année 2001 a vu la mise en œuvre d'une collaboration de terrain entre la douane et le conseil régional, après les réformes mises en place en 2000 pour améliorer le circuit administratif des demandes d'exonération d'octroi de mer (réforme des procédures, informatisation).

Favoriser le développement économique

> Soutien au développement des PMI

Les aides au secteur industriel gérées par la DRIRE ont représenté en 2001 un montant de 4,57 M€ pour 24 dossiers instruits. Le partenariat avec les principaux acteurs économiques a conduit notamment à l'organisation de la 4^{ème} édition du prix régional Qualité Martinique.

> L'aide au développement international des entreprises

La cellule « conseil aux entreprises » de la douane a réalisé plusieurs audits personnalisés à l'occasion du salon « Martinique Export », organisé par la CCI et la DRCE. En 2001, 25 entreprises ont bénéficié de conventions pour la mise en place de procédures de dédouanement simplifiées et personnalisées.

> Information économique et sociale

L'INSEE Martinique a publié plusieurs études en 2001 : le bilan économique et social 2000, les tableaux économiques régionaux, les projections de population à l'horizon 2030.

Préparer le public à l'euro

La préparation du passage à l'euro a constitué un axe fort de l'activité du Trésor public et de la DRCCRF en 2001, avec l'organisation de plusieurs actions de sensibilisation des professionnels, des consommateurs et des collectivités locales ainsi que de nombreuses formations dispensées auprès des régisseurs, des services financiers et comptables des collectivités locales, en partenariat avec le CNFPT.



Vedette de la douane

© DGDDI

[RETOUR AU SOMMAIRE]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



Rocher du Diamant © PHOVOIR

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Sécurité industrielle

Suite à l'accident de Toulouse, la DRIRE a organisé un débat sur les risques industriels (une centaine de participants). En 2001 la DRIRE a poursuivi l'effort de régularisation de la situation administrative des entreprises (12 dossiers) et réalisé 66 visites d'établissements industriels.

Protection des consommateurs

Plus de 400 actions de contrôle ont été réalisées, durant l'été 2001, dans le cadre de l'opération interministérielle « vacances », pilotée par la DRCCRF. Elles ont fait ressortir 60 irrégularités et conduit à retirer de la vente des produits impropres à la consommation.

Faciliter la mise en œuvre du nouveau codes des marchés publics

Le Trésor public et la DRCCRF ont organisé une quinzaine de réunions de présentation du nouveau code à l'intention des professionnels du BTP, des gestionnaires de collectivités locales et des agents de différentes administrations. Les deux services ont également animé plusieurs stages au bénéfice de formateurs-relais, chargés de démultiplier les formations auprès des acheteurs publics locaux.

La lutte contre la fraude et les trafics

La douane a renforcé sa coopération maritime anti-drogue, dans le cadre de la structure Project Management Office (PMO), basée à la Barbade. La mise en œuvre de cette politique a permis de réaliser 145 saisies de produits illicites en 2001.

Amélioration de la gestion publique

Les résultats obtenus en 2001 en matière de recouvrement des impôts directs sont en forte progression. De même, le taux de défaillants en TVA a diminué de 31,41 points en 4 ans.

Mettre en œuvre rapidement les mesures gouvernementales

L'entrée en application de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) en fin d'année 2000 a fortement mobilisé le Trésor public, la DSF et

la douane en 2001 : la cellule spéciale mise en place a rendu 3 700 décisions au 31 décembre 2001, représentant plus de 11,3 M€ de dégrèvements en droits, 4,6 M€ en pénalités et 11 M€ faisant l'objet de plans de règlement. Au total, 5 785 demandes ont été déposées par des entreprises et des travailleurs indépendants en difficulté. La douane a fourni au conseil général statistiques, simulations fiscales et conseils d'ordre économique, pour l'aider à déterminer les taux de la nouvelle fiscalité sur les tabacs.

Faire face rapidement à des situations de crise

Dans le cadre de la crise du tourisme, les comptables publics ont consenti des délais de paiement et des remises gracieuses de pénalités de recouvrement aux entreprises, qui justifiaient de difficultés particulières empêchant le paiement des impôts.

Marché aux épices © PHOVOIR



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
 sommaire général

Réunion

Population	706 300
Entreprises de 0 à 9 salariés	24 776
Entreprises de 10 à 499 salariés	1 372
Entreprises de plus de 500 salariés	1
Effectifs des services du MINEFI	1234
Implantations tous services confondus	54



Au service de la région

Développer le partenariat local

Lors d'une journée de formation organisée au mois de juin 2001 par l'association des maires de la Réunion, le TPC* a présenté « Le Trésor public au service des collectivités locales », ainsi qu'un modèle de budget communal. Tous les comptables du département ont rencontré leurs maires pour leur remettre le dossier de communication élaboré par le Trésor public et, dans 75% des cas, une analyse financière.

Deux conventions de partenariat maire - trésorier municipal ont été souscrites, dont l'une revêt un caractère particulier puisqu'elle concerne la ville de Saint Denis, qui est la ville française la plus importante de l'Outre-Mer.

Favoriser le développement économique

L'activité des centres des impôts et des trésoreries a été marquée en 2001 par la mise en œuvre de la loi d'orientation pour l'Outre-Mer. A la Réunion, malgré une intense campagne d'information, le bénéfice du dispositif d'apurement des dettes sociales et fiscales n'a été sollicité que par 25% environ des débiteurs. L'opération, qui reste en cours, a toutefois eu des effets très positifs puisqu'elle a permis de rencontrer plusieurs centaines de contribuables, dont la situation devait être régularisée au regard des obligations déclaratives ou de paiement ; près de 2 300 entreprises ont bénéficié d'un examen de leur dossier et ont été guidées, pour une régularisation éventuelle de leurs obligations. D'ores et déjà, plus de 500 d'entre elles ont obtenu des modalités adaptées de règlement de leurs dettes ainsi que des remises substantielles.



Cascade Niagara © PHOVOIR

[RETOUR AU SOMMAIRE]
 de la partie

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général



© D. Lvoisi

Eruption au Piton de la Fournaise en 1998

La DRCE a participé en 2001 :

- à la préparation logistique et à l'accompagnement d'une mission "sucre" (Cuba, Mexique et Indonésie), à la Réunion en octobre 2001 ;
- à un déplacement en mission de prospection, à Mayotte en novembre 2001 ;
- à l'organisation, avec l'association pour le développement industriel de la Réunion, de la manifestation "Elargissons nos frontières", en décembre 2001.

Préparer le public à l'euro

Le TPG* de la Réunion étant agent comptable du Territoire des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), il lui incombait de mettre en place la nouvelle monnaie dans ces îles situées à 13 000 kilomètres de Paris. Les euros ont été remis à l'administrateur supérieur des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et embarqués sur le « Marion Dufresne II ». L'euro est donc arrivé à bonne date dans les TAAF, desservies uniquement par voie maritime.



© Journal « Le Quotidien »

Le 30 novembre 2001, le TPG de la Réunion remet les euros en mains propres à l'administrateur supérieur des TAAF

Contribuer aux missions régaliennes de l'État

Mettre en œuvre rapidement les mesures gouvernementales

A la DSF de la Réunion, l'année 2001 a été marquée par le traitement de la prime pour l'emploi (PPE), qui a requis une grande réactivité tant des services locaux que de la direction. Sur 324 500 contribuables déclarants, 78 500 ont bénéficié de la PPE, soit 24 %, pour un montant moyen de 186 euros, dont 68 200 par lettre-chèque établie par le Trésor public.

Comptabilité publique

Le projet de modernisation du régime budgétaire et comptable des TAAF, agréé par l'administrateur supérieur du territoire et le secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, a été validé par la DGCP le 8 novembre 2001. La mise en place d'un logiciel inspiré de la comptabilité M14 est prévue pour le 31 mars 2002.

Faciliter la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics

La DDCCRF et le Trésor public ont assuré la formation de 660 personnes, élus et agents des services de l'Etat, cadres des collectivités territoriales, chefs d'établissement et agents comptables des EPLE.

Moderniser l'action des services

Tout en poursuivant sa politique de modernisation du cadre de travail et de développement du parc micro-informatique, la DSF s'est engagée dans le déploiement de l'Intranet DGI ; 315 agents ont été nouvellement dotés d'Intranet au cours de l'année 2001. Au 31 décembre, 3 agents sur 4 ont désormais accès à ce nouveau mode de communication.

La messagerie et l'Intranet DGCP (MAGELLAN) sont directement accessibles à l'ensemble des agents du Trésor en service à La Réunion (381) ; chaque agent a été doté en septembre 2001 d'une station de travail unique permettant, outre l'accès à ces nouveaux outils de communication, l'accès aux fonctions de bureautique et de terminal de télégestion. Au total, 236 micro-ordinateurs ont été mis en place, s'ajoutant aux 251 déjà en service.

Points de



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

repère



■ Synthèse de la réforme-modernisation	160
■ Calendrier 2001 des événements marquants	166
■ Présentation des directions et services	170
■ Publications et rapports	178
■ Glossaire	182
■ Index	196

Synthèse de la réforme- modernisation

[**RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL**]
sommaire général

CONTRIBUER A UNE CROISSANCE SOLIDAIRE ET PLUS SURE

1. Une globalisation régulée et maîtrisée

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La mise en place d'un conseil stratégique "globalisation et Europe" , réunissant l'ensemble des compétences du MINEFI et associant personnalités extérieures qualifiées, pour renforcer l'analyse prospective et piloter les actions transversales	fin 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
La mise en place d'un réseau unifié du MINEFI à l'étranger , au service de l'ensemble du ministère, des partenaires et des entreprises : création des missions économiques et des missions économiques de zones	4 ^{ème} trimestre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
La mise en place d'une cellule de lutte contre le financement du terrorisme (FINATER), complétant le dispositif de lutte contre l'argent sale et les trafics illicites	octobre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers

2. Le développement économique et le soutien aux entreprises

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La réforme du code des marchés publics ; par la nécessaire clarification des règles et la simplification des procédures qu'elle opère, la réforme, en grande partie mise en œuvre aujourd'hui, ouvre plus largement l'achat public aux petites et moyennes entreprises	février 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
La création d'un observatoire économique de l'achat public, qui permettra d'éclairer les décideurs sur son importance et ses enjeux	fin 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
La création d'un conseil du développement économique et de stratégie industrielle pour mieux anticiper et définir les stratégies face aux thèmes de l'innovation, du développement durable, des nouvelles régulations, de la société de l'information...	fin 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
L'adaptation de l'organisation de directions d'administration centrale (DGEMP-DiGITIP) à l'évolution de leur environnement et des attentes de leurs partenaires	novembre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
La généralisation du réseau d'appui aux entreprises MINinfo , expérimenté en 2001 : 7 régions + 1 département de l'Île de France au 1 ^{er} trimestre 2002, ensemble du territoire fin 2002	1 ^{er} trimestre 2002, fin 2002	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, agents

3. Une sécurité économique renforcée

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La modernisation de la DGCCRF à l'appui d'une nouvelle organisation et de procédures sécurisées	novembre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers
Dans le cadre d'une réflexion interne qui va s'engager, la définition d'un plan de modernisation de la douane fixant ses objectifs dans ses trois grands champs d'intervention : lutte contre la fraude, développement du commerce international et missions fiscales	2002-2005	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

UNE GESTION PUBLIQUE PLUS EFFICACE ET TRANSPARENTE

1. Mettre en place des structures et des outils adéquats

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
la création de l'agence France Trésor pour mettre en œuvre et rendre compte d'une gestion plus active de la dette de l'État, en s'appuyant sur des outils nouveaux et des moyens adaptés	février 2001	Administrations et collectivités locales, citoyens et usagers
La loi organique relative aux lois de finances du 1 ^{er} août 2001 : le levier d'une profonde rénovation de la gestion publique orientée vers les résultats et d'une transparence accrue de l'information budgétaire destinée au Parlement	2002-2006	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités vers locales, citoyens et usagers, agents
La création d'un conseil auprès du ministre et de la secrétaire d'État au budget , fédérant les acteurs du ministère pour préparer et piloter les grands chantiers de réforme ouverts par la nouvelle constitution budgétaire	fin 2001	Administrations et collectivités locales, agents
La mise en œuvre du plan d'actions de la DGCP	2002-2005	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers

2. Simplifier la relation avec l'utilisateur et les partenaires

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La modernisation des moyens de paiement : encouragement des paiements en ligne et dématérialisés, expérimentation de la carte d'achat	2002	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers
La réduction des délais de paiement du comptable public	2004	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales
L'engagement de la rénovation du service bancaire aux collectivités locales dans la perspective de la nouvelle loi organique		Administrations et collectivités locales

3. Offrir de nouveaux services aux décideurs locaux

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
Un "bouquet" de services dédiés aux élus locaux au travers d'un site Internet	2002	Administrations et collectivités locales
L'enrichissement de l' offre de services aux acheteurs locaux par le pôle de Lyon mis en place en janvier 2001	2002	Administrations et collectivités locales
L'accompagnement de la dynamique de l'intercommunalité au travers de nouveaux outils d'analyse financière		Administrations et collectivités locales

4. Renforcer l'efficacité des circuits financiers

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
L'expérimentation de la suppression du contrôle a priori du comptable public au travers d'un partenariat avec le gestionnaire		Administrations et collectivités locales
La généralisation des centres d'encaissement : création d'un deuxième centre d'encaissement	fin 2002	Entreprises et professionnels, citoyens et usagers
Le renforcement de la professionnalisation du recouvrement contentieux : généralisation des pôles de recouvrement contentieux appuyé sur un pôle national d'assistance et de soutien	de janvier à novembre 2002	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales

5. Améliorer la transparence des comptes

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La mise en place progressive d'une véritable comptabilité d'exercice pour l'État		Administrations et collectivités locales
La poursuite de la modernisation de la comptabilité des collectivités locales		Administrations et collectivités locales



© Photo ALTO

L'OFFRE DE NOUVEAUX SERVICES DANS LE DOMAINE FISCAL : VERS L'INTERLOCUTEUR FISCAL UNIQUE

1. Mise en place du programme COPERNIC

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La refonte du système d'information fiscal et la mise en place du compte fiscal simplifié		Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents
La création d'un service à compétence nationale bidirectionnel , associant la DGI et la DGCP	13 novembre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents
Un plan d'action opérationnel 2003-2005 approuvé, mais dès 2002, de nouveaux services offerts aux différentes catégories de contribuables		Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents

2. Un plan d'action opérationnel adapté à chaque catégorie de bénéficiaires

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
Une information actualisée et des services accrus sur un portail fiscal dédié	novembre 2001 (première version)	Entreprises et professionnels, citoyens et usagers
La généralisation d'un service complémentaire de renseignement téléphonique répondant aux besoins des usagers - " Impôts services " - : extension de la capacité du centre de Lille ouvert en décembre 2000 et création de 2 nouveaux centres permettant de couvrir 50% des usagers	été 2002, généralisation d'ici 2003	Entreprises et professionnels, citoyens et usagers
L'accès à l'information ou la prise en compte d'une demande en une seule fois et en un lieu unique : extension à 10 sites de l'accueil commun à la DGI et à la DGCP	2002	Citoyens et usagers
La prise en compte d'une demande courante telle qu'un changement de situation (adresse...) au travers d'une démarche unique auprès d'un des deux réseaux (Intranet et messagerie communs généralisés à la DGI et à la DGCP)	mi-2002	Citoyens et usagers
La consultation en ligne des déclarations (IR) et des avis d'imposition (TH,CSG,CRDS)	mars 2002	Citoyens et usagers
L'amélioration de la télédéclaration de l'impôt sur le revenu , après le télépaiement en 2001 (Satelit)	mars 2002	Citoyens et usagers
L'accès à une première version du compte fiscal simplifié	fin 2002/début 2003	Citoyens et usagers
Un "guichet" unique pour les grandes entreprises (déclaration et paiement) : la direction des grandes entreprises (DGE) à la DGI	janvier 2002	Entreprises et professionnels
La mise en place d'un interlocuteur fiscal unique de proximité pour les PME au travers de la poursuite du rapprochement des centres et des recettes des impôts , selon des modalités de mise en œuvre concertées	2002	Entreprises et professionnels
Complétant ceux déjà offerts en 2001 (TéléTVA en mai 2001), de nouveaux services : le télé règlement de l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises et le Télé-DEB	janvier 2002	Entreprises et professionnels

[**RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL**]
sommaire général

RÉNOVER LA RELATION AVEC LE CITOYEN ET L'USAGER : UN SERVICE PUBLIC PLUS ACCESSIBLE ET RÉACTIF, DES PROCÉDURES SIMPLIFIÉES

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La simplification , intervenue dans le domaine fiscal depuis plusieurs années (suppression en 2 ans de la taxe représentative de droit au bail - extension du régime simplifié d'imposition des revenus fonciers...), sera étendue à d'autres domaines, pour réduire ou supprimer les obligations et les démarches incombant aux usagers.	2002	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents
L'engagement du ministère dans la voie de l'" e-ministère " : une démarche transversale mettant en perspective et fédérant : <ul style="list-style-type: none"> des projets concrets : une information et des téléprocédures accessibles au travers d'un nouveau portail MINEFI progressivement enrichi par des espaces thématiques, la mise en place de points d'accès à Internet dans les principaux points d'accueil ; des engagements de réactivité (délai de réponse de 48 à 72 heures pour les questions d'actualité), de transparence, de déontologie et d'équité. 	juillet 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents
L'expérimentation sur 11 sites, prenant appui sur les trésoreries, d'un dispositif d'accueil et d'information de proximité , dans les domaines fiscal, économique et financier, dans les zones où l'offre de services du ministère peut être améliorée : MINEFI Services-Contact	octobre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers, agents
De nouvelles modalités d'exercice de la fonction "communication" au ministère : <ul style="list-style-type: none"> la réorganisation de la direction de la communication, recentrée sur la définition des orientations stratégiques et leur mise en œuvre ; la création d'une fonction de porte-parole du ministère, expérimentée sur l'euro, confiée au directeur de la communication. 	novembre 2001	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers
La mise en place de nouvelles modalités d'écoute et de dialogue : <ul style="list-style-type: none"> une mission d'étude et de proposition sur la création éventuelle d'un médiateur du ministère ; des espaces de dialogue sur les grands sujets de société et des projets de lois relevant de la compétence du ministère ; des espaces d'expression du public sur la qualité du service rendu par le MINEFI : les délais de réponse, l'accueil, la simplicité des procédures et des formulaires. 	fin 2001 fin 2001 début 2002	Entreprises et professionnels, administrations et collectivités locales, citoyens et usagers





© PhotoDisc

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET DES OUTILS DE TRAVAIL PLUS MODERNES

1. La mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
A l'appui d'une démarche concertée et méthodique lancée à l'été 2000, d'expérimentations (150 services recouvrant la diversité des métiers et des organisations - 4500 agents), d'un travail de sensibilisation et de formation (1100 formations de formateurs), la mise en œuvre de l'ARTT, qui a fait l'objet d'un relevé de conclusion en juillet 2001, est anticipée pour près de 70 % des agents à fin octobre et sera achevée au 1 ^{er} janvier 2002.		Agents

2. L'environnement de travail des agents

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
Un plan de renovation des locaux et des lieux d'accueil du public et l'installation de 300 bornes interactives , avec un financement spécifique de 5,3 M€	2002	Agents
La mise à disposition de chaque agent du ministère d'un poste de travail personnalisé avec accès à la messagerie et aux Intranets ministériel et métiers.	mi-2002	Agents
La génération des services en ligne et des outils de travail coopératifs		Agents

3. La formation

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
La création de l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) dont l'activité de formation, enrichie de missions nouvelles de veille, de recherche et d'échange, traduit l'ouverture du ministère vers l'extérieur	Juillet 2001	Agents
A partir d'une charte ministérielle de la formation fixant les objectifs, le partage des rôles et les actions prioritaires, élaboration d'un plan d'action qui privilégiera l'accompagnement de la réforme-modernisation, de l'évolution des différents métiers de la gestion publique et l'e-ministère	1 ^{er} semestre 2002	Agents

4. Les qualifications

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
L'élaboration concertée d'une approche globale et prospective adaptée à l'évolution des besoins du ministère	Février 2002	Agents

5. Une politique des cadres rénovée et décloisonnée

Les mesures	Calendrier	Les bénéficiaires
Un dispositif collégial spécifique pour définir les orientations du ministère	Fin 2001	Agents
Une direction de projet pour la mise en œuvre	Fin 2001	Agents
Un cycle de formation et d'échanges rénové confié à l'IGPDE	Fin 2001	Agents

Calendrier 2001 des événements marquants

A blue-tinted photograph of a desk with a pen, a calculator, and a stack of papers. The image is used as a background for the title text.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Janvier

- Le 18, inauguration du portail du nouveau site Internet du MINEFI (www.minefi.gouv.fr).
- Le 22, dépôt des premières demandes de remboursement de la TIPP* au bénéfice des exploitants des transports publics en commun utilisant des véhicules à moteur diesel.
- Le 25, lancement de la campagne de communication destinée à faciliter le passage à l'euro.
- Le 29, signature d'une convention cadre avec l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie.
- Le 30, présentation de la politique de risque pays, par la DREE et la COFACE, au CNIT (la Défense).
- Du 31 janvier au 2 février, participation du MINEFI au salon des entrepreneurs.

Février

- Les 1 et 2, à Nantes, première convention annuelle des conseillers économiques et commerciaux se déroulant en région.
- Le 2, à Nancy, conférence "les entreprises parlent aux entreprises : comment nous sommes passés à l'euro".
- Le 7, saisie de 67,3 kg d'héroïne au péage de Villefranche-sur-Saône (Rhône), deuxième plus grosse prise réalisée en France depuis l'époque de la "French-connection".
- Le 8, création de l'agence France Trésor*.
- Le 16, publication d'une charte pour la mobilisation des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services dans le cadre du passage à l'euro.
- Du 18 au 25, participation du MINEFI au salon de l'agriculture.

Mars

- Les 2 et 14, signature des "contrats de groupe" entre l'État et les groupes GDF et EDF.
- Les 2 et 3, quatrième fête de l'Internet, à Bercy.
- Le 7, publication du nouveau code des marchés publics au journal officiel.
- Du 7 au 9, participation du MINEFI au salon "avenir export, avenir expat".
- Le 8, comité national de l'euro, à Bercy.
- Du 16 au 21, participation du MINEFI au salon du livre.
- Les 20 et 21, journées "marchés publics" à Bercy, organisées par l'IGPDE.
- Le 23, don au mémorial de Caen de 217 objets issus d'espèces protégées par la convention de Washington, dans le cadre du nouvel espace "des mondes pour la paix".
- Le 30, publication de la liste des 1 307 premiers consommateurs éligibles* du secteur de l'électricité.
- Du 30 mars au 2 avril : salon international de la franchise et du commerce.

Avril

- Du 2 au 6, participation du MINEFI au salon MINATEC.
- Le 3, ouverture du site Internet "Indices Pro" de l'INSEE.
- Le 5, inauguration de l'"artère des plateaux du Vexin", qui achemine le gaz importé de Norvège jusqu'aux stockages souterrains stratégiques de la région parisienne.
- Le 14, journée technique "les nouveaux procédés de découpe : électroérosion, jet d'eau, laser".
- Le 25, commission des comptes commerciaux de la Nation : remise du rapport provisoire.

Mai

- Le 3, signature d'un accord de coopération France/Maroc pour le développement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.
- Du 4 au 8, grande exposition française à Mexico.
- Du 10 au 19, "opération SINDBAD", premier exercice de contrôles douaniers conjoints euro-méditerranéen sur le vecteur maritime.
- Du 14 au 20, "les journées de l'énergie", organisées dans toute la France.
- Le 15, adoption de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE*) et de la loi relative à la prime pour l'emploi (PPE*).
- Le 17, signature de la charte qualité des réseaux d'accompagnement lors du Conseil national de la création d'entreprise (CNCE).
- Les 28 et 29, colloque européen franco-suédois "qualité des formations supérieures pour l'industrie".
- Les 31 mai et 1^{er} juin, assemblée générale annuelle de l'association pour l'aide au handicap au sein du ministère des finances (APAHF), à Bercy.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Juin

Le 5, tables rondes sur les enjeux du brevet européen et de l'accord de Londres.

Le 19, signature du contrat d'objectifs 2000-2006 de l'ADEME*.

Le 21, fête de la musique.

Le 23, saisie de 205 000 doses d'ecstasy à Urdos-du-Béarn (Pyrénées atlantiques) dans un véhicule immatriculé en Belgique.

Le 25, vote en première lecture par l'Assemblée nationale des articles de la loi "démocratie de proximité", relatifs au recensement rénové de la population.

Le 30, arrêt de l'extraction charbonnière dans l'ensemble des exploitations à ciel ouvert des Houillères du Bassin du Centre Midi (HBCM).

Mise en place du dispositif de surveillance des prix, dans le cadre du passage à l'euro.

Mise en ligne sur Internet des résultats des contrôles alimentaires de la DGCCRF.

Juillet

Le 4, adoption par le conseil des ministres du projet de loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire.

Le 5, engagement du MINEFI "vers l'e-ministère".

Le 6, mise en place de l'agence pour le développement des PME (ADPME).

Le 12, premières enchères électroniques réalisées dans le cadre d'un marché public.

Campagne "Euros-bienvenus" incitant les commerçants et les artisans ainsi que les clients à utiliser les chèques et les cartes en euros.

Le 19, mise en place du service "DEB sur le WEB*".

Le 21, mise en ligne des nouveaux sites Internet des PEE (118 U-sites).

Août

Le 1^{er}, promulgation de la loi organique relative aux lois de finances, nouvelle "constitution budgétaire" de la France.

Du 20 au 24, participation du MINEFI à la 22^e université d'été de la communication d'Hourtin.

Le 24, saisie de 1 222 kg de résine de cannabis par la brigade d'intervention des Ulis.

Le 27, envoi des premières lettres-chèques aux bénéficiaires de la prime pour l'emploi.

Septembre

Le 3, assemblées générales de CEA-Industrie, COGEMA et FRAMATOME approuvant la création du nouveau holding industriel AREVA*.

Du 3 au 26, animation de "l'Euro-Train Forum", pour mobiliser, informer et conseiller les chefs d'entreprises.

Du 15 au 17, participation du MINEFI à la Fête de l'humanité.

Le 18, adoption du projet de loi de finances (PLF) pour 2002 en conseil des ministres et dépôt au Parlement.

Du 16 au 19, participation du MINEFI au colloque "micro-nano ingeneering".

Le 19, signature avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises d'un accord cadre de développement de la compétitivité des PME.

Le 25, annonce de mesures de simplification pour les formalités sociales des très petites entreprises (TPE*).

Le 26, publication du premier numéro de la lettre "Vers une nouvelle gestion publique".

Conférence "MINEFI contre l'exclusion" : "politique de plein emploi et lutte contre l'exclusion du marché du travail".

Du 26 au 28, salon des micro-entreprises.

Le 26, lancement de la campagne de communication pour le prêt à la création d'entreprise (PCE*).

Le 27, adoption, par le Parlement européen et le Conseil, de la directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.

Lancement de l'opération "10 000 commerçants pilotes", dans le cadre du passage à l'euro.

Cross 2001 Échanges-contact.

Du 27 au 29, participation du MINEFI au congrès des experts comptables.

Le 28, signature de la convention de jumelage France/Pologne portant sur la création, en Pologne, d'une agence de développement des PME.

Participation de la douane au plan vigipirate.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Octobre

- Le 3**, installation de FINATER*, cellule spécialisée dans la lutte contre le financement du terrorisme.
- Du 5 au 7**, participation du MINEFI au forum de l'investissement et du placement.
- Le 10**, à Bercy, journée interministérielle "La loi organique relative aux lois de finances : vers une nouvelle gestion publique "organisée par la DB, en coordination avec la DIRCOM, la DPMA et l'IGPDE.
- Le 11**, accord sur l'accroissement des capacités d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne.
- Du 15 au 19**, opération "lire en fête" au MINEFI.
- Le 18**, parution de "France, portrait social", édité par l'INSEE.
- Le 26**, conférence "MINEFI contre l'exclusion" : "épargne et entreprise socialement responsable".
- Les 29, 30 et 31**, séminaire européen pour adapter la nomenclature douanière aux NTIC, au Futuroscope de Poitiers.

Novembre

- Du 9 au 14**, conférence de l'OMC à Doha (Qatar)
- Du 20 au 22**, participation du MINEFI au salon des maires et des collectivités locales.
- Du 20 au 24**, grande exposition française à Pékin.
- Du 21 au 25**, participation du MINEFI au salon de l'éducation.
- Le 23**, conférence "MINEFI contre l'exclusion" : "la création d'entreprise par des publics en voie d'exclusion".
- Le 28**, fin de la concertation nationale sur le contenu des questionnaires du recensement rénové.
- Le 29**, adoption de la loi relative à la sécurité des infrastructures de transport transposant les dispositions de maîtrise de l'urbanisation autour des ouvrages de stockage souterrain (directive SEVESO).
Colloque "fenêtres ouvertes sur le nouveau Japon".

Décembre

- Publication par l'INSEE de "Portrait de la France", sur les résultats du recensement de la population de 1999.
- Le 1^{er}**, colloque "mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques".
- Du 5 au 6**, participation du MINEFI au salon Pollutec.
- Le 6**, première réunion régionale interministérielle sur la LOLF en Languedoc-Roussillon
Remise à la direction des musées de France de 111 objets archéologiques datant du 8^{ème} au 3^{ème} siècle avant Jésus-Christ saisis par la douane.
Ouverture du nouveau portail fiscal www.impots.gouv.fr, destiné à faciliter toutes les démarches des contribuables avec le MINEFI.
- Le 10**, colloque "e-administration, e-gouvernement au service de la société de demain", organisé par l'IGPDE* à Bercy.
Ouverture du site Internet "ALISSE" de l'INSEE.
- Le 11**, colloque "Les nouveaux circuits du commerce mondial - dynamiques d'internationalisation des entreprises", à Bercy.
- Le 12**, remise des premiers kits euros à la classe de Bort les Orges, vainqueur du concours "dessine-moi la première pièce de collection en euro".
- Le 18**, colloque "les business angels, une ressource à mobiliser".
- Le 19**, présentation des axes de la loi du développement de la petite entreprise et de l'artisanat au conseil national de la création d'entreprise.
- Le 28**, promulgation de la loi de finances rectificative pour 2001 et de la loi de finances initiale pour 2002.
Fin du régime de concession de transport de gaz et transfert de la propriété des ouvrages, résultant de la promulgation de la loi de finances rectificative pour 2001 (article 81).
- Le 29**, saisie de 1,194 tonne de cocaïne, ce qui constitue l'une des trois plus importantes saisies de cocaïne réalisées en France.

Présentation des directions et services



[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]
sommaire général

Directeurs généraux, directeurs et chefs des services du ministère

Secrétaire général	Monsieur Bernard PECHEUR
Directrice du budget	Madame Sophie MAHIEUX
Directeur du Trésor	Monsieur Jean-Pierre JOUYET
Directeur de la prévision	Monsieur Jean-Philippe COTIS
Directrice générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes	Madame Jeanne SEYVET
Directeur général de l'énergie et des matières premières	Monsieur Dominique MAILLARD
Directeur des entreprises commerciales, artisanales et de services	Monsieur Patrice VERMEULEN
Directrice du personnel, de la modernisation et de l'administration	Madame Marie-Laurence PITOIS-PUJADE
Directeur de la communication	Monsieur Jean-Yves LARROUTUROU
Directeur des affaires juridiques	Monsieur André-Laurent MICHELSON
Directeur général des impôts	Monsieur François VILLEROY DE GALHAU
Directeur général de la comptabilité publique	Monsieur Jean BASSERES
Directeur général des douanes et droits indirects	Monsieur Alain CADIOU
Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Monsieur Jérôme GALLOT
Directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques	Monsieur Paul CHAMPSAUR
Directeur des relations économiques extérieures	Monsieur Jean-François STOLL
Directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie	Monsieur Jean-Jacques DUMONT
Directeur de la sûreté des installations nucléaires	Monsieur André-Claude LACOSTE
Directrice des monnaies et médailles	Madame Françoise SALIOU
Chef du service des pensions	Monsieur Bernard PAYS
Chef du service de l'inspection générale des finances	Monsieur Thierry BERT
Vice-Président du conseil général des mines	Monsieur Rodolphe GREIF
Vice-Président du conseil général des technologies de l'information	Monsieur Didier LOMBARD
Chef du service de l'inspection générale de l'industrie et du commerce	Monsieur Alain BONNEVILLE
Chef du service du contrôle d'Etat	Monsieur Bernard SCHAEFER
Chef du service du contrôle des dépenses engagées	Monsieur Denis SCHRAMECK
Haut fonctionnaire de défense	Monsieur Didier LALLEMAND
Directeur, Chef de la mission euro	Monsieur Emmanuel CONSTANS

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

LE SECRETAIRE GENERAL DU MINISTÈRE

La fonction a été instituée en 2000. Le secrétaire général coordonne l'administration du ministère, conduit les projets de réforme et de modernisation et les projets d'intérêt commun, et met en place les outils de programmation.

SIX DIRECTIONS D'ÉTAT-MAJOR

La direction du budget (DB)

La direction du budget contribue à l'élaboration et l'application de la politique économique menée par le gouvernement ; elle participe à la gestion des finances publiques.

Elle prépare, anime et coordonne le processus d'élaboration des lois de finances et informe le gouvernement de la situation précise de l'exécution du budget.

La direction du budget assure également l'expertise économique et financière de tous les projets et réformes relevant de l'activité gouvernementale et exerce le suivi des affaires budgétaires et financières de la communauté européenne et de leurs incidences sur le budget national.

La direction du Trésor (DT)

La direction du Trésor garantit les grands équilibres monétaires et financiers. A ce titre, la direction du Trésor :

- veille à l'équilibre permanent de la trésorerie de l'État et gère la dette publique ;
- assure la régulation du système financier, en liaison avec la commission bancaire, la commission de contrôle des assurances et les autorités de marché ;
- définit et met en œuvre la politique de l'épargne ;
- exerce le rôle de l'État actionnaire auprès des entreprises du secteur public et intervient en faveur des entreprises ou de secteurs en difficulté (CIRI : comité interministériel de restructurations industrielles) ;
- participe aux négociations économiques et financières multilatérales (fonds monétaire international, Banque mondiale, conseil des ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne,...) ;
- prépare et met en œuvre les orientations du ministre en matière de négociations économiques et financières internationales, au niveau européen et dans les instances multilatérales à compétence économique et financière, et participe à la définition des politiques financières bilatérales.

La direction de la prévision (DP)

La direction de la prévision assure un rôle de bureau d'études, de prévision et de conseil du ministre. A cet effet, elle établit des projections de la situation de l'économie française de 18 mois à 2 ans, notamment dans le cadre de la préparation du budget de l'État, et réalise des analyses économiques, des simulations et des expertises, dans tous les domaines susceptibles d'aider les décideurs économiques.

La direction de la prévision assure également le secrétariat de la commission économique de la Nation (CEN).

La direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP)

La DiGITIP propose et met en œuvre les actions permettant de :

- créer un environnement favorable au développement de l'industrie, des services aux entreprises et du secteur des postes et télécommunications,
- développer la compétitivité industrielle du territoire français,
- accroître la compétitivité internationale des entreprises industrielles,
- favoriser l'innovation, le développement technologique et la société de l'information.

Elle participe à l'étude des évolutions à long terme des secteurs industriels en France et à l'étranger. Elle élabore la politique du gouvernement dans les domaines des postes et télécommunications et veille à sa mise en œuvre.

La direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP)

La DGEMP élabore et met en œuvre la politique de l'État dans le domaine de l'énergie et des matières premières. Elle veille à la sécurité des approvisionnements et à l'utilisation d'énergies compétitives et sûres. Elle participe aux relations avec les pays étrangers et les instances internationales dans ces domaines. Elle participe aux négociations des accords internationaux.

La direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS)

La DECAS élabore, met en œuvre et évalue les politiques de l'État dans les domaines du commerce, de l'artisanat et des services. Elle assure la tutelle de l'assemblée permanente des chambres de métiers et organise celle des chambres de métiers. Elle concourt à améliorer l'orientation professionnelle, l'apprentissage,

la formation professionnelle, la protection sociale, l'emploi et les relations de travail des entreprises relevant de sa compétence. Elle anime l'action des délégués régionaux au commerce et à l'artisanat.

TROIS DIRECTIONS FONCTIONNELLES

La direction du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA)

La DPMA veille, pour l'ensemble du ministère, à la qualité des politiques de personnel, au développement du dialogue social et à l'efficacité de la gestion. Avec les directions et services, elle conçoit et anime la politique de modernisation et de déconcentration du ministère. Elle concourt à la conception et à la mise en œuvre de la politique du ministère dans les domaines du développement des technologies de l'information et de l'informatique. Elle participe à la définition des démarches de modernisation, conduit le dialogue social, conçoit et met en œuvre les mesures et les moyens logistiques et immobiliers.

La direction de la communication (DIRCOM)

Entièrement réorganisée en 2001, la direction de la communication (DIRCOM) définit les orientations stratégiques de communication externe et interne du ministère. Elle veille à la cohérence de leur application au niveau national et local. Elle est également chargée de promouvoir l'image du ministère et de veiller au respect de son identité graphique et visuelle, quel que soit le support de communication. Elle coordonne les actions de communication et anime les réseaux qui y contribuent. Le directeur de la communication exerce la fonction de porte-parole du ministère.

La direction des affaires juridiques (DAJ)

La DAJ assure l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Elle évalue le droit en vigueur et étudie les projets de réforme. Elle exerce une mission d'expertise et de conseil juridique, de communication et de formation en matière de commande publique. Elle instruit les dossiers confiés à l'agent judiciaire du Trésor et représente à ce titre l'État devant le juge, dès lors qu'une créance ou une dette (non fiscale) de l'État fait l'objet d'un contentieux.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

SEPT DIRECTIONS A RESEAU

La direction générale des impôts (DGI)

> Les missions

La direction générale des impôts assure cinq missions principales :

- elle élabore la législation fiscale ;
- elle établit l'assiette de la plupart des impôts, qu'ils concernent la fiscalité personnelle, professionnelle ou patrimoniale ;
- elle encaisse près de la moitié des impôts nationaux (TVA principalement) ;
- elle exerce le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude ;
- elle assure des missions foncières, domaniales et cadastrales.

> L'organisation

Services centraux : 14 sous-directions et 1860 agents au 1^{er} janvier 2001

Réseau territorial :

- 9 délégués interrégionaux
- 10 directions interrégionales de contrôle fiscal
- 16 centres de services informatiques
- services à compétence départementale (107 directions des services fiscaux) :
 - 106 recettes divisionnaires
 - 107 centres départementaux d'assiette
 - 106 brigades de contrôle et de recherche
 - 348 brigades départementales de vérification
 - 46 brigades spécialisées en fiscalité immobilière
- services à compétence infra-départementale :
 - 860 centres des impôts
 - 315 centres des impôts fonciers et bureaux antennes
 - 354 bureaux des hypothèques
 - 840 recettes principales

> Les agents

83 048 agents titulaires

> Les moyens budgétaires

Répartis par missions, en M€ (2000) :

Assiette de l'impôt :	1 202
Contrôle de l'impôt :	674
Recouvrement de l'impôt :	355
Activités foncières et domaniales :	375
Soutien :	681
Total :	3 287

La direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et le réseau du Trésor public

> Les missions

Réseau de proximité placé au cœur des processus financiers publics et piloté par la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), le Trésor public assure cinq missions principales :

- il recouvre les recettes publiques ;
- il contrôle et exécute les dépenses publiques ;
- il produit l'information budgétaire et comptable publique ;
- il offre des prestations d'expertise et de conseil financier ;
- il gère l'épargne et les dépôts de fonds d'intérêt général.

Ces missions sont exercées pour le compte de l'État, des collectivités et établissements publics locaux, des particuliers et des entreprises. Le secteur public local représente plus de 50% de l'activité du réseau du Trésor public, qui intervient auprès de 100 000 organismes : les collectivités territoriales, les établissements publics locaux, les établissements publics de santé, médicaux et médico-sociaux.

> L'organisation

Services centraux : 7 sous directions

Le réseau du Trésor public :

- 4 000 postes comptables environ, dont :
 - 104 trésoreries générales (département ou territoire)
 - 5 trésoreries spécialisées
 - 55 recettes des finances (arrondissement dans la plupart des cas)
 - 3 793 trésoreries
- 33 départements informatiques
- 23 postes à l'étranger
- le service de la redevance de l'audiovisuel.

> Les agents

55 552 emplois budgétaires

> Les moyens budgétaires

Répartis par missions (État et secteur public local confondus), en M€ (2000) :

Recouvrement des recettes publiques :	752,7
Contrôle - exécution des dépenses publiques :	421,7
Information budgétaire et comptable :	188,9
Prestation d'expertise et de conseil :	105,5
Gestion de l'épargne et fonds déposés :	164,0
Fonctions support et assimilées :	756,5
Total :	2 389,3

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

> Les missions

Aux missions fiscales anciennes s'ajoutent progressivement des missions à caractère économique et des missions diversifiées visant à sauvegarder la sécurité, la santé et le cadre de vie.

L'ensemble de ses activités s'intègre dans le cadre communautaire ; le rôle européen de la DGDDI s'est affirmé depuis la mise en place en 1993 du marché unique.

- **missions fiscales** : assiette, recouvrement et contrôle de la fiscalité liée aux échanges internationaux ; recouvrement et contrôle de certaines taxes (ex : taxes sur les produits pétroliers) et des contributions indirectes ; mission exercée pour l'État, l'Union européenne, les collectivités locales, des collectivités publiques (ports,...) et des établissements publics ;
- **mission de sécurité** : protection de l'espace européen, protection de la santé (stupéfiants), sûreté (immigration clandestine, terrorisme et trafics d'armes), lutte contre les contrefaçons et la délinquance financière, sauvegarde du patrimoine national (contrôle des exportations des œuvres d'art) ;
- **mission économique** : promotion du volume et de la compétitivité des échanges commerciaux ; pour cela la DGDDI propose des procédures de dédouanement modernes, simplifiées et personnalisées ; elle aide les entreprises à développer leurs activités à l'international, participe à l'amélioration de la compétitivité des sites portuaires et aéroportuaires et contrôle les échanges commerciaux internationaux.

> L'organisation

Services centraux : 4 services et 4 services nationaux à compétence fonctionnelle (DNSCE-direction nationale des statistiques du commerce extérieur ; DNRFP-direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle ; CID-centre informatique douanier ; DNRED- direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières)

Réseau territorial : 1 500 implantations territoriales au total, au sein de 10 interrégions

- 41 directions régionales et interrégionales :
 - divisions (sur un ou plusieurs départements)
 - subdivisions (échelon de déconcentration de la branche de surveillance)
 - bureaux
- 424 unités opérationnelles de surveillance
- 5 services dans les TOM
- 10 laboratoires

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

> Les agents

19 974 agents

> Les moyens budgétaires

Répartis par missions, en M€ (2001) :

Recouvrement et contrôle des recettes douanières et fiscales :	191,59
Gestion et contrôle des activités économiques :	61,12
Assistance aux entreprises et régulation des filières de production :	67,16
Protection et lutte contre les trafics illicites (surveillance terrestre et aéro-maritime) :	341,52
Fonction support :	194,58
Total :	855,98

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

> Les missions

- concurrence et actions économiques ;
- sécurité des consommateurs ;
- qualité des produits et services et loyauté des transactions/protection économique du consommateur.

La DGCCRF est chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés et de contribuer ainsi à créer un environnement favorable au développement économique.

Pour assurer sa mission, la DGCCRF développe le libre jeu de la concurrence, garantit la qualité des produits et des services et la loyauté des transactions, protège les intérêts des consommateurs et assure leur sécurité.

Elle élabore des textes - pour une part croissante, par transposition de directives européennes- définissant ou améliorant les règles de sécurité relatives à des produits alimentaires ou industriels, ou à des prestations de services ; cette mission est effectuée en coopération avec d'autres services du ministère (industrie) ou d'autres ministères (santé et agriculture).

Elle exerce des contrôles à tous les niveaux (production, importation et distribution) et dans tous les secteurs d'activité.

> L'organisation

Services centraux : 2 services, 7 sous-directions et 2 services nationaux à compétence fonctionnelle (DNERF-direction nationale d'enquêtes de la répression des fraudes ; DNEC-direction nationale d'enquêtes de la concurrence)

Réseau territorial :

- 101 directions départementales
- 8 laboratoires

> Les agents

4 000 agents dont :

- services déconcentrés : 2100 agents
- laboratoires : 300 agents

> Les moyens budgétaires

Répartis par missions, en M€ (2000) :

Concurrence et actions économiques :	109,9
Sécurité des consommateurs :	83,5
Qualité-loyauté des produits et services :	187,8
Tâches d'administration générale :	217,2
Total :	598,5

La direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques (DGINSEE)

> Les missions

L'INSEE collecte, produit et diffuse des informations sur l'économie et la société française, afin que tous les acteurs intéressés (administration, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers) puissent les utiliser pour effectuer des études, faire des prévisions et prendre des décisions.

> Les agents

6 658 (2002)

> Les moyens budgétaires

Répartis par missions, en M€ (2000) :

Production nationale de statistiques et d'études :	114,8*
Gestion des grands répertoires :	20,9
Diffusion des produits nationaux :	29,7
Action régionale :	30,2
Coordination ; coopération ; action internationale :	24,2
Enseignement supérieur et recherche :	11,0
Activités de soutien :	115,9
Total :	365,4

*dont recensement de la population : 47,7

La direction des relations économiques extérieures (DREE)

> Les missions

La DREE a pour mission de préparer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de relations économiques extérieures, dans le contexte de l'Union européenne, afin de contribuer au développement de la France par le renforcement de sa présence économique internationale.

La DREE a en particulier trois missions, qui ont été redéfinies en 2001 :

1. Préparer et mettre en œuvre la politique commerciale extérieure de la France et participer à la conduite de la politique commerciale de l'Union européenne pour **définir le cadre et les règles de nos échanges extérieurs** ;
2. **Contribuer au développement international des entreprises** françaises ou exerçant leurs activités sur le territoire français ;
3. **Inform**er le gouvernement, les élus, les administrations, les entreprises et la société civile **sur les enjeux de la mondialisation**.

> L'organisation

Services centraux : 300 agents

Réseau :

- 23 directions régionales du commerce extérieur (DRCE) : 150 agents
- 156 postes d'expansion économique (PEE, devenus " missions économiques " au 1^{er} janvier 2002) dans 113 pays : 1 930 agents (dont 840 agents de droit local)

> Les moyens budgétaires

230,3 M€ (prévision de dépenses figurant au PLF 2002)

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

La direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie (DARPMI)

> Les missions

Direction de rattachement des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la DARPMI a pour mission de :

- coordonner, au sein du MINEFI, le suivi des projets de réglementation élaborés dans le domaine de l'environnement industriel ;
- favoriser le développement économique des petites et moyennes industries, en pilotant l'action des DRIRE et en mettant à leur disposition des crédits d'intervention ;
- définir la politique de formation et de qualification pour l'industrie, en particulier pour les PMI ;
- assurer la tutelle administrative et financière des 183 chambres de commerce et d'industrie, en intégrant les aspects juridiques, fiscaux, budgétaires et sociaux ;
- définir les politiques relatives à la métrologie légale ainsi qu'à la sécurité des industries extractives (mines et carrières), des appareils à pression, de l'utilisation domestique du gaz, des produits explosifs et des artifices de divertissement, des matières utilisables en atmosphère explosible et des canalisations de transport de gaz et des produits chimiques. Elle exerce la tutelle de bureau national de métrologie.

> L'organisation

Réseau : 3300 agents et 24 directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) comportant :

- des subdivisions ou groupes de subdivisions
- des centres de contrôle technique de véhicules

> Les moyens budgétaires

Répartir par missions, en M€ (2001) :

Développement industriel et technologique :	13,6
Prévention des pollutions et des risques* :	
Contrôle des véhicules :	39,7
Autres contrôles techniques :	26,3
Fonctions support et assimilées :	50,8
Total :	130,3

* dépense supporté par le budget du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire

TROIS DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN)¹

La responsabilité de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de sûreté nucléaire est confiée à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), composée de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), du bureau de contrôle des chaudières nucléaires (BCCN) et des divisions des installations nucléaires (DIN) placées au sein des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE).

L'ASN est chargée :

- d'élaborer et suivre l'application de la réglementation technique de la sûreté nucléaire ;
- de mener les procédures d'autorisation relatives aux installations nucléaires de base et d'organiser leur surveillance ;
- de contrôler la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles à usage civil ;
- d'organiser l'information du public et des médias sur les questions de sûreté nucléaire ;
- de préparer la mise en place de plans d'urgence, en cas d'incident ou d'accident nucléaire.

Direction des monnaies et médailles (MM)

La direction des monnaies et médailles est chargée de la frappe des pièces de monnaies françaises, ainsi que celle des États étrangers qui lui en passent commande. Elle assure en particulier le plan de frappe de l'euro. Elle assure également la fabrication des monnaies de collection, des médailles et décorations, des poinçons et bigornes officiels.

Service des pensions (SP)

Le service des pensions, situé à Nantes et pour partie à La Rochelle, participe à l'élaboration de la réglementation des pensions. Il assure la liquidation et la concession des pensions de retraite de l'ensemble des fonctionnaires civils et militaires de l'État, ainsi que des magistrats. Il évalue les crédits à inscrire dans les projets de loi de finances.

¹ devenue DGSNR en 2002 (direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection)

SIX SERVICES D'INSPECTION, DE CONTRÔLE ET DE CONSEIL

L'inspection générale des finances (IGF)

Le service de l'inspection générale des finances assure des missions de vérification des services du MINEFI, d'enquête sur les ordonnateurs du budget de l'État, sur les organismes soumis au contrôle économique et financier et plus généralement sur tout organisme qui bénéficie de fonds publics. L'IGF contribue également à des évaluations de politiques publiques et exerce des missions permanentes de :

- surveillance du bon fonctionnement des services déconcentrés du MINEFI ;
- représentation du ministère aux conseils d'administration d'établissements ou d'organismes publics ;
- liaison entre les administrations financières et les autres ministères.

Le conseil général des mines (CGM)

Le conseil général des mines dispose de compétences de nature administrative, économique et technique, principalement en matière de gestion du sous-sol, d'énergie, de gestion des risques liés à l'activité industrielle et à ses produits, de protection de l'environnement, d'innovation et de formation. A ce titre, le CGM peut procéder à des enquêtes en France et à l'étranger. Il donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par voie ministérielle, notamment en ce qui concerne la sécurité industrielle.

Les écoles nationales supérieures des mines de Paris et de Saint-Étienne, ainsi que les écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes sont placées sous sa tutelle.

Le conseil général des technologies de l'information (CGTI)

Le CGTI contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des politiques de recherche publique et de normalisation technique en matière de technologies de l'information et, notamment, dans les domaines des télécommunications, des postes, de l'informatique, des techniques audiovisuelles et de l'espace. Il assure la tutelle technique et pédagogique du groupe des écoles des télécommunications.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

L'inspection générale de l'industrie et du commerce (IGIC)

L'IGIC effectue toute mission de contrôle, d'audit, d'enquête et d'étude dans les domaines de l'industrie, du commerce et de l'artisanat. Elle procède à l'évaluation des politiques publiques conduites dans ces secteurs, ainsi qu'à l'évaluation des actions des organismes qui mettent en œuvre ces politiques.

Le contrôle d'État (CODET)

Le service du contrôle d'État exerce un contrôle permanent sur environ 600 entreprises ou organismes : organismes contrôlés au moins à 50% par l'État, organismes centraux de sécurité sociale ou organismes de toute nature qui reçoivent des concours financiers directs et indirects de l'État. Il est chargé de défendre les intérêts patrimoniaux et budgétaires de l'État et des organismes financés par des prélèvements obligatoires, notamment en identifiant et prévenant les risques et en évaluant les performances de ces entreprises ou organismes, tant sur le plan économique et financier qu'au regard des politiques publiques dont ils sont chargés. En complément à son activité de contrôle, le CODET assure une mission de conseil en gestion publique, à la demande du MINEFI (niveau central et déconcentré), d'établissements et d'entreprises publiques, ainsi que d'autres ministères.

Le contrôle des dépenses engagées (CDE)

Le service du contrôle des dépenses engagées assure la fonction de contrôleur financier ; il vise les propositions d'engagement de dépenses, les délégations de crédits aux services déconcentrés ainsi que les ordonnances de paiement concernant l'ensemble des directions du MINEFI. Il assure par ailleurs le contrôle financier de plusieurs établissements publics administratifs et associations de la loi de 1901. Le service du CDE participe à la tenue de la comptabilité administrative du ministère et contribue à la certification des comptes.

TROIS MISSIONS TRANSVERSALES

Le Haut fonctionnaire de défense

Conseiller du ministre pour toutes les questions relatives aux mesures de défense, le Haut fonctionnaire de défense a dans ses attributions la défense et l'intelligence économiques, la sécurité et la protection du secret, la sécurité des systèmes d'information, la mise en œuvre des mesures de contrôle et de protection des matières et installations nucléaires, la mise en œuvre ou la préparation des mesures d'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, le fonctionnement du dispositif gouvernemental de télécommunications de défense.

En matière de défense et d'intelligence économique*, il oriente les mesures à vocation économique prises par les ministères.

Ces missions sont assurées au niveau central par 80 personnes affectées dans les services centraux du Haut fonctionnaire de défense : 50 à Paris et, au niveau local, 30 chargés de mission de défense économique, placés auprès des préfets de zone de défense et des trésoriers-payeurs généraux de région, en coopération notamment avec les DRIRE, les services de la douane, les DDCCRF et les CCI. Par ailleurs, 100 personnes de l'institut de protection et de sûreté nucléaire et du commissariat à l'énergie atomique sont directement placées sous son autorité.

La mission interministérielle de préparation des administrations publiques à l'euro

Chargée de coordonner le passage des administrations publiques à l'euro, la mission intervient à trois niveaux :

- elle œuvre en relation permanente avec les missions nationales des États de l'Union européenne, ainsi qu'avec la Commission ;
- elle est chargée de la sensibilisation des autres ministères et des organismes sous tutelle au passage à l'euro ; elle coordonne et suit l'ensemble des actions mises en œuvre ;
- elle prépare et conduit la substitution de l'euro au franc au MINEFI : élaboration des scénarios de basculement dans les directions, coordination et mise en œuvre synchronisée des opérations, pilotage des actions locales avec les trésoriers-payeurs généraux.

La mission pour l'économie numérique

La mission pour l'économie numérique est chargée d'animer une réflexion prospective sur les sujets liés à l'économie numérique (commerce électronique, sécurité des échanges, monnaie numérique, signature électronique, dématérialisation des marchés publics), de promouvoir les orientations de MINEFI et d'assurer une concertation constante avec les entreprises et les organisations professionnelles.

Légende :

Les informations budgétaires chiffrées sont celles données dans le projet de loi de finances (PLF) 2002 (agrégats).

Publications et Rapports

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

(classées par thèmes)

ACTIVITES LIBERALES

- "Les chiffres clefs des activités libérales" (DECAS-édition 2001).

ARTISANAT

- "Les chiffres-clefs de l'artisanat" Etudes et statistiques, édition 2001 publié par la DECAS (www.pme-commerce-artisanat.gouv.fr)
- "Le rapport LOCA - Rapport annuel sur l'exécution de la Loi d'orientation du commerce et de l'artisanat" (LOCA) en 2000.

COMMERCE

- "La grande et moyenne distribution en France" (DECAS - édition 2000-2001). Monographie des entreprises françaises de la grande et moyenne distribution (alimentaire, non alimentaire, spécialisée, grands magasins, vente par correspondance).
- "La déclaration de Lille" : édition des conclusions des travaux du 2^{ème} congrès européen "commerce et ville" de Lille, en novembre 2000.
- "La formation des créateurs d'entreprise commerciale" : statistiques et évolution 1997-2000.
- "Les chiffres clefs du commerce" (DECAS-édition 2001)

CONCURRENCE, CONSOMMATION

- "Actualités concurrence et consommation" (DGGCRF-11 numéros par an) présente plusieurs dossiers de fond faisant le point sur des sujets d'actualité concernant la concurrence, la consommation, la qualité et la sécurité des produits et services, tant au niveau national qu'europpéen ou international.
- "Revue de la concurrence et de la consommation" (DGGCRF-6 numéros par an) présente les problèmes de concurrence et de consommation dans les différents secteurs d'activité économique, l'évolution de la réglementation française et européenne, la jurisprudence des cours et tribunaux, les débats des ateliers de la concurrence et des ateliers de la consommation.
- A l'occasion des élections municipales de 2001, la DGCCRF a publié la brochure "La DGCCRF et les élus locaux", qui a pour objet de présenter aux maires, particulièrement aux nouveaux élus, l'action de conseil et de soutien de la DGCCRF dans l'appréhension et la résolution de nombreux problèmes locaux : la gestion des services publics (par exemple, la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des ordures ménagères, les transports urbains de voyageurs), la commande publique et la concurrence, la sécurité (les aires collectives de jeux), certains

aspects du commerce (halles et marchés, vente au déballage). Cette brochure a été diffusée à 50 000 exemplaires.

DROIT

- "Le courrier juridique des finances et de l'industrie", revue juridique bimestrielle éditée par la DAI

ÉCONOMIE

- "Économie et prévision" (direction de la prévision-4 numéros par an) diffuse les travaux de spécialistes des méthodes quantitatives de l'économie appliquée, dans les domaines de la macro et micro-économie, des questions internationales, des études financières et sectorielles ainsi que des analyses des transferts.
- "Les notes bleues de Bercy" (DIRCOM-24 numéros par an + un hors-série) proposent l'essentiel de l'information économique, financière et budgétaire du MINEFI : les données budgétaires, la conjoncture nationale et internationale, l'évolution législative des grands dossiers, les tableaux de bord de l'innovation...
- "Tableaux de l'économie française", édition 2001-2002 (INSEE)
- "L'économie française", édition 2001-2002 (INSEE)
- "Les informations rapides" (INSEE-368 numéros en 2001) apportent chaque jour, sous forme synthétique, les derniers résultats des enquêtes de conjoncture réalisées dans l'industrie, le commerce, la construction et les services.
- "Économie et statistique" (INSEE-10 numéros par an) et "Annales d'économie et de statistique" (INSEE-trimestriel) proposent le résultat de recherches originales menées par l'INSEE sur les phénomènes économiques et sociaux nationaux et internationaux.
- "Note de conjoncture", "Point de conjoncture" (INSEE-3 notes et 1 point en 2001), retracent la situation d'ensemble de l'économie française et ses perspectives en s'appuyant sur des comptes trimestriels et une série de fiches thématiques qui traitent des principaux sujets d'actualité.
- "Les notes de conjoncture internationale - NCI" (direction de la prévision - 4 numéros par an) analysent les données de l'environnement international et évaluent les réponses de politique possible au niveau européen et français.
- "Rapport économique, social et financier - RESF" (direction de la prévision, annexé au projet de loi de finances - PLF) : document d'accompagnement du PLF élaboré en septembre de chaque année. Le rapport présente les perspectives économiques de la Nation, replacées dans l'environnement macro-économique de la France.

- "INSEE résultats" (40 numéros en 2001, dont 6 avec CD-ROM) : INSEE résultats s'adresse aux spécialistes, qui veulent bâtir leurs propres analyses statistiques en travaillant directement les données brutes. La collection est articulée autour de 5 thèmes : économie générale, emploi/revenus, système productif, démographie/société, consommation/modes de vie.
- "INSEE Première" (65 numéros) présente en 4 pages les premiers résultats des enquêtes et études réalisées par l'INSEE. Tous les grands thèmes de l'actualité économique et sociale y sont traités, au moyens de textes courts illustrés de graphiques et de tableaux.
- "Enjeux économiques internationaux" (DREE-2001). Analyses des experts de la DREE et de son réseau : information économique, financement des exportations et de l'investissement, négociations commerciales internationales.
- "La douane en quelques mots" (DGDDI-2001). La douane présentée dans ses différentes missions : fiscalité, protection des intérêts financiers européens, conseil aux entreprises, lutte contre les trafics et l'économie souterraine, protection de l'environnement, du patrimoine, de la propriété industrielle, de la sécurité et de la santé publique.
- "Les échanges intracommunautaires" (DGDDI-2001)

ÉNERGIE ET MATIERES PREMIERES

- "Barrages" (DGEMP-trimestriel). Articles de fond et actualité des barrages en France.
- "La note mensuelle de conjoncture énergétique" (DGEMP-11 numéros par an). Les chiffres fondamentaux et les tendances du bilan énergétique de la France et de la facture énergétique. Accessible sur www.industrie.gouv.fr/energie
- "Énergie et matières premières". Lettre d'information trimestrielle de la DGEMP. Dans chaque numéro : articles d'analyse, informations utiles et chiffres clés. Accessible sur www.industrie.gouv.fr/energie.
- "Prix des énergies (franc et euro)" (DGEMP-semestriel). Ce dépliant de 8 pages détaille les prix des énergies selon les secteurs utilisateurs : industrie, transport, habitat. Accessible sur www.industrie.gouv.fr/energie.
- "Statistiques énergétiques France" (DGEMP-semestriel). Ce dépliant de 8 pages donne la production, les importations et exportations, la consommation et les prix de chaque énergie ainsi que le bilan énergétique national.
- "Tableaux des consommations d'énergie en France" (DGEMP-annuel). Cet ouvrage présente l'évolution de la consommation d'énergie en France au cours des vingt dernières années, pour l'ensemble des secteurs économiques et pour chacun d'entre eux.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

- **“Statistiques énergétiques Europe” (DGEMP-annuel).** Pays par pays, la consommation et les prix des différentes formes d'énergie ainsi que l'intensité énergétique et les émissions de CO₂.
- **“L'énergie”** édition 2001 (voir pages statistiques du site de la DGEMP à www.industrie.gouv.fr/energie).
- **“L'avenir des piles à combustibles à usage stationnaire en France”** : étude réalisée par le CEREN à la demande de l'observatoire de l'énergie. L'intérêt des piles à combustibles est de convertir l'énergie d'un combustible en énergie électrique, en utilisant un procédé électrochimique. Les rendements électriques et thermiques sont élevés, les sous-produits peu polluants. La pile à combustible est donc une alternative attrayante aux moteurs. Les conclusions de l'étude sont les suivantes :
 - les piles à combustibles sont rentables jusqu'à un coût d'investissement de 10 000 F/kw, dans un premier temps surtout les piles à basse température. L'enjeu est donc de réussir à faire baisser ce coût à 7 000 F/kw ;
 - le potentiel se situe d'abord dans le secteur résidentiel, puis dans les secteurs tertiaires et industriel ;
 - à rendement égal, les piles à combustibles émettent moins de CO₂ que les moteurs à gaz et les grosses turbines à gaz de cogénération.
- **“Consommations d'énergie et technologies de l'information et des communications (TIC) dans le secteur tertiaire en France”** : étude réalisée par l'IDEI à la demande de l'observatoire de l'énergie. L'étude avait pour objet d'étudier les liens entre la consommation d'électricité liée à l'utilisation des TIC et la pénétration des TIC dans l'économie. Il apparaît que l'introduction des TIC dans la modélisation de l'intensité en électricité du secteur tertiaire permet de mieux comprendre les évolutions récentes. En particulier, l'introduction et la diffusion des matériels d'informatiques et de logiciels dans les différentes activités du secteur tertiaire constituent un facteur d'augmentation de la consommation d'électricité par unité de production de l'activité considérée. Au contraire, l'introduction et la diffusion des matériels de communication réduisent ces consommations.
- **“Emissions de CO₂ de la branche énergie”.** Cette étude a été réalisée par le CEREN pour le compte de l'observatoire de l'énergie et pilotée par un comité ad hoc comprenant des représentants de la DGEMP, d'autres administrations et d'EDF. L'objet de l'étude était d'attribuer à chaque secteur consommateur final (agriculture, industrie, tertiaire, transports, résidentiel) sa part des émissions de CO₂ de la branche “énergie”, soit ici la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et les raffineries. L'étude a fourni des contenus carbone additionnels pour chaque produit raffiné, liés à la consommation d'énergie des

raffineries. Elle établit par ailleurs des contenus en carbone du kWh électrique, sur la période 1996-1999, par secteur consommateur final (agriculture, industrie, tertiaire, transports, résidentiel). Il en est ressorti que le contenu en carbone du kWh électrique dépend au moins autant des aléas qui affectent le système de production (disponibilité des centrales nucléaires, hydrauliques,...) combinés au niveau global de la demande, qu'il ne dépend du secteur consommateur final.

ENTREPRISES

- **“L'entreprise et l'Hexagone” (Inspection générale des finances-2001)** ; Éditions de Bercy/Études. Quelles sont les raisons exactes des choix de localisation des investissements et des créations d'emploi ? Telle est la question à laquelle répond le rapport commandé à l'IGF en mars 2000 par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.
- **“Le monde des entreprises commerciales, artisanales et de services”** (lettre trimestrielle de la DECAS). La lettre se compose de rubriques régulières liées à l'activité des secteurs et propose un éclairage sur un thème particulier dans chaque numéro.
- **“Entreprises en bref”** (DECAS-semestriel). Analyse illustrée de tableaux et graphiques sur une question économique intéressant les entreprises commerciales, artisanales et de services.
 - N° 4 - janv. 2001 - Les réseaux d'entreprises : l'exemple du bâtiment.
 - N° 5 - juil. 2001 - Les marchés et le commerce alimentaire.
 - N° 6 - nov. 2001 - Services aux entreprises : des emplois en pleine mutation.
- **“La franchise en 10 questions”** (DECAS-2^e édition - décembre 2000). Comment choisir une franchise, les principales erreurs à éviter, les démarches à effectuer, les textes à connaître et les contacts utiles pour se lancer dans la franchise.
- **“Favoriser le développement du commerce non sédentaire”** (DECAS). Destiné aux municipalités, ce dépliant présente les principales informations sur les règles d'hygiène concernant le commerce non sédentaire et les subventions qui peuvent être accordées par les pouvoirs publics.
- **“Le guide des outils de financement de la création d'entreprise”** (DECAS). Destiné à tous les acteurs économiques impliqués dans la création d'entreprise, ce guide a pour objet de présenter l'ensemble des dispositifs et des structures facilitant l'accès des créateurs au financement.
- **“Les foires et salons 2002”** (DECAS). Répertoire des manifestations commerciales agréées et autorisées en France en 2002, par secteur et par ordre chronologique.

- **“Devenir chef d'entreprise”** (Guide pratique-DECAS) Le métier de chef d'entreprise commerciale, artisanale et de services. Les conseils utiles sur les choix à opérer sur le statut juridique de l'entreprise, l'imposition des revenus, les obligations comptables etc., les adresses utiles à connaître et les démarches à accomplir.
- **“La France des services”** (INSEE), édition refondue en 2001, devient une publication annuelle.

FINANCES PUBLIQUES

- La collection **“Secteur Public Local”** de la DGCP réunit les publications conjoncturelles et définitives sur les comptes des communes, des départements, des régions, des établissements publics locaux, tout comme ceux des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux :
 - **“Les comptes définitifs des communes”** sont disponibles sous la forme d'une synthèse nationale en décembre N + 1, 70 pages. Simultanément, la trentaine d'agréats majeurs qui caractérisent le budget principal des 900 communes de plus de 10.000 habitants sont rendus consultables sur le serveur Internet du ministère.
 - **“Conjoncture des régions, départements et communes”**, consultables sur Internet : données conjoncturelles sur l'exécution des comptes annuels de la totalité des régions et départements et des communes, à partir d'un échantillon de 1017 communes ; parution en mai et novembre.
 - **“Comptes des départements”** : données définitives sur l'exécution des comptes annuels des départements ; parution en novembre N + 1, 150 pages.
 - **“Comptes des régions”** : données définitives sur l'exécution des comptes annuels des régions ; parution en novembre N + 1, 100 pages.
 - **“Les comptes des établissements publics locaux”** : données définitives, brochure synthétique sur l'exécution des comptes annuels des établissements publics locaux, parution en août N + 2, 35 pages
- **“Le Trésor public au service des collectivités locales”** (DGCP-avril 2001). En 17 fiches, le Trésor public présente les dispositifs mis en place pour délivrer aux collectivités locales des prestations de service et de conseil en matière budgétaire et financière. Ce document retrace l'actualité du partenariat ordonnateurs-comptables, fait le point sur le passage à l'euro, les échanges informatiques de données, la modernisation des procédures de dépenses et de recettes.
- **“Les flux financiers franco-européens en 2000”** (DGCP-mars 2001). Ce document de synthèse décrit les mouvements financiers réalisés par la France au titre de sa partici-

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

pation à l'Union européenne ; il recense les versements reçus de l'UE et les versements effectués à son profit et décrit les différents circuits de versement.

FISCALITE

- **"Précis de fiscalité"** ; 2 tomes (DGI-2001) Cet ouvrage constitue un résumé complet de la réglementation et de la doctrine administrative en matière fiscale. Il facilite également l'accès aux documentations administratives officielles auxquelles il se réfère.
- **"Brochure pratique, impôts sur le revenu"** (DGI-2001). Brochure de renseignements et d'aide pratique en vue de la déclaration des revenus : commentaires des imprimés déclaratifs, précisions sur les changements législatifs, éléments de calcul.
- **"Guide pratique de lecture de l'impôt sur le revenu"** (DGI-2001). Guide particulièrement destiné aux organismes sociaux, afin de mieux appréhender les mentions figurant sur les avis d'impôt sur le revenu et faciliter leur lecture.
- **"Brochure pratique, impôts locaux"** (DGI-2001). Brochure de renseignements et d'aide pratique en matière d'imposition de taxe professionnelle, de taxe d'habitation et de taxes foncières : commentaires des imprimés déclaratifs, précisions sur les changements législatifs, éléments de calcul.

INDUSTRIE

- **"Industries"** (DIGITIP-mensuel) fait le point sur la conjoncture industrielle, les nouvelles technologies, les initiatives de l'État... Ce magazine propose chaque mois un grand dossier intéressant les PMI et des informations utiles. Le sommaire d'Industries et de nombreux dossiers thématiques peuvent être consultés sur le site www.industrie.gouv.fr.
- **"Le bulletin mensuel de statistiques industrielles"** (BMSI) de la DIGITIP publie les résultats de production, de livraison, d'importation et d'exportation portant sur 700 produits. Les résultats des enquêtes de branches sont également publiés, mensuellement ou trimestriellement. Depuis le début de l'année 2000, ces résultats sont consultables uniquement sur le site www.industrie.gouv.fr.
- La revue des **"Annales des mines"**, publiée par le CGM, est composée de trois séries trimestrielles :
 - **"Réalités industrielles"**. Dans chaque numéro, un dossier thématique suggéré par la tenue d'un colloque, le dépôt d'un rapport ou le fonctionnement d'un site Internet.
 - **"Gérer & comprendre"** publie des articles et des témoignages sur la gestion des organisations publiques et des entreprises privées.

- **"Responsabilité & environnement"** se consacre aux questions d'écologie et de santé publique. A l'occasion de son cinquième anniversaire, cherchant à diversifier ses publics pour enrichir son choix initial d'être une revue de dialogue, elle devient "Responsabilité & environnement : recherches débats actions". Sa ligne éditoriale porte sur "la vie économique dans ses rapports avec l'environnement et la société".

Les annales des mines publient également :

- **"La gazette de la société et des techniques"** (bimestriel) a pour ambition de faire connaître des travaux de qualité, qui peuvent éclairer l'opinion de façon pertinente, sans prendre parti dans les débats politiques et sans être l'expression d'un quelconque point de vue officiel. Éditée par les Annales des mines, elle est tirée à 20 000 exemplaires et diffusée par abonnements gratuits.
- **"L'annuaire de l'administration des DRIRE"** : l'organigramme et les coordonnées détaillées du ministère, des DRIRE et des organismes administratifs, para-administratifs et industriels couvrant l'ensemble du champ d'activité des DRIRE.
- **"Compétitivité des services à l'industrie - facteurs et indicateurs"** (DiGITIP-2001) ; Les éditions de l'industrie/Études. Cet ouvrage a un triple objectif : faire ressortir que la problématique de la compétitivité est au cœur des préoccupations des entreprises de services, donner aux dirigeants des outils opérationnels pour mesurer leur compétitivité et mettre en valeur l'impact de la compétitivité en terme de performance.
- **"La chimie de base"** (DiGITIP-2001). Cette étude analyse les structures et les résultats des grands groupes, les échanges mondiaux, les nouvelles données internationales. Sont ainsi mis en valeur les enjeux auxquels doit faire face l'industrie française dans ce secteur très concurrentiel.
- **"Les métiers de la maintenance industrielle"** (DiGITIP-2001). La maintenance de l'outil de production constitue un enjeu décisif pour les entreprises. Ce guide pratique, destiné aux responsables de ressources humaines et aux cadres de la maintenance, a pour but d'accompagner les mutations et de conseiller les responsables d'entreprise face aux développements futurs.
- **"La recherche et développement industrielle, une clé pour l'avenir"** (DiGITIP, publication DIRCOM 2001). La R&D* est une clé de l'avenir des entreprises et de la croissance économique. A partir de six exemples de réussites, ce guide montre comment les bons choix en matière de R&D peuvent faire d'une entreprise un leader mondial, bouleverser son modèle économique ou l'engager dans un nouveau métier. En ligne sous <http://www.industrie.gouv.fr/r&d>.

INTERNATIONAL

- **"DREE-dossiers"**, publication électronique des services du secrétaire d'Etat au commerce extérieur, sur les enjeux économiques internationaux. 7 numéros en 2001 : élargissement de l'Union européenne ; le commerce extérieur de la France en 2000 ; le partenariat euro-méditerranéen ; le contentieux de l'investissement international ; émergence : risques et opportunités ; l'implantation française à l'étranger ; l'OMC et la gouvernance mondiale. Accessible sur www.dree.org.

MARCHES PUBLICS

- **"Revue marchés publics"** (DAJ-6 numéros par an) s'adresse aux responsables de l'achat public, aux fournisseurs et aux juristes. Le n°6 annuel de la revue constitue le catalogue des publications relatives à l'achat public de la direction des affaires juridiques.

MATIERES PREMIERES

Voir rubrique "énergie et matières premières"

RECENSEMENT

- **"Portrait de la France - le recensement de 1999"** (INSEE-2001)
- **"Tableaux, références et analyses"**, 28 fascicules détaillant les résultats du recensement de 1999 (INSEE-2001)
- **"Évolutions démographiques 1962-1999"** sur CD-ROM (INSEE-2001). Évolutions de la population et des logements depuis 1962 : population, soldes naturels et migratoires, nombre de logements par type. Les indicateurs sont présentés sous forme de base de données informatique, à tous les échelons géographiques, de la commune à la France entière.

SERVICES

- **"les chiffres clefs des services"** (DECAS-édition 2001)

SOCIETE

- **"Annuaire statistique de la France"**, édition 2001 (INSEE)
- **"France, portrait social 2001 - 2002"** édition 2001-2002 : ouvrage collectif réalisé par l'INSEE, en collaboration avec les services statistiques publics
- **"Femmes et hommes : regard sur la parité"** édition 2001 (INSEE)
- **"INSEE Première"**, 65 numéros (études sociales, démographiques, analyses de l'emploi et des revenus, des prix, des ressources et conditions de vie des ménages)

Glossaire

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Accises

Impôt indirect portant sur certains produits de consommation, notamment les tabacs et les boissons alcoolisées.

ACCORD

Projet interministériel de modernisation de la gestion budgétaire.

ACFCI

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie.

Actions de formation initiale

Les actions de formation initiale ont pour but de donner aux personnes accédant à un emploi une formation professionnelle, à la fois théorique et pratique, afin de les préparer, avant titularisation, à exercer les fonctions correspondantes. Sont en formation initiale :

- les lauréats des concours externes et internes de recrutement, quelle que soit leur origine (fonctionnaires, agents non titulaires, étudiants, ...)
- les agents promus au choix ou par voie d'examen professionnel dans un nouveau corps lorsqu'ils suivent le cycle de formation applicable aux lauréats des concours ;
- les agents non titulaires, au cours de leur période d'essai ;
- les agents suivant un cycle de formation initiale, même si la titularisation survient au cours du cycle, y compris pendant un stage pratique.

Cette formation revêt un caractère probatoire : les agents qui n'ont pas donné satisfaction dans leur manière de servir sont, soit reversés dans leur corps d'origine (s'ils étaient déjà titulaires), soit nommés dans le corps de catégorie inférieure, soit, dans les cas les plus graves, licenciés.

ADELE

Application documentaire du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial sous triple tutelle des ministères de l'industrie, de l'environnement et de la recherche, chargé de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle de l'électricité et énergies renouvelables) définie par le MINEFI.

ADPME

Agence des PME ; groupement d'intérêt économique créé en juillet 2001, constitué de la caisse des dépôts et consignations, de la banque des PME (BDPME*) et de l'agence pour la création d'entreprise (APCE*), qui a vocation à fédérer les initiatives publiques destinées à faciliter la création, le financement et le développement des PME. Elle remplit trois objectifs : la création, puis la gestion, d'un portail d'information en direction des PME, la mise en place d'un observatoire des TPE et l'évaluation des réseaux d'accompagnement.

ADER

Annuaire interadministration.

ADETEF

Association pour le développement des échanges en technologie économique et financière.

ADIE

Association pour le droit à l'initiative économique.

Adulte-relais

Le dispositif appelé "adulte-relais" s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville. Mise en place en 2000, cette mesure concerne en priorité la création de postes pour des adultes de plus de 30 ans. Les missions qui leur sont confiées visent à améliorer les rapports sociaux entre les habitants, les services publics et les équipements de proximité. Il s'agit de créer un lien social sur les quartiers sensibles.

AFAQ

Association française d'assurance qualité.

Organisme certificateur des systèmes de management qualité et environnement de tout secteur.

AFD

Agence française de développement.

AFIC

Association française des investisseurs en capital.

AFII

Agence française pour les investissements internationaux.

Créée le 15 mai 2001, l'AFII est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la double tutelle du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La nouvelle agence réunit les bureaux à l'étranger de la DATAR ainsi que les équipes de la délégation aux investissements internationaux (DI-MINEFI) et de l'association Invest in France network (IFN). L'AFII devient l'acteur unique, au niveau national, chargé de mobiliser les moyens de l'État pour faciliter les démarches et l'implantation des entreprises internationales, en concertation avec les collectivités territoriales.

AFNOR

Agence française de normalisation.

AFSSA

Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Créée par la loi du 1^{er} juillet 1998 et placée sous la tutelle de trois ministères (Santé, Agriculture, Consommation), l'AFSSA fédère toutes les instances scientifiques qui conseillent les pouvoirs publics dans le domaine alimentaire. Son rôle est d'évaluer les risques au plan scientifique, mais non de les gérer.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

AGAPE

Outil informatique d'aide à l'instruction et à la gestion des aides publiques aux entreprises.

AID

Association internationale de développement : appartenant au groupe de la Banque mondiale, elle consent aux pays les plus pauvres des prêts ne portant pas intérêt.

ALADIN

Intranet de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI).

ALIZE

Intranet de la direction du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA).

ANACT

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Cette agence, créée par la loi du 30 décembre 1991, (désormais article L542-1 et suivants du code de l'environnement) est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle des ministres de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Elle est chargée des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs. A ce titre elle a une triple mission : industrielle (gestion des centres de stockage), de recherche, en particulier par la réalisation et l'exploitation de laboratoires souterrains en couches géologiques profondes et d'inventaire et d'information sur les déchets déjà produits en France et qui le seront par le parc nucléaire existant.

ANVAR

Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

Agence placée sous tutelle des ministères chargés de l'industrie, des PME et de la recherche.

APCE

Agence pour la création d'entreprise. Etablissement public, sous tutelle de la DARPMI, financé essentiellement sur crédits budgétaires du MINEFI, qui a pour missions :

- d'être un "observatoire" : à ce titre l'agence rassemble et met en forme, en coopération avec l'INSEE, l'information sur la création d'entreprise ;
- d'être un centre de ressources pour l'ensemble des intervenants en matière de création d'entreprises : fournitures d'informations, de formations, etc.

- d'assurer le secrétariat du conseil national de la création d'entreprise (CNCE).

Son site Internet "apce.com", référence française dans le domaine de la création avec plus de 2 millions de connexions en 2001, est actuellement en cours de refonte pour faciliter l'information des porteurs de projets en leur offrant un système de requêtes interactives.

APCM

Assemblée permanente des chambres de métiers.

APD

Aide publique au développement.

API

Aides pour l'innovation, gérées par l'ANVAR.

L'objectif des API est de soutenir les PME dans le développement d'un produit ou d'un procédé nouveau, depuis les études préalables jusqu'à la préparation du lancement industriel et commercial. L'ANVAR soutient environ 1 000 projets par an, en finançant jusqu'à 50 % des dépenses sous forme d'avances remboursables en cas de succès.

Appel à projet

Le MINEFI lance régulièrement des "appels à projet" à destination des entreprises et acteurs du secteur industriel. Objectif : soutenir leurs efforts de développement dans des domaines précis (technologies clés, industries de la mode...). Les entreprises sont invitées à présenter des projets qui, après sélection, bénéficient d'un financement public.

AQCEN

Programme d'accès à la qualité, à la certification, aux essais et à la normalisation. Ces programmes soutiennent les initiatives nationales, collectives et innovantes, qui facilitent l'accès des entreprises de production et de services françaises à la qualité, à l'évaluation de la conformité aux essais et à la normalisation.

AREVA

Le groupe AREVA créé le 3 septembre 2001 réorganise la filière nucléaire française. Issu de CEA-Industrie, COGEMA et FRAMATOME, il est détenu à 79 % par le CEA et assure le développement de deux pôles d'activité : le pôle nucléaire et le pôle nouvelles technologies.

ARTT

Aménagement et réduction du temps de travail.

ATOUT

Programme d'aide aux PMI.

L'objectif de ce programme est de faciliter la diffusion vers les PMI des technologies essentielles pour leur avenir et pour celui de l'industrie. Le soutien apporté aux entreprises concerne, soit l'étude de faisabilité du projet, soit la phase de réalisation ; il couvre 50 % des dépenses éligibles.

ATR

Atelier technique régional.

Les ateliers techniques régionaux réunissent l'ensemble des partenaires régionaux et nationaux pour établir des programmes d'action régionale de développement international (PARDI), qui organisent des opérations en commun en faveur des entreprises autour de priorités sectorielles régionales.

AZUR

Intranet du secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

BCE

Banque centrale européenne.

BDPME

Banque de développement des petites et moyennes entreprises.

BEI

Banque européenne d'investissement.

Benchmarking

Etalonnage

Etude comparative entre structures similaires, nationales ou d'autres pays, permettant de situer ses performances sur une échelle de valeur.

BIT

Bureau international du travail.

BREVET

Titre de propriété délivré par l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI*) qui confère un droit exclusif sur une invention pendant une période de 20 ans et qui permet d'interdire à toute personne d'exploiter l'invention sans autorisation. On ne peut pas breveter une idée, toutefois, les moyens techniques mis en œuvre pour la concrétiser peuvent faire l'objet d'un brevet. La procédure de dépôt d'un brevet implique la publication de l'invention.

BRGM

Bureau de recherche géologique et minière.

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial, spécialisé dans le

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

domaine des sciences de la terre. Ses interventions se répartissent en recherche et développement, service public et coopération internationale.

BRPP

Base répertoire des personnes physiques.

BSPCE

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises.

CAD

Comité d'aide au développement.

Instance de l'OCDE chargée des questions de coopération et développement

CCAS

Centre communal d'action sociale.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un service administratif, distinct de la mairie, qui entre autre attributions, intervient en matière d'aide sociale pour ce qui concerne la constitution de dossiers, la recherche éventuelle d'informations complémentaires. Parmi ses différentes attributions, on peut noter la création de services sociaux tels que crèches, dispensaires, services d'aide aux personnes âgées ou handicapées, résidences pour personnes âgées...

Un CCAS participe en partenariat avec les institutions publiques et privées aux actions menées dans le domaine du développement social de la population dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

CCI

Chambres de commerce et d'industrie.

CCSF

Commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale.

CDAS

Conseil départemental de l'action sociale.

CDC

Caisse des dépôts et consignations.

CDE

Contrôle des dépenses engagées.

CDI

Centre des impôts (DGI).

CDIF

Centre des impôts fonciers (DGI).

CEA

Commissariat à l'énergie atomique.

Le CEA est un organisme public de recherche et de développement dans le domaine nucléaire et plus généralement dans les domaines d'application de l'atome (sciences de la matière, sciences du vivant, technologies avancées).

CEFAC

Centre de formation des assistants techniques du commerce.

CELURO

Cellule urgence euro, créée dans chaque département pour faire remonter les "incidents" liés au passage à l'euro, jusqu'à la fin du mois de janvier 2002.

Centres techniques industriels

Organismes de recherche appliquée, spécialisés dans un domaine (bois et ameublement, papier, industries mécanique...), sous tutelle de la DiGITIP.

Certification

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus (fabrication, approvisionnement, distribution...) ou un service est conforme aux exigences spécifiées. Une certification n'est pas une indication d'origine ou de provenance géographique comme peut l'être un label. Acte volontaire, la certification a une finalité commerciale.

CFC

Contrôle financier central.

CFCE

Centre français du commerce extérieur (établissement public sous tutelle de la DREE).

CFD

Contrôle financier déconcentré.

Régi par le décret du 16 juillet 1996, le service du contrôle financier mis en place au niveau de chaque région a pour mission de vérifier tous les actes pris par les ordonnateurs de nature à engager financièrement l'État. Le contrôle porte sur l'ensemble des crédits déconcentrés. Il est de type allégé pour des dépenses courantes et renforcé sur les actes qui présentent un enjeu financier important ou nécessitant une vigilance particulière notamment en matière de marchés publics.

CFE

Centre de formalités des entreprises.

CFME-ACTIM (voir UBIFRANCE)

Comité français des manifestations économiques à l'étranger - agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises.

Devenu UBIFRANCE.

CFPU

Centres de formation professionnelle et universitaire

Ce sont les 11 centres de formation professionnelle qui assurent actuellement la formation initiale des contrôleurs du Trésor public (5 mois). Ils ont une vocation interrégionale et sont situés dans les départements suivants : Bouches-du-Rhône, Côte d'Or, Gironde, Ille-et-Vilaine, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Paris, Vienne, Val d'Oise, Guadeloupe.

CGM

Conseil général des mines.

CGPME

Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

CGTI

Conseil général des technologies de l'information.

CICN2

Cartographie infracommunale numérisée (2^e génération).

CICOM

Centre d'information et de communication, structure régionale relevant de la direction de la communication.

CIFRE

Conventions industrielles de formation pour la recherche.

Ces conventions, dont le nombre est porté à 820 en 2002 (contre 600 en 1997), ont pour but d'attirer les jeunes dans la recherche en leur garantissant des débouchés satisfaisants dans le secteur privé.

CIRE

Comité interministériel à la réforme de l'État.

CIRI

Comité interministériel de restructurations industrielles.

Comité interministériel favorisant la négociation globale des plans de restructuration industrielle des entreprises (dont l'effectif est supérieur à 400 personnes) qui appartiennent au secteur de l'industrie, l'objectif étant la pérennité industrielle et le maintien durable d'emplois.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

CIV

Comité interministériel des villes.

Clientèles intermédiées

Il s'agit de l'ensemble des clients ayant accès, par l'intermédiaire des comptables du Trésor public, à une offre bancaire et financière. Ces clientèles sont :

- les clients ayant un compte de dépôt de fonds au Trésor : les comptables du Trésor agissent en vertu de l'article 15 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 ;
- les clients de la caisse des dépôts et consignations pour lesquelles les comptables interviennent en tant que préposés (clientèles juridiques, personnes protégées par la loi, consignations) : l'action des préposés se situe dans le cadre d'une convention signée entre la DGCP et la CDC le 15 juin 2001 ;
- les clients particuliers qui se voient proposer des produits d'assurance-vie de CNP-assurances : le cadre d'intervention des comptables du Trésor, dont les principes ont été validés par le Conseil d'État, est la convention signée le 4 mai 2001.

Club de Paris

Le club de Paris, dont la direction du trésor assume la présidence et le secrétariat, regroupe les principaux États créanciers prêts à renégocier de manière concertée avec les pays débiteurs, notamment pour mettre en œuvre l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE).

CMFI

Cycle ministériel de formation initiale.

CMU

Couverture maladie universelle.

CNAS

Conseil national de l'action sociale.

CNCE

Conseil national de la création d'entreprise.

CNIS

Conseil national de l'information statistique.

COCOP

Comité d'orientation, de coordination et de projets, instance interministérielle qui définit les priorités de la coopération technique française avec l'Est de l'Europe.

CODECT

Commission départementale d'évaluation des conséquences de la tempête de décembre 1999.

CODEFI

Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises.

Comité traitant des difficultés de trésorerie ou de financement rencontrées par les entreprises dont l'effectif ne dépasse pas 250 personnes.

CODICTI

Comité de direction de la coopération technique internationale du MINEFI.

CODOR

Application de consultation des dossiers de retraite.

COFACE

Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Le Groupe COFACE assure la couverture des risques inhérents au développement international des entreprises.

COGEMA

Le groupe COGEMA (18 300 salariés, chiffre d'affaires consolidé de 5,95 Md€) est le leader mondial du cycle du combustible nucléaire : depuis la mine, la conversion et l'enrichissement de l'uranium jusqu'au traitement et au recyclage du combustible usé.

Le groupe COGEMA est une filiale d'AREVA*.

Comptables spécialisés

Cadres A du Trésor public ayant en charge des postes caractérisés par l'exercice d'un métier principal : impôts, amendes, collectivités locales, HLM, Hôpital. Ces postes dits "spécialisés" se distinguent par la présence d'enjeux financiers et politiques importants.

Contrefaçon

Atteinte portée à l'un des droits garantis par le code de la propriété intellectuelle. La contrefaçon est un délit. Elle revêt des formes multiples : copie, imitation, piratage, détournement, diffusion clandestine, ressemblance, similitude, usage non autorisé...

Conventions Cortechs

Les conventions Cortechs accordent des aides aux jeunes techniciens supérieurs. Objectif : inciter les PME à confier un projet de développement technologique à un jeune technicien supérieur pendant un an, avec le soutien d'un centre de compétence.

COREX

Conférence régionale pour l'exportation.

CORRI

Comité régional de restructuration industrielle.

Comité favorisant la négociation globale des plans de restructuration industrielle des entreprises (dont l'effectif est inférieur à 400 personnes) qui appartiennent au secteur de l'industrie, l'objectif étant la pérennité industrielle et le maintien durable d'emplois.

COSA

Commission pour les simplifications administratives.

CPA

Conseiller de pré-adhésion (dans les jumelages avec les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion à l'Union européenne).

CPCS

Centre de perfectionnement des cadres supérieurs.

CPER

Contrat de plan État-région.

CPDC

Comité professionnel de distribution des carburants.

CRA

Chambre régionale d'agriculture.

CRE

Autorité administrative indépendante créée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, la commission de régulation de l'électricité (CRE) a pour mission de veiller au bon fonctionnement du marché électrique.

Crédit d'impôt-recherche

C'est une mesure fiscale, qui permet une réduction de l'impôt sur les sociétés représentant 50 % de l'accroissement en volume de l'effort de recherche et de développement par rapport à la moyenne des deux années précédentes. Ce dispositif a été reconduit et aménagé en 1999 afin de favoriser les jeunes entreprises innovantes, notamment en leur octroyant une restitution immédiate de leur crédit d'impôt.

CRP

Centre de ressources pédagogiques.

CSG

Contribution sociale généralisée.

CTI

Centre technique industriel.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

CTPM

Comité technique paritaire ministériel.

DAJ

Direction des affaires juridiques.

DARPMI

Direction de l'action régionale, des petites et moyennes industries.

DATAR

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

DB

Direction du budget.

DEB

Déclaration d'échanges de biens.

Déliement de l'aide publique au développement

Déliement de l'aide : engagement à ne pas lier l'aide à un recours exclusif à des opérateurs du ou des pays donateurs.

DECAS

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

Déchets radioactifs

Déchets d'origine et de nature très diverses produits en majorité par l'industrie électronique, mais aussi par la recherche, le domaine médical et l'industrie classique. Les déchets radioactifs sont caractérisés par leur activité (niveau de toxicité) et leur durée de vie, qui sont très variables.

Défense économique

Elle a pour objet de défendre et protéger l'économie et les entreprises contre des atteintes de toute nature ; outre la prévention, la gestion et la sortie de crise (provoquées par des catastrophes naturelles, des actes de terrorisme...), elle vise à protéger l'Etat et les entreprises contre la concurrence illégale, l'espionnage économique et l'intrusion dans les réseaux informatiques.

DEFI

Comité de développement et de promotion du textile et de l'habillement ; établissement public.

DEFI signifie développement, exportation, formation, image.

Délai moyen de paiement du comptable

Le délai retenu est le délai qui s'écoule entre la date d'émission du mandat (le titre de paiement) par l'ordonnateur et la date de

visa de la dépense par le comptable du Trésor précédant le paiement effectif de la dépense sur le compte bancaire du bénéficiaire. Il est à distinguer du délai global de règlement de la dépense qui se décompose du jour de la réception de la facture par l'ordonnateur à la date de visa de la dépense par le comptable. Les délais bancaires sont toujours exclus des comptages.

Déposants d'intérêt général

Il s'agit de l'ensemble des clientèles institutionnelles gérées dans le cadre de la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations, et respectant les quatre conditions cumulatives suivantes :

- les clients ont une mission d'intérêt général ;
- ils bénéficient de financements publics ;
- ce sont des organismes à caractère non lucratif ;
- ils sont soumis au contrôle du Trésor public.

Déposants obligatoires au Trésor public

Le cadre juridique de référence de ces clientèles relève des dispositions combinées de l'article 15 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, modifié par l'article 26 point 3 de la loi organique du 1er août 2001, ainsi que l'article 43 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

On compte parmi ces clients les établissements publics. Au Trésor public, leurs comptes sont gérés dans le cadre des dépôts de fonds au Trésor.

Désaisonnalisation

Processus qui a pour but de tenir compte de l'effet des saisons lors des études statistiques.

Développement durable

Ce concept a été popularisé en 1987 par le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, dit rapport Brundtland.

Il a été défini dans ce rapport comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Cette notion a été réaffirmée lors du sommet de RIO en juin 1992. Elle a été intégrée au Traité d'Amsterdam en 1997.

Trois piliers fondent la mise en œuvre du développement durable :

- l'économique, traduisant la recherche d'un objectif de croissance d'efficacité économique ;

- le social, exprimant le fait que ce développement durable doit partir des besoins humains et donc répondre à un objectif d'équité sociale ;

- l'environnement, signifiant que l'objectif doit contribuer à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et préserver les ressources pour le long terme.

Comme tous les autres Etats, la France s'est engagée à RIO à définir sa stratégie nationale de développement durable et celle-ci devrait être finalisée pour le sommet de Johannesburg en 2002. Elle se déclinera au niveau national et territorial, en tenant compte du contexte européen et mondial.

DGAL

Direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture).

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

DGCP

Direction générale de la comptabilité publique.

DGDDI

Direction générale des douanes et des droits indirects.

DGEMP

Direction générale de l'énergie et des matières premières.

DGI

Direction générale des impôts.

DIGITIP

Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes.

DIPL

Délégation interministérielle aux professions libérales.

DIRCOM

Direction de la communication.

Dispositifs d'adaptation à l'emploi

Ce sont des dispositifs de formation qui sont proposés aux agents A, B ou C lors des changements de grade et/ou de métier en cours de carrière.

DP

Direction de la prévision.

DPMA

Direction du personnel, de la modernisation et de l'administration.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

DRCA

Délégué régional au commerce et à l'artisanat.

DRCE

Les 23 directions régionales du commerce extérieur ont pour rôle d'aider les responsables de PME à valoriser le potentiel international de leurs entreprises, à tous les stades de leur développement sur les marchés extérieurs. Outre des prestations d'appui et d'accompagnement technique variées, les DRCE interviennent dans l'attribution des soutiens financiers en liaison avec l'Etat et la COFACE, pour les aides nationales, les collectivités locales (conseil régional et conseils généraux) pour les aides régionales et départementales. Les DRCE coordonnent toutes les initiatives concernant le commerce extérieur dans la région dans le cadre des COREX ou des ATR.

DREE

Direction des relations économiques extérieures.

DREES

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'emploi et de la solidarité).

DRIRE

Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement.

DSIN

Direction de la sûreté des installations nucléaires.

DSOP

Dépense sans ordonnancement préalable.

Il s'agit d'une catégorie de dépenses qui s'exécutent selon une procédure simplifiée calquée sur les mécanismes de paiement de la paie des agents de l'État. La liquidation et le paiement de la dépense sont effectués par le comptable sur la base d'éléments transmis par l'ordonnateur. L'ordonnateur engage globalement la dépense en début d'exercice et l'ordonnance, pour régularisation, postérieurement au paiement, selon des périodicités définies par des textes réglementaires.

DSV

Direction des services vétérinaires.

DT

Direction du trésor.

Echelle INES

L'échelle INES (International Nuclear Event Scale) est une échelle internationale de définition de la gravité d'un événement survenant dans une installation nucléaire. L'échelle INES

a été conçue par un groupe international d'experts réuni par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'OCDE. Elle a été mise en place au plan international en 1991. A l'instar de ce qui existe dans le domaine du séisme ou des avalanches par exemple, cette échelle est un outil d'information à l'attention des médias et du public. Les événements sont classés, par gravité croissante, du niveau 0 au niveau 7.

A la suite de l'avis favorable du 24 juin 1999 du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire (CSSIN), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a décidé d'étendre, en France, l'application de l'échelle INES au classement des incidents ou accidents des transports de matières radioactives pour une durée probatoire d'un an.

ECOFIN

Conseil des ministres de l'économie et des finances des pays membres de l'Union européenne.

EDI

Échanges de données informatisées

Il s'agit d'une procédure mettant en relation des entreprises et les acteurs du secteur public visant à rationaliser les échanges de documents (élimination de ressaisies et ruptures de charge). Le secteur des marchés publics doit constituer un puissant moteur pour la dématérialisation des procédures d'exécution des marchés publics. Les expériences conduites par la direction générale de la comptabilité publique, en liaison avec divers ordonnateurs dont le projet EDI Rafale du ministère de la défense, ouvrent des perspectives qui permettent, moyennant la validation d'un cadre normatif adapté (au plan législatif et réglementaire), d'envisager la généralisation de cette procédure aux dépenses publiques.

Effet de serre

Phénomène naturel qui, sous l'effet de certains gaz contenus dans l'atmosphère terrestre, conduit à retenir une partie du rayonnement solaire qui permet de maintenir une température moyenne de l'ordre de 15° à la surface du globe (elle serait de -18° sinon). L'accroissement de la concentration de ces gaz à effet de serre liée à l'activité humaine (et en particulier les émissions de dioxyde de carbone ou CO₂) fait cependant craindre une augmentation de la température moyenne dans les prochaines années et des changements climatiques importants.

EFI

Échange de formulaires informatisés.

Electricité

Loi électricité

La loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, transposant la directive européenne du 19 décembre 1996 :

- organise une ouverture progressive du marché de l'électricité ;
- prévoit une liberté d'accès aux réseaux de transport et de distribution ;
- confie à une autorité administrative indépendante, la commission de régulation de l'électricité (CRE), la mission de veiller au bon fonctionnement du marché électrique.

Éligibilité (Électricité), éligible (client, consommateur, site)

L'éligibilité est le droit de négocier librement un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur de son choix installé sur le territoire d'un Etat-membre de la Communauté européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre État. Les clients éligibles sont définis par le I et le II de l'article 22 de la loi du 10 février 2000 relative au service public de l'électricité. Pour les consommateurs finals, le décret n° 2000-456 du 29 mai 2000 a fixé le seuil d'éligibilité pour un site géographique donné à une consommation annuelle de 16 gigawatt/heures sur ce site. Environ 1300 sites bénéficient actuellement de l'éligibilité, représentant plus de 30 % de la consommation finale d'électricité en France.

Engagement

Ce terme recouvre deux notions. D'une part, l'engagement juridique, qui est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge (article 29 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de sur la comptabilité publique). D'autre part, l'engagement comptable, qui est l'affectation d'une partie des crédits budgétaires à la réalisation de la dépense qui résulte de l'engagement juridique. L'engagement comptable doit toujours précéder l'engagement juridique. Selon la nature de la dépense l'ordonnateur procédera à un engagement global pour plusieurs dépenses ou spécifique pour une dépense particulière.

ENI

Ecole nationale des impôts.

EnR (énergies renouvelables)

Énergies produites à partir de ressources naturelles qui se renouvellent comme par exemple l'eau (énergie hydraulique), l'air (énergie éolienne), le soleil (énergie solaire), le bois..., à

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

la différence des énergies produites à partir de ressources naturelles dont les réserves sont limitées (charbon, pétrole, gaz, uranium...).

EOLE

Intranet de la direction générale des impôts (DGI).

EPSCP

Établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel

Ils ont été créés par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur. Il en existe trois catégories :

- les universités auxquelles sont assimilés les instituts nationaux polytechniques (INP) ;
- les instituts et les écoles extérieurs aux universités ;
- les grands établissements, les écoles normales supérieures et les écoles françaises à l'étranger.
Leurs missions sont celles qui sont définies par le Titre I^{er} de la loi sur l'enseignement supérieur, à savoir :
 - la formation initiale et continue ;
 - la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats ;
 - la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ;
 - la coopération internationale.

EREM

Entreprise régionale à envergure mondiale.

Les EREM sont des PME qui parviennent malgré leur petite taille à occuper une place dominante sur certains marchés étrangers très spécialisés et qui ont un potentiel important de développement à l'international.

ESB

Encéphalopathie spongiforme bovine.

EURONEXT

Euronext est né en octobre 2000 de la fusion des bourses de Paris, de Bruxelles et d'Amsterdam.

EUROPOL

Les 15 États membres de l'Union européenne ont créé EUROPOL pour accroître la sécurité au sein de l'espace européen. EUROPOL est un office de police criminelle intergouvernemental, qui facilite l'échange de renseignements entre polices nationales en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie. Il traite des domaines où la sécurité des européens est la plus

menacée : trafic de drogues ou de matières radioactives, filières d'immigration clandestine, traite des êtres humains, trafics de véhicules, blanchiment des capitaux, terrorisme et grande criminalité internationale (mafia), pédophilie.

EUROSTAT

Organisme européen de statistiques.

FAQ

Foire aux questions (questions les plus fréquemment posées).

FCPI

Fonds commun de placement-innovation.

Les FCPI interviennent à plus de 60 % dans les entreprises agréées par l'ANVAR.

FCPR

Fonds commun de placement à risque.

FEDER

Fonds européen de développement régional.

Le FEDER fait partie de la grande famille des "fonds structurels européens". Il cofinance des actions de développement dans certaines régions en difficulté des États membres, essentiellement à l'initiative de ces derniers. En ce qui concerne spécifiquement les PMI, le FEDER cofinance :

- des aides aux services et aux entreprises, notamment dans les domaines de la gestion, des études et recherches de marché et des services communs à plusieurs entreprises ;
- des transferts de technologie ;
- l'amélioration de l'accès des entreprises au marché des capitaux ;
- des aides directes aux investissements.

FIDJI

Fichier informatique des données juridiques sur les immeubles.

Logiciel qui informatise l'ensemble des tâches exécutées dans une conservation des hypothèques (tenue et mise à jour du fichier immobilier, délivrance de renseignements).

FINATER

Cellule de lutte contre le financement du terrorisme, créée par le MINÉFI en octobre 2001, pour assurer une coopération renforcée entre les différents acteurs en matière de connaissance des grands trafics, de transparence des comptes, de lutte contre le blanchiment d'argent sale et de liens entre les trafics. Présidé par le directeur du trésor, FINATER regroupe 6 directions du ministère (DT, DGDDI, DGI/DLF, DREE et DAJ), l'unité spécialisée dans le ren-

seignement financier TRACFIN, et en tant que de besoin des personnes qualifiées (autorités de contrôle des milieux financiers, ...). Son secrétariat est assuré par le DGDDI.

La première réunion a fait le point sur l'ensemble des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le financement du terrorisme, qui sont en cours de renforcement international et national.

FIR

France initiative réseau.

FISAC

Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat.

FMI

Fonds monétaire international.

Créée en 1945, cette institution financière internationale, composée de 183 pays membres, a pour principales missions de :

- promouvoir la coopération monétaire internationale ;
- faciliter l'expansion du commerce international ;
- promouvoir la stabilité des changes ;
- aider temporairement les États membres qui rencontrent des difficultés de balances des paiements.

FNPCA

Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat.

Fonctions de préposé

La notion de préposé définit la relation de droit public qui lie les comptables du Trésor public et la caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le cadre juridique dans lequel s'inscrit cette relation est ancien puisqu'il remonte aux ordonnances de 1816. Il a été rénové dans le code monétaire et financier (article L 518-14).

Le préposé du Trésor exécute des opérations de nature financière et bancaire pour le compte de la CDC, sous la responsabilité de cette dernière, et sous l'autorité hiérarchique de la DGCP.

Fonds de capital-amorçage

Ces fonds sont spécialisés dans l'apport en capital à de jeunes entreprises innovantes.

Fonds de capital-risque

Les fonds de capital-risque soutiennent le stade ultérieur du développement de l'entreprise.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

FRAC

Fonds régional d'aide au conseil.

FOREC

Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale.

FSE

Fonds social européen.

GAFI

Groupe d'action financière internationale.

Organe international de contrôle financier dont les pays membres sont approximativement ceux de l'OCDE, le GAFI a vu sa mission élargie à la lutte contre le financement du terrorisme (décision sur proposition française lors de la réunion des ministres des finances du G7 à Washington en octobre 2001). Mis en place en 1998 sur initiative franco-américaine, le GAFI était auparavant essentiellement chargé d'élaborer des mesures pour limiter le blanchiment d'argent dans le monde. Il publie régulièrement une liste des pays dits non coopératifs, menacés de sanctions au cas où ils refuseraient de mettre leur législation financière en conformité avec les normes internationales. En juin 2001, le GAFI a inscrit 6 nouveaux pays sur la liste des pays et territoires non coopératifs, qui comprend les 17 pays suivants : Dominique, Égypte, Guatemala, Hongrie, îles Cook, îles Marshall, Indonésie, Israël, Liban, Myanmar, Nauru, Nigeria, Niue, Philippines, Russie, Saint Christophe et Nieves et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

voir également le site du GAFI :
www.fatf-gafi.org

GCB

GIE cartes bancaires.

GECI

Intranet de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

GenHomme (voir article sur RRIT)

Le réseau de recherche GenHomme a été créé pour accélérer la découverte et la valorisation des connaissances nouvelles issues de la génomique humaine.

Génoplante (voir article sur RRIT)

Le réseau de recherche Génoplante, créé en 1999 pour cinq ans avec un budget prévisionnel de 230 M€, a pour objectif de créer des semences de qualité, répondant mieux aux attentes des consommateurs et des agriculteurs du point de vue de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

Gestion active de la dette

Elle a pour objectif de " lisser " les échéanciers et de tenter de maîtriser le coût financier de la dette. L'État dispose de trois moyens distincts :

- les rachats : ils permettent de lisser dans le temps l'échéancier des remboursements en achetant avant terme et à moindre coût les titres, et d'assainir les lignes décotées ou défailtantes. Ils consistent en des adjudications à l'envers et en rachats de gré à gré ;
- les offres d'échange : il y en a lorsque le comportement d'une ligne n'est pas jugé satisfaisant. On échange alors des lignes décotées contre des titres d'une nouvelle ligne créée pour la circonstance. Elles sont réalisées par adjudication ou par syndication. Cela permet d'assainir le marché et de lisser l'échéancier des remboursements ;
- le démembrement d'OAT : l'OAT est scindée en autant de valeurs qu'il y a de coupons et de principal, ce qui permet aux négociateurs de négocier séparément les valeurs à leur gré.

Gestion courante de la dette

Il s'agit d'un financement sur le marché des titres publics qui s'effectue selon deux modes de placement (l'adjudication à la hollandaise ou la prise ferme). Les adjudications à la hollandaise se font suivant un calendrier prévisionnel trimestriel d'émission qui indique notamment le montant minimum offert par échéance.

GET

Groupement des écoles de télécommunications.

GIP

Groupement d'intérêt public.

GRH

Gestion des ressources humaines.

HCCI

Haut conseil de la coopération internationale, placé auprès du Premier ministre.

Instance de concertation et de proposition de la société française sur la politique de coopération internationale.

HELIOS

Projet informatique de rénovation de la gestion du secteur public local.

HFD

Haut fonctionnaire de défense ; responsabilités décrites dans les pages consacrées aux directions et services du MINEFI.

HID

Handicap, incapacité, dépendance (enquête).

HORIZON

Application de gestion des ordres de mission.

IFOCOP

Institut de formation commerciale permanente.

IEDOM

Institut d'émission des départements d'outre-mer.

Incubateurs publics

Les incubateurs publics sont des structures d'accueil et d'accompagnement de projets de création d'entreprises, créés principalement par des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieurs, avec le soutien financier de l'État. Ils hébergent les créateurs d'entreprises jusqu'à ce qu'ils puissent s'intégrer dans des locaux industriels. Ces incubateurs prévoient d'accueillir 900 porteurs de projets de création d'entreprise avant la fin 2004.

IFP (Institut français du pétrole).

L'IFP est un établissement professionnel créé en 1943. Il effectue des travaux de recherche et développement, de valorisation, de formation et d'information dans les domaines du pétrole, du gaz naturel, et de l'automobile.

IGF

Inspection générale des finances.

IGAENR

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

IGIC

Inspection générale de l'industrie et du commerce.

IGPDE

Institut de la gestion publique et du développement économique.

IHEDAT

Institut des hautes études de développement et d'aménagement du territoire.

IHEDEN

Institut des hautes études de la défense nationale.

IHESI

Institut des hautes études de la sécurité.

Créé en 1989, l'IHESI a pour objectif de fournir une structure interministérielle de réflexion et d'échanges aux chercheurs et aux praticiens en charge de la lutte contre l'insécurité.

INC

Institut national de la consommation.

INERIS

Institut national de l'environnement industriel et des risques.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il effectue des activités de recherche et d'expertise à la demande des pouvoirs publics et des industriels. Il regroupe des équipes d'ingénieurs, de chimistes, de physiciens, de médecins, d'écotoxicologues, de vétérinaires, d'économistes, de statisticiens et de spécialistes de l'évaluation des risques, soit 450 personnes dont 200 ingénieurs et chercheurs.

INES

Modèle de microsimulation.

INPI

Institut national de la propriété intellectuelle.

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques.

Installations nucléaires de base (INB)

Ce sont les installations nucléaires soumises à régime d'autorisation et de surveillance administratives en vertu du décret 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié. Cette réglementation concerne "les réacteurs nucléaires, les accélérateurs de particules, les usines de séparation, ou de fabrication de substances radioactives (notamment les usines de fabrication du combustible nucléaire, de traitement de combustible irradié, ou de conditionnement de déchets radioactifs) et les installations destinées au stockage, au dépôt ou à l'utilisation de substances radioactives y compris les déchets". Les installations citées ci-dessus ne relèvent de cette réglementation que lorsque la quantité ou l'activité totale des substances radioactives est supérieure à un seuil fixé selon le type d'installation et le radioélément considéré. La surveillance des INB est exercée par des inspecteurs dépendant de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), placées sous la tutelle des ministres chargés de l'industrie et de l'environnement.

Intelligence économique

L'intelligence économique est la recherche et l'exploitation par les entreprises françaises de la bonne information économique pour assurer leur compétitivité, tout en protégeant leur patrimoine technologique et leur savoir-faire. Elle comprend la recherche de l'information économique stratégique, son traitement et sa protection. Il s'agit du volet offensif, dans le respect de la légalité et de l'éthique, de la

défense économique, qui suppose des méthodes avancées de recherche de l'information, un travail d'expertise en réseau et la protection physique ou électronique des données stratégiques.

Intranet commun DGI/DGCP

Intranet commun à la direction générale des impôts et à la direction générale de la comptabilité publique.

IPC

Institut de promotion commerciale.

IPC

Indice des prix à la consommation.

IPCH

Indice des prix à la consommation harmonisé.

IPCR

Indice des prix à la consommation rénové.

IR

Impôt sur le revenu.

IRSN

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

IS

Impôt sur les sociétés.

ISM

Institut supérieur des métiers.

Label

Le label a pour objet de garantir un niveau de qualité supérieure. Les labels agricoles attestent qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole non alimentaire et non transformé possède un ensemble de caractéristiques spécifiques préalablement fixées dans un cahier des charges.

LETI

Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation.

LFI

Loi de finances initiale.

LFR

Loi de finances rectificative.

LNE

Laboratoire national d'essais.

LOLF

Loi organique relative aux lois de finances, promulguée le 1^{er} août 2001.

MADERE

Module accéléré de délivrance de renseignements.

Logiciel qui informatise le registre des dépôts prévu par le code civil et la comptabilité des conservations des hypothèques.

MAE

Ministère des affaires étrangères.

MAGELLAN

Intranet de la direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

MAIOL

Maîtrise d'œuvre locale.

Maître de stage

C'est un cadre expérimenté qui aurait pour rôle de guider un ou plusieurs jeunes inspecteurs tout au long des stages pratiques, selon les termes d'une contractualisation entre, notamment, l'école de formation, le service d'accueil et le stagiaire.

Marquage CE

Le "marquage CE" est obligatoire pour les produits relevant d'une directive européenne "nouvelle approche" et confère à ces produits le droit de circuler librement dans tous les pays de l'espace européen. Le marquage CE n'est pas une marque de qualité. Ses conditions d'apposition sont définies dans chaque directive ; elles n'impliquent l'intervention d'un organisme tiers que pour les produits présentant des risques graves.

Marque

Titre de propriété délivré par l'institut national de la propriété industrielle (INPI). Il s'agit d'un signe susceptible de représentation graphique servant à distinguer les produits ou services d'une personne physique ou morale.

MAT

Mission artisanat TPE (auprès du CFCE).

MEDEF

Mouvement des entreprises de France.

MEEF

Mission d'expertise économique et financière.

Mission du réseau du Trésor public apportant une aide à la décision aux ordonnateurs locaux en matière de projets d'investissement public.

MEM

Mission pour l'économie numérique (voir présentation des directions et services du MINEFI).

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

Mensualisation

Mode de paiement par lequel le contribuable autorise le Trésor public à prélever le montant de son impôt par fractions mensuelles sur un compte bancaire ou postal.

MINinfo

Réseau d'appui au service des entreprises.

Réseau de correspondants des administrations économiques et financières du MINEFI chargés de simplifier l'accès aux prestations d'information, d'orientation et de conseil qu'offre le MINEFI aux entreprises et de leur offrir une prise en charge personnalisée de leurs demandes fiable et rapide (voir développements au paragraphe 4.1.2.1. du rapport).

MIOGA

Extranet du conseil général des mines.

MM

Direction des monnaies et médailles (voir présentation des directions et services du MINEFI).

NDL

Système unifié de la dépense déconcentrée.

NET.COM

Intranet de la communication (DIRCOM).

NIR

Numéro d'inscription au répertoire (des personnes physiques).

NRE (loi NRE)

Nouvelles régulations économiques.

Une loi relative aux nouvelles régulations économiques a été adoptée en mai 2001, afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de renforcer la loyauté des relations commerciales. Elle crée notamment une commission d'examen des pratiques commerciales, que peut saisir toute personne morale s'estimant lésée par une pratique commerciale. Voir développements en partie 31 du rapport.

OAT

Obligations assimilables du Trésor.

OCDE

Organisation de coopération et de développement économique;

OCRGDF

Office central de répression de la grande délinquance financière.

ODYSSEE

Intranet de la direction des relations économiques extérieures (DREE).

OGM

Organismes génétiquement modifiés.

OMC

Organisation mondiale du commerce.

Créée le 1^{er} janvier 1995, l'OMC est responsable de la libéralisation et de la supervision du commerce international. Elle règle les conflits commerciaux entre Etats. L'OMC (142 membres) instruit des plaintes et peut autoriser un Etat à sanctionner un autre. La conférence de Doha a été la quatrième conférence de l'OMC, après Singapour (1996), Genève (1998) et Seattle (1999).

OMD

Organisation mondiale de la douane.

ONC

Observatoire national du commerce.

OPCVM

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Ordonnateur

C'est l'autorité publique (articles 63 à 66 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de sur la comptabilité publique) chargée de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses. En matière de dépenses, elle engage et liquide les dépenses. Les ministres sont les ordonnateurs principaux. Les préfets sont les ordonnateurs secondaires, représentants de l'État dans les régions et départements.

Paco (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "pile à combustible".

Le Paco aborde la filière de la pile à combustible dans sa globalité, depuis le carburant nécessaire à l'alimentation de la pile à combustible jusqu'à l'utilisation de l'énergie fournie (électricité, chaleur).

PAGSI

Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information.

PARDI

Programme d'action régionale pour le développement international.

" Pays "

La loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire du 25 juin 1999 a créé 3 nouveaux cadres d'intervention et de projet territoriaux : les Pays, les agglomérations, les parcs naturels régionaux.

Les Pays ont vocation à constituer des communautés d'intérêts économiques et sociaux ; des territoires de projet partenarial entre acteurs publics et privés.

PCE

Prêt à la création d'entreprise.

PCRD

Programme cadre de recherche et de développement.

Pédagogie de la découverte

Cette forme de pédagogie, qui respecte les principes classiques de la progression pédagogique (du concret vers l'abstrait, du connu vers l'inconnu, du simple vers le complexe), permet une meilleure appropriation par l'apprenant des concepts et théories. Elle conduit à substituer à la traditionnelle méthode scolaire de messages descendant du professeur vers l'élève un processus d'apprentissage dans lequel les stagiaires sont largement parties prenantes.

PEE

Postes d'expansion économique

Sous l'autorité de la DREE, les PEE constituent les relais à l'étranger du réseau public d'appui aux échanges internationaux (156 postes d'expansion économique implantés dans 113 pays). Ils sont les informateurs et les points d'appui des entreprises françaises, PME en particulier, dans leur recherche de marchés et leurs actions de promotion commerciale à l'étranger.

Les PEE deviennent des "missions économiques" au 1^{er} janvier 2002, à la suite de la fusion des réseaux à l'étranger de la DREE et de la direction du Trésor.

PHARE

Programme européen d'assistance technique aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'Union européenne, par les administrations des Etats membres, en vue de la reprise et la mise en œuvre de l'acquis communautaire.

PLF

Projet de loi de finances.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL]

sommaire général

PME - PMI

Petites et moyennes entreprises - petites et moyennes industries (moins de 250 salariés).

PME (source rapport de MM. Chouat et Daniel) : 2 378 000 petites entreprises de moins de 50 salariés, hors secteur agricole, soit 99% des entreprises françaises, dont la moitié n'a aucun salarié ; on comptabilise 270 000 créations ou reprises par an ; les entreprises de moins de 50 salariés fournissent 36% de la valeur ajoutée et emploient la moitié des salariés de l'économie marchande.

PNAEE

Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Le PNAEE a été adopté par le gouvernement le 6 décembre 2000. Il a conduit au déploiement de 600 millions de francs de ressources supplémentaires pour le renforcement de la politique de maîtrise de l'énergie. A cette occasion, 100 nouveaux postes ont été créés par l'ADEME.

PPE

Prime pour l'emploi

Mesure fiscales d'aide au retour à l'emploi, en vue de soutenir la croissance. Voir rubrique 112 du RAM.

PRC (Pôle de recouvrement contentieux)

Nouvelle organisation des services du recouvrement au plan départemental en vue d'améliorer le recouvrement des créances complexes, de lutter contre la fraude fiscale et l'organisation d'insolvabilité.

PREDIT

Programme de recherche et de développement pour l'innovation technologique dans les transports.

Le programme Predit, lancé en 1996 pour une durée de cinq ans, constitue le cadre de l'effort national de R&D dans le domaine des transports terrestres.

Prélèvement à la date limite de paiement

Mode de paiement par lequel le redevable autorise le Trésor public à prélever sur le compte indiqué le montant de l'impôt dû à la date limite de paiement.

PRM

Personne responsable de marché.

PSL

Application unique de gestion comptable et budgétaire.

Publicité foncière

Formalité dont l'exécution est confiée à la conservation des hypothèques et consistant à analyser sur un fichier, à partir des actes notariés, les événements intéressant la vie juridique d'un immeuble, et à les délivrer à toute personne qui en fait la demande.

R&D

Recherche et développement.

Radioprotection

Terme couramment utilisé pour désigner la branche de la physique nucléaire qui concerne la protection des personnes contre les rayonnements ionisants. Par extension, le terme "radioprotection" regroupe l'ensemble des mesures destinées à réaliser la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre ces rayonnements, et à en assurer le respect des dispositions légales.

RARE (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "alimentation référence Europe".

Le Rare a pour objectif de créer de nouveaux partenariats de recherche dans le secteur clé des industries agro-alimentaires (122 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 4 000 entreprises, 400 000 emplois).

Référent

C'est un cadre expérimenté qui aurait pour mission de conseiller un groupe de stagiaires sur l'organisation de leur travail et de leur scolarité ou de répondre à des questions sur leur futur métier. Cet accompagnement aurait pour vocation principale de rassurer le stagiaire au cours de la scolarité. Le rôle de référent pourrait s'exercer soit de manière formelle (rencontres entre stagiaires et référents), soit de manière plus souple (par téléphone ou messagerie).

Régisseur

Agent placé sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable qui, pour des raisons de commodité et par exception au principe de séparation des ordonnateurs et des comptables, exécute de manière limitative et contrôlée un certain nombre d'opérations en recettes et en dépenses.

RGC&U (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "génie civil et urbain".

Le RGC&U est consacré à la conception, à l'exécution, à l'entretien et à la gestion des constructions et infrastructures afin qu'elles répondent de manière optimale au service demandé : performance, durabilité, insertion dans l'environnement naturel, confort et sécurité des usagers et des riverains.

Riam (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "audiovisuel et multimédia".

Le Riam vise à développer les industries de programmes pour l'audiovisuel et le multimédia, grâce à la création d'outils innovants et par leur intégration dans la chaîne de production.

Ritmer (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "pollutions marines accidentelles".

Le Ritmer porte, d'une part, sur le repérage, la caractérisation, le suivi des nappes de polluants marins et, d'autre part, sur la protection et la réhabilitation des écosystèmes littoraux et marins.

RLS

Représentant local de sécurité.

RMI

Revenu minimum d'insertion.

RMNT (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "micro et nanotechnologies".

Le RMNT concerne le dimensionnement et le fonctionnement d'objets de très petites dimensions pouvant atteindre une taille moléculaire.

RNTL (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "technologies logicielles".

Le RNTL contribue au soutien des entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication, pour le développement des logiciels.

RP

Recensement de la population.

RRIT

Réseaux de recherche et d'innovation technologiques. Il y a 14 réseaux, qui fédèrent acteurs privés et publics, dans le cadre d'une coopération entre le MINEFI (Industrie) et le ministère de la recherche.

Lieux de rencontre, observatoires, tribunes et laboratoires, ils visent à renforcer le potentiel des entreprises dans leur domaine, à développer la synergie entre la recherche publique et l'industrie, à détecter les orientations prioritaires pour la R&D et à diffuser l'innovation.

Sur les RRIT, voir également à l'adresse www.minefi.gouv.fr/minefi/recherche.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

RRIT Terre et Espace

(voir article sur RRIT)

Le réseau de recherche "terre et espace" est consacré à l'observation de la Terre et aux applications des technologies spatiales, à la gestion et à la protection de l'environnement.

RNRT (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche en télécommunications.

Le RNRT se consacre au futur de l'internet, aux prochaines générations de téléphones mobiles multimédias et aux constellations de satellites. Depuis 1998, plus de 15 M€ ont été attribués à 160 projets.

RNTS (voir article sur RRIT)

Réseau de recherche "technologies pour la santé".

Le RNTS a pour stratégie d'optimiser l'efficacité du système de santé publique. Des résultats sont attendus dans le développement d'équipements performants destinés au diagnostic, à la thérapie et à la surveillance.

SAEF

Service des archives économiques et financières.

Saisie- contrefaçon

Élément de la procédure judiciaire permettant d'apporter et de sauvegarder les preuves d'une contrefaçon.

Saisie douanière

Procédure douanière visant à sanctionner l'importation, l'exportation, mais aussi la circulation et la détention sur l'ensemble du territoire national d'une marchandise présentée sous une marque contrefaite. En cas de découverte de marchandises de cette nature, la douane peut procéder de sa propre initiative à la confiscation des marchandises suspectes.

SAS

Société par actions simplifiée.

SASU

Société par action simplifiée à associé unique.

SCEES

Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture.

Schéma de services collectifs de l'énergie

Défini par l'article 22 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, le schéma de services collectifs de l'énergie a pour objectif de faciliter et de valoriser la contribution des collectivités territoriales à la politique nationale de l'énergie et au développement durable du territoire.

SCR

Société de capital-risque.

SEMA

Société d'encouragement aux métiers d'art.

Service public de l'électricité

Le service public de l'électricité assure le développement équilibré de l'approvisionnement en électricité, le développement et l'exploitation des réseaux publics de transport et de distribution ainsi que la fourniture de l'électricité sur l'ensemble du territoire national. Les missions de service public, les opérateurs qui en ont la charge et les financements correspondants sont définis par le titre I de la loi du 10 février 2000 sur la modernisation et le développement du service public de l'électricité.

SESSI

Le service des études et des statistiques industrielles du MINEFI, qui relève de la DIGITIP*, est un des services statistiques des ministères (SSM). Il a notamment la responsabilité de la conception et de la réalisation de l'enquête annuelle d'entreprise menée auprès des entreprises industrielles.

SEVESO 2

Le directive n° 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, dite **SEVESO 2**, a été publiée au journal officiel des communautés européennes du 14 janvier 1997. Elle renforce le dispositif de prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, en introduisant des mesures complémentaires par rapport à la directive initiale. Ces mesures consacrent les "bonnes pratiques" en matière de gestion des risques : introduction de dispositions sur l'utilisation des sols afin de réduire les conséquences des accidents majeurs, prise en compte des aspects organisationnels de la sécurité, amélioration du contenu du rapport de sécurité, renforcement de la participation et de la consultation du public.

Cette directive a été notamment transposée en droit français par l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

SGAR

Secrétariat général pour les affaires régionales ; relève de la préfecture de région.

SGCI

Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

SGDN

Secrétariat général de la défense nationale.

SIAGI

Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement.

SIT

Système d'information territorial.

SOCAMA

Sociétés de caution mutuelle artisanales.

SOFARIS

Société française de garantie des financements des petites et moyennes entreprises.

SP

Service des pensions ; localisé à Nantes et La Rochelle.

SSI

Sécurité des systèmes d'information.

Ensemble des règlements, bonnes pratiques et techniques mis en œuvre pour que les systèmes d'information ne fassent courir que des risques acceptables en cas de malveillance.

SWAPS

Échanges de contrats faisant intervenir des devises ou des taux d'intérêt différents.

TACIS

Programme européen d'assistance technique aux pays de la communauté des États indépendants (ex-URSS sauf pays baltes).

Taux brut

Le taux brut représente le rapport entre les recettes totales et les prises en charge brutes d'impôt (ensemble des émissions).

Taux de recouvrement

Les taux de recouvrement mesurent la proportion des encaissements par rapport aux émissions. Ils sont appréciés au 31 décembre de l'année suivant celle de l'émission des rôles.

TBEI

Tableau de bord européen de l'innovation.

TF

Taxe foncière.

TGAP

Taxe générale sur les activités polluantes.

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

TGPE

Tableau général des propriétés de l'État.

TH

Taxe d'habitation.

TIC

Technologies de l'information et de la communication.

TIPP

Il s'agit de la "taxe intérieure sur les produits pétroliers", pour laquelle le gouvernement a décidé de mettre en place un mécanisme d'ajustement des tarifs, afin de neutraliser l'accroissement mécanique des recettes de TVA résultant de la hausse des cotations pétrolières. Un remboursement partiel de la TIPP a été décidé pour le fioul domestique acquis par les agriculteurs et les bateliers pour la période du 1er janvier au 20 septembre 2000 inclus.

Titre de paiement

C'est de document qui matérialise l'ordonnement d'une dépense, c'est à dire l'acte administratif donnant, conformément aux résultats de la liquidation, l'ordre de payer la dette au profit du créancier de l'État. On parle alors d'ordonnance de paiement ou de mandat selon l'autorité administrative compétente (respectivement : l'ordonnateur principal ou l'ordonnateur secondaire).

TP

Taxe professionnelle.

TPE

Très petites entreprises (moins de 20 salariés).

TPG

Trésoriers-payeurs généraux, chefs des services déconcentrés du Trésor public dans les départements.

TRACE

Trajectoire d'accès à l'emploi.

C'est un dispositif mis en place en 1998 par le ministère de l'emploi, qui constitue une composante essentielle de la loi relative à la lutte contre les exclusions. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement personnalisé (sur une période de 24 mois) vers l'emploi des jeunes en grande difficulté, âgés de 16 à 25 ans.

TRACFIN

Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins.

Tuteur

Le tuteur aurait pour rôle d'assister les stagiaires pour l'apprentissage des savoirs et savoir-faire, dans les disciplines techniques, notamment pour les phases de pédagogie active. Le tutorat serait assuré par des formateurs permanents, le principe étant que le stagiaire sollicite directement le tuteur, quand il en éprouve le besoin. Le tutorat pourrait prendre diverses formes : entretiens individuels ou collectifs, échange par écrit ou par téléphone, voire courriel.

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée.

UBIFRANCE

Créée en octobre 2001, successeur du CFME-ACTIM (Comité français des manifestations économiques à l'étranger - agence pour la promotion internationale des technologies et des entreprises françaises).

Agence française pour le développement international des entreprises françaises ; association d'entreprises et d'organismes professionnels placée sous la tutelle de la DREE, au sein du dispositif d'aide au commerce extérieur. Sa mission est de réaliser et de coordonner toutes actions de promotion destinées à préparer et à favoriser le développement international des entreprises françaises.

Site Internet : www.ubifrance.com

UCCIFE

Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger.

UCIP

Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises pour la réalisation de solutions collectives pour tirer profit de l'Internet.

UMTS

L'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) est la norme européenne des transmissions pour les téléphones cellulaires de troisième génération (3G). Les systèmes mobiles de troisième génération permettront d'enrichir l'offre de services de mobilité, grâce à l'introduction, au niveau des réseaux, de fonctionnalités et de capacités nouvelles telles que la transmission de données à haut débit. Par rapport aux réseaux mobiles actuels, conçus essentiellement pour fournir un service vocal à bas débit, reposant sur la technologie de commutation de circuits, les réseaux de troisième génération devraient permettre aux utilisateurs d'accéder à une large gamme de services nouveaux, au premier rang desquels un accès rapide à Internet, grâce à l'introduction progressive dans les réseaux mobiles de la technologie de commutation par paquets.

UPA

Union professionnelle artisanale

Organisation professionnelle regroupant les confédérations des trois secteurs du bâtiment, de l'alimentation de détail et des services ; l'une des trois principales organisations patronales avec le MEDEF et la CGPME.

Veille économique stratégique

Plus que le partage de l'information économique, la veille active est une validation et une diffusion spécifiques d'information stratégique vers les demandeurs auprès desquels un dialogue spécifique est développé.

WENRA

Association, qui regroupe les chefs des Autorités de sûreté nucléaire d'Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Zone des cinquante pas géométriques

Bande de terrain d'une largeur de 81,20 m décomptés à partir de la limite haute du rivage de la mer dans les départements d'outre-mer. Cette zone fait partie du domaine public maritime de l'État.

INDEX

Index

Index

Index

INDEX

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

A

accueil des usagers 83, 105, 107, 163

actionnaire 28, 48, 172

adulte-relais 22, 24, 183

agence France Trésor 26, 90

aide publique au développement 41, 67, 187

allègement 12, 53, 61, 67, 150, 186

apprentissage 37, 38, 64, 99, 111, 172, 192, 195

artisanat 38, 41, 42, 43, 52, 58, 59, 63, 64, 65, 68, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 114, 116, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 133, 134, 136, 138, 140, 141, 142, 144, 146, 148, 167, 169, 172, 176, 179, 188, 189, 192

assistance technique 23, 35, 59, 67, 68, 193, 194

associations 13, 25, 28, 37, 49, 51, 54, 59, 71, 72, 73, 87, 96, 104, 105, 107, 110, 119, 121, 123, 125, 135, 141, 145, 147, 176

ASTER 34

B

biotechnologies 49, 56, 57, 61, 99, 128

brevet 48, 57, 168, 184

budget 12, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30, 49, 64, 78, 87, 100, 118, 150, 152, 156, 162, 172, 175, 180, 187, 190

C

cadastre 31, 34, 100, 140

centre d'encaissement 14, 15, 96, 105, 162

certification 24, 65, 84, 87, 88, 89, 94, 95, 176, 184, 185

code des marchés publics 17, 71, 72, 105, 110, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 127, 129, 131, 133, 134, 137, 141, 143, 145, 146, 147, 151, 152, 157, 161, 167

collectivités locales 14, 15, 17, 19, 21, 30, 32, 33, 36, 37, 39, 40, 44, 53, 56, 63, 71, 86, 87, 93, 100, 104, 105, 106, 112, 114, 121, 124, 127, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 145, 146, 148, 151, 154, 155, 156, 161, 162, 163, 164, 169, 173, 180, 186, 188

collectivités territoriales 12, 29, 31, 32, 54, 71, 76, 86, 88, 111, 125, 128, 145, 146, 147, 157, 173, 183, 194

commande publique 71, 72, 125, 127, 141, 147, 151, 152, 172, 179

commerce électronique 55, 56, 64, 72, 85, 115, 176

commerce extérieur 42, 46, 47, 53, 105, 119, 127, 136, 138, 173, 174, 181, 185, 186, 188, 195

compte fiscal simplifié 17, 83, 87, 163

concurrence 18, 22, 29, 30, 43, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 61, 66, 67, 70, 72, 79, 90, 94, 105, 109, 129, 137, 147, 174, 179, 187, 190

contentieux 13, 15, 29, 30, 45, 83, 105, 143, 162, 172, 181, 193

contractualisation 21, 28, 47, 49, 77, 92, 115, 191

contrat 21, 22, 29, 57, 65, 77, 78, 98, 109, 115, 119, 121, 123, 126, 138, 140, 142, 147, 168, 188

contrefaçons 30, 72, 73, 123, 173

contributions indirectes 13, 15, 73, 85, 110, 115, 121, 125, 131, 149, 173

contrôle 12, 15, 16, 17, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 34, 40, 45, 46, 48, 49, 54, 65, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 85, 87, 91, 92, 93, 96, 99, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 120, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 153, 155, 162, 169, 172, 173, 174, 175, 176, 185, 187, 189, 190

coopération technique internationale 33, 67, 80, 100, 186

création d'entreprises 60, 113, 190

croissance 3, 12, 14, 18, 19, 21, 23, 29, 41, 44, 48, 49, 55, 58, 59, 181, 187, 193

D

délais 13, 14, 16, 17, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 42, 44, 54, 55, 66, 71, 83, 85, 87, 88, 93, 94, 105, 117, 118, 119, 121, 125, 126, 127, 137, 139, 155, 162, 164, 187

délais de paiement du comptable 162

délinquance financière 45, 70, 173, 192

démographie 55, 179

dépense publique 24, 25, 147

dette publique 27, 172

développement durable 18, 28, 36, 41, 42, 48, 49, 77, 89, 161, 187, 192, 194

droit 13, 14, 19, 20, 25, 30, 31, 32, 34, 46, 50, 51, 61, 65, 70, 71, 72, 86, 92, 93, 94, 99, 106, 144, 147, 164, 172, 174, 183, 184, 188, 190, 191, 194

E

effet de serre 51, 188

électricité 49, 50, 186, 188, 194

e-ministère 42, 56, 82, 87, 99, 164, 165, 168

emploi 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 22, 24, 28, 33, 36, 53, 54, 55, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 77, 99, 100, 105, 111, 120, 127, 150, 152, 153, 157, 168, 172, 179, 180, 181, 183, 188, 193, 195

emprunts russes 25

ESB 23, 76, 105, 113, 115, 117, 119, 125, 127, 141, 189

énergie 13, 28, 29, 49, 51, 67, 77, 78, 89, 90, 92, 93, 167, 168, 172, 175, 176, 179, 180, 181, 183, 185, 187, 188, 189, 192, 193, 194

énergies renouvelables 49, 50, 68, 77, 78, 183, 189

engagement 3, 25, 36, 39, 41, 42, 49, 64, 68, 75, 87, 88, 96, 104, 127, 162, 164, 168, 176, 187, 189

entreprises 12, 13, 14, 15, 17, 22, 23, 26, 28, 29, 33, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 71, 72, 74, 76, 77, 78, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 92, 93, 95, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 161, 163, 167, 168, 169, 172, 173, 174, 176, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195

entreprises artisanales 58, 59, 64, 78, 119

entreprises publiques 28, 29, 48, 176

environnement 13, 18, 23, 29, 36, 41, 42, 46, 57, 59, 61, 64, 67, 76, 78, 89, 90, 93, 94, 98, 105, 119, 125, 138, 139, 145, 151, 161, 172, 174, 175, 179, 181, 183, 184, 187, 188, 190, 191, 193, 194

épargne 27, 28, 131, 147, 169, 172, 173

État actionnaire 28

euro 18, 27, 30, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 61, 74, 87, 88, 92, 93, 104, 105, 107, 110, 111, 113, 115, 116, 118, 119, 121, 122, 125, 127, 128, 131, 132, 134, 136, 137, 139, 141, 143, 145, 146, 147, 150, 151, 152, 154, 157, 164, 167, 168, 169, 175, 176, 179, 180, 185

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

évaluation 15, 18, 19, 20, 23, 26, 27, 32, 34, 44, 55, 57, 59, 65, 68, 76, 83, 85, 87, 91, 92, 93, 95, 97, 99, 105, 118, 139, 176, 183, 184, 186, 188, 191

expérimentation 14, 15, 21, 30, 32, 42, 56, 71, 82, 83, 84, 86, 88, 92, 94, 95, 100, 105, 107, 115, 119, 125, 127, 139, 141, 162, 164

expertise économique et financière 24, 33, 88, 120, 172, 192

F

FISAC 59, 63, 119, 121, 189

fiscalité écologique 13, 15, 85

fonds 15, 20, 22, 24, 27, 28, 29, 43, 44, 50, 55, 60, 61, 62, 67, 68, 78, 80, 91, 105, 109, 113, 120, 122, 141, 146, 147, 150, 172, 173, 175, 186, 187, 189, 190

formalités 13, 25, 47, 48, 49, 60, 61, 71, 79, 80, 168, 185

formation 32, 34, 35, 36, 37, 39, 47, 51, 52, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 75, 77, 82, 84, 86, 87, 89, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 105, 111, 112, 115, 116, 117, 119, 121, 124, 127, 133, 137, 141, 145, 147, 151, 156, 157, 165, 172, 173, 175, 179, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191

fraude 16, 33, 70, 73, 85, 101, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 129, 131, 135, 139, 141, 143, 147, 149, 151, 153, 155, 161, 173, 193

G

gestion publique 16, 17, 24, 28, 30, 85, 86, 93, 98, 99, 118, 131, 143, 147, 155, 162, 165, 168, 169, 176, 190

globalisation 21, 41, 42, 44, 46, 161

H

hygiène alimentaire 135

hygiène et sécurité 77, 96, 145

I

impôt 12, 13, 14, 15, 26, 30, 40, 43, 84, 87, 88, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 126, 128, 129, 130, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 146, 148, 149, 163, 173, 181, 187, 192, 193, 194

impôt sur le revenu 12, 14, 15, 25, 84, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 126, 128, 129, 130, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 146, 148, 163, 181

impôt sur les sociétés 12, 13, 14, 163, 187

indice des prix à la consommation 54

innovation 20, 27, 42, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 64, 71, 90, 91, 99, 104, 119, 139, 149, 161, 172, 175, 179, 184, 193, 194, 195

intelligence économique 51, 61, 106, 109, 115, 130, 145, 176, 191

intempéries 63

intercommunalité 17, 21, 30, 32, 33, 105, 112, 122, 126, 162

interlocuteur fiscal unique 82, 83, 84, 115, 131, 163

Internet 14, 17, 18, 19, 42, 44, 47, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 62, 71, 72, 73, 75, 82, 84, 85, 86, 87, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 106, 109, 113, 116, 119, 121, 122, 125, 129, 135, 137, 139, 141, 142, 145, 146, 147, 162, 164, 167, 168, 169, 180, 181, 184, 195

investissement 14, 24, 32, 33, 44, 45, 46, 61, 62, 109, 141, 151, 152, 169, 179, 180, 181, 184, 186, 192, 194

L

La Poste 25, 28, 29, 37, 38, 39, 48, 51, 93, 127

laboratoire 20, 57, 74, 76, 77, 88, 150

législation fiscale 13, 106, 118, 173

loi organique relative aux lois de finances (LOLF) 16, 19, 20, 21, 25, 26, 91, 92, 131, 162, 168, 169, 191

loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) 45, 70, 90, 167, 186, 192

loyauté 71, 72, 109, 115, 127, 147, 174, 192

M

marché du travail 33, 54, 168

marché public 36, 37, 39, 42, 71, 72, 87, 94, 111, 115, 118, 119, 125, 127, 131, 133, 137, 149, 151, 155, 167, 168, 176, 181, 185, 188

marchés financiers 43, 44, 45, 46

matières premières 49, 50, 77, 90, 172, 179, 181, 187

mine 75, 93, 131, 186

MINEFI Services-Contact 105, 111, 135, 137, 143, 164

MINinfo 42, 85, 87, 88, 105, 106, 118, 125, 130, 135, 161, 192

mise en ligne sur Internet 52, 72, 168

mondialisation 33, 36, 43, 44, 46, 47, 49, 90, 174

N

négociations internationales 36, 42

nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) 33, 54, 56, 72, 93, 169

nucléaire 48, 49, 50, 78, 79, 80, 91, 119, 168, 175, 176, 184, 185, 186, 188, 191, 193, 195

O

objectif 12, 17, 21, 24, 34, 48, 49, 51, 56, 60, 66, 67, 70, 77, 78, 79, 80, 84, 86, 88, 89, 94, 95, 96, 98, 100, 107, 130, 143, 145, 148, 149, 181, 184, 185, 186, 187, 190, 191, 193, 194

organismes génétiquement modifiés (OGM) 76, 119, 141, 192

Outre-Mer 21, 150, 152, 155, 156, 157

ouverture des marchés 49, 50

P

partenaires économiques 59, 116

pénal 30, 74, 94

personnes âgées 13, 14, 37, 72, 119, 121, 122, 185

personnes handicapées 13, 37, 95, 97, 98, 122

PME 36, 38, 41, 47, 52, 56, 57, 59, 60, 61, 63, 64, 68, 71, 85, 92, 94, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 151, 163, 168, 183, 184, 186, 188, 189, 192, 193

PMI 56, 61, 62, 64, 108, 109, 114, 119, 125, 127, 128, 136, 139, 140, 142, 150, 152, 175, 181, 184, 189, 193

pôle de recouvrement contentieux 15, 139, 143

population légale 53

prime pour l'emploi (PPE) 12, 13, 14, 18, 24, 25, 53, 105, 107, 117, 127, 129, 139, 157, 167, 168, 193

promotion 43, 47, 48, 49, 53, 56, 57, 58, 62, 64, 65, 93, 97, 99, 100, 109, 132, 141, 142, 149, 168, 173, 185, 187, 189, 191, 192, 195

propriété industrielle 57, 58, 61, 92, 179, 192

protection des consommateurs 67, 70, 72, 119, 121, 123, 129, 137, 143, 145, 147

[RETOUR À LA PAGE D'ACCUEIL] sommaire général

public 17, 18, 24, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 60, 61, 62, 64, 66, 71, 72, 73, 78, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 94, 95, 97, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 154, 157, 161, 162, 164, 165, 172, 173, 175, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195

Q

qualité 3, 13, 15, 21, 24, 26, 28, 30, 42, 50, 51, 52, 53, 57, 59, 60, 62, 64, 65, 67, 72, 73, 76, 78, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 107, 111, 115, 119, 121, 122, 123, 125, 127, 129, 133, 135, 137, 141, 148, 149, 154, 164, 167, 172, 174, 179, 181, 183, 184, 190, 191

R

radioprotection 78, 91, 191, 193

recensement 33, 53, 54, 55, 85, 112, 113, 142, 148, 150, 168, 169, 174, 181

recherche et développement (R&D) 48, 56, 57, 62, 181, 193, 194

recherche industrielle 56, 57

réforme-modernisation 1, 46, 82, 87, 91, 95, 96, 99, 105, 119, 129, 131, 137, 165

régularité 24, 25, 61, 71, 91, 115, 119, 125, 127, 131, 133, 137, 149, 151

régulation 43, 44, 46, 49, 79, 80, 90, 98, 172, 174, 186, 188

renovation 16, 17, 23, 26, 32, 53, 77, 86, 95, 99, 133, 147, 148, 162, 165, 186, 190

réseau de recherche 56, 57, 190, 192, 193, 194

restructuration 23, 44, 48, 57, 63, 65, 66, 113, 141, 185, 186

risque 16, 21, 44, 61, 62, 76, 77, 78, 80, 129, 143, 151, 167, 189

S

sanitaire 23, 76, 90, 131, 149, 183, 193

sécurité 1, 20, 26, 30, 42, 46, 49, 50, 51, 52, 56, 57, 64, 66, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 84, 87, 90, 93, 94, 95, 96, 100, 105, 107, 113, 117, 119, 123, 125, 126, 127, 129, 131, 135, 137, 141, 142, 147, 149, 153, 161, 168, 169, 172, 173, 174, 175, 176, 179, 183, 185, 189, 190, 191, 193, 194

sécurité alimentaire 76, 90, 105, 113, 117, 119, 135, 190

sécurité des approvisionnements 70, 172

sécurité économique 3, 70, 161

simplification 12, 13, 14, 25, 26, 32, 47, 64, 82, 86, 97, 105, 107, 115, 117, 121, 125, 140, 143, 161, 164, 168

social 12, 13, 17, 18, 21, 28, 37, 43, 44, 53, 57, 58, 59, 61, 63, 65, 92, 95, 96, 107, 108, 154, 169, 172, 179, 181, 183, 185, 187, 190

statistique 26, 27, 33, 35, 42, 52, 53, 54, 55, 68, 83, 85, 86, 89, 99, 101, 106, 113, 139, 142, 146, 155, 173, 174, 179, 180, 181, 186, 187, 188, 189, 191, 194

subvention 20, 28, 58, 60, 64, 89, 91, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 122, 124, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 139, 140, 142, 144, 146, 147, 148, 150, 180

T

taxe à la valeur ajoutée 13, 14, 15, 37, 84, 106, 107, 108, 110, 112, 114, 116, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 128, 130, 132, 134, 136, 138, 140, 142, 144, 146, 148, 151, 155, 173, 195

taxe d'habitation 14, 163, 195

taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) 15, 195

télédéclaration 13, 84, 163

technologies de l'information et de la communication (TIC) 1, 52, 55, 56, 57, 59, 62, 64, 80, 85, 87, 90, 91, 93, 99, 100, 109, 115, 121, 139, 144, 146, 172, 175, 180, 185, 187, 193, 195

télépaiement 13, 82, 84, 163

terrorisme 21, 44, 45, 46, 79, 161, 169, 173, 187, 189, 190

TIPP taxe intérieure sur les produits pétroliers 24, 167, 195

titre de paiement 187

trafic 45, 73, 113, 129, 189

très petites entreprises (TPE) 13, 41, 52, 56, 58, 59, 61, 64, 65, 141, 145, 148, 151, 168, 183, 192, 195

U

UMTS 55, 56, 195

Union européenne 27, 34, 68

usagers 14, 17, 21, 25, 26, 28, 32, 34, 40, 53, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 95, 96, 105, 107, 111, 113, 115, 121, 123, 125, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 143, 145, 149, 151, 161, 162, 163, 164, 193

V

valorisation 28, 30, 54, 62, 78, 83, 99, 100, 147, 149, 184, 189, 190

veille 16, 23, 28, 33, 41, 42, 45, 50, 52, 65, 76, 77, 86, 93, 94, 98, 105, 115, 165, 172, 195

